This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

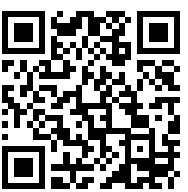

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HXHZ D

ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI^E ARROND.^T
LIBRAIRIE ANCIENNE D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS FRANÇAIS & ETRANGERS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

ANNÉES 1852, 1853, 1854 ET 1855.

T. VIe

PARIS.

DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7.

BAYEUX.

St.-Ange DUVANT, imprimeur de la Société.

1858.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Discours, Mémoires et autres écrits.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

ANNÉES 1852, 1853, 1854 ET 1855.

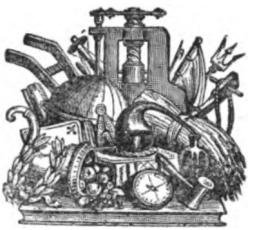

PARIS.

DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7.

BAYEUX.

St.-Ange DUVANT, imprimeur de la Société.

Digitized by Google

L-Soc 1626.5
F. 29.10

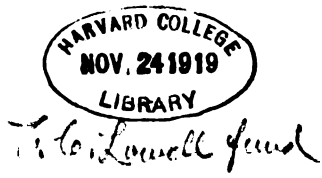

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 JANVIER 1852.

Présidence de M. PEZET.

La séance est ouverte à deux heures après midi dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

MM. Pezet, *président*, Dèspallières, *président honoraire*, de Bonnechose et du Manoir, *vice-présidents*, Castel, *secrétaire général*, Georges Villers, *vice-secrétaire général*, Lambert, *archiviste*, Thieulin, *trésorier*, de Laboire, *président de la 1re section*, Le Sueur, *vice-président*, Tavigny, *vice-président de la 2e section*, Théodore Labbey, *secrétaire*, Bertot, *vice-secrétaire*, Ménigot, *membre honoraire*, Achard de Bonvouloir, Charles de Bonvouloir, Achard de Vacognes, Aveline, Barbey, Beaupré, Bence, Blanlot, Bouquet, de Bricqueville, Carabeufs, de Chabrol, Coeffet, Costrel, Couillard, de Courson, Adalbert de Cussy, Daon, Declomesnil, Delarue (d'Arganchy), Adolphe Delauney, Desmasures, Douesnel, Doullys, Urbain Dupont, Auguste Enault, Estienne, Etienne, Frédéric Féron, Fulgence Féron, Gardin-Néry, Godard, Guérin-Lacouture, Guilbert (de Com-

Digitized by Google

mes), Guilbert-Duclos, Octave Guillot, Hainault de Cantelou, Hamelin-Desétables, Haudry de Soucy, Henneguy, Hervieu, Jahiet, Charles James, Charlemagne Jean Delamare, Théodore Jean Delamare, Médéric Labbey, de Lalonde, Achille de La Rivière, Laurent, Marc Le Boulanger, Le Breton, Le Cavelier, Le Chartier, Gustave Le Couteulx, Le Duc, Le Guedois, Le Louvetel, Lélu, Le Mulois, Laurent Lemonnier, Le Pelletier de Molandé, de Lépesse, Amand Le Petit, Pierre Le Petit (de Longueville), Philippe Le Sueur, Le Verdier, Charles Le Verrier, Liénard, Londe, Mallet, Montégu, Mulot, Norbert Munier, Mutel, Neveux, Niobey, Pelfresne, Pitard Dumesnil, Philippe, Alfred Poitevin, Postel, Raisin, Regnauld, Salles, Senot, Siraudin, Aubin Simon, Suzanne, Tailpied, Thorel, Tillard (de Sallen), de Toustain, Turgis, de Vilade, Michel Vimard, Henri Ygouf, *membres*.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus par le secrétaire général et adoptés sans réclamation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce : Annales agronomiques. Tome II. —*Paris*, *Gide et Baudry*, 1851 (juillet, août et septembre)

M. Quetelet : 1° Rapport décennal sur les travaux de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, de 1840 à 1850, par M. A. Quetelet. — *Bruxelles, Havez*, 1851, 22 p. in-8° ; 2° Rapport décennal sur les travaux de la classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique, par M. A. Quetelet. — *Bruxelles. Havez*, 1851, 28 p. in-8° ; 3° Rapport annuel sur les travaux de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, par M. A Quetelet. — *Bruxelles, Havez*, 1851, 12 p. in-8°.

M. Travers : Concours de Poésie ouvert à l'occasion de l'inauguration de la statue équestre de Guillaume le Conquérant dans la ville de Falaise. — *Falaise, Le Vavasseur*, 1851, 24 p. in-8°.

M. Pillet : Notre-Dame de la Délivrande ; par M. V.-E. Pillet. — *Bayeux, Delarue*, 1851, 6 p. in-8°.

M. Clesse : Etudes météorologiques ; par M. E. Clesse. — *Nancy, Vagner*, 1850, 32 p. in-8°.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ REÇOIT EN OUTRE LES PUBLICATIONS SUIVANTES :

1. Annales de la société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, Tome I, II et III. — *Gand, de Busscher frères*, 1841, 1848, 1851, 3 vol. in-8°.

2. Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges. Tome VII, 2e Cahier. — *Epinal, Ve Gley*, 1851, 1 vol. in-8°.

3. Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy. Tome XV, 1er semestre de 1850. — *Le Puy, J.-B. Gaudelet*, 1851, 1 vol. in-8°.

4. Annales de l'Auvergne, Tome XXIV. — *Clermont-Ferrand, Thibaut, Landriot frères*, 1851 (mars et avril).

5. Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Années 1850 et 1851. — *Bruxelles, Havez*, 2 vol. in-12.

6. Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Tome XVI, 2e partie ; tome XVII, 1re et 2e parties ; tome XVIII. 1re partie. — *Bruxelles, Havez*, 1849, 1850, 1851, 4 vol. in-8°.

7. Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. — *Beauvais, C. Moisand*, 1851 (1er semestre).

8. Bulletin de la Société centrale d'Agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault. — *Montpellier, Pierre Grollier*, 1851, (avril, mai et juin).

9. Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Nos 17, 18, 19 et 20. — *Mende, J.-J.-M. Ignon*, 1851.

10. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. — *Le Mans, Ch. Monnoyer*, 1851 (1er trimestre).

11. Bulletin de la Société d'Horticulture de Caen. — *Caen, ve Pagny*, 1851 (juillet).

12. Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements. — *Paris, E. Thugnot et Cie*, 1851 (no 4).

13. Catalogue des Livres de la bibliothèque de l'Académie royale de Belgique. — *Bruxelles, Havez*, 1850, 228 p. in-8°.

14. Congrès scientifique de France, XVIIe session tenue à Nancy en septembre 1850. — *Nancy, Vagner*, 1851, 2 vol. in-8°.

15. Coutumes locales du Bailliage d'Amiens rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux par M. A. Bouthors. Tome IIe, 6e série. — *Amiens, Duval et Herment*, 1849, 188 p. in-4°.

16. Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure. CXXe cahier — *Rouen, A. Péron*, 1851 (1er trimestre).

Digitized by Google

17. Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome IX. X et XI — *Amiens, Duval et Herment*, 1848, 1850, 1851, 3 vol. in-8°.

18. Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 4e série, tome 1er. — *Toulouse, Jean-Mathieu. Douladoure*, 1851.

19. Mémoires de l'Académie nationale de Metz. XXXIIe année (1850-1851). — *Metz, Lamort*, 1851, 1 vol, in-8°.

20. Mémoires de la Société impériale d'Archéologie de St.-Pétersbourg. XIII (vol. V, n° 1er). — *St.-Pétersbourg*, 1851, 1 vol. in-8°.

21. Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome VI (2e, 3e, 4e, 5e et 6e livr.).— *Toulouse, Augustin Manavit*, 1851.

22. Recueil des Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. 13e année. — *Bordeaux, Gounouilhon*, 1851 (2e trimestre).

23. Recueil encyclopédique d'Agriculture publié par MM. Boitel et Londet. Tome II, n° 1er.—*Versailles, Montalant-Bougleux*, 1851.

24. Recueil des publications de la Société havraise d'Etudes diverses des 15e, 16e et 17e années (1847 à 1850).—*Havre, Alph. Lemale*, 1851, 152 p. in-8°.

25. *Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts de Boulogne-sur-Mer*. Séance trimestrielle du 9 novembre 1850. — *Boulogne, Berger frères*, 1850, 64 p. in-8°.

26. *Société archéologique de Béziers*. Séance publique du 29 mai 1851 et Programme des Concours de 1852.—*Béziers, Mlle Paul*, 1851, 46 p. in-8°.

27. Tables générales des Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la ville de Mende.—*Mende, J.-J.-M. Ignon*, 72 p. in-8°.

DÉLIBÉRATIONS.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CHERBOURG.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une délibération concernant le chemin de fer de Paris à Cherbourg.

M. le Président expose que, d'après des renseignements qui lui sont parvenus, la question du chemin de fer de Paris à Cherbourg serait sur le point de recevoir une solution définitive; que le principe paraît être admis par le Gouvernement;

Digitized by Google

mais que le tracé serait encore en discussion, à cause des prétentions contraires de plusieurs villes et localités importantes; que notre pays doit aussi élever la voix dans un débat qui l'intéresse à un si haut point, et réclamer itérativement la direction naturelle que la configuration, la nature et la fertilité de son sol indiquent, c'est-à-dire par Bayeux, Isigny et Carentan, direction qui est incontestablement la plus courte, la plus économique et la plus rationnelle; que la Société d'Agriculture, qui s'est déjà occupée plusieurs fois de cette question vitale, ne peut rester indifférente et silencieuse au moment décisif. M. le Président ajoute qu'il a cru devoir convoquer d'urgence la Société, afin qu'elle puisse exprimer son opinion et ses vœux touchant une affaire qui tient tous les esprits en suspens dans l'arrondissement; et il présente à l'Assemblée un projet de délibération qui est adopté en ces termes :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

Vu ses délibérations des 25 janvier 1845, 7 février 1846 et 11 janvier 1851;

Considérant qu'au terme où paraît être arrivée en ce moment la solution de la question du chemin de fer de Paris à Cherbourg, il importe que la Société d'Agriculture de Bayeux, qui représente la masse des intérêts agricoles et commerciaux du pays, exprime son vœu sur la direction que ce chemin doit suivre à partir de *Caen* pour arriver à *Cherbourg;*

Considérant que le chemin de fer de Paris à Cherbourg n'est que le complément de la grande idée de l'empereur Napoléon de placer un puissant moyen de force et d'agression en face de l'Angleterre, qui possède sur l'autre rive de la Manche ses principaux établissements maritimes; que son établissement permettra d'amener en quelques heures des hommes et des munitions en cas d'attaque subite de ce port, et remplacera les moyens coûteux de défense projetés pour sauvegarder ses arsenaux contre les approches de l'ennemi;

Que le but de cette ligne stratégique sera d'autant mieux atteint que la ligne à parcourir sera plus courte et plus directe;

Qu'il est évident, ainsi qu'il a été reconnu dans tous les projets étudiés sur ce chemin, que le tracé de *Caen* à *Cherbourg*, en passant par la *ville*

Digitized by Google

de Bayeux, est le seul qui satisfasse à cette double condition, et que sous ce rapport il n'est pas possible que ce tracé rencontre une opposition sérieuse ;

Considérant, sous un autre rapport, que cette ligne directe ne présente ni de Caen à Bayeux, ni même de Bayeux à Valognes, aucune courbe sensible, aucune difficulté de terrain ;

Que toute direction qui éloignerait le chemin de fer de la ville de Bayeux aurait le double inconvénient : 1° d'augmenter la longueur du parcours dans une proportion considérable ; 2° d'ajouter notablement aux dépenses de confection, non-seulement à cause du prolongement des distances, mais à cause de la constitution géologique et orographique du pays et des travaux d'art à confectionner ;

Qu'elle aurait encore cet autre inconvénient de s'écarter du but national qui a présidé à la création du chemin de fer de Paris au littoral de la Manche, puisqu'elle s'éloignerait de ce littoral ; que nos établissements maritimes secondaires resteraient exposés aux surprises de l'ennemi : surprises rendues d'autant plus faciles que la vapeur appliquée à la navigation permettrait de débarquer en tout temps et promptement des troupes sur la plupart des points de la côte ;

Que tous ces résultats ont déjà été signalés dans l'avant-projet des ingénieurs des ponts et chaussées, dressé en 1845, et dans l'avis de la Commission d'enquête du département du Calvados, en 1846 ;

Considérant qu'il est reconnu, que de toute la ligne de *Caen à Cherbourg*, le tronçon de *Caen à Bayeux* est le seul qui puisse offrir soit par les marchandises transportées, soit par le nombre des voyageurs des avantages réels à la compagnie concessionnaire, ou au Gouvernement ; qu'il est établi par les relevés faits en 1845 et années antérieures qu'année courante le nombre des voyageurs circulant sur cette ligne dépasse 135,000 et que plus de 40,000 tonnes de marchandises suivent la même direction ;

Considérant que pour atteindre le but national et politique que s'est proposé la loi de 1846, il ne suffit pas que la ligne passe par Bayeux ; que les motifs qui précèdent démontrent aussi qu'à partir de cette ville, la voie de fer doit atteindre la vallée d'Aure, traverser la ville d'Isigny et franchir la Vire au pont du Petit-Vey ;

Que cette direction est la seule convenable au point de vue stratégique ; qu'elle est celle qui offrira le plus de bénéfices à l'entreprise par la circulation des voyageurs et des marchandises ; qu'elle est commandée aussi par des considérations puissantes au point de vue des intérêts du commerce et de l'agriculture ;

Considérant en effet que la ville d'Isigny que traverserait cette ligne est le centre d'un vaste mouvement d'affaires ;

Que son port, placé à l'embouchure de deux rivières, la Vire et l'Aure,

Digitized by Google

est un les plus fréquentés du Calvados ; que son commerce de salaisons et de beurres est entretenu par un marché très-fréquenté ; qu'on y transporte également de tous les points de la contrée des bois de chauffage, des pommes, des poteries de diverses fabriques, des denrées, pour être ensuite exportées dans les colonies ou les divers ports de France, par les bâtiments du commerce ;

Considérant, sous un autre rapport, que la dépréciation considérable des produits des herbages du Bessin est un fait malheureusement trop avéré et qui se traduit par l'abaissement des locations dans la proportion énorme du quart au tiers des fermages; qu'indépendamment des circonstances politiques, elle est due à la privation de chemin de fer qui ne nous a pas permis de lutter, avec des moyens égaux, contre la concurrence faite à nos marchandises et à nos denrées par les départements rivaux, mis en possession de cette voie rapide de communication depuis plusieurs années ;

Que la fabrication des beurres est l'industrie la plus tmportante de la contrée ; qu'elle représente pour les cantons d'Isigny, Trévières, Balleroy, Ryes et Bayeux des valeurs annuelles évaluées au moins de 6 à 7 millions ;

Que la rapidité ou la lenteur du transport du lieu de fabrication au lieu de consommation ajoute à la valeur de cette marchandise ou la diminue ; qu'il est évident que si le chemin de fer s'écartait de la contrée de production, les beurres du Bessin ne pourraient pas profiter des avantages du chemin de fer de la Basse-Normandie, et continueraient à succomber sous la concurrence que menace d'aggraver encore l'achèvement prochain de la ligne de l'Ouest ;

Qu'il en serait de même pour les bestiaux gras destinés aux marchés d'approvisionnement de Paris et qui, sortant des pâturages du Bessin et laissés à une trop grande distance du chemin de fer, resteraient dans les conditions ruineuses où ils sont aujourd'hui.

Qu'il n'en est pas des beurres et des bestiaux comme des autres productions ; que les premiers sont destinés à la consommation de la capitale, leur principal et leur plus productif débouché; que les autres denrées ne sont pas pour la plupart destinées à être exportées hors d'un rayon restreint : qu'ainsi pour les premiers l'éloignement du chemin de fer équivaudrait à une privation, les placerait dans une infériorité qui consommerait la dépréciation irréparable des produits de nos herbages ;

Que cependant ces propriétés ont été estimées et l'impôt réparti alors que le pays avait pour ses beurres et pour ses bestiaux, à raison de sa proximité des grands marchés, notamment de celui de Paris, le privilége presqu'exclusif de leur approvisionnement ;

Considérant que toutes ces raisons démontrent que les intérêts publics sont dans cette question liés aux intérêts particuliers de notre arrondissement; que cette coïncidence heureuse lui garantit que le Gouvernement

Digitized by Google

accueillera la direction proposée, qui sauvegardera de la décadence dont est menacée une contrée que recommande d'ailleurs sa soumission aux lois, son respect de l'ordre et de l'autorité, dont elle vient de donner de nouvelles preuves ;

Offre au Prince Président de la République l'expression de sa reconnaissance pour les intérêts bienveillants dont il est animé en faveur de l'établissement du chemin de fer de Paris à Cherbourg, et émet le vœu :

1° Que le chemin, en sortant de la gare de Caen, soit dirigé sur la ville de *Bayeux*, conformément à l'avant-projet des ingénieurs des ponts et chaussées, dressé en 1845, et à l'avis de la Commission d'enquête du département du Calvados, en date du 16 février 1846 ;

2° Qu'à partir de Bayeux, le railway suive la direction naturelle que la configuration et la nature du terrain lui ont tracée, c'est-à-dire par *Isigny* et le pont du *Petit-Vey*.

Plusieurs communications étaient à l'ordre du jour ; mais l'heure avancée oblige d'en prononcer l'ajournement.

La séance est levée à quatre heures.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

ROLAND DES TALENTS,

CHANOINE DE BAYEUX,

PAR

M. l'abbé LAFFETAY,

DOCTEUR ÈS-LETTRES, MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Lue en séance de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

MESSIEURS,

La vie et les travaux des hommes distingués chez lesquels on trouve un beau talent au service d'un noble caractère, est pour le corps auquel ils ont appartenu un précieux héritage que celui-ci doit se montrer jaloux de recueillir. C'est pour lui un devoir et un honneur d'arracher leur nom à l'oubli de la tombe, surtout quand ils ont laissé des écrits que leur importance historique et leur mérite littéraire recommandent à l'attention des savants. C'est à ce titre, Messieurs, que je viens appeler la vôtre sur un de nos vénérables prédécesseurs du XV^e^ siècle aussi remarquable par son zèle et sa piété que par son savoir et son éloquence, sur un lettré de la même famille que les Erasme et les Scaliger, mais qui, fidèle à l'esprit de sa vocation, semble n'avoir pris la plume que pour édifier ses collègues, donner de sages conseils à ses amis, encourager le goût des lettres, traiter soit en son nom, soit au nom de

Digitized by Google

son évêque, avec les plus illustres personnages, et qui ne cessa de confondre dans son dévouement les intérêts de l'Eglise et ceux de la patrie : Il se nommait Roland des Talents. Il nous reste de lui quarante-sept opuscules, tous en latin et manuscrits. Ils ont été réunis en un volume in-4° qui comprend soixante-quatre feuillets en parchemin. L'écriture est celle du xv^e^ siècle, avec des initiales coloriées et enluminées. Indépendamment des mutilations dont ce volume porte la trace, la pagination des feuillets prouve que plus de la moitié de l'ouvrage a péri; car le soixante-quatrième feuillet, qui se termine par une lettre inachevée, porte le n° 127. Toutefois il me paraît impossible de supposer que le manuscrit actuel en ait contenu un si grand nombre; il n'est lui-même qu'un recueil d'anciens débris. Il est probable qu'il fut enlevé à la bibliothèque du Chapitre à l'époque où cette bibliothèque fut pillée par les protestants. Un siècle plus tard, M. Le Febure, curé de la Haye-Piquenot, l'ayant trouvé entre les mains d'un paysan, en fit don, en 1690, à M. Petite, official de Mg^r^ de Nesmond, et M. Petite s'en dessaisit en faveur du Chapitre, à la Bibliothèque duquel il appartient aujourd'hui. Telle est l'origine de ce manuscrit, attestée par plusieurs inscriptions que M. Petite et M. Le Febure y ont eux-mêmes annexées.

Nous avons déjà nommé l'auteur, et il nous tarde de vous le faire connaître. C'est dans ses écrits que nous avons trouvé les particularités les plus intéressantes de sa vie. Comme la plupart de ses opuscules ont trait à des affaires dans lesquelles il a joué un rôle important, à des événements historiques auxquels il a pris une part honorable, ils vont nous éclairer sur les qualités et les tendances de son esprit, en même temps qu'ils nous révèleront la vivacité de sa foi, l'ardeur de sa charité et de son patriotisme, la droiture et la fermeté de son caractère; mais auparavant, je crois devoir placer ici,

Digitized by Google

comme introduction, le petit nombre de renseignements biographiques que j'ai pu recueillir sur son compte, soit dans les historiens, soit dans les manuscrits.

Roland des Talents et Antoine son frère étaient originaires du Milanais. Zanon de Castiglione, leur compatriote, étant monté en 1434 (1) sur le siége de St.-Exupère, les appela auprès de sa personne, et les pourvut l'un et l'autre d'un canonicat. Il nomma Roland à la prébende du Locheur, et Antoine à celle d'Arry. Je ne sais à quel propos Hermant fait remarquer que Roland avait reçu l'ordre du sous-diaconat, car l'obituaire de la Cathédrale donne aux deux frères le titre de chanoine prêtre, auquel il ajoute pour Roland celui de sous-doyen. Ils montrèrent l'un et l'autre beaucoup de zèle et de piété dans l'exercice de leurs fonctions; ils furent mis au nombre des *fondateurs*, et inhumés sous une même tombe dans une chapelle qu'ils avaient restaurée et dotée en l'honneur de la Conception de la très-sainte Vierge. C'est ce que nous apprend leur épitaphe : Hermant ajoute qu'ils y avaient fait construire une sacristie, et augmenté la rétribution des douze Heuriers ou chantres du chœur qui desservaient cette chapelle. (2) Enfin, d'après une note manuscrite de M. Petite, Roland aurait non seulement doté, mais institué ces douze

(1) Hermant dit en 1432, mais, d'après le P. Richard, Zanon prit possession par procureur le 26 mai 1434. — *V. Dictionnaire des Sciences Ecclésiastiques.*

(2) Les douze heuriers étaient prêtres : L'abbé Beziers dit, dans son *Histoire sommaire de la ville de Bayeux* que les six premiers étaient appelés Hauts Vicaires ou Vicaires du chœur, et qu'ils siégeaient dans les hautes stalles avec les chanoines ; mais un mémoire du XVII^e^ siècle qui fait partie des manuscrits inédits du même abbé Beziers, et dont je dois la communication à l'obligeance de M. G. de Villers, distingue les douze Heuriers chapelains, des Vicaires du chœur; assigne aux premiers la chapelle de la Conception et à ceux-ci la chapelle St.-Martin, qui en effet est appelée *Capella vicariorum* dans le Pouillé du XIV^e^ siècle, connu sous le nom de livre Pelut.

Digitized by Google

officiers, dont Hermant fait remonter l'origine à l'épiscopat d'Odon de Lorris; je n'ai pu éclaircir ce dernier point (1).

Quoiqu'il en soit, il est certain que Roland et Antoine des Talents ont été inhumés dans la chapelle de la Conception. Au témoignage d'Hermant, confirmé par la note de M. Petite, se joint la déclaration de l'obituaire qui fut rédigé en 1586, par ordre du trésorier Jean Duchâtel. Voici ce qu'on y trouve à la date du 15 janvier, et à celle du 3 mai :

15 janvier.—Dⁱ Mⁱ Antonii de Talentis Canonici Sacerdotis, cum processione pecuniariâ in capellâ Conceptionis B. M. ubi jacet.

3 mai.—Mⁱ Rolandi de Talentis Subd. Canonici Sacerdotis.... Cum tribus processionibus, videlicet in primis et secundis vesperis festi, et in missâ sui obitûs. Cum toto luminari pauperum (2) in capellâ Conceptionis, ubi etiam fiunt dictæ processiones (3).

Ce point une fois établi, il nous reste à chercher la place qu'occupait autrefois dans l'Eglise la chapelle de la Conception. Il n'en est pas fait mention dans le livre Pelut; sans doute parce qu'aucun bénéfice n'y était alors attaché. Hermant ne nous en dit rien, sinon qu'elle était située du côté droit; l'abbé Béziers ne la nomme pas dans son histoire de Bayeux; mais il existe dans les manuscrits inédits de ce dernier deux Mémoires où sont indiquées par ordre les chapelles de la Cathédrale. Or ces deux Mémoires, l'un du xvii^e^ siècle que j'ai déjà cité, l'autre sans date, mais évidem-

(1) Rolandus de Talentis Canonicus du Locheur, sepultus in capellâ Conceptionis B. M. V. quæ erat duodecim horariorum chori *quos fundavit.* (*Note de M. Petite.*)

(2) Le luminaire que fournissait en certaines circonstances la confrérie chargée de pourvoir à la sépulture des pauvres.

(3) Hermant place l'obit de Roland le 11 de juin, ce qui prouve une fois de plus que cet auteur ne doit inspirer aucune confiance quand on n'a pas les moyens de le contrôler.

Digitized by Google

ment plus ancien, s'accordent à placer la chapelle de la Conception du côté droit, entre la chapelle Saint-André et la chapelle Saint-Thomas (transept méridional). Il en résulte que c'est la sacristie de la Paroisse qui occupe aujourd'hui la place qu'occupait au xv^e^ siècle la chapelle de la Conception, « en laquelle, dit le plus ancien de nos deux manuscrits, il y a douze officiers, autrement Heuriers, lesquels doivent se trouver et assister aux Heures qui se font au Chœur de céans. » L'autre manuscrit, après avoir donné les mêmes renseignements, ajoute que la chapelle de la Conception ayant été changée en sacristie, on la divisa en deux parties, l'une destinée aux dignitaires et aux chanoines, l'autre aux simples prêtres, et qu'on y substitua pour le culte la chapelle Saint-Sébastien, la première dans la nef du même côté (1). A quelle époque précise eut lieu cette transformation? C'est ce que je ne saurais déterminer : je dirai seulement qu'elle est postérieure au xvi^e^ siècle et antérieure au xviii^e^.—D'abord, elle est postérieure au xvi^e^ siècle. Il est vrai que dès le xv^e^ siècle, l'abbé des Talents avait fait construire une sacristie dans la partie de l'Eglise qui fut alors dédiée à la mère de Dieu sous le vocable de la Conception; mais la chapelle conserva néanmoins son caractère liturgique. C'est évidemment comme chapelle et non comme sacristie, que ses deux bienfaiteurs la dotèrent en la restaurant; d'ailleurs nous avons vu qu'à la fin du xvi^e^ siècle le clergé y venait en procession le jour anniversaire de leur obit : cette preuve est décisive. En voici une autre tirée du monument lui-même, et qui ne l'est pas moins. Comme la grande sacristie, vis-à-vis de laquelle elle est située, l'ancienne chapelle de la Conception est séparée de la galerie latérale correspondante par une clôture en pierre du

(1) Ce Mémoire écrit presque tout entier en latin, et qui contient plusieurs indications démenties par le Pouillé, a été traduit et abrégé par Hermant, dans le volume manuscrit que possède la Bibliothèque de Caen.

Digitized by Google

XIII^e siècle. On y pénètre par une porte cintrée qui a tous les caractères du XV^e. Mais au-dessus de cette porte, en se rapprochant de l'abside, on voit sur la paroi externe de l'enceinte murale la trace d'une seconde ouverture maintenant bouchée; cette ouverture, de forme rectangulaire, confirme ce qui a été dit du partage de la chapelle en deux sacristies, à l'époque où le culte y fut supprimé. Elle est certainement contemporaine de ce partage qui la fit juger nécessaire; et son seul aspect, la manière dont elle fut improvisée aux dépens de la muraille, montrent suffisamment qu'on ne doit pas en reporter l'origine au-delà des limites qui nous sont tracées par les indications de l'obituaire.—En second lieu, la suppression du culte dans la chapelle de la Conception est antérieure au XVIII^e siècle, car le mémoire dont nous avons déjà parlé, et qui porte la date de 1681, présente cette suppression comme un fait accompli.

La chapelle n'a pas changé de destination depuis cette époque. L'ancien partage a été maintenu; seulement les deux pièces communiquent entre elles; des deux portes extérieures on n'a conservé que la plus ancienne, et dans la partie réservée au clergé, on a placé un parquet et des armoires. Le sieur Yvory, gardien de la Cathédrale, m'assure qu'il existe sous le parquet une pierre sépulcrale de grande dimension, portant une double effigie, et entourée autrefois d'une inscription dont il reste quelques traces. Cette tombe est, sans aucun doute, celle de nos deux chanoines; car ils étaient, dit Hermant, représentés en habit de chœur sur leur tombe commune, autour de laquelle on lisait l'inscription suivante : Hic jacent Magistri Rolandus Subdecanus et Antonius de Talentis, fratres, Mediolanensis Dioecesis, canonici hujus venerabilis Ecclesie, qui dotaverunt et reparare fecerunt Capellam istam in honorem Conceptionis Beatissime Virginis Marie; qui obierunt, videlicet prefatus Subdecanus

Digitized by Google

anno domini millesimo cccclxxm°, septima feria mensis maii, et prefatus Antonius anno domini millesimo cccclxxvm° die xv januarii. Oretis pro animabus illorum.

J'ai demandé à Mgr l'Evêque de Bayeux, avec l'assentiment et au nom du Chapitre, que cette épitaphe, ou du moins une inscription équivalente, soit rétablie, le plus près qu'il sera possible de la tombe des deux frères, et je suis heureux d'ajouter que ma demande a été favorablement accueillie du Prélat (1).

(1) Après avoir entendu la lecture de ce travail la Société Académique de Bayeux a chargé une commission de rechercher si en effet il ne resterait pas sous le parquet et les armoires de la sacristie quelques vestiges de l'inscription citée par Hermant. Les commissaires se sont transportés à l'endroit indiqué par le sieur Yvory, et y ont découvert une pierre tombale de 3m 33 de long sur 1m 62 de large, dont le milieu coïncide avec l'axe de la voûte. La pierre est intacte; mais il n'y reste que sept mots de l'inscription, à l'angle Sud-Ouest qu'une armoire a protégé et couvre encore aujourd'hui. Du reste, ces sept mots suffisent pour lever toute incertitude. La tombe est orientée, comme le prouve la disposition des arcades ou pinacles qui couronnaient les deux effigies, et dont la double empreinte est nettement accusée à l'extrémité occidentale du monument. M. E. Lambert a bien voulu dessiner ces précieux vestiges, qui, joints à nos autres documents, fixent d'une manière incontestable, la place qu'occupait autrefois dans la Cathédrale la chapelle de la Conception. Pour en perpétuer le souvenir, l'inscription suivante sera gravée aux frais du Chapitre sur le mur qui sépare la sacristie actuelle de la chapelle St-Thomas :

IN MEDIO HVJVS CAPELLÆ,
EODEMQVE SEPVLCHRO,
IACENT
ROLANDVS ET ANTONIVS DE TALENTIS,
FRATRES, MEDIOLANO ORIVNDI,
ECCLESIÆ BAIOC. CANONICI,
QVI HANC CAPELLAM
IN HONOREM CONCEPTIONIS B. M. V.
RESTAVRATAM DOTAVERVNT;
QVORVM PRIOR SVBDECANVS,
VARIORVMQVE OPVSCVLORVM AVCTOR,
OBIIT VII° DIE MAII, ANNO M.CCCC.LXXIII,
ALTER VERÒ XV° DIE JANUARII, ANNO M.CCCC.LXXVIII

Digitized by Google

Avant d'être à Bayeux la lumière et l'ornement du Chapitre, Roland occupait un rang distingué dans sa patrie, et son mérite était apprécié par ses concitoyens. Nous en avons pour preuve la première pièce de son Manuscrit. C'est un fragment de discours adressé par lui au nom de la ville de Milan à un empereur d'Allemagne qui était venu visiter la Lombardie. Quel est cet empereur? C'est ce que le discours ne nous apprend pas; il n'y est désigné que par les mots *Serenissime Cæsar*. Mais en comparant les indications fournies par le texte même du manuscrit à celles que nous trouvons dans l'histoire contemporaine, il est impossible de ne pas reconnaître Sigismond.

D'abord ce fut en 1431 (1), c'est-à-dire une année au moins avant l'époque où Roland quitta le Milanais que Sigismond vint se faire couronner à St.-Ambroise; et le ton du discours est tout-à-fait en harmonie avec le caractère d'une pareille solennité. L'orateur félicite le prince de ses efforts pour rétablir la paix, « pacatas provincias » pour réprimer des fureurs injustes; « ad comprimendos iniquos furores suscepta arma » ceci peut s'appliquer à la lutte de Sigismond contre les Turcs et les Hussites. Il le remercie d'avoir quitté ses états dans un âge avancé, « ætate jam prohibente » pour venir au secours de l'Italie en proie aux horreurs de la guerre, pour délivrer le Duc son fils de l'oppression de ses voisins. Or l'histoire nous apprend que Sigismond avait 64 ans (2) lorsqu'il vint en Lombardie appelé par le Duc Philippe-Marie Visconti, dont les états voisins inquiétaient la puissance. Il est vrai qu'après avoir appelé l'Empereur à son secours, le Duc lui témoigna de la défiance, et refusa même de communiquer avec lui; mais les orateurs ne sont pas obligés de dire en public tout ce que l'histoire est chargée de nous apprendre.

(1) V. Histoire univers. de M. Cantu. T. 12.
(2) Il mourut en 1437 à 70 ans.

Digitized by Google

Toutefois, s'il faut en croire l'organe de la grande cité, l'Empereur l'a plutôt protégée par le prestige de son nom que par la terreur de ses armes : « non dicam favoribus armorum, sed solâ famâ potentem fecisti. » Cette déclaration tant soit peu emphatique pourrait bien n'être qu'un artifice oratoire servant à déguiser un reproche; car il paraît que Sigismond n'avait avec lui que deux mille chevaux, et que la simplicité de cet appareil le fit mépriser des Lombards à l'attente desquels il ne répondait pas. Ce n'est donc pas sans motif que l'orateur nous montre en perspective les troupes germaniques et hongroises, « feroces et armis indomitos populos » prêtes à marcher au premier signal de l'Empereur, tandis que la flotte du roi d'Aragon attaquera les Vénitiens sur leur élément. Le reste de ce curieux fragment renferme des considérations générales sur les avantages de la paix, les maux qu'enfante l'anarchie, la mission providentielle que les princes ont reçue de Dieu pour les empêcher ou les guérir. On voit qu'en écrivant cette harangue l'auteur s'est inspiré de celle que Cicéron prononça devant un autre César à l'occasion du rappel de Marcellus. Les expressions et les tournures familières à son modèle reviennent à chaque instant sous sa plume, et donnent à sa période quelque chose de cette pompe majestueuse qui caractérise le style de l'orateur romain. Je ne puis résister au plaisir d'en citer un exemple : « Cùm aliquid piè aut mansuetè gestum audimus, id non modo verbis extollimus, verùm singulari quodam ardore veneramur et amamus. Quocircà, si tantùm animari atque incendi videmur amore priscorum hominum quos legimus aut sentimus mansuetudine floruisse, quibus te laudibus efferemus, quem præsentem videmus, cujusque singularem humanitatem tantis beneficiis experimur (1) ! »

(1) Un acte de vertu, un trait de clémence que nous entendons raconter n'obtiennent pas seulement nos éloges; ils nous inspirent du respect, ils

Digitized by Google

Le duc Philippe-Marie, sous le gouvernement duquel ce discours avait été composé, mourut sans enfants légitimes vers 1447. Le mode de succession n'étant pas réglé d'une manière positive, les Milanais prirent le parti d'écarter tous les prétendants, et proclamèrent la république ambroisienne. Il fallait que Roland eût laissé à ses concitoyens une haute idée de son patriotisme, car ils crurent devoir lui notifier le changement qui était survenu dans les destinées de son pays. Touché d'un souvenir si honorable, Roland s'empressa d'y répondre par l'expression de sa gratitude. Il se réjouit d'apprendre que Milan a rétabli son ancien gouvernement populaire, et échappé à la domination des ennemis qui l'environnaient : « circumstantes undiquè præpotentissimos hostes, quibus vix unus orbis sufficere potuisset. » Il félicite les chefs d'avoir exercé assez d'ascendant sur la multitude pour prévenir les désordres presque inséparables des révolutions. Milan a des défenseurs qui, sous le rapport de la prudence et du courage, ne le cèdent en rien aux Torquatus, aux Decius et aux Scipion. Malgré sa longue absence et son éloignement, il n'a rien de plus à cœur que la tranquillité et la grandeur de sa patrie; car, comme le dit Cicéron : « omnes omnium caritates patria una complectitur. » L'exemple de ses ancêtres si dévoués au bien public lui fait un devoir de rester fidèle à ces nobles sentiments. On ne peut qu'applaudir à la modération et à la dignité d'un pareil langage.

Sans oublier ce qu'il devait à sa terre natale, Roland ne se montra pas moins attaché à sa nouvelle patrie, et il en défendit les intérêts avec un zèle digne des plus grands éloges. A l'époque où il vint se fixer à Bayeux (1433

excitent en nous une chaleureuse sympathie. Si donc la lecture ou le souvenir des actions par lesquelles les anciens ont signalé leur mansuétude nous transporte pour eux de l'amour le plus vif, quels éloges vous décerner, à vous que nos regards contemplent, à vous dont la générosité incomparable nous prodigue de si grands bienfaits !

Digitized by Google

ou 1434), une partie de la France subissait le joug des Anglais, et appelait de tous ses vœux la fin d'une guerre qui la ruinait depuis près d'un siècle ; elle trouva bientôt dans le nouveau chanoine un éloquent interprète de ses trop justes doléances. Des conférences s'étaient ouvertes à Paris entre les plénipotentiaires des deux nations rivales. Roland profita de cette circonstance pour écrire aux princes chrétiens, et les engager à conclure la paix. Il commence par déclarer que cette paix, dont il sollicite la conclusion, importe au repos du monde. La lutte acharnée que soutiennent l'un contre l'autre deux états si puissants est un malheur pour l'Eglise et pour toute la chrétienté ; elle encourage les agressions des infidèles, c'est donc un devoir pour les princes chrétiens de ne pas la prolonger davantage. Le discours est divisé en trois parties. Dans la première l'orateur décrit la situation lamentable de la chrétienté; Dans la deuxième il peint les inconvénients de la guerre ; Dans la troisième il leur oppose les avantages de la paix. J'ai dit qu'il possédait à un haut degré le sentiment de la période; ici je suis contraint d'ajouter qu'à l'exemple des humanistes de son siècle, il ne se défend pas assez du lieu commun, quelquefois même il paraît s'y complaire. Il débute par une pensée remarquable : c'est que la guerre est toujours un crime quand elle n'est pas une nécessité, fût-elle dirigée contre les infidèles. Il flétrit ce procédé barbare en invoquant tour à tour les principes du christianisme, les enseignements de la philosophie, l'autorité de l'expérience. Après avoir cité l'exemple de la Grèce et de Carthage, rappelé la chute de Persée et la mort d'Alexandre, de manière à prouver que l'histoire de l'antiquité lui est aussi familière que sa littérature, il aborde enfin les arguments tirés de la situation présente; ou plutôt c'est la patrie elle-même qui intervient pour montrer ses blessures et raconter ses malheurs : « vobis vulnera, vobis longas ærumnas ostentat ;

Digitized by Google

audite proclamantem, et humi procumbentem.» Malheureusement cette prosopopée, qui n'est pas sans grandeur, aboutit à des détails vulgaires, que les historiens anciens entremêlaient quelquefois à leurs harangues, et dont César se moquait avec beaucoup de finesse, en répondant à certaines déclamations de ses adversaires dans l'affaire de Catilina. « Quid memorem innocentium turbam veluti pecudes gladiis impiorum trucidari? Quid raptas virgines?.... Quid eversa templa, deserta rura, incultos agros, deletas urbes? etc. (1)» Ne croirait-on pas entendre Quintius Capitolinus reprocher aux Romains par la bouche de Tite-Live, les suites funestes de leurs dissensions? L'éloge de la paix, destiné sans aucun doute à augmenter par la puissance du contraste l'effet de ces sombres tableaux, se compose d'abord de tous les textes de la Sainte-Ecriture propres à nous inspirer l'amour de la paix, à nous en faire sentir le prix. A ces textes habilement groupés, et quelquefois commentés avec bonheur succèdent des considérations philosophiques. La paix est un si grand bienfait, que, malgré la divergence apparente de nos désirs, elle est toujours le but suprême auquel nous aspirons. Le guerrier oserait-il faire exception à la loi commune? Ce n'est pas pour exterminer ses semblables qu'il doit tirer l'épée, mais uniquement pour rétablir ou consolider la paix. La paix est la reine du monde, et la source de tous les biens. «Tu individuæ Trinitatis socia; in te omnes Angeli exultant... Tu astrorum motus congruenti ratione componis... Te quæcumque in terrâ germinant,... te volucres rapidæ, te sylvestres feræ, te monstra marina colunt et affectant... Tu principatus et regna ex humili et infimo loco in sublimè provehis; sine te nihil jucun-

(1) Rappellerai-je le massacre impie d'une foule d'innocents égorgés comme un troupeau de bétail? Peindrai-je l'enlèvement des jeunes filles, la destruction des temples, les campagnes abandonnées et laissées sans culture, les villes saccagées? etc.

Digitized by Google

dum ; sine te corruunt et dilabuntur omnia (1). » Cette longue énumération, surchargée de détails exubérants dont je supprime la plus grande partie, rappelle à certains égards le passage des Tusculanes consacré par Cicéron à l'éloge de la philosophie (2). Ce sont de part et d'autre les mêmes procédés, et presque les mêmes formules. Il est évident que le second morceau a servi de modèle au premier ; mais ce qui distinguera toujours les auteurs du siècle d'Auguste, c'est leur irréprochable pureté, une sobriété contenue dans de justes limites, un tact exquis dans le choix des détails, qualités auxquelles leurs imitateurs d'une autre époque ont souvent substitué l'abus de l'hyperbole, une abondance fastidieuse, et cette affectation de tout dire qui ne leur permet presque jamais de s'arrêter à propos. L'abbé des Talents n'est pas exempt de ces défauts ; nous venons d'en avoir la preuve ; mais il faut avouer qu'il les rachète par des qualités très-remarquables ; son style qui réunit habituellement la précision à l'élégance, prend de l'énergie quand il s'élève contre ceux que ses exhortations trouveraient insensibles, et qu'il les cite au tribunal de Dieu. « O cæcitatem incredibilem ! ô dementiam inauditam ! ferrei estis, nisi his doloribus moveamini... Ille autem qui cruore campos inundaverit, flumina infecerit, quo tandem vultu ante tribunal æterni judicis progredietur? » (3)

(1) Tu es la compagne de l'indivisible Trinité, la joie des Anges ; tu règles comme il convient le mouvement des astres. Les germes qui se développent dans la terre, les oiseaux à l'aile rapide, les animaux qui peuplent les forêts, les monstres marins te chérissent et soupirent après toi. Tu élèves à une haute puissance des états faibles et méprisables à leur origine ; sans toi il n'existe aucune jouissance ; sans toi tout s'écroule et se disperse.

(2) O vitæ philosophia dux, ô virtutis indagatrix expultrixque vitiorum, quid non modo nos, sed etiam vita hominum sine te esse potuisset?—tu inventrix legum, tu magistra morum et disciplinæ fuisti.

(3) O aveuglement incroyable ! ô folie sans exemple ! Vous avez un cœur de bronze si vous êtes insensibles à de pareilles douleurs.... Quant à celui qui abreuve les campagnes de sang, qui en teint les fleuves, comment oserat-il comparaître devant le tribunal du souverain juge ?

Digitized by Google

Roland soumit son ouvrage à la critique de Zanon, son évêque, avec l'intention de l'adresser au Duc d'Orléans, «Principi Duci Aurelianensi mittere constitui » s'il était jugé digne par le Prélat d'être mis sous les yeux d'un si haut personnage. Ce fut donc à l'occasion des Conférences qui amenèrent la trève de 1444, que ce discours fut composé. En effet, d'après notre manuscrit, il s'agit d'une négociation dirigée par un Prince qui sort d'une longue captivité ; « longo carcere solutum » or, nous savons que la trève de 1444 fut conclue par l'entremise et sous les auspices de Charles d'Orléans, père de Louis XII, longtemps prisonnier en Angleterre, et qui avait recouvré sa liberté en 1440. Il est permis de croire que ce prince ami des lettres, et qui cultivait la poésie avec un grand succès, fit un accueil distingué au mémoire du chanoine de Bayeux. Il dut en être d'autant plus frappé, qu'il y trouva l'expression d'un vœu qu'il avait souvent formé lui-même ; témoin la ballade qui commence par ces mots :

Priez pour paix doulce Vierge Marie,

et les deux strophes suivantes adressées au duc de Bourbon :

Mon gracieux cousin Duc de Bourbon,
Je vous requier, quand vous aurez loisir,
Que me faites par ballade ou chanson
De votre état aucunement sentir ;
Car, quant à moi, saïchez que sans mentir
Je sens mon cueur renouveller de joie,
En espérant le bon temps advenir
Par bonne paix, que brief Dieu nous envoie.

Tout chrétien qui est loyal et bon
Du bien de paix doit fort se réjouir,
Veu les grands maux et la destruction
Que guerre fait par tout pays courir.
Dieu a voulu Crestienté punir,
Qui a laissié de bien vivre la voye ;
Mais puis après, il la veut secourir
Par bonne paix, que brief Dieu nous envoie.

Digitized by Google

Quoique la trève de 1444 n'eût été stipulée que pour deux ans, elle fut acceptée comme un bienfait. Aussi je ne doute pas qu'il ne faille rattacher à cet événement un second discours dont il ne nous reste qu'un fragment, et dans lequel l'éloge de la Paix est associé à celui des princes qui ont fait au repos de leurs états le sacrifice de leur ambition. Je ne dirai rien de cet opuscule, sinon que les idées ont beaucoup d'affinité avec celles du premier, et que le style est perpétuellement calqué sur celui des orateurs latins. Il n'est personne d'entre nous qui n'ait admiré dans le discours prononcé par Cicéron, à l'occasion du rappel de Marcellus, le parallèle que l'orateur établit entre la gloire militaire et celle qui s'attache à la clémence. Voici ce que devient ce parallèle sous la plume de notre humaniste : « Strenuè in aciem congredi, confertas copias pugnando sternere, hostilia signa capere, munitissimas urbes obsidione circumcludere,... opera sunt magni quidem et fortissimi viri, sed hominis tamen. At animum in summâ iracundiâ vincere, privata commoda utilitati publicæ postponere, calamitatis alienæ misereri,... hæc qui faciunt, non tanquam mortales homines, sed tanquam divino quodam munere de cœlo demissos intuemur (1).» Hélas ! cette trève si pompeusement célébrée ne devait rien changer à la situation du pays. L'Angleterre, qui apportait sans cesse de nouveaux obstacles à la conclusion d'une paix définitive par l'insolence de ses prétentions, s'aliénait de plus en plus l'esprit de ses nouveaux sujets. Elle semblait oublier que si la trahison et la violence

(1) Attaquer avec vigueur les bataillons ennemis, les tailler en pièces, prendre leurs étendards, assiéger les villes les mieux fortifiées,... de telles actions supposent un grand caractère et un grand courage ; cependant elles ne s'élèvent pas au-dessus des forces de l'homme ; mais triompher de sa colère, sacrifier ses intérêts au bien public, prendre en pitié le malheur de ses semblables ; celui qui est capable d'un tel effort est à nos yeux quelque chose de plus qu'un homme, nous le regardons comme un envoyé, comme un bienfait du Ciel.

Digitized by Google

suffisent pour inaugurer une conquête, elles ne suffisent pas pour fonder un pouvoir durable. Roland eut le courage de rappeler cette vérité menaçante au cardinal d'York, et au duc de Glocester, gouverneur de Normandie pendant la minorité de Henri VI. Ses accusations ont d'autant plus de poids aux yeux de la postérité, qu'il est lui-même plus désintéressé et plus impartial. Etranger d'origine, il n'a pas contre la domination anglaise la même antipathie que les régnicoles. Il parle même avec enthousiasme des conquêtes du roi Henri V, donne des éloges à son administration, et consacre à sa mémoire une brillante prosopopée; mais la justice, l'humanité, les intérêts de la couronne d'Angleterre à laquelle il est lié par la foi du serment l'obligent à dénoncer hautement les exactions et la lâcheté des oppresseurs de la Normandie. Au lieu de protéger leur conquête, ils la laissent exposée aux incursions des ennemis, s'attachent à ses entrailles comme des vautours, et semblent avoir pris à tâche d'épuiser sa substance. « Ab ipsis qui illam tueri et præservare deberent conculcata ac penè direpta... Qui, relictis hostium finibus, quos propugnare deceret, intra viscera innocentium versantur, et quidquid superest exhaustæ patriæ, id totum sine modo mensuràque diluunt, ac prorsùs absorbent; simulque desidiâ ac torpore marcescunt. » Tant d'excès ne resteront pas sans châtiment. Un empire qui foule aux pieds l'équité et la justice ne saurait prétendre à de longues destinées. Déjà la nonchalance des Anglais a réveillé le courage de leurs ennemis qui menacent la Normandie, et n'attendent qu'une occasion pour se jeter sur elle. Ils ont tenu à Saumur un grand conseil de guerre, et donné à deux de leurs plus habiles généraux l'ordre de commencer l'attaque. Ne fera-t-on rien pour épargner à la province une nouvelle invasion et de nouveaux ravages? Après tout, les Français ne sont point une nation méprisable. Ils possèdent une grande étendue de pays, ils ont

Digitized by Google

des munitions et des armes, et ils n'ont point oublié que leurs ancêtres osèrent autrefois défier l'Empire romain. « Nec vanas aut imbecilles putetis Gallorum vires. Immensa quippe regio est, opibus et armorum potentiâ præpotens, ausa quondùm cum imperio romano signa conferre, simulque cruenta certamina conserere. » Messieurs, je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que ce langage trahit une préférence secrète et à peine dissimulée. Si Roland travaille à écarter de la Normandie les armées du roi de Bourges, c'est uniquement parce qu'il redoute pour des populations déjà trop malheureuses les fléaux que la guerre traîne à sa suite; mais il est comme son Evêque partisan de Charles VII; il n'a pu voir sans indignation un général anglais piller la demeure épiscopale; et quand les meurtriers de Jeanne d'Arc auront été chassés de la province qu'ils sont indignes de gouverner, il ne faudra pas s'étonner d'entendre son éloquent défenseur en célébrer la délivrance.

Le jour de cette délivrance ne devait pas se faire attendre. Sous le gouvernement du duc de Sommerset qui avait succédé à Glocester, une troupe de soldats anglais s'empara par trahison « per insidias » de la ville de Fougères, et la mit au pillage. Que cette ville fût une place sans importance, comme le veulent les historiens anglais, ou qu'elle méritât les épithètes de « munitissimum et opulentissimum » que lui décerne notre manuscrit, la violence exercée contre elle n'en était pas moins une rupture de la trève. « contra pactas inducias » Toutefois, avant de recourir aux armes, Charles VII envoya des ambassadeurs en Angleterre; il somma le gouverneur de Normandie, qui passait pour avoir favorisé l'entreprise, de rendre Fougères au duc de Bretagne, et de réparer le dommage que les troupes anglaises lui avaient causé: « oppidum et illata damna, pro intemeritate datæ fidei, reddi procurarent. » Les historiens anglais voient dans cette

Digitized by Google

conduite de Charles VII la preuve qu'il désirait un prétexte pour recommencer la guerre; notre auteur y voit au contraire une preuve de modération et de longanimité. « longa patientia » Quoiqu'il en soit, la réparation ayant été refusée, Charles VII craignit que la conduite des Anglais envers le duc de Bretagne, son vassal, ne fût le signal d'une aggression contre ses propres états; il attaqua la Normandie par terre et par mer, et prit lui-même le commandement de ses troupes. Ici commence un récit sommaire de l'expédition qui se termina le 12 du mois d'août (1449) par la prise de Cherbourg, et l'expulsion des anglais : « duodecimâ die mensis Augusti, quæ fuit dies perfectæ lætitiæ, quâ scilicet oppidum Cæsarisburgi, quod fuit in deditione postremum, cum cæteris paruit invictissimo Regi. » Maintenant, Messieurs, vous me demanderez à quel titre les détails de cette campagne figurent dans le manuscrit de l'abbé des Talents ? Ils servent d'introduction à l'un de ses plus intéressants opuscules qui a pour titre : « Memoriale reductionis Ducatûs Normanniæ factæ per Serenissimum Regem Karolum septimum, et institutio diei festi, editum ab eodem de Talentis, nomine D. Episcopi Bajocensis et Capituli ejusdem. (1) » Charles VII, après sa victoire, a désiré qu'une solennité religieuse en perpétuât le souvenir; il en a fait la demande à tous les Evêques et Archevêques de son royaume : « quatenùs in singulis eorum Ecclesiis, recordatio hujus cœlestis doni et publicæ lætitiæ annuâ solemnitate celebraretur. » C'est pour justifier aux yeux de la postérité l'institution de ce pieux anniversaire, que notre auteur, chargé par son Evêque d'en rédiger l'acte au nom du Chapitre de Bayeux, a cru devoir rappeler les principaux événements qui ont préparé la délivrance de la Normandie. Les succès du Roi

(1) Mémoire sur la Conquête du Duché de Normandie par le Roi Charles VII, et la fête établie à cette occasion, publié au nom de Mgr l'Evêque de Bayeux et de son Chapitre, par le même des Talents.

Digitized by Google

ont été si prompts et si décisifs, qu'il est impossible de ne pas y reconnaître l'intervention d'une providence toute spéciale ; les éléments eux-mêmes ont paru favoriser l'expédition ; « non aliter quàm si ore omnipotentis Dei mandatum accepissent, et divinam sententiam exequerentur (1). Tandis que les Anglais, autrefois si audacieux, semblaient frappés de stupeur, abandonnaient la plaine pour se retrancher derrière leurs murailles, et voyaient la fortune ennemie déconcerter tous leurs projets, « fortunam semper adversam haberent » les Français n'ont rencontré aucun obstacle dans leur marche triomphante ; soit qu'ils montassent à l'assaut, soit qu'ils en vinssent aux mains en bataille rangée, Dieu les a tellement protégés, qu'ils n'ont essuyé que des pertes insignifiantes. N'est-ce pas un fait digne de remarque que Dieu ait choisi pour accomplir ces merveilles l'année même du Jubilé (1449-50)(2), année de pardon et de réjouissance, qui rendait autrefois la liberté aux esclaves et faisait rentrer dans leurs domaines les anciens possesseurs? C'est ainsi que la Normandie délivrée des étreintes de son plus ancien et de son plus cruel ennemi, est rentrée dans les bras de son père et de son véritable souverain. Je n'ai pas la prétention de reproduire ici l'énergie des expressions employées par l'auteur pour désigner les Anglais : je me contenterai de dire que Cicéron n'en a jamais employé de plus énergiques contre Verrès et contre Antoine. « fidefragos — publicæ tranquillitatis perturbatores — hâc pestiferâ molestiâ, intolerabili aculeo — » Toutefois je dois ajouter à la louange de l'auteur, qu'il n'a pas attendu que les Anglais eussent

(1) Comme s'ils en avaient reçu l'ordre de la bouche du Tout-Puissant, et qu'ils eussent exécuté ses décrets.

(2) Les historiens placent la prise de Cherbourg en 1449 ou en 1450 selon qu'ils tiennent compte ou non de la dernière réforme du calendrier (1582). La remarque de Roland des Talents relative au Jubilé prouve que ce qu'il appelle l'année 1449 est en réalité la 50e du siècle. La divergence n'est donc que dans la manière de compter.

Digitized by Google

repassé le détroit, pour leur infliger ses qualifications les plus hardies. La lettre au Duc de Glocester ne le cède en rien sous ce rapport au *Memoriale*. Voyons maintenant de quelle manière l'Evêque et le Chapitre de Bayeux entendent se conformer aux instructions du Souverain. D'abord sa demande a été accueillie comme elle devait l'être, avec des transports de joie, et un respect religieux. «Nos igitur Zanonus Dei gratiâ Bajocensis Episcopus, Decanusque et Capitulum Ecclesiæ Bajocensis, considerantes sanctissimum tanti regis institutum,... exultantibus animis, ac eâ quâ decuit reverentiâ et cordis devotione suscepimus. » En conséquence le 12e jour du mois d'août sera inscrit dans le Martyrologe de Bayeux au nombre des jours saints ; la première moitié en sera consacrée à Dieu chaque année par de pieuses cérémonies, et des chants d'action de grâces; et cette solennité se célébrera d'âge en âge à perpétuité. « Exhortantes omnes posteros et successores nostros ne hujus tam salutaris festi novitatem oneri deputent, aut in futurum in tam laudabili ministerio per incuriam tepescant; sed sæpè ac sæpè meminerint quantas calamitates et pressuras nos et patres nostri passi fuerimus, in hoc lethali et pestifero bello (1) ». L'oubli d'un si grand bienfait pourrait blesser le cœur de Dieu, et attirer sur nous de nouveaux châtiments. Telles sont en raccourci les principales idées que développe le *Memoriale*. La forme n'en est pas moins remarquable que le fond en est curieux. On y trouve bien çà et là quelques traces de mauvais goût, mais on y trouve aussi des beautés de style que mes citations incomplètes n'ont pu vous faire apprécier.

(1) Nous exhortons nos successeurs et tous ceux qui vivront après nous, à ne point considérer comme un fardeau l'institution d'une fête aussi consolante, et à ne point négliger dans la suite par indifférence un ministère si honorable. Qu'ils se rappellent sans cesse les calamités et les afflictions qui nous ont accablés, nous et nos pères, pendant les désastres de cette guerre funeste.

Digitized by Google

Tandis que la monarchie française réparait ses désastres, une autre disparaissait en Orient ; Constantinople venait de succomber sous les efforts de Mahomet II, et ce douloureux événement, qui aurait du émouvoir la Chrétienté, la trouva presque indifférente. Les princes occupés de leurs intérêts particuliers ne prêtèrent qu'une médiocre attention aux cris de détresse de la cité impériale ; ils ne comprirent pas qu'en la foulant aux pieds, son féroce vainqueur menaçait la civilisation toute entière. L'Europe, il est vrai, parut se réveiller un moment à la voix du pape Nicolas V. Les états italiens se réconcilièrent à Lodi, et le duc de Bourgogne jura au milieu d'un grand festin qu'il était prêt à prendre la croix ; mais neuf jours après avoir signé le traité de Lodi, les Vénitiens en firent un autre avec les Turcs ; Charles VII ne permit pas que la croisade fût prêchée en France, et Philippe de Bourgogne charmé d'apprendre que l'Europe ne répondait pas à son belliqueux appel, eut bientôt oublié son serment. L'abbé des Talents avait trop d'élévation dans l'esprit pour ne pas apercevoir la gravité d'une pareille situation, et trop d'indépendance dans le caractère pour ne pas la signaler à ceux qui avaient le pouvoir d'en conjurer les périls. Aussi le trouvons-nous fidèle à ce devoir, toutes les fois qu'il a lieu d'espérer que sa parole aura quelque retentissement. Le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, vient, en sa qualité de métropolitain, visiter l'église de Bayeux. Roland, qui avait été chargé de le haranguer au nom du Chapitre, prend pour texte de son discours ces paroles de l'Evangile : *Ite et vos in vineam meam.* La vigne du Seigneur, c'est la Chrétienté ; deux ennemis cruels la ravagent, suivant cette parole du Prophète : *Exterminavit eam aper de silvâ, et singularis ferus depastus est eam.* Autrefois ces deux ennemis de la nation sainte s'appelaient Antiochus et Nabuchodonosor ; aujourd'hui ils ont changé de nom, ce sont les Turcs et les Sarrasins. Déjà ces

Digitized by Google

bêtes féroces sont sorties de leur repaire, et, ouvrant une gueule affamée, elles s'apprêtent à dévorer le peuple de Dieu. « Hæ sunt illæ spumantes feræ, quæ de silvâ progrediuntur, et famelica guttura pandunt, ad devorandum et evisceran-dum populum Dei ». Quelle joie pour ces barbares d'ap-prendre qu'ils ont des auxiliaires parmi nous, et qu'au lieu de nous unir afin de repousser leurs attaques, nous tournons contre nous-mêmes le glaive que nous devrions leur oppo-ser ! Insensés que nous sommes, de ne pas comprendre qu'en refusant de secourir nos frères, nous nous exposons à parta-ger leur sort ! Il faut donc que ceux à qui Dieu a confié le soin de cultiver sa vigne, la protégent contre les insultes, et la sauvent de la destruction dont elle est menacée. Que l'il-lustre Prélat aux mains duquel Dieu a remis le gouvernement spirituel de la Province, s'arme du glaive de la parole, et ins-pire au Roi très-chrétien une résolution digne de sa sagesse et de son courage. Les qualités personnelles de Charles VII, et les glorieuses traditions de sa famille le rendent digne de marcher à la tête des autres souverains; il ne déploiera ja-mais pour une plus noble cause l'oriflamme de ses aïeux. Ici l'orateur évoque le souvenir de saint Louis et de Charlemagne, qui n'ont pas craint de verser leur sang pour la défense de l'Eglise. Charles leur descendant et leur héritier voudra cer-tainement marcher sur leurs traces. « Ad te loquor ô inclyta et magnifica anima Karoli quondàm magni ; ad te loquor ô beatissime Ludovice... ad vos ô magnanimi quondàm duces et proceres, qui tantum vestri sanguinis effudistis, qui tot vul-nera suscepistis, qui postremò sanctas animas exhalastis in illo tàm glorioso certamine. »

Notre courageux écrivain ne se contenta pas d'intéresser à la cause de l'Eglise les personnages éminents qu'il croyait ca-pables d'exercer quelque influence sur l'esprit de Charles VII ; il osa s'adresser au Roi lui-même. Après lui avoir prouvé

Digitized by Google

dans un mémoire dont il ne nous reste qu'un fragment, que les Grecs ont droit à sa protection, que tous les peuples qui croient en J.-C. sont membres de son corps mystique, malgré la distance qui les sépare, il ne craint pas de prendre à partie son royal adversaire. Sachez, Prince, s'écrie-t-il, que si jusqu'à présent vos continuelles préoccupations, et la violence de vos ennemis ont pu vous servir d'excuse, la prospérité dont vous jouissez, la paix que Dieu vous a rendue avec la victoire ne vous laissent aucun prétexte pour rester dans l'inaction. Voici le temps favorable, voici les jours du salut; il vous faut venger l'honneur de Dieu, aider aux peuples chrétiens à sauver leur indépendance, et repousser loin de nous l'incendie qui va nous dévorer. Levez-vous donc, Prince magnanime, appelez sous vos étendards vos braves miliciens et toute la noblesse de votre royaume; de même que vous surpassez tous les autres souverains par l'éclat de votre puissance et l'illustration de votre famille; de même vous devez vous placer à leur tête par votre générosité et votre dévouement aux intérêts de Dieu : « ut qui cæteros mortales potentiâ et nobilitate generis excellis, sic cunctis devotior et in amore Dei ferventior inveniaris.»

Charles VII resta sourd à ces exhortations; l'opposition incessante du Dauphin, la révolte de Jean V, comte d'Armagnac, les perfidies du duc d'Alençon, les réformes qu'un demi-siècle d'anarchie avait rendues si nécessaires, ne lui laissèrent ni le temps ni les moyens de songer à une expédition lointaine; mais nous n'en devons pas moins reconnaître que le sous-doyen du Chapitre de Bayeux était bien inspiré, quand il essayait de tourner contre les musulmans l'épée victorieuse qui nous avait délivré des Anglais. Du reste, il ne se dissimulait pas les difficultés d'une si vaste entreprise; il avait compris qu'il fallait d'abord trouver un chef que sa haute position mît au-dessus des rivalités et des intrigues, et aux

Digitized by Google

pieds duquel les princes de l'Europe consentissent à sacrifier leurs ressentiments. Il s'empressa donc d'écrire au pape Calixte III aussitôt après son avènement (1455), pour l'engager à reprendre l'œuvre de pacification commencée par son prédécesseur Nicolas V.

Le pape, lui dit-il, est le défenseur de la foi, et le porte-étendard de la Chrétienté, « signifer Christianorum. » Ne vous étonnez donc pas que de tous les points du globe les regards se tournent vers vous, et que tous les cœurs mettent en vous leur principal espoir. Seul le vicaire de J.-C. peut arracher aux princes chrétiens les armes fratricides avec lesquelles ils s'entre-déchirent, et les intéresser au salut commun ; seul il peut relever le courage de ceux qui gémissent dans l'oppression, et de ceux qu'elle n'a pas encore atteints. Telle fut en effet la politique de tous les papes qui parurent à cette époque sur le trône pontifical. S'il fallait en donner la preuve, je rappellerais Pie II expirant près du rivage d'Ancône, en face des galères vénitiennes qui devaient le porter en Orient, et Paul II allant chercher jusqu'au fond de la Perse des alliés qu'il ne trouvait pas en Europe. Il est vrai que cette politique généreuse rencontra presque toujours d'invincibles obstacles ; mais Dieu n'en exauça pas moins le vœu que l'abbé des Talents lui adressait alors au nom de toute l'Eglise, et qui résume sa pensée sur la situation. C'en est fait, s'écrie-t-il, le cruel tyran qui nous menace ne s'arrêtera qu'aux dernières limites de la Chrétienté, à moins que Dieu ne suscite un de ses serviteurs et de ses amis, et ne l'arme d'un pouvoir surnaturel pour enchaîner cette bête farouche. « Emigraturus ad extremas usquè Christianorum regiones, nisi aliquis exurgat singularis Dei servus et amicus, qui pestiferam illam bestiam, divinâ magìs ope quàm humanâ suffultus, reprimat et compescat. » En écrivant ces lignes, Roland avait-il une connaissance exacte des périls de l'Europe? Etait-il simplement dominé

Digitized by Google

par la terreur que les Turcs inspiraient au loin? C'est ce que je ne saurais dire. Quoiqu'il en soit, ses appréhensions n'étaient point exagérées. Il ne fallut rien moins que le concours de deux héros suscités de Dieu et doués par lui d'une force invincible, pour arrêter dans sa marche triomphante celui qui avait juré solennellement l'extermination du Christianisme. On se demandera toujours avec effroi jusqu'où Mahomet II eût poussé ses conquêtes, si Huniade et Scanderbeg n'eussent servi de rempart aux peuples de l'Occident.

Le cimeterre des Musulmans n'était pas le seul fléau dont l'Eglise eût alors à déplorer les ravages. A peine délivrée du grand schisme, elle avait vu avec douleur les prélats du concile de Bâle se déclarer contre le pape Eugène IV, et lui opposer un rival dans la personne d'Amédée Duc de Savoie. A la faveur de ces dissensions, un grand relâchement s'était introduit dans la discipline. Les antipapes n'avaient reculé devant aucun moyen pour se créer des partisans; on les avait vus trafiquer ouvertement des choses saintes, accumuler les bénéfices dans les mains de leurs créatures, et faire appel en toute rencontre aux plus mauvaises passions. En un mot, les scandales s'étaient tellement multipliés, qu'ils auraient mis en péril l'existence de l'Eglise, si son divin fondateur ne l'avait rendue capable de traverser toutes les épreuves, de résister à tous les déchirements Nous n'avons pas à rappeler ici quelle vigueur l'Eglise déploya au xv^e^ et au xvi^e^ siècles contre les désordres d'une partie du clergé; mais nous sommes heureux de pouvoir dire en passant, que l'abbé des Talents fut sans contredit un de ceux qui mirent le plus de chaleur à les combattre. Il eut la gloire de mêler ses éloquentes protestations à celles des Gerson et des Clemengis ; et sa piété profondément indignée lui inspira plusieurs fois des accents dignes de St.-Bernard.

Chargé de porter la parole dans un Synode diocésain, il

Digitized by Google

prend pour texte ces paroles de St.-Pierre : *Vos estis genus electum, gens sancta, populus acquisitionis.* Après avoir déclaré que c'est en tremblant, et par déférence pour la volonté de ses supérieurs, qu'il ose se lever devant une si docte assemblée; après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint, et salué la mère de Dieu comme nous le ferions aujourd'hui, il expose successivement les Droits et les Devoirs du sacerdoce. Les Droits du sacerdoce sont les pouvoirs que Dieu lui a confiés pour la direction et la sanctification des âmes. Ces pouvoirs sont de deux sortes : les uns découlent de l'Ordination, les autres supposent la Juridiction. Les premiers ont pour objet l'oblation du saint sacrifice, la consécration du corps et du sang de J.-C. Les autres, embrassant à la fois l'ordre spirituel et l'ordre temporel, permettent au prêtre d'absoudre les pécheurs, de leur conférer la grâce attachée aux sacrements, de consacrer et d'inaugurer les souverains. Disons-le sans détour ; il y a dans cette théorie sur les différents pouvoirs de l'Eglise, des rapprochements malheureux, qui tendent à confondre avec des vérités incontestables, des opinions plus ou moins fragiles, et que l'on ne devrait jamais, soit qu'on les combatte, soit qu'on les soutienne, assimiler aux dogmes de la foi. Laissons donc notre auteur expliquer avec plus de subtilité que de logique, comment le pouvoir temporel, incomplet de sa nature, reçoit sa perfection du pouvoir spirituel, et arrivons à la seconde partie de son discours, dans laquelle il expose les Devoirs du Sacerdoce. Il est trois vertus que le prêtre doit chérir, trois vices dont il doit se préserver. Les trois vertus sont : l'Humilité qui nous délivre de l'Orgueil; la Chasteté qui mortifie la Concupiscence; la Charité envers les pauvres qui est opposée à l'Avarice, et nous porte à faire un saint usage de nos richesses. Il traite brièvement des deux premières vertus, mais il insiste sur la troisième. Rien de plus gracieux que les traits sous

Digitized by Google

lesquels il la dépeint. « Thesaurum suum condit in Cœlo, qui Christum pascit in paupere. Felix illud horreum, et omni multiplicatione dignissimum, de quo egentium et debilium saturatur esuries, de quo relevatur necessitas peregrini, de quo fovetur desiderium infirmi. Inhæreat itaque præcordiis nostris hæc tàm singularis virtus; nobiscum ambulet, nobiscum pernoctet. Hæc multitudinem peccatorum operit; hæc cæteras virtutes morales parturit et fovet; hæc fidem vivificat, spem beatitudinis æternæ consolidat, caritatem deniquè auget et fervescere facit (1). » Nos ancêtres nous ont laissé l'exemple de cette vertu qui a toujours fait la gloire et la force de l'Eglise. L'Eglise lui doit son éclat extérieur, et jusqu'à ses richesses temporelles. C'est pour rendre hommage au désintéressement et à la pureté de ses ministres que les princes de la terre ont mis leurs trésors à ses pieds. Ah pourquoi faut-il qu'on se soit écarté de ces glorieuses traditions? « Heu deploranda conditio temporum nostrorum ! quantùm distant ab illâ vetere patrum disciplinâ ! » Nous renversons l'ordre des préceptes évangéliques; avides de jouissances terrestres, nous n'avons que du mépris pour les biens spirituels; «nihil nisi terrenum et mortale cogitamus.» voilà l'origine des scandales qui affligent la Chrétienté : « schisma in capite ; in membris dissensio. (2) » Il est temps de renoncer à ces dissensions et d'arborer un autre étendard; il est temps de nous rallier dans le camp de J.-C. notre chef, autour du-

(1) On amasse des trésors dans le ciel, quand on nourrit J.-C. dans la personne des pauvres. Il est riche, et mérite que Dieu y entretienne l'abondance, le grenier où l'on puise pour apaiser la faim des indigents, pourvoir aux besoins de l'étranger, satisfaire les désirs du malade. Quelle prenne donc possession de notre cœur cette aimable vertu ; quelle soit notre compagne le jour et la nuit. Elle efface une multitude de péchés; elle produit et conserve les autres vertus morales; elle anime la foi, fortifie l'espérance de l'éternelle béatitude, elle augmente et enflamme la charité.

(2) Règne de l'antipape Felix (1440-47).

Digitized by Google

quel nous retrouverons notre ancien courage. « Revertere itaque, et armaturam puritatis tuæ resume. Repete castra principis tui Jesu Christi, sub cujus vexillo pristinam poteris recuperare fortitudinem. » Les biens de la terre ne méritent pas les transports qu'ils excitent, la préférence injuste qu'on leur accorde : « fluxa enim sunt et caduca omnia, etc. »

La circonstance que nous venons de rappeler n'est pas la seule où Roland se soit élevé contre le relâchement des mœurs cléricales. Quelques années plus tard il revint sur ce lamentable sujet dans sa harangue au cardinal d'Estouteville que j'ai déjà citée. On voit qu'il a sondé la profondeur de cette plaie, et qu'il sent la nécessité d'y appliquer un remède efficace. Ce n'est pas là ce qui m'étonne; ce qui est surtout remarquable à l'époque où il écrivait, c'est la modération, la dignité de son langage; pas une de ces invectives grossières, de ces trivialités bouffonnes que laissaient échapper trop souvent les prédicateurs, quand ils attaquaient les vices ou censuraient les abus. Ecoutons-le parler lui-même. « Pudet explicare, tantam vitiorum sentinam, quæ nullo tàm honesto vocabulo appellari possunt, quin audientium aures graviter offendant.... Quis non videt quantis rugis et maculis deformata sit in membris suis sancta mater Ecclesia !... Sed non licet homini præsertìm imperito, nisi sobriè loqui ad Christos Domini (1). » Il y a loin de cette réserve délicate aux personnalités audacieuses dont Menot et Maillard se montrèrent quelquefois si prodigues.

Cependant le schisme touchait à sa fin; l'antipape Felix venait de renoncer à ses prétentions; et l'Eglise allait enfin

(1) Nous rougirions d'étaler aux regards cette fange impure dont le nom seul, de quelque manière qu'on la désigne, est un outrage à la pudeur.... Qui n'aperçoit par combien de taches et de rides l'Eglise notre sainte Mère est défigurée dans ses membres ?... Mais celui qui parle devant les Pontifes du Seigneur doit le faire avec beaucoup de retenue, surtout lorsqu'il sent sa faiblesse.

Digitized by Google

respirer sous le gouvernement de Nicolas V (1447). Avec quelle joie Roland reprit la plume pour célébrer l'élection du nouveau pontife ! Le commencement de sa lettre, écrite au nom de l'Evêque de Bayeux, est un cantique d'action de grâces, une espèce de dithyrambe. « Exultet terra, lætentur insulæ multæ; benedicat Domino omnis populus ejus, et in canticis jubilationis gratuletur ei qui prospexit de excelso sancto suo.» (1) Tous ceux qui ont à cœur la paix et l'unité de l'Eglise, ont repris courage, en voyant à sa tête un homme dont toute la Chrétienté a pu apprécier les talents, et de la sainteté duquel elle a conçu la plus haute opinion ; un pontife qui s'est fait remarquer dès sa jeunesse par l'innocence de ses mœurs, et qui a cultivé avec le même succès les sciences ecclésiastiques et les arts libéraux. «Nec ignorant te ab ineunte ætate sanctos mores religiosissimi quondàm patris egregiè contraxisse. Sciunt prætereà te liberalibus disciplinis imbutum, te sacris litteris excellenter eruditum.» Il n'est pas un seul de ces éloges qui ait été démenti par l'histoire; et en les adressant au Pape Nicolas, le secrétaire de l'Evêque de Bayeux n'était que l'écho de tous ses contemporains. Il paraît craindre néanmoins que son langage ne le fasse soupçonner d'adulation. Il prend donc le Ciel à témoin qu'il ne s'est proposé en parlant ainsi ni de flatter l'illustre pontife ni de solliciter ses faveurs. Il a seulement voulu lui prouver sa reconnaissance, en lui faisant connaître ce que l'univers chrétien attend de ses brillantes qualités. Ce n'est pas une satisfaction d'amour-propre qu'il lui ménage, c'est un avertissement qu'il lui adresse : « non ut indè superbias, sed ut lumbos tuos ad agri dominici culturam accingas.» Le nouveau pape a toujours détesté la simonie, «virulentam et fetentem Simoniæ pestem» cette source

(1) Que la terre tressaille de joie, que la multitude des îles se réjouisse; que le peuple fidèle bénisse le Seigneur, et lui témoigne sa reconnaissance par des chants d'allégresse, parce qu'il nous a regardés du haut des cieux.

Digitized by Google

empoisonnée de tous les maux qui ont affligé l'Eglise ; il faut maintenant qu'il déploie contre elle une inexorable sévérité ; « hanc execrabilem pestem tuis finibus expelle » c'est seulement à cette condition qu'il ralliera les dissidents autour du siége apostolique. Oh ! qu'elle sera grande, Très-Saint-Père, la gloire de votre règne, si vous réalisez les espérances que votre avénement nous a fait concevoir. Vous êtes élevé à la dignité suprême, mais votre fardeau n'est pas moindre que votre dignité : « onus dignitati non impar. » L'auteur développe cette pensée avec une liberté respectueuse. Il fait sentir au Pape que son exemple exercera une influence décisive sur le succès des réformes qu'il doit entreprendre : « omnis enim grex pastorem suum solet insequi, sive per abrupta et invia, sive per plana gradiatur[1]. » On attend avec impatience, et aussi avec une certaine inquiétude, que la lumière reparaisse au sommet du Vatican. « Eniteat ab arce tuâ aliquid pristini fulgoris : hoc omnes a tuâ Sanctitate solliciti, sed adhuc paululùm nutantes, expectant. » Que la cour de Rome donne le signal, et elle entraînera toute l'Eglise à sa suite : « si tui proximi præcesserint, omnes sponte subsequentur. » L'Evêque de Bayeux ne se dissimule pas la hardiesse d'un pareil langage ; aussi croit-il devoir s'en excuser. « Sed jàm videor limîtes meos egredi, quasi cæcus Argum, mutus Demosthenem, stolidus Minervam, erudire præsumam. » S'il s'est trop étendu sur certaines considérations, au point d'en importuner les oreilles du Saint-Père, ce n'est pas qu'il y soit poussé par un sentiment d'injuste défiance, c'est au contraire dans la conviction que ses conseils seront favorablement accueillis. D'ailleurs, associé par ses fonctions épiscopales au gouvernement de l'Eglise, il a cru remplir un devoir en rappelant au père commun des fidèles tout ce qui peut intéres-

[1] Le troupeau suit son pasteur à travers des rochers escarpés, comme il le suit à travers la plaine.

Digitized by Google

ser l'honneur du Saint-Siége ; maintenant il va mettre tout en œuvre, prières, avis, exhortations, « sollicitare, monere et exhortari, » pour déterminer les évêques de la province et les magistrats séculiers à reconnaître l'autorité du véritable Pontife. Ceci donnerait à penser que l'antipape Félix comptait en Normandie quelques adhérents. Nous savons cependant, que l'immense majorité du Clergé de France avait formellement désapprouvé les agressions schismatiques dirigées par le concile de Bâle contre l'autorité pontificale, et avait continué de reconnaître le pape Eugène après sa déposition. Mais, par un esprit de droiture auquel on ne peut trop applaudir, nos Prélats ne s'en montrèrent pas moins disposés à recevoir les décrets du Concile, en tant qu'ils s'appliquaient à la réforme des abus. Ces décrets furent donc approuvés dans une assemblée tenue à Bourges en 1438, et bientôt après convertis par le Roi en Pragmatique sanction. Ils fixèrent plusieurs points de notre jurisprudence ecclésiastique, jusqu'au concordat de Léon X avec François I^er^. Les principales dispositions de la Pragmatique sanction avaient pour but de conserver aux Chapitres l'élection des Evêques, d'assurer la liberté de ces élections, d'en écarter toute espèce de simonie.

Ceci nous explique comment l'abbé des Talents, malgré son attachement au Saint-Siége, a pu faire l'éloge des décrets du concile de Bâle. Ecrivant au nom de son évêque au Chapitre d'Avranches pour l'exhorter à choisir un pontife selon le cœur de Dieu, il exprime le vœu que l'élection se fasse conformément aux nouveaux décrets : « novas ordinationes concilii Basiliensis, quæ tàm salubriter et sanctè circa hujus modi electiones digestæ sunt.» Je ne saurais dire précisément le nom du Prélat auquel il s'agissait de donner un successeur; mais le mot *novas*, appliqué par l'auteur aux statuts de 1438, me porte à croire qu'il s'agit de l'élection de 1442, qui plaça sur le siége d'Avranches Martin Pinard, ori-

Digitized by Google

ginaire du village de Nonant. Quoiqu'il en soit, le sous-doyen de notre Chapitre veut que celui d'Avranches se montre inaccessible à la faveur, et ne prenne conseil que de l'esprit de Dieu : « rejectis favoribus omnibus, ac solum Deum præ oculis habentes.» Le moment n'est pas éloigné où il va se montrer lui-même fidèle observateur de ces principes.

L'évêque Zanon mourut en 1459, et le Chapitre fut convoqué pour lui désigner un successeur. Le premier scrutin n'ayant amené aucun résultat, quelques membres de l'assemblée, au nombre desquels se trouvait le Doyen, portèrent leurs suffrages sur un de leurs collègues appelé Jean de Gaucourt, qui n'avait pas encore atteint l'age fixé par les canons, « minoris ætatis et ineligibilis » et prétendirent le faire nommer par acclamation. Une majorité trois fois plus nombreuse protesta contre cette irrégularité, et passa à un second tour de scrutin, à la suite duquel fut proclamé Mgr L. de Harcourt, archevêque de Narbonne. Roland, autour duquel s'était ralliée la majorité des électeurs, fut chargé d'être leur interprète auprès du Pape Pie II, du sacré collége, et du candidat proposé pour le siége vacant. Il porta donc la cause au tribunal du Souverain-Pontife, adressa une supplique aux Cardinaux, et une autre à l'Archevêque métropolitain. En même temps on dépêcha vers Mgr de Narbonne deux chanoines, Thomas de Poissy et Jean du Bec, archidiacre de Caen, pour l'informer de son élection. La conduite de Roland dans cette circonstance fut d'autant plus honorable, que plusieurs grands personnages (1) le pressaient vivement de proposer aux suffrages du Chapitre un neveu du prélat défunt, protonaire apostolique. Roland s'excusa de n'avoir pu déférer à ces recommandations, et chargea deux de ses frères, Jean et Barthelemy d'expliquer sa conduite à ceux qu'elle aurait pu mécon-

(1) Il nomme le comte Jean-Marc de Grassis, la signora Zuchina et son fils.

Digitized by Google

tenter Nous pensons que si l'on veut en connaître le véritable motif, il suffit de se rappeler sa lettre au Chapitre d'Avranches. Du reste, on comprendra mieux sa préférence pour M. de Harcourt, en lisant le portrait qu'il nous a laissé de cet Evêque si distingué à tous égards. « Postulamus hominem præstantiâ virtutum insignem, doctrinâ et sapientiâ conspicuum, probatum ad mores et sanctimoniam, pium et benignum, in agendis circumspectum et sagacem, genere et antiquâ prosapiâ Ducum et Comitum illustrem, ac Serenissimo Domino nostro Regi sanguine propinquum et acceptissimum.» (1) Ce n'était pas la première fois que l'abbé des Talents se mettait en rapport avec l'archevêque de Narbonne. Il lui avait écrit en 1452, après la mort de Raoul Roussel, archevêque de Rouen, pour lui exprimer le désir de le voir monter sur le siége métropolitain. Le Chapitre de Bayeux, lui disait-il alors, serait heureux de mettre ses droits, trop souvent contestés, sous la protection d'un seigneur puissant, qui jouit de la confiance du Roi; d'un prélat aussi recommandable par sa vertu que par sa sagesse, et qui devrait souhaiter lui-même que sa translation au premier siége de la Normandie le rapprochât du lieu de sa naissance, où resplendit la mémoire de ses aïeux. La Providence avait d'autres desseins sur M. de Harcourt; et Roland ne fut pas sans doute le moins empressé à s'en réjouir, quand il vit confirmée par le Pape et approuvée par le Roi une nomination à laquelle il avait travaillé avec tant d'ardeur, et qui rencontra tant d'obstacles. D'abord il n'y eut sorte d'intrigues auxquelles n'eussent recours les compétiteurs de l'Evêque nommé, pour faire

(1) Le Prélat que nous demandons est aussi remarquable par l'éclat de ses vertus, que par sa science et sa sagesse. Irreprochable dans ses mœurs, pieux et bienfaisant, plein de tact et de prudence, il a pour aïeux une longue suite de Ducs et de Comtes; sa famille est unie par les liens du sang à celle du Roi notre gracieux souverain, qui le traite avec une haute faveur.

Digitized by Google

casser par le Pape l'élection de notre Chapitre. Le Pape tint bon, et les bulles furent expédiées. Ensuite, comme il fallait que ces bulles obtinssent la sanction royale, on s'efforça de prouver qu'elles dérogeaient à la Pragmatique sanction. Enfin après trois mois de négociations, M. de Harcourt réussit à évincer ses adversaires, tant au conseil du Roi qu'à la cour du Parlement, et il fut mis en possession du temporel de son Evêché. C'est à lui-même que nous devons la connaissance de ces détails; ils sont consignés dans deux lettres qu'il fit écrire par Roland, l'une au Souverain-Pontife, l'autre à son ancien Chapitre de Narbonne, auquel il daigna rendre compte des motifs qui avaient déterminé son acceptation. La meilleure intelligence, dit-il, dans cette seconde lettre, a toujours régné entre lui et son Chapitre; ce n'est donc pas par dégoût « tædio » qu'il a résolu de s'en séparer. Ce n'est pas non plus par ambition; le siége qu'il accepte est inférieur en dignité à celui qu'il abandonne. « digniorem relinquimus » Enfin il ne cède point à la cupidité : l'Eglise de Narbonne est plus riche que l'Eglise de Bayeux. « opulentiorem » La seule considération qui le détermine, c'est que sa translation lui permettra de mieux remplir les devoirs de sa charge. Il pourra résider dans son diocèse, ce qui auparavant lui était très-difficile. D'abord ses nombreuses occupations, dont le Roi n'a jamais consenti à le décharger, malgré ses instantes prières, le retenaient en Normandie; on sait en effet qu'il en était Gouverneur. D'un autre côté, le climat de Narbonne était contraire à sa santé : « propter nimiam aeris intemperiem, complexioni nostræ repugnantem.» Il a les yeux pleins de larmes « oculis gementibus » en disant un dernier adieu à ses frères bien-aimés, auxquels il laisse la moitié de sa vie. « animæ nostræ dimidium » L'éloge de son successeur termine ces explications.

Il est probable que durant les années qui suivirent,

Digitized by Google

l'abbé des Talents mit plus d'une fois encore au service de son nouvel Evêque, cette finesse, cet atticisme, cette pureté d'élocution qui brillent dans toute sa correspondance. (1) Mais de tout ce qu'il a pu composer à cette époque, il ne nous reste que le début d'une lettre adressée au pape Pie II, et dans laquelle Mgr de Harcourt se plaint des calomnies qui ne cessent de le poursuivre, tant auprès du Roi qu'auprès du Saint-Siége ; un chanoine de Bayeux, nommé Valteri, porteur de cette lettre, était chargé de plaider au tribunal du Souverain-Pontife la cause de notre Evêque. Cette pièce est la dernière du manuscrit.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi de revenir sur mes pas, et de vous exposer brièvement le sujet de plusieurs lettres, qui ne pouvaient trouver place dans le cadre historique auquel j'ai rattaché les précédents opuscules; je me bornerai pour la plupart de ces lettres à des indications rapides, parce qu'elles m'ont paru d'un médiocre intérêt, comparées à celles qui nous ont occupé jusqu'ici. Six d'entre elles ont été écrites à l'occasion de la mort de Branda de Castiglione, oncle de l'Evêque Zanon. Branda ou Bertrand de Castiglione successivement professeur de droit, légat du Pape en Hongrie et en Bohême, Evêque de Plaisance, Cardinal du titre de St.-Clément, Evêque de Porto, Evêque de Lisieux, (en 1420) fut aussi archidiacre de Bayeux, chanoine de Bernesq, et succéda à Nicolas de Clemengis en qualité de Chantre de notre Cathédrale. Par reconnaissance pour la Normandie, il avait fondé à l'université de Pavie, un Collége, uniquement destiné aux écoliers des trois diocèses de Lisieux, de Bayeux et d'Evreux, qui voudraient y aller prendre leurs grades. Il mourut

(1) Il est très-rare que l'on y rencontre une construction vicieuse ou une expression barbare. Je dois pourtant noter le mot *servitor* employé pour *servus*, *nedum* pour *non solùm*, *dietim* pour *in dies*, *præservare* pour *servare*, *virtuosus* pour *virtute præditus*, et quelquefois *suus* pour *ejus*.

Digitized by Google

en 1443, dans un âge fort avancé : on célébrait son obit à Bayeux le 28 janvier. Dans les lettres de Roland, aussi bien que dans l'Obituaire, il est appelé cardinal de Plaisance, titre qu'il avait conservé toute sa vie, quoique son véritable titre fût celui de St.-Clément. Les six lettres dans lesquelles il est question de cet illustre personnage ne nous apprennent sur son compte aucune particularité, sinon qu'il était le protecteur de sa famille, et que sa mort laissait dans l'indigence ses plus proches parents. L'Evêque de Bayeux, ruiné par la guerre, ne peut leur être utile ; il les recommande à la libéralité du pape Eugène IV et de plusieurs cardinaux.

Citons encore pour mémoire deux lettres dans lesquelles l'Evêque de Bayeux, toujours par l'organe de son secrétaire, rend grâces au duc de Milan, Philippe-Marie, de la haute protection qu'il a bien voulu lui accorder, à lui et à sa famille, auprès du roi d'Angleterre, du Duc d'York et du Souverain Pontife ; — une lettre à l'Archevêque de Cantorbery pour le féliciter sur sa promotion ; — une lettre à un personnage inconnu, nommé Huguelin, auquel il vient de naître un fils que Zanon regrette de ne pouvoir baptiser lui-même, et dont il sera le parrain par procureur ; — une lettre au Cardinal de Fermo, pour le remercier de sa bienveillance envers Jean de Castiglione, parent de l'Evêque de Bayeux ; — enfin une lettre adressée au Cardinal Archevêque de Rouen, pendant son séjour à Rome. Zanon y félicite son Métropolitain d'avoir rétabli la concorde entre le roi Charles VII et le Dauphin son fils, que soutenait dans son opposition Louis Duc de Savoie, dont celui-ci avait épousé la fille : (1) « Sedatione exortæ discordiæ inter Serenissimum Dominum Regem nostrum, et illustrissimos principes Delphinum et Ducem Sabaudiæ. » Il n'a pu apprendre sans indignation que l'on s'est efforcé de noircir aux yeux du Pape la conduite qu'il a tenue dans l'assem-

(1) Charlotte de Savoie, petite fille de l'antipape Felix V.

Digitized by Google

blée de 1438. « in hâc ultimâ congregatione Bituricensi » (1) Il supplie le Cardinal qui connaît sa soumission au chef de l'Eglise, quel qu'il puisse être, « quisquis et ex quâcumque natione » de rendre sur ce point témoignage à la vérité.

Quelquefois sans écrire précisément au nom de son Evêque, Roland lui servait d'intermédiaire auprès de ses parents et de ses amis. Pierre de Castiglione avait résolu de renoncer à l'étude ; « inceptis studiis nolle ampliùs operam dare » aussitôt l'abbé des Talents lui adresse une vive remontrance au sujet de cette résolution, qui affligeait Zanon son frère. Il combat ses prétextes, lui rappelle que sa famille doit une partie de son illustration à la culture des sciences, et lui prouve que, malgré la communauté d'origine qui rapproche les uns des autres tous les fils d'Adam, la vertu et la science établissent une supériorité incontestable au profit de ceux qui s'appliquent à les acquérir. « Vides profectò quanta sit laus et gloria in splendore virtutis et sapientiæ. Nam cùm omnium mortalium una sit origo, unus pater, hos præ cæteris excellere videmus, qui opinione multitudinis sapientes habentur » La science conduit aux premiers emplois dans l'administration, dans la magistrature et dans l'enseignement. La considération et le respect s'attachent à ceux qui la possèdent ; elle est la seule richesse qui nous accompagne en tous lieux, et dont aucun accident ne puisse nous dépouiller. Ailleurs il donne les mêmes conseils à un jeune homme de sa famille nommé Guimfort, que ses lettres nous représentent comme plein de cette ardeur qui manquait à Pierre de Castiglione. Les vrais trésors, lui dit-il, sont ceux qui n'ont rien à craindre ni du temps ni de la fortune ; montrez-vous jaloux de les amasser,

(1) Bien que la lettre au cardinal d'Estouteville soit nécessairement postérieure à l'an 1453, époque à laquelle ce Prélat monta sur le siége de Rouen, l'assemblée dont il est ici question est celle de 1438. Depuis cette année jusqu'à la fin du siècle, il ne s'est tenu à Bourges ni concile ni assemblée d'Evêques.

Digitized by Google

et qu'ils soient les ornements de votre jeunesse. « Illos itaque thesauros accumula, his monilibus adolescentiam tuam exorna, quæ te quocumquè ieris comitentur, quæ te omni regione locupletem, splendidum et honoratum efficiant. » Plus loin, Roland se réjouit d'apprendre que son jeune ami profite de ses exhortations, qu'il s'est déjà placé au rang des sages par la maturité de son esprit, par l'étendue de ses connaissances, et qu'il ne veut pas devoir l'éclat de sa réputation au mérite de ses ancêtres, mais à son mérite personnel, ce qui, au jugement de Cicéron, est infiniment plus glorieux. «Sanctiùs est propriis florere meritis, quàm majorum virtutibus inniti.» L'émotion de l'auteur, à cette heureuse nouvelle a été si profonde, qu'il n'a pu retenir ses larmes. Il voudrait avoir l'éloquence de l'orateur romain pour traduire avec plus d'énergie la vivacité des sentiments qu'il éprouve. « Utinam nobis affluueret aliquid Tullianæ facundiæ ad exprimendam meam erga te sinceritatem ! Utinam intima præcordia detegere liceret, ut planè cognosceres qualis meus sit in te animus, quàm ferveus mea in te caritas ! » Il nous semble que Cicéron lui-même n'eût pas désavoué ce tour délicat. On sait avec quelle attention scrupuleuse les lettrés du xv^{e} siècle soignaient la forme de leurs compositions. La lettre que nous analysons va nous en fournir un exemple. Guimfort désirait savoir si, quand on écrit à une seule personne, on doit mettre le pronom au singulier ou au pluriel. « Quæris quo pronomine in scribendis epistolis utendum videatur, singulari an plurali ? » La réponse de Roland est basée sur une distinction. Le sujet que l'on traite comporte-t-il le style oratoire ? il faut s'en tenir au procédé des anciens, qui, quand ils s'adressent à une seule personne n'emploient jamais que le singulier; « sic enim dignior est oratio, et auribus legentium resonantior et accomodatior.» S'agit-il au contraire d'un de ces sujets vulgaires, pour lesquels on a recours à l'idiôme national ? « quæ ma-

Digitized by Google

terno stylo texenda sit » le pluriel est plus convenable. Dans le premier cas, on tolère le singulier, racheté qu'il est par le ton général du discours; « stylus ornatus et orationis dignitas Singularitatem illam honestant » dans le second cas, il y aurait à s'en servir, présomption ou légèreté. « præsumptionem sapiat aut levitatem » Nous ferons une double remarque à l'occasion de cette règle, dont l'auteur nous dit qu'il ne s'écartait jamais; la première, c'est qu'en affectant l'idiôme national aux sujets vulgaires, il insinue assez clairement qu'il réserve la langue latine pour les sujets plus relevés; la seconde, c'est que même en latin, il emploie tantôt l'adjectif *tuus*, tantôt l'adjectif *vester* en parlant à une seule personne, suivant que la circonstance est plus ou moins solennelle, le ton du discours plus ou moins pompeux. « Magna est opinio Sanctitatis *tuæ* Beatissime pater — Significantes Beatitudinem *vestram* nihil nobis gratiùs efficere posse etc.»

Les savants italiens du xv^e^ siècle n'étaient pas tellement préoccupés des questions grammaticales, qu'il ne leur restât du loisir pour des travaux plus importants. On ne se bornait plus à copier les manuscrits des anciens, on essayait de les traduire, et le goût de la langue grecque, dont on commençait à sentir les beautés, se propageait de plus en plus. Candide Decembrio, secrétaire du duc de Milan, et l'un de ces lettrés que les princes se faisaient une gloire d'attacher à leur personne, avait conservé des relations avec l'abbé des Talents, qu'il appelle : « Clarissime frater.» Je voudrais pouvoir citer textuellement une lettre des plus curieuses dans laquelle il l'interroge sur ses occupations, et lui rend compte de ses propres travaux. «Scribe, si licet, quid agas, quid de te speremus, et utrùm litteris des operam; quod equidem laudo, si facis; si minùs, hortor.» Depuis un an Candide se livre avec ardeur à l'étude de la langue grecque, et il y a fait tant de progrès qu'il peut maintenant se passer de maître; il a même entre-

Digitized by Google

pris de traduire *la République* de Platon. « Platonis Politiam — decem librorum opus » A l'exemple de Léonard l'Arétin, qui vient de dédier au Souverain Pontife une traduction de *la Politique* d'Aristote, (1) Candide souhaiterait que la sienne parût sous les auspices d'un nom illustre. En conséquence, il prie l'abbé des Talents d'en faire accepter l'hommage au duc de Glocester, prince excellent, et très-versé dans la littérature. « Quem audio litteratissimum et optimum esse principem » Il enverra successivement à son ami les différentes parties de l'ouvrage, à mesure qu'elles seront traduites; et celui-ci, après en avoir savouré les délices, les mettra sous les yeux du prince, afin que la lecture du commencement le porte à désirer la fin avec plus d'impatience. « Cupidiùs ex primis ultimam requiret, et tibi diutiùs nostri laboris deliciæ manebunt.» On voit par ces expressions et par plusieurs autres que la vanité de l'auteur se couronne de ses propres mains, sans attendre la critique de ses amis. La nouvelle traduction qu'il leur promet joindra le mérite de l'élégance à celui de l'exactitude. Quant à l'ouvrage lui-même, il n'y en a pas au monde de plus agréable, de plus utile, de plus parfait: « nihil jucundiùs, nihil utiliùs, nihil excellentiùs.» Enfin il est tellement enchanté de ses découvertes, qu'il déclare la connaissance du grec indispensable à quiconque veut approfondir l'étude du latin. L'opinion de Roland sur cette matière nous eût vivement intéressé. Nous eussions désiré savoir s'il s'était appliqué à l'étude de la langue grecque, et s'il professait pour elle autant d'estime que son correspondant. Malheureusement nous n'avons que les six premières lignes de sa réponse. Plus tard il écrivit à Candide une autre lettre on ne peut plus flatteuse; mais il n'y est question ni de Platon ni d'Aristote, ni

(1) Léonard d'Arezzo est mort en 1444. Cette lettre a donc été écrite sous le règne du duc Philippe Marie, et non sous celui de Sforza, qui d'après M. Cantu fut aussi le protecteur de Decembrio.

Digitized by Google

des traductions qu'on en publiait alors. Nous y apprenons seulement que Roland était admirateur enthousiaste de Decembrio ; qu'il parlait de lui en toute rencontre avec les plus grands éloges ; que les ouvrages du docte helléniste étaient connus dans le diocèse de Bayeux, et que le secrétaire de l'Evêché, Marc Corius, en faisait des copies.

La correspondance privée de l'abbé des Talents, dont je viens d'indiquer le côté littéraire, a aussi dans certaines parties un caractère philosophique et religieux. Veut-il consoler un fils de la mort de son père, à l'exemple d'Horace il commence par rappeler les brillantes qualités du défunt. S'il suffisait de pleurer sa mort pour le rappeler à la vie, il n'est personne de ceux qui l'ont connu qui ne voulût donner un libre cours à ses larmes ; mais la mort est un tribut qu'il faut payer à la nature : « Hoc pacto nascimur omnes, ut aliquandò naturæ tributum exsolvamus. » Le Rédempteur lui-même a daigné se soumettre à cette loi ; nul ne peut donc s'en affranchir. La mort est cruelle pour un grand nombre ; elle a été douce pour le père de son ami. Il est mort plein de jours et de vertus, dans une paix profonde, au milieu des caresses de ses enfants, qu'il a vus grandir sous ses yeux, et auxquels il laisse en héritage la réputation intacte d'un homme de bien. Il ne conviendrait pas qu'en pleurant son absence, ceux qui le regrettent parussent s'affliger de son immortalité et de son bonheur. Car, comme le remarque Scipion l'Africain : « Hi vivunt qui è corporis vinculis tanquam è carcere evolaverunt : nostra verò quæ vita dicitur, mors est. » (1)

Ces lettres et plusieurs autres du même genre contiennent de sages maximes sur l'amitié, sur le mépris des richesses, la confiance en Dieu, l'application au travail, l'amour et le

(1) Les vivants sont ceux qui se sont arrachés aux liens de leur prison corporelle ; et ce qu'on appelle notre vie est plutôt une mort.

Digitized by Google

respect de la vertu, dont l'attrait est si puissant qu'elle devient souvent la base d'une étroite liaison entre des hommes qui ne se connaîtront jamais. Une d'entre elles mérite une mention spéciale, c'est celle que l'auteur adresse à Jacques Dupuits, l'un de ses compatriotes, qui venait de contracter un mariage, après avoir conquis laborieusement le grade de Docteur. Roland le félicite de sa résolution ; mais il lui fait entendre qu'il manquerait à tous ses devoirs si, dédaignant le soin de sa femme et de ses enfants, il se renfermait exclusivement dans les jouissances égoïstes que peut procurer l'étude. Il s'étend sur la sainteté du lien conjugal, flétrit énergiquement l'inceste et l'adultère, et montre, toujours d'après Cicéron, comment la société a ses racines dans la famille : « seminarium quoddam urbium, ut Ciceronis verbo utar. »

La correspondance de l'abbé des Talents ne nous fournit aucun détail sur la vie intime du Prélat à la suite duquel il vint s'établir en France. Il a cependant prononcé son nom plusieurs fois ; mais l'on regrette qu'il n'ait pas ajouté aux formules respectueuses dont il l'entoure, quelques-uns de ces traits qui dessinent le caractère, et mettent en relief la personnalité humaine. Pendant que les Anglais occupaient la Normandie, il écrivit pour recommander les intérêts temporels de son Evêque à deux personnages différents, l'un nommé Thomas, et l'autre Antoine. Ces deux lettres nous montrent Zanon inquiété par ses ennemis dans la possession de son bénéfice, sans doute à cause de son attachement au Roi Charles VII : « cùm apex dignitatis Domini nostri Bajocensis à nonnullis impetatur. » Le Pontife s'est placé sous le patronage du Duc de Glocester, ce qui ne l'empêche pas de réclamer avec instance l'intervention officieuse de tous ses amis. Roland ne juge pas à propos de nous en apprendre davantage ; il laisse au porteur de ses lettres, confident du Prélat, le soin d'exposer plus au long les dangers de sa situation et le genre

Digitized by Google

de secours qu'il réclame. Cette réserve qui trompe notre curiosité pouvait être alors une mesure de prudence. Peut-être aussi Roland se sentait-il quelque répugnance à traiter par écrit des matières arides, épineuses, qu'il eût été difficile de plier aux exigences du style nombreux. On a pu voir en effet par nos citations, qu'il affectionne particulièrement ce genre de style; il recherche avant tout ce qu'un critique moderne appelle, *la phrase à grands plis ;* et il a sous ce rapport les défauts de ses qualités. Le soin qu'il donne au choix et à l'arrangement de ses expressions, j'allais dire de ses draperies, semble quelquefois lui faire perdre de vue un but plus élevé. Il s'égare dans les détours de son amplification; il épuise les catégories, il ne sort que très-rarement des généralités. Il ignore ou il oublie qu'un sujet paraît d'autant plus intéressant que l'auteur réussit mieux à le dégager des idées générales, à l'isoler de tous les sujets analogues, en un mot à l'individualiser. Croirait-on, par exemple, que dans une lettre de condoléance écrite au chancelier de Milan après la mort de son oncle Zanon, on chercherait en vain un mot qui caractérise ce Pontife, auprès duquel Roland a vécu tant d'années ? Il fut, nous dit-il, l'honneur de sa famille et la gloire de sa patrie; sa mémoire sera éternelle comme les récompenses qu'il a méritées; c'est l'épitaphe banale qu'on lit sur toutes les sépultures. La même remarque est applicable à une supplique, adressée au Duc d'Orléans, au nom d'un secrétaire qui avait encouru la disgrâce du prince. Il s'agit de convaincre celui-ci qu'un homme comblé de ses bienfaits, accoutumé à le chérir dès son enfance, n'a pu se rendre coupable envers lui du crime de trahison. Pour cela que fait l'orateur ? au lieu de combattre directement l'accusation, il argumente *à minori ad majus,* de manière a démontrer qu'elle est invraisemblable : « Nulla tàm silvestris fera quam usus, consuetudo et alimenta non aliquandò mitigent, et sic ut mansuescat,

Digitized by Google

et dominum suum sequatur et diligat. Quàm igitur execrabilis esset et detestanda feritas mea, si tantis beneficiis, et hâc tuâ in me singulari bonitate tàm impudenter abuti cogitassem!» C'est comme s'il disait que l'ingratitude est impossible, parce qu'elle ferait descendre l'homme au-dessous des animaux. Le reste de la supplique n'est guère plus concluant. A défaut de preuves logiques, pourquoi l'auteur ne s'en tient-il pas aux protestations qu'il met dans la bouche de son client? Pourquoi cette longue tirade contre l'envie, le danger de ses poisons, la perfidie de ses manœuvres? « Superiores torvo intuetur oculo; infimos plerumquè deprimere et pessundare non erubescit. Omnia perturbat, et semper insidias nectit; nec cessat unumquemque lacessere ut omnibus præsit etc. » L'accumulation de ces détails prouve beaucoup moins l'innocence de l'accusé que l'inconvénient des lieux communs. Cette méthode régnait alors en souveraine; et Roland, malgré la distinction de son esprit, devait en subir l'influence. Il n'était pas en effet de ces écrivains qui s'insurgent contre les traditions, et aiment à explorer des sentiers inconnus. Il suit pas à pas les auteurs classiques dont il a fait ses modèles, et l'on trouve chez lui plus de réminiscences que d'idées propres. Il est surtout remarquable par la sagesse de ses vues, par la variété de ses connaissances littéraires. Il exploite avec le même succès l'antiquité sacrée et l'antiquité profane. Il cite avec un égal à propos la Bible et Platon, Cicéron et Lactance, Salluste et St-Augustin. Il est ingénieux et fin; il a eu le bonheur d'exprimer des idées presque toujours justes et vraies dans une langue dont il sentait vivement les beautés, et dont il savait s'approprier les richesses; mais généralement ses conceptions manquent de profondeur et d'originalité. Cependant, Messieurs, j'ai cru accomplir un acte de justice en vous faisant connaître ses Opuscules. Mon but serait atteint, si grâce à la publicité que la Société académique de Bayeux veut bien pro-

Digitized by Google

mettre à cette Notice, le nom de l'abbé des Talents figurait un jour dans quelques-unes de nos biographies, où des hommes moins considérables ont trouvé place depuis longtemps.

J. LAFFETAY.

11 août 1851.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES TRAITÉES DANS LES OPUSCULES DE ROLAND DES TALENTS.

I. Fragment d'un DISCOURS adressé à l'Empereur Sigismond à l'occasion de son voyage en Lombardie. (1431). folio 1.

II. MÉMOIRE sur les avantages de la paix et les inconvénients de la guerre, adressé à Charles duc d'Orléans, à l'occasion des conférences qui amenèrent la trêve de 1444 entre la France et l'Angleterre. folio 6.

III. LETTRE à Zanon de Castiglione, pour soumettre à sa critique le Mémoire précédent. folio 13.

IV. LETTRE au cardinal d'York, pour lui dénoncer les abus de l'administration anglaise dans la province de Normandie pendant l'occupation. folio 14.

V. LETTRE au Duc de Glocester, Gouverneur de Normandie, sur le même sujet. folio 14 *verso*.

VI. Fragment d'une LETTRE sur la mort du Cardinal de Plaisance, Bertrand de Castiglione, oncle de l'Evêque de Bayeux (1443). folio 33.

VII. LETTRE au cardinal d'Angleterre (sic), sur le même sujet. *Ibid.*

VIII. LETTRE au Cardinal de Luxembourg, sur le même sujet. folio 35.

IX. LETTRE aux Docteurs Franchino et Guarnerio de Castiglione, parents du Cardinal de Plaisance, au sujet de sa mort. folio 35 *verso*.

X. LETTRE au Pape Eugène IV, sur le même sujet. folio 36.

XI. LETTRE au Cardinal de Cumes, sur le même sujet. folio 36 *verso*.

XII. LETTRE au Chancelier de Milan, pour le consoler de la mort de son oncle Zanon de Castiglione, Evêque de Bayeux (1459). folio 37.

XIII. LETTRE au Docteur Guimfort de Bergame, pour le consoler de la mort de son père. folio 37 *verso*.

XIV. LETTRE à Jacques Dupuits de Milan, sur la sainteté du mariage et les devoirs qu'il impose. folio 39.

XV. LETTRE de Candide Decembrio, secrétaire du duc de Milan, dans laquelle il fait part à des Talents du projet qu'il a conçu de traduire *la République* de Platon (antérieure à 1444). folio 40.

XVI. RÉPONSE de des Talents (*Les six premières lignes*). folio 40 *verso*.

XVII. LETTRE de des Talents au même Candide, pour l'assurer de son attachement et de son estime. folio 50.

Digitized by Google

XVIII. LETTRE au Pape Nicolas V, pour le féliciter de son exaltation. (1447). folio 50 *verso*.

XIX. MÉMOIRE sur la conquête de la Normandie par le Roi Charles VII, et la fête établie à cette occasion par l'Evêque et le Chapitre de Bayeux. (1450). folio 53 *verso*.

XX. Fragment d'une LETTRE au Roi Charles VII, pour l'exhorter à prendre les armes contre les Turcs. (1454-1460). folio 59.

XXI. LETTRE au Pape Calixte III, pour l'engager à diriger contre les infidèles les efforts de la Chrétienté. (1458). folio 60 *verso*.

XXII. Fragment d'un DISCOURS adressé aux Princes chrétiens pour les féliciter d'avoir conclu la paix (probablement après la trêve de 1444). folio 70.

XXIII. DISCOURS adressé au Cardinal d'Estouteville, Archevêque de Rouen, sur la nécessité de protéger les peuples chrétiens contre les attaques des infidèles. (1453-1460). folio 73.

XXIV. DISCOURS synodal, sur les Droits et les Devoirs du sacerdoce. folio 80 *verso*.

XXV. LETTRE à Antoine, (?) pour lui recommander les intérêts de l'Evêque de Bayeux. folio 97.

XXVI. LETTRE à Thomas Greci, sur le même sujet. folio 98.

XXVII. Fragment d'une LETTRE à Guimfort, sur les avantages de la science. folio 104.

XXVIII. SUPPLIQUE adressée au Duc d'Orléans, au nom d'un de ses secrétaires soupçonné de trahison. folio 104 *verso*.

XXIX. LETTRE à Guimfort, dans laquelle il lui adresse des éloges au sujet de ses études, et répond à ses questions. folio 106 *verso*.

XXX. LETTRE à la ville de Milan, pour la féliciter d'avoir conquis sa liberté. (1448). folio 107 *bis*.

XXXI. LETTRE à l'Archevêque de Narbonne (Mgr L. de Harcourt), pour lui exprimer le désir de le voir monter sur le siége archiépiscopal de Rouen. (1452). folio 108.

XXXII. LETTRE à l'Archevêque de Rouen (Mgr d'Estouteville) pendant son séjour à Rome, pour le prier de rendre témoignage aux sentiments de l'Evêque de Bayeux, dont on a calomnié la conduite auprès du Saint-Siége (postérieure à 1452). folio 108 *verso*.

XXXIII. LETTRE au Chapitre d'Avranches, pour lui recommander l'exécution des décrets du Concile de Bâle (1442). folio 109 *verso*.

XXXIV. LETTRE au Comte Jean-Marc de Grassis, pour s'excuser de n'avoir pas, après la mort de l'Evêque Zanon, proposé son neveu aux suffrages du Chapitre (1459). folio 110.

XXXV. LETTRE à Philippe Marie Duc de Milan, pour le remercier de

Digitized by Google

sa bienveillance. folio 111.

XXXVI. LETTRE au même, sur le même sujet. folio 111 *verso*.

XXXVII. LETTRE au Cardinal-Archevêque de Cantorbery, pour le féliciter de sa promotion. folio 120.

XXXVIII. LETTRE à Pierre de Castiglione, sur les avantages qu'on peut retirer de l'étude. folio 120 *verso*.

XXXIX. LETTRE à Huguelin de Parme, sur la naissance de son fils. folio 122.

XL. LETTRE au Cardinal de Fermo, pour le remercier de sa bienveillance. *Ibid.*

XLI. LETTRE au Pape Pie II, pour le prier de confirmer l'élection de Mgr L. de Harcourt proposé par le Chapitre de Bayeux (1459). folio 123.

XLII. LETTRE au Sacré-Collége, sur le même sujet. folio 123 *verso*.

XLIII. LETTRE au Cardinal-Archevêque de Rouen, sur le même sujet. folio 124.

XLIV. LETTRE à Mgr L. de Harcourt, Archevêque de Narbonne, pour l'informer de son élection. folio 125.

XLV. LETTRE de Mgr L. de Harcourt au Chapitre de Narbonne, dans laquelle le Prélat expose les motifs qui l'ont déterminé à accepter le siége de Bayeux. folio 125 *verso*.

XLVI. LETTRE du même au Pape Pie II, pour le remercier de ce qu'il a daigné, en confirmant son élection, le nommer Patriarche de Jérusalem. folio 126 *verso*.

XLVII. Commencement d'une LETTRE au Pape Pie II, dans laquelle Mgr de Harcourt se plaint d'avoir été calomnié auprès du Saint-Siége. folio 127 *verso*.

FIN.

Digitized by Google

LE PRÉSIDENT LABARRE,

PAR

M. VICTOR-EVREMONT PILLET,

RÉGENT DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE DE BAYEUX, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Lu en séance de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Aucun dictionnaire biographique n'a consacré une seule ligne au président La Barre, qui cependant a publié un ouvrage qui compte trois éditions, sinon davantage. Nous allons essayer de réparer cette omission, autant que nous le pourrons; car la vie du président La Barre est fort imparfaitement connue, et seulement par quelques passages de ses propres écrits.

René Laurens, seigneur de La Barre, naquit à Mortain. On ignore la date de sa naissance. Il fit ses premières études à Sourdeval, puis les acheva à Paris. Voici, du reste, ce qu'il dit de lui, dans le *Formulaire des Elus*, page 11 de la troisième édition : « Après avoir fait mes études à Paris et régenté, suivi quelque temps la court, et fréquenté les grands, fait le voyage d'Italie et visité les diverses contrées de l'Allemagne et de la Suisse, Dieu me fit la grâce en 1595 d'estre pourveu en tiltre d'office du premier (président) au terroir de ma naissance, en la ville de Mortain, où je suis résidant pour le présent.» Le président La Barre eut pour amis des hommes savants et illustres. Il était très-lié avec Matthieu Mareschal, auteur d'un *Traité* des Droits honorifiques. « Maistre Mat-

Digitized by Google

tieu Mareschal, dit-il, digne advocat du Parlement de Paris, et homme de race preud'homie et suffisante, et fort mon amy... » Il connut à Paris le président Claude Fauchet, auteur des *Antiquités gauloises et françaises* et de plusieurs autres ouvrages estimés : « J'y ay veu (à la Chambre du Trésor) et cogneu le président Fauchet, homme docte et bien versé aux antiquitez de la France, dont l'âme soit en bénédiction, comme en est la mémoire.» On ne sait quand mourut le président La Barre ; mais il vivait encore en 1624, comme l'atteste le *Formulaire des Elus*, page 100, dont il publia lui-même, nous le croyons du moins, une troisième édition, en 1628.

Il donna, en 1590, une édition de l'*Apologétique* de Tertulien, avec des remarques sur cet auteur. Il fit paraître, en 1612, une *Traduction* de la vie de saint Guillaume Firmat, avec des notes où il parle de son *Traité des pèlerinages*. Il composa un *Traité des reliques* : « Ainsi que bien au long, dit-il, page 496, nous l'avons exposé au traitté des Reliques, tome II, des Saincts. » Il publia, en 1616, un *formulaire des Elus*, pour l'instruction de ses confrères, lorsqu'il fut nommé président de l'Election de Mortain. Ce dernier ouvrage est un volume de 741 pages, petit in-8° ; la lecture en est fastidieuse ; mais il se fait remarquer par une certaine liberté de pensée et une certaine hardiesse de plume. « C'est un livre très-curieux et trop peu connu, dit M. Léopold Delisle (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mai-juin 1850, page 412, note 8).» Il s'y trouve, en effet, mille choses qu'on n'y soupçonnerait pas et qu'on chercherait vainement ailleurs. Du reste, le président La Barre en avertit lui-même dans son épître dédicatoire à Messieurs les *Esleuz* de Normandie : « Au demeurant, sera possible trouvé hors œuvre que je me sois un peu égaré sur les impostz, foires, marchés, sallages, breuvages, espèces et monnoyes; mais je l'ay fait pour con-

Digitized by Google

tenter les plus curieux et toujours pour le mieux, et afin d'instruire notre jeunesse ou nouveau Esleu, rapportant quelques recueils de nos anciennes estudes, et afin aussi que les ennemis et haineux de nostre ordre, et autres qui vilipendent la vacation, sçachent qu'il y en a en icelle qui scavent avec le jetton manier quelquefois la plume, et aux heures de rélaiz feuilleter les bons livres pour leur esbatement, et s'esbatant servir au public ès siècles advenir.»

Ce *formulaire* est une sorte de *Manuel* qui indique aux officiers d'une Election les matières dont la connaissance leur est attribuée. Nous allons en transcrire le titre, car il nous a paru assez curieux : *Nouveau formulaire des Esleuz, auquel sont contenues et déclarées les functions et devoirs desdits officiers, et sommairement ce qu'ils sont tenus sçavoir et faire pour l'acquit de leur charge, ensemble quelques recherches touchant les tailles, taillon, subsides, creües, impostz, tributs et péages, foires, marchez, sallages, quatriémes, huitièmes, et autres deniers qui se lévent sur les boires et breuvages, tavernes et taverniers,*

Avec un Traitté des monnoyes et des métaux,

Le tout par la diligence du Pr. La Barre.

Erudimini qui judicatis terram. Psalm. 2.

Troisiesme édition reveüe et corrigée.

Paris, chez Antoine Robinot, au Palais, au bout de la petite salle, M.DC.XXVIII.

Le *Formulaire des Esleux* est divisé en sept livres, subdivisés eux-mêmes en un plus ou moins grand nombre de chapitres. Avant de commencer l'analyse de ce livre, peut-être est-il nécessaire de dire deux mots de l'Election, cette juridiction qu'a brisée la Révolution de 1789. L'Election était une juridiction royale subalterne qui jugeait en première instance de la plupart des matières dont les cours des Aides connaissaient par appel. Or, la cour des Aides de

Digitized by Google

Rouen connaissait, jugeait et décidait souverainement des tailles, creues, gabelles, aides, traites, imposition foraine, octrois, levées de chevaux, charrettes, pionniers, bœufs, moutons, garnisons, étapes, fortifications et avitaillement de villes, vins, boissons, marchandises, etc. On appelait Elus les officiers qui composaient cette juridiction, et ce nom leur venait de ce que originairement ils étaient établis par la voie d'élection : on les chargeait alors du détail des impositions et du soin d'en faire l'assiette et le recouvrement dans les paroisses. Les officiers dont chaque Election était ordinairement composée, étaient un président, un lieutenant, plusieurs conseillers, un procureur du roi, un greffier, plusieurs huissiers et des procureurs. Le nombre des conseillers variait dans plusieurs Elections; quelques siéges avaient même deux présidents. Les officiers des Elections jouissaient de plusieurs priviléges et exemptions. On comptait en France 181 Elections, distribuées dans les provinces et généralités, qu'on appelait *pays d'Election*.

Le *Formulaire des Esleuz* est aussi curieux pour l'histoire de la langue que pour celle du pays, et nous allons en extraire tout ce qu'il peut contenir d'intéressant pour l'archéologie, l'histoire, la numismatique, les institutions, les mœurs et les usages de l'époque où vivait le président La Barre; car ce livre abonde en particularités qui touchent à tous ces points; ce sont comme quelques restes de fine mosaïque encastrés dans une marqueterie grossière et confuse.

Le livre premier comprend 33 chapitres. *Du nom et office d'esleu — Erection des offices d'élection — Dénombrement des Eslections et généralitez de France — De la juridiction des esleuz — Du devoir des esleuz*, voilà l'objet des cinq premiers chapitres. Ici notre auteur trace le devoir des élus et se plaint de la multiplicité et de la vénalité des charges :

« L'esleu, dit-il, magistrat sur le fait des impositions et recollections des

Digitized by Google

deniers du Roy, n'est pas véritablement de peu d'auctorité à l'endroit du public et du peuple. Et pourtant est bien requis qu'il soit civilement homme de réputation, sans avarice et ambition, qui ne regarde aux présens, ny preste l'oreille aux inductions et sollicitations ; ains qu'il se monstre rond et entier en sa function, marchant en sa charge comme devant Dieu, estimant icelle luy estre commise et baillée en édification, et non en ruine, et pour servir et profiter au public et non autrement. Si une fois il prend telle résolution, et se propose de n'enfraindre ou violer pour occasion quelconque le serment qu'il a fait lors de sa réception, sans doute ce sera un homme de police, un oracle de son pays, la radresse du peuple ; c'est en un mot un officier fort utile et commode, comme d'ailleurs fort incommode s'il biaise aux affections du siècle, et se laisse emporter et transporter hors du droit sentier de sa vacation..... Je dis cela par forme d'advertissement ; car les déportements d'aucuns font grand préjudice aux autres. C'est de présent un blasme général de tous les officiers qu'ils n'achètent par charité qu'ils ayent vers le peuple leurs estats si chèrement, ains en désir d'en refaire leur argent, et de revendre en détail ce qu'ils ont acheté en gros, qui est véritablement une pratique trop pratiquée, et qui ne touche, seulement l'honneur des esleuz, mais de tous les autres officiers encore bien davantage... Heureux sont les peuples qui ne sont point sous les griffes de tant d'officiers, dont le nombre croist de jour à autre, et multiplie de telle sorte qu'en sa multiplication il a desja fort endommagé le reste. Et se perdra luy-mesme en sa confusion, tellement qu'il faudra tost ou tard oster tant la vénalité que pluralité d'iceux, et remettre toutes choses, retranchant ces labyrinthes de procez et de chicaneries, à l'arbitration des gens de bien et preud'hommes, qui seront juges sans tiltre et gratuits tant que durera leur députation. Henry 3 se vit tant importuné de nouvelles créations d'officiers et d'offices qu'il fut contraint l'an 1584 faire révocation d'iceux, avec deffenses rigoureuses de n'en poursuivre le restablissement, n'y bailler mémoires de nouveaux establissemens, à peine aux contrevenans d'estre déclarez criminels de leze Majesté, et ennemis de Dieu et du repos du peuple..... Or est-il qu'en matière de finances il y a tant de finesses, de subtilitez, de traverses et d'inventions d'attraper et divertir le liard, que tous les ans la malice d'aucuns donne occasion à nouvelles ordonnances, et à nouveaux officiers et reiglemens, qui est cause d'un grand désordre, que l'on oste les uns et remet-on les autres, qu'il n'y a rien d'asseuré en telles affaires. Il ne faut qu'un ou deux de ces donneurs d'advis de Court avec leur diable d'invention pour troubler tout le reste. Contre eux faudroit procéder criminellement et attacher telles harpies au croq.... Mais les Esleuz se doivent souvenir qu'ils sont juges, et partant qu'ils se doivent monstrer prudens et modestes, en habits décens selon leur qualité : les Présidens avec la robbe ou le manteau long ; leur lieutenant avec la

Digitized by Google

grande robbe selon sa réception comme sédentaire, et les autres vestus décemment en gens d'estat: voire estre pris d'aage compétent, ny trop jeunes ny trop vieux. Retenus en leurs gestes et comportemens, ny jureurs ny blasphémateurs; en leur séance arrestez et vénérables, escoutant les causes, et donnant leurs advis posément et de bon sens, sans criailler ny entreprendre que pour la raison, et encore sans passion. »

Après avoir parlé, au chapitre 6, de la *prééminence et qualitez des Esleuz*, le président La Barre arrive au chapitre 7, *si les Esleuz cognoissent de noblesse*, et nous fait un petit tableau de mœurs. Il paraît que les Normands étaient très-friands de noblesse, comme l'atteste l'anecdote suivante :

« Entrant Henry IV, à Caen, l'an 1599, voulut par manière de gratification annoblir les Eschevins : deux acceptèrent sa grace, mais le troisiesme le remercia humblement, préférant le train de la marchandise, seul support de ses moyens. Chose remarquable à un Normand ; car pour la pluspart sont fort friands de noblesse. Ce qui leur procède d'une gentillesse de nature, cherchant tousjours de s'avantager, *majores nido ex tendere pennas*, et s'affranchir des tailles et subsides, dont ils sont fort grevez, ne regardant pas le plus souvent que l'entretien de telle qualité requiert d'avoir des moyens, du moins mille escus de rente, pour vivre honnestement. »

On courait alors avidement après les lettres d'anoblissement; tous les moyens étaient bons pour se les procurer, mais l'argent avant tout, et les rois favorisèrent eux-mêmes cet abus. Le président La Barre s'en plaint avec une certaine vivacité :

« Le roy François lascha véritablement un peu la bride à ceux qui voulurent acquerir la noblesse; car l'an 1521 il permit aux roturiers possédant fiefs, en payant le revenu d'une année de leurs fiefs, ou fief, d'obtenir lettres de noblesse, deniers qui tournèrent au profit du patriarche de Jérusalem, et cardinal de Prie. Après, l'an 1576, Henry III, soubs certaines considérations, fist un édit d'annoblissement de mille personnes, pour repeupler la noblesse de France fort diminuée par la calamité des guerres civiles, en faveur de personnes recommandables, à prendre des généralitez de Paris, de Rouen, Caen, Amiens, Chaalons, Troyes, Bourges, Poitiers, Lyon, Ryon, et Orléans.

» Tous les jours par gens vertueux se font actes généreuses et héroyques. Tous les jours au tiers estat, se trouvent gens qui font art, sciences de grands progrez, et en la justice et en la deffence du public, de grands et

Digitized by Google

signalez services; en recognoissance de quoy les Roys et les Princes leur font d'insignes récompenses. Nicolas Oresme, ayant à la requeste de Charles VII, traduit la Bible en françois et la physique d'Aristote, eut pour soy et les siens don de noblesse. René Chopin, présentant à Charles IX son livre du domaine, eut pareille gracieuseté, et le Caron tost après..... De présent les moindres officiers, jusques aux enquesteurs, ne font difficulté de prendre tiltre d'Escuyer.»

Le 8e chapitre s'occupe de la *Distinction des deniers en matière de finances;* le 9e des *Levées de deniers;* le 10e de *Quels deniers cognoissent les Esleuz;* le 11e du *Domaine;* le 12e des *Aydes;* le 13e de l'*Imposition sur le vin.*

« L'opinion d'aucuns charge de blasme Chilpéric d'avoir le premier de nos Rois mis l'imposition sur le vin, qui fut premièrement du quart, puis du huitiesme, et du vingtiesme; n'estant son domaine a peu près suffisant pour fournir à ses despenses et affaires. Il s'advisa donc de prendre d'un chacun qui avait du vin, un vaisseau contenant la quatriesme partie du vin du possesseur. D'où est et seroit provenue l'occasion de l'imposition du huitiesme en France, et du sixiesme au pays de Narbonne, et du quatriesme en Normandie, levée qui enchérist fort la vie de l'homme, consistant la plus part de sa despense en boire.»

Le 14e chapitre traite des *Tailles.*

« Le premier qui leva la subvention que nous appelons Tailles sur le peuple roturier fut le roy Sainct Louys : les grands font les grandes fautes.»

On voit par cette citation que le président La Barre avait une certaine indépendance de caractère, et qu'il ne craignait pas d'infliger le blâme à qui le méritait, fût-ce une tête couronnée.

Les réclamations de notre auteur ont souvent pour objet la réforme des abus existant dans la répartition ou le prélèvement des taxes. Au nombre et à la gravité de ses plaintes, on peut juger quelle était l'étendue du désordre dans cette partie de l'administration. Grande était alors la misère des collecteurs, comme l'atteste le chapitre 15, intitulé : *Du Droit de collection et de la distraction.*

« Du jourd'hui (1624) il ne reste plus qu'un sould par livre aux pauvres collecteurs, qui leur est une grande perte..... A cette heure que la moitié

Digitized by Google

de leur droit leur est ostée, il n'y aura pas presse, ni à estre collecteur ni à recevoir les deniers du Roy, qui ne peut tourner qu'à un grand retardement d'iceux. Les pauvres collecteurs ne pouvant trouver qui fasse la collection pour eux, faute de pouvoir trouver deniers pour faire les advances, demouront sous le faix, à la mercy des sergeans et coureurs, ruinez de biens pourriront ès prisons..... Et où pris tout cela ? à pauvres gens qui n'ont qu'une vache ou deux, et pas tant vaillant, ny du blé à se passer la moitié de l'année. Sur les autheurs de tel advis, le peuple sans doute crie vengeance et criera sans cesse..... O bon Dieu ! quel désordre de ce malheureux siècle ! faut-il que tant de gens de bien ne voyent goutte en telles affaires? »

Et dans le chapitre 16, du *Taillon*, le président La Barre ajoute :

« Henry II avoit ordonné qu'il se lèveroit certaine somme sur les habitans de ce Royaume, pour l'entretien, vivres et munitions des gens de guerre, qui fut par luy-mesme arrestée et réglée, et dura son ordonnance quelque temps. Mais depuis toutes choses s'enchérissans, et allans de pis en pis, elle a esté beaucoup augmentée, et s'augmente journellement à la foule du pauvre peuple qui porte tout. »

Le chapitre 17, *Creüe des Garnisons*, nous offre deux particularités historiques qu'il est bon de recueillir :

« François premier du nom se voyant, l'an 1534, assailly de toutes parts, mist sur les Légionaires qui furent sept légions de gens de pied, à la forme des Romains, lesquelles estoient chacune de six mille hommes, estans tenus les soldats de même légion loger ensemble. Leurs chefs estoient exempts de tailles, comme aussi tous manquets et estropiez, ayans couru fortune de guerre : et avoient ceux qui s'estoient monstrés vaillans, et fait preuve de leur valeur, un anneau d'or dont ils estoient honorez, pour enseigne et marque de vertu.

« Le mesme François premier exempta en onze des bonnes villes et principales de ce Royaume, un artiller, c'est-à-dire un faiseur d'arcs et de fleches, estant tenu d'en avoir telle provision que besoin seroit. Depuis les harquebuses et mousquets sont venus en usage, et n'ont plus les archers que le nom, et quelques priviléges ès villes franches, où ils ont le prix du blanc tirans à la butte. »

Le chapitre 18e parle de *la traite foraine* ; le 19e, *des Munitions* ; le 20e, de l'*équivalent* ; le 21e, des *deniers communs et d'octroy*. Voici quel était l'emploi des deniers pro-

Digitized by Google

venant de l'octroi des villes :

« Il y a des deniers communs et patrimoniaux, comme ils les nomment, qui appartiennent aux communautez et aux villes, se consistant en louages de maisons, estaux et estalages, boutiques, rentes et revenus, et autres redevances qui se prennent sur places publiques, fieffées ou arrentées, sur terres, prairies, moulins, et autres choses appartenantes au public : dont les deniers provenans, sont de bon employ, se distribuans à tout plain de bonnes œuvres utiles et charitables, aux réparations des ponts, des portes et des pavez, et à salarier les prédicateurs, régens et maistres d'escoles, et à fournir aux despenses communes, aux feux de joye, torches du S. Sacrement; aux entrées et réceptions des roys; pour celuy qui gouverne l'horloge, pour les portiers, trompettes et autres. Lesquels deniers advenant qu'ils ne fussent bastans ou suffisans aux grosses réparations, comme pour réfection de murailles, de clochers ou d'églises, on a accoustumé de se retirer vers le Roy, qui accorde sur requeste quelque somme annuelle, à prendre sur certaines denrées, ou marchandises qui entrent, ou qui se distribuent en la dite ville. Et c'est ce que l'on nomme dons et octroys. »

Le chapitre 22e est relatif aux *pionniers et chevaux d'artillerie ;* le 23e, *aux péages;* le 24e, *aux coustumes*. L'auteur du *Formulaire* s'exprime ainsi sur les dépenses des rois :

« En fait d'imposts, leur façon estant de n'aller jamais au rabais, en diminuant, pour l'esgard de leurs despenses, tailles et imposts; mais tousjours en grossissant et enflant le fisque, à l'atténuation toutefois du corps politique et du pauvre peuple. »

Notons, en passant, un trait relatif aux usages :

« Au lieu où s'exige ordinairement ce droit (la coutume), la mode est ancienne, pour advertir les passans, de suspendre une billette, ou morceau de bois attaché d'une corde, brandillant au bout d'une perche, ou de l'attacher au bout d'une branche, et ores se nomme billette branchère, pour signal aux marchands et traversans de payer leur coustume :

Ce billot suspendu qui à l'air se consume
Advertit le marchand d'acquitter sa coustume.

Charles VII, ajoute notre auteur, pour donner courage aux personnes d'apprendre l'art d'arpentage, exempta les arpenteurs et mesureurs de terres jurez de toutes coustumes, travers, péages, pontages et barrages.

Digitized by Google

Le chapitre 25e comprend les *Travers ;* le 26e, les *Barrages :*

« Le sieur de Rosny, dit le président La Barre, ne desdaigna la qualité de se faire nommer grand Voyer de France, et en vertu d'icelle, l'an 1603, 1609 et 1610, faire dresser et esplanader les chemins royaux, les faire eslarger à vingt quatre pieds, esbrancher les arbres encombrans, et en quelques lieux de France, y faire le long planter des meuriers blancs, et aux autres endroits des ormeaux, notamment ès places vagues. »

Le chapitre 27e est consacré à *la Douane ;* le 28e, *aux Décimes ;* le 29e, *aux Gabelles.* Ici, notre auteur se plaint beaucoup des taxes onéreuses mises sur le sel.

« C'est dujourd'huy le grand party qui se baille à quelques particuliers qui n'y ont pas beaucoup gaigné ces années dernières, Dieu ne pouvant souffrir que deniers exigez avec tant de vexation peussent beaucoup profiter. Les cayers des Estats tous les ans sont remplis sur cela de plaintes de ce qu'on assied le sel par forme de taille, et que l'on force les personnes à acheter du sel qui n'ont que saler et qui ne l'oseroient revendre, leur demeurant sur les bras en pure perte. J'aurois bien peur que l'abus d'un tel trésor nous en fist perdre l'usance à la fin, comme Athénée remarque des Locrenses.

» François I, l'an 1543, quelques années avant son décez, mist le tribut qui se lève sur les poissons de marine salez, establissant les priseurs et vendeurs de poisson à Paris, deffendant au reste qu'aucun n'eust à prendre ou acheter sel qu'aux greniers du Roy, où la Gabelle estoit ordonnée. Et comme ce prince eut de grandes affaires, il imposa aussi tribut sur les poissons de mer peschez et salez, vendus et distribuez par les costes de Normandie. »

Le 30e chapitre traite du *Pied rond et pied fourché ;* le 31e, des *Emprunts ;* le 32e, du *Foüage et moneage.* Ici, le président La Barre parle ainsi des rois :

« Ce bouffon de Sicile remarquant la paucité des bons roys, disait qu'ils se pouvoient tous escrire au rond d'un petit anneau, tant il les estimoit en petit nombre ! Rarement se trouvent-ils qui n'ayent blessé leur peuple de quelque imposition. »

Voici, relativement à l'altération des monnaies, un passage qui appartient à l'histoire. Il est bon de le recueillir, car l'auteur était témoin oculaire :

Digitized by Google

« Véritablement on ne peut toucher aux espèces qu'il n'y aille de l'intérêt du public. On ne les enforce jamais, mais on les affoiblit tousjours pour y gaigner la façon du moins, et lorsqu'il s'y fait quelque refonte et descry, le peuple y est tousjours préjudicié. Nous avons veu le désordre de l'an 1614, qu'on ne voyoit que pièces estrangères, qui s'exposoient à tel prix qu'on vouloit, le soir d'une façon, le matin d'autre, tousjours en haussant, au lieu desquelles on tiroit notre bon or et bon argent de France : le marc d'aucuns ne fut guères apprécié qu'aux deux tiers des nostres de prix, tant d'or que d'argent. Les Cours n'en voulaient point, encore moins les receveurs-généraux et particuliers ; ainsi le peuple qui en avoit, avoit de l'argent et n'en avoit point ; ayant à négocier en Court, à payer espèces, ou à payer aux receptes, estoit contraint d'achepter de la monnoye de France à perte de cinq ou six souls par escu, peine et coustage intolérables. Sur tel désordre arriva le réglement après, en l'an 1615, deffendant de n'exposer ni recevoir plus autres espèces qu'au coin et armes de France, et lorsque le royaume en estoit presque épuisé, et lors fut la grande confusion. Au change on perdoit le tiers et plus, et plusieurs qui avoient emprunté deniers pour trafiquer en sont pauvres. Et Dieu sçait de ces pièces estrangères et de tel billon quelles espèces on nous a faites de dix souls et autres. Dieu nous garde de voir jamais tel désordre. Telle année se nomma par aucuns l'année des pertes, pour la remarquer à l'advenir, tant pour la stérilité de biens que rabbais des monnoyes, que pour l'assemblée des estats-généraux à Paris, qui après plusieurs séances, et avoir recogneu les maux de l'Estat, se départirent sans y donner remède et sans rien faire :

« Le descry des monnoyes, les estats de feintize,
» font remarquer à mal l'an mil six cent et quinze. »

Le 33e chapitre est intitulé *Des poids et mesures*. Le président La Barre songeait, dès le temps même où il vivait, à tout ramener à l'unité : écoutez-le :

« De présent que les choses sont revenues à leur poinct et retombées au période du meilleur et plus utile gouvernement, sous la puissance d'un seul, le plus expédient seroit de réformer le tout à un, les coustumes, les poids et les mesures, laissant le passé et réglant l'advenir. »

Il nous parle encore, dans le même chapitre, de la mesure d'Arques, et de la fondation de l'abbaye de Sainte-Catherine et de Saint-Amand.

« Nous apprenons des Antiquitez de Rouen comme Josselin le Vicomte sieur d'Arques, sous le règne de Louis-le-Gros, viron l'an 1110, estant

Digitized by Google

pour lors Maurille, archevesque du dit Rouen, sur l'incertitude des poids et mesures de tout le quartier, là fut le premier autheur des poids et mesures, et de là vient qu'en plusieurs adveux, est faite mention de la mesure d'Arques comme de la plus commune et usitée. De luy encore les sieurs de Lardière, yssus de luy, ont retraitte au chasteau d'Arques en temps de trouble, possédant héréditairement le droit de jauges et mesures, et ayans par devers eux les estallons d'icelles pour y avoir recours, quand besoin seroit. Cestuy Josselin ou Cosselin fut fondateur de l'abbaye saincte Catherine du Mont de Rouen, et y est enterré avec Ameline sa femme, fondatrice de l'abbaye sainct Amand. L'an 1601, cette abbaye saincte Catheriue fut démolie par le commandement du Roy Henry IIII, pour oster la forteresse et commandement que elle avoit sur la ville de Rouen. »

Le livre 2e contient 48 chapitres.—Chap. 1er.—*Département des tailles.*—Chap. 2.—*Institulemens d'estats et départemens.*—Chap. 3.—*Formules des mandemens et charges.*—Chap. 4.—*Si les Esleuz commettent péculat, imposant plus ou moins qu'il n'est mandé.*—Chap. 5.—*Si bourgs ou hameaux greslez, bruslez ou ruinez se peuvent descharger au département.*—Chap. 6.—*Des exempts à tailles.*—Chap. 7.—*Des signatures des Esleuz.*—Chap. 8.—*Des seaux en eslection.*

« De tout temps ne faut point douter que la plus commune et ancienne façon de sceller a esté en cire, parce que c'est une gomme provenante d'un petit animal ennemy de falsité et de puanteur ou corruption, qui ne manque de divinité s'il ne mourroit point; maniable et susceptible de ce que l'on veut. On y imprime facilement et à plaisir ce que l'on veut, et conserve assez bien les espèces et figures qu'on y veut imprimer, pourveu que mise en lieu fraiz..... La meilleure cire est roussoyante, l'autre jaunissante et la plus claire, la blanche qui se blanchit au soleil et à la rosée, et de celle-là se fait le cierge de la veille de Pasques, appellé des illumiuez, qui est bénit à Rome par la main du pape, et duquel se forme par après les *Agnus Dei*, qui recouvrent derechef estans formez la bénédiction du Sainct Père à la messe de la nuit de Noël, pour estre icelle portée et communiquée par tout le monde, qui est la plus digne signature qui se puisse former ou mouler de cire, portant le symbole et la configuration de l'Agneau sans macule du Sauveur et Rédempteur, qui a fait le tout selon son idée, et la créature humaine à sa semblance et à son image et racheté icelle....

» Lorsque Sainct Louys ordonna les Chauffe-cires à la Chancellerie, en

Digitized by Google

faveur des quatre fils de Soule sa nourrice sans examen de suffisance n'y sçavoir lire ni escrire, lors furent ordonnnées les diversitez de seaux, le grand qui estoit de l'anneau du Roy, baillé au Chancelier pour la grande Chancellerie, avec la représentation de sa Majesté, et l'autre moindre pour les chancelleries des Parlemens, sous un des maistres des Requestes; et furent différentes les sortes de cires, jaulnes pour les affaires de l'Estat et des finances; vertes pour les rémissions, grâces et abolitions, et rouges qui furent concédées aux Universitez. On ne se sert que de ces trois façons que je sçache. »

Chap. 9.—*Des recherches, visites et chevauchées des Esleuz.*—Chap. 10.—*Des mandements pour termer la chevauchée.*—Chap. 11.—*Progrez de la chevauchée qui consiste à s'informer de l'assiette et collecte des deniers du Roy, commoditez et incommoditez des paroisses.*—Chap. 12.—*De la nomination des collecteurs.*—Chap. 13.—*Du nombre des collecteurs.* — Chap. 14. — *Des aides aux collecteurs.*— Chap. 15 — *Si avoir esté collecteur descharge pour la vie.* —Chap. 16.—*Si un collecteur nommé se peut cotter contre un qui l'auroit esté.*—Chap. 17.—*Si deux collecteurs peuvent modérer le troisiesme.*—Chap. 18. — *D'où prend pied l'imposition des tailles.*—Recueillons en passant cette particularité historique relative à la Normandie :

« L'année 1616, qu'il n'y eut convocation d'Estats en Normandie, à cause des remuëments et du voyage de Bordeaux, où le Roy Louis XIII, regnant à présent, estoit empesché à son mariage avec l'Infante d'Espagne, lesquels Dieu veuille bénir de tout bon-heur et lignée, l'imposition se commença du premier de janvier, etc. »

Chap. 19.—*De l'aage des taillables.*—Chap. 20.—*Si filles aagez sont taillables.*—Chap. 21.—*S'il y a vacance en fait de taille.*—Ici notre auteur trouve même moyen de parler de la faiblesse de notre nature :

« Certainement nostre vie n'est qu'imbécilité, disons ce mot en passant, tousjours accompagnée et confite en folie; elle se commence par l'enfance, pleine d'enfantillages et de singeries; accruë, elle se joint à une femme qui est la folie mesme, et se finist en décrépitude. »

Chap. 22.—*Du changement d'octroy.*—Chap. 23.—

Digitized by Google

Des assiettes des collecteurs.—Chap. 24.—*Des obmis en l'assiette.*—Chap. 25.—*Forme d'évaluation pour les assiettes.*— Nous voyons ici que le jeton était encore au XVII^e^ siècle, en usage pour le calcul :

» Aucuns s'y sont voulu ayder des reigles d'arithmétique, mais la division manque en son quotient à trouver les moindres sommes, et puis les chiffres sont trompeurs. Pourquoy la Chambre des Comptes dont toute l'occupation est à nombrer, calculer et compter, les a suspects, et n'approuve bonnement que le ject et le jetton, se servant fort peu de la plume pour n'en estre la forme cogneuë que de peu de gens, ny commune. »

Chap. 26.—*Des rolles et assiettes.*—Ici le président La Barre fait l'éloge des laboureurs.

« Sont les laboureurs qui nous nourrissent tous, et en cette considération d'autant plus à chérir et supporter que leur travail est le plus nécessaire, utile et profitable, qu'aucun autre qui soit au monde, à cause de leur industrie soigneuse et innocente, à eux seuls l'usure est permise et loisible. Un grain de bled jetté de leur main en terre en produit cent, quand il rencontre un terroir propre, bien davantage, Dieu bénissant ainsi la peine qui est pour le commun des humains..... Si donc du profit que les personnes apportent, on juge de leur mérite, le laboureur ne sera jamais mésestimé : quoique simple et grossier, son exercice est préférable à tous autres, et pourtant non vil de soy ny contemptible. Les roys et monarques ne mangent point d'autre pain que celui qu'il leur sème, bat et moissonne ; ils ne sçauroient vivre sans le laboureur, qui vivra bien sans eux. On luy jette le fardeau de tout, en paix et en guerre, au contraire qu'on le devroit favoriser et supporter et s'acommoder à ses commoditez, et prendre de luy à son aise, tantost plus, tantost moins, selon que les saisons et années s'adonneront. Et comme il nous fait participans de son travail, et nous engraisse et entretient des biens qu'il procure, nous sommes tenus tous généralement à sa protection et deffence. »

Chap. 27.—*Des papiers de collection.*—Chap. 28.—*Des controlles des assiettes.*—Chap. 29.—*Des exécutions sur les contribuables.*—Chap. 30.—*Des taxes des sergens.*—Chap. 31.—*Des plaintes contre les collecteurs.*—Chap. 32.—*S'il y a voie de cotte contre les collecteurs.*—Chap. 33.—*De la plainte en cotte.*—Chap. 34.—*Si les prestres diminuent le taux de leur famille.* Les prêtres étaient alors très-nombreux

Digitized by Google

en Normandie : on sait qu'ils étaient exempts de la taille :

« En Normandie, province chargée d'imposts, soit par dévotion, ou pour se libérer des tailles, il y a plus de prestres, de gens d'église et de fondations ecclésiastiques que autre part. Par expérience ce peuple foisonne en ministres de l'autel, et semble presque en fournir le reste de la France. Et s'il falloit descharger chasque famille à mesure qu'elle feroit des prestres, il y auroit bien de la descharge pour les uns, et de la surcharge pour d'autres. Me souvient estant escolier à Sourdeval y avoir ouy conter quarante-cinq prestres en toutes les meilleures maisons de la paroisse, et ores en la paroisse de Barenton, y en avoit soixante, outre bon nombre de clercs qui aspirent à l'estre. Les pauvres y acheminent leurs enfants tant qu'ils peuvent ; mais les riches bien d'autre façon, qui ont de quoy les faire estudier. »

Chap. 35.—*Si le roturier ne possédant que noble est à modérer.*—Chap. 36.—*Si le roturier prenant qualité noble s'affranchist.*—Ici se place un éloge des avocats :

« Les advocats sont réputez personnes nobles, *advocatorum nobile genus*, dit Justinian : leur ordre est le seminaire des dignitez, avec les procureurs sont les premiers juges des procez, des causes et parties. Par privilège et concession de nos Roys douze des anciens advocats du Parlement de Paris et six procureurs peuvent prendre qualité de nobles et aller sur mulle, et la moitié moins à celuy de Rouen, et ès autres en récompense de leurs peines et vacations. »

Chap. 37.—*Des démissions et avancemens de succession.* —Chap. 38.—*S'il y a prescription des tailles.*—Par le président La Barre nous apprenons quelques détails sur les événements du temps. Plein de pitié pour les misères des collecteurs, le magistrat de Mortain dit qu'il ne les a jamais pressés, et il engage les élus à suivre son exemple.

« J'ay tousjours insisté pour les pauvres collecteurs. Quelque assistance qu'on leur puisse faire, peu s'eschappent ès grandes paroisses qui ny perdent leur bien. Me souvient, en l'an 1599, pour la contagion, en 1603, des flux de sang, en 1616, des langueurs, qu'il fallut attendre l'hyver ensuivant, et bien davantage, avant que d'oser toucher aux meubles. Et en 1615 se fit un tel soustèvement de soldats et soudrilles par les paroisses, qu'il ne fallut rien demander pendant qu'ils eurent les armes entre mains, ny long temps après. »

Chap. 39.—*Si les veuves et femmes séparées sont à réduire*

Digitized by Google

au tiers.—Chap. 40.—*Si rénonciation a lieu en fait de taille.*—Chap. 41.—*Si un contribuable peut payer en deux paroisses.*—Chap. 42.—*Si les acquéreurs doivent porter le taux de leurs vendeurs.*—Chap. 43.—*Des révalidations.*—Chap. 44.—*Si les clercs et nobles tenant rotures sont taillables.*—Chap. 45.—*Des fermiers et de ce qu'ils doivent payer.*—Chap. 46.—*Si les collecteurs sont caution les uns des autres.*—Chap. 47.—*Commissions aux collecteurs pour contraindre.*—Chap. 48.—*Commission aux collecteurs commis pour recevoir les deniers du Roy.*

Le livre troisième contient 5 chapitres.—Le chapitre 1^er^ est relatif aux *officiers des finances.* Là, notre auteur s'élève avec force contre la vénalité des charges : c'était la plaie de son siècle :

« La vénalité et multiplicité d'offices a toujours esté un moyen prompt de tirer l'argent des plus riches alléchez d'ambition. Le pape Adrian VI practiqua le mesme, faisant profit de la vacance des offices et bénéfices. L'appétit d'honneur et le désir d'estre craint et redouté entre les hommes, est un charme qui les traverse ordinairement hors les termes de raison. En sept ans que le roy Louys XII fist la guerre aux Vénitiens, il ne trouva point de moyen plus commode pour trouver deniers que celuy-là, pour lequel souvent les hommes tant plus ils ont de courage, engagent volontiers tout ce qu'ils ont, et biens et conscience. Qui fut la mesme occasion que print le roy François, l'an 1527, à diviser les judicatures civiles et criminelles, exposant les unes et autres en vente, comme aussi tous autres offices, au plus offrant et dernier enchérisseur..... Aujourd'huy tout est en party. Et n'est pas assez d'ériger de jour à autre nouveaux offices, et les vendre au prix de l'or, on a tasché sous ombre de les rendre héréditaires par la palotte, les faire taillables tous les ans. »

Le chap. 2 s'occupe des *Trésors publics.* Après avoir parlé des trésors publics chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains et chez les Français, le magistrat de Mortain s'exprime ainsi sur le trésor de Vénise :

« Le plus riche trésor de la chrestienté est celuy de Vénise, non-seulement pour le grand nombre d'or et d'argent qui y abonde, que à raison d'autres richesses, de plusieurs reliques et autres riches pièces qui y sont rares et excellentes, que à cause de deux corselets parsemez de toutes sortes de

Digitized by Google

pierres précieuses des plus singulières et exquises du monde. Encore qu'il soit en lieu fort et bien muny dépendant du temple célèbre de Sainct-Marc, néantmoins se mirent en fait par voye de mine cinq meschans garnemens, l'an 1581, pour le desrober, et en fussent venus à bout, si le silence de la nuit n'eust esventé le bruit de leur mine. Surpris en telle entreprise, ils périrent misérablement. »

Le chapitre 3e a pour objet les *Receveurs généraux et particuliers*; le 4e, *les controlleurs généraux et particuliers*; le 5e, *les termes et payements aux receptes*.

Le livre 4e renferme 4 chapitres. Le premier chapitre roule sur les *imposts en général*. Le fisc était très-ingénieux à trouver la matière imposable, et il n'y avait pas un besoin ni une action de l'homme qui ne fut taxée. Et si, aujourd'hui, de mille sortes d'impôts que cite le président La Barre, vous ne savez plus le nom, rassurez-vous; vous connaissez toujours la chose. L'impôt survit à toutes les révolutions; souvent même il en est la cause. Tout se transforme ici-bas; rien ne périt: l'impôt suit la loi commune; toutes les formes de gouvernement sourient à ce nouveau Protée. L'impôt est un élément essentiel à la conservation des sociétés; c'est par là que Dieu a voulu leur montrer leur faiblesse et leur apprendre que l'imperfection est le caractère de l'humanité. Puis donc que l'impôt est un mal nécessaire, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de le prier de nous être léger. Ces vœux-là, nos pères les formèrent souvent du temps du président La Barre, mais ils furent stériles sans doute; car il faut voir comme le président de l'élection de Mortain s'élève avec force contre les impôts toujours croissants :

« Tantost, dit-il, il n'y a rien de reste en la nature, en l'art, en la manufacture, que l'on n'ait assujetty à quelque tribut; comme si c'estoit mal fait, et s'il falloit payer amende d'estre industrieux et laborieux. Tout ce qui vit en l'air, ès eaux et en la terre est sujet à imposts; il n'y a rien qui s'en exempte : terres, personnes, marchandises sont redevables. »

Ce chapitre sur les impôts est très curieux à lire : le bon sens, la raison, la justice y respirent. Comme notre auteur

Digitized by Google

flétrit les exacteurs! comme il montre bien que le peuple riche est la gloire du souverain! Le meilleur prince est celui qui n'écrase pas ses sujets sous le poids des taxes.

« Rien, dit-il, ne fait tant de différence entre les bons et mauvais princes et magistrats, comme les levées de deniers extraordinaires. Nos ancestres bien advisez avoient remarqué cela en la contenance des statues de nos roys érigées en la grande salle du Palais à Paris; celle des bons, qui estoient bien vers Dieu, avoient avant l'embrazement dudit lieu, qui advint de nuit, l'an 1618, les mains levées en haut. Des mauvais estoient tournées en bas, comme toujours prests à prendre; et des autres qui ont pris et laissé, l'une en haut et l'autre en bas. Louys unziesme qui avoit fort exigé du peuple, craignant qu'on les luy mist bas comme de pires, s'advisa de son vivant à se faire mettre mains jointes devant l'image de la Vierge Marie. »

Extrayons encore de ce chapitre, que nous voudrions pouvoir citer en entier, l'anecdote suivante :

« François II, duc de Bretaigne, allant un jour à Rennes pour introduire la gabelle, eut de rencontre sur le chemin un pauvre paysan qui portoit son coq sous son bras, et menoit sa fille et sa femme, menaçant, si l'interrogea où il alloit : le paysan luy respondit qu'il alloit à Renes se desfaire de ces trois mauvaises bestes, de sa femme et de sa fille pour les mettre en service, et vendre son coq pour avoir quelque argent pour gaigner pays, et qu'il falloit tout quitter à cause des imposts. Le duc, piqué de ce mot, se retint de son dessein, et ne fist pas ce qu'il s'estoit proposé : ayma trop mieux retrencher de sa despense, et fist fort bien. »

Le chapitre 2 a pour titre : *De l'invention des imposts et subsides*. L'auteur recherche quelle est l'origine des tributs; ce qu'ils étaient chez les Hébreux, les Assyriens, les Babyloniens, les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, et ce qu'ils sont chez les peuples modernes. Il termine ce curieux chapitre par cette conclusion :

« Quelque part que l'on aille, du levant au ponant, et du nord au sud, là, où il y a à prendre, les roys et princes veulent avoir leurs redevances. »

Dans le chapitre 3e, *De la conséquence des tributs*, le président La Barre flétrit les rois qui n'ont pas pitié des misères du peuple.

« Quelle honte leur sera-ce, dit-il, quand on lira qu'au siècle 1500, on fit

Digitized by Google

racheter aux ecclésiastiques leurs barbes et leurs cheveux ! Quand on trouvera par escrit que l'an 1582 avoit esté mis en délibération le treu sur la façon et naissance des enfants, sur les maisons, sur les cheminées, sur les procez ! Et l'an 1602, quand on voulut contraindre les advocats et procureurs à achepter la puissance de leur exercice et le loyer de leur suffisance! Brief, qu'il fut mis un impost général sur toutes choses, qui fut trouvé tant onéreux qu'on fut contraint tost après l'abolir, ou du moins commuer de nom et annexer avec la grande cruë.

Dans le chapitre 4e, *Accidens des exacteurs*, notre auteur dit :

La haîne et mal-veillance du peuple ne peut estre sans qu'il advienne quelque triste accident. Ceux qui encourent les imprécations de tant de gens, ne peuvent estre à couvert de la vengeance divine. Tost ou tard advient mal à ceux qui mal font, et souvent en la vie présente, afin de donner terreur aux autres. Les punitions de Dieu s'exercent en diverses façons; les unes subites et les autres lentes et morosives ; les unes avancées et les autres retardées et en ce siècle et en l'autre. Les histoires font foy de la subversion de tant d'Estats, à cause des exactions.

Puis il mentionne les exacteurs qui ont été punis :

S'adressa un jour, dit-il, à Charles VI un bonhomme d'ermite incogneu, qui luy prédit la mort de sa fille et la maladie de sa femme, l'advertissant au reste qu'il n'auroit oncques enfants qui eussent vie, s'il ne relaschoit les tailles et tributs qu'il avoit imposez sur le peuple. On ne peut mieux se rendre favorable à la divine Majesté sinon en bien faisant. Pour avoir négligé cet advertissement le pauvre prince gasta tout et se ruinant soy mesme fut frappé d'insipience. Pour obtenir donc les saincts désirs du peuple, faut l'obliger, et luy faire du bien, le soulager et descharger de toutes impositions, autant que faire se pourra.

Le cinquième livre comprend trois chapitres. Au chapitre 1er, *Des foires et marchez*, le président La Barre mentionne l'établissement de la foire de Guibray :

Guillaume-le-Conquérant, aimant Falaise, à cause de sa mère, Arlette ou Arluyne de Verpré, qui en estoit native, donna les foires de Guibray, qui durent huit jours, se rencontrans au plus beau temps de l'année, le 16 d'aoust, dans un beau bourg et bien basti, au milieu de Normandie, ayant ses juges, gardes et officiers, et ses franchises et libertez. Pour monstrer de plus en plus ses bienveillances vers les falaiziens, les déclara francs et

Digitized by Google

exempts de toutes coustumes, péages et travers ès foires et marchez de Normandie.

Il parle encore, au même chapitre, des foires établies à Mortain :

« L'an 1613, Louis XIII à présent régnant octroya la foire de la Sainct Michel à l'Ermitage de Mortain, en faveur de Mademoiselle Anne, Duchesse de Montpensier, et comtesse du dit Mortain, à qui Dieu doinct alliance et lignée en toute prospérité. Précédente celle-cy Mortain a deux autres, de la concession de Louys XII, l'une le premier de may, et l'autre le samedy d'après la Trinité. »

Le 3e, *Des droits de coustume et estallages ès foires et marchez*, offre un document très-précieux, ayant pour titre : *Déclaration de cequi est deu au domaine du Roy, à cause de la Prévosté de Caen, selon l'imprimé de Mengeant, l'an* 1619 (1).

« Et premièrement.

Au marché de Caen ou ailleurs, au jour du lundy, pour chacun cheval ou jument vendue, le vendeur, 2 deniers, et l'achepteur, 1 denier.

De troque de cheval, jument ou poulain, la coustume se double.

Asne ou asnesse vendue, le vendeur, un denier; l'achepteur, un denier.

De chacun bœuf ou vache vendue, le vendeur, 1 denier; l'achepteur, 1 denier.

De chacun porc ou truye vendue, le vendeur, 1 denier, et l'achepteur, 1 denier.

Et si la truye a des cochons qui tettent, ils ne doivent rien s'ils ne sont vendus à part; mais s'ils sont vendus à part, le vendeur doit 1 denier, et l'achepteur, 1 denier.

De brebis ou moutons vendus, l'achepteur, 1 denier, et le vendeur pour chacune beste, 1 denier.

(1) M. Léopold Delisle, dans son remarquable travail sur les *Revenus* publics en Normandie au XIIe siècle, fait grand cas de cette pièce historique. « Peu de marchandises, dit-il, échappaient à ces droits (droits sur la vente), qui souvent étaient perçus sur le même pied que ceux de circulation. Plusieurs tarifs du XIIe siècle nous sont parvenus. Le plus ancien est celui qui est inséré dans les chartes de franchises de Verneuil et de Pontorson. Celui de la prévôté de Caen lui est postérieur d'environ soixante années; mais, pour être bien compris, ce tarif doit être rapproché de la *Déclaration de ce qui est deu*, etc. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 5e série, tome Ier, mai-juin 1850, 5e livr., p. 412, note 8e).

Digitized by Google

Aigneau naiz devant la S. Jean ne doivent rien ; mais s'ils sont naiz d'après la S. Jean, ils doivent coustume.

De cheval ou jument qui traverse la ville, 2 deniers, et le poulain qui suit la mère ne doit rien, s'il n'est d'après la S. Jean.

De chacun bœuf ou vache qui traverse la ville, 1 denier.

De brebis ou mouton qui traverse la ville, des deux, 1 denier.

D'une chèvre, 1 denier.

De chacun porc ou truye qui traverse la ville, 1 denier.

Celui qui achepte à la ville pour cinq souls tournois de chair de bœuf, vache, mouton ou porc, doit 1 denier.

De chacun tonneau, pippe, demi-pippe, poinçon, ou cartaut de vin apporté à la ville, ou remporté d'icelle, pour chacune pièce, 12 deniers.

Et si les pièces de vin ou aucunes d'icelles soient de travers la charette, ils ne doivent que 6 deniers.

Vin apporté par la mer, de chacune pièce de vin, 2 sols.

Sidre apporté par mer ou par terre, de chacune pièce, 4 deniers.

De chacun fond apporté par mer ou par terre, 2 deniers.

Suif et oingt emporté par mer ou par terre, de chacun cent, 4 deniers.

De chacun muid d'huyle, 12 deniers.

De chacun millier de morue apporté par mer, 6 sols, 8 deniers.

De chacune poëse de sel apporté par mer, 6 deniers.

D'un setier de sel emporté, 1 denier ; de la charetée, 4 deniers.

D'œuvre de poids, comme cire, estain, allun, garence, brezil, acier et fer, de chacun cent, 4 deniers, qui est pour millier, 3 sols, 4 deniers.

D'un cent de mindraille et de chanvre, 4 deniers.

De chacune pièce de poterie ou poëllerie porté hors la ville, pourveu qu'elle soit d'airain, 1 denier.

D'une poëlle de fer, 1 denier.

De chacune poëlle d'airain, ou chaudron, 1 denier pour chacune pièce.

D'une chaudière, 4 deniers ; d'une enclume, 4 deniers ; d'outils à orfèvre, 2 deniers.

De chacune somme de feronnerie, 4 deniers et outre 1 denier. D'aide de ville coustumière, deu 6 deniers pour la première somme, et de toutes les autres, 4 deniers.

D'un soc à charrue, 1 denier : d'un coutre ou espaullart, 1 denier.

D'une charetée de feronnerie ou clousterie, 16 deniers.

De chacun cent de laine lavée, 8 deniers ; de chacun cent de laine avec le sic, 4 deniers ; d'une toizon, 1 denier ; d'un quarteron, 1 denier ; d'une peau, 1 denier.

De cuirs ou peaux apportez par la mer, de chacun fest, 10 sols ; et s'il y a cuirs outre fest, pour chacun cuir, 1 denier. Et de celuy qui l'acquitte

Digitized by Google

se nomme tacque, il ne doit que 6 deniers, et s'il ne les nomme tacque, de chacun, 1 denier.

De chacun cuir, de quelque sorte que ce soit, 1 denier ; de chacune pièce de cuir achepté, 1 denier.

Les malades de Beaulieu doivent avoir sur chacun fest de cuir d'outremer, 2 deniers.

De chacun cent de peaux de moutons, de chevreaux, de connils, de chacun dix d'aignelines, de putois, de chacun cent, 4 deniers.

De la douzaine de peaux de chats, de renards, de goulpes, de ponterets, de bellettes, de soubelines, de martines, de léonnets, de la douzaine, 2 deniers s'ils sont nommez par tombes, qui est vingt peaux, 4 deniers.

De chacune penne, peliche ou pelichon, ou couverture de quelques peaux qu'ils soient, pour chacune, 1 denier.

De la douzaine de cordouen ou mazenne, 2 deniers.

De la charge de voide porté hors la ville, 2 deniers.

De la charetée de voide, 4 deniers. Chacune charetée de voide paie en la prévosté, 8 deniers. Aussi faut sçavoir que tout navire qui charge en autre lieu qu'en la rivière d'Orne, qu'aux guais de Caen, charge à faux guais et doit entre les autres coustumes 3 sols pour son faux guay et double.

De chacune somme de chère-cendre, 4 deniers, et d'aide coustumière la première somme, 6 deniers, et toutes les autres sommes, 4 deniers.

D'une pippe ou tonneau de cendre, 4 deniers.

Du cent de plumes, 4 deniers ; d'un quarteron, 1 denier.

De faix de poyvre, 8 deniers.

De faix de connin ou civette, 8 deniers.

De poix de raisin blanc ou noir, de chacun cent, 4 deniers.

De chacun cent de figues, 4 deniers.

De chacune somme de charie, 2 deniers.

De tretin à charue ou charette, 2 deniers ; de la charette ferrée, 2 deniers ; de chartil sans roues, 1 denier ; de roues sans chartil, 1 denier ; de chacune charue, 1 denier.

D'une huche ou coffre à serrure, 2 deniers ; sans serrure, 1 denier.

De la charge de roseaux pelez, 1 denier ; de la charetée de roseaux pelez, 2 deniers ; s'ils ne sont pelez, ils ne doivent rien.

Du cent de fusts de lances, 4 deniers.

De chacune meulle à moulin, 1 denier ; si elle est percée, 2 deniers.

De chacun petit meulard, 1 denier.

D'un paquet de coutil, 8 deniers ; d'un coutil, 1 denier.

D'une couette, 4 deniers ; d'un traversin, 2 deniers ; de chacun oreiller, 1 denier.

De chacune serrure à fenestres, 1 denier ; de chacun truble ou fourche, 1 denier.

Digitized by Google

De chacune sie, 1 denier; d'une faux, 1 denier, et si un homme en a deux, il ne doit qu'un denier; d'un cent de faux, 4 deniers.

De chacune somme de trepiers, 1 denier; d'un trepier, 1 denier.

De chacun millier de clou, 1 denier; de chacune bande à charrette, 2 deniers.

De chacune ruche, 1 denier; si elle est emboutée, elle ne doit rien.

De platte, quasquets, haberts, 4 deniers.

De chasse de fer, 2 deniers; de la douzaine de bassinets, 2 deniers.

Du pied de fer œuvré, 1 denier; de chacune coignée, 1 denier.

De chacune doleure, 1 denier; qui les porte sur le col ou sur le cheval, 2 deniers, en charette, 4 deniers.

De chacune somme de blé, soit sur le col ou sur le cheval, pourveu qu'il y en ait 3 boisseaux remporté, à 2 deniers; en charette, 4 deniers.

De chacun tonneau, pippe, poinçon ou tondelle, baril ou cartaut de haranc, de chacun, 8 deniers; de chacune somme de haranc, 2 deniers.

Du cent de cire apporté ou remporté, 4 deniers.

D'un couvrechef, 2 deniers.

De chasuble qui n'est point bénist, 1 denier; s'il est bénist, ne doit rien.

De chacun drap d'Escosse, 2 deniers; de poisle de singlation, 2 deniers.

De troussel de draps, langes, 8 deniers; de troussel de draps, linges, 8 deniers, et s'il y a draps, linge et lange audit troussel, 16 deniers; s'ils sont plusieurs marchands ou compagnons audit troussel ou ballot, chacun doit 8 deniers, soit par mer ou par terre.

De chacun paquet cordé, 8 deniers; de chacune pièce de drap emporté ou remporté par mer ou par terre, qui n'est point cordé, 2 deniers.

De chacun drap porté au foullon, 2 deniers; de chacune pièce de drap acheptée, pourveu qu'il y en ait cinq aulnes, 2 deniers.

De chacun faix à col de mercerie, 1 denier, et s'il y a des bonnets, 4 deniers, et d'aide coustumière, 6 deniers.

De chacune somme de retapellé, 2 deniers; de la charetée, 4 deniers.

De cent de fruitiers, 4 deniers.

De chacune livre de soye non œuvrée, 1 denier.

De chacune charetée de bois dollé, 4 deniers; de la charetée de bois non dollé, 2 deniers.

Le barrier le reçoit.

De la charetée de latte, 4 deniers; de la somme, 2 deniers.

De la charetée d'aix, 4 deniers; de la charetée de retz, 4 deniers; de la charetée de cercles à tonneaux ou à pippe, 2 deniers; de la somme, 1 denier.

De la charetée de bressieux, pelles, lattes, fust de basts, batteurs, herches allecteurs à moulin, 2 deniers.

Digitized by Google

D'un outil de tellier, 1 denier ; du paquet d'outils de tellier, soit à pied ou à cheval, 2 deniers.

De chacun chary, cuve, de tron de bois, 1 denier.

Du cent de harenc à col ou à cheval, 2 deniers.

De chacune couleur de laine tainte, 2 deniers.

De chacun mantel de penne, 1 denier.

Du pacquet cordé de pelleterie, 8 deniers.

De chacune sorte de verdage remporté, pourveu qu'il y en ait à treize deniers, 2 deniers ; de la somme, 2 deniers ; de la charetée, 4 deniers.

De chacun muy de bled emporté par la mer, 2 sols.

De chacun septier de pommes venues par la mer, 4 deniers.

Ensuivent les choses à demander pour les navires.

Et premièrement.

De chacune nef soit petite ou grande, soit dès qu'elle est arrivée à Oistreham, pour son siége, 2 sols 6 deniers, dont le clerc de la prévosté en a 6 deniers, pour le perrage, 4 deniers, excepté les nefs d'Angleterre, qui doivent chacune 3 sols 4 deniers.

De chacun marchand de Gascogne ou d'ailleurs, de quelque pays que ce soit, s'il vendoit ses vins à un sien compagnon, depuis qu'il seroit entré en la rivière d'Orne, il payeroit demy coustume, qui est pour pièce 4 deniers.

La rivière d'Orne avec les barcs, ponts et passages jusques au pont de la bataille, sont de la prévoste de Caen, excepté la pescherie de la mer, qui commence à Mayé sur Orne, sauf les droits que les passages y prennent.

Et si aucun vient le chemin ferré devers Falaize, Bayeux, Lisieux, ou quelque chemin qu'il vienne et passe par chaussée ou ailleurs, pour fuir à venir à la ville, le prévost le peut suivre, quelque part qu'il sera trouvé, pour payer l'amende.

Nef qui apporte fusts ou boys, de quelque sorte qu'ils soient, doit de vingt-quatre pièces la vingt-cinquième pièce, et si les fusts ou pièces de boys sont grandes, comme sont trets, sommiers, chevrons, coulombes, celuy de qui ils sont prendra premièrement les deux meilleurs qu'il lui plaira ; après, ainsi comme il est dit, de vingt-quatre pièces de carrez de gloës une glos.

Nef qui viendra d'Angleterre doit guey, qu'elle apporte 3 sols 4 deniers, dont le clerc de la dite prévosté en a 2 deniers, quoy qu'il soit vendu dans la nef, et si aucunes choses sont vendues hors la nef, tout s'acquittera, fors les sus dits 3 sols 4 deniers.

Et si la nef apporte aucuns fruicts ou ayets, boire ou manger, le prévost en doit avoir un présent, avant qu'il ait licence de descharger.

Et si elle ou autre nef apporte harencs, on en doit un cent au prévost ; mais tout ce qu'il remontera s'acquittera.

Digitized by Google

Et doit-on sçavoir que toute nef, depuis qu'elle est venue à Oistrehan et dedans le port d'Orne, elle ne peut ny ne doit descharger ses marchandises à Oistrehan, ou autre lieu, fors que à Caen, mais elle peut tant seulement alléger son faix pour venir plus légèrement; mais encore elle n'en peut rien faire sans le congé du prévost.

Item depuis qu'une nef sera entrée dans le dit port, elle ne peut aller ailleurs qu'elle ne soit en amende et volonté dudit prévost.

Mais si une nef est frétée pour aller ailleurs, et par aucune nécessité elle arrive par fortune de temps à Oistrehan, elle s'en peut aller en payant sa loyalle coustume, et si elle descharge une de ses marchandises, elle payera double coustume.

Toutes les marchandises qu'elle apportera à Caen, en pourront estre emportés, par icelle même coustume.

Item une nef ne peut demeurer à Oistrehan qu'elle ne vienne ès quays de Caen, si ce n'est par le congé du prévost. Et doit-on sçavoir que la nef qui apporte busche, que l'on nomme tache, doit de son siége 6 deniers, dont le clerc en doit avoir 3 deniers, et icelui par trois fois l'an 2 sols 1 denier.

Item si aucun bourgeois de la dite ville demeurant et résidant va hors pour marchander, en quelque pays que ce soit, doit acquitter ce qu'il emporte hors, s'il n'y emporte rien fors sa malle, si payera-t-il 4 deniers, et les marchandises qu'il apportera ne payeront point de coustume, soit quitte ou non, excepté vins et autres breuvages, et s'il vend ses denrées en la ville de Caen, excepté boires et bestes, il n'en payera rien; mais tout ce qu'il emportera hors la ville s'acquittera, tout ainsi comme s'il n'en estoit point.

Tous marchands, coustumiers qui envoient leurs marchandises pour revendre, doivent 4 deniers pour le clerc et pour le sergent.

Aussi sont demandez à chacun marchand forain chargeant marchandise pour porter hors, 12 deniers pour chacun grenier fait à navire, dont le prévost en a 8 deniers, le clerc et le sergent en ont 4 deniers.

La foire du Pré doit estre criée et livrée trois jours avant la feste S. Denys, et dure jusques à la vigile S. Gabriel heure de vespre, et doit l'abbé de S. Estienne de Caen, du siége de la dite foire durant, sept coquets entiers (c'est-à-dire sans estre chastrés) rostis sans lard, sept pots de vin huet et sept pains, dont le porteur de vin doit boire un pot de vin, et manger un coquet et un pain, doit jetter le pot contre la porte du dit prévost. Et faut noter que durant la dite foire du Pré les coustumes sont comptées, tant des fauxbourgs qu'en la ville, et sont totalement au prévost.

Le prévost doit rendre au célerier de l'abbaye S. Estienne de Caen, au siége de la dite foire du Pré un cent de poires de S. Rieul.

L'abbé de S. Estienne de Caen doit deux pots de vin huet d'Argences,

Digitized by Google

rendus à la Croix de devant l'abbaye, à ceux qui crient le gabelage pour le prévost.

L'abbesse de Caen doit deux pots de vin de Gascongne et deux pains, rendus au cimetière de S. Gilles de Caen, à ceux qui crient le gabelage pour le prévost.

L'abbé de S. Estienne de Caen doit par chacun an à la S. Michel deux septiers de froment mesure d'Arques au prévost, et tous les dimanches quatre pains.

L'abbé de Trouart doit par chacun an au prévost du dit Caen un muy de cervoise, trente-deux pains et deux cents de pipernaux, et sont deuz au dimanche des brandons.

L'abbé de Fontenay doit au prévost de Caen 60 sols tournois par chacun an, pour la franchise des sept paroisses ou villages, pour passer à leur barc, tant seulement pour leur user, sans nulles marchandises. Et sont les paroisses S. André de Fontenay, S. Martin, Estavaux, Fuguerolles, Bully, Maltot, Vieux, le barc de Fontenay et faux pas en la prévosté de Caen, et quiconque y passe il forfait ses denrées et voitures, excepté les sept paroisses dessus dites.

Toutes les marchandises et denrées peuvent passer au barc durant la foire d'Aunay séante en avril.

Item semblablement durant la foire de Guibray séante à Falaize au mois d'aoust.

Item durant la foire nostre Dame Angevine séante à Evrecy, durant le vespre veille de la dite foire jusques au lendemain heure de vespre.

Item le temps des dites foires durantes, le prévost de Caen fait cueillir par deux gens la coustume, lesquels sont aux despens de l'abbé de Fontenay.

Le prévost de Caen souloit prendre sur les moulins de l'Hostel-Dieu de Caen 20 livres par chacun an; mais pour le présent le prévost ne les a point; car ils sont réservez en bénissant icelle.

La foire S. Michel est rendue à l'abbé le jour de devant la vigile de la dite feste, et la tient jusques au lendemain d'heure de vespre qu'elle vient en la main du prévost.

La foire de la Trinité est rendue à l'abbesse de Caen, le vendredy heure de vespre avant la Trinité, et dure jusques au lundy, heure de vespre, et pour le présent dure jusques au jeudy, heure de vespre qu'elle vient à la main du prévost.

Ensuivent les ponts, barcs et passages de la prévosté de Caen :

Le pont de la Mousse,

Le pont de Thury,

Le pont du Homme,

Le pont de Coudrey,

Digitized by Google

Le barc d'Athy,
Le barc de Colombelles,
Le barc du Port,
Le barc d'Oistrehan.

Ensuivent les redevances deuës à la prévosté de Caen outre les choses dessus dites.

Comme il est cy devant dit, l'abbé de Fontenay doit à la prévosté de Caen 60 sols chacun an.

L'abbaye de Caen doit à la prévosté, au terme S. Michel deux septiers de froment mesure d'Arques, et tous les dimanches quatre pains.

Verson doit payer à la prévosté, pour demeurer quitte et franc et à icelle, 4 livres par chacun an au terme de Pasques.

Breteville sur Odon doit payer à la prévosté pour chacun an, pour demeurer franc à icelle, 40 sols au terme de Pasques, et sont prins sur le thrésor d'icelle paroisse.

Le contenu en la présente déclaration devant écrite, a esté déclaré exécutoire par nous juges et officiers pour le roy en la Vicomté du dit Caen soussignez, pour jouir par les fermiers de la dite prévosté par provision et en attendant que plus amplement il en ait esté ordonné, suivant la sentence donnée en cette jurisdiction, le lundy quatriesme jour de mars dernier. Et la présente délivrée à maistre Charles Vernon, bourgeois de Caen, de présent fermier d'icelle prévosté, pour s'en servir, comme il est ci-dessus mentionné. Aujourd'hui mercredy dix-neuviesme jour de juin 1619.

Signez De la Court, Sarrasin et Motel.»

Le livre 6e n'a qu'un chapitre : *du sel et sallages* :

« Le sel est une des mannes et principales minières de la France, dont graces à Dieu nostre bas pays de la Normandie en a suffisance, et de naturel et d'artificiel.... Nos roys, continue notre auteur, se sont formellement bien embesongnez et dressé des siéges, establi des juges et des jurisdictions pour cognoistre du sel, assigné rentes dessus, et les gages des Parlemens, des Comptes, des Présidiaux sur ces gabellages, afin d'obliger tous tels officiers à maintenir telles exactions. Au surplus désirant un peu enrichir ce traité du sel de nos recherches, je supplie le lecteur d'un peu de patience, et de ne s'ennuyer non plus de lire ce qui ensuit que j'ay fait à le transcrire. Le sujet est nouveau et non encore bien déclaré ou expliqué par aucun que je sçache. Rien n'est si commun que le sel, rien tant familier en nostre ordinaire; mais toutefois ne sçait-on pas assez ce que c'est que le sel. C'est le premier apposé et le dernier déposé de dessus la table. C'est la sausse et assaisonnement de toutes viandes. On ne sçaurait manger un œuf sans sel. C'est le premier mets qui se met en la bouche du chrestien.»

Digitized by Google

Le président La Barre indique la manière de faire le sel, sa nécessité, ses divers usages. On voit que, dès le temps même où vivait l'auteur, le sel était employé comme excellent engrais :

« Prins et appliqué en petite quantité, le sel fortifie et aide de soy la production. Ceux qui en meslent un peu avec leurs semences, qu'ils veulent jetter en terre, les frottant avec, les rendent en leur production plus vigoureuses, plus nettes, et moins sujettes à la rouille. »

Le magistrat de Mortain flétrit de son amère censure ceux qui ont mis un impôt sur le sel ; il craint même que Dieu, irrité de ces taxes, ne retire au monde le sel, ce présent de ses mains.

« Gardons, je vous supplie, dit-il, que les partizans qui ont à leur malheur et dam du peuple, tant enchéri et baffoué le sel en ce royaume, ne soient occasion de provoquer tant de malédictions du peuple, que Dieu irrité ne nous prive et spolie de telle grâce et bénédiction, laquelle emporte avec soy heur et prospérité en matière de foy, de religion et créance, d'union et concorde. Si la foy des Gaulois a esté entre les Anciens magnifiée, et la Gaule célébrée pour s'estre exemptée de monstres et d'hérésies ; elle n'a moins de loz de sa persévérance en icelle, et de garder à Dieu loyauté, et à son église, la première promesse qu'elle luy a faite, goustant cette première miette de sel qui lui a esté mise en la bouche au baptesme. Ainsi nostre religion se sert de sel en maintes cérémonies et actions de piété, assavoir à sanctifier l'eau baptismale et bénite, et à estrener les baptisez et futurs chrestiens.

« Lesquels encore de cela ne se contentoient pas, mais faisoient saupoudrer les corps des trespassez, pour les conserver de putréfaction, et leur donner autant de durée que la salaison en pouvoit porter à ceux qui n'avoient autre moyen d'embausmer, et les réserver en l'espérance de l'immortalité. Car sans doute les mesmes restes d'iceux qui se gardoient par deçà, seront employez des premiers à leur résurrection générale, ainsi que bien au long nous l'avons exposé au traitté des reliques, tome 2, des Saincts...

» Vrayement le sel n'est pas de peu d'effect en nature, ny de vile signification, il est signal et symbole de foy, de discrétion et loyauté, se traite et doit traiter apposé sur la table dignement ; on le figure en croix ; on le prend avec la pointe du couteau petitement ; est deffendu d'y mettre les doigts ; est tenu à meschef de respandre la salière. Quant aux princes qui ont une foy d'excellence sur tous autres, qui jurent en foy de princes, ne

Digitized by Google

l'ont jamais commun en table avec les autres, ains à part soy dans le coin de leur assiette à cadenas. »

Le livre 7e comprend 5 chapitres.— Le chapitre 1er traite *des vignes et breuvages de l'homme.* Il s'ouvre par un curieux éloge du vin. L'auteur prend chaleureusement sa défense contre les détracteurs de cette divine liqueur :

« L'église, dit-il, n'a jamais improuvé l'usage du vin : tant s'en faut ; elle s'en sert à diverses occasions : au sainct sacrifice de la messe, aux nopçages, à la communion, et aux cérémonies chrestiennes. O que bénite est la plante de vigne, dont le suc et le vin est employé à tant sacrosainct usage, d'estre commué et converty au sang du Seigneur des Seigneurs, pour estre breuvage à lavie éternelle, et servir de matière à un mystère que nous ne pouvons icy comprendre que par la foy ! »

Il vante les propriétés médicinales du vin :

« Il aide la digestion, consomme le flegme et mauvaises humeurs, corrige les défauts du ventricule, et prins modérément, est un vray antidote et médicament contre les imbécilités naturelles. Un temps fut que le vin, non encore bien commun, se vendoit par les apoticaires, comme réservé aux malades. Ils en vendent encore mixtionné de maintes façons, de myrrhe, d'absinte, de miel, de poyvre, de sucre et autres ingrédiens à divers effets de la nature et de la médecine. Aux pays septentrionaux s'en trouve à peine que chezeux. A faute de quoy, et qu'il ne se peut conserver qu'il ne glace ou aigrisse, aussitost le pape Paul IIII leur permist pouvoir célébrer la saincte messe avec raisins secs trempez en eau, et exprimez au calice. »

Puis l'auteur parle de la diversité des vignes et des vins, avec force citations puisées dans les livres grecs et latins et dans la Sainte-Ecriture. Il n'oublie pas les vins de la Basse-Normandie :

« Ils sont, dit-il, tant verts et aqueux qu'ils n'ont guères besoin d'eau, si ce n'est pour les adoucir ; le Colihou près de Rouen, le trenche-boyau d'Avranches, et le Rigaut d'Argences monstrent assez à les ouyr nommer ce qu'ils sont, dont a esté fait par contrepoint tel quolibet :

Le vin trenche-boyau d'Avranches
Et rompt-ceinture de Laval
Amandé à Rigaut d'Argences
Que Colihou aura le gal. »

Digitized by Google

Le président La Barre mentionne encore, dans ce chapitre, les taxes dont le vin était frappé :

« Le vin est buffeté ; il est fouetté, mené par mer et par terre, sindiqué aux entrées de villes, escumé aux ports et passages ; on luy fait payer la traite, le travers, son reposoir, sa descente, son détail, le débit, mesme la faculté de le vendre en gros. »

Dans le 2e chapitre, *Des boissons de l'homme, bières, cervoises et autres*, l'auteur du Formulaire des Esleuz s'exprime ainsi sur le plaisir de boire :

« De vray, le plus grand et durable plaisir qu'ait l'homme en sa vie, est au boire : le manger est pénible ; il faut mascher, remascher et masticoter sa viande pour en avoir le goust et l'avaller ; le boire est plus prest, et toutefois qui se coule petit à petit, comme l'on veut. »

Il parle aussi d'un breuvage usité en Basse-Normandie :

« Les Ecossois encore dujourd'hui font du breuvage de lait clair, gardant le megne du beurre, et autre lait, qu'ils mettent à surir dans vaisseaux de bois ou de terre, meslans trois fois et davantage d'eau que de lait. En la Basse-Normandie, pour l'abondance qu'ils ont de vaches, amassent ce lait sûr pour leur caresme, le nommant du caudel. »

Le 3e chapitre traite des *pommes et pommé*. Il s'ouvre par la pomme du paradis terrestre qu'Eve présenta à Adam. Le fruit défendu était-il une pomme ou non? Longue et curieuse dissertation à ce sujet.—Arbre du *bien* et du *mal* : fruit du bien et du mal. Eloge de la pomme :

« C'est un beau tiltre d'honneur à la pomme et au pommier d'estre nommez et qualifiez de la bouche de leur créateur pour arbre et fruict de science de bien et mal, non qu'ils fussent tels en nature, mais en signification et preuve de l'advenir, et que la bonté de leur plant s'est continuée, et continue, comme des plus utiles et commodes de tous autres, soit pour le manger, ou pour l'extraction du jus qui s'en fait, liqueur fort propre et salutaire pour le breuvage des humains et entretien de leur nourriture. »

Mais qui le premier a fait le cidre? C'est un Normand, répond notre auteur.

« Le Normand, comme si la gloire de telle invention luy estoit particulièrement acquise, a le mieux procédé, et procède pour ce regard actif, et laborieux à les planter et greffer, sçait aussi le mieux les assaisonner, res-

Digitized by Google

serrer, mainbonir et pressurer, ayant excogité des tours de carreau propres et des royaux pour les piler et concasser, d'asseoir le marc avec estrain, pour le retenir, et en extraire le jus et le suc, et le pressoir, brebis et mouton pour l'espraindre, et faire sortir sa substance, avec vaisseaux propres pour le mettre et recevoir. Car sa nature est de se meurir d'autant plus aisément, et se deffendre de l'évent, que plus il est mis en grands vaisseaux, qui est occasion qu'on le réserve dans des tonneaux. Le sidre amende mis ensemble. Pourquoy on les met dans tonnes et tonneaux d'excessive grandeur, de quarante et de cinquante pipes, telles que se voyent y avoir plusieurs ès bonnes maisons et abbayes, à S. Estienne de Caen, à Savigny, et à saincte Barbe en Auge, et ailleurs. »

Il paraît qu'en 1603 il y eut des pommes en abondance :

« En l'an 1603, dit notre auteur, on fist des sidres pour quatre et cinq ans, estant des pommes, et si grande quantité qu'il ne fut possible de les loger, ni assaisonner du tout, tant ce fruit se multiplie quand l'année rencontre ! Il est vray que le résidu et reste ne se perd pas, il cède à maints usages, s'en font des migots et réserves ès greniers sur de la paille pour l'arrière-saison ; les morsilles servent à nourrir et à engraisser les pécunes et bestes porchines ; voire l'autre bestiail n'en est que trop avide et glouton, en mangeant volontiers. »

D'après le président La Barre, le meilleur mode de pressurage est en Normandie ; puis vient l'éloge du cidre ; c'est le plus délicieux breuvage après le vin. Mais quelle est l'étymologie du mot cidre ?

« Quant au mot sidre, dit notre auteur, qui le tireroit de sydrae, luy donneroit un bon parrain ? »

Longue digression à ce sujet ; il invoque, à l'appui de son opinion, l'hébreu, le grec et le latin. Ensuite vient un pompeux éloge de la pomme :

« Quand il n'y auroit que l'odeur et senteur des pommes, on ne luy pourroit mécognoistre ou denier son insigne qualité. Les raisins n'ont rien de tout cela. »

Ici l'auteur énumère les qualités médicinales de la pomme. Nous ne reproduirons pas ces détails ; car tout ce que le président La Barre a déjà dit du vin, de la bière, du cidre, des pommes, et tout ce qu'il va dire *des poires et poiré*, dans le chapitre 4e, est emprunté au *Traité du vin et du sidre* de

Digitized by Google

Julien de Paulmier, dont nous nous sommes occupé dans le 4e volume des *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Voir notamment les pages 269, 272, 273, 274.

Dans le 5e chapitre, le président La Barre parle des *tavernes, hostelleries et cabarets*. Il nous raconte l'origine des tavernes; il nous cite les peuples renommés pour leur hospitalité :

« De présent encore, dit-il, la noblesse françoise se monstre libérale et magnifique à tous passans et pélerins. »

Le christianisme a civilisé et adouci les mœurs des nations les plus barbares. Partout, dans toutes les villes, il y a des hôpitaux, et, dans les abbayes, il y a des chambres pour les étrangers. A ce propos, le magistrat de Mortain raconte une petite anecdote :

L'empereur Rodolphe premier bastit Azel, abbaye fort opulente, à cette mesme intention de recevoir et substenter toutes sortes d'honnestes gens, et principalement les pauvres indigens et souffreteux, pour ce fist graver en lettres d'or sur la porte :

Porta patens esto, nulli claudaris honesto !

y mettant pour abbé, Martin, lequel homme mesquin et chiche voulut apposer une virgule après *nulli*, frustrant l'empereur de sa fondation : pourquoy il fut déchassé, et l'abbaye baillée à un autre occasionna ce mot de rizée *propter unum punctum Martinus perdit asellum*, qu'on tourne abusivement, pour un poinct Martin perdit son asne. »

Il paraît qu'alors les tavernes ne jouissaient pas d'une bonne réputation :

« D'an en an, dit notre auteur, on les deffend presque durant le divin service, aux habitauts des villes, à jour de feste et de dimanche, et aux forains, une lieue près de leur domicile.

« Nos ordonnances de François Ier, de Henry II, de Henry III les interdisent à tous magistrats et gens de justice. »

Il paraît aussi qu'alors les hôteliers rançonnaient les voyageurs. L'auteur s'élève avec une vertueuse indignation contre les taverniers qui vendent tout à un prix excessif :

Digitized by Google

« Qui gaigne torsionnairement, dit-il, hazarde son âme, et fait péril de conscience, mettant malheur sur soy et sur ses biens, et fait que ses magazins d'iniquités ne prospèrent guères. Qui ruine tant de gens de ce mestier, sont leurs tromperies et surventes. A ce propos, me souvient d'un qui faisant fraude à ses créditeurs, passoit par mer en Angleterre, traisnant un singe avec luy, ayant une grosse bourse pendue à son col, du meslange qu'il avoit fait d'eau avec vin et sidre; son singe doucement luy arracha cette bource, et se voyant escrié de son maistre, la jeta dans la mer. Alors ce brouillon de tavernier n'eut autre chose à dire, sinon qu'on disoit à bon droit, d'où va vient, et que cet argent estoit venu de l'eau, et qu'il y estoit retourné. On le pratique journellement, que ce qui vient de flot, s'en retourne de marée. Dieu a estably certains progrez en l'ordre des choses, qui en font cognoistre la durée ou la mutabilité : l'équité et la loyauté en toutes choses sont moyens attractifs de prospérité et bon succez. »

Le *Formulaire des Esleuz* est terminé par un *Traicté des espèces et monnoyes, de la matière, forme et figure et usage d'icelles, adressé à Monsieur de Montholon, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé*. Ce traité, qui renferme douze chapitres, témoigne de l'érudition variée de l'auteur. Comme on le pense bien, on y rencontre de singulières opinions et certaines idées excentriques. La numismatique alors n'était pas encore sortie de ses langes.

Le 1^er^ chapitre comprend *du mot de finances, d'espèces et monnoyes;* le 2^e^, *les inventeurs des espèces et monnoyes;* le 3^e^, *de la permutation;* le 4^e^, *la matière des espèces.* Croirait-on que dans ce chapitre le président La Barre eût pu trouver l'occasion d'y parler du sarrasin?

« Nous affluons, dit-il, en Bretaigne et Normandie, depuis cent ans, d'une espèce de blé noir, non cogneu ailleurs ; un apoticaire de Nantes en ayant porté par accident à Lyon dans ses paniers, leur fit acheter ce qu'il voulut, comme nouvelle semence, ayant de grands effects en médecine. Et pourquoy cela! ils n'en avoient jamais veu. »

Notre auteur mentionne des monnaies de cuir et de carton :

« Après la prinse du roy Jean par le prince de Galles, à la journée de Poitiers, estant convenu de trois millions de francs pour sa rançon, n'y ayant des lors si grande quantité d'or ou d'argent, comme il y auroit bien dujourd'hui que l'on a fureté les veines métalières de tout le monde, et

Digitized by Google

pénétré, fouissant jusques aux enfers, au défaut d'or et d'argent, car sa rançon emporta ce qu'il y en avoit en France, furent fabriquées des espèces de cuir, qui eurent, pour les apprizer, un petit clou d'argent. De ce lieu aucuns ont estimé probablement que qui auroit osté et levé quatre à cinq millions qui courent en France parmy le commerce des hommes, que le reste seroit bien petit. C'est chose qui fut avérée, après les guerres des Anglois, sous Charles VII, la disette d'or et d'argent fut grande en France. Depuis ce temps là l'or a bien multiplié. On a veu de fraische mémoire, sous Henry IV, qu'il avoit quinze à seize millions dans ses coffres, et que pour cela l'argent ne manquoit entre les mains du peuple, le fonds de France est inépuisable.

» J'ay veu user de monnoye de carton pour mailles autrefois à Paris, chez les boulengers, qui les bailloient et reprenoient en supplément de prix au payement du petit pain, qui estoit de sept deniers et maille. Entre chanoines, leurs assistances sont contées par mailles de plomb ou de papier. »

Après avoir traité, dans le 5e chapitre, *du poids et mesure des espèces*, le président de l'Election de Mortain consacre le 6e à *la forme et figure des espèces*. Il y fait l'éloge des médailles et en vante l'utilité.

« Rien ne conserve à l'esgal la semblance et figure des princes comme leurs monnoyes. Rien ne les fait mieux revivre en la veüe et pensée des vivans. N'avoient esté les espèces des anciens moulées sur le naturel, nous ne sçaurions à peu près qu'ils eussent esté ; leurs statues, leurs sépultures ont péri par hostilité ou par l'injure du temps; mais leurs monnoyes nous restent par leur multiplicité, et en icelles leurs représentations, leurs images et pourtraits. Monsieur le général Bigot, que je nomme par honneur, en a fait un trésor des plus riches, et en plus grand nombre que je sçache. De nos anciens roys nous n'en avons aucunes, comme s'ils n'avoient jamais fait battre monnoye, ou que venant à la couronne, les uns ayent destruit la fabrique des autres, chose fort à regretter. Une taupe fouillant au milieu d'un champ en la bourgeoisie de Tinchebray, l'an 1608, jetta avec la terre quelque nombre de pièces romaines d'argent et de cuivre, dont j'en ay aucunes, d'Auguste, de Livia, sa femme, de Néron, de Vespasien, de Constantin et d'autres, lesquelles confrontées avec les figures iconiques d'Onuphrius, de Catari et d'Usperg, reviennent si bien qu'il semble qu'elles ont esté faites sur les livres, ou les livres sur icelles. De ceux qui n'ont rien fait forger ou mouler, on n'a que le nom, et encore à peine, et des autres nous avons le nom et la semblance, belles enseignes pour s'en ressouvenir! »

Le chapitre 7e, contient le *droit de monnoye, droit de sou-*

Digitized by Google

verainetè.—Le 8e, *de la Court, juges et ouvriers des monnoyes.*—Le 9e, *de l'évaluation des métaux.*

Ce chapitre est très-important; il intéresse vivement l'histoire économique et financière de la France, histoire qui est encore à faire, malgré les remarquables travaux des économistes de nos jours. Le document, que nous allons reproduire, a beaucoup de valeur, parce que le président La Barre est contemporain des faits qu'il raconte. Quand il puise ses renseignements et ses autorités dans les livres qu'il compulse, sans doute on peut et on doit se défier de son érudition mal digérée et entachée de pédantisme; mais ici il est témoin oculaire et juste appréciateur des événements de son temps. Notre auteur s'élève avec une vertueuse indignation contre les incessantes variations dans le prix des monnaies. Il y a un tel désordre, une telle confusion dans les espèces qui ont cours en France, que l'on se demande comment le peuple pouvait reconnaître et apprécier le grand nombre de monnaies étrangères qui circulaient dans le pays, comment même il pouvait s'en rappeler les noms. Et certes, les valeurs diverses, la multiplicité et les falsifications des espèces causaient une confusion extrême dans les relations sociales et de grands empêchements au commerce. Ecoutez le magistrat de Mortain :

« De nostre temps, l'an 1615, qui a réglé la confusion des monnoyes estrangères, que les Estats généraux de France, sous Louis XIII, à qui Dieu doint bonne vie, le désordre d'icelles en fist désirer le réglement. On ne voyoit que monnoye estrangère altérée de poids et bonté, qui changeoit de prix de jour à autre, au lieu de laquelle on emportait nostre bon argent. Jamais toutefois tant d'espèces entre les mains du peuple; on vendoit, on acheptoit pour se défaire de ces espèces, chacun prévoyant et craignant le descry qui ne pouvoit estre que proche. Et pource qu'il n'y avoit autre argent, les juges condamnoient les personnes à le prendre, qui toutefois ne s'en pouvoient aider ès receptes, et encore moins ès cours de Parlement, où ils ont fait loy pour les autres, de l'escu à soixante sols, et pour eux à soixante six. *O mores, o secula!* On doit la justice au peuple, on la luy vend au poids de l'or! »

Digitized by Google

Puis le Président La Barre donne le nom et le prix des monnaies qui avaient cours sous le règne de François Ier, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII.

Le roy François, en mars 1532, par édit donné à Nantouillet, de la hausse des monnoyes, et de l'or et de l'argent, et du transport des bonnes espèces de France, pour en forger d'autres pires et dommageables. Il réduisit néantmoins l'escu sol couronné aux armes de France, à 43 sols tournois du poids accoustumé, et l'escu couronné à 43 sols, 6 deniers; l'escu vieil à 55 sols 6 deniers; les francs à pied et à cheval à 48 sols 7 deniers; réaux à 47 sols 3 den.; nobles à la rose à cent sols; nobles de Henry à quatre livres douze sols; les angelos à 60 sols; saluz ducats de Venise, de Savoye, de Florence, de Portugal, d'Hongrie, Sicile, Castille à 45 sols 6 deniers; doubles ducats quatre livres douze sols; rides 47 sols; Lyons 53 sols; florins, Philippus 27 sols; impériale de Flandre 22 sols 6 deniers; Alphonsius 69 sols; Scutius 40 sols; escus d'Angleterre à la rose couronnée à 44 sols; autres escus à la rose 41 sols; oboles de Lorraine 32 sols; florins au trait 28 sols; testons ou gros de France 10 sols; testons de Savoye 9 sols 6 deniers; mailles à l'aigle 8 sols 6 deniers; testons de Suisse, de Berne, de Fribourg, de Lyon, Ferrare, Gennes, Milan, florins ou Carolus de Flandres 12 sols 6 deniers; horgues 12 sols 6 deniers; testons de Portugal 10 sols 4 deniers; testons de Lorraine 9 sols 8 deniers; Carolus à l'espée 10 deniers; gros de Mets 2 sols 6 deniers; groz d'Escosse 2 sols 6 deniers; groz d'Angleterre 3 sols, et les demis à l'équipolent; S. Estienne de Mets 2 sols 8 deniers. Descriant du tout les ducats et les martinelles, espèces d'argent de Charles V, son adversaire, et les escus à l'aigle, les marabais, les brelingles, tombarez et vaches de Béarn n'estans de poids et aloy suffisant: néantmoins permet par provision, ou plustost attendant fabrication de meilleures, les niquets, liards de Lozane, et autres monnoyes estrangères contrefaites, au prix du marc de quatorze livres, et de l'or à huict-vingts cinq livres sept sols 6 deniers, laissant en leur cours, les dizains, douzains et trézains et demy-douzains et demy-trezains, les patars à treize deniers, et les liards forgez à ses cours. Voilà les prix des espèces sur la fin du règne du roy François premier, qui est bien accreu depuis.

» Sous Henry III, l'an 1582, fut une surhausse désespérée, l'escu valut quatre livres dix sols, et cent sols en aucuns endroits, par la malice du marchand et connivence du magistrat, et le teston vingt-cinq et trente sols, avec tel désordre, que si les espèces avoient esté mises un jour à certain prix, le lendemain on taschoit à les mettre à davantage; ce désordre fut occasion d'y mettre de l'ordre: l'escu fut remis à 66 sols et le teston à 14 sols.

» Derechef s'estant fort haussées et déreiglées les monnoyes durant les

Digitized by Google

troubles, régnant Henry IV, l'an 1602, l'escu sol fut réduit à 65 et le vieil escu à 70; le double Henry à 7 livres, le ducat d'Espagne à 6 livres 15 sols, le double ducat de Portugal, dit millerets, à 6 livres 18 sols, et le simple à l'équipolent, le double pistolet d'Espagne à 6 livres 6 sols, le quart d'escu à 16 sols, le franc à 21 sols 4 deniers, le teston à 15 sols 6 deniers, la réalle d'Espagne à 21 sols 4 deniers, et la demie à 10 sols 8 deniers, et la simple 5 sols 4 deniers, l'angelot d'Angleterre à cent sols, ducats de la nouvelle fabrication à 6 livres 10 sols, albertus à deux testes 6 livres 12 sols, albertus de Flandre double 4 livres 12 sols, simple 46 sols, noble à la rose tresbuchant 7 livres 10 sols, noble Henry 6 livres 15 sols, le chelin d'Angleterre 9 sols 6 deniers, Philippes dalles de Flandre 47 sols 6 deniers, le florin de Flandres à deux testes 18 sols, le teston de Lorraine à 12 sols, le teston de Dombes 15 sols 6 deniers. Les ducatons de Florence, Pavie, Venise, Milan, Savoye, Mantoue, Gennes, Luqnes 52 sols, dalles de la Franche-Comté 44 sols, toutes furent billonnées, et deffendant le transport de toutes monnoyes et matières d'or et d'argent hors la France. Alors fut le marc d'or fin évalué à 240 livres 10 sols, et le marc d'argent à 20 livres 5 sols 4 deniers.

» Derechef l'or et l'argent s'estant encore devoyés de prix sous la minorité de Louys XIII régnant à présent, à qui Dieu doint bonne et longue vie, prenant sur ce l'advis des sages, pour retrancher le cours des pièces estrangéres, qui foisonnent au lieu des françoises, fit un descry général de toutes icelles, l'an 1614, réserve du pistolet et double pistole d'Espagne, remettant les espèces à leur valeur, à sçavoir, l'escu à 75 sols, qui en valoit durant le désordre 4 livres 10 sols, et le pistolet à 72, et le double à la mesme raison, envoyant tout le reste au billon, avec peine de confiscation et d'amende à qui seroit trouvé en faisant transport hors le royaume, ou récélant dans le royaume. Ordonnance difficile à digérer, qui fut cause de grandes pertes, et du tiers aux pauvres marchands, qui avoient deniers d'emprunt; mais qui s'est depuis observée par ressentiment des désordres passez, et qui s'observera pendant qu'on en aura mémoire. »

Le chapitre 10e parle des *monnoyes et monnoyeries*. Là notre auteur mentionne l'établissement d'une chambre des monnaies à Caen :

« L'an 1550, par le moyen de l'admiral d'Annebaut, gouverneur de Normandie, fut une monnoyerie establie à Caen, qui dura quelque temps, ayant pour marque à la pile une petite croix, estant le nombre des lettres de l'alphabet complet. Enfin négligée par les bourgeois, fut réunie avec celle de Sainct-Lo. »

Il indique aussi le point secret des monnaies : « Rouen 15, Sainct-Lo 19. »

Digitized by Google

Dans ce même chapitre, il signale une curiosité monétaire :

« Furent faits, dit-il, durant les troubles de la religion, des testons à la roupie durant l'enfance de Charles IX, par les haïneux de l'église, empruntant leur matière des châsses, calices et reliquaires, qui sont de bon et ancien aloy. »

Dans le chapitre 11e, de *la falsification des espèces*, le président La Barre raconte les peines qui étaient infligées aux faux monnayeurs :

« La première peine des fabricateurs fut de leur couper les poings ; l'autre de les faire bouillir. La peine des expositeurs, pour la première fois, est du fouet, et en recheute, de la corde ; peine commune à présent des faux-monnoyeurs, s'ils ne sont nobles, car je vis, l'an 1598, couper la teste à la demoiselle de Cartot, femme subtile, qui aidoit à dorer et brasser à son mary les doublons et quadruples, et me souvient qu'elle disoit que ce qu'elle et son mary, qui s'estoit sauvé en Angleterre, en faisoient, c'estoit pour se venger du roy d'Espagne, ennemy de la France, le baffouant et luy donnant sur la joue ; mais mal à propos, telle vengeance tomboit tousjours sur le peuple. Au mesme temps furent pendus deux bouchers ès halles à Paris, trouvez saisis de deux caques de limaille et rogneures, pour le fait des autres, qui avec leurs alambics empirent les espèces, la peine est arbitraire. »

Le chapitre 12e et dernier a pour titre : *Des métaux et minéraux, matière commune des espèces et monnoyes*. Là, nous pouvons recueillir une petite particularité historique :

« Richard, duc de Normandie, au voyage d'outre-mer, fit ferrer ses chevaux d'or par magnificence, comme de nostre temps le duc de Nevers, Charles de Gonzague, de Clèves, au voyage de Rome, l'an 1614, prince vertueux, dont le nom m'est de singulière recommandation. »

Dans ce chapitre, sont encore racontés les merveilleux effets de certaines eaux :

« Cogneue et commune, dit notre auteur, est cette fontaine, près Grenoble, qui allume les torches esteintes. L'eau de la rivière de Sutile, près Clermont en Auvergne, glace ses eaux pour se faire un pont, et traverser par sur un autre. Autrefois j'ay veu dans le cabinet d'un religieux à Bologne, un baston qui d'un bout estoit devenu fer, et de l'autre pierre, au milieu retenant sa nature de bois, pour avoir esté trempé des deux bouts en deux fontaines d'effets dissemblables. »

Digitized by Google

Nous retrouvons là le fameux *or potable* dont se moque Molière dans plusieurs de ses comédies :

« On ne se sert pas seulement d'or aux espèces et monnoyes, mais qui plus est pour remède et ingrédient salubre, et salutaire en la médecine, ès restaurans, ès confections cordiales, et tout plein de décoctions et concoctions, les quelles reçues au ventricule, confortent les facultez naturelles, fortifient le cœur et l'envigourent ; mais et retenu en la bouche corrige la puanteur d'icelle ; appliqué sur le cœur réprime ses passions, et conforte la personne et la ragaillardit. »

Le président La Barre égaie la monotonie de ce chapitre par une petite anecdote :

« Augurellus avait composé un poème, la *Chrysopoë*, ou l'art de faire de l'or ; il le dédia au pape Léon X, espérant, de luy, quelque grand présent. Ce pape advisé luy fit faire une belle bource d'un quartier de satin rouge, qu'il luy donna, disant puisqu'il savoit faire l'or, qu'il n'avoit besoin que d'un sac à le mettre.

» A Briquebec, dit notre auteur, l'an 1603, creusant et fouissant un puits, furent béchées parmy la terre certaines pierres blanchastres, dont j'en vis aucunes ayant veines d'argent, dont fut fait l'essay devant le roy Henry IV, estant pour lors en Normandie, mais le tout revint à néant. »

Il raconte ainsi la découverte des mines de charbon de terre, dans le Nivernais :

« Au Nivernois, l'an 1561, des pasteurs se chauffant dans un bois, mettoient des pierres de charbon avec leurs buschettes et tisons, qui brusloient et faisoient bon feu; le duc de Nevers, Ludovic de Gonzague, estant à la chasse, s'estant retiré à l'abry durant une ondée, apperceut cela, et pourpensant en soy qu'il y pouvoit avoir des minières de charbon de terre, y fist bécher. Et de vray s'en est trouvé abondance. Et ne faut plus aller en Angleterre ny en Escosse pour en recouvrer ; le Nivernois en produit suffisamment ; mais avec ce malheur toutefois que les pasteurs, possible les mesmes qui avoient monstré ces mines, se chauffant en l'une de ces charbonnières, y ont mis le feu, qui brusle et bruslera incessamment. On y a attiré des dérifs et dégouts, mais rien ne profite, s'embrazent davantage, rendant une espoisse fumée, qui se voit de tous les environs, meslée le soir d'un peu de flamme. »

Je pourrais continuer encore les citations et varier les détails ; mais il ne faut pas abuser. Je crois avoir montré par

Digitized by Google

un assez grand nombre d'extraits que le président La Barre ne méritait pas l'oubli total où il est tombé, et que c'est un de ces écrivains du passé qu'il n'est pas inutile ni trop ennuyeux de rencontrer une fois dans sa vie, quand on sait les prendre par le bon côté. C'est donc une chose louable, selon nous, d'en avoir sauvé quelques débris du naufrage. Et d'ailleurs, nous n'avons fait qu'obéir à une des tendances intellectuelles de notre temps. Aujourd'hui, on a le goût des exhumations et des réhabilitations littéraires. L'esprit d'investigation s'exerce sous toutes les formes et sur tous les points. Il n'est pas une époque jusqu'ici méconnue par une érudition superficielle, obscurcie par la passion, ou laissée dans l'oubli par l'indifférence qui n'ait été fouillée et éclairée d'un nouveau jour; et ce n'est pas seulement sur les siècles les plus brillants, ces sortes de grandes routes de l'art, que l'attention s'est portée, c'est de préférence peut-être sur ces périodes plus difficiles, plus confuses, où le génie français hésite, se hasarde dans tous les sentiers, se livre à toutes les tentatives, s'assimile toutes les substances par l'imitation, et réunit lentement, heure par heure, le faisceau de qualités et de forces qui doit, par la suite, soulever le monde. De là cette multitude de travaux sur le moyen âge littéraire et sur le XVI^e^ siècle. Puisse notre *Etude* sur le président La Barre n'être pas trop mal accueillie de ceux qui désirent la réhabilitation d'un bon nombre de nos écrivains normands !

Digitized by Google

Séance générale du 19 Juin 1852.

Présidence de M. PEZET.

La séance est ouverte à deux heures après midi, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

MM. Pezet, *président*, de Bonnechose et du Manoir, *vice-présidents*, Castel, *secrétaire général*, Lambert, *archiviste*, Thieulin, *trésorier*, de Laboire, *président de la Section d'Agriculture*, Le Sueur, *vice-président*, Ménigot, *membre honoraire*, Aveline, Félix Barbey, Baudet, Belliard-Delisle père, Belliard-Delisle fils, Bessin, Bourguais, Auguste Carité, Alphonse Carpentier, de Cauvigny, Chigouesnel, Coeffet, de Courson, Daon, Anatole Deshameaux, Devaux, Douesnel, Urbain Dupont, Farcy, Fouchaux, Godefroy, Guérin-Lacouture, Guilbert-Duclos, Jahiet, Joly (de Bayeux), Achille de La Rivière, Le Cavelier, Gustave Le Couteulx, Le Masle, Le Mulois, Félix Le Petit, Pierre Le Petit (de Deux-Jumeaux), Le Sénécal, Philippe Le Sueur, Le Verdier, Jacques Le Verrier, Mallet (de Caenchy), Mulot, Neveux, Pagny, Pelfresne, Raisin, Regnauld, Senot, Aubin Simon, Suzanne, Talbot, Turgis, Vautier Dubourg, de Vilade, Vimard, Henri Ygouf, *membres*.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR :

M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce : 1° Annales agronomiques. Tome II.—*Paris, Gide et J. Baudry*, 1851 (octobre, novembre et décembre); 2° Annales du Commerce extérieur, nos 560 à 562. — *Paris, Paul Dupont*, 1851 ; 3° Bulletin du Ministère de l'Agri-

Digitized by Google

culture et du Commerce. 12e année, décembre 1851. — *Paris, Paul Dupont.*

M. Charma: Sur les fouilles exécutées au Catillon, près Benouville; par M. A. Charma. — *Caen, A. Hardel*, 1852, 32 p. in-8°.

M. Le Chanteur de Pontaumont : Aenteekeningen over de Rosmeisjes van Bricquebec, 1760-1789 (Notice sur les Rosières de Bricquebec); par M. de Pontaumont.— *Gand, Drukkery van de Gebroeders de Busscher*, et *Cherbourg, Marcel Mouchel*, 1851, 32 p. in-8°.

M. Le Maistre : 1° Epineuil; par M. L. Le Maistre. — *Auxerre, Perriquet*, 1851, 32 p. in-8°; 2° Notice sur le docteur Bourrée; par M. L. Le Maistre. — *Auxerre, Perriquet*, 1852, 8 p. in-8°.

M. Le Roy-Mabille : La Pomme de terre régénérée; par M. Le Roy-Mabille. — *Paris, Mme ve Bouchard-Huzard*, 1851, 94 p. in-8°.

M. Morière : Race ovine de la Charmoise; par M. Morière. — *Caen, Delos*, 1851, 16 p. in-8°.

M. Payerne : Perfectionnement des modes de construction des travaux hydrauliques, la Digue de Cherbourg prise pour terme de comparaison, et projet de chemin de fer sous-marin de Calais à Douvres; par M. le docteur Payerne. — *Cherbourg, Marcel Mouchel*, 1852, 16 p. in-8°.

M. Pillet : Chênes historiques; par M. V. E. Pillet. — *Bayeux, A. Delarue*, 1852, 16 p. in-8°.

M. de Pommenoqne : Pensées diverses; par M. de Pommencqne. 96 p. in-32.

La Société reçoit en outre les publications suivantes :

1. Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand. Années 1851 et 1852 (1re livraison). — *Gand, de Busscher frères*, 1851.

2. Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Tome XII (IIe de la 3e série).—*Nantes, Mme ve Camille Mellinet*, 1851.

3. Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques.— *Caen, A. Hardel*, 1852, 1 vol. in-12.

4. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Annécs 1851, n° 4. 1852, n° 1er. — *Amiens, Duval et Herment.*

5. Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. Année 1851 (2e semestre). — *Beawais, C. Moisand*, 1852.

6. Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Nos 21 à 25. — *Mende, J.-J.-M. Ignon*, 1852.

7. Bulletin de la Société centrale d'Agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault. 38e année (octobre, novembre et décembre 1851). — *Montpellier, Pierre Grollier*, 1852.

8. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.— Année 1851 (2e et 3e trimestres). — *Le Mans, Ch. Monnoyer*, 1851.

Digitized by Google

9. Bulletin de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Valognes. N° 5. — *Valognes, Carette-Bondessein*, 1852.

10. Extrait des Travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure. CXXI^e^, CXXII^e^ et CXXIII^e^ cahiers (2^e^, 3^e^ et 4^e^ trimestres de 1851). — *Rouen, A. Péron.*

11. Extrait des Séances de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen. Année 1851. — *Caen, E. Poisson.*

12. Mémoires de l'Académie du Gard. 1850-1851.— *Nimes, C. Durand-Belle*, 1851, 1 vol. in-8°.

13. Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.— *Cherbourg, Marcel Mouchel*, 1852, 1 vol. in-8°.

14. Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Années 1840 à 1851.— *Rouen, Nicétas Périaux et Alfred Péron*, 12 vol. in-8°.

15. Recueil des Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Année 1851 (3^e^ et 4^e^ trimestres). — *Bordeaux, Gounouilhou.* 1851 et 1852.

16. Recueil encyclopédique d'Agriculture, publié par MM. Boitel et Londet. Tome II, n^os^ 2 à 10. — *Versailles, Montalant-Bougleux*, 1852.

ÉLECTIONS.

Il est procédé, sur la proposition du bureau, à l'élection de douze membres titulaires et de deux correspondants. L'admission étant prononcée à l'unanimité, M. le président proclame MM.

Barbey, propriétaire, à Ryes,
Blouet, propriétaire, à Caenchy,
Cardine, directeur des Messageries nationales, à Bayeux,
Estienne fils, agriculteur, à Deux-Jumeaux,
Le Moutier, notaire, à Crépon,
Le Neveu, propriétaire, à Longueville,
Le Neveu (Gustave), propriétaire-agriculteur, à Deux-Jumeaux,
Le Tellier, avoué, à Bayeux,
Mallet, propriétaire-agriculteur, à Caenchy,
Rousselin, propriétaire, à Formigny,
Tostain, maire, à St.-Loup-Hors,

Digitized by Google

VIDGRAIN, propriétaire, à Tour,

membres titulaires de la Société, et MM.

QUETELET, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique,

MORIÈRE, directeur des cours spéciaux du Lycée de Caen, secrétaire général de l'Association normande,

membres correspondants.

CONCOURS AGRICOLES.

L'ordre du jour appelle la discussion du programme des Concours agricoles de 1852.

M. le Président expose que l'allocation ordinaire accordée par le Gouvernement est réduite pour l'année courante de 1,000 francs à 600 francs, et qu'il y a nécessité de réduire les dépenses, de manière à ne pas dépasser les crédits afférents aux divers concours; que M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce ayant autorisé l'emploi de la subvention sur les fonds de l'Etat en primes aux animaux domestiques, sans désignation d'espèces, la Société est libre d'en faire la répartition; qu'aucuns fonds n'étant affectés cette année à l'aménagement des fumiers et à la culture des racines à substances alimentaires, l'Assemblée aura à décider si ces deux concours seront retranchés du Programme, ou s'il conviendra de remplacer les primes en argent par des médailles.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, le programme des Concours de 1852 est arrêté ainsi qu'il suit :

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

CONSTRUCTIONS RURALES.

ART. 1er.—Une médaille d'honneur, en argent, sera décernée au propriétaire non exploitant qui aura fait le plus de dépenses utiles aux fermes qu'il possède dans le canton de Trévières pour approprier les bâtiments d'exploi-

Digitized by Google

tation de ces fermes aux besoins de la culture perfectionnée, pour construire des étables ou hangars nécessaires à la stabulation des bestiaux pendant l'hiver, et pour donner à ses fermiers les moyens de recueillir et d'utiliser les engrais liquides.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

ART. 2.—Il sera décerné *deux* médailles d'honneur en argent, *deux* en bronze et *deux* mentions honorables aux propriétaires et fermiers du canton de Trévières qui auront été reconnus dignes de cette distinction par le système rationnel d'assolement, la beauté des bestiaux, la bonne tenue des étables et les produits divers de leur exploitation.

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

ART. 3.—Il sera décerné *une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze aux deux pépiniéristes, propriétaires ou fermiers du canton qui auront élevé ou planté le plus d'arbres forestiers et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

ART. 4.—*Une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze seront distribuées aux agriculteurs du canton dont les fumiers sont le mieux aménagés et qui ont pris des mesures pour recueillir et utiliser les engrais liquides.

CULTURE DES RACINES.

ART. 5.—*Une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze seront affectées à l'encouragement de la culture des racines à substances alimentaires.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

ART. 6.—*Une* médaille d'argent et *une* médaille de bronze seront décernées aux deux agriculteurs du canton qui auront fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline.

ART. 7.—Une commission spéciale sera chargée de visiter les exploitations de grande et de petite culture, et de faire à la Société un rapport d'après lequel les récompenses ci-dessus seront décernées à la séance de septembre.

MM. les propriétaires et agriculteurs du canton qui voudront concourir pour les constructions rurales, pour la bonne tenue des fermes, pour la culture et les plantations d'arbres forestiers, pour l'aménagement des fumiers, pour la culture des racines et l'amélioration de la race chevaline, sont invités à faire connaître leur intention à cet égard, avant le 10 juillet, soit à la mairie de Trévières, soit aux secrétariats de la Société ou de la section d'Agriculture.

Digitized by Google

PRIX DE MORALITÉ.

ART. 8.—Il sera accordé des prix et des mentions honorables aux domestiques des deux sexes qui seront restés et auront été employés plus de *dix ans* chez le même maître, aux travaux agricoles *exclusivement*, dans le canton précité, et qui auront donné, dans leur service, le plus de preuves de fidélité, de moralité et de devouement, savoir :

HOMMES :

1er Prix : 60 fr.
2e *id.* 40
3e *id.* 25

Deux mentions honorables.

FEMMES :

1er Prix : 60 fr.
2e *id.* 40
3e *id.* 25

Deux mentions honorables.

ART. 9.—Les domestiques de l'un et de l'autre sexe qui ont obtenu un prix en 1846 seront admis au concours de 1852 ; et s'ils ont acquis de nouveaux droits à une récompense, il leur sera accordé un rappel très-honorable de ce prix, sans attribution de fonds.

ART. 10.—Les cultivateurs qui croiraient que leurs *domestiques* et leurs *servantes* seraient dignes d'obtenir ces récompenses sont invités à donner, *par écrit*, les renseignements nécessaires au maire de leur commune, lequel voudra bien les adresser, avec son avis sur chaque demande, soit au président de la Société, soit à M. de Laboire, président de la section d'Agriculture, soit au secrétaire général, à Bayeux, avant le 10 juillet.

La commission chargée de visiter les fermes sera chargée également de désigner les domestiques qu'elle croira dignes de récompenses.

BESTIAUX.

RACE BOVINE.

Concours de Taureaux.

ART. 11.—Une somme de 600 francs sera affectée au concours de taureaux de race cotentine, de 1 à 4 ans, *sans distinction d'âge*, en ne s'attachant qu'à la meilleure conformation ; cette somme sera divisée en trois primes, savoir : une d'arrondissement et deux de canton.

PRIME D'ARRONDISSEMENT : 300 francs, dont 200 votés par le Conseil général.

Comme son titre l'indique, cette prime est attribuée à l'arrondissement ;

Digitized by Google

et tous les agriculteurs des six cantons qui le composent sont invités à y présenter leurs meilleurs taureaux.

PRIMES CANTONALES :

1re. . . 170 fr.
2e. . . 130

Ces deux primes sont spécialement attribuées aux taureaux du canton de Trévières.

Concours de Génisses et de Vaches laitières.

ART. 12.—Une somme de 300 francs sera affectée au concours de génisses amouillantes et de vaches laitières, et divisée en trois primes, savoir :

PRIME D'ARRONDISSEMENT : 125 fr.

Tous les agriculteurs de l'arrondissement pourront présenter des bestiaux pour disputer cette prime.

PRIMES CANTONALES.

Première, 100 fr.
Deuxième, 75 fr.

Il ne sera admis à concourir pour ces deux primes que des génisses et des vaches du canton de Trévières.

Les génisses et les vaches qui seront présentées au concours devront avoir été élevées dans le canton, ou y avoir été importées avant le 10 juillet 1852.

RACE OVINE.

ART. 13.—Une prime unique de 40 francs sera affectée au concours de béliers d'un an et au-dessus.

RACE PORCINE.

ART. 14—Une somme de 100 francs sera affectée aux concours de verrats de huit mois et au-dessus, et divisée en deux primes, savoir :

La première, de 60 fr.
La deuxième, de 40

ART. 15.—Ces deux derniers concours sont spéciaux au canton de Trévières.

ART. 16.—Le Jury chargé de prononcer sur le mérite des concurrents, pour les concours de taureaux, de génisses ou de vaches laitières, de béliers et de verrats, se composera du président et du secrétaire de la section d'Agriculture, d'un vétérinaire et de quatre cultivateurs de l'arrondissement.

ART. 17.—En acceptant les primes, les propriétaires de taureaux, de génisses ou de vaches laitières, de béliers et de verrats prendront l'engagement de les conserver pendant un an, et de les représenter, à l'expiration

Digitized by Google

de ce délai, sur la demande qui leur en sera faite, soit au maire de la commune où le concours aura lieu, soit à un membre délégué par le Conseil d'administration, ou de rendre le montant de la prime dans le cas où ils ne rempliraient pas cette obligation.

Concours de Labourage.

ART. 18.—Une somme de 200 francs sera affectée au concours de labourage, et divisée en quatre prix, savoir :

Le premier, de 70 fr. Le deuxième, de 60 Le troisième, de 40 Le quatrième, de 30	Fonds votés par le Conseil général.

ART. 19.—On n'admettra à concourir que les cultivateurs domiciliés depuis plus d'un an dans le canton.

Les charrues seront conduites par les propriétaires, fermiers, leurs fils ou leurs domestiques employés habituellement au labourage ; mais ces derniers ne seront admis qu'en présentant un certificat de leur maître constatant que leur conduite est régulière, qu'ils ne maltraitent point les chevaux qui leur sont confiés, et qu'ils servent depuis un an au moins dans la ferme où ils se trouveront au moment du concours.

ART. 20.—Une commission, composée du président et du secrétaire de la section d'Agriculture et de quatre cultivateurs de l'arrondissement, sera chargée d'apprécier le travail des concurrents et de désigner ceux qui auront mérité les quatre prix.

ART. 21.—Les concours ci-dessus désignés auront lieu à Trévières, le 19 septembre, à onze heures du matin.

ART. 22.— Les prix et les primes seront publiquement décernés, le jour des concours, par la Société réunie en séance solennelle.

Discuté et arrêté par la Société, en séance générale, le 19 juin 1852.

PROPOSITIONS.

M. Le Sueur (d'Esquay) demande que la Société réclame, par une délibération motivée, que la vente des beurres de la Basse-Normandie à la halle de Paris commence à 6 heures du matin en été, afin de soustraire cette denrée aux influences fâcheuses de la chaleur et de la livrer plus tôt aux marchands et consommateurs,

Cette proposition est appuyée par MM. de Cauvigny, Philippe Le Sueur, Barbey, etc.

Digitized by Google

M. Baudet fait connaître le mode actuel de transport des beurres à Paris par les Messageries nationales ; il énumère les nombreux avantages qui résultent des innovations apportées dans cet important service depuis quelques mois ; il fait voir que la proposition de M. Le Sueur tend à nous ramener à l'ancien système, qui a excité des réclamations à peu près générales, parce qu'elle forcerait à avancer d'un jour les départs ; et comme le beurre ne peut être fabriqué le dimanche, il en résulterait que pour la vente du mercredi il devrait être fait le samedi, au lieu du lundi, comme cela a lieu aujourd'hui, ce qui causerait une dépréciation certaine à une denrée dont la fraîcheur est le principal mérite ; que des mesures sont prises de concert entre les Messageries et les facteurs pour que la vente puisse commencer à neuf heures précises, et que si, plus tard, il est possible de gagner encore une heure, rien ne sera négligé pour obtenir ce résultat.

M. Le Petit, de Deux-Jumeaux, dit que le roulage Auguste Paysant, de Caen, transporte les beurres à Paris avec la même célérité que les Messageries nationales, c'est-à-dire en 24 heures, au moyen du bateau à vapeur de Caen au Havre et du chemin de fer du Havre à Paris, que ce mode est extrêmement avantageux au pays, et qu'il y a lieu de l'encourager au lieu de l'entraver. En conséquence, il demande l'ordre du jour sur la proposition de M. Le Sueur.

M. de Laboire appuie l'ordre du jour en disant qu'il résulte d'une correspondance entre l'administration des Messageries nationales et les facteurs de la halle aux beurres que des mesures sont prises pour que l'ouverture de la vente sur le carreau des halles ait lieu le plus matin possible; que l'accélération des transports au moyen du bateau à vapeur et du chemin de fer de Paris au Hâvre a réalisé une amélioration réclamée par la grande majorité du

Digitized by Google

pays et la Société elle-même; que sans doute il serait à désirer que les heures de vente puissent être avancées, comme le demande M. Le Sueur; mais que si cette mesure ne peut avoir lieu qu'en forçant les entrepreneurs de ronlage à partir un jour plus tôt et à nous ramener à peu près à l'état où nous étions alors que nos beurres étaient 60 à 72 heures à faire un trajet qui s'effectue maintenant en 24, il n'y a pas à hésiter un instant ; qu'il est bien constaté que nos produits ont la propriété de se conserver plus longtemps frais que tous ceux des autres provenances, mais qu'il n'en est pas moins reconnu que plus ils sont nouvellement fabriqués, plus ils se vendent chers.

Après quelques observations présentées par MM. Jacques Le Verrier, Auguste Carité, Le Sueur, de Cauvigny, etc., l'ordre du jour est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

RACE CHEVALINE.

M. Gustave Le Couteulx demande et obtient la parole pour formuler une proposition. Il annonce qu'il a été question dans les Conseils du Gouvernement de supprimer les haras nationaux et d'abandonner entièrement l'élève du cheval à l'industrie particulière; mais que ce projet, qui avait ému à un haut point les éleveurs, ne se réalisera heureusement pas; que seulement l'État n'élèvera plus, et que les poulinières du Pin et de Pompadour seront vendues.

M. Le Couteulx entre ensuite dans des développements assez étendus sur l'élève du cheval dans la Basse-Normandie; il dit que l'emploi trop exclusif des étalons de pur sang, de trois quarts de sang et de demi-sang a eu pour résultat d'amoindrir la taille de nos races, de faire de bons chevaux de troupe, mais de détruire en quelque sorte notre belle espèce carrossière qui jouit longtemps d'une réputation méritée; que, par suite de croisements exclusifs et peu raisonnés, nos

Digitized by Google

produits ont perdu leur ancienne vogue, et que le luxe est allé acheter à l'étranger des attelages qu'il ne pouvait plus se procurer chez nous : de sorte que nous n'avons bientôt plus eu pour seul consommateur que l'Etat pour les remontes de la cavalerie et de l'artillerie de l'armée ; qu'aujourd'hui, grâce à la bienveillante initiative du prince-président de la République qui a fait acheter en Normandie des chevaux par M. le colonel Fleury, le commerce semble disposé à revenir s'approvisionner dans nos écuries ; mais qu'il demande des *carrossiers de grande taille, étoffés, près de terre, ayant du sang et des allures* ; que pour répondre à ces exigences du consommateur, il faut faire un pas en arrière, choisir les étalons avec discernement, et surtout se procurer de bonnes poulinières d'espèce carrossière ; que les primes annuellement distribuées étant insuffisantes pour opérer les améliorations réclamées, il y a nécessité de changer le programme des concours.

En conséquence, M. Le Couteulx propose à la Société d'émettre le vœu que les concours actuels de juments poulinières soient supprimés et remplacés par des primes, *à domicile*, aux propriétaires des meilleures carrossières, auxquels on imposerait l'obligation de faire saillir les juments primées par des étalons choisis et désignés à cet effet.

La Société a entendu avec intérêt les développements de M. Le Couteulx ; mais n'étant pas suffisamment éclairée sur le mérite de la proposition par lui faite pour la résoudre séance tenante, elle décide que cette proposition sera soumise à l'examen d'une Commission de sept membres, qui lui présentera un rapport circonstancié dans sa prochaine réunion.

Conformément à l'autorisation qui lui en est donnée par l'Assemblée, M. le Président désigne pour composer la Commission MM. Gustave Le Couteulx, de Laboire, Le Sueur (d'Esquay), Douesnel, Jahiet, Aubin Simon et Vautier-Dubourg.

Digitized by Google

M. de Laboire rend compte des démarches qu'il a faites touchant l'emploi d'une somme de 1,200 frrancs accordée à la Société par le Gouvernement pour l'acquisition d'une machine à fabriquer les tuyaux de drainage. Il dit qu'il a vu chez les constructeurs de Paris plusieurs machines et qu'il n'en a remarqué qu'une bonne, qui peut servir également à la fabrication de toute espèce de brique, mais qu'elle est d'un prix bien supérieur à 1,200 francs; que les appareils à bon marché ne fonctionnent bien qu'en employant des terres plastiques de très-bonne qualité, qui ne se trouvent que dans quelques terrains; que, d'un autre côté, il ne suffit pas d'avoir une machine, qu'il faut des séchoirs pour déposer les tuyaux à leur sortie des moules et un four pour les cuire; que la Société ne pouvant faire les frais de ces constructions assez dispendieuses, la machine ne pourrait être utile au pays qu'autant qu'un fabricant de poterie ou de tuile l'emploierait dans ses ateliers; mais que les prix demandés par les industriels auxquels ils s'est adressé sont tellement exorbitants qu'il serait impossible d'entreprendre du drainage avec les tuyaux qu'ils fabriqueraient.

L'Assemblée remercie M. de Laboire de sa communication et l'engage à continuer ses démarches, afin d'arriver, si c'est possible, à un résultat satisfaisant.

La séance est levée à quatre heures.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLES DE 1852.

—

Le 3 octobre 1852 la Société d'Agriculture de Bayeux a tenu, à Trévières, son Comice agricole annuel.

Par décision de la Société cette solennité agricole avait primitivement été fixée au 19 du mois précédent, mais la coïncidence de cette date avec l'époque des élections municipales, connue plus tard, avait engagé le Conseil d'Administration a reporter les concours au premier dimanche d'octobre, afin que ces deux opérations ne se contrariassent point mutuellement. Les résultats ont pleinement justifié cette sage précaution.

Les concours ont commencé à onze heures, immédiatement à l'issue de la messe paroissiale, en présence des membres de la Société et d'un grand nombre de propriétaires, d'agriculteurs et de curieux.

La Société revenait avec une entière confiance dans le canton de Trévières, qui avait été déjà, à deux reprises différentes, l'objet de ses encouragements, persuadée que les germes d'émulation qu'elle y avait précédemment semés, n'avaient pas été stériles et que de grands progrès s'étaient manifestés sur tous les points de ce canton, *dans les diverses branches de l'agriculture.*

La série des concours qui se sont succédés, a prouvé tout ce que cet espoir avait de fondé, en montrant que les agriculteurs de cette partie du Bessin avaient eu à cœur de conserver par leurs efforts intelligents la vieille réputation de supériorité dont ils jouissent.

En effet, au dire des personnes compétentes, jamais exposition de bestiaux n'avait été aussi nombreuse ni aussi bril-

Digitized by Google

lante. On y comptait dix-huit taureaux et cinquante-quatre vaches et génisses. Presque tous ces animaux de la race Cotentine se recommandaient par la beauté et la perfection des formes.

En présence de cette riche exhibition le Jury (1) a eu quelque peine à fixer son choix. Aussi en rendant un hommage mérité à l'égale beauté de ces deux catégories d'animaux, dont la race forme la principale richesse du canton de Trévières, il a constaté, avec une vive satisfaction, le progrès notable qui s'est manifesté depuis 1846 dans cette branche de notre industrie agricole. En effet, au Comice de 1846, les taureaux, déjà supérieurs à ceux présentés en 1842, étaient néanmoins d'une infériorité marquée comparativement aux génisses soumises à l'examen du Jury d'alors, tandis qu'en 1852, au contraire, taureaux et vaches rivalisaient entre eux de beauté.

A trois heures d'après-midi, les membres de la Société et les autorités, précédés de la musique de Trévières et escortés par la brigade de gendarmerie de Formigny, se sont rendus sur la pièce où devait avoir lieu le concours de labourage, et que le propriétaire, M. Blaise, s'était empressé de mettre pour cet usage à la disposition de la Société. La vaste enceinte du champ a bientôt été envahie par une multitude de spectateurs que la beauté inespérée du temps avait attirés à Trévières.

Douze concurrents ont été admis au concours de labourage, et on a remarqué, avec plaisir, que dans le nombre se trouvaient des fermiers et fils de fermiers appelés par une louable émulation à cette lutte pacifique du travail.

(1) Le Jury, chargé de l'examen des bestiaux, était composé de MM. de Laboire, président, Couillard, propriétaire-agriculteur à Mandeville, de Cauvigny, propriétaire-agriculteur à Vierville, Aubin Simon, maire de Saonnet, Coeffet, maire à Colombières, Dupont, propriétaire-agriculteur à Vaux-sur-Aure, Le Doyen, médecin-vétérinaire à Trévières, et Tailpied, secrétaire de la Section d'agriculture.

Digitized by Google

Quoique le sol détrempé par les pluies tombées en abondance les jours précédents rendit le labourage excessivement difficile, cependant la tâche a été fort bien exécutée par tous les concurrents, dont le travail a prouvé que l'art du labourage est aussi en progrès dans le canton de Trévières.

Pendant la durée de ce Concours le champ, qui en était le théâtre, présentait un aspect à la fois imposant et curieux. Autour du vaste parallélogramme formé par le terrain affecté aux charrues se pressaient des rangs serrés de spectateurs aux costumes variés, dont la masse mouvante animait le tableau; à certaine distance, colorés de cette teinte monotone que les derniers rayons du soleil d'automne impriment à la végétation, se dressaient comme un rideau majestueux les monts escarpés d'Aignerville; sur le plan opposé, à travers des masses de verdure et de bouquets de saules on apercevait l'aglomération du bourg et l'église de Trévières avec son clocher du XII^e^ siècle, tandis que enserrant de trois côtés le champ du Concours, l'Aure, sortie de son lit, formait un vaste lac, dont les eaux argentées couvraient une grande étendue de pâturages et contrastaient singulièrement par le désolant spectacle d'une inondation avec la pittoresque physionomie du lieu.

A cinq heures, la Société, pour procéder à la distribution des récompenses, s'est réunie en séance solennelle dans un pavillon élevé sur le champ du Concours de labourage par les soins de M. le Maire de Trévières et de MM. les membres de la Commission d'organisation.

Siégeaient au bureau : MM. Pezet, président de la Société; le comte d'Houdetot, membre du Conseil général, député de l'arrondissement de Bayeux au Corps législatif; Menigot, Sous-Préfet; de Laboire, président de la section d'Agriculture; Guilbert, maire de Trévières; Le Brethon, adjoint; Despallières, maire de Bayeux et Carabeufs, avocat, membres du Conseil d'arrondissement; de Lavande, juge de paix;

Digitized by Google

Castel, secrétaire-général de la Société; G. Villers, vice-secrétaire; Tailpied, secrétaire de la section d'Agriculture; L. Jahiet, secrétaire de la chambre d'Agriculture de l'arrondissement de Bayeux; Thieulin, trésorier de la Société et les membres du Jury.

Une foule nombreuse entourait la tente.

M. le président Pezet a ouvert la séance et donné la parole à M. de Laboire qui a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Lorsque le cours des années nous ramène au milieu de vous, nous ne pouvons oublier que c'est ici, dans votre beau canton, que notre Société d'Agriculture est venue, pour la première fois, planter sa tente, pour établir ces concours qui ont porté de si heureux fruits.

Chaque étape nouvelle, en nous reportant ainsi vers notre point de départ, nous engage à tourner nos regards en arrière, pour voir le chemin que nous avons parcouru.

Comme un bon laboureur qui se retourne souvent au bout du sillon qu'il a tracé, pour juger son ouvrage, nous venons aujourd'hui, Messieurs, en célébrant avec vous notre troisième fête agricole, régler le compte du passé, et rechercher si quelques progrès, si quelques bons résultats ont couronné nos efforts.

Oui sans doute, il y a eu progrès dans l'agriculture de notre pays; nous n'hésiterons pas à le proclamer, et, dans chaque canton que nous avons successivement parcouru, notre retour a été marqué par des améliorations notables dans les cultures, et surtout dans les races d'animaux. Et vous mêmes, Messieurs, quel chemin n'avez-vous pas fait depuis notre premier concours de 1842!

Certes, en vous désignant pour cette première épreuve, le sort n'avait pas été aveugle, car votre canton marchait en tête de tous les autres, sous le triple rapport de la richesse du sol, de la bonne culture des terres et de la beauté des animaux. Reportez-vous cependant de dix ans en arrière et comparez! Quelques belles exploitations se faisaient, il est vrai, déjà remarquer; mais elles étaient trop rares et laissaient encore à désirer, dans plusieurs parties; le concours d'animaux, qui présentait plusieurs bonnes vaches, n'était satisfaisant ni pour le nombre, ni pour le choix des taureaux. Sept fermes seulement furent visitées par la Commission de 1842, qui rencontrait encore trop souvent sur son passage, des plantes parasites, des

Digitized by Google

herbages mal tenus, des fumiers négligés. La culture des racines et des plantes sarclées était encore presqu'inconnue.

Quatre ans plus tard, lors de notre seconde visite, en 1846, l'émulation inspirée par le précédent concours avait porté ses fruits. La commission fut appelée à visiter plus de vingt fermes, et sur tous les points du canton elle rencontra de notables améliorations dans les divers genres de cultures. Le concours des animaux, des taureaux surtout, fut jugé supérieur par tous les membres du jury.

Six ans se sont écoulés depuis notre dernière visite, et le rapport, que vous allez entendre dans un instant, vous fera connaître les nombreuses et importantes améliorations qui signaleront ce nouveau concours.

Le système du pâturage au piquet, en distribuant abondamment et sans aucune perte, l'herbe de nos prairies, a permis d'augmenter le nombre des bestiaux et, par une conséquence naturelle, a doublé la richesse et la fertilité du sol. La culture des plantes sarclées, du colza, des betteraves, des fèveroles a purgé la terre des mauvaises productions qui l'infestaient. Les fumiers, si négligés autrefois, sont devenus l'objet d'un travail intelligent et de soins assidus. L'élève et l'amélioration du bétail font chaque jour de nouveaux progrès, et je suis heureux de proclamer que, depuis la fondation de notre Société, jamais un concours d'animauxa ussi remarquables n'avait été soumis à son appréciation. Le jury me charge d'exprimer à Messieurs les exposants toute son admiration ; il a vivement regretté de n'avoir pas un plus grand nombre de primes à sa disposition, et de laisser ainsi, sans aucune récompense, des animaux du premier mérite qui auraient été placés aux premiers rangs dans beaucoup de concours.

Sans doute, Messieurs, une bonne part de ces progrès et de ces améliorations doit être attribuée au travail et à l'intelligence de nos cultivateurs; mais s'ils restaient ignorés dans la sphère étroite d'une exploitation, croyez-vous qu'ils produiraient d'aussi bons résultats ? La mission de votre Société d'Agriculture est de rechercher et de mettre en lumière les utiles travaux de chacun, de les proposer pour modèle, d'exciter ainsi, parmi tous les cultivateurs du canton, une louable émulation, de propager les bonnes méthodes, et surtout d'honorer le travail. Ces médailles que nous vous apportons, et qui vont être distribuées par les premiers magistrats du pays, par le vénérable député de notre arrondissement, dont la présence au milieu de nous témoigne de sa constante sollicitude pour nos intérêts, ces médailles offertes aux vainqueurs, sous les yeux de leurs frères et de leurs rivaux, seraient-elles donc un signe sans valeur ?

Elles sont, au contraire, justement appréciées, et si quelques susceptibilités s'éveillent, si quelques omissions involontaires étaient reprochées a une Commission *qui n'avait reçu aucune demande*, et qui a rempli sa mission avec un dévouement digne de tous nos éloges, nous ne devons voir

Digitized by Google

dans cette concurrence plus vive, dans cette émulation croissante, qu'un symptôme de l'heureuse impulsion donnée par nos Concours.

Et pourtant, Messieurs, depuis notre dernière visite, l'Agriculture a traversé de bien mauvais jours. Entravée dans sa marche par la déplorable crise de 1848, qui a paralysé la vie et le mouvement dans tout le corps social, elle a beaucoup souffert, et ses blessures sont encore saignantes; mais du moins aujourd'hui elle travaille avec courage, avec confiance dans l'avenir. Elle va désormais se développer chaque jour davantage sous l'influence d'un gouvernement réparateur qui semble s'être donné pour mission de raffermir le sol ébranlé par les révolutions, de rétablir les idées d'ordre et d'autorité si nécessaires à la prospérité du pays, de protéger tout ce qui est bon, de faire respecter tout ce qui est respectable.

Et déjà, voyez comme cette influence se fait sentir de toutes parts, comme l'Agriculture et l'industrie se relèvent de leurs ruines !

Pour nous surtout, Messieurs, que de résultats obtenus depuis quelques mois!

La voie de fer qui nous était due, mais dont la réalisation s'éloignait sans cesse, par suite des intrigues et des intérêts rivaux, est enfin accordée aux besoins de notre Agriculture, et nous fera sortir de cette infériorité qui menaçait de ruiner notre pays, au profit des contrées favorisées par ces nouvelles voies de communication.

L'Agriculture, qui manque des capitaux nécessaires pour s'engager dans d'utiles entreprises, réclamait depuis longtemps des institutions de crédit foncier, dont l'initiative a été prise par d'autres pays. Un décret récent a constitué cette utile institution dont les bienfaits ne tarderont pas à se faire sentir, quand elle sera convenablement pratiquée, et dont le premier résultat doit-être de dégrever successivement le sol national, écrasé par les intérêts d'une énorme dette hypothécaire.

Les progrès agricoles, aussi bien que l'hygiène publique, ont fait sentir le besoin d'assainir les terres humides et d'améliorer ainsi les pâturages comme les labours.

Instruit, par ma propre expérience, des avantages de cette méthode, j'ai réclamé, au nom de la société, une subvention pour acquérir les modèles d'instruments et la machine destinée à faire des tuyaux de drainage, et le gouvernement nous a récemment accordé une somme de douze cents francs pour réaliser cette importante amélioration.

Enfin, Messieurs, si j'osais parler de moi, je vous dirais que l'honorable distinction qui vient d'être accordée à mes travaux, témoigne encore de la haute sollicitude du gouvernement pour l'Agriculture, car c'est elle seule, croyez-le bien, qu'il a prétendu honorer; et si j'ai été choisi entre tous, c'est parce que vos suffrages répétés, en m'appelant, depuis plusieurs années, à diriger vos travaux et vos Concours, m'ont désigné à sa bienveillante attention; c'est parce qu'un rapport de M. l'inspecteur général d'A-

Digitized by Google

griculture a constaté mes efforts opiniâtres, depuis vingt ans, pour féconder un sol ingrat, et pour donner une impulsion de progrès aux cultures arriérées de mon canton.

Aussi Messieurs, loin de m'énorgueillir de cette précieuse récompense, comme d'une faveur personnelle, je veux saisir l'occasion solennelle qui se présente aujourd'hui, pour faire ici un hommage public à l'Agriculture, en rapportant à elle seule l'honneur qui m'a été accordé.

Je dois aussi exprimer publiquement ma reconnaissance au gouvernement qui, au milieu de son grand travail de reconstruction sociale, n'a pas oublié l'agriculture, qui a compris que, dans un pays comme la France, où l'honneur parle si haut, le plus puissant moyen de la protéger, c'est de la grandir et de l'élever à ses propres yeux. Je tâcherai donc de trouver, dans cette haute récompense, de nouvelles forces pour faire plus, pour faire mieux encore que par le passé, afin de la justifier par la persévérance de mes efforts. Et nous tous, Messieurs, marchons ensemble dans cette voie du progrès sur laquelle on ne peut ni reculer, ni s'arrêter sans honte, lorsqu'une fois on y est engagé.

Nous sommes dans une de ces époques où le travail de l'humanité exige le sacrifice du repos au devoir. Les générations actuelles ne se contentent plus de marcher; elles courent, emportées par la vapeur, elles s'élancent dans les airs et voudraient pouvoir se confier aux vents et aux orages, pour conquérir de nouvelles destinées.

L'Agriculture, Messieurs, ne saurait rester stationnaire quand tout s'avance ainsi autour d'elle, mais sa marche doit être plus sage et plus prudente. Déjà cependant nos voisins, les Anglais, ont voulu labourer avec la vapeur, mais nos progrès plus modestes seront aussi plus fructueux. Contentons-nous, Messieurs, de labourer avec nos beaux bœufs et nos bons chevaux Normands. Marchons d'un pas réglé, comme nos charrues, mais à la condition d'avancer toujours, sans nous décourager jamais. Marchons pleins d'une noble émulation, en répétant tous ensemble, aujourd'hui comme hier, comme toujours, ce noble cri de ralliement :

Honneur au travail, au progrès, à la vertu !

Ce discours a été accueilli par de vifs applaudissements.

M. L. Jahiet, interprète de la Commission des améliorations agricoles, a ensuite donné lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Comme organe de la Commission nommée pour visiter les exploitations agricoles du canton de Trévières, j'aurai l'honneur de vous donner lecture du rapport suivant :

Votre Commission ne s'est pas dissimulé, en acceptant la mission déli-

Digitized by Google

cate dont elle était chargée par vous, qu'elles difficultés elle rencontrerait pour arriver au but qu'elle se proposait d'atteindre. Pas un seul cultivateur ne s'était fait inscrire; nous nous sommes donc trouvés dans un cruel embarras. Visiter les uns, négliger de visiter les autres, n'était-ce pas nous exposer à être accusés de partialité ? Cependant le temps pressait il fallait agir; nous nous sommes donc efforcés de découvrir quels étaient ceux que l'opinion publique signalait comme les plus dignes et chez lesquels nous avions chance d'être admis, et forts de nos bonnes intentions, nous nous sommes mis à l'œuvre.

Nous devons vous prévenir, toutefois, que si nous n'avons pas visité les belles exploitations de plusieurs cultivateurs distingués, dont les succès ont été proclamés, tant dans les concours départementaux que dans ceux d'arrondissement et de canton, c'est que nous les avons considérés comme hors de concours, la Société ne pouvant leur offrir que des récompenses inférieures à celles qu'ils ont déjà si justement obtenues.

Nous eussions été cependant heureux qu'ils nous eussent manifesté le désir de recevoir notre visite, afin d'avoir occasion de constater dans notre rapport la supériorité de leurs belles exploitations.

Nous avons encore vivement regretté de voir rester à l'écart et déclarer ne vouloir concourir plusieurs cultivateurs d'un mérite réel, qui, par la beauté de leurs bestiaux et la bonne tenue de leur ferme, nous étaient signalés comme dignes des récompenses de la Société.

Après ces quelques considérations préliminaires, votre Commission va vous rappeler les conditions du programme et vous indiquer dans l'ordre qu'il a tracé les noms de ceux qu'elle croit dignes de vous être proposés pour les médailles et mentions honorables que nous avons cru devoir porter à quatre, au lieu de deux qui nous paraissaient insuffisantes.

Programme :

Art. 1er.— Une médaille d'honneur en argent sera décernée au propriétaire non exploitant qui aura fait le plus de dépenses utiles aux fermes qu'il possède dans le canton de Trévières pour approprier les bâtiments d'exploitation de ces fermes aux besoins de la culture perfectionnée, pour construire des étables ou hangars nécessaires à la stabulation des bestiaux pendant l'hiver et pour donner à ses fermiers les moyens de recueillir et d'utiliser les engrais liquides.

Art. 2. — Il sera décerné deux médailles d'honneur en argent, deux en bronze et deux mentions honorables aux propriétaires et fermiers du canton de Trévières qui auront été reconnus dignes de cette distinction par le système rationnel d'assolement, la beauté des bestiaux, la bonne tenue des étables et les produits divers de leur exploitation.

Digitized by Google

Art. 3. — Il sera décerné une médaille d'argent et une de bronze aux deux pépiniéristes, propriétaires ou fermiers du canton qui auront élevé, ou planté le plus d'arbres forestiers et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres.

Art. 4. — Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront distribuées aux agriculteurs du canton dont les fumiers sont le mieux aménagés et qui ont pris des mesures pour recueillir et utiliser les engrais liquides.

Art. 5. — Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront affectées à l'encouragement de la culture des racines à substances alimentaires.

Art 6. — Une médaille d'argent et une de bronze seront décernées aux deux agriculteurs du canton qui auront fait le plus de sacrifices pour l'amélioration de la race chevaline.

Art. 1er.

CONSTRUCTIONS RURALES.

—

AMÉLIORATIONS FONCIÈRES.

—

Médaille d'honneur unique en argent.

—

M. Toquet, commissaire-priseur à Bayeux.

Dans ce beau canton de Trévières, si remarquable par la richesse et la fertilité de son sol, la végétation luxuriante de ses vastes prairies, le nombre et l'importance des domaines qui s'y rencontrent, nous avons, au milieu de la vive satisfaction que nous éprouvions, été véritablement surpris, en visitant quelques grandes propriétés, de l'état de dégradation ou d'insuffisance d'un certain nombre de bâtiments d'exploitation, dont l'usage journalier doit contribuer pour la plus forte part à faire l'argent nécessaire au paiement des fermages.

Cet état de choses est fâcheux; et dans l'intérêt de l'agriculture dont votre Société a pour but de défendre tous les intérêts et tous les besoins, nous nous croyons consciencieusement obligés de le constater ici; bien convaincus toutefois que la crise qui a si lourdement pesé sur la propriété foncière venant à cesser et la position devenant meilleure, les propriétaires s'empresseront de satisfaire aux justes réclamations des fermiers en leur facilitant les moyens de tirer de la chose louée tout le parti possible; car pour

Digitized by Google

que l'agriculture soit prospère, le concours du propriétaire par ses améliorations foncières, et celui du fermier par ses améliorations d'entretien et d'assolement sont rigoureusement indispensables.

Parmi les propriétaires du canton aucun ne nous a paru avoir mieux compris ce principe que nous venons de poser et l'avoir appliqué d'une manière plus large et plus intelligente que M. Toquet, commissaire-priseur à Bayeux.

M. Toquet est propriétaire, depuis deux ans environ, d'une ferme située dans la commune de Mandeville et exploitée par M. Ferdinand Couillard. Dans ce court espace de temps il l'a réellement transformée : maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, tout a pris un aspect nouveau. A une cour défoncée et infecte où les urines des étables et burets venaient former un cloaque sous les fenêtres même de la maison d'habitation, et d'où s'exhalaient des miasmes délétères, qui compromettaient la santé de ses habitants, a succédé une belle chaussée en macadam sillonnée d'espace en espace par des caniveaux, qui servent à l'écoulement des eaux pluviales et les déversent dans les fossés d'un herbage voisin. Pressoir, greniers à blé, étables, granges, écuries, remises, celliers, tout a été ou réparé ou construit à neuf; les bâtiments ont été couverts en ardoise; une fosse a purin a été construite pour recevoir les urines des burets. Une autre fosse à purin, qui reçoit les urines des étables et écuries, et munie d'une pompe qui, se démontant à volonté, pourrait au besoin servir à éteindre un incendie, soit dans les bâtiments de la ferme, soit dans les propriétés voisines, a également été construite à côté d'une magnifique fumière entourée de murs d'un mètre de hauteur.

M. Toquet se propose de faire encore sous peu des améliorations considérables dont il nous a fait part et qui ne pourront que perfectionner ce qui nous a paru déjà fort bien. Nous ne pouvons que l'en féliciter; et c'est avec le plus grand plaisir que nous vous proposons, Messieurs, de lui décerner la grande ***Médaille unique en argent*** accordée aux propriétaires qui ont fait le plus de dépenses utiles.

Art. 2.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

—

1er rappel de la Médaille d'argent.

—

M. Jacques Le Petit, père, ferme du grand Veret, à Formigny; propriétaire M. d'Ybouville.

M. Jacques Le Petit avait obtenu, au dernier concours de Trévières, la

Digitized by Google

première médaille d'argent ; depuis ce moment il est toujours resté à la hauteur de sa vieille réputation ; il a continué le système d'amélioration des herbages qu'il pratique constamment depuis si longtemps. Nous avons vu des tombes d'une grande dimension et fort bien préparées, prêtes à être portées sur les herbages. Les labours sont bien tenus. M. Le Petit a obteuu une récolte considérable de colza dans des terres d'une très-médiocre qualité et d'une culture difficile. Nous avons remarqué un vaste champ de féverolles semées en lignes dont le rendement sera considérable. Les prés sont tenus et engraissés d'une manière remarquable. La vacherie, très-nombreuse, renferme un certain nombre de sujets d'excellente qualité.

Votre Commission vous propose de décerner à M. Jacques Le Petit un *rappel très-honorable de la Médaille d'argent* qu'il a obtenue en 1846.

2e *rappel de la Médaille d'argent.*

M. Laurent Ygouf, ferme de l'Ormelle, commune de Vierville ; propriétaire M. Le Gonidec.

M. Laurent Ygouf avait obtenu également une médaille d'argent au dernier concours du canton de Trévières. Son exploitation nous a paru être dans un état de progrès réel. Les herbages sont nouvellement engraissés, de magnifiques tombes sont préparées pour engraisser de nouveau ceux qui déjà l'ont été il y a quelques années. Taureau de qualité supérieure, bonne vacherie, laiterie parfaitement tenue, fumiers bien aménagés, bonne culture, récolte de colza remarquable, comptabilité agricole fort bien tenue, etc. Enfin, Messieurs, nous nous sommes convaincus que M. Ygouf est un de ces cultivateurs d'élite que l'on ne saurait trop récompenser. Nous sommes donc heureux de vous proposer de lui accorder un *rappel très-honorable de la Médaille d'argent* qu'il a obtenue en 1846.

1re *Médaille d'argent.*

M. Jean Castel, ferme de Neuville, commune de Huppain; propriétaire M. de Nettancourt.

La ferme de Neuville exploitée par M. Jean Castel, est la plus considérable en étendue du canton de Trévières (135 hectares) ; la nature du sol, sa configuration la rendent rebelle à la culture ; aussi fallait-il un homme qui ne reculât ni devant un travail opiniâtre, ni devant des avances de fonds considérables pour arriver à la cultiver d'une manière convenable et productive. M. Jean Castel s'est mis résolument à l'œuvre ; et après avoir adopté un assolement raisonné et approprié à la nature du sol, il est arrivé à obtenir des résultats très-satisfaisants.

M. Castel pratique en grand le système des prairies artificielles que la

Digitized by Google

Société d'agriculture s'efforce de propager. Sans compter les champs de trèfle, nous avons remarqué environ 20 hectares de sainfoin d'une magnifique végétation. Nous avons pu juger au chaume du blé de l'abondance et de la beauté de la récolte. Nous avons aussi admiré une très-belle récolte d'orge sur l'emplacement d'anciennes carrières, qui, situées sur des côteaux, ont toutes été comblées et nivelées, à l'exception de cinq ou six ares qui ne tarderont pas à l'être, le tout aux frais de M. Castel, sans aucun secours de son propriétaire. Nous avons vu des herbages et des prés bien engraissés, bien tenus et assainis au moyen de nombreuses rigoles. Nous avons aussi trouvé une vacherie considérable (55 vaches); enfin, nous avons remarqué dans M. Jean Castel un de ces hommes infatigables, qui tiennent à honneur de faire rendre, à force de travail, à un sol ingrat et difficile, ce que d'autres obtiennent facilement dans des positions plus favorisées de la nature.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de décerner à M. Jean Castel, pour les beaux résultats qu'il a obtenus, la 1re *Médaille d'argent.*

2e *Médaille d'argent.*

M. Jacques Le Petit fils, ferme de Mme Dubosq, à Formigny.

Parmi les jeunes cultivateurs du canton, on peut citer avec avantage M. Jacques Le Petit fils. Elevé à l'école d'un père laborieux et intelligent, il marche sur ses traces; il est partisan des bonnes méthodes et du progrès agricole; sa ferme est parfaitement tenue : laiterie, étables, écurie, cour nous ont paru dans les meilleures conditions de propreté. Sa fumiere est très-bien aménagée; ses herbages sont nets de mauvaises productions, ses prés très-bien engraissés; sa vacherie se compose de trente-cinq vaches à lait, dont la plupart sont remarquables par leur nature et leur qualité laitière. M. Le Petit est un des cultivateurs de ce canton qui tient le plus à se procurer des vaches de l'espèce cotentine pure; aussi sa vacherie est-elle la plus belle de celles que nous avons visitées.

Les terres labourables sont bien tenues; nous avons remarqué un champ de féverolles, semées en ligne, de la plus grande beauté; en un mot, nous n'avons que des éloges à donner à toutes les parties de l'exploitation de M. Le Petit, et nous nous empressons de le signaler comme digne, par son travail et son intelligence, de fixer l'attention de la Société qui voudra bien lui décerner la 2e *Médaille d'argent.*

1er *Rappel de la Médaille de bronze.*

M. Thomas Castel, ferme de l'Eglise, à Etréham; propriétaire M. le comte d'Houdetot.

M. Thomas Castel a obtenu au dernier Concours une médaille de bronze. La tenue actuelle de son exploitation nous a prouvé qu'il était digne de cette distinction. Ses herbages ont été de nouveau engraissés; il se propose

Digitized by Google

de faire exécuter à ses frais des travaux considérables pour donner de l'écoulement aux eaux, qui dans l'hiver, couvrent une partie assez notable d'un magnifique herbage situé à côté de la ferme. M. Thomas Castel est un cultivateur laborieux et intelligent ne reculant même pas devant les améliorations que d'autres laissent, la plupart du temps, au propriétaire le soin d'accomplir. Nous pensons, en conséquence, que ce sera justice de lui accorder un *Rappel très-honorable de la Médaille de bronze* qu'il a obtenue au dernier Concours.

2e *Rappel de la Médaille de bronze.*

M. Enault, ferme de Cléronde, à Blay; M. Dupont-Longrais propriétaire.

M. Enault continue à être digne des encouragements que la Société lui a décernés aux deux précédents Concours. Ses herbages et prés sont toujours tenus d'une manière remarquable. M. Enault a défriché, cette année, et mis en culture 1 hectare 75 ares environ de bois taillis, sur lesquels nous avons remarqué une bonne récolte de sarrasin et avoine. Nous pensons, Messieurs, que pour récompenser M. Enault de sa persévérance à bien faire, vous voudrez bien lui accorder un *Rappel très-honorable de la Médaille de bronze* qu'il a obtenue en 1846.

1re *Médaille de bronze.*

M. Damame (Pierre), ferme de M. Albert, à Aignerville.

M. Damame est à la tête d'une grande exploitation : nous en avons visité toutes les parties et nous avons été frappés de la bonne tenue des terres labourables ; les herbages nets de mauvaises productions et convenablement engraissés renferment une bonne vacherie et plusieurs bons élèves. La laiterie est fort bien tenue ainsi que tous les autres bâtiments de l'exploitation. M. Damame nous a paru avoir droit à tous vos éloges. Nous vous proposons donc de lui accorder la 1re *Médaille de bronze.*

2e *Médaille de bronze.*

M. Le Bouvier, commune de Briqueville, ferme de M. de Manneville.

M. Le Bouvier est un de ces cultivateurs dont l'esprit d'ordre et de bonne administration se revèle dans tous les détails de son exploitation. Tenue irréprochable des herbages ; fossés remarquables par leur bon entretien ; terres labourables engraissées et labourées d'une manière convenable ; bonne vacherie : voilà pour l'extérieur. A l'intérieur nous avons surtout remarqué une laiterie, beurrerie, cabinet à crême, laverie, pompe à l'intérieur avec conduits ; le tout fort bien entendu, d'une propreté remarquable et construit récemment sous la direction de cet intelligent cultivateur.

M. Le Bouvier est digne, sous tous les rapports, d'éveiller la sollicitude

Digitized by Google

de son propriétaire qui s'empressera, nous n'en doutons pas, de le récompenser de la bonne tenue de sa ferme, en faisant aux bâtiments d'exploitation quelques améliorations indispensables.

Votre Commission pense que vous ne balancerez pas à accorder à M. Le Bouvier la 2e *Médaille de bronze.*

1re *Mention honorable.*

M. Ferdinand Couillard, ferme de M. Toquet, à Mandeville.

M. Ferdinand Couillard répond dignement aux dépenses que M. Toquet, son propriétaire, fait, pour lui faciliter l'exploitation de ses terres.

Nous avons visité avec plaisir une laiterie et ses accessoires, d'une propreté remarquable, des celliers, greniers, étables fort bien tenus, une écurie où les chevaux sont séparés les uns des autres, des fumiers aménagés convenablement, des herbages nouvellement engraissés et d'une tenue parfaite; nous avons aussi remarqué plusieurs bons élèves; aussi nous avons été fort satisfaits de l'ensemble de l'exploitation.

M. Couillard est un cultivateur jeune, actif et intelligent, qui a le désir de bien faire. Nous vous proposons donc, Messieurs, de l'encourager en lui décernant la 1re *Mention honorable.*

2e *Mention honorable.*

M. Lamare, commune du Breuil, ferme de M. de Royville.

M. Lamare est un bon cultivateur, très-laborieux; ses terres sont fort bien labourées; il possède quarante vaches qu'il tient constamment au piquet, et nous pensons que c'est grâce à ce système, adopté d'une manière absolue, qu'il parvient à nourrir, sur une superficie d'herbages relativement peu considérable, un si grand nombre de bestiaux. Nous croyons donc devoir vous proposer de décerner à M. Lamare la 2e *Mention honorable.*

3e *Mention honorable.*

M. Cyrus Le Peton, ferme de la Suarderie, à Colombières.

Nous avons remarqué chez M. le Peton des herbages bien tenus, une laiterie, cabinet à crême, beurrerie, laverie d'une admirable propreté. Une bonne vacherie (quarante vaches). En un mot M. Le Peton nous a paru avoir droit à une *Mention honorable.* Nous vous prions donc de la lui accorder.

4e *Mention honorable.*

M. de Beaussy père, ferme de la commune de Tessy-le-Gras; propriétaire M. de Mathan.

Nous avons remarqué chez M. de Beaussy des herbages bien tenus; une

Digitized by Google

bonne et nombreuse vacherie, dans laquelle nous avons distingué un certain nombre de sujets du premier mérite.

Nous vous proposons de décerner à M. de Beaussy une *Mention honorable*.

—

Nous avons visité, Messieurs, plusieurs autres exploitations qui méritent des éloges sous plus d'un rapport et nous ont paru dignes de vous être signalées.

Nous vous citerons :

M. Lucien Le Tourneur, à Crouay, ferme de M. de Granval, qui possède une bonne vacherie et de nombreux élèves, dont plusieurs de bonne qualité.

M. Guillot, ferme des Tourailles, à Trévières ; propriétaire M. Albert, chez lequel nous avons trouvé une nombreuse et bonne vacherie.

M. Le Royer, à Bernesq, ferme de Mme Camille Perrier, dont les herbages sont bien soignés et les labours maintenus dans un bon état de production, quoique, pour la plupart, ils soient composés de terres défrichées, il y a une dizaine d'années, par les soins de M. Le Royer.

M. Le Romain, à Crouay, chez lequel nous avons remarqué six bonnes vaches à lait sur dix dont se compose sa vacherie ; plus, un bon jeune taureau.

M. Le Rebourg, à Crouay, petite exploitation fort bien tenue ; ordre, propreté.

Nous avons surtout remarqué la manière intelligente avec laquelle M. Le Rebourg fait niveler les carrières, au fur et à mesure qu'il en a extrait la pierre nécessaire à l'alimentation de trois fourneaux à chaux situés sur sa propriété.

M. Le Loutre, ferme de M. Jahiet, à Bricqueville.

Ce fermier est entré à Noël 1851 dans cette exploitation d'une étendue considérable. Aux dispositions qu'il prend pour l'amélioration de ses prés et herbages on peut d'avance augurer qu'il sera digne, au prochain concours, de fixer l'attention de la Société.

M. Boisard, ferme de M. Albert, à Aignerville, se fait remarquer par la bonne tenue de ses prés.

Enfin, Messieurs, nous avons encore visité l'exploitation dirigée par M. César Dubosq, ferme d'Anferville, à Crouay ; propriétaire Mme de Wimpffen.

La tenue intérieure et extérieure de cette exploitation, l'aménagement bien entendu de son immense fumière, la beauté de ses bestiaux, la bonne tenue de ses terres labourables et de ses herbages nous font vivement regretter que M. Dubosq ait déclaré ne vouloir concourir. La Commission aurait été heureuse de vous prier de lui accorder plusieurs marques éclatantes de votre satisfaction.

Digitized by Google

ART. 3.

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

—

Les cultivateurs n'apportent généralement pas assez de soins à surveiller les ouvriers employés à l'élagage des arbres de haute-futaie; aussi voit-on souvent s'étioler et périr ou ne faire que de mauvais arbres noueux et impropres au débit, des plantations qui, avec un meilleur système d'élagage, auraient pu dans l'avenir contribuer à satisfaire les besoins incessants de la marine et de l'industrie. La cause véritable de cet état fâcheux ne doit être attribué qu'à l'inintelligence des ouvriers qui ne coupent pas les branches latérales assez près du tronc et ne laissent pas la hauteur de tête suffisante pour que la sève circule d'une manière convenable dans toutes les parties de l'arbre.

Votre Société a compris qu'elle devait encourager les bonnes méthodes dans cette branche si importante de l'agriculture; elle a donc destiné *deux Médailles*, l'une en *argent* et l'autre en *bronze*, aux propriétaires ou fermiers qui auront élevé ou planté le plus d'arbres forestiers et montré le plus d'intelligence pour la culture et l'élagage de ces arbres

Médaille d'argent.

M. BARBEY, à Engranville, ferme de M. de Saffray.

Nous avons visité une assez grande étendue de fossés qui ont été construits et plantés sous la direction intelligente de M. Barbey. Nous avons remarqué que l'essence de ces arbres était fort bien appropriée à la nature du sol, qu'ils étaient convenablement espacés et élagués d'après les bonnes méthodes. Nous avons adressé nos félicitations à M. Barbey, regrettant qu'il n'ait pas voulu concourir pour la bonne direction de sa ferme et qu'il se soit borné à se faire inscrire pour les art. 3 et 5 de votre programme.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de lui accorder la *Médaille d'argent*.

Médaille de bronze.

M. Jacques LUCAS, ferme du Haut Manoir; propriétaire Mme de La Villeurnoy.

M. Lucas, fermier actif et intelligent, dont l'exploitation est tenue dans toutes ses parties d'une manière convenable, a aussi fait construire, sous sa direction, une assez grande étendue de fossés qui sont plantés avec intelligence et élagués d'après les bonnes méthodes. Il a droit à vos éloges et à vos encouragements. Nous vous proposons donc de lui décerner la *Médaille de bronze*.

Digitized by Google

ART. 4.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médaille d'argent.

M. Henry YGOUF, à Vierville; propriétaire M. Ygouf, père.

M. Henry Ygouf traite ses fumiers d'une manière remarquable. Il les mélange alternativement d'un lit de tangue qui a servi de litière aux bestiaux et est imbibée de toutes les urines, d'un lit de fumier, puis d'un de varech; le surplus des urines provenant des étables, écuries et burets se dirige vers une rigole pratiquée autour des fumiers et sert à les arroser. Au moment même où nous avons visité la ferme de M. Ygouf, ses domestiques étaient occupés à la confection d'une nouvelle fumière et nous avons jugé de sa manière d'opérer. Son fumier est disposé de telle manière, qu'il conserve toutes ses parties fertilisantes; aussi, est-ce à notre avis, la principale cause qui fait obtenir à M. Ygouf, dans des terres de médiocre qualité, des récoltes de la plus grande beauté. Nous avons visité toutes les parties de son exploitation, et sans parler de ses bâtiments, de sa cour et de son jardin, qui sont dans le meilleur état d'entretien et de propreté, nous avons surtout remarqué des champs de blé d'une grande vigueur et des pieds de colza, qui par leur volume nous ont convaincus que le rendement merveilleux qu'on nous annonçait pour l'année, n'était pas exagéré. M. Ygouf, depuis 3 ans qu'il est à la tête de son exploitation, possède vingt-deux vaches à lait, qu'il tient au piquet, et en aura bientôt vingt-six, sur la même étendue de terrain qui suffisait précédemment à peine à la nourriture de douze; admirable résultat qui doit être attribué sans aucun doute tant à la quantité et à la qualité des engrais qu'au système du piquet qu'il a adopté d'une manière absolue. M. Ygouf est un des jeunes cultivateurs les plus actifs et les plus intelligents du canton et est destiné à diriger d'une manière remarquable une exploitation plus considérable que celle où il se trouve aujourd'hui.

Nous vous proposons donc, Messieurs, d'accorder à M. Ygouf vos félicitations pour la bonne tenue de sa ferme, et la *Médaille d'argent* pour l'aménagement de ses fumiers.

Médaille de bronze.

M. HENRY, ferme de Cent-Sous, à Tour.

M. Henry administre bien sa ferme: bonne tenue des herbages et des terres à labour; laiterie et ses accessoires d'une propreté remarquable. Nous avons vu deux fosses à purin, l'une pour recevoir les urines des burets, et l'autre celles des étables et écuries. Quoique l'une de ces fosses ne soit pas

Digitized by Google

entièrement terminée, nous n'en avons pas moins pensé que M. Henry, qui fait ces travaux à ses frais, a droit à vos encouragements. Vous voudrez donc bien lui décerner la ***Médaille de bronze.***

La Société, Messieurs, ne saurait trop encourager l'établissement de fosses pour recevoir les engrais liquides, car dans nos excursions, nous avons été péniblement surpris de voir s'écouler dans les chemins, en pure perte, des quantités considérables d'engrais, capables de fertiliser plusieurs hectares de terre.

ART. 5.

CULTURE DES RACINES.

Médaille d'argent.

M. BARBEY, d'Engranville.

Les cultivateurs, à quelques exceptions près, se livrent peu dans ce canton à la culture des racines à substances alimentaires. La saison ayant été peu favorable cette année, le nombre en a encore diminué, de sorte que votre commission a été forcée de faire un choix parmi un petit nombre de concurrents.

Nous vous engageons à accorder la ***Médaille d'argent*** à M. Barbey, d'Engranville, pour trente ares environ de betteraves blanches, d'une magnifique végétation et fort remarquablement bien tenues.

Médaille de bronze.

M. Louis BEAUSSIEU, ferme de M. de Granval, à Crouay.

M. Louis Beaussieu est un cultivateur distingué : la tenue de sa ferme est parfaite, votre commission l'a constaté en 1846. Sa vacherie seule, alors, laissait quelque chose à désirer ; aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir remarqué une amélioration notable sur l'ensemble et d'avoir à vous signaler plusieurs vaches qui nous ont paru d'une qualité supérieure.

M. Beaussieu a cultivé cette année, soixante ares environ de betteraves violettes qui sont d'une belle venue et soignées d'une manière convenable. Nous vous proposons donc de lui accorder, avec vos félicitations, pour la bonne tenue de son exploitation, la ***Médaille de bronze***, attribuée à la culture des racines.

ART. 6.

AMÉLIORATIONS DE L'ESPÈCE CHEVALINE.

Médaille d'argent.

M. ADELINE, propriétaire-exploitant, à Blay.

Digitized by Google

Nous ne vous parlerons pas ici, Messieurs, de M. Adeline, herbager. Les brillants résultats qu'il a obtenus à plusieurs reprises, sur un plus vaste théâtre, lui ont acquis une réputation de capacité que l'on ne saurait contester. Nous vous parlerons seulement des services qu'il a rendus, dans ce canton et dans tout l'arrondissement, à l'amélioration de l'espèce chevaline.

M. Adeline passe à juste titre, pour un des hommes les plus versés dans la connaissance du cheval ; aussi, est-ce avec un succès complet qu'il s'est livré à l'achat de jeunes poulains, destinés à faire des reproducteurs, pour l'amélioration de l'espèce dans le canton, ou pour la remonte du haras national et des haras particuliers ; et dans toutes les opérations de cette nature, les beaux résultats qu'il a obtenus, ont démontré d'une manière évidente, que son œil exercé, savait pour ainsi dire deviner l'avenir des jeunes poulains, talent bien difficile et plus rare qu'on ne le pense généralement.

M. Adeline a encore introduit dans le canton, des juments poulinières de premier mérite, qui lui ont valu maintes et maintes fois, aux concours de la foire Toussaint, des primes de premier ordre.

Quoique possédant encore plusieurs juments poulinières, au nombre desquelles nous en avons remarqué une qui réunit toutes les qualités essentielles à une jument destinée à la reproduction, et qui est suivie d'un bon poulain. M. Adeline a dirigé aujourd'hui toute son intelligence vers une autre branche de l'industrie chevaline, il achète des jeunes chevaux ou juments, qu'il fait monter et atteler par un homme capable, entretenu constamment chez lui et les livre ensuite au commerce de luxe.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, M. Adeline après avoir élevé de bons reproducteurs pour l'amélioration de l'espèce chevaline, après avoir possédé des juments poulinières de premier mérite, se livre maintenant plus spécialement à l'achat et au dressage de jeunes chevaux, système tant recommandé par la Chambre consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Bayeux, et pour lequel le Conseil général du Calvados, dans sa sollicitude éclairée pour les intérêts agricoles du département, a voté des primes d'encouragement; car on ne peut se le dissimuler, le seul moyen de soutenir la concurrence des chevaux étrangers, et de faire reprendre aux chevaux normands la faveur qu'ils n'auraient jamais dû perdre, c'est de pouvoir les livrer tout dressés au commerce. Alors les marchands de Paris et des autres contrées afflueront sur nos marchés, d'où vous verrez bientôt disparaître chevaux Anglais et Allemands, et vous trouverez facilement alors, soyez en bien convaincus, l'écoulement de tous vos produits.

M. Adeline nous a fait examiner plusieurs de ses jeunes chevaux déjà dressés qui nous ont paru remarquables par leur cachet de bonne origine et la grande vitesse de leurs allures.

M. Adeline, à tous ces titres, nous semble avoir vraiment contribué à l'amélioration de l'espèce chevaline et contribuera encore par son nouveau

Digitized by Google

système à faciliter la vente et à rehausser le prix d'achat de nos chevaux.

C'est donc avec le plus grand plaisir que nous vous proposons, Messieurs, de décerner à M. Adeline la *Médaille d'argent* que, selon nous, il mérite si bien.

Médaille de bronze.

—

M. Louis Beaussieu.

M. Louis Beaussieu, déjà si honorablement cité, est un des cultivateurs du canton connu pour posséder, depuis longtemps, des juments qui se font remarquer par leurs qualités élégantes et solides; aussi en livre-t-il souvent à l'administration de la guerre pour remonter des officiers de l'armée. Il possède encore plusieurs bonnes poulinières et plusieurs jeunes chevaux de dix-huit mois achetés à Mortagne. M. Beaussieu, comme vous le voyez, a l'habitude d'aller puiser aux bonnes sources. Nous avons vu aussi, pendant notre visite, son harnois qui se composait de cinq jeunes juments remarquables par leurs qualités et leur distinction.

Nous pensons, Messieurs, qu'en accordant à M. Beaussieu la *Médaille de bronze* vous lui rendrez la justice qu'il mérite.

Messieurs,

Notre mission est terminée; nous croyons l'avoir remplie avec zèle et avec une consciencieuse impartialité; nous éprouvons toutefois le besoin de vous déclarer au nom de la Commission (1), dont nous avons l'honneur d'être l'organe, combien nous sommes heureux d'avoir à constater ici qu'il y a progrès marqué dans presque toutes les branches de l'agriculture du canton de Trévières. L'amélioration des races ne peut être mise en doute. Les herbages et prés sont tenus d'une manière exceptionelle. Les terres labourables sont engraissées convenablement et cultivées avec une perfection qui dans certaines exploitations ne laisse rien à désirer. La culture du colza, ignorée pour ainsi-dire dans ce canton il y a quelques années à peine, y a pris un développement considérable. Les prairies artificielles et notamment les sainfoins, sont cultivés partout où la nature du sol le permet. Enfin l'agriculture de ce beau canton peut aujourd'hui soutenir avantageusement la concurrence avec ceux qui marchent en première ligne. Proclamons-le donc hautement et félicitons en le canton de Trévières tout entier.

Maintenant, Messieurs, il ne vous reste plus qu'à proclamer les noms de ceux que nous avons soumis à votre approbation comme les plus dignes de recevoir les récompenses décernées par la Société. Heureux si l'opinion publique ratifie nos choix; ce sera la plus douce récompense de nos travaux.

(1) La Commission chargée de la visite des fermes était composée de MM. Daon, de Cauvigny, Planquette, Couillard père, L. de Marguerit, Adeline, Amand Le Petit et L. Jahiet, rapporteur.

Digitized by Google

Produit d'un travail consciencieux, et rempli d'appréciations éclairées et rigoureusement motivées, le rapport de M. Jahiet a obtenu les suffrages unanimes de l'assemblée.

Après avoir remis les récompenses aux personnes désignées à cet honneur par la Commission chargée de la visite des exploitations, distribution qui a été saluée par les fanfares de la musique, M. le Président a donné ensuite la parole à M. Tailpied, pour proclamer dans l'ordre suivant, les noms des lauréats des autres concours :

Prix de moralité accordés aux anciens domestiques.

HOMMES.

1er *prix :* 60 fr. à M. Alexandre Crauville, pour 24 années chez M. Carbonnel, à Saint-Laurent-sur-Mer.

2e *prix :* 40 fr. à M. François Delauney, pour 23 années de service chez M. Louis Delamare, à Etréham.

3e *prix :* 25 fr. à M. Louis Le Tourneur, pour 22 années de service chez M. Le Royer, à Bernesq.

Mentions honorables.

1re à M. Jean-Pierre Fresnel, pour 22 années de service chez M. Félix Barbey, à Engranville.

2e à M. Aimé Brion, pour 14 années de service chez M. Planquette, à Bernesq.

FEMMES.

Rappel très-honorable de 1er *prix* à Mlle Marie Nativel pour 26 années de service chez Mme ve Coupey, à Vierville.

Rappel très-honorable de 2e *prix* à Mlle Virginie-Félicité Marie, pour 23 années de service chez M. Delamare, à Etréham.

1er *Prix :* 60 fr. à Mlle Monique Marie, pour 27 années de service chez M. Laroche, au Breuil.

2e *prix :* 40 fr. à Mlle Madeleine Pothier, pour 17 années de service chez M. Couillard (17 années de service précédemment passées dans une autre maison.)

3e *prix :* 25 fr. à Mlle Emélie Marie. pour 23 années de service chez M. Le Royer, à Bernesq.

Digitized by Google

Mentions honorables.

1re à Mlle Anne-Michelle Marie, pour 40 années de service chez les dames Philippe, à Russy.

2e à Mlle Henriette Laurence, pour 22 années de service chez Mlle Honorine, à Ste-Honorine.

Concours de labourage.

1er *prix:* 70 fr. à M. Le Peton, agriculteur à Blay.

2e *prix :* 60 fr. à M. Ch. Girette, agriculteur à Mandeville.

3e *prix:* 40 fr. à M. Le Vatois, domestique chez M. Adeline-Dubosq.

4e *prix:* 30 fr. A M. Le Rousselin, domestique chez M. Couillard, à Mandeville.

5e *prix :* 20 fr. A M. Picot, domestique chez M. Vimard, à Surrain (1).

Concours de Taureaux.

Prime d'arrondissement de 300 *fr.* accordée à M. Séraphin Gouet, de Longueville, pour un taureau de race Cotentine, brange-caille, âgé de 3 ans.

Primes cantonnales.

1re *prime de* 170 *fr.* à M. Laurent Ygouf, de Vierville, pour un taureau, de race Cotentine, brange-caille, âgé de 2 ans.

2e *prime de* 130 *fr.* à M. de Cauvigny, de Vierville, pour un taureau de race Cotentine, âgé de 20 mois, brange foncé.

Mentions honorables.

1re à M. Désiré Adeline, de Blay, pour un taureau de race Cotentine, brange foncé, âgé de 18 mois.

2e à M. Louis Beaussieu, de Crouay, pour un taureau de race Cotentine, brange foncé, âgé de 4 ans.

3e à M. François Gervais, de Saon, pour un taureau de race Cotentine brange foncé, âgé de 20 mois.

4e à M. Lucien Jahiet, de Bayeux, pour un taureau de race Cotentine, brange, âgé de 3 ans.

Concours de Génisses et Vaches laitières.

Prime d'arrondissement de 125 *fr.* accordée à M. Gustave Le Hérisson, de Rubercy, pour une génisse Cotentine, gris-brange, âgée de 2 ans.

(1) Donné par M. Ménigot, sous-préfet de Bayeux.

Digitized by Google

1re *prime cantonale de* 100 *fr.* accordée à M. Héritz-Laval, propriétaire à Russy, pour une vache race Cotentine, blanche caille, âgée de 3 ans.

2e *de* 75 *fr.* à M. Louis Adeline-Dubosq, agriculteur à Rubercy, pour une vache race Cotentine, blanche, tachée de brange, âgée de 4 ans.

Mentions honorables.

1re à M. Jacques Le Petit fils, à Formigny, pour une vache race Normande, brange rouge, âgée de 3 ans.

2e à M. Michel Vimard, agriculteur, demeurant à Mosles, pour une génisse brange cendré, âgée de 2 ans, race Cotentine.

3e à M. Thomas Castel, agriculteur à Etréham, pour une vache brange foncé, race Cotentine, âgée de 3 ans.

Race Porcine.

1re *prime de* 60 *fr.* à M. Félix Barbey, agriculteur à Engranville, pour un verrat de race blanche anglaise.

2e *prime de* 40 fr. à M. Etienne Le François, propriétaire-agriculteur à Trévières, pour un verrat de race améliorée, âgé de 16 mois.

Mention honorable à M. Alexandre Daon, propriétaire-agriculteur à Bricqueville, pour un verrat de race Baltimore, âgé de 8 mois.

Immédiatement après la distribution des récompenses, les Autorités, les Membres de la Société et la plupart des principaux propriétaires et agriculteurs sont venus prendre part à un banquet de 130 couverts qui avait été préparé dans la halle aux grains décorée avec goût par les soins de M. le Maire de Trévières et de MM. les membres de la Commission d'organisation.

Les vieux serviteurs auxquels des récompenses venaient d'être décernées, ainsi que les lauréats du Concours de labourage avaient été conviés à ce repas.

Au dessert, M. Guilbert, maire de Trévières, a porté un toast au chef de l'Etat, aux efforts persévérants desquels l'agriculture doit de jouir de jours plus prospères ! Ce toast a été accueilli avec une respectueuse sympathie.

A la fin du banquet, M. Pezet, dont la voix, si justement honorée, a l'habitude de clore nos fêtes agricoles par une de ces allocutions vivement senties qui émeuvent l'auditoire, a

Digitized by Google

voulu remercier, au nom de la Société, le bourg de Tréviè-res de l'accueil bienveillant qu'elle y avait rencontré; il a porté le toast suivant :

Messieurs,

Il y a un an, nous étions réunis aux Comices agricoles d'Isigny. Qui de vous ne se rappelle le sentiment de tristesse qui pesait sur tous les esprits en face de la dépréciation de tous vos produits et de la fatale échéance de 1852, objet de si vives et de si anxieuses préoccupations ?

Combien plus favorables sont les auspices sous lesquels nous nous sommes serrés la main aujourd'hui !

Le commerce et le travail sont ranimés. Chaque jour voit renaître le crédit et la confiance ; les valeurs agricoles se relèvent graduellement en même temps que les inquiétudes de l'avenir se dissipent ; la circulation des capitaux plus abondante et plus facile a réveillé l'esprit de spéculation et d'entreprise, et a permis au chef de l'Etat d'accorder à nos vœux et à nos besoins le chemin de fer dont l'espoir n'était plus qu'un rêve, et qu'il y a quelques mois encore nous craignons de ne jamais obtenir.

Grâces de ces bienfaits, Messieurs, soient rendues au Prince-Président dont l'énergie a assuré le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, et nous a fait ce calme dont il est si doux de jouir après la tempête !

Qu'il reçoive ici, au milieu de la population agricole du Bessin, au chef-lieu de ce canton à qui sa volonté persévérante a rouvert les sources d'une prospérité qui menaçait de se tarir, qu'il reçoive le public hommage d'une gratitude qui ne sépare point la reconnaissance du passé de la confiance dans l'avenir !

Si ce retour vers des jours meilleurs a ses consolations et ses espérances, il a aussi ses enseignements et ses conseils. Recueillons des rudes épreuves que nous avons traversées cette utile leçon, c'est qu'il n'y a de sécurité, de repos, de bien-être qu'à l'abri tutélaire de l'ordre, de l'autorité et du respect des lois.

On a remarqué avec raison que, dans ces temps où tout semblait s'affaisser sous le niveau de folles théories, la profession de l'agriculteur avait au contraire grandi en estime et en considération. On se demande pourquoi cette exception ?... Pourquoi, Messieurs ?

C'est évidemment parce que l'Agriculture a résisté plus qu'une autre profession au mouvement désordonné des esprits par sa fidélité aux tradi-

Digitized by Google

tions héréditaires de travail, de respect et de devoir ; c'est parce que l'Agriculture fait naturellement aimer l'ordre, et qu'elle apprend à bénir Dieu qui féconde la semence et fait mûrir la moisson : c'est parce qu'elle a parfaitement senti que la régularité, les devoirs de la famille, la subordination et l'obéissance dont elle a l'instinctif et indispensable besoin sont l'image de l'ordre social, et que la société comme l'Agriculture ne peut vivre et prospérer en dehors de ces conditions providentielles.—Voilà, Messieurs, la cause de cette progression croissante de l'estime publique qui a valu à l'Agriculture tant de sympathiques encouragements.

Ne voyons-nous pas, en effet, les plus nobles faveurs aller au-devant d'elle, sans distinction de rang et de position sociale, partout où il y a des services ou des efforts à récompenser.

Naguères le chef de l'Etat ne dédaignait pas de fixer de ses propres mains la croix de la Légion-d'Honneur sur la poitrine d'un vieux serviteur agricole du département de l'Aisne, attaché depuis plus de cinquante ans au foyer du même maître, qu'il avait servi avec zèle, intelligence et probité.

Hier son choix éclairé rejaillissant sur vous mêmes venait chercher parmi vous, à la tête de votre Société, l'un des agriculteurs les plus laborieux et les plus actifs de notre arrondissement pour récompenser par cette glorieuse distinction ses efforts et la vive impulsion qu'il a donnée à l'agriculture locale.

Agriculteurs de tous les rangs, ces faveurs ne peuvent sans doute appartenir qu'à un petit nombre, car leur rareté relève leur éclat, mais tous vous avez le droit d'y prétendre. Beaucoup plus modestes, il est vrai, sont ces médailles et ces récompenses que nous décernons chaque année aux lauréats de nos Concours ; mais elles sont aussi des titres d'honneur, parce qu'elles sont un hommage rendu au nom du pays aux travaux, à la persévérance intelligente des uns, à la probité et à la fidélité des autres.

C'est ici, Messieurs, c'est à Trévières qu'il y a douze ans la Société d'Agriculture de Bayeux fondait ces Concours dont l'effet matériel a été de produire ces améliorations et ces progrès dont vous avez constaté aujourd'hui les admirables résultats, et dont l'effet moral est de réunir des hommes honorables que souvent des préventions ou des opinions divisent, et de leur apprendre à se connaître mieux et à s'estimer mutuellement.

Heureux, Messieurs, d'avoir contribué à l'établissement de cette féconde institution, je ne le suis pas moins de pouvoir aujourd'hui, après des années déjà longues écoulées sous des fortunes diverses, offrir à M. le Maire de Trévières et à MM. les Membres de la Commission, les remercîments de

Digitized by Google

la Société d'Agriculture, et de vous proposer en son nom ce toast qui répond à vos intimes pensées :

Au douzième anniversaire de la fondation des Comices agricoles de l'arrondissement de Bayeux !

A la prospérité du canton de Trévières qui le premier les vit inaugurer !

Des applaudissements chaleureux ont accueilli cette éloquente improvisation qui a vivement impressionné l'assemblée.

M. Despallières, maire de Bayeux, a porté ensuite un toast au vénérable représentant de notre arrondissement, M. le comte d'Houdetot, dont la présence en ce jour au milieu de ses commettants est un nouveau témoignage de son dévouement à tout ce qui se rattache aux intérêts du Pays.

M. Guilbert, maire de Trévières, à son tour a porté un toast à la Société d'Agriculture de Bayeux, dans la personne de son honorable président, M. Pezet.

Se levant à la fin du banquet, M. Ménigot, sous-Préfet, a proposé un toast, qu'il a qualifié de toast *d'avenir et d'espérance*, à Napoléon III, notre futur empereur ! Ce toast a été accueilli par des cris de : Vive l'Empereur !

En quittant la salle pour revenir à Bayeux, M. le Président a offert à MM. les musiciens de Trévières l'expression de la gratitude de la Société pour la complaisance et aussi pour l'habileté avec lesquelles ils ont contribué à rehausser l'éclat de la fête, soit pendant la tenue des Concours, soit pendant la durée du banquet. Il a également remercié la gendarmerie de Formigny du zèle avec lequel elle a su maintenir l'ordre au milieu d'un concours si nombreux de spectateurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN DE LA CATHEDRALE

Les Chapelles sont indiquées par des Lettres et les Sépultures par des chiffres.

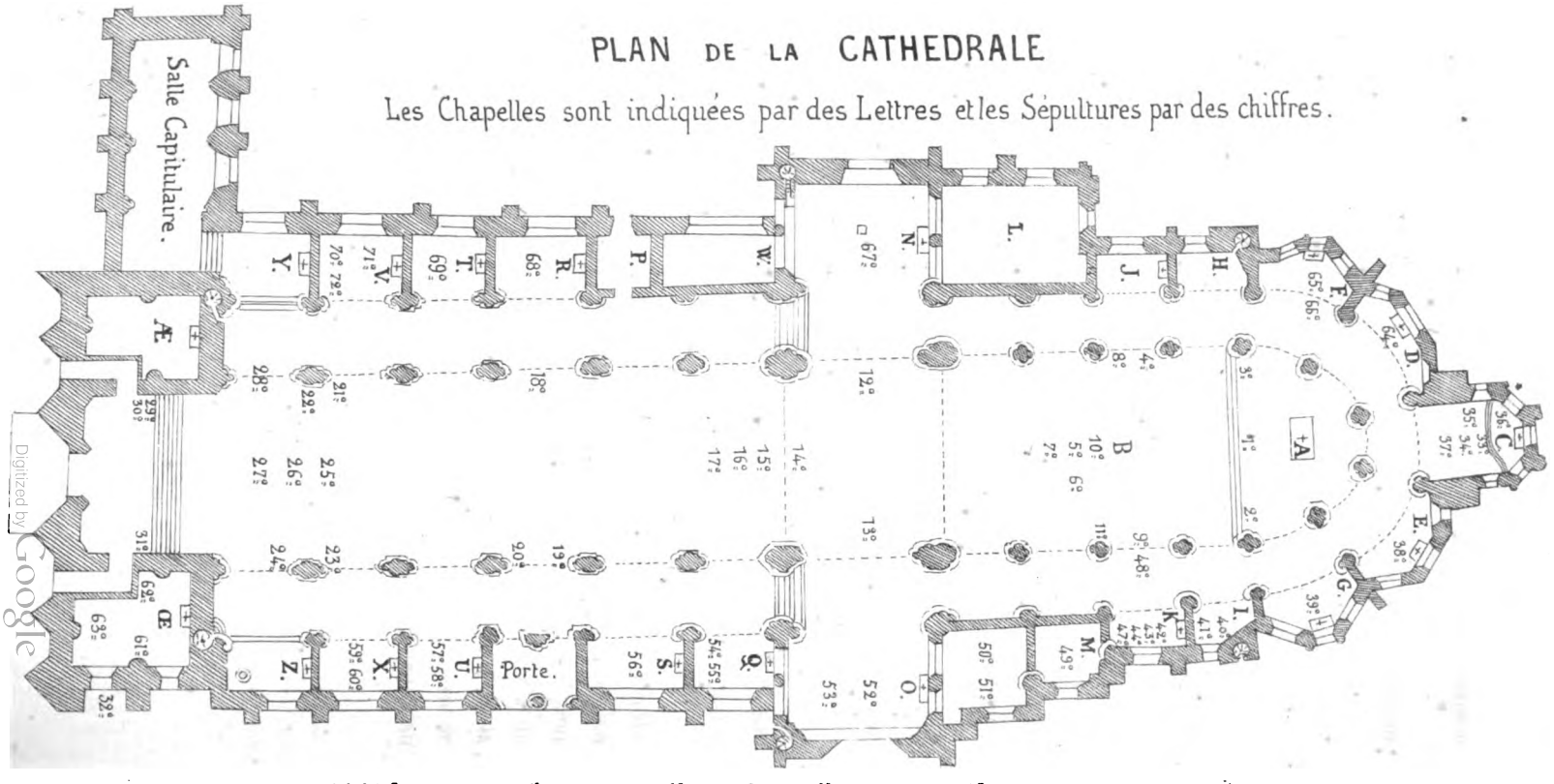

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LES FONDATIONS, LES OBITS

ET

LES SÉPULTURES

De la Cathédrale de Bayeux,

PAR

M. l'abbé J. LAFFETAY,

DOCTEUR ÈS-LETTRES, CHANOINE DE BAYEUX.

Lu en séance de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

MESSIEURS,

Lorsqu'on pénètre dans l'enceinte funèbre où la dépouille du chrétien attend le réveil de l'immortalité, en dehors du sentiment religieux, qui force les plus indifférents, quelquefois même les plus sceptiques, à sonder le mystère de l'avenir, on ne contemple jamais sans émotion ces pieux monuments chargés par une main amie de soustraire à l'oubli, au moins pour quelques années, la mémoire de ceux qui ne sont plus. On s'arrête avec une sorte de curiosité respectueuse devant la tombe des hommes distingués qui ont laissé sur la terre des traces de leur passage; et si le chemin qu'ils ont parcouru est celui que l'on est appelé soi-même à parcourir, on voudrait interroger leur poussière, lui demander des inspirations

Digitized by Google

et des conseils. Ce sentiment, Messieurs, est celui que me fit éprouver l'*Obituaire* de la Cathédrale la première fois qu'il s'offrit à mes regards. Je visitai respectueusement cette vaste nécropole où de simples prêtres, d'obscurs bourgeois, tant de notre cité que de la cité voisine, occupent une place d'honneur à côté des rois de la terre et des princes de l'Église; où l'on rencontre entre un haut dignitaire du chapitre et le plus humble de ses officiers, tantôt un preux Chevalier, tantôt une noble Dame dont la descendance s'est perpétuée au milieu de nous. Toutefois, parmi tant de noms historiques dont plusieurs furent portés avec éclat, je distinguai surtout ceux des pontifes qui ont gouverné ce Diocèse, ceux de nos prédécesseurs qui ont enrichi la Cathédrale de leurs bienfaits, et sur la poussière desquels nous marchons à chaque instant. Jadis, chacun d'eux avait son anniversaire. Au jour marqué, la cloche qu'ils avaient eux-mêmes désignée, faisait entendre un son lugubre; des cierges brûlaient dans différentes parties de l'Église; le clergé allait chanter l'hymne des morts au lieu même de la sépulture, et, pendant la première leçon de matines, le nom du Fondateur était proclamé à haute voix par l'un des bâtonniers. Aujourd'hui, les Fondations ont disparu, et avec elles les solennités funèbres auxquelles elles étaient attachées; c'est à peine si le temps a respecté le livre mortuaire où les unes avaient été consignées, les autres minutieusement décrites; une seule chose est restée la prière. A la messe des féries, à celle des fêtes simples et semi-doubles, avant l'Oraison Dominicale, le chœur récite à genoux le *De profundis* pour le repos de l'âme des bienfaiteurs. On offre également pour eux, tous les dimanches, la messe capitulaire; on chante à leur intention, quatre fois par an, une messe de *Requiem*; et Dieu; dans la pensée duquel les créatures les plus ignorées ont une place et un nom, se sou-

Digitized by Google

vient de ceux de ses serviteurs que nous lui recommandons sans les connaître.

Le manuscrit où ils se pressent en si grand nombre est un petit *in-folio* de 118 feuillets en parchemin, généralement bien conservés. Il a pour titre :

LIBER OBITUUM ET FUNDATIONUM INSIGNIS ECCLESIÆ CATHEDRALIS BAJOCENSIS, EX ORDINE MENSIUM ET EBDOMADARUM ET DIERUM TOTIUS ANNI, PROUT SEQUITUR.

Il fut rédigé en 1586 par Pierre Le Bailly, un des six hauts vicaires de la Cathédrale, conformément aux ordres de M^e^ Jean Duchâtel, qui cumulait alors les fonctions de trésorier et celles de fabriquier. Il ne faudrait pourtant pas en conclure que toutes les Fondations et tous les Obits consignés dans le nécrologe sont antérieurs à la fin du XVI^e^ siècle. Il y a eu dans le XVII^e^ siècle de nombreuses additions; mais comme elles sont en caractères modernes, on les reconnaît au premier coup-d'œil.

Comme on vient de le voir, le rédacteur de l'Obituaire distingue les *obits* des *fondations*. De plus, lorsque le fondateur a été inhumé dans la Cathédrale, il indique le lieu de sa *sépulture*. Pour mettre de l'ordre dans notre travail, nous allons établir la même distinction ; mais nous rapprocherons sous le même titre les Obits et les Fondations qu'il est impossible de séparer.

—

Digitized by Google

TITRE Ier.

OBITS ET FONDATIONS.

I. — DIFFÉRENCE ENTRE LES OBITS ET LES FONDATIONS.

Voici en quoi consiste cette différence :

1° Un Obit était un office et une messe funèbres que l'on célébrait tous les ans à jour fixe pour un individu ou une famille. Il y avait différents modes de fondation. Tantôt le fondateur affectait à son obit une rente hypothéquée sur un fonds de terre ; tantôt il payait au trésor une somme plus ou moins considérable. Dans les deux cas il était assez ordinaire que l'Obit commençât à être célébré de son vivant, pour les membres défunts de sa famille, et qu'après sa mort il fût transféré au jour de son décès. Au XIVe siècle l'Evêque Pierre de Venoix autorisa les chanoines à fonder des obits sur leurs maisons canoniales, pourvu que les réparations et augmentations qu'ils y feraient fussent équivalentes à leur fondation : plus tard cette faculté leur fut ôtée à cause des abus qu'elle introduisit. Enfin les Obits n'étaient pas toujours le résultat d'une Convention. Plusieurs grands personnages avaient mérité d'être inscrits au nécrologe par des bienfaits dont le chapitre avait voulu perpétuer le souvenir. On lit à la date du 10 mars : « *Obitus Henrici Regis Angliæ, in favorem privilegii de libertatibus Ecclesiæ per eum concessi.* » Je ne doute pas que le privilége dont il est ici question ne soit celui qui est exprimé dans une charte donnée par Henri Ier à Argentan, et que l'Angevin a transcrite à

Digitized by Google

la fin de son cérémonial sous le titre suivant :

CARTA REGIS HENRICI DE LIBERTATIBUS CANONICORUM BAJOCENSIUM.

Cette charte est adressée à Jean, Evêque de Lisieux, ce qui permet d'en fixer l'époque, bien quelle ne soit pas datée. (1) Le monarque y enjoint à tous les comtes et vicomtes de ses états, dans le territoire desquels les chanoines de Bayeux possèdent des propriétés, de leur en laisser la libre jouissance. Il veut que leurs biens soient à l'abri de toute espèce d'exactions, comme ils l'ont été du temps de son père, de son frère et de l'Evêque Odon. « *Præcipio quòd canonici prædicti teneant terras et præbendas et communitates et omnes res suas, ita benè et in pace et honorificè et quietè de omnibus querelis et occasionibus et placitis, et liberè ab omnibus exactionibus, sicut unquàm meliùs et honorificentiùs et quietiùs et liberiùs tenuerunt, tempore patris et fratris mei et Odonis Episcopi.* » La gracieuse protection du prince normand ne pouvait choisir de meilleurs modèles. On sait en effet que Guillaume ayant fait présent à l'Eglise de Bayeux de la terre du Plessis-Grimoult, l'Evêque son frère y fonda un monastère et sept prébendes canoniales. Aussi leur rendait-on à l'un et à l'autre les mêmes honneurs funèbres qu'au roi Henri I^er^. L'obit du Conquérant était célébré le 12 septembre, et celui de l'Evêque Odon le 5 janvier qui était le jour de sa mort.

2° Les fondations proprement dites étaient de trois espèces : 1° Elles avaient pour objet des processions que le Chapitre était tenu de faire soit autour du chœur «*per circatam*», soit à un lieu désigné, la nef ou la chapelle Notre-Dame. De ce nombre était la procession fondée par Guillaume Chartier, Evêque de Paris, et dont l'obituaire rend compte en ces ter-

(1) Jean gouvernait l'Eglise de Lisieux en 1107 ; il mourut en 1141.

Digitized by Google

mes. « *Dominicâ infra octavam Epiphaniæ, ex fundatione Guillelmi Quadrigarii quondàm Parisiensis Episcopi, hujus civitatis oriundi, cum vestibus ad papiliones per dictum D. Episcopum huic Ecclesiæ donatis, fit processio per circatam.* » On voit avec plaisir que dans son élévation, ce pontife n'avait oublié ni sa ville natale ni le Chapitre de Bayeux, dont il était membre en 1415. Les ornements dont il est ici question figurent dans l'Inventaire du trésor ; voici de quelle manière ils y sont décrits. « Item, deux chapes de cramoisy vermailés, à papillons et florions de broderie et orfraiz de broderie à ymages, lesquels et lesdits papillons et florions autrefois avaient été couverts et enrichis de perles, et sont du don de feu Mgr Guillaume Le Chartier, évêque de Paris. » (1)

2° Les Fondations avaient pour objet certaines prières que l'on ajoutait à l'office, à l'intention du fondateur. Par exemple, le jour où le Chapitre avait coutume d'aller en procession à l'église St-Malo (le lundi de la troisième semaine de carême), il y chantait le répons *Libera* pour le repos de l'âme de Guillaume Chartier, sur la tombe de sa famille ; *Supra sepulturam parentum dicti Episcopi*. Cette fondation était un pieux hommage rendu par deux bourgeois de la cité à la mémoire de leur illustre compatriote (2).

3° Certaines solennités avaient été établies, ou du moins élevées à un degré supérieur, en vertu d'une Fondation. Le cérémonial de l'Angevin et le Bréviaire manuscrit de 1444 dis-

(1) Il avait encore légué à la Cathédrale une somme de 100 écus d'or, dont l'obituaire fait mention à la date du 1er mai, jour auquel on célébrait son obit.

(2) Robert Malatour et un autre dont le nom est effacé. — A propos de cette fondation, l'abbé Beziers fait remarquer que le cœur du prélat fut rapporté à Bayeux et enterré dans l'église St-Malo, ainsi que l'attestait anciennement une inscription gravée sur une lame de cuivre contre l'autel de St-Sébastien.

Digitized by Google

tinguent trois degrés de solennité, indiqués par le nombre des chappes et le rang de ceux qui les portaient, de cette manière : les fêtes les plus solennelles étaient célébrées *cum quatuor cappis, de stallo altiori* ; d'autres, *cum quatuor cappis; duæ de stallo altiori, duæ de secundâ formâ* ; d'autres enfin *cum duabus cappis*. Ceci posé, prenons pour exemple la fête de la Conception ; on la célébrait dès le temps de l'Angevin, c'est-à-dire au XIII^e^ siècle, mais elle n'était que du second degré. Au XIV^e^ siècle (1387) Gervais Chrétien, chancelier, la comprit au nombre de celles pour lesquelles il fonda une station dans la nef, lieu de sa sépulture. (1) Au XV^e^ siècle, Roland des Talents y ajouta une procession à la chapelle des Heuriers, qu'il avait restaurée en l'honneur de la Conception de la très sainte Vierge. Enfin au XVI^e^ siècle (1528) Léon Conseil obtint que cette fête serait célébrée *cum quatuor cappis de stallo altiori*. L'abbé Beziers s'est donc trompé en attribuant à ce dernier *l'établissement* de la fête de la Conception. Ce n'est point la fête elle-même que Léon Conseil a fondée, mais le degré de solennité qui lui est propre.

Maintenant que nous avons fait connaissance avec l'Obituaire, nous allons entrer dans le détail des prescriptions qu'il contient. On peut les partager en deux séries. Les unes ont pour objet le CÉRÉMONIAL. Elles ont trait au luminaire — à la sonnerie — à la composition et au chant de l'office. Les autres ont pour objet la DÉPENSE ; elles indiquent par quels moyens il y sera pourvu ; — elles fixent la somme qui devra être distribuée soit aux pauvres, soit aux membres présents, — les conditions qu'il faudra remplir pour avoir part à la distribution.

(1) Cette station se fait encore le Samedi-Saint après les complies, la veille de la Pentecôte, de Noël et de la Toussaint après les premières vêpres ; on y chante comme au XIV^e^ siècle l'*Inviolata*.

Digitized by Google

II.— PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CÉRÉMONIAL.

1° LE LUMINAIRE.

Il affectait différentes formes, et s'étendait depuis le sanctuaire jusqu'à la nef, sans parler de certaines pièces mobiles que l'on y ajoutait accidentellement. Les instruments désignés dans l'obituaire sont au nombre de neuf.

1° **La Poutre.** Les cierges qu'on y allumait étaient au nombre de douze. M. Darcel, dans son travail sur le luminaire des églises, publié par les *Annales archéologiques*, dit que la poutre de Bayeux traversait le chœur de la cathédrale; cette assertion est en contradiction formelle avec les indications du Nécrologe. La Poutre était derrière le maître-autel, sous la petite Couronne de la Confrérie. « *Tenetur custos ponere sex cereos in trabe, retrò altare.*—folio 56. » Celle de Bourges, placée au même endroit, était supportée par une barre de fer. Ici, elle n'a laissé aucune trace dans la maçonnerie; peut-être s'appuyait-elle sur les travées du rond-point.

2° **La Couronne de la Confrérie**, appelée aussi **la petite Couronne**, mais qu'il ne faut pas confondre avec celle de la nef. [1] On lit à la date du 21 février : « *Debet accendi Corona Confrariæ desuper trabe;* et en marge : *habet parvam Coronam* ; » donc 1° il y avait au-dessus de la Poutre une couronne de lumière, appelée indistinctement : *petite Couronne* ou *Couronne de la Confrérie* [2]. Plus loin (folio 69) on

(1) Elle changea de nom au XVII[e] siècle ; elle devint alors la grande Couronne ; celle d'Odon ayant été enlevée par les protestants, et remplacée dans la nef par une autre beaucoup plus petite, comme on le verra tout-à-l'heure.

(2) Je dirai plus tard de quelle Confrérie il est ici question.

Digitized by Google

voit que cette petite couronne était suspendue derrière l'autel, et qu'on y allumait quarante cierges aux six obits fondés par Mgr de Harcourt. *In parvâ Coronâ, retrò altare pendente, quadraginta cerei continuabuntur ;* donc 2° la Poutre placée au-dessous de cette Couronne était comme elle au fond du sanctuaire.

3° **Le Rateau.** Il y avait encore derrière l'autel un troisième luminaire appelé *Rastrum* ou *Rastellum*. L'Angevin ne parle que de onze cierges placés sur le Rateau; l'Obituaire suppose à chaque instant qu'on pouvait y en allumer douze. Anciennement, la liturgie défendait de placer plus de deux cierges sur l'autel : c'était à l'entour que se déployait le luminaire. Les douze candélabres que l'on voit aujourd'hui sur les gradins, rappellent par la place qu'ils occupent les douze cierges du Rateau, auxquels ils ont été substitués. On ne saurait préciser l'époque de cette transformation ; ce qui est certain, c'est qu'au xv^e^ siècle, il y avait à Bayeux des chandeliers non sur la table même de l'autel, mais sur ce qu'on appelait alors la table des ornements (1). Nous retrouvons encore un souvenir du Rateau dans le Candélabre triangulaire sur lequel se dressent les neuf cierges que l'on éteint successivement pendant l'office des ténèbres, le jeudi, le vendredi et le samedi-saint.

4° **Les Angelots.** On donnait ce nom à six figures d'ange élevées sur six piliers rangés autour de l'autel, trois de chaque côté. Chacun de ces Angelots portait un candélabre. Il n'est pas question de ce luminaire dans le Cérémonial du xiii^e^ siècle, mais il est mentionné dans l'*Inventaire* de 1476, où nous lisons que les Angelots et leur support étaient *de fin cuivre.*

(1) La statue de la Vierge donnée par Mgr de Neufchatel, mort en 1498, était placée au milieu du maître-autel, *entre les chandeliers.*

Digitized by Google

5° **Le grand Candélabre**, donné par l'Evêque Guy, sur la pierre duquel on en voit encore le simulacre; il était de cuivre doré. L'*Inventaire* le place «devant la jaune du cueur», et un acte de fondation de la fin du XVI^e^ siècle, un peu au-dessous de la porte du chœur, devant le siége épiscopal. Les enfants de chœur sont appelés dans l'Obituaire : Enfants du Candélabre — *pueri Candelabri* — sans doute parce qu'ils se tenaient à l'entour.

6° **Les Candélabres du chœur.** Il y en avait cinq de cuivre fin devant l'Aigle, et trois en fer au-dessus des portes latérales, *supra genas chori*. Aujourd'hui, les deux portes du chœur et les quatre grilles qui entourent le sanctuaire en avant du maître-autel, supportent cinq candélabres de hauteur inégale. On y allume des cierges à certaines solennités.

7. **La grande Couronne.** Elle avait été donnée à la Cathédrale par Odon de Conteville, frère de Guillaume-le-Conquérant; voici la description que nous en a laissée l'Inventaire du trésor : « Item en la nef devant le crucifilx, est une couronne ronde de grant circuite, pendante à une grosse chaine de fer, laquelle est très excellente et de grande estimation; faitte de fin et chier métal, escripte toulte environ en metres, à lanternes haultes de diverses façons, et toulte dorée; et au boult de bas de lad. chaine qui la porte a une grosse pomme de semblable matière et toulte dorée.»

D'après l'Angevin, la Couronne (il n'y en avait qu'une au XIII^e^ siècle), supportait quatre-vingt-seize petits cierges. «*Est quartum luminare quod vocatur Corona, in quâ semper octoginta et sexdecim parvi cerei accenduntur.*» Elle fut brisée en 1562 par les protestants. La requête présentée en 1563 aux commissaires du Roi, par l'Evêque et les chanoines de Bayeux, reproche aux sectaires, entre autres spoliations, d'a-

Digitized by Google

voir « abbatu une grande Couronne de cuivre doré, étant devant le crucifix, en laquelle il y avait une grande quantité de lames d'argent. » Sur ces lames d'argent étaient gravés quarante-neuf vers latins qui entouraient et surmontaient la Couronne. S'il faut en croire le poète, ce beau travail représentait, sous une forme allégorique, la patrie des Anges, la céleste Jérusalem.

Urbs ab Angelicis semper possessa colonis,
Nomenque est Urbis : supernæ visio pacis.

On sait que *visio pacis* est la traduction du mot Jérusalem.

Tout fidèle doit contempler en esprit cette cité bienheureuse, et en conserver le souvenir dans son cœur.

Hanc contemplari debet cujusque fidelis
Mens, et in arcano memori recondere templo.

On ne doit en approcher qu'avec respect; les soupirs, les larmes, les œuvres expiatoires nous en ouvrent l'accès.

Cujus ad accessum non est temerè properandum,
Sed suspirando, flendo, commissa luendo.

C'est une pieuse et sainte entreprise que de combattre et de vaincre pour elle; un bonheur sans fin sera le prix du triomphe.

Ejus amore pium bellari, vincere sanctum,
Dulce triumphare, atque sic sic sine fine beari.

Heureux qui veille les armes à la main pour une si noble cause ; il soutiendra sans pâlir les regards du souverain juge.

Hujus in excubiis qui sollicitè vigilabit,
Regem judicii securâ mente videbit.

Ce but est celui où tendent les efforts et les prédications de tout pasteur des âmes.

Hoc est quò tendit, quod pastor prædicat omnis ;

Mais comme la bouche s'ouvre rarement, et que la vérité ne retentit pas toujours, on a cru devoir mettre sous les yeux

Digitized by Google

du peuple un monument qui figurât la doctrine, et la rendit tout à la fois sensible et permanente.

Sed quòd lingua sonat rarò doctrina que cessat,
Quod canitur legitur, populo que rudi reseratur,
Verborum que loco Signo sociatur in isto,
Ut quod verba docent, exempla fidelia monstrent.
Cordis in aure situm patiens devotio plebis... (1)

C'est pour cela qu'à l'exemple de la véritable Jérusalem, le temple matériel est orné de couronnes.

Urbis in exemplum decorant diademata templum.

La garde en est confiée aux vingt-quatre vieillards ;

Horum custodes duodeni bis seniores.

Les tours (ou lanternes) sont les vertus, bâties sur le rocher de la foi et protégées par elle.

Turres virtutes, fidei de rupe tenentes ;
Illis est murus fidei fundamine nixus.

Au sommet brillent les Douze apôtres, et les Douze prophètes organes de l'ancienne loi, qui exhortent le peuple fidèle à précipiter sa course vers la cité sainte.

Culmen, Apostolicum complens numerum duodenum,
Atque Prophetarum totidem primordia legum
Clamant assiduè : gens sancta, venite, venite ;
Currite, ne fiat tardata diù fuga vestra.

Celui qui obéit à leurs exhortations, aura comme eux droit de cité dans la céleste patrie.

Horum concives, ipsorum jussa sequentes.

D'après ces données, il est facile de se représenter la disposition de la Couronne ; elle était formée de plusieurs cercles concentriques, superposés, et d'un diamètre inégal. Sur les 96 cierges que l'on y allumait, 12 figuraient les Apôtres,

(1) *Hic puto versum deficere*, dit l'auteur du manuscrit que nous traduisons. En effet, il est évident que ce vers était précédé ou suivi d'un autre que nous n'avons plus.

Digitized by Google

12 les Prophètes, 24 les Vieillards et 48 les Membres de l'Eglise militante.

Suit une peinture dramatique des dangers que ceux-ci ont à courir, des embûches que le démon sème sous leurs pas. Au moment où, marchant d'un pas ferme dans la voie des commandements divins, ils croient toucher au terme du voyage, l'ennemi vient à leur rencontre, il s'efforce de les ramener en arrière; et, s'ils tombent, leur chute lui cause des transports de joie :

His ab spiritibus inimicis insidiatur;
Namque quis ut fiat civis dùm mente laborat,
Atque ferè totum perfecit iter monitorum,
Sollicitè vigilant, curant ut ad ima reducant,
Et de prostrato lætantur ab arce colono.

Dans la guerre qu'il fait aux chrétiens, l'esprit de ténèbres a les passions pour auxiliaires; il est le père de la cupidité, de l'envie et des procès.

Horum namque dolo parturit cæca Cupido,
Invidiam causans, et judicialia jura.

Telle est l'origine de la lutte que la vertu soutient contre le vice, et dans laquelle le pauvre est souvent écrasé. La faveur s'attache au pas des hommes les plus pervers, quand ils ont en main la puissance. Dans la bouche du riche le mensonge prend les couleurs de la vérité, tandis que le pauvre, lors même qu'il dit la vérité, est soupçonné de mensonge.

Ergo pugnatur vitii luctamine virtus;
Magnum namque malis favet aurea gratia summis,
In quorum linguâ fiunt falsissima vera;
Verum si loquitur pauper, mendax reputatur;
B.....us pauperum atque potentum.

Cette digression assez obscure en elle-même, et rendue plus obscure encore par la suppression d'un mot complétement effacé, donnerait à penser que l'auteur, victime de la ca-

Digitized by Google

lomnie, avait perdu quelque procès, et qu'il s'en vengeait à coups d'hémistiches Quoiqu'il en soit, il revient à son sujet, et le complète en nous montrant assis sur son trône le chef de l'Eglise, l'Agneau Roi, fils de la Vierge immaculée, et immolé pour le salut des hommes, lequel quoique inséparablement uni à son père, se fait ici bas la nourriture du chrétien.

Sedit Rex Agnus, quem Virginis edidit alveus,
Qui dum mactatur, mactatur enim, satiatur
Corde fidelis homo, qui percipit esuriendo,
Namque caro verus cibus est, sanguis quoque potus ;
Et manducatur totus bibiturque, futurus
Idem, semper idem, patre non divisus eodem.

Voilà, au jugement du poète, ce que signifient le cercle et les tours dont se composait la couronne.

Circulus et turres, certum quid significantes,
Judicio nostro nil signant certius isto.

Or la signification des tours et des candélabres nous a été donnée plus haut : c'est donc le cercle, symbole de l'infini, qui est ici l'image de la divinité.

IDEM, semper idem, patre non divisus EODEM.

La conclusion est une prière. Le poète exprime le vœu que l'auteur d'un don aussi magnifique obtienne en récompense la palme des Élus.

Munere pro tanto, venerandus Episcopus Odo
Lætitiæ palmâ potiatur in arce supernâ.

Ces quarante-sept vers étaient gravés autour de la Couronne. Au-dessus on lisait : Paix et gloire aux habitants de la cité céleste ! que l'espérance renaisse sur la terre ; le Loup est vaincu par l'Agneau.

Pax et honor vobis cœlestis civibus Urbis ;
Spes redeat mundo, Lupus superatur ab Agno.

Nous devons la conservation de cette pièce vraiment curieuse, sous plus d'un rapport, à Henri Oresme frère de Nicolas

Digitized by Google

Oresme, évêque de Lisieux en 1377. Il la copia de sa main à la fin d'un des manuscrits du Chapitre (1). Malheureusement il les trouva dans un désordre complet, qu'il impute à la maladresse d'un orfèvre chargé de nettoyer la Couronne ; l'arrangement qu'il propose laisse beaucoup à désirer. Sans avoir la prétention de reconstituer l'ordre primitif, j'ai cru qu'il était possible d'en approcher plus que ne l'avait fait Oresme. *Qui videt melius, corrigat et emendet,* dit celui-ci en terminant; c'est aussi le conseil que je donne à ceux qui trouveront que je n'ai pas réussi : qu'ils en profitent, comme j'ai tâché d'en profiter moi-même. Avant de chercher la pensée de l'auteur, et d'en hasarder l'interprétation, il fallait d'abord lire la copie, et cette lecture présente aujourd'hui de grandes difficultés. Je n'aurais jamais eu le courage de les affronter, si la patiente sagacité de M. Lambert n'était venue en aide à mon inexpérience. La mesure nous a été d'un grand secours dans ce travail rebutant; car il est à remarquer, que si l'auteur viole quelquefois les règles de la quantité, il ne s'écarte jamais du rhythme normal. L'abbé Beziers, au contraire, qui a copié ces vers dans un de ses manuscrits, n'a tenu compte ni des règles de la paléographie, ni du sens, ni de la mesure. C'est ainsi qu'il a lu : *secundum* pour *sanctum; munimine* pour *luctamine ; inimicorum,* pour *monitorum; firmus,* pour *nixus,* etc. Il y a très peu de vers qu'il n'ait estropiés, et, sous le rapport de l'arrangement, il n'a rien changé au texte d'Oresme, à peu près inintelligible.

Certaines fondations avaient pour objet spécial le luminaire de la Couronne. William Arundel, chanoine de Subles, s'était engagé à le fournir chaque année le jour de l'Epiphanie, à perpétuité. (Charte de 1213).

(1) Celui qui contient la *Chronique* d'Eusèbe, de Sigebert de Gemblours, etc.

Digitized by Google

8° **La petite Couronne**. Si, en étudiant l'Obituaire, on ne portait son attention que sur les faits énoncés, sans tenir compte des dates qui les restreignent et les expliquent, on tomberait au sujet des *Couronnes* dans une erreur capitale. On croit tout d'abord distinguer trois Couronnes; l'une appelée indistinctement petite Couronne ou Couronne de la confrérie, laquelle, comme je l'ai dit, était suspendue derrière l'autel, au-dessus de la Poutre; la deuxième appelée également petite Couronne, et qui était suspendue dans la nef devant le crucifix; la troisième, appelée grande Couronne, et dont la place n'est pas indiquée. Pour prévenir toute espèce d'équivoque, remarquons d'abord qu'aucune de ces trois désignations ne peut s'appliquer à la grande Couronne présent de l'Evêque Odon. En effet, cette couronne fut détruite en 1562 par les protestans, le fait est positif; or, dans les actes de l'Obituaire antérieurs à cette époque, il n'est jamais question de la grande Couronne; il faut recourir au cérémonial de l'Angevin, pour savoir dans quelle circonstance on devait l'allumer. L'acte le plus ancien de notre nécrologe où la grande Couronne soit nommée, est la fondation de la fête de la Présentation de la très sainte Vierge, datée du 6 août 1621. Il y avait alors cinquante-neuf ans que la Couronne d'Odon n'existait plus.

La seconde remarque dont il faut bien se pénétrer, c'est que les actes dans lesquels il est question de la petite Couronne du sanctuaire, appelée Couronne de la confrérie, sont antérieurs à la fin du XVI^e^ siècle. A partir du XVII^e^ siècle, elle disparaît de l'Obituaire. Cependant, il est certain qu'elle n'a pas été détruite par les protestans. Si elle avait eu le sort de la grande Couronne, la requête présentée aux commissaires du roi, l'année suivante, n'aurait pas manqué de la comprendre dans l'énumération des objets dont l'Evêque et le Chapitre

Digitized by Google

déplorent la perte. De plus, l'Obituaire a été rédigé en 1586, vingt-quatre ans après la catastrophe; si la Couronne du sanctuaire avait été détruite, il ne serait plus question du nombre des cierges qu'on doit y allumer. On conçoit bien que le Rédacteur continue de l'appeler la petite Couronne, quoique la grande n'existât plus, attendu que ce nom était celui par lequel il la trouvait désignée dans les actes qu'il était chargé de transcrire, ou de mettre en ordre; mais on ne comprendrait pas qu'il fît mention du nombre des cierges qu'on devait y allumer, si elle avait été détruite depuis un quart de siècle.

Résumons : avant 1562 il y avait à la cathédrale deux Couronnes; l'une suspendue dans la nef, l'autre placée au fond du sanctuaire. A la fin du XVI^e^ siècle, la grande Couronne de la nef n'existait plus; celle du sanctuaire servait encore dans les cérémonies funèbres, notamment aux six obits fondés par M^gr^ de Harcourt; —*in parvâ verò Coronâ, retrò altare pendenti, quadraginta* (*cerei*), fol. 69.—Cependant, avons-nous dit, son nom disparaît complétement de l'Obituaire, dans les actes du XVII^e^ siècle. Il y est bien question d'une petite Couronne; mais cette couronne n'est pas celle de la Confrérie : d'abord elle est placée dans la nef, devant le crucifix, tandis que celle de la Confrérie était au-dessus de la Poutre; en second lieu, elle ne comptait que vingt-cinq cierges, tandis qu'on pouvait en allumer au moins quarante sur celle du sanctuaire, comme le prouve le texte que nous venons de citer. Qu'était donc devenue cette dernière Couronne? Je ne sais si je m'abuse, mais il me paraît évident qu'elle avait conservé sa place, en changeant de nom. En effet, dans plusieurs actes du XVII^e^ siècle, la petite Couronne, qui avait remplacé au haut de la nef celle de l'Evêque Odon, est opposée à une autre, appelée *major Corona*, sur laquelle on allumait quatre-vingt-six

Digitized by Google

cierges, pendant la procession du jour de Pâques. La place de cette grande Couronne n'est point indiquée; mais, vous penserez comme moi qu'elle était au fond du sanctuaire, pour peu que vous fassiez attention à l'ordre dans lequel l'extrait suivant du nécrologe décrit le luminaire, au milieu du XVII^e^ siècle. Il s'agit de la procession du jour de Pâques (1647). *Accendentur luminaria omnia; scilicet, in Majori Coronâ, octoginta sex cerei;—duodecim in Rastro, retrò majus altare;—sex in Angelotis;—septem in magno Candelabro, inter chorum et altare; — quinque magni cerei in Candelabris chori, ante Aquilam;—et viginti quinque in parvâ Coronâ, quæ est in navi, ante crucifixum.* La Poutre ne se trouve point dans cette énumération, quoique, d'après le texte lui-même, le luminaire tout entier y soit compris—*omnia luminaria*;—la Poutre avait donc été supprimée; on la trouve pour la dernière fois dans un acte daté du 29 décembre 1603. Maintenant, reprenons les détails de notre description, en suivant une marche inversement analogue à celle de l'Obituaire, et nous trouvons—au haut de la nef, la petite Couronne;—à l'entrée du chœur, les Candélabres du lutrin;—au haut du chœur, le Candélabre à sept branches;—autour de l'autel, les Angelots;—derrière l'autel, le Râteau;—il ne reste plus que la grande Couronne. Je demande si elle pouvait être placée ailleurs qu'au fond du sanctuaire; il est donc vraisemblable que cette Couronne était la même que celle de la Confrérie, qui aurait conservé sa place, en changeant de nom. Avant 1562, elle était la petite Couronne, parce qu'elle avait dix candélabres de moins que celle de la nef. Après la destruction de celle-ci, elle était devenue la plus grande, *major*, parce que celle de la nef avait été remplacée par un lustre, où l'on ne comptait que vingt-cinq candélabres [1].

[1] Il en reste encore quelque débris.

Digitized by Google

9° **Le Luminaire de la Confrérie**, ou **Carré**, différait sous plusieurs rapports des autres luminaires. 1° Il était portatif; on le plaçait près de la sépulture, quand elle se trouvait dans l'Eglise; quelquefois aussi devant le maître-autel, au milieu du chœur ou de la nef, pour des motifs que nous ignorons; 2° Excepté la Couronne d'Odon, réservée pour les fêtes solennelles (1), les autres parties du luminaire servaient indistinctement dans les cérémonies funèbres et dans les autres solennités. Le luminaire de la Confrérie était exclusivement affecté à l'office des morts. Le plus souvent, il est le seul qui soit indiqué dans le programme des obits; quelquefois il y est associé à d'autres instruments, notamment à la Couronne du sanctuaire; enfin, dans des cas assez rares, il en est exclu, et cède la place à la Poutre et au Râteau, ou au Candélabre; on dirait que l'on a voulu épuiser toutes les combinaisons.

Le luminaire de la Confrérie portait différents noms; tantôt il est appelé *Luminare confrariæ pauperum*, et, par abréviation, *luminare pauperum*; tantôt, *Quadrata* ou *Quadraria*, parce qu'il avait la forme d'un parallélogramme, de manière à pouvoir encadrer un cénotaphe ou une pierre sépulcrale. Il me serait impossible de dire de combien de cierges se composait ce luminaire; on lit presque à chaque page du nécrologe : *Cum toto luminari confrariæ*, ou bien : *Habet totum luminare*; mais ce nombre total n'est jamais exprimé. Ce que nous savons, c'est qu'à certains obits on n'allumait que quatre cierges sur le **Carré**, un à chacun des angles de la sépulture, tandis que d'autres fondations avaient droit à vingt-quatre et même à trente-un cierges pris sur ce luminaire, qui en comptait probablement de trente-six à quarante.

(1) V. le manuscrit de l'Angevin.

Digitized by Google

3° LA SONNERIE.

Au XIII^e^ siècle, les cloches étaient suspendues dans deux tours, l'une située au-dessus du chœur, *supra chorum*, l'autre à l'extrémité de la nef, du côté du nord, *in turre altiori*. (1) Il semblerait, d'après l'Angevin, qu'il y avait quatre cloches dans la tour; deux plus grandes, appelées *Majores Ecclesiæ Campanæ*, et deux autres appelées moyennes; *duo medionelli*. Il en est de même pour le chœur; on y distingue aussi deux grandes et deux petites cloches. Il y avait différentes manières d'appeler les chanoines à l'office. Lorsque l'on mettait en branle toutes les cloches de l'Eglise, cette sonnerie s'appelait *tumultus* (grand bruit); on s'en servait pour Matines, aux fêtes solennelles; au passage des Princes, à l'arrivée des Evêques. Venaient ensuite les avertissements « *monitiones* »; on les donnait avec les cloches du chœur; ils étaient quelquefois au nombre de quatre. Enfin, un dernier signal, appelé *classicum* (trompette), était donné avec deux petites cloches, *pulsantur duæ parvulæ campanæ pro Classico*. C'était la plus petite de toutes les cloches « *minima* » qui sonnait les complies, et convoquait le Chapitre. On se servait pour le Couvre-feu « *ignitegium* » tantôt d'une seule cloche, tantôt des deux moyennes, quelquefois des deux bourdons, suivant le degré de la solennité. Aux obits solennels, on mettait en branle toutes les cloches de l'Eglise, et celles du chœur seulement, aux obits ordinaires.—Ces détails, quoique très-succincts, peuvent donner une idée de l'ancienne sonnerie, dans les combinaisons de laquelle il régnait une grande variété.

Au XVI^e^ siècle, les cloches de la Cathédrale étaient au nombre de douze. La Requête déjà citée les signale comme ayant fait partie de l'immense butin qui fut la proie des Calvinistes.

(1) La tour du midi ne fut construite qu'au XV^e^ siècle.

Digitized by Google

« D'avantage, viron le 28e jour de mars dernier, deux officiers de cette ville, à savoir, M. Guill. Le Hutrel, conseiller des tailles, et M. Nicolas Philippe, Grenetier, saisis pour lors des clefs de la dite Eglise, avec grand nombre d'autres personnes, rompirent dix cloches de la dite Eglise, du nombre de douze; duquel nombre ils en ont laissé une moyenne, et la plus petite; lesquelles cloches rompues étaient de telle grosseur et pesanteur, qu'il était requis avoir vingt-sept hommes pour les sonner, et ont été tant à rompre les dites cloches, descendre et vider les métaux de la dite Eglise, les porter et peser au poids le Roy, l'espace de quinze jours; puis après, en ont disposé les dits officiers à leur plaisir. » La plus grosse des deux cloches conservées par les protestans s'appelait *Prime sans fête*, parce qu'elle sonnait Prime, les jours de simple férie. Elle portait l'inscription suivante :

Ad Primam in feriis pulsor, Mariamosque saluto,
Vespereque Mariæ nomen habere feror;
Quam, crebro sonitu fractam, tùm sic reparari
Fecit Gaufridus Asselin, arte novâ,
Cùm partes ageret fabricæ, à partuque referret
Virgineo majus lustra trecenta novem.

On me sonne dans les féries pour annoncer Prime; je salue les Clercs de Marie; (1) le soir, Marie est le nom dont on m'appelle. Un fréquent exercice m'avait brisée; Godefroy Asselin m'a fait réparer par un procédé nouveau, tandis qu'il administrait les revenus de la fabrique; plus de 309 lustres après la naissance de J.-C. En effet, on lisait un peu plus bas :

L'an M.V^{cc}XLVIII
Pierre Le Fort me fit.

Il n'y a guères de pages dans notre obituaire où le nom de cette cloche ne soit répété. C'était ordinairement *Prime sans*

(1) C'est-à-dire les Chapelains de l'autel Notre-Dame, qui étaient tenus d'y célébrer tous les jours une messe avant Prime.

Digitized by Google

fête que les fondateurs désignaient pour annoncer la cérémonie funèbre de leur obit. Cassée par accident le jour de Pâques 1744, refondue en 1749, elle reprit sa place dans la tour méridionale, sous les noms de *Paule Henriette Nicolasse*, qu'elle avait reçus de Mgr Paul d'Albert de Luynes, et de dame Henriette-Nicolasse d'Egmont Pignatelli, duchesse de Chevreuse.

Nous avons vu que, dès le XIIIe siècle, il existait au-dessus du chœur une petite tour pouvant contenir plusieurs cloches. Au XVe siècle, Mgr de Harcourt en fit bâtir une beaucoup plus solide qui fut couverte en plomb; son successeur, Charles de Neufchâtel, y plaça pour servir de timbre à l'horloge une énorme cloche, pesant 28,000 livres, que l'on entendait à deux lieues à la ronde. En 1568 « elle faillit par les anses », et resta quelque temps suspendue sur des poutres. Comme on redoutait de nouveaux accidents, le Chapitre résolut de la faire fondre. D'après Hermant, on en composa un beffroi, et un carillon qui chantait à toutes les heures l'Antienne *Regina Cœli*. Au contraire, d'après le manuscrit intitulé *Gassion*, ce seraient les deux *Tremondes* qui auraient été fondues en 1594, avec les débris de la cloche de Mgr de Neufchâtel, pour être placées dans la tour du Nord. La plus grosse, dit l'auteur, pesait de 17,000 à 18,000 livres. De plus, s'il faut en croire M. Potier, l'an 1597, le Chapitre fit fondre deux grosses cloches, l'une pesant 18,000 livres, l'autre 13,000, pour remplacer dans la tour du septentrion celles que les protestans avaient brisées. On préférera sans doute à l'autorité d'Hermant celle de M. Potier plus près des événements, et qui les rapporte de la même manière que l'autre Manuscrit, sauf une différence de date à peu près insignifiante. (1) Je dois

(1) Le Manuscrit de M. Potier est à la bibliothèque du Chapitre ; il a pour titre : *Recueil d'aucunes choses anticques de l'Eglize de Baieux.*

Digitized by Google

cependant faire observer que les deux cloches fondues en 1594 ou 1597 ne sont pas les premières qui aient été appelées *Tremondes*. C'était le nom populaire de la cloche que l'on sonnait à l'obit du Roi Guillaume : *Debet pulsari campana dicta* Colas, *vulgò* La Tremonde ; or cette cloche existait déjà en 1586, car elle est nommée dans une des plus anciennes fondations du Nécrologe,—folio 69.—Le mot *Tremonde* qui n'est donné par aucun dictionnaire, me paraît être de la même famille que les mots *tremeur*, *tremer* et *tremebonde* usités dans la langue Romane; il est probable qu'il dérive comme eux du verbe latin *tremo* (trembler). Le poids considérable des cloches auxquelles on avait coutume de l'appliquer, la gravité des sons qu'elles envoyaient au loin, justifieraient assez bien cette étymologie; peut-être aussi les sonnait-on en cas d'alarme. Du reste, il est assez difficile de se former une opinion sur ce point; car le mot *Tremonde* que l'on employait encore au XVIII^e^ siècle, a varié dans ses acceptions. Sonner la Tremonde, signifiait quelquefois, sonner les cloches à toute volée : *Campanæ omnes Ecclesiæ pulsentur, vulgò* La Tremonde,—folio 85.—Je ne saurais dire ce que sont devenues les deux Tremondes; il règne à cet égard une grande confusion dans les manuscrits. Il paraîtrait cependant qu'elles ont été refondues au XVIII^e^ siècle.

A l'époque où l'abbé Beziers écrivait son histoire, la sonnerie se composait de huit cloches, sans compter les deux *moneaux*, ainsi nommés parce qu'ils donnaient le signal de l'office (1). Ils étaient suspendus dans une petite tour couverte en plomb, de trois mètres carrés, située au milieu de la nef, et qui a été détruite à la Révolution. On peut voir dans la salle du Chapitre un tableau du XVII^e^ siècle, où cette tour est figurée, et qui donne une idée favorable de son élégance. S'il

(1) *Monere*, avertir.

Digitized by Google

faut en croire M. J.-B.-G. Delauney, qui a chanté la sonnerie de la Cathédrale dans son poëme sur Bayeux, elle était « la plus belle de toute la province. » Il se demande ce que sont devenus ces vingt-un clochers qui entouraient comme autant de « vassaux » les pyramides de « l'Edifice-Roi.»

Ils ne sont plus! Adieu leur confuse harmonie !
Elle ne mêle plus dans l'oreille assourdie
De leurs timbres aigus les bruyants carillons
Aux sonores accents, majestueux bourdons,
Dont l'accord solennel, ébranlant les nuages,
Les chargeait au Très-Haut de porter nos hommages.

Un de « ces bronzes mouvants » qui inspirent au poète de légitimes regrets avait eu pour parrain M. de Mortemart, colonel du régiment de Lorraine, et pour marraine, la marquise de Bezons. C'était la cloche nommée *la Mortuaire*, fondue en 1786, et baptisée le 20 du mois de mai 1787 par le haut doyen M. de Marguerie. Deux autres

Ont pu survivre aux jours d'anarchie et d'effroi.

L'une sert de timbre à l'horloge. Voici son inscription : ANNO DOMINI 1727, PONTIFICATU (*sic*) BENEDICTI DECIMI TERTII, REGNANTE LUDOVICO DECIMO QUINTO, SEDENTE SERENISSIMO PRINCIPE FRANCISCO ARMANDO, EPISCOPO BAJOCENSI : DOMINO RADULPH, CANONICO DE DAMNOVOTO, FABRICIARIO ECCLESIÆ BAJOCENSIS, NOMINATA SUM CÆCILIA. L'autre, suspendue dans la tour septentrionale, est la plus grosse de la sonnerie actuelle ; l'inscription qu'elle porte est ainsi conçue : SERENISSIMUS PRINCEPS FRANCISCUS ARMANDUS A LOTHARINGIA, BAJOCENSIS EPISCOPUS, ME NOMINAVIT LUDOVICAM HIPPOLYTAM, SOCIA SERENISSIMA DOMINA, LUDOVICA HIPPOLYTA GRIMALDI DE MONACO, VALENTINENSI DUCISSA, UXORE POTENTISSIMI ILLUSTRISSIMIQUE DOMINI JACOBI FRANCISCI GRIMALDI, DOMINI DE MATIGNON, VALENTINENSIS DUCIS, FRANCIÆ PARIS ; NOBILI VIRO HIERONIMO DUFAUR DE PIBRAC

Digitized by Google

Decano, nobili viro Carolo Radulph, Canonico de Damnovoto, Fabriciario; Anno Domini 1727. Aujourd'hui la sonnerie se compose de six cloches, y compris le Bourdon, qui pèse environ 7,000 livres. Le poids des cinq autres varie de 2,000 à 500 livres.

8° LA LITURGIE.

Le fondateur d'un obit, d'une fête ou d'une procession ne manquait jamais d'en régler la Liturgie. Les chants funèbres demandés pour les obits sont presque toujours la prose *Dies iræ*, le *Libera*, le *Pie Jesu*, qui devait être chanté par deux enfants de chœur, comme il l'est encore aujourd'hui; les psaumes appelés, *animæ commendatio*. Quant aux processions et aux autres offices, le fondateur y faisait entrer des hymnes, des oraisons, des versets en rapport avec l'esprit de la solennité à laquelle il désirait attacher son nom, et il ne manquait jamais d'y ajouter quelques prières tirées de l'office des morts, ce qui contrarie singulièrement nos idées actuelles. Ainsi, par exemple, à la procession fondée par Guillaume Chartier, qui avait lieu le dimanche dans l'octave de l'Epiphanie, la station se faisait aux Fonts, pour rappeler le baptême de Notre-Seigneur, et le sujet du répons que l'on y chantait (*In columbæ speciem*) était tiré de la circonstance; mais ce répons était suivi du *De profundis*, de l'oraison pour les Pontifes défunts et du *Requiescat in pace*.

Nous trouvons encore le *De profundis* à la procession de l'octave du St-Sacrement, fondée en 1504, et le *Requiescat in pace*, à celle du jour de Pâques, fondée en 1647. Cette dernière formule accompagnait toujours la distribution manuelle faite par le Marqueur à chacun des membres présents,

Digitized by Google

quel que fût l'objet de la fondation [1]. Le jour de Pâques, elle se trouve intercalée entre les strophes de l'*O filii* et les versets du psaume *Laudate pueri Dominum*. Le jour de Noël, elle était associée à une autre formule qui s'adaptait beaucoup mieux à la circonstance. En faisant sa distribution, le Marqueur devait dire à chacun des assistants : *Virgo peperit salvatorem;* à quoi il était répondu : *Deo gratias* [2]. Cette fondation remonte à l'an 1542. L'auteur a voulu rester inconnu. « *Ex fundatione pii et devoti canonici Bajocensis, nomen suum non hic, sed in libro vitæ cœlestis, per magnam Dei nostri misericordiam, et Deiparæ Virginis intercessionem ascribi curantis.* » Le jour de la Toussaint, à l'office des morts, le répons de la procession (*Congregati*) est commencé par le Doyen et non par le Chantre. Pour peu qu'on soit au courant des usages de la Cathédrale, on a pu remarquer avec surprise ce déplacement d'attributions ; l'Obituaire va nous l'expliquer. La procession dont il s'agit a été fondée en 1603 par Jacques de La Moricière, Haut-Doyen, et Jean Potier, Trésorier du chapitre. Or, entre autres dispositions, les fondateurs avaient stipulé que le répons *Congregati* et le répons *Libera* seraient commencés l'un et l'autre par le Doyen et, en son absence par le Trésorier ; qu'en l'absence du Trésorier et du Doyen, l'intonation reviendrait au Chantre ou au sous-Chantre, à moins qu'ils n'aimassent mieux s'en décharger sur un autre. Ce n'est pas seulement sous ce rapport que cette imposante cérémonie a conservé son caractère primitif ; on y chante encore le *Congregati*, le *Libera*, le *Dies iræ* et le

(1) Aux quatre messes de *Requiem* qui représentent les anciens obits, on chante encore aujourd'hui le *Requiescat in pace* après l'offertoire. C'est le Chantre, ou en son absence le plus ancien du chœur qui remplit cette fonction.

(2) Il s'est conservé jusqu'à nos jours des traces de cette coutume ; ce sont les choristes qui remplissent l'office du Marqueur.

Digitized by Google

De profundis, qui est psalmodié en contre-point. Chaque verset du *Libera* est chanté par deux Dignitaires ou deux Chanoines, *Juxta eorum gradum,* comme le prescrit l'Obituaire. Enfin tous les membres du clergé et les officiers du chœur reçoivent au moment de la procession un cierge allumé. Autrefois la grosseur du cierge était proportionnée au rang du destinataire, et ce qui n'avait pas été brûlé pendant l'office, était abandonné à chacun pour son usage personnel, *in usus proprios.*

III.—PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA DÉPENSE.

La dépense des Obits et Fondations était supportée soit par le Chapitre — *expensis communiæ,* — soit par la Confrérie des pauvres — *expensis Confrariæ.*

1° Nous avons déjà parlé de *la Confrérie* à l'occasion des deux parties du luminaire auxquelles elle avait attaché son nom, — le Carré, — et la Couronne suspendue au-dessus de la Poutre, derrière le maître-autel.—Indépendamment de son propre luminaire, la Confrérie dont il est ici question était tenue d'allumer dans certains cas la Poutre, le Râteau, les Angelots, le grand Candélabre, et même les petits Candélabres placés sur les portes du chœur (obit du 15 mai). Cette Confrérie avait été fondée dans la chapelle Notre-Dame par l'Evêque Henri II et par le Chapitre. L'abbé Beziers dit que les deux chartes publiées à cet effet étaient sans date, et se trouvaient au commencement du Cartulaire de la Chapelle. La première, celle de l'Evêque, accordait des indulgences à toute personne de la ville et du Diocèse qui contribuerait par ses aumônes à l'entretien du Luminaire de la Confrérie, et à la nourriture des douze chapelains, fondés pour la desservir. La seconde, donnée par Richard, Doyen, Henri, Chantre, et Jean, Trésorier de la Cathédrale, fondait une rente de 40 sols

Digitized by Google

en faveur des chapelains. Hermant fait remonter cette fondation à l'an 1170. Il est évidemment dans l'erreur, car, à cette époque, les fonctions de doyen étaient remplies par Guillaume de Tournebu. Richard de Bohon (1), Doyen de notre Chapitre en 1144, avait été nommé Evêque de Coutances en 1150; et Richard de St-Amand ne prit possession du Doyenné qu'après l'an 1200. Or, la concordance des dates prouve que c'est le second de ces deux personnages qui fonda de concert avec l'Evêque Henri II les Chapelains de Notre-Dame; la fondation de la chapelle doit donc être reportée au commencement du XIII^e^ siècle. La Confrérie de N.-D. recrutait ses membres dans toute la ville et jusque dans la banlieue; les Chapelains avaient été autorisés par l'Evêque fondateur à faire une quête annuelle dans tout le diocèse, pour l'entretien de leur luminaire; mais comme cette quête était préjudiciable aux intérêts de la Fabrique, qui faisait également quêter à son profit, le Chapitre transigea avec les Chapelains, et ceux-ci renoncèrent aux aumônes qu'ils avaient coutume de recueillir, moyennant une rente de 10 livres tournois, prise sur les biens de la Fabrique. Ces détails sont consignés dans une charte de 1283, dont ils ne sont en quelque sorte que la traduction. Les chapelains de Notre-Dame avaient été établis avec l'obligation de célébrer tous les jours une messe avant Prime, en l'honneur de la Sainte-Vierge, dont l'autel s'appelait à cause de cela l'autel de Prime; de là cette salutation que la cloche de Prime adressait aux Clercs de Notre-Dame.

Ad Primam in feriis pulsor, Mariamosque saluto.

Un mémoire du XVI^e^ siècle, qui traite des fondations attachées à chacun des autels de la Cathédrale, dit en parlant de l'autel de Prime : « à cet autel plusieurs belles fondations ont été faictes; y a tous les jours messe ordinaire nommée la

(1) Beziers écrit *Bohon*, et Hermant, *Rohon* ou *Rhoan*.

Digitized by Google

messe matinale; — plus tous les jours, y a quatre messes ordinaires, qui sont les messes de la *Confrairie des pauvres* fondées audit autel, lesquelles ne se doivent célébrer que par les prêtres habitués et chapelains de céans. »

La Confrérie de Notre-Dame était donc la même que la *Confrérie des pauvres*, dont il est fait mention à toutes les pages de l'Obituaire. D'où lui venait cette seconde désignation? Pourquoi son luminaire est-il appelé *le Luminaire des pauvres* ? C'est ce que n'explique aucun de nos manuscrits.

2° Lorsque la dépense était à la charge du Chapitre elle était prise sur les revenus de la communauté, et payée par l'administrateur de ces revenus —*Communiarius*, — qu'il ne faut confondre ni avec le Fabricier, ni avec le Trésorier de la Cathédrale. Le Trésorier, un des quatre grands dignitaires, était chargé de veiller à la garde du trésor, c'est-à-dire, des reliques, des ornements et des vases sacrés. Le Fabricier ou marguillier administrait les revenus de l'Eglise, distincts, comme ils le sont encore aujourd'hui, des revenus capitulaires. Le Prévôt—*Communiarius*,—administrait le fonds commun, et en acquittait les charges. La somme qu'il était tenu de payer à l'occasion de chaque anniversaire, était ordinairement partagée entre le grand Couteur (*Custos*), le Fabricier (*Fabricarius*) et le Marqueur (*Signator*).

1° Le grand Couteur (*Custos*) était tenu de fournir à ses frais (*Ministrare de suo*), le pain et le vin du St-Sacrifice ; l'encens, les charbons et les cierges; d'orner l'autel, de sonner ou de faire sonner les cloches; pour l'indemniser de ces dépenses, on lui allouait une somme fixe sur le revenu de chaque fondation ; mais le Donateur avait soin de préciser en détail le nombre, le poids et la qualité des cierges, le temps durant lequel ils devaient rester allumés. Ainsi, par exemple, à la procession du jour de Pâques, fondée en 1647,

Digitized by Google

par Antoine de Caenchy, Chanoine de Goupillières, et Pierre Bernier, Chanoine de Castillon, le Couteur était tenu de présenter à l'Evêque un cierge blanc tordu; vulgairement un Torchet *(sic)* d'un quart de livre; au célébrant, un cierge jaune de même poids; aux dignitaires, aux chanoines, aux vicaires du grand autel, une chandelle de deux onces; aux chapelains, aux petits vicaires et aux habitués, une chandelle d'une once; enfin aux enfants de chœur et aux musiciens, une chandelle d'un pied de long. Les fondateurs de la procession de la Toussaint, procèdent de la même manière, et même ils poussent plus loin leurs recommandations, « *Custos suis sumptibus et impensis distribuere faciet singulis... præfatæ processioni præsentibus unam candelam cerœ novœ et bonœ, etc.* »

Le Couteur avait rang dans le Chapitre après les douze dignitaires; mais l'Angevin fait observer, avec raison, que sa charge était plutôt une servitude qu'une dignité, « *plus in eâ invenietur servitutis quam honoris vel libertatis.* » Pour toute rémunération, il lui était permis de recueillir les oblations du maître-autel et de quelques chapelles, pourvu toutefois qu'elles ne fussent ni en or, ni en argent, ni en soieries.

2° Dès l'an 1626, le Chapitre entreprit d'éteindre cette dignité, et d'en réunir les revenus à la fabrique. Le Pape rejeta la supplique, et le décret de suppression ne fut rendu qu'au mois de juin 1751. Néanmoins, il résulte d'un acte de fondation, daté de 1654, qu'à cette époque, le Fabricier avait succédé au Couteur dans la charge de fournir le luminaire, de sonner les cloches, et de nettoyer l'Eglise. Dans plusieurs fondations de date plus récente, on voit reparaître le nom du Couteur; mais c'est librement qu'il s'engage à faire ce qu'étaient obligés de faire ses prédécesseurs. « *Accessit consensus magni Custodis.* » Dans le temps même où les attributions

Digitized by Google

du Couteur et celles du Fabricier étaient entièrement distinctes, celui-ci fournissait quelquefois des cierges et des tapis, et percevait au nom de la Fabrique une somme qui variait depuis 20 jusqu'à 60 sols. Les anniversaires fondés par Mgr de Harcourt, étaient les seuls pour lesquels la Fabrique fût obligée de fournir le luminaire, et de faire sonner les cloches à ses frais. « *In aliqualem recognitionem magnificorum donorum per Reverendissimum Patrem, ad decorem Ecclesiæ, et dictæ fabricæ subsidium hactenùs præstitorum.* »

5° Enfin, une partie de la somme affectée à chaque obit ou fondation était remise aux mains du Marqueur, et distribuée par lui aux membres présents ; l'excédent, joint aux retenues qui provenaient des absences, faisait retour au fonds commun : « *Quod supererit, ad usum Communiæ deputabitur.* »

Les Marqueurs (*Chori signatores*), étaient les Chapelains chargés de distribuer sur place (*præ manibus*) aux membres présents la part qui leur était assignée par le tarif de chaque fondation, et de constater les absences. L'Obituaire, au moins à une certaine époque, suppose qu'il y avait deux Marqueurs ; un pour le Grand-Chœur (*Signator magni Chori*), l'autre, pour le Bas-Chœur (*Signator parvi Chori*).

Le Grand-Chœur, qu'il ne faut pas confondre avec le Chapitre, se composait des Dignitaires, des Chanoines et des six Grands-Vicaires, lesquels, attachés au service du maître-autel, siégeaient dans les hautes formes. Le Bas-Chœur comprenait les 6 Petits-Vicaires ou Heuriers (1), 55 Chapelains, 2 Cha-

(1) Le nombre des Chantres a beaucoup varié ; il y en avait huit au XIVe siècle, et vingt-quatre au XVe ; savoir : six Grands-Vicaires, six Petits-Vicaires et douze Heuriers. Au XVIIIe siècle, le nombre en avait été réduit à douze. Les six premiers, s'appelaient Hauts-Vicaires, et les six autres, Petits-Vicaires ou Heuriers.

Digitized by Google

piers, 2 Sacristains prêtres, 2 Diacres et 2 sous-Diacres d'office, 1 Acolythe, 8 Enfants de chœur, plusieurs Musiciens, 1 Maître de musique, et les Habitués.

Voici maintenant de quelle manière les sommes affectées à chaque fondation, étaient réparties entre les Dignitaires, les Chanoines et les Officiers. Je prends pour exemple la procession de la Toussaint : elle avait été fondée moyennant une somme de 770 livres, convertie en une rente annuelle de 55 livres tournois, qui se décomposait ainsi :

Au Couteur, pour ses frais. . . .	15 l.	»» s.	»» d.
Au Grand-Chœur.	14	»»	»»
Aux Grands-Vicaires, outre la portion qui leur revenait comme membres du Grand-Chœur.	»»	15	»»
Au Bas-Chœur, les habitués non compris.	4	»»	»»
Aux Musiciens.	»»	20	»»
Le Maître de musique recevait double portion.			
Au Choriste qui annonçait au Doyen l'intonation du *Congregati*.	»»	2	»»
A l'Acolythe.	»»	»»	12
Au Clerc du Vestiaire (Sacristain), outre sa part comme Membre du Bas-Chœur.	»»	2	»»

Cette modeste rétribution de 2 sols, qui aujourd'hui nous fait presque sourire, mais qui représentait alors une valeur beaucoup plus considérable, était assignée à l'Evêque, lorsqu'il portait le St-Sacrement, à la procession de l'octave de la Fête-Dieu, fondée en 1504, par Guillaume Rogier, Chanoine de Cully : « *Episcopo, vel sacerdoti corpus dominicum deferenti, duo solidi turonenses assignabuntur.* » Les Chanoines et les Officiers de l'Eglise n'étaient pas les seuls qui

Digitized by Google

eussent part aux distributions. A l'Obit du 12 janvier, celui d'Etienne II, Haut-Doyen, les pauvres recevaient pour 20 sols de pain à la porte de l'Eglise. Le 19 janvier, à l'occasion de l'Obit de Mgr Robert des Ableges, on leur en distribuait pour une triple somme. Tenneguy de Bardouil, Archidiacre de Bayeux, Conseiller et Aumônier du Duc d'Orléans, avait chargé le Chapitre de faire en son nom aux prisonniers les plus pauvres une rente annuelle de 8 livres; la distribution avait lieu aux cinq fêtes principales de l'année. Le jour de la fête de St-Joachim, le Chapitre était tenu également de faire distribuer par un de ses membres 60 sols de pain aux pauvres prisonniers. Cette fondation (1653), était due à la libéralité de Guillaume Dubreuil, Curé de St-Exupère, Chapelain de Notre-Dame.

Les distributions dont nous avons parlé jusqu'ici, étaient toujours attachées à quelque office particulier. Il y en avait une appelée *Conredus*, qui était attachée à la solennité elle-même, sans aucun surcroit d'obligations. D'après Ducange, le mot *Conredus* est synonyme de *Convivium*. Il peut signifier aussi «*Quod datur in cibum et alimoniam*;» ce que l'on appellerait aujourd'hui «pension alimentaire.» Le *Conredus* était dû par l'Evêque aux fêtes de Noël, de la Purification, de Pâques, de la Pentecôte, de St-Raven et St-Rasiphe, de l'Assomption et de la Toussaint. A chacune de ces fêtes, il était tenu de payer au Chapitre 11 livres tournois, à moins qu'il ne donnât à dîner à tous les Officiers de l'Eglise. Cette somme était partagée entre tous les membres du Haut et du Bas-Chœur; la distribution avait toujours lieu à la grand'-messe.

Le *Conredus* était payé par le Doyen le jour de la fête des Saintes-Reliques; il donnait comme l'Evêque 11 livres tournois. Le premier qui contracta cet engagement fut Etienne II

Digitized by Google

(XII^e siècle), par reconnaissance pour la faveur que le Chapitre lui avait accordée, en lui permettant d'officier solennellement à la fête des Saintes-Reliques.

Le Couteur et le Prévost devaient le *Conredus*, l'un, le dimanche des Rameaux; l'autre, à la fête de la Trinité. Le premier payait 8 livres, et le second, 11 livres, prises sur le fonds commun. Enfin, Antoine des Talents, moyennant une somme de 200 écus, avait constitué une rente de 12 livres pour le *Conredus* de la fête du St-Sacrement.

Du reste, il en était de cette distribution comme de toutes les autres, il fallait être présent pour y avoir droit. C'est ce que signifient les mots — *Manualiter* — *Præ manibus* — que l'on rencontre si souvent dans le Nécrologe. Il est vrai que si la présence était toujours requise, elle n'était pas toujours rigoureusement obligatoire. Les offices, sous ce rapport, peuvent être partagés en quatre classes. 1° Ceux durant lesquels la présence continuelle était exigée : « *Cum residentiâ continuatâ.—Nisi ipsos urgeat corporalis necessitas.* » Dans ce cas, on lit en marge le mot *periculosus*, sans doute parce qu'en s'absentant, on courait risque d'être pointé par le Marqueur, et omis dans la distribution. 2° Les offices pour lesquels le fondateur se contentait de la présence habituelle, — « *Cum residentiâ habituali.* » 3° Ceux dont on pouvait se dispenser sans motif; le nombre en est très-petit; on disait alors que les absents profitaient par indulgence; « *Lucrabitur per simplicem indulgentiam.* » 4° Les offices dont on n'était dispensé que pour des motifs sérieux, que le Chapitre se réservait le droit d'apprécier. « *Per juris excusationes per Capitulum judicandas.* » La prévoyance des réglements s'étendait encore plus loin : un statut de 1571 porte que « chacun fera faire sa couronne aux fêtes *de stallo.* » De là cette formule plusieurs fois répétée sur les marges de l'Obituaire :

Digitized by Google

« *Cum tonsurâ — omnes radi debent.* » La tonsure fraîchement rasée, était une des conditions requises pour avoir part au *Conredus* des fêtes épiscopales.

Commencé en 1586, le Nécrologe de la Cathédrale fut terminé en 1692; l'Obit du vénérable M. Petite est le dernier que l'on y ait inscrit. Il paraît que le nombre des Obits fut considérablement réduit au XVIII^e^ siècle. Un tableau des fondations, imprimé en 1783, n'indique que cinquante-huit services funèbres à célébrer dans le cours de l'année; tandis qu'auparavant on en célébrait plus de cent cinquante.—Il est vrai que dès le XV^e^ siècle, le même office était appliqué à plusieurs personnes; mais le nom de tous les fondateurs figurait dans l'Obituaire. Le Nécrologe du XVIII^e^ siècle n'indique que les principaux; on y trouve quelques noms nouveaux, entre autres celui de Mg^r^ de Nesmond; et l'ordre ancien est complétement bouleversé.

TITRE II^e^.

SÉPULTURES.

Les premières sépultures de la Cathédrale remontent au XI^e^ siècle, c'est-à-dire qu'elles sont aussi anciennes que le monument lui-même. Dès l'origine, les grands de la terre y furent inhumés à côté des Princes de l'Eglise et des Dignitaires du Chapitre; mais, en 1346, on décida que nul ne pourrait prétendre à cet honneur, sinon les Chanoines et Vicaires, à moins qu'il n'eût fondé son Obit. Trente ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort de l'Evêque Hugues II, inhumé à l'entrée de l'édifice dont il jeta les fondements, lorsqu'on y dé-

Digitized by Google

posa le corps de la princesse Agathe ou Elgiſva, fille de Guillaume-le-Conquérant. D'après Orderic Vital, cette princesse, fiancée d'abord au fameux Harold, et mariée depuis à Amfurcius, roi de Galice, mourut en chemin pendant qu'on la conduisait à son époux. Son corps fut rapporté en Normandie, et inhumé à Bayeux dans l'Eglise Notre-Dame, l'an 1081. Dans un grand nombre d'Eglises, les sépultures les plus anciennes furent placées sous le portique « *in atrio* ». Plus tard, on pénétra dans la nef; et les autres parties de la Basilique ne furent envahies que progressivement. Il ne paraît pas que l'on ait suivi à Bayeux cette marche ascendante, ou du moins, l'ordre a été fréquemment interverti. Ainsi, l'Evêque Henri II fut inhumé à l'entrée du Chœur, et son successeur, Robert des Ableges, dans la nef, sous la Couronne. On trouve également dans la nef la sépulture de Pierre de Vilaines, tandis que celle de Grégoire de Naples, un de ses prédécesseurs, est à l'entrée du sanctuaire.

Il ne reste plus que quatre sépultures dont la pierre s'élève au-dessus du sol, deux à l'entrée de l'Eglise, et deux dans la Crypte. La requête adressée aux Commissaires du Roi, en 1563, reproche aux Protestans d'en avoir détruit plusieurs de cette espèce. «Plus, ont pris et enlevé, aud. temps, de lad. Eglise, plusieurs sépulcres élevés, et tombes de cuivre des Evêques et autres gros Seigneurs inhumés dans ladite Eglise, avec les grilles et clotures de fer étant sur aucune desd. sépultures». Il en est de même des pierres gravées; elles n'ont pas eu moins à souffrir de la main des hommes que de celle du temps; beaucoup d'inscriptions sont à-peu-près effacées; et, ce qui est plus déplorable encore, c'est qu'en 1832, l'architecte qui présidait aux travaux de la Cathédrale, s'attaqua aux pierres elles-mêmes; il en fit enlever un grand nombre, et les abandonna à l'entrepreneur pour être détruites; on obtint

Digitized by Google

à grand'peine qu'elles seraient replacées confusément dans certaines parties de l'Eglise, notamment dans le transept septentrionnal dont elles forment le pavé. Nous venons bien tard pour réparer tant d'outrages; nous espérons cependant, grâce aux renseignements précieux que nous avons puisés à la Bibliothèque du Chapitre, et au concours bienveillant de plusieurs Membres de votre Société, qu'il nous sera possible de mettre un peu d'ordre dans ce chaos, de faire revivre quelques noms oubliés. Nous devions ce pieux hommage à la mémoire de nos prédécesseurs, des Prélats qui ont gouverné ce Diocèse, des grands personnages qui ont enrichi la Cathédrale de leurs bienfaits. Pour procéder ave ordre dans cette statistique funèbre, nous visiterons successivement le Sanctuaire, le Chœur, la Nef et les Chapelles, dont nous indiquerons subsidiairement l'origine et les fondations.

SANCTUAIRE.

(A) (1)

Le MAITRE-AUTEL, attribué à Caffieri, a été construit en 1771, sous l'Episcopat de Mgr de Rochechouart. A l'autel principal est adossé l'autel des **FÉRIES**, « *ubi missæ simplices et feriarum celebrantur* (1681) », celui-ci fut dédié primitivement à la **Ste CROIX**, et plus tard à **St.-RAVEN** et **St.-RASIPHE**; aucun revenu n'y était attaché.

Sépultures.

1° **ODON DE LORRIS**, chapelain de St.-Louis, chanoine de Bayeux, fut sacré Evêque de Bayeux en 1263; il

(1) Les lettres de l'Alphabet, combinées avec des Chiffres, indiqueront le lieu précis de chaque Sépulture, dans le plan de la Cathédrale annexé au présent Mémoire.

Digitized by Google

mourut en 1274, et fut inhumé devant le Maître-Autel, au milieu du Sanctuaire. On célébrait son obit le 11 du mois d'août. Il l'avait fondé moyennant une rente de 60 livres, et y avait compris le Roi Louis IX son bienfaiteur, ainsi que la Reine Blanche.

2° **GRÉGOIRE DE NAPLES**, neveu du pape Grégoire IX, Doyen du Chapitre de Bayeux; élu Evêque de Bayeux en 1274, mort en 1276, fut inhumé devant le Maître-Autel du côté droit.

3° **CHARLES DE NEUFCHATEL**, Archevêque de Besançon, prince du St.-Empire, Evêque de Bayeux en 1480, mort en 1498, fut inhumé devant le Maître-Autel, du côté gauche. Il avait donné une statue de la Vierge en argent, du poids de plus de 100 marcs « pour être mise au milieu du Maître-Autel, sur la table des ornements, entre les chandeliers.» On célébrait son obit le 19 juillet.

L'épitaphe de ces trois Evêques qui avait disparu du Sanctuaire, probablement à l'époque où Mgr de Rochechouart le fit paver en marbre, a été retrouvée dernièrement, et rétablie dans l'Avant-Chœur, contre les degrés du Sanctuaire.

CHOEUR.

1re partie. — Au-dessus de la Crypte.

4° **NICOLAS DUBOSC**, de Rouen, maître des requêtes, et conseiller d'état sous Charles V, chanoine de la Métropole, Evêque de Bayeux en 1375; mort à Paris en 1408, fut inhumé dans le chœur de la Cathédrale en face de la chapelle St.-Vincent, en 1412. Son tombeau, orné de peintures et de figures en relief, fut brisé par les protestants en 1562. Lorsqu'on renouvela le pavé du chœur, en 1681, ce tom-

Digitized by Google

beau fut enlevé, et le corps du prélat, que l'on trouva enveloppé d'une peau de cerf, fut reculé contre le mur d'enceinte. On y plaça une pierre de marbre noir, sur laquelle on lit en caractères gothiques l'inscription suivante :

Ci gist feu Messire Nichole Dubosc ney de Roen evesque de ceans consellier du roy notre sire et president de la chambre des comptes qui trespassa a Paris le XIX^me^ jour de septembre mil CCCC VIII **et fu cy translate le VI^me^ jour de may** CCCC **et** XII **pries pour lame de luy** (1).

Au XVI^e^ siècle on célébrait deux obits pour Mg^r^ Dubosc, l'un le 6 mai, l'autre le 19 septembre; dans l'Obituaire du XVIII^e^ siècle (1783), il n'est plus fait mention que d'un seul obit fixé au 16 janvier.

5° **GUY**, Evêque de Bayeux en 1240, mourut en 1259, et fut inhumé dans le chœur, au pied du candélabre à sept branches, dont il avait fait présent à son Eglise. Nous avons vu dans l'*Inventaire*, qu'à la fin du XV^e^ siècle, ce candélabre était placé *devant la janue* (porte) *du cueur*; d'un autre côté, un acte de fondation, rédigé à la fin du XVI^e^ siècle, le place *devant la chaire Episcopale*, c'est-à-dire à l'entrée du chœur (fol. 69). En supposant que cette dernière indication ne doive pas être prise à la lettre, elle prouve au moins que le Candélabre était plus près du chœur que du sanctuaire, et elle fixe d'une manière assez précise le lieu même de la sépulture. Il paraît cependant qu'on l'avait oublié; car, lorsqu'on creusa, quatre siècles plus tard, la tombe de Mg^r^ François Servien, on découvrit, par mégarde, le corps de son prédécesseur. Le squelette était intact, mais il se pulvérisa, dès qu'on vint à y toucher. Les ossements furent recueillis dans une

(1) Cette inscription est double, mais, du côté du midi, elle est presque entièrement cachée par le pavé de l'avant-chœur.

Digitized by Google

boîte de plomb, et déposés sous le Candélabre. On en détacha l'anneau épiscopal qui était d'or, orné d'un saphir, et qui prit rang parmi les objets curieux que l'on conservait dans le trésor. On célébrait l'obit du prélat le 24 février.

6° **CHARLES D'HUMIÈRES**, originaire de la Picardie, grand Aumônier de France, Evêque de Bayeux en 1548, mourut en 1571, et fut inhumé au pied du Candélabre, à droite de l'Evêque Guy. Son cœur fut porté au couvent des Cordeliers. Avant le pavage de 1681, on lisait sur son tombeau :

> Hâc sub humo Humerius, genere et virtutibus ingens,
> Carolus obtegitur, pastor gregis optimus hujus.

On célébrait son obit le 5 décembre.

7° **FRANÇOIS SERVIEN**, originaire de Grenoble, transféré du siége de Carcassonne à celui de Bayeux en 1654, fut inhumé en 1659, dans le tombeau de l'évêque Guy. Son épitaphe, gravée comme celle de Mgr d'Humières sur une lame de cuivre disparut en 1681. Il avait donné à la Cathédrale un ornement de velours violet, semé de broderies et de fleurs de lys d'or, qui avait servi au sacre de Louis XIV, et qui était estimé 12,000 fr. « *Capellam completam pretiosorum ornamentorum, phrygio exquisito opere elaboratorum, auro argentoque, stupendo artificio intertextorum.* » — Fol. 110.— En 1658 il obtint du pape Alexandre VII, par l'entremise de M. de Lyonne, notre ambassadeur à Rome, le corps de St.-Fauste dont il établit la fête ; il légua au Chapitre 4,000 livres pour cette fondation. On célébrait son obit le 1er février.

J'ai dit que l'épitaphe de François Servien et celle de Charles d'Humières disparurent en 1681. Je dois ajouter que l'on grava sur le nouveau pavé qui existe encore aujourd'hui, le nom de ces deux évêques et la date de leur mort. On en fit

Digitized by Google

autant pour l'Evêque Guy. Malheureusement, ces trois inscriptions sont assez éloignées des sépultures auxquelles elles correspondent. Placées symétriquement sur une même ligne, vers le milieu de l'espace compris entre le Chœur et le Sanctuaire, elles ont fait croire à l'abbé Beziers que le corps des trois prélats reposait en cet endroit; mais s'il en était ainsi, la place du Candélabre, au pied duquel Guy et Servien furent successivement inhumés, aurait été près du Sanctuaire, au-dessus des portes du Chœur; de plus, Guy aurait M. d'Humières à sa droite et Servien à sa gauche; suppositions démenties par tout ce qui précède.

CHŒUR.

2e partie. — Dans la Crypte.

CHAPELLE DE St.-MAMERT.

(B)

La Crypte fut découverte en 1412, à la mort de l'Evêque Jean de Boissay. Ce fut en creusant sa sépulture au haut du Chœur, devant la Chapelle de St.-André, que l'on pénétra dans le souterrain. L'Autel de la Crypte, dédié à St.-Mamert, n'avait pas de revenu fixe. Un mémoire du XVIIe siècle nous apprend que l'on y venait prier, et sans doute déposer des offrandes, pour obtenir de Dieu la guérison des hernies. « *Pro infirmis in inguine ruptis.* » Je crois devoir faire remarquer que le Vocable de St.-Manvieu, attribué par l'abbé Beziers à la Chapelle souterraine, n'est indiqué par aucun de nos manuscrits. Jean de Larchamp, chanoine de Bayeux, y fonda, en 1439, une messe quotidienne; il fit décorer l'intérieur du monument, et plaça sur les deux portes son nom et ses armes.

Digitized by Google

On distingue encore à l'entrée de la Crypte, du côté du nord, un champ de gueules à fasce d'azur, cantonné au chef de deux roses d'or, avec une étoile (ou une molette) d'or à la pointe. Sur la porte méridionale, au-dessous des armes à peu près effacées, on lit la devise Cur et Grace; et plus haut : Larchamp.

Un mémoire rédigé pour le Chapitre général du 1er février 1681, par l'Archidiacre des Veys et le Chanoine de Froide-Rue, nous apprend que Guillaume Heudeline, Chanoine d'Amayé, avait orné ou fait orner de peintures (*picturis illustravit*), en 1595, la Chapelle souterraine; qu'il y était lui-même représenté derrière l'autel, et du côté gauche « *ubi et ipse depictus in tabellâ altaris, et à parte sinistrâ.* » Le tableau de l'autel a disparu, mais il existe encore, du côté gauche, une fresque assez remarquable, représentant un prêtre en surplis , à genoux aux pieds de la Vierge, qui tient dans ses bras l'enfant Jésus; derrière le prêtre, est un personnage nimbé, revêtu d'une chape, avec une croix de procession à la main. Ce personnage, qui est sans doute le patron du prêtre, paraît appeler sur lui la protection de la mère de Dieu. Des mains du prêtre s'échappe un phylactère, dont l'enfant Jésus saisit l'autre extrémité, et sur lequel on lit ces mots : *Mater Dei ora pro me Deum.* La Vierge et l'enfant sont nimbés en or. La Vierge est revêtue d'un manteau bleu, posé sur une robe fleurdelisée; la robe de l'enfant est semée d'étoiles d'or. Ce groupe, qui occupe le fond de la première arcade du côté gauche, est surmonté de plusieurs anges, réunis entre eux par des légendes; à la voûte, on aperçoit le Père éternel assis, tenant sur ses genoux un crucifix, au-dessus duquel plane le St.-Esprit, figuré par une colombe. La deuxième arcade, du même côté, renferme une autre fresque, représentant St.-Simon et St.Jude, sur un fond rouge, avec phylactères en

Digitized by Google

lettres gothiques. Une assez grande variété d'anges musiciens décore les retombées de la voûte, au-dessus des piliers qui divisent la Crypte en trois galeries. Enfin, du côté droit, en face de la fenêtre, on distingue encore un Evêque de grandeur naturelle, bénissant d'une main, et appuyé de l'autre sur sa crosse, avec une grande croix brochant sur le tout. Cette croix est accompagnée de deux autres plus petites, dont l'une porte en forme de légende : Jehan de Boissay Evesque de Bayeux.

Le tableau de la première Arcade du côté gauche est-il vraiment celui dont il est question dans le mémoire de 1681 ? Le sujet de ce tableau et la place qu'il occupe sembleraient l'indiquer; mais, en ce cas, il est difficile de ne pas s'inscrire en faux contre la date qu'on lui assigne. On n'y reconnaît, en effet, aucun des procédés de la Renaissance, tandis qu'il a tous les caractères de l'époque antérieure. On aimerait à penser que la date 1595 est une erreur de copiste; malheureusement elle est confirmée, quant au personnage, par celle de 1617, époque à laquelle il fonda son Obit. D'un autre côté, comment admettre que dans un travail sérieux, comme celui où est rappelée l'origine de ces peintures, on ait hasardé sans preuves un fait de cette importance ? Les cartons seraient-ils du xv^e^ siècle, et la peinture du xvi^e^ ? Est-il sans exemple que dans le xvi^e^ siècle on ait employé pour la peinture murale les procédés des âges précédents ? Ces questions dépassent la portée de ma critique, et je laisse à d'autres le soin de les résoudre.

Sépultures.

8° — ? — On a cru longtemps que le tombeau, au-dessus duquel se trouvent les peintures dont je viens de discuter l'origine, était celui de l'Evêque **DUBOSC** ; c'était l'opinion de

Digitized by Google

l'abbé Beziers. D'abord, Mgr Dubosc n'a point été inhumé dans la Crypte, mais dans le Chœur, au-dessus de la Crypte, comme Servien et Charles d'Humières. Ensuite, la statue qui couronne ce tombeau est entièrement dépourvue des attributs épiscopaux, et elle porte les insignes du canonicat. S'il était vrai que l'on dût la fresque de cette même arcade au pinceau ou à la munificence de Guillaume **HEUDELINE**, on serait porté à croire qu'elle indique également la place de sa sépulture; mais, quand même on parviendrait à établir la concordance des dates, rien n'indique que G. Heudeline ait été inhumé dans la Crypte; au contraire, il est probable qu'il repose dans la chapelle St-Nicolas; car on y faisait la procession le jour de son obit. Serait-ce Jean de **LARCHAMP**, bienfaiteur de la chapelle St-Mamert? Je n'oserais l'affirmer. L'Obituaire fait mention de trois Larchamp; *Jean*, *Hervé* et *Gervais*. Or, le premier n'est pas le Chanoine qui a fait peindre sur la Crypte les armes de sa famille; il est désigné sous le titre d'écuyer (*Armiger*), et sa sépulture est devant l'autel St-Nicolas. Hervé était simple Prêtre; Gervais était Chanoine et Sous-Doyen; l'un et l'autre avaient été inhumés dans la Crypte, où l'on faisait la procession le jour de leur Obit. Le tombeau qui nous occupe pourrait donc être celui de **GERVAIS DE LARCHAMP** dont on célébrait l'Obit le premier lundi de Carême. Quant au Chanoine Jean de Larchamp, on ne peut guère supposer qu'il ait été inhumé dans la Crypte au xv^e^ siècle, et que son nom ne figure pas dans le Nécrologe; peut-être n'est-il pas mort à Bayeux.

9° **JEAN DE BOISSAY**, noble normand du pays de Caux, Evêque de Bayeux en 1408, mort en 1412. On lui éleva dans la Crypte, du côté du midi, un tombeau en forme d'autel. L'inscription suivante en caractères gothiques, fut

Digitized by Google

gravée dans l'Eglise, au-dessus de la fenêtre qui éclaire en cet endroit la chapelle souterraine.

En lan mil quatre cens et douze,
Tiers jour davril que pluye arouze
Les biens de terre, la journee
Que la Pasques fut celebree,
Noble home et reverent Pere
Jehan de Boissay, de la mere
Eglise de Baïeux pasteur
Rendi lame a son createur;
Et lors en foissant la place
Devant le grant autel de grace
Trouva len (1) la basse chappelle
Dont il navait este nouvelle
Ou il est mis en sepulture
Dieu vieulle avoir son ame en cure; Amen.

Le tombeau a été mutilé par les protestants; l'épitaphe nous est restée; elle est ainsi conçue : — Cy gist hõme de noble memoire, Jehan de Boissay euesque de Baiex, et cõsillier du Roi. qui trespassa le jour de Pasques iii jour davril l'an mil cccc xii. Priez Dieu pour sõ ame. — C'est cette inscription qu'Hermant s'est imaginé avoir lue en latin, et qu'il a donnée dans cette langue. L'obit de Mgr de Boissay était fixé au 2 avril; il y avait ce jour-là procession au lieu de sa sépulture. On trouve encore son nom associé à celui de Hervé de Larchamp, le 31 mai.

10° **CHARLES-FRANÇOIS DUPERRIER**, originaire du Mans, nommé Evêque de Tulle en 1817, sacré Evêque de Bayeux en 1823, mort en 1827, a été inhumé au milieu de la Crypte.

(1) L'on trouva.

Digitized by Google

11° **JEAN-CHARLES-RICHARD DANCEL**, Vicaire-Général de Coutances, succéda au précédent, à la droite duquel il a été inhumé en 1836.

CHŒUR.

3e Partie. — Autour de l'Aigle.

12° **LOUIS DE HARCOURT**, Archevêque de Narbonne, transféré à Bayeux en 1460, avec le titre de Patriarche de Jérusalem, mourut en 1479, et fut inhumé dans le Chœur, en face du Transept, du côté du Nord. Son tombeau fut profané en 1562 par les Calvinistes, qui espéraient y trouver un cercueil d'argent, au lieu du cercueil de plomb qui renfermait ses ossements. Quatre ans avant sa mort (1475), le Patriarche avait fondé à la Cathédrale six anniversaires. Le premier, fixé au 14 juillet, jour de la translation des Reliques de St-Exupère, devait être transféré, après la mort du fondateur, au jour de son décès, à moins que, pendant sa vie, il n'en ordonnât autrement. La mort de Mgr de Harcourt arriva le 14 décembre, et, néanmoins, on continua de célébrer son obit le 14 juillet, sans doute pour se conformer à ses intentions. Le second avait été fixé au 17 du mois d'août, jour anniversaire de la bataille de Verneuil, dans laquelle périt Jean de Harcourt, père du Prélat. « *In quâ strenuissimus ejus pater, Johannes primogenitus et hæres de Haricuriâ, Comes de Aumasle, apud Vernolium, in famoso bello contra Anglicos, occubuit.* » Trois autres devaient être célébrés le mercredi des quatre-temps de septembre, de décembre et du Carême. Le sixième était fixé au 6 mai, en mémoire de Marguerite de Preullay, mère du Patriarche. « *Quâ generosa Domina*

Digitized by Google

mater ejus Margareta de Prulayo, Domina de Fresneto-le-Samson, de la Rosière et de Gemages, ab hoc sæculo migravit. » L'acte de fondation met la sonnerie et le luminaire de ces Obits à la charge de la Fabrique, et cela, par reconnaissance pour les dons magnifiques que Mgr de Harcourt avait faits à son Eglise. Ces dons consistaient principalement en une table d'argent massif placée au-devant de l'autel, divers ornements, joyaux, tapis et livres, évalués ensemble à plus de 10,000 livres tournois. La table seule pesait 363 marcs, 2 onces, 4 gros d'argent, et la main-d'œuvre avait coûté autant que la matière. Elle était « dorée et dextrement esmaillée.» On voyait au milieu un crucifiement, entouré de deux rangs d'images, au nombre de dix. Le champ était semé de fleurs-de-lis; « et tous les bors, hault et bas et aux costés, ennoblis de précieuses reliques portant leurs escriptaulx. » Au bas, sur un fond d'azur, on lisait le nom du donateur. Pour se faire une juste idée de sa munificence, il faudrait ajouter aux objets précédemment énumérés, dont l'indication se trouve dans le Nécrologe, et la description dans l'Inventaire de 1476; il faudrait, dis-je, ajouter ceux que le Prélat donna par testament en 1479. Je me contenterai de citer un calice et une patène d'or, pesant 3 marcs, 2 onces, 5 gros; une croix d'or; une mitre d'une richesse fabuleuse « à champ de perles menues, semé d'autres perles plus grosses; ornée d'émaux, de pierreries, affichets et ferets d'or et d'argent »; une crosse d'argent doré; un bâton pour le Chantre, de même métal; un bonnet à l'usage du Chantre, enrichi de pierres précieuses, et aux quatre angles duquel étaient représentées l'Annonciation, la Visitation, la Nativité de N.-S., et le Couronnement de la Ste-Vierge; enfin, deux mitres, à l'usage du petit Evêque (1). En

(1) On appelait ainsi celui des Enfants de Chœur qui officiait avec la

Digitized by Google

fondant les six obits dont nous venons de parler, le Patriarche avait versé au trésor la somme de 3,500 livres tournois; cette somme fut employée par le Chapitre à l'acquisition du second fief de Sommervieu. «*Secundi feodi de Sommerveyo*»: Plus tard, par contrat passé en 1477, le Chapitre céda son acquisition à l'Evêque, qui possédait déjà le premier fief, et reçut, en échange, la Dîme d'une paroisse appelée *Chef du Pont*, située dans le bailliage de Coutances. Cette même année 1477 avait vu s'élever entre le chœur et la nef la tour de l'Horloge qui fut achevée deux ans plus tard, et coûta au Patriarche 4,092 livres, 12 sols, 6 deniers (1).

Voulant perpétuer le souvenir de tant de bienfaits, le Chapitre ordonna qu'à toutes les messes des Anniversaires ou Obits, après l'Oraison Dominicale, le Chœur réciterait à genoux le *De profundis*, pour le repos de l'âme du généreux Pontife; ce que l'on fait encore aujourd'hui, aux fêtes semi-doubles, *et Infrà*, à l'intention de tous les bienfaiteurs. Indépendamment de ce pieux hommage, rendu chaque jour à une mémoire vénérée, le nom de Mg^r^ de Harcourt avait été associé à celui d'Odon de Conteville dans l'oraison *Absolve*, que l'on chantait aux processions du Carême, pour le frère du Conquérant.

13° **FRANÇOIS DE NESMOND**, Docteur de Sorbonne, Evêque de Bayeux, en 1662, fondateur du Séminaire et de l'Hôpital, mourut en 1715, et fut inhumé dans le Chœur, à droite de Mg^r^ de Harcourt, en face du transept méridional. Les deux Prélats se trouvent ainsi avoir pour mausolée la tour de l'Horloge, que le premier avait fait construire deux ans

crosse et la mitre, le jour de la fête des Saints Innocents. Cette cérémonie fut supprimée en 1482. (*V. Manuscrits* de M. Potier).

(1) Le détail de cette somme fut consigné dans un Manuscrit de 27 feuillets, par Nicole Michiel, Pénitencier, Fabriquier de l'Eglise de Bayeux.

Digitized by Google

avant sa mort, qui fut détruite par un incendie en 1676, et que Mgr de Nesmond fit rebâtir en 1714 et 1715, dernière année de son épiscopat. Cette gracieuse coupole, principal ornement de la cité, n'est pas le seul présent dont Mgr de Nesmond ait enrichi la Cathédrale. Le 29 mai 1678 il lui avait donné sa chapelle de vermeil (1) ; le calice seul nous est resté.

La même année, il fit construire, conjointement avec le Chapitre, un nouveau *Jubé* «en carreau fin» et prit à sa charge une partie considérable de la dépense. Il fonda son obit moyennant 2,000 livres, et envoya 4,000 livres au Chapitre, la veille de sa mort, pour l'acquisition d'un ornement. L'ancien Obituaire, terminé en 1692, ne fait pas mention de Mgr de Nesmond ; mais je trouve son obit indiqué à la date du 9 mai, dans un tableau des fondations rédigé en 1783. Aujourd'hui encore, à la messe Capitulaire, lorsque le Célébrant interrompt la liturgie pour appeler la clémence divine sur les âmes des défunts, le Diacre d'office l'invite à prier spécialement pour l'auguste Pontife : « *Memento D. Francisci de Nesmond.* » On a voulu que sa mémoire fût protégée contre l'oubli, par la perpétuité du St-Sacrifice, à l'oblation duquel elle se trouve associée. Quand le temps aura effacé le nom du Prélat de la pierre sépulcrale qui couvre ses ossements bénis, il lui restera pour épitaphe une parole vivante, répétée d'âge en âge, et pour

(1) En voici le détail :

Une croix et six chandeliers.	52 marcs	
Un calice avec sa patène.	8 m.	1 once.
Une cuvette et deux burettes.	8 m.	6 onces.
Une urne avec sa cuvette.	9 m.	2 onces.
Un bénitier et un goupillon.	8 m.	6 onces.
Un encensoir et la navette.	7 m.	5 onces.
Une clochette, une boîte à pain, un bougeoir, un instrument de paix.	7 m.	
Ensemble. . . .	101 marcs	4 onces.

Digitized by Google

monument funèbre, l'autel même, devant lequel il a tant de fois prié pour le salut de son troupeau.

Ses entrailles furent déposées, suivant son désir, devant l'autel de l'Hôpital-Général, à côté de son précepteur, Jean Ratier, trésorier de la Cathédrale, mort en 1697. Son cœur fut porté au grand Séminaire.

14° **HENRI**, Doyen de Salisbury, Evêque de Bayeux en 1165, mort en 1205, fut inhumé à l'entrée et au milieu du chœur, devant le grand lutrin. Ce fut lui qui fit annuler par le Pape Lucius III, l'obligation imposée par Odon aux Evêques et aux Chanoines de se faire inhumer à St-Vigor. Il n'est cependant pas le premier successeur d'Odon, pour lequel on ait dérogé au statut de ce Prélat. Philippe II et Richard II l'avaient déjà précédé à la Cathédrale. On célébrait son obit le 19 novembre.

NEF.

Galerie centrale.

Avant le XVIII^e^ siècle, il y avait sous l'ancien *Jubé*, démoli en 1698, quatre petits autels.

A DROITE.

(a)

1° L'autel de sainte **MADELEINE**. Le chapelain, nommé par le chanoine en semaine, devait acquitter cent cinq messes par an; il jouissait d'un revenu de 105 livres, monnaie courante.

(b)

2° L'autel de saint **DENIS**. Le chapelain, nommé par le

Digitized by Google

chanoine en semaine, était tenu d'acquitter cinquante-deux messes par an; plus tard, la fondation fut réduite à une messe par mois.

A GAUCHE.

(c)

3° L'autel de saint **JEAN L'ÉVANGÉLISTE**, *in introitu Chori*. Le chapelain, nommé par le chanoine en semaine, était tenu d'acquitter cinquante-deux messes par an.

(d)

4° L'autel de saint **LAURENT**, fondé et doté en 1279, par Thibault Le Sénécal de Poüancé, alors Doyen de Bayeux, plus tard, Evêque de Dol. Le chapelain, nommé par le chanoine en semaine, était tenu d'acquitter cent quatre messes par an. Il jouissait de 100 livres de revenu; plus tard la fondation fut réduite à une messe par mois.

Sépultures.

15° **THOMAS DE FRÉAUVILLE**, originaire de Rouen, Evêque de Bayeux en 1232, mourut en 1238, et fut inhumé sous la Couronne, à la porte du chœur. On célébrait son obit le 27 mai.

16° **ROBERT DES ABLÉGES**, Evêque de Bayeux en 1206, mourut en 1231, et fut inhumé dans la nef, au-dessous du précédent, qui lui succéda dans l'ordre chronologique.

17° **JACQUES DE LA LANDE**, Chanoine du Locheur et Archidiacre de Caen, mort en 1719, fut inhumé dans la nef, à la porte du chœur, sous la lampe d'argent, dont il avait fait présent à l'Eglise, et qui fut transportée plus tard dans l'Avant-Chœur, au-dessus du Candélabre.

Digitized by Google

18° **JEAN LAMY**, originaire de Paris, Docteur de Sorbonne, Vicaire-Général de Mgr de Nesmond, Théologal de l'Officialité de Caen, en 1667, Chanoine de Bernesq en 1668, Prieur commandataire de l'Hôtel-Dieu de Bayeux en 1674, Grand - Chantre de la Cathédrale en 1676, mourut le 5 janvier 1692, et fut inhumé dans la nef de la Cathédrale, au pied de la chaire. Il avait été surnommé le Père des Ordinands, à cause de l'affection qu'il leur portait. Avant la Révolution, son portrait était placé dans la salle des exercices, au Grand-Séminaire.

19° **PIERRE DE VILLEYNES**, Evêque d'Auxerre, transféré à Bayeux en 1349, mourut au château de Neuilly en 1360; son corps y resta déposé jusqu'en 1440, époque à laquelle Zanon de Castiglione le fit transporter à la Cathédrale, où il fut inhumé dans la nef, près de la porte du Doyenné, contre le pilier auquel était attachée la statue de Ste-Cécile [1]. On célébrait son obit le 3 septembre.

20° **SÉBASTIEN DUFOUR**, originaire de Revilly, au diocèse de Bourges, Grand-Couteur en 1692, Official et Archidiacre de Bayeux, après la mort de M. Petite, en 1694, Chanoine d'Arry en 1700, légua au Chapitre sa bibliothèque qui était considérable. Il mourut en 1719, et fut enterré dans la nef, près du pilier qui correspond à la porte du Doyenné.

21° **NICOLAS HABART**, Evêque de Bayeux en 1421, mort en 1431. Il a fait construire la tour du midi, et fondé la bibliothèque du Chapitre. Il fut inhumé au bas de la nef, auprès de son frère Richard Habart, Chanoine et Archidiacre, sous la statue de Notre-Dame de la fabrique, du côté gauche. On célébrait un de ses obits dans le mois de février, le ven-

(1) Cette statue occupe maintenant un des angles de la chapelle St-André.

Digitized by Google

dredi *post brandones*, c'est-à-dire le premier vendredi de Carême ; (1) un autre, le 9 mai; le troisième, le 29 septembre; le dernier, le 6 décembre. Son frère Richard avait droit à un obit le 21 mai.

22° **GERVAIS CHRÉTIEN**, né à Vendes, près de Caen, de parents pauvres, fut chargé dans sa jeunesse, par le seigneur de sa paroisse, de conduire quelques lévriers à Charles, Dauphin de France, depuis, Charles V. Le prince, charmé de ses heureuses dispositions, le fit étudier à Paris, au collége de Navarre. Chrétien devint par son mérite Chanoine de Bayeux et de Paris, premier Physicien (médecin), et, plus tard, Aumônier du Roi, son bienfaiteur. En 1370, il fonda à Paris, pour l'éducation des pauvres écoliers de son pays, le collége royal de Notre-Dame de Bayeux, appelé aussi, collége de Maître Gervais. Il donna une terre au Chapitre de Paris, pour la fondation de son obit, que l'on y célébrait le 10 mai. Chancelier du Chapitre de Bayeux, il fonda, en 1387, les processions que l'on faisait dans la nef de la Cathédrale, aux premières et aux secondes vêpres des fêtes de la Ste-Vierge, de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité et du St-Sacrement. Gervais Chrétien fut enterré au bas de la nef, du côté gauche, devant la statue de la Vierge. On celébrait son obit le 10 du mois de mai.

23° **OLIVIER CONSEIL**, Sous-Chantre, Chanoine de St.-Patrice, appartenait à une noble famille, originaire d'Italie, qui vint s'établir à Bayeux, au xv^e^ siècle; elle y compte encore des descendants. Plusieurs membres de cette famille possédèrent à la Cathédrale des dignités ou des prébendes, et

(1) Le premier dimanche de Carême était appelé le dimanche *des brandons*, à cause des torches de paille ou de sapin que les paysans avaient coutume de porter ce jour-là, autour de leurs vergers.

Digitized by Google

attachèrent leur nom à des fondations. Il ne faut pas confondre, comme l'a fait l'abbé Beziers, celui dont nous parlons ici, avec un autre, Olivier Conseil, Chancelier et Chanoine de Landes, inhumé dans la Chapelle St.-André. Olivier Conseil, Sous-Chantre et Chanoine de St.-Patrice, fut inhumé au bas de la nef, du côté droit, devant l'*Ecce homo* (1); on célébrait son obit le 13 avril. A l'une des processions du Carême, celle qui se faisait à St.-Patrice, le mercredi après le dimanche de la Passion, on chantait pour le repos de son âme l'antienne *Alma Redemptoris*, suivie du *De profundis* et du *Requiescat in pace*. Aujourd'hui, la station a lieu dans l'intérieur de la Cathédrale, à la Chapelle Notre-Dame, et l'on y récite encore les prières prescrites par l'acte de fondation. Seulement on a substitué à l'oraison *pro sacerdote*, l'oraison *pro benefactoribus*. Olivier Conseil vivait au commencement du XVI^e^ siècle.

24° **J.-BAPTISTE PESCHARD**, né à Vire, fils d'un procureur au bailliage, docteur de Sorbonne, Chanoine de St^e^-Honorine en 1694; Chancelier en 1699; un des six Grands-Vicaires nommés par le Chapitre en 1715, après la mort de Mg^r^ de Nesmond, official en 1722. Partisan secret du jansénisme, il n'eut pas plutôt appris la nomination de Mg^r^ de Lorraine, favorable comme lui aux nouvelles opinions, qu'il essaya de les propager. Son prosélytisme rencontra dans le Chapitre une vive opposition; il continua de jouer un rôle scandaleux, dans les troubles qui éclatèrent sous l'Episcopat de Mg^r^ de Lorraine; il rentra dans l'obscurité, à la mort de ce prélat, et mourut lui-même en 1730. Le Chapitre

(1) Il y avait alors au bas de la nef, à l'endroit où sont maintenant les bénitiers, deux statues en terre cuite, représentant l'une, J.-C. après la flagellation; l'autre, Notre-Dame de Pitié, appelée aussi Notre-Dame de la fabrique, parce qu'elle était placée au-dessus du tronc de la fabrique.

Digitized by Google

refusa d'assister à ses obsèques, qui furent célébrées sans pompe, par les officiers du Bas-Chœur. Il fut cependant inhumé aux pieds de l'*Ecce homo*, à l'entrée de la Cathédrale.

25° **JEAN DE MONTAUBAN**, Pénitencier en 1590, Chanoine des Essartiers, mort le 17 juin 1629, fut inhumé dans la nef; on y faisait la procession le 17 juin, jour de son obit.

26° **PIERRE ERNOUF** et **JEANNE LE LONG**, sa femme, Bourgeois de Bayeux; ils avaient fondé la procession que le Chapitre faisait le lundi de la Semaine Sainte au couvent des Augustins; c'était aussi le jour où l'on célébrait leur obit. Leur fondation est antérieure à l'année 1586.

27° **SÉBASTIEN CORBET**, originaire du Diocèse de Séez, Archidiacre de Bayeux et Chanoine de Port, mourut le 15 juillet 1616. Il avait légué au Chapitre un petit domaine qu'il possédait à St.-Exupère, nommé les Quatre-Haies, pour y établir une maison de santé en faveur des convalescents. On célébrait son obit le jour anniversaire de sa mort.

28° **THOMAS KINGSTON**, soldat Anglais, inhumé à l'entrée de la nef, auprès du tronc de la fabrique. On célébrait son obit le 26 mai. « *Cum processione, et toto luminari pauperum, in Navi, juxta truncum fabricæ.*»

29° **HUGUES II**, fils de Raoul, comte de Bayeux, était Evêque de cette ville à la fin du x^e^ siècle; il jeta les premiers fondements de la Cathédrale, mourut en 1049, et fut inhumé près de la pyramide septentrionale contre le mur; son tombeau de marbre et les ornements qui le décoraient ont été détruits.

30° **PHILIPPE DE HARCOURT**, Evêque de Bayeux en

Digitized by Google

1142, restaura la Cathédrale, ravagée par un incendie en 1106. Il fut inhumé au pied de la tour du septentrion, en 1163. On voit encore son tombeau de marbre gris, sans aucune inscription, contre la Chapelle de St.-Gilles. Je n'ai point trouvé son obit dans le calendrier du Nécrologe, bien qu'il soit indiqué (fol. 66) comme devant être célébré dans le mois de février.

31° **RICHARD II**, fils de Samson, seigneur de Douvres, et Evêque de Bayeux, mort en 1133, fut inhumé sous la tour du midi, où l'on voit encore l'arcade qui surmontait son tombeau; on célébrait son obit le 1^er^ avril.

32° **ISABELLE DE DOUVRES**. On connaît les deux distiques latins gravés sur la tour méridionale, et la traduction burlesque qui en fut faite par M. de Senecé, chambellan de la Reine Marie-Thérèse :

Quarta dies Paschæ erat, (*sic*) cùm clerus ad hujus
Quæ jacet hìc vetulæ venimus exequias;
Lætitiæ que diem magis amisisse dolemus
Quàm centum tales si caderent vetulæ.

—

La vieille femme à maître Jacques
Trépassa le beau jour de Pâques.
Pour la fourrer ici dedans,
En ce temps de réjouissance,
Il nous fallut, malgré nos dents,
Tronquer un repas d'importance;
Onc ne le pûmes achever,
Dont deuil plus cuisant nous opile,
Que si nous avions vu crever
Toutes les vieilles de la ville.

Il résulte des termes dans lesquels est conçue cette singulière épitaphe, que la personne qui en est l'objet mourut dans un âge avancé, et qu'elle fut enterrée le mercredi de Pâques,

Digitized by Google

au pied de la tour. L'abbé Beziers suppose que cette femme pourrait être Isabelle de Douvres, maîtresse de Robert, comte de Glocester, sœur de Thomas, archevêque d'Yorck, et de Richard II, Evêque de Bayeux. En effet, le Nécrologe fixe son obit au 24 avril, ce qui insinue que ce jour fut tout au moins voisin de son décès. Or, en 1166, Pâques arrivait le 24 avril. Il faut avouer que cette date se rapporte assez bien au temps où a vécu Isabelle de Douvres, et à celui où elle a pu mourir. Quoiqu'il en soit, je ne puis laisser passer sans protestation les doléances gastronomiques, que la malignité du traducteur ajoute à son texte, par forme de commentaire. Le poète latin regrette qu'une cérémonie funèbre soit venue traverser et attrister les solennités Pascales. Il a été contrarié d'employer un jour de joie à chanter l'office des morts; mais on ne voit pas que l'incident qu'il déplore ait interrompu le moindre festin. Ce qui est beaucoup plus clair, c'est que la personne inhumée au pied de la tour ne lui inspirait pas un profond respect, et que, cependant, le Clergé fut obligé d'assister à ses funérailles. Ceci vient à l'appui des conjectures émises par l'abbé Beziers.

L'inscription latine, qu'il est assez difficile de lire aujourd'hui, est placée au midi, sur un des contreforts de la tour, à sept ou huit pieds au-dessus du sol. M. Lambert l'ayant fait relever avec une grande exactitude, j'ai pu me convaincre que le premier vers est réellement boiteux. L'abbé Beziers a donc eu tort de remplacer *erat* par le mot *fuerat*, qui d'ailleurs fait un sens vicieux. Si l'on voulait rétablir la mesure, je proposerais plutôt : *Quarta dies Paschalis erat.*

Digitized by Google

CHAPELLES.

A la fin du XVIII^e^ siècle, il y avait à la Cathédrale, autour du Chœur et de la Nef, vingt-quatre chapelles où l'on célébrait le St-Sacrifice. On les appelait anciennement *sacrariæ*, parce qu'avant les ravages de 1562, la plupart d'entre elles possédaient des reliques, que l'on vénérait pendant les *stations* qui se faisaient à ces chapelles. Quand les reliques eurent été pillées, on y substitua le livre des Evangiles, que l'on baise encore aujourd'hui dans les fêtes solennelles, à la fin de la station. La plupart de ces chapelles avaient un revenu fixe, et constituaient de véritables bénéfices, auxquels le Chapitre nommait de plein droit. Les unes étaient *électives*; c'est-à-dire que le Chapitre y nommait en corps, par voie d'élection; les autres étaient *tournales*, c'est-à-dire que le Chapitre y nommait, par l'intermédiaire du chanoine en semaine.

Les Chapelains étaient tenus d'acquitter un certain nombre de messes par an; ils avaient part aux distributions du Chœur. On lit dans Forget (1) : « Tout ainsi que les chapelains sont tenus rendre honneur et service aux chanoines leurs supérieurs, eux de leur part ne doivent tomber en mépris de leur personne, ains les estimer, comme membres de leur corps, ni denier à iceux tous bons et loyaux offices de paternité; au contraire, les associer et rendre participans de quelques commodités temporelles. Cela incita la cour du Parlement d'ordonner, par son arrêt du 28 août 1539, contre le Doyen et Chanoines de l'Eglise Cathédrale de Bayeux, que les Chapelains d'icelle Eglise prendraient part et portion aux distributions des obits et heures de ladite Eglise. » Cependant,

(1) *Traité des personnes et des choses ecclésiastiques.*

Digitized by Google

quatre d'entre eux, celui de Ste-Trinité, de Tous-les-Saints, de St-Pierre *in pontificalibus* et de Saint-Gilles, ne recevaient aucune gratification du Chapitre, mais seulement de l'Evêque, qu'ils accompagnaient et servaient à l'autel : « *Dicuntur hi capellani astare Episcopo in cornu altaris.* » C'est ce que font encore les chapelains épiscopaux. Aujourd'hui, le mot *chapelle* désigne une partie distincte de l'édifice, où l'on célèbre les Saints Mystères ; autrefois, il désignait également la fondation elle-même. Il y avait donc autant de chapelles nominales que de fondations et de chapelains ; mais, comme le nombre des autels n'était pas en réalité aussi considérable que celui des fondations, on se trouva forcé d'imposer plusieurs vocables à la même chapelle ; treize d'entre elles se trouvaient dans ce cas. Enfin, on attachait quelquefois deux chapelains au même autel, sous le même titre : « *pro majori et minori parte.* »

CHAPELLE DE NOTRE-DAME.

—

Derrière le Chœur.

(C)

J'ai montré plus haut que la fondation de la chapelle Notre-Dame remonte au commencement du XIII^e^ siècle, et non à l'année 1170, comme quelques-uns l'ont pensé [1]. Les fondateurs de cette chapelle furent l'Evêque Henri II, Richard de St-Amand, Grand-Doyen, Henri, Chantre, et Jean, Trésorier. Le premier donna aux chapelains l'Eglise Ste-Anne de Caen, avec ses dépendances et ses revenus ; les trois dignitaires du Chapitre leur assignèrent chacun 40 sous de rente,

(1) V. page 165, l'origine de la Confrérie des chapelains de Notre-Dame, appelée aussi la *Confrérie des pauvres*.

Digitized by Google

monnaie d'Angers. En 1220, les chapelains de Notre-Dame cédèrent l'Eglise Ste-Anne aux chanoines du St-Sépulcre de Caen, moyennant 10 livres de rente. Il y avait douze portions à l'autel Notre-Dame; « *duodecim beneficia, quæ vocantur portiones seu præbendulæ.* » (Livre Pelut). Elles étaient conférées en Chapitre, par voie d'élection. Les titulaires étaient choisis parmi les enfants du Candélabre, qui avaient terminé leur service, « *post impletos in musicæ cantu annos.* » ils devenaient à leur tour les instituteurs de ces enfants; l'un était chargé de leur enseigner la grammaire, et un autre le chant.

En 1414, le Chapitre obtint du Pape Jean XXIII une bulle, datée du 14 des Calendes de janvier, qui déférait exclusivement au Chapitre la nomination des douze chapelains, et ôtait aux titulaires le droit de *résignation*. Ce privilége fut attaqué plusieurs fois, et maintenu par arrêt du parlement. Les obligations des chapelains de Notre-Dame ont varié avec le temps. J'ai déjà parlé, à l'occasion de leur Confrérie, de la messe qu'ils étaient tenus de célébrer tous les jours avant Prime, et des quatre messes de la Confrérie des pauvres. Celles-ci devaient être dites au commencement de chacune des quatre petites heures, — Prime, Tierce, Sexte, None, — « et ce, sur peine de payer 5 sols d'amende, par les défaillans de ce faire. » Je passe sous silence d'autres fondations, dont le détail serait aujourd'hui sans intérêt. Au XVIII^e^ siècle, les fonctions des Chapelains se réduisaient à une messe chantée quatre fois par semaine, après Matines; la messe avant Prime avait été supprimée. Il est bon de remarquer, en passant, que certains manuscrits placent la Chapelle de l'abside sous l'invocation de **NOTRE-DAME** et de **St.-MANVIEU**. Quant au Vocable de **St^e^.-CROIX**, que lui attribue l'abbé Beziers, nous ne l'avons trouvé nulle part; c'est

Digitized by Google

l'autel des féries « *retrò majus altare* » qui porta ce titre dans l'origine.

Sépultures

33° **ZANON DE CASTIGLIONE**, originaire du Milanais, Evêque de Bayeux en 1434, mort en 1459, a été inhumé au milieu de la Chapelle Notre – Dame. Il avait fondé quatre obits, que l'on célébrait le 15 mars, le 28 juin, le 11 septembre, et le 27 novembre.

34° **PIERRE DE MARTIGNY**, originaire du duché de Ferrare en Italie, nommé évêque de Bayeux en 1531, mourut cette même année, dans son abbaye de St.-Etienne de Caen, avant d'avoir pris possession de son évêché. Il fut inhumé à Caen, dans la chapelle Notre–Dame, derrière le chœur ; mais, suivant le désir qu'il en avait exprimé par son testament, son cœur fut apporté à Bayeux dans une boîte de plomb, et déposé dans le tombeau de Zanon de Castiglione.

35° **AMBROISE LE GAUFRE**, originaire du Maine, Official de Caen, Vicaire–Général de Mg^r^ d'Angennes, Archidiacre des Vez en 1605, Trésorier en 1609, Chanoine de Castillon en 1610, mourut en 1635, et fut inhumé à l'entrée de la Chapelle Notre–Dame, du côté de l'Evangile. Nous avons son épitaphe dans les manuscrits de l'abbé Beziers ; en voici quelques extraits :

Optimæ vitæ,
Raræ indolis,
Felicitatis eximiæ,
Felicis exitûs speculum.

—

Hunc Suada alumnum,
Themis ministrum,
Pietas sacerdotem agnovit;
Religio defensorem,
Ecclesia Bajocensis singulare ornamentum suspexit.

Digitized by Google

On célébrait son obit le 23 novembre, avec procession au lieu de la sépulture. Il fit peindre par Hersant du Ronceray, de Bayeux, les fresques qui surmontent le lambris de la Chapelle. Il paraît que ce sont des copies du célèbre Callot.

36° **JACQUES JOSSET**, originaire de Vernon, reçu Docteur en Théologie en 1697, Chanoine d'Amayé en 1694, Grand-Pénitencier en 1711, mourut en 1738, et fut inhumé dans la Chapelle Notre-Dame, près de la sacristie (1). Il donna au Chapitre un ornement complet, ainsi que sa bibliothèque. Il ne faut pas le confondre avec **ADJUTOR JOSSET**, son oncle, Docteur en Sorbonne, Chanoine de Barbières et Sous-Doyen de Bayeux. Son nom se trouve dans le petit Obituaire de 1783; on célébrait alors une messe pour le repos de son âme le 26 avril.

37° **JEAN-BAPTISTE DE ROCHECHOUART**, Duc de Mortemart, Pair de France, mourut à Bayeux chez Mgr de Rochechouart, son parent, le 16 janvier 1757, et fut inhumé dans le tombeau de Zanon de Castiglione. Le cercueil du prélat était en pierre; on y trouva ses ossements, une certaine quantité de plantes aromatiques, assez bien conservées, et la boîte de plomb qui renfermait le cœur de Pierre de Martigny. Cette tombe fut recouverte d'une pierre de marbre, sur laquelle on lisait l'inscription suivante, attribuée à M. Le Beau, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

D. O. M.
Hic jacet
Joannes Baptista DE ROCHECHOUART,
Dux de Mortemart,
Par Franciæ,

(1) Cette sacristie, que l'on voyait encore derrière l'abside, au commencement du siècle, était placée du côté gauche.

Digitized by Google

Princeps de Tonnay-Charente ;
clarus militiâ, brevi quidem ob valetudinem,
sed tamen illustri,
quia felici et periculosâ.
Effusus in egenos nobili prodigentiâ
largitiones cumulavit, nobiliori silentio
bis munificus.
Inter patres, conjuges, amicos optimos,
pater, conjux, amicus
optimus.
Comis erga omnes et commodus,
integritate morum et intemeratâ fide
nulli secundus,
spiritu magno vidit
ultima.
Obiit Bajocis,
idibus januarii, anno salutis 1757,
ætatis 75.
Præsul dignus amicus,
Canonici invictâ religione insignes,
filius mœrens
hocce monumento parentârunt.

Par reconnaissance pour les honneurs funèbres que le Chapitre avait rendus à l'illustre défunt, le Duc de Mortemart, son fils, donna à la Cathédrale un Suspensoir d'argent, du poids de 32 marcs, pour y conserver la Sainte Hostie. Cette Custode fut placée au-dessus de l'autel, le 25 janvier 1758, la veille du service anniversaire de M. de Rochechouart. Hélas! Le Prince à eu le même sort que les deux Prélats qui lui avaient accordé l'hospitalité de la tombe, et dont on lui avait sacrifié la mémoire ; sa fastueuse inscription a disparu comme la leur, dont elle avait pris la place ; et, aujourd'hui, on lit sur la pierre qui occupe le milieu de la chapelle, le nom d'un obscur chanoine, Robert Fabri, inhumé dans le transept du nord ; on ne saurait trop déplorer de pareilles substitutions.

Digitized by Google

CHAPELLES.

Autour du Chœur. — Du côté du midi.

—

CHAPELLE DE SAINT-ÉLOI.

(E)

Le chapelain de St-Eloi était chargé originairement d'acquitter une messe chaque semaine; plus tard, sa charge fut réduite à une messe par mois; il était nommé par le chanoine en semaine. L'abbé Beziers, dans l'édition qu'il a donnée du livre Pelut, a substitué à la chapelle St-Eloi la chapelle St-Gilles, et réciproquement. D'autre part, un mémoire manuscrit du XVII^e^ siècle, recueilli par l'abbé Beziers, supprime la chapelle St-Eloi, et y substitue la chapelle St-Gilles, qui se trouve ainsi répétée deux fois.

Enfin, cette erreur, qui a sa source dans la ressemblance des mots latins *Ægidius* et *Eligius*, a pris au XVII^e^ siècle une forme sensible, qui aura contribué à la répandre; je veux parler des deux fresques modernes, placées à droite et à gauche de l'autel, et dont l'une représente un Evêque, le véritable titulaire, l'autre St-Gilles, abbé, en costume religieux. Il n'en est pas moins certain, 1° que cette chapelle a toujours eu pour patron Saint-Eloi, ainsi que l'attestent le Pouillé du XIV^e^ siècle et plusieurs autres Manuscrits, la légende peinte anciennement sur le rétable, et l'inscription plus moderne placée contre le pilier; 2° qu'il n'y a jamais eu qu'un autel dédié à St-Gilles, et que cet autel était placé sous la tour du nord. L'autorité du livre Pelut est décisive en cette matière, et l'édition de l'abbé Beziers ne saurait rien prouver, du mo-

Digitized by Google

ment qu'elle est en contradiction avec la copie que l'on conserve à la bibliothèque du Chapitre.

Sépulture.

38° **ROBERT DE MATHAN**, Archidiacre d'Hyesmes, Chanoine de Vaucelles, originaire de Longvillers, au diocèse de Bayeux, Docteur de Sorbonne. Il avait choisi sa sépulture dans la chapelle Saint-Eloi, décorée à ses frais, et fondé son obit en 1651. On peut donc rapporter à cette époque les deux fresques dont j'ai parlé plus haut. On célébrait l'obit de Robert de Mathan, le 27 juillet.

CHAPELLE DE St.-MICHEL ET St.-BLAISE.

(G)

Il n'y avait qu'un bénéfice d'attaché à cette Chapelle. Le Chapelain, nommé par le Chapitre, devait une messe par mois, et une aux trois fêtes de St.-Michel. Dans le livre Pelut, cet autel est placé sous le patronage de St-Michel et et de St.-Blaise; le Mémoire de 1681 nous apprend que, dès cette époque, le Vocable de St.-Blaise avait été supprimé. On a découvert, en 1843, au milieu de l'arcature qui règne autour de cette Chapelle, deux fresques du xv^{e} siècle, décrites par M. G. de Villers dans le 2^{e} volume des Mémoires de la Société. La même année, on déposa sous l'autel le corps du martyr St.-Eutychius, récemment tiré des catacombes, et donné à Mg^{r} Robin par Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI.

Sépulture.

39° **JACQUES AUVRAY**, Prêtre, licencié en droit, mort en 1680, fut inhumé auprès de la Chapelle de St.-Michel; on y faisait la procession le 23 février, jour où l'on célébrait son obit.

Digitized by Google

CHAPELLE DES Sts-INNOCENTS.

(I)

La Chapelle des Sts-Innocents était *Élective* ; on y célébrait deux messes chaque mois, et une le jour St.-Anne.

Sépultures.

40° **GODEFROY DE LOCHES,** Chanoine, Sous-Chantre; on célébrait son obit le 20 juillet.

41° **PIERRE BARBEY,** Chanoine; on célébrait son obit le 9 août.

CHAPELLE DE St.-ANDRÉ ET St.-LÉON.

(K)

La Chapelle St.-André était *Tournale:* le titulaire devait acquitter cinquante messes par an. La Chapelle de St.-Léon était *Élective;* le Chapelain devait acquitter une messe par semaine. La Chapelle de St.-Léon fut fondée le 28 avril 1525 par Léon Conseil.

Sépultures.

42° **LÉON CONSEIL (LEONE CONSIGLIO),** originaire d'Italie, fondateur de la Chapelle où il fut inhumé, Chanoine de St.-Pierre, et, successivement, d'Audrieu et d'Arry; Chancelier, Vicaire-Général sous l'épiscopat du cardinal de Prie, doyen du St.-Sépulcre de Caen. En 1499, il avait donné à la Cathédrale une tapisserie estimée mille livres, qui servait à orner les siéges du chœur, et le trône épiscopal, les jours de grande fête. Elle représentait les mystères auxquels la St°-Vierge a eu part; elle était en laine, et faite à l'aiguille. Léon Conseil y était représenté à genoux, revêtu d'une robe rouge et d'un surplis; au-dessous on lisait : *Leo Conseil Cancella-*

Digitized by Google

rius Ecclæ Bajocensis. Il donna en outre un coffre pour renfermer sa tapisserie, une rente de vingt livres pour ceux qui seraient chargés de la tendre, et de veiller à sa conservation; enfin, une pomme d'argent pour chauffer, pendant l'hiver, les mains du célébrant. Il était du nombre des vingt-deux chanoines, dont le nom fut gravé sur la fameuse cloche, fondue en 1499, par ordre de Mgr de Neufchâtel, et qui avaient contribué à la dépense. Sa mort n'est point arrivée en 1526, comme le dit Hermant; car, en 1528, il donna une terre au Chapitre, pour que la fête de l'Annonciation et celle de la Conception fussent célébrées, à perpétuité, *de stallo altiori* (1); chacun de ces deux jours, on distribuait, en son nom, la somme de onze livres, à titre de *conredus* (2). On célébrait son obit la veille de l'Annonciation.

43° **OLIVIER CONSEIL**, Chancelier, chanoine de Landes, en 1505.

44° **PIERRE CONSEIL**, neveu du précédent, Chanoine de St.-Laurent; on célébrait leur obit en commun le 17 janvier.

45° **CHARLES CONSEIL**, Chanoine d'Esquay; on célébrait son obit le 8 février. Il a donné à la Bibliothèque du Chapitre un fort beau Missel manuscrit, qui porte son nom et les armes de sa famille. Elles sont de gueules, à croix d'argent fleurdelisée; cantonnées à dextre, d'une rose d'argent, et, à sénestre, d'une coquille d'argent.

46° **HENRI ORESME**, Chanoine, frère de **NICOLAS ORESME**, Evêque de Lisieux. Le premier, qui nous a conservé les vers de la Couronne, fut inhumé dans la Chapelle

(1) V. page 145.
(2) V. Page 171.

Digitized by Google

de St.-André, *ad latus altaris ;* on célébrait un obit en commun pour les deux frères, le 5 septembre.

47° **CLAUDE DE LA BROYSE**, Écolâtre, Licencié en droit, Official de Bayeux, originaire du diocèse d'Avranches, avait fondé son obit en 1662; il fut inhumé dans la Chapelle de St.-André. On y allait en procession le 5 juillet, jour de son obit.

48° **JEAN PATYE**, Chanoine de Cambremer. En 1743, le fabricier fit enlever une plaque de cuivre attachée à l'un des piliers du chœur, au-dessus de la fenêtre qui éclaire la crypte, devant la Chapelle St.-André, et sur laquelle on lisait l'épitaphe suivante : « Cy devant repose le corps de noble et discrepte personne, maistre Jehan Patye, prestre, en son vivant, chantre ordinaire de la chapelle du Roy, notre sire, et chanoine de céans, en la prébende de Cambremer, et curé de Longdemieres, Diocèse de Rouen, et de Romport-sur-Seine, Diocèse de Sens; lequel trépassa, et rendit son ame à Dieu, en cette ville, le onzième d'Août 1540; priés Dieu pour son ame : Amen. *Pater noster.*» Au-dessus de l'épitaphe, étaient représentés, le Chanoine à genoux au pied de la Vierge, et, derrière lui, St-Jean, son patron, revêtu d'un cilice de poil de chameau. Il paraît que les proportions gigantesques du saint précurseur, et son accoutrement sauvage, grossièrement imité par le burin, lui donnaient un aspect farouche, et même, un faux air de ressemblance avec Satan. Le peuple s'y trompa; de là, cette fable ridicule, qui fait voyager le Chanoine Jean Patye, à travers la Méditerranée, sur le dos du malin Esprit. Le motif du voyage aurait été une pénitence annuelle, imposée par le Pape Nicolas I, au Chapitre de Bayeux, en punition d'un meurtre sacrilége, celui de l'Evêque Baltfrid. Heureusement, pour l'honneur du Chapitre,

Digitized by Google

l'histoire atteste que Baltfrid fut massacré par les Normands, en 858. La légende du chanoine de Cambremer, attribuée aux Protestants, mais dont l'auteur avait gardé l'anonyme, n'en obtint pas moins un immense succès ; et, comme la gravure, qui surmontait l'épitaphe du Chanoine, servait de point d'appui à la crédulité populaire, on crut devoir la soustraire aux regards ; elle fut transportée dans la salle du Chapitre.

CHAPELLE DE LA CONCEPTION.

(M)

Le livre Pelut ne fait pas mention de cette chapelle, parce qu'au XIV^e^ siècle elle ne possédait aucun bénéfice. L'abbé Beziers ne l'a pas comprise dans le dénombrement qu'il a donné des chapelles de la Cathédrale, parce qu'à l'époque où il écrivait, elle avait été transformée en sacristie ; mais il en est question plusieurs fois dans l'Obituaire. De plus, deux mémoires, l'un de 1681, que j'ai déjà cité, l'autre, sans date, mais évidemment plus ancien, placent la chapelle de la Conception du côté du midi, immédiatement au-dessus du transept, et au-dessous de la chapelle St-André. La chapelle de la Conception occupait donc autrefois la place qu'occupe aujourd'hui la sacristie de la Paroisse. On l'appelait aussi la chapelle des Heuriers. « *Capella Conceptionis B. M. pro 12 horariis Capellanis, sine titulo* ». (1) Ils y célébraient des offices distincts des offices du Chœur. Ainsi, par exemple, Tenneguy de Bardouil avait légué 60 sols de rente aux Heuriers, à condition qu'ils chanteraient tous les ans, le premier mardi de novembre, une messe du Saint nom de Jésus, avec diacre et sous-diacre (fol. 94). Ce fut au XV^e^ siècle, que Roland des Talents, Chanoine du Locheur, restaura cette

(1) Mémoire de 1681.

Digitized by Google

chapelle, en l'honneur de la Conception de la Très-Sainte-Vierge. Nous savons par l'Obituaire qu'il y fut inhumé, ainsi que son frère Antoine; et nous y avons trouvé leur tombe, avec une partie de leur épitaphe, sous le parquet de la sacristie.— Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la place que l'on doit assigner à la chapelle de la Conception. Dès le xv^e^ siècle, l'abbé des Talents et son frère y avaient fait construire une sacristie ou vestiaire, pour la commodité des chapelains auxquels elle était affectée; cependant, elle n'en conserva pas moins le titre de chapelle : ce fut comme chapelle, et non comme sacristie, que les deux bienfaiteurs la dotèrent et la restaurèrent; et, à la fin du xvi^e^ siècle, on y venait encore en Station, à certains obits. Dans le xvii^e^ siècle, on en fit une double sacristie, et les offices que l'on y célébrait furent transférés à l'autel de St-Sébastien.—« *Pro utilitate sacerdotum, in communem Sacristiam duas in partes divisa est*; *una pro Dignitatibus et Canonicis applicata, altera pro cæteris Presbyteris Ecclesiæ apposita.* » (1) Une ouverture de forme rectangulaire, pratiquée dans le mur qui sépare la sacristie de la galerie correspondante, et dont on voit encore la trace, remonte sans aucun doute à l'époque de ce partage; elle prouve que les deux sacristies étaient distinctes, et que chacune avait son entrée.

Sépultures.

49° **ROLAND** et **ANTOINE DES TALENTS**, frères, originaires de Milan; le premier, Chanoine du Locheur et Sous-Doyen; le second, Chanoine d'Arry (2). Ils ont été inhumés dans une tombe commune, que recouvre une pierre magnifique de 3^m^ 33^c^ de long sur 1^m^ 62^c^ de large. Cette

(1) Mémoire de 1681.

(2) V. dans les Mémoires de la Société — 1852 — la Notice que j'ai publiée sur la vie et les ouvrages de Roland.

Digitized by Google

pierre a conservé la trace de deux effigies, couronnées de pinacles, et tournées vers l'orient. A l'angle S.-O., qu'une armoire a protégé, et couvre encore aujourd'hui, on lit les sept derniers mots de l'Epitaphe suivante, recueillie par Hermant. Hic jacent Magistri Rolandus Subdecanus et Antonius de Talentis, fratres, Mediolanensis Dioecesis, canonici hujus venerabilis Ecclesie, qui dotaverunt et reparare fecerunt Capellam istam in honorem Conceptionis Beatissime Virginis Marie; qui obierunt, videlicet prefatus Subdecanus, anno domini millesimo cccclxxm°, septima feria mensis maij, et prefatus Antonius, anno domini millesimo cccclxxvm°, die xv januarii. Oretis pro animabus illorum. On célébrait l'obit de Roland, le 3 mai, et celui d'Antoine, le 15 janvier.

50° **URSIN TYBOUT**, Chanoine, Ecolâtre, Professeur de Théologie — xvi° siècle —; on célébrait son obit le 29 juillet.

51° **REGINALD DE MARMAIGNE**, Chanoine — xvi° siècle —; on célébrait son obit le 3 mars.

—

Transept méridional.

—

CHAPELLE DE S^T^-NICOLAS ET DE S^T^-THOMAS DE CANTORBÉRY.

(o)

Il y avait deux portions d'attachées à l'autel St.-Nicolas. Le Chapelain de la première (*pro majori parte*), acquittait une messe par semaine, et celui de la seconde (*pro minori parte*), une messe par mois; ils étaient nommés l'un et

Digitized by Google

l'autre par le Chanoine en semaine; la Chapelle St.-Nicolas existait en 1452.

Les Statuts capitulaires, du 25 juillet 1412, parlent de la même chapelle comme étant dédiée à St-Thomas de Cantorbéry Le chapelain était à la nomination du chanoine en semaine; il acquittait cent quatre-vingt-deux messes par an, et percevait un revenu de plus de 200 livres.

Sépultures.

52° **JEAN DE LARCHAMP,** Ecuyer; on célébrait son obit le 7 mars, avec tout le luminaire de la Confrérie, que l'on plaçait sur la sépulture.

53° **JACQUES BAGNOLS**, Chanoine d'Esquay, mort en 1713. Il était neveu de Michel Bagnols pénitencier, inhumé dans la chapelle de l'Annonciation.

CHAPELLES.

Nef. — Galerie méridionale.

CHAPELLE DE S$_T$-SÉBASTIEN, DE S^T-PIERRE ET S^T-PAUL, DE S^{TE}-RADEGONDE, DE S^T-GERBOLD.

(Q)

Anciennement, la Chapelle de St-Sébastien était sans charges et sans revenu. Au XVII^e siècle, les Officiers du Bas-Chœur et les Enfants du Candélabre y chantaient tous les lundis, en mémoire de St.-Sébastien, une messe fondée en 1607, par noble demoiselle Françoise de Harcourt, fille de Guy de Harcourt, Baron de Beuvron. Le jour de la fête

Digitized by Google

du glorieux martyr, la messe était chantée solennellement, en présence des dignitaires et des chanoines. Ce fut aussi à l'autel de St.-Sébastien que l'on transféra l'office des Heuriers, lorsque leur Chapelle (celle de la Conception) fut changée en sacristie. On lit dans un ancien manuscrit : « ST-SÉBASTIEN. En cette chapelle, sont trois chapelles, fondées, l'une en l'honneur de Mr St.-Paul (1), dont le chapelain doit, par chacune semaine, deux messes; laquelle est en la donation du sepmainier; l'autre, en l'honneur de Mme Ste-Radegonde, dont le chapelain doit demy année, qui sont quatre messes en une sepmaine, et trois en l'autre; laquelle chapelle est en la donation du Chapitre en communauté. La tierce est fondée en l'honneur de Mr St.-Gerbold, dont le chapelain doit une messe par sepmaine, et est ladite chapelle en la donation du sepmainier» cette dernière avait 100 livres de revenu.

Sépultures.

54° **BERNARD LE MAIGNAN**, Chantre de la chapelle du Roi et de la Cathédrale de Bayeux, en 1573; mort en 1589. En creusant sa sépulture, dans la chapelle de Saint-Sébastien, on découvrit un sarcophage en pierre, dans lequel on déposa son cercueil.

Il avait fondé en l'honneur de Ste-Geneviève une messe, que l'on acquittait le 3 janvier. La fabrique, à laquelle il avait donné son bâton cantoral en argent massif, faisait célébrer son obit le 24 octobre.

55° **CHARLES TILLIARD**, Chanoine, Sous-Doyen, fut inhumé, en 1595, à côté du précédent, dans un second sarcophage que l'on découvrit à cette occasion. M. Potier, auquel nous devons ces détails, dit que l'on a toujours ignoré

(1) Le livre Pelut ajoute le vocable de *St.-Pierre* à celui de *St.-Paul*.

Digitized by Google

le nom des deux grands personnages auxquels la chapelle St-Sébastien avait primitivement servi de sépulture.

CHAPELLE DE St-JULIEN ET DE St-EXUPÈRE.

(S)

Elles étaient l'une et l'autre *Electives*, et devaient une messe par semaine.

Sépulture.

56° **JEAN-BAPTISTE HUE-DELAUNAY**, originaire du Diocèse de Coutances. Docteur de Sorbonne, en 1666; Curé de N.-D. de Caen, où il eut de fréquentes controverses avec les ministres protestants, Bochard, du Bosc et Morin, il ramena à la foi catholique un grand nombre de réformés. Prédicateur distingué, Vicaire-général de M. de Nesmond, Sous-Doyen du Chapitre en 1674, successivement Chanoine de Moon et de Pezerolles, Grand-Pénitencier et Archidiacre de Caen en 1680, Trésorier en 1698, il fut un des six Grands-Vicaires nommés par le Chapitre en 1715, pendant la vacance du Siége. Injustement disgracié par Mg^r^ de Lorraine, il se démit de son canonicat en 1719, et mourut chez son frère, seigneur de Mutrecy, trois ans après. Sur la demande du Chapitre, son corps fut transporté à Bayeux, et inhumé en face de l'autel St-Exupère. Il a laissé plusieurs ouvrages de controverse, fort estimés de ses contemporains.

CHAPELLE DE SAINT-MAUR ET DE SAINTE-MARGUERITE.

(U)

Elles étaient l'une et l'autre à la nomination du Chanoine en semaine, et devaient acquitter, la première, une messe par

Digitized by Google

semaine, la seconde, une messe par mois, et une le jour de Ste-Marguerite. Aujourd'hui cette chapelle est dédiée au Sacré-Cœur de Jésus.

Sépultures.

57° **JEAN DU CHATEL**, originaire de Crépon, Chanoine d'Esquay, Prieur Commandataire de St-Nicolas de la Chesnaye, Vicaire-Général du Diocèse, Trésorier du Chapitre en 1574, rendit d'importants services pendant les guerres de religion. Il contribua à la dépense des stalles, qui furent placées en 1589, fit faire à ses frais l'entrée du chœur, détruite cent ans plus tard avec l'ancien *jubé*; donna pour le maître-autel un parement de velours noir; mourut en 1599, et fut inhumé dans la chapelle Ste-Marguerite, sur les murs de laquelle il était représenté avec son neveu **J. POTIER**. On célébrait un de ses obits le 16 janvier, et l'autre, le 5 mai. Sa famille, d'ancienne noblesse, portait de gueules, au château d'or, maçonné de sable. L'épitaphe qui lui fut dédiée par son neveu est d'un goût très-équivoque; on en jugera par les extraits suivants :

« *Viator, resiste parumper* : *Sub hoc monumento conditur vir nobilis..... O sors conditionis humanæ, omnibus deflenda, sed ecclesiastico ordini longè flebilior, quæ tàm gravem, tàm necessarium, tàm utilem virum arripuit!... sed tibi Duchastel, nequaquam misera, qui... corporis carcere tanquàm Babylonicâ captivitate liberatus,* (1) *Hierusalem cœlestem repetis! Hoc te nolui celatum, viator; perge, et piis ejus Manibus preces pias fundito.* »

58° **JEAN POTIER**, neveu du précédent; d'abord Curé de Litteau, où il était né; Chanoine de Goupillières en 1581,

(1) Il était mort à 70 ans, nombre d'années égal à celui de la captivité de Babylone.

Digitized by Google

prieur commandataire de St-Nicolas de la Chesnaye, et Trésorier en 1599, par la résignation de son oncle. Il fonda, conjointement avec Jacques de la Moricière, Grand-Doyen, la procession du jour de la Toussaint, et mourut en 1609. On conserve à la bibliothèque, un manuscrit de M. Potier, relatif aux Antiquités de la ville et de l'Eglise de Bayeux. Il avait aussi rédigé la Chronologie des Evêques de Bayeux, et celle des Hauts-Doyens. Il paraît qu'il fut inhumé à côté de son oncle, dans la chapelle Ste-Marguerite, mais on ne voit pas qu'il ait fondé son obit.

CHAPELLE DE St-CONTEST, DE St-HILAIRE ET DE Ste-HONORINE.

(x)

Ces trois chapelles étaient à la nomination du chanoine en semaine. La première, devait acquitter vingt messes par an; la deuxième, deux messes par semaine; la troisième, une messe par mois. Cette partie de l'Eglise est présentement sous l'invocation de Ste-Philomène, Vierge et Martyre.

Sépultures.

59° **GUILLAUME LABBEY**, Chancelier, et **JEAN LABBEY**, chanoine de St-Germain-de-la-Lieue, frères; — *Honestate morum, religionis studio, pietate erga Deum clari.* — Ils fondèrent leur obit en 1623, moyennant une rente de 60 livres sur leur terre de St-Germain. Ils avaient fondé à la chapelle Ste-Hilaire une messe tous les samedis, pour eux et leur famille, en l'honneur de la très-Sainte-Vierge. On célébrait leur obit le 13 octobre.

60° **GILLES BASLY**, Chanoine de Pezerolles, mort en 1711; il avait donné, en 1702, le crucifix placé entre le chœur et la nef, et qui fut béni solennellement par Mgr l'Evêque, le 23 décembre.

Digitized by Google

CHAPELLE DE St-CYR ET Ste-JULITTE, DE St-MARTIN, DE St-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE.

(z)

La première de ces chapelles était *élective*, et devait vingt-six messes par an.

La deuxième était *tournale*, et devait huit messes par an.

La troisième était *tournale*, et devait une messe par mois.

Sous la tour du Midi.

CHAPELLE DU St-SÉPULCRE.

(œ)

Cette chapelle, située sous la tour meridionale, était à la nomination du Semainier. Le chapelain devait acquitter deux messes par semaine. René Tessier, Chanoine d'Arry, y avait peint en 1647 une fresque représentant la Ste-Famille.

Sépultures.

61° **JEAN DUBREUIL**, Chapelain du Sépulcre, et Curé de Tilly, mort en 1444. On le voit encore sur sa tombe, revêtu d'une chasuble, tenant un calice à la main, et la tête couverte d'un camail. Son épitaphe en lettres gothiques est ainsi conçue :

Cy gist discrette personne Jehan Du Brieul prestre en son vivan chappellain du sepulcre en leglisr de Baieux et cure de tilly qui trespassa lan mil iiii^{cc} iiii^{xx} qtre le xxiiii jour de avril. Dieu lui face pardon a lame. Amen.

62° **JEAN DE VILLAYS**, Sous-Chantre, et Chanoine de Thanis, mort en 1621. L'épitaphe gravée sur le bord de sa tombe est à-peu-près effacée; mais on y voit encore ses armes, et au bas, on lit : « *Sola comes post funera virtus.* »

Digitized by Google

On célébrait son obit le 15 juin, veille de l'anniversaire de sa mort.

63° **FRANÇOIS LÉONARD**, Chanoine de Vendes. On célébrait, le 22 décembre, son obit fondé en 1553.

CHAPELLES.

Autour du Chœur. — Du côté du Nord.

(D)

CHAPELLE DE St-PANTALÉON ET DE St-ANTONIN.

La chapelle St-Pantaléon était *tournale;* elle devait une messe par mois, et une à la fête du patron. Haymon de Haste, simple Chanoine, mort en 1401, fondateur de douze anniversaires, réduits à un seul dans l'obituaire de 1783, avait fait placer dans la chapelle de St-Pantaléon, un vitrail, qui, sous prétexte de réparations, fut enlevé en 1760. (1) Le Donateur y était représenté en soutane violette, à genoux aux pieds de la Vierge. On le voyait également dans le vitrail de la chapelle St-Martin, qu'il avait donné conjointement avec un autre Chanoine. Le Nécrologe dit qu'il fut inhumé entre l'autel des Reliques et la chapelle de St-Jean-Baptiste.

Sépulture.

64° **HAYMON DE HASTE**, Chanoine. D'après l'indication qui précède, l'autel des Reliques dont il n'est fait men-

(1) Les années 1760, 61 et 62 furent employées à faire disparaître un grand nombre de vitraux; notamment, ceux de la Chapelle Notre-Dame qui étaient fort anciens, et représentaient la généalogie et la vie de la Ste-Vierge; on les remplaça par du verre blanc.

Digitized by Google

tion qu'une seule fois dans le Nécrologe était voisin de la chapelle St-Jean-Baptiste, et conséquemment de la chapelle Saint-Pantaléon, qui lui est contigue. Or, Haymon de Haste avait décoré la chapelle St-Pantaléon ; il me paraît donc assez naturel d'y rattacher sa sépulture, ainsi que l'autel des Reliques, près duquel il avait été inhumé.

Cependant, je ne saurais dire comment cet autel était disposé ; s'il était le même que celui sur lequel on célébrait la messe dans la chapelle Saint-Pantaléon, ou s'il en était distinct (1). Quant aux Reliques elles-mêmes, il ne saurait être ici question ni de la châsse de Saint-Pantaléon, ni de la châsse de Saint-Antonin enlevées par les Protestants, puisque l'Obituaire ne fut commencé qu'en 1586, vingt-trois ans après le pillage. D'ailleurs, ces deux châsses étaient placées dans le coffre du maître-autel, avec celle de St-Regnobert et celle de St-Raven. (Inventaire de 1476.)

La chapelle de **St-ANTONIN** fut réunie vers le XVI^e^ siècle à celle de St-Pantaléon ; nous la trouverons dans un instant à la place qu'elle occupait d'abord.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

(F)

Le chapelain était nommé par le Chapitre en corps ; il devait une messe par mois.

(1) Je regrette que le défaut de documents précis ne nous permette pas de rattacher d'une manière plus complète le présent au passé ; car la Chapelle St.-Pantaléon, restaurée aux frais d'un de MM. les Chanoines, va devenir incessamment la Chapelle des Saintes Reliques. Un autel en pierre, sculpté d'après les dessins de M. l'architecte Ruprich-Robert, recevra les deux châsses mobiles que l'on expose de temps en temps à la vénération des fidèles.

Digitized by Google

Sépultures.

65° **FRANÇOIS DE CRAMETOT**, Chanoine de Bayeux et Curé de St-Georges de Bayeux, dont on célébrait l'obit le 14 de janvier. Il appartenait à une famille noble, originaire de Bayeux, dont le nom primitif était Aubelot. Il était neveu d'Antoine de Crametot, Grand-Chantre de la Cathédrale, et fondateur des Capucins de Bayeux, en 1615. La fabrique de Notre-Dame fait encore acquitter pour lui, ainsi que pour Germain son frère, le 16 de chaque mois, une messe qui est annoncée au prône, le dimanche précédent. Cette messe ne représente pas l'obit du 14 janvier; elle représente un autre obit, fondé par les deux frères à l'Eglise de la Madeleine, le 30 juin 1642. La rente de cette fondation, qui consistait autrefois en deux boisseaux de froment, payables à la St-Michel, continue d'être servie à la fabrique de la paroisse Notre-Dame, qui a succédé aux droits et aux charges de La Madeleine, située sur son territoire, entre St-Jean et St-Martin.

66° **JEAN PETITE**, originaire de Melun, Avocat au Parlement, Chanoine d'Amayé, Official et Vicaire-Général de Mg^r^ de Nesmond. Savant laborieux et modeste, magistrat aussi recommandable par sa fermeté que par ses lumières, il seconda puissamment son saint Evêque dans la réforme du Clergé; il restaura la bibliothèque du Chapitre, détruite par les Protestants; il la dota de 100 livres de rente, et lui fit don de plus de 1500 volumes. Son obit, fondé par lui en 1692, avait lieu le 15 mai de chaque année. C'est le dernier de l'ancien Obituaire. Au XVIII^e^ siècle, on le célébrait encore le 7 mai. M. Petite mourut en 1694, et fut inhumé en face de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. On a rétabli son Epitaphe en 1832. M. G. Villers a publié dans le 2^e^ volume des

Digitized by Google

Mémoires de la Société, une Notice pleine d'intérêt, sur ce vertueux ecclésiastique.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE ET DE TOUS-LES-SAINTS.

(H)

« En cette chapelle, sont deux chapelles ; l'une, fondée de Mme Ste-Catherine, dont le chapelain doit trois messes par sepmaine ; l'autre, en révérence de Toussaints, dont le chapelain doit une messe par sepmaine ; lesquelles deux sont en la donation du sepmainier. »

CHAPELLE DE St-VINCENT.

(*Ante fores magnæ sacristiæ.*)

(J)

Chapelle tournale, comme la précédente ; une messe par semaine ; plus tard cinq messes par an.

SACRISTIE.

(L)

Transept septentrional.

(N)

CHAPELLE DE St.-PIERRE (*ad fontes*) ; — **DE St.-PIERRE** (*in pontificalibus*) ; — **DE Ste.-TRINITÉ** ; — **DE St.-JÉROME** ; — **DE St-LÉONARD** ; — **DE St.-REGNOBERT** ; — **DE St.-MICHEL** (*in foro*) ; **DE St.-EXUPÈRE** (*ad fontes*).

1° St-Pierre (*ad fontes*), chapelle *tournale*, sans autre revenu que les distributions ordinaires ; une messe par semaine, et une, le jour du patron.

Digitized by Google

2° St–Pierre (*in pontificalibus*), chapelle *tournale*, sans autre revenu que les gratifications épiscopales; une messe par an.

3° Sainte–Trinité, chapelle *élective*, dont le vocable fut changé en celui de St–Jérome, à la demande de Jourdain de Dampierre, Chanoine de Cartigny, le 12 octobre 1528; elle devait deux messes par semaine.

4° St–Regnobert, « de la fondation des Evêques. » C'est ainsi que l'origine de cette chapelle est indiquée dans un de nos manuscrits. « A cet autel, dit un autre manuscrit, y a une année fondée, laquelle se doit dire par quatre des prêtres habitués de céans, par quart; savoir, à chacun prêtre, une semaine par mois, et sur peine de 5 sols d'amende pour chacune messe, à payer par les défaillans de ce faire ».

5° St–Léonard, chapelle *tournale*; 300 livres de revenu, fondée en 1308 par Guillaume BOVET, Evêque de Bayeux (1); une messe par mois.

6° St–Michel, chapelle *élective*, située autrefois sur la place du marché, et dont on attribuait la fondation à St–Regnobert. Le titre fut transféré à la Cathédrale par Mgr de Nesmond, en 1698, et la chapelle fut démolie en 1737.

7° Il est encore question dans le Nécrologe d'un autel dédié à St–Exupère (*ad fontes*); on n'en trouve aucune trace dans les autres manuscrits.

Sépulture.

67° **ROBERT FABRI,** Chanoine, Curé de St–Pierre de

(1) Certains auteurs l'ont appelé BONNET, d'autres BOUVET. Le Nécrologe écrit BOUET (fol. 15); ce qui, par la substitution du V à l'U, nous permet de lire BOVET. J'ai préféré cette orthographe, parce qu'elle est conforme aux armes du personnage, sur lesquelles, au témoignage de M. Lambert, on voyait figurer un *Bœuf*.

Digitized by Google

Briqueville; Maitre-ès-Arts, Licencié en droit canon; il mourut en 1501. C'est ce que nous apprend l'épitaphe gravée sur sa tombe, que l'abbé Beziers a vue dans la chapelle Saint-Pierre, et qui occupe maintenant le milieu de la chapelle N.-D. Le chanoine y est représenté en habits sacerdotaux; on lit sur le listel : « *pro animâ ejus relictus memini, ut anima sua requiescat in pace*; » ce qui ferait supposer que cette inscription a été tracée par la main d'un frère ou d'un parent. On trouve en effet dans le Nécrologe deux autres Fabri; l'un Sous-Chantre, l'autre Chancelier. On célébrait l'obit de Robert le 13 septembre.

NEF.

Galerie septentrionale.

(w)

La première arcade de la nef, du côté du nord, au-dessous du transept, est fermée en avant par un mur percé de deux petites fenêtres. Dans le sens de sa hauteur, elle est coupée par une voûte, en deux parties à peu près égales, de manière à former une salle et une chambre. Au fond de la chambre, se trouve une grande fenêtre ogivale que l'on reconstruit à neuf. Cette restauration une fois terminée, on ouvrira l'arcade du côté de l'Eglise, au niveau de la voûte. De cette manière, l'Eglise se trouvera en possession d'une nouvelle chapelle, semblable à la suivante, et à laquelle on accédera également par un escalier. Un membre du Chapitre se propose d'orner à ses frais cette partie de l'édifice, qui n'a jamais été consacrée au culte. Du moins je puis affirmer, qu'entre le XIV^e^ et le XVII^e^ siècle, aucun vocable n'y fut attaché. La chambre était occupée autrefois par un des officiers

Digitized by Google

de l'Eglise ; la salle voûtée servait de caveau (¹).

CHAPELLE DE St-ANTONIN.

(P)

Située d'abord au-dessus du couloir qui aboutit à la cour d'Artenay, « *super viam per quam solebat ire D. Episcopus ad suum manerium* », la chapelle de St.-Antonin fut réunie plus tard à celle de St.-Pantaléon. Le chapelain était à la nomination du semainier ; sa charge fut réduite de deux messes à une messe par semaine.

CHAPELLE DE L'ANNONCIATION.

(R)

Chapelle tournale comme la précédente, fondée par Pierre de Levis, Evêque de Bayeux, vers l'an 1328. Elle devait une messe par mois, et une aux deux fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption.

Sépulture.

68° **JEAN-MICHEL BAGNOLS**, Licencié en droit, originaire de Carpentras, pénitencier de l'Eglise de Bayeux, Chanoine d'Esquay, mort le 26 septembre 1680. L'année même de sa mort, il avait fondé, en même temps que son obit, une octave pour le soulagement des fidèles trépassés. Cette octave commençait le 2 novembre ; elle se composait de huit messes basses, qui devaient être célébrées à l'autel de la Vierge ; d'un obit, chanté au chœur le dernier jour ; et de huit sermons sur l'utilité de la Prière pour les Morts. Une somme de 1400 liv. avait été affectée à cette fondation, et, sur

(¹) Il existe au-dessous du sol un second caveau qui avait été converti en fosse d'aisance, et que l'on vient de restaurer.

Digitized by Google

le revenu qu'elle devait produire, 24 liv. étaient assignées au prédicateur. Michel Bagnols avait encore légué au Chapitre, par son testament, la somme d'argent nécessaire pour paver le chœur à neuf, en pavé dur « *duriori lapide* », jusqu'au pied des Angelots « *usque ad æneas angelorum effigies.* » Le chœur fut pavé en 1681, de pierres blanches et noires, conformément aux intentions du donateur, dont on célébrait l'obit le 25 septembre.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE.

(*In introitu librariæ*)

(T)

C'est ainsi que cette chapelle est désignée dans nos manuscrits. Elle communiquait en effet avec la Bibliothèque par une porte et un couloir, dont on voit encore la trace sur le mur extérieur. Elle avait été fondée en 1289 par Pierre de Benais, Evêque de Bayeux. Le chapelain était à la nomination du semainier. Il était tenu d'acquitter alternativement trois et quatre messes par semaine. Plus tard les charges diminuèrent avec les revenus.

Sépulture.

69° **MICHEL CAUVET**, Chanoine de St-Jean de Caen, mort en 1619; on célébrait son obit le 5 novembre.

CHAPELLE DE SAINT-MARTIN.

(V)

La chapelle de St-Martin fut bâtie et fondée en 1309, par Pierre de St-Pierre, Chanoine de Bayeux. Il y attacha, en qualité de chapelains, les huit Grands-Vicaires du Chœur. Il résulte de l'acte de fondation, que cette chapelle fut bâtie sur un terrain inoccupé, « *in plateâ vacuâ* » et qu'elle s'étendait

Digitized by Google

depuis la chapelle Saint-Jean, qui lui est contigue à l'orient, jusqu'aux piliers du cloître, « *usque ad pilarios conclaustri nostri* » devant la porte du Chapitre. Pierre de St-Pierre déclare qu'il a fait cette fondation « pour le salut de son ame, et pour Guillaume de Flavacour, jadis archevêque de Rouen.» Il s'était fait peindre sur le mur de sa chapelle, du côté droit, avec les armes de sa famille. Il est probable qu'il y fut enterré; car on y plaçait le jour de son obit (22 mai), tout le luminaire de la Confrérie. Nos manuscrits ne s'expliquent pas sur les fondations de cette chapelle; nous y trouvons seulement que « les grands et petits vicaires y célébrent et disent plusieurs messes tant hautes que basses, selon et en suivant les fondations cy devant à eux faites. »

Sépultures.

70° **JEAN HELYES**, né à Barbeville, en 1606, fonda son obit en 1659. Son Epitaphe, dont quelques mots sont encore lisibles, était ainsi conçue : « Icy repose le corps de noble et vénérable personne, M^e^ Jean Helyes, prêtre, docteur de Sorbonne, Chancelier en cette Eglise, Promoteur de l'officialité de Bayeux, Syndic du clergé, Vicaire-Général de l'Evêché, Chanoine de céans, décédé le 1^er^ d'aoust 1660. » On célébrait son obit le jour anniversaire de sa mort.

71° **GUILLAUME DELON** et **ROBERT DELON**, Haut-Vicaires. On célébrait leur obit le 18 mai. Guillaume Delon, mort en 1444, légua au Chapitre son bréviaire manuscrit que nous possédons encore à la Bibliothèque.

72° **THOMAS ROULLAND**, prêtre, Vicaire-Chapelain de la Cathédrale, mort en 1685. Il avait fondé en 1680 un service annuel pour le repos de l'âme des fidèles trépassés.

Digitized by Google

CHAPELLE DE St-PIERRE (*Ante fores Capituli*), — **DE Ste-TRINITÉ ; — DE BONNE-NOUVELLE.**

(1)

Anciennement, le chapelain de **St-PIERRE** (devant le Chapitre) [1] était chargé de distribuer les aumônes de l'Evêque, qui lui abandonnait ses droits sur le moulin situé à la porte de la ville, et en présence duquel il célébrait la messe tous les jours. Au XVII^e^ siècle, le revenu du chapelain était réduit à 20 livres, et sa charge à une messe par mois ; il était nommé par le chanoine en semaine.

On trouve attaché au même autel, le vocable de **Ste-TRINITÉ**, chapelle *élective*, située primitivement dans le transept du même côté. —Une messe tous les dimanches, et les jours de fêtes, *de stallo altiori*.

Enfin, cette chapelle est beaucoup plus connue sous le nom de **N.-D. BONNE-NOUVELLE.** Le vocable de N.-D. est le seul qui lui soit attribué par le livre Pelut ; elle y est signalée comme étant de fondation récente. « *In Capellâ B. Mariæ, de novo fundatâ, ante fores Capituli, est unum beneficium.* »

Le rétable en pierre, monument curieux de la sculpture polychrôme, représente la Mère de Dieu entourée des emblêmes qui l'ont figurée, et des différents titres que lui a décernés la tradition Chrétienne. A l'exception de l'Arche et de la Cassolette, peintes sur le fond, tous les emblêmes sont en relief. Chacun d'eux est peint d'une couleur différente, et accompagné d'une légende qui l'explique, en le complétant de cette manière.

[1] L'autel de cette chapelle est en face de la salle consacrée aux réunions Capitulaires.

Digitized by Google

EMBLÊMES.	LÉGENDES.
Une Echelle.	*Jacob.*
Le Soleil.	*Exoriens.*
Une Arche.	*Domini.*
La Porte orientale du temple. .	
Un Bouquet de Roses. . . .	*Sine Spinâ.*
Un Arbre chargé de fruits. . .	*Arbor Vitæ.*
Une Toison.	*Rore madens.*
Un Lis.	*Inter Spinas.*
Un Puits avec sa corde et sa poulie.	*Aquæ vivæ.*
Un Jardin fermé par une barrière.	*Voluptatis.*
Une Ville environnée de tours. .	*Fundavit Altissimus.*
Une Cassolette d'où s'échappent des parfums.	*Thuris.*
Un Miroir.	*Sine Maculâ.*
Une Source jaillissante. . . .	*Gratiarum.*
Une Tour.	*Davidis.*
Une Tige chargée de fleurs et de fruits.	*Jesse.*
La Lune.	*Luna plena.*
Une Étoile.	*Maris.*
Une Porte.	*Cœli.*

L'auteur semble avoir pris l'idée de plusieurs de ces emblêmes, dans le passage suivant du livre de St-Jérôme contre Jovinien. «HORTUS *conclusus,* FONS *signatus; de quo fonte ille fluvius manat juxta Joel, qui irrigat, etc.... Hæc est* PORTA *orientalis.... per quam Sol justitiæ et Pontifex noster ingreditur et egreditur.*» La toison de Gédéon qui se couvrit de rosée, quoique la terre fût demeurée sèche à l'entour, a été signalée par Saint-Bernard comme une figure du privilége accordé à Marie dans sa Conception. «*Sicut* LILIUM *inter*

Digitized by Google

SPINAS, *sic amica mea inter filias.* — *Sicut lux auroræ* ORIENTE SOLE *mane absque, nubibus rutilat.*—*Quasi* STELLA *matutina in medio nebulæ, et quasi* LUNA PLENA *in diebus suis lucet.*—*Odor vestimentorum tuorum sicut* ODOR THURIS.» Ces différents textes de la Sainte-Ecriture, dont on voit que l'artiste s'est inspiré, ont été appliqués par l'Eglise à la Ste-Vierge, pour exprimer l'exemption du péché originel, où les autres grâces particulières dont Marie fut l'objet. Nous trouvons encore dans l'office de la Conception cette allusion remarquable, dont le sculpteur a fait son profit. «*Rex Assyriorum* (le Démon), *non intrabit* CIVITATEM *hanc, et non jaciet ibi sagittam*» ; et ailleurs, «*Ipse fundavit eam Altissimus.*» Comme l'Echelle de Jacob, dit St-Jean-de-Damas, Marie touche à la fois au ciel et à la terre ; car elle est le sanctuaire mystérieux dans lequel la nature divine est entrée en communication avec la nature humaine. Enfin, elle a vérifié la prédiction d'Isaïe, qui avait annoncé que la souche de Jessé serait féconde, et qu'il en sortirait une fleur sur laquelle se reposerait l'esprit de Dieu. «*Egredietur* VIRGA *de radice* JESSE, *et flos de radice ejus ascendet.* » Les autres emblêmes sont des invocations populaires, extraites des Litanies, et n'ont pas besoin d'interprétation. Au haut du tableau, que couronne la figure de Dieu le père, on lit ces paroles du Ps. 66 :«*Gloriosa dicta sunt de te civitas Dei.* » Les emblêmes sont encadrés par des personnages de l'Ancien Testament; — à droite, Abraham, Elie, Isaïe; — à gauche, David, Salomon, Achas.

Digitized by Google

Sous la tour du Nord.

CHAPELLE DE St.-CONTEST, St-COSME ET St.-DAMIEN; — DE St.-GILLES.

(Æ)

La première de ces chapelles, désignée par un triple vocable était à la nomination du semainier, elle devait cinquante-cinq messes par an.

La seconde, également *tournale*, avait deux chapelains; l'un (*Pro majori parte*), acquittait une messe la semaine; l'autre (*Pro minori parte*), acquittait une messe par mois. René Tessier, Chanoine d'Arry, dont nous avons déjà parlé, à l'occasion de la chapelle du Sépulcre, avait peint dans celle-ci, en 1636, le Crucifiement de Notre-Seigneur, et les quatre Patrons, auxquels elle était dédiée. On lisait autour de St-Cosme : « *Pestem ac vulnera sanat; dolores sopore demulcet.* » Ces fresques apparaissent encore çà-et-là sous le badigeon; on a essayé de les en débarrasser, mais il paraît qu'on ne pourrait le faire, sans s'exposer à les détruire.

Les personnes dont le nom est consigné dans l'Obituaire, peuvent être partagées en deux classes. Les unes avaient à la Cathédrale leur Obit et leur Sépulture; les autres n'y avaient que leur Obit. J'ai à-peu-près épuisé la première catégorie. Si j'ai passé sous silence quelques noms obscurs, c'est parce que je n'ai pu les rattacher à aucun fait, ni à aucune date, ou parce que le lieu de la sépulture n'était pas suffisamment indiqué. Je dois cependant m'accuser d'avoir omis 1° **JEAN D'ARGOUGES**, Chanoine, inhumé entre le Chœur et la chapelle St-Thomas, et dont on célébrait l'obit le 3 juillet. Il se trouve dans la partie de l'obituaire rédigée au XVI^e^ siècle. 2° **GUILLAUME LE REBOURS**, Archidiacre de Caen, an-

Digitized by Google

cien Curé de St-Pierre de Caen, mort en 1738, et inhumé dans la chapelle St-Pierre (AD FONTES), dont il avait été le bienfaiteur. (1) La seconde catégorie, beaucoup plus longue que la première, ne présenterait pas le même intérêt. Il s'y trouve cependant quelques noms illustres, ou du moins appartenant à d'anciennes familles de notre pays, que je crois devoir citer en terminant.

5 Janvier.—ODON DE CONTEVILLE, Evêque de Bayeux, mort en 1097. « *Semper debet celebrari (obitus) hâc die, quâ expirasse signatur in ordinario.*»

9 Janvier.—ODON DE VILLETERRE, Doyen du Chapitre depuis 1226, jusqu'en 1237, bienfaiteur de la chapelle Notre-Dame.

22 Janvier. — SERLON, moine bénédictin de Cerisy, né à Vaubadon, abbé de Savigny en 1140, réunit son abbaye à l'ordre de Citeaux, et mourut saintement en 1158.

25 Janvier.—MATHILDE D'AUBIGNY.

28 Janvier. — BERTRAND DE CASTIGLIONE, Chantre de la Cathédrale, Chanoine de Bernesq, Cardinal de Plaisance, mort en 1443.

4 Février.—Obitus LUDOVICI, Phī magni Phī Regis franciæ. (*sic*) JEAN DE HANGEST, Evêque et Comte de Noyon, Pair de France, mort le 4 février 1577.

14 Février.—ADÉLAIDE DE VAUBADON.

(1) Puisque j'en suis à faire amende honorable, je dois dire également qu'en relevant l'Epitaphe de JEAN DE BOISSAY, dont j'ai donné le *fac simile* page 183, j'ai écrit par inadvertance :

En lan mil quatre cens et douze

au lieu de :

En lan mil cccc et douze.

Digitized by Google

6 Mars.—ROBERT DE HARCOURT, Évêque de Coutances, mort en 1315.

10 Mars.—HENRI Ier, Roi d'Angleterre, « *in favorem privilegii de libertatibus Ecclesiæ per eum concessi.* » Nous avons cité la Charte où est contenu ce privilége.

24 Mars.—MARTIN PINARD, originaire de Nonant, près de Bayeux, Secrétaire du Pape Eugène IV, Doyen de notre Chapitre en 1435, donna pour la fondation de son Obit 250 saluces d'or, et mourut Evêque d'Avranches en 1452.

27 Mars.—HEBERT DE CHARMONT, né à Bayeux ou aux environs, Doyen du Chapitre en 1240, fonda deux Obits, l'un pour lui-même, l'autre pour son frère Raoul, Evêque d'Angoulême, comme lui originaire de Bayeux; on célébrait le second le 3 décembre. Il donna pour cette fondation une somme d'argent, et plusieurs maisons qu'il possédait dans la paroisse St-Sauveur.

1er Avril.—Obitus JOANNÆ, ALIENORIS et YSABELLIS Reginarum.

3 Avril.—GUILLAUME BOVET, Evêque de Bayeux, mort en 1312; « *Cum toto luminari Quadrariæ; ponitur in choro.*»

10 Avril.—HENRI DE TILLY, Archidiacre d'Hyesmes, Chanoine, et Seigneur de Tilly. Il se trouve dans la partie de l'Obituaire rédigée au XVIe siècle.

1er Mai.—GUILLAUME CHARTIER, Evêque de Paris. J'ai parlé en détail de ses fondations.

19 Juin.—GUILLAUME DE BAILLEUL, Doyen du Chapitre en 1444. Il était originaire des environs de Falaise. Maltraité par un capitaine de soldats anglais, dans le cimetière de Bayeux, il porta plainte à l'Echiquier de Nor-

Digitized by Google

mandie. Le capitaine fut condamné à faire amende honorable devant la porte de l'Eglise; après quoi, il reçut l'absolution du Grand-Vicaire de l'Evêque, le 26 octobre 1448. « *Prænominatus reus genibus flexis petiit veniam Deo, B. Virgini, Domino Bajocensi, et Decano læso, et toti Ecclesiæ ; quæ fuit sibi benignè concessa. Et deindè, præfatus Hebert petiit beneficium absolutionis, à dicto Vicario, quod ipse vicarius sibi impendit, in capellâ S^t Juliani ; injunctâ eidem pœnâ salutari, secretâ, et etiam publicâ, quâ tenetur dare luminari Ecclesiæ Bajocensis viginti libras cereæ, modo et formâ per dictum vicarium ordinandis.* » (*Ex libro nigro, fol.* 138.)

23 Juin.—GUILLAUME ARONDEL, Chanoine.—Obituaire de 1586.

5 Août.—TOUSTAIN DE CONDÉ, Archevêque d'York, né à Condé-sur-Seulle, près de Bayeux, mort en 1140. — GUILLAUME DES ESSARTS, Chancelier.—Obituaire de 1586.

17 Août.—RICHARD DE St-AMAND, Doyen du Chapitre en 1205, fonda, comme nous l'avons dit plus haut, les douze Chapelains de Notre-Dame.

18 Août.— THOMAS, Cardinal du titre de Ste-Sabine. — AGNÈS DE MANNEVILLE. —Obit. de 1586.

12 Septembre.—GUILLAUME, Roi d'Angleterre et Duc de Normandie. « *Habet magnum candelabrum.* »

1^er Octobre.—RAOUL ou RADULPHE, surnommé l'Angevin, du lieu de sa naissance; Chanoine de Bayeux au XIII^e siècle, rédigea sous l'Episcopat d'Odon de Lorris le Coutumier de la Cathédrale. On conserve à la Bibliothèque du Chapitre ce précieux Manuscrit.

Digitized by Google

26 Octobre. — GUILLAUME DE BEAUJEU, Evêque de Bayeux, mort en 1337.

28 novembre.—ROGER DE MONTGOMMERIL.

Le Nécrologe fait mention (folio 66) de HENRI et de RICHARD, Rois d'Angleterre. Il s'agit probablement de Henri II et de Richard *Cœur-de-Lion*, inhumés l'un et l'autre dans l'Eglise de Fontevrault. Leur Obit est indiqué pour le mois d'avril; cependant il ne se trouve pas dans le Calendrier. J'ai fait plus haut une remarque analogue au sujet de PHILIPPE DE HARCOURT, l'un des fondateurs de la Cathédrale. Je me suis assuré depuis, qu'on peut lui attribuer l'obit du 16 février. — PHILIPPI Episcopi. — *Est periculosus, et habet tres cereos.*

Je ne pousserai pas plus loin cette nomenclature, car, à force de vouloir être exact et complet, on devient ennuyeux. C'est ce qui a dû m'arriver plus d'une fois dans le cours de ce travail. Je regrette de n'avoir pu, malgré tous mes efforts, le rendre moins indigne de l'honneur que lui a fait la Société Académique en le publiant dans ses Mémoires.

J. LAFFETAY.

Digitized by Google

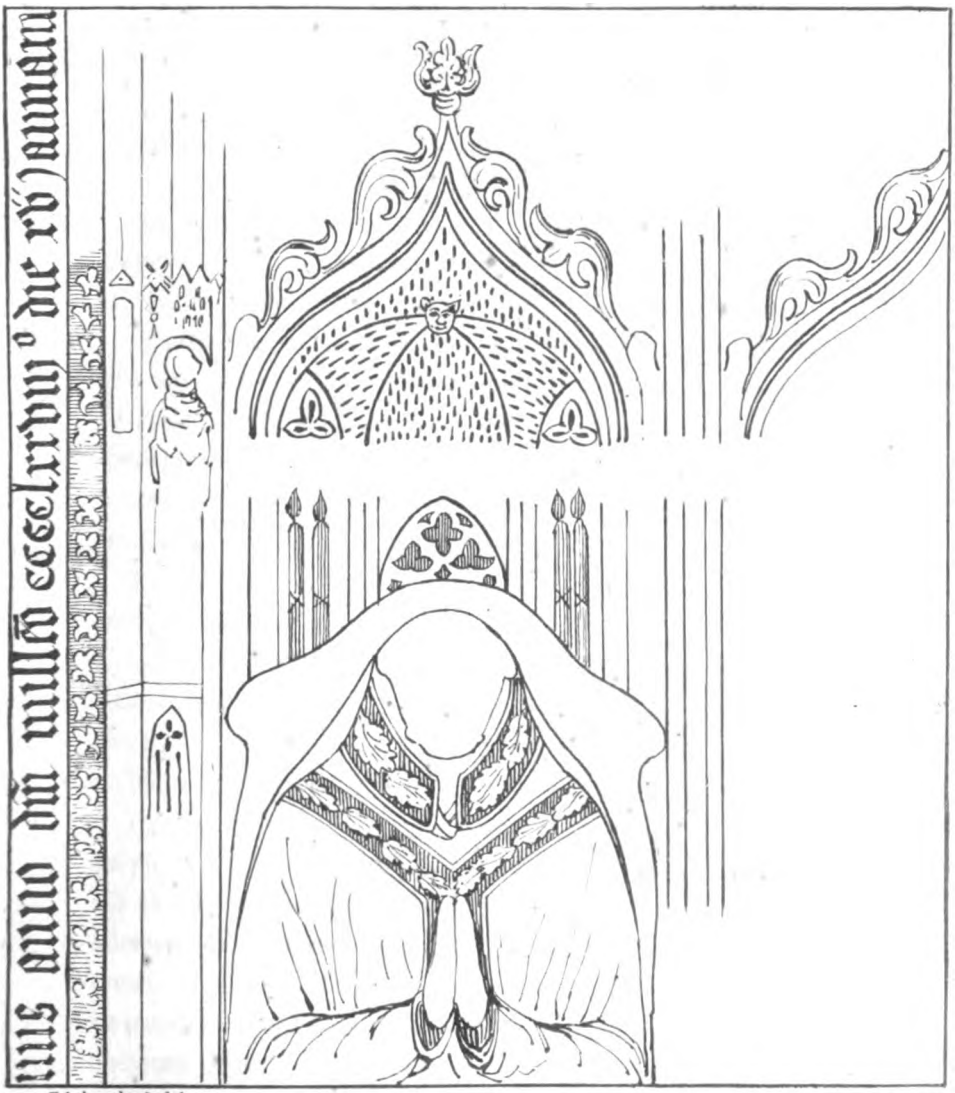

Ed. Lambert del.

Fragment de la pierre tumulaire de Roland et Antoine des Talents, dans la Cathédrale de Bayeux.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES CONCOURS,

Par M. G. VILLERS, vice-secrétaire-général de la Société.

—

Comice agricole de Caumont.

Le dimanche 2 octobre 1853, la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a tenu, dans le bourg de Caumont, son Comice agricole annuel.

A neuf heures du matin des salves d'artillerie annonçaient aux communes voisines la solennité dont Caumont allait être le théâtre, et bientôt une nombreuse affluence de spectateurs se pressait sur la place, suivant avec un vif intérêt les diverses opérations du Concours. Cette journée la population de Caumont a été plus que quadruplée.

Les bestiaux présentés au Concours étaient en quantité plus considérable qu'en 1847, époque à laquelle eut lieu à Caumont une exhibition de ce genre. Cette augmentation dénote un progrès marqué, qui, il faut l'espérer, ne pourra que s'accroître encore par les soins continus donnés par les agriculteurs de ce canton à l'amélioration de la race bovine.

De nos jours où la consommation de la viande se répand de plus en plus, et où les races étrangères créent une rivalité sérieuse à nos bestiaux, c'est pour nos agriculteurs une nécessité de redoubler d'efforts afin de soutenir la concurrence, de la vaincre même, s'il est possible. Ce résultat, ils ne peuvent l'obtenir qu'en se procurant de bons types reproducteurs et en portant principalement leur attention sur le choix des taureaux.

Pour la première fois la Société avait appelé à prendre place dans ses Concours la volaille, dont l'exportation cons-

Digitized by Google

titue un élément de commerce fort important dans le canton de Caumont.

Tout le monde a applaudi aux encouragements accordés à cette branche de notre industrie agricole, dont les produits, rivaux de ceux de Crève-Cœur et du Mans, ne sauront manquer de trouver des débouchés plus nombreux encore lorsque le chemin de fer ouvrira à la contrée de nouvelles et rapides voies de communication.

L'examen des bestiaux étant terminé, les membres de la Société et les autorités de Caumont, réunis en cortége et escortés par la gendarmerie, se sont transportés dans une pièce située à l'entrée de Caumont, et sur le sommet du plateau, d'où l'œil planant en liberté embrasse un horizon immense et magnifique. Sur cet emplacement a eu lieu le Concours de labourage auquel ont pris part sept charrues. Vivement stimulés par la foule qui encadrait de ses rangs compacts le champ de cette lutte pacifique, les concurrents ont tous fait preuve d'aptitude ; plusieurs ont exécuté leur travail avec une incontestable habileté.

Le Jury ayant apprécié le travail des laboureurs, le cortége est revenu sur la place de Caumont, où une estrade pavoisée aux couleurs nationales avait été élevée pour la distribution des récompenses.

A 5 heures la Société s'est constituée en séance solennelle. Ont pris place au bureau : MM. Ménigot, sous-préfet de l'arrondissement ; de Bonnechose, vice-président-général de la Société ; de Laboire, président de la section d'Agriculture; Douesnel et le marquis de Balleroy, membres du Conseil général; de Caumont, membre du Conseil général de l'Agriculture ; Goubot, maire de Caumont; Mariette, adjoint; Enault, juge de paix, et Despallières, maire de Bayeux, membres du Conseil d'arrondissement ; Morière, professeur

Digitized by Google

d'agriculture du Département; Le Hodey, ancien Préfet de la Manche; Brisson, receveur de l'Enregistrement; Moulin, agent-voyer; Gᵉˢ Villers, vice-secrétaire-général de la Société; Thieulin, trésorier; Tailpied, secrétaire de la section d'Agriculture; Aveline, maire de Foulognes, rapporteur de la Commission chargée de la visite des fermes; MM. les membres du Jury, membres de la Société et maires du canton.

M. de Laboire a ouvert la séance par le discours suivant :

Six ans se sont écoulés depuis notre dernier concours, et nous voici, Messieurs, fidèles à notre usage, revenus dans votre canton, pour célébrer, au milieu de vous, la fête de l'agriculture et du travail.

Vos fermes et vos cultures ont été visitées; vos progrès soigneusement appréciés. Nous avons été heureux de retrouver partout, comme il y a six ans, le mouvement et la vie, l'amour du travail, le zèle pour le progrès, et nous avons pu constater que de notables améliorations ont été introduites, surtout dans le mode d'assolement des terres, la suppression progressive de la jachère, le nombre et la qualité des bestiaux.

Comme il y a six ans, nous avons recherché, nous avons eu le bonheur de trouver de vieux et fidèles serviteurs, dont les longs et honorables services vont bientôt trouver leur récompense.

Enfin, Messieurs, comme il y a six ans, nous avons ouvert un concours aux jeunes laboureurs du canton, et nous venons de les voir se presser dans la lice, plus nombreux et plus habiles, pour disputer le prix du beau travail de la charrue, dont le mérite et les difficultés sont peut-être encore trop peu appréciés.

Rien n'a-t-il donc changé autour de nous, Messieurs, depuis notre dernier concours ? On serait certes tenté de le croire, en retrouvant ainsi le travail en honneur, les ouvriers calmes et laborieux, l'agriculture florissante, n'ayant pas interrompu, un seul jour, sa marche sagement progressive. Et pourtant, il faut bien le dire, dans ce court espace de six années, la Société a été sur le point de s'abîmer dans un immense naufrage. Le vent des révolutions a soufflé encore une fois sur notre malheureux pays, emportant avec lui les trônes, les chartes, les institutions, ébranlant toutes les croyances qui avaient eu, jusques-là, quelque droit au respect des hommes. Dans ces jours de délire, où la société n'était plus gouvernée, tout fut mis en question, la religion, la famille, la propriété. Ce fut alors qu'un cé-

Digitized by Google

lèbre insensé osa publier et soutenir cette infâme doctrine : que Dieu était un mal ! que la propriété était un vol.

Le travail lui-même, cette grande loi de l'humanité, cette condition indispensable de toute société, fut attaqué dans son principe. On ne craignit pas de dire aux populations ouvrières que le travail des mains dégrade et abrutit l'homme. On leur fit entrevoir des perspectives de repos, de bien-être, de jouissances matérielles qui ne tardèrent pas à les enivrer. Bientôt les ateliers furent déserts, presque toutes les industries abandonnées, et il se rencontra un gouvernement assez insensé pour enregimenter, pour solder ces masses avides de pillage qui allaient bientôt livrer bataille à la société et ensanglanter nos villes. Le désordre était partout, et l'heure semblait arrivée où la civilisation allait périr.

Messieurs, dans cet instant suprême, à l'éternel honneur des populations agricoles, le travail des champs n'a pas été abandonné, n'a pas été négligé un seul jour. Quand toutes les puissances de la terre tombaient, l'agriculture seule est restée debout, luttant contre la tempête, et comme une ancre jetée par une main puissante, elle a retenu le vaisseau sur le bord de l'abîme.

Jamais, peut-être, dans notre pays du moins, les ouvriers et les domestiques agricoles ne furent plus dociles et plus laborieux que pendant cette fatale année 1848.

On leur disait cependant aussi à eux, que le travail dégrade et abrutit l'homme ; mais ils ne l'ont pas cru, et ils ont repoussé avec mépris ces perfides suggestions. Non, non, disaient-ils ! ce n'est pas le travail qui dégrade l'homme ; c'est la paresse et tout le cortège de vices qu'elle traîne à sa suite. Ce qui abrutit l'homme, c'est la débauche, l'ivrognerie, la fainéantise.

Le travail, au contraire, est la vie et la gloire de l'homme : c'est le premier de nos devoirs, le seul emploi légitime du temps. N'a-t-il pas été d'ailleurs ennobli, sanctifié par l'exemple de l'homme Dieu travaillant jusqu'à l'âge de trente ans, dans la poussière d'un atelier ? Non le travail ne dégrade pas l'homme ; il le grandit et l'élève en quelque sorte jusqu'à Dieu qui a voulu permettre au génie de l'homme de s'associer par le travail, à sa puissance créatrice.

N'est-ce pas en effet le travail de l'homme qui fait sortir les fruits et les moissons d'une terre inculte et stérile, qui multiplie, qui améliore, qui façonne les troupeaux élevés par nos soins.

Le travail de l'homme, éclairé par le génie, étend chaque jour ses con-

Digitized by Google

quêtes et sa puissance, au-delà même des limites que son orgueil aurait pu rêver.

Hier il condensait la vapeur pour franchir l'espace et supprimer la distance, aujourd'hui il enlève à la foudre, par un merveilleux secret, sa puissante transmission, afin de porter la pensée humaine, aussi rapide que l'éclair, aux extrémités du monde.

Ce que le travail fera demain, Messieurs, nous ne pouvons le dire, mais nous affirmons sans crainte qu'il ne s'arrêtera pas dans sa course, et qu'il suivra ses glorieuses destinées.

Les ouvriers de nos campagnes ne s'élèvent pas sans doute à ces sublimes découvertes, mais leur mission est plus grande et plus utile, puisqu'en fécondant le sol de la patrie, en augmentant chaque jour le nombre de ses enfants, ils forment la base la plus solide de sa force et de sa puissance. Plus modestes que les ouvriers de la pensée, inclinés devant Dieu qui dispose des saisons et du succès de leurs efforts, ils ont compris avec un admirable instinct, le vide des trompeuses théories et des promesses menteuses à l'aide desquelles on voulait les égarer. Ils ont résisté au courant qui entraînait les masses vers le désordre et l'oisiveté, et ils se sont attachés plus fortement encore à leurs utiles travaux.

On ne saurait trop le redire, Messieurs. Dans cet instant fatal où la Société était en péril, c'est le bon sens des populations rurales, c'est le travail des champs, c'est l'agriculture qui a sauvé la France.

Aimons là donc, Messieurs, cette agriculture qui est la sauvegarde et la nourrice du pays. Aimons-là par reconnaissance et par nécessité.

Réunissons tous ici nos voix et nos félicitations pour encourager ceux qui marchent avec le plus de zèle dans la voie du progrès.

Les récompenses que nous leur apportons, ces médailles de bronze et d'argent ont trop peu de valeur, sans doute, mais vos suffrages et vos applaudissements vont en relever le prix.

N'est-ce donc rien d'ailleurs que de les recevoir ici, dans ce nombreux et brillant concours, d'être proclamés les plus laborieux, les plus intelligents, en présence de vos compatriotes, de vos amis, de vos rivaux peut-être; en présence des premiers magistrats de l'arrondissement et du canton, des membres de vos conseils électifs qui ont voulu se joindre à nous pour applaudir à nos succès et à l'éclat de cette fête.

Qu'il me soit permis de remercier ici publiquement, au nom de la Société de Bayeux, M. de Caumont, directeur de l'Association Normande et membre du Conseil général d'agriculture, ainsi que M. Morière, profes-

Digitized by Google

seur du département, qui est venu cette année dans votre canton, vous apporter les conseils d'une sage théorie. Nous sommes heureux de leur présence, mais nous n'en sommes pas surpris, parce qu'on est certain de les rencontrer partout où il y a du bien à faire et quelque chose d'utile à encourager.

C'est en donnant de pareils témoins aux lauréats de nos concours, que nous encourageons efficacement leurs progrès, et que nous ferons pour eux, de ce beau jour, un souvenir de gloire et de légitime orgueil.

Ce discours a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

M. Aveline a pris ensuite la parole pour faire connaître le résultat des travaux de la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles du canton de Caumont.

Dans ce travail rempli d'appréciations aussi judicieuses qu'exactes, M. Aveline, en présentant à la Société un tableau complet de l'état de l'agriculture dans le canton de Caumont, a su rendre à chacune des exploitations explorées la justice à elle due. Aussi ce rapport étendu, recommandable par sa lucidité et par l'étendue des connaissances spéciales qu'il renferme, a-t-il valu a son auteur les suffrages de l'Assemblée.

M. Tailpied, secrétaire de la section d'Agriculture, à son tour a donné connaissance des décisions prises à l'égard des anciens domestiques, et annoncé les résultats des opérations des Jurys chargés de prononcer sur les Concours de labourage et d'animaux.

M. le Président a fait ensuite proclamer dans l'ordre suivant les noms des lauréats qui sont venus recevoir les récompenses à eux accordées :

Améliorations agricoles.

Médaille d'honneur en argent.

M. Louis Carpentier, propriétaire à Longraye.

Digitized by Google

Bonne tenue des Fermes et Exploitations

Rappel de Médaille d'argent.

1er.—M. Fontaine, agriculteur à Torteval.
2e. — M. Jacques Gueroult, à Sallen.

Medailles d'argent.

1re.—M. Guillet (Jean), agriculteur à Longraye.
2e. — M. Goubot, agriculteur à la Vacquerie.

Médailles de bronze.

1re.—M. Denize (Jacques), à Septvents.
2e. — M. Hébert, agriculteur à Longraye.

Mentions honorables.

1re.—M. André Chatel, à Parfouru-l'Eclin.
2e. — M. Lacour, propriétaire à la Vacquerie.

Plantation et élagage des arbres forestiers.

Rappel de Médaille d'argent.

M. Tillard, pépiniériste à Sallen.

Médaille d'argent.

M. le Dr Rayer, propriétaire à Anctoville.

Médailles de bronze.

1re.—M. Le Hodey, ancien préfet, propre à Caumont.
2e. — M. Gilles, pépiniériste à Caumont.

Aménagement des fumiers.

Médaille d'argent.

M. Marie dit Vallerend, agriculteur à Hottot.

Médaille de bronze.

M. Chatel, agriculteur à Parfouru-l'Eclin.

Culture des racines.

Prix de 60 fr.

M. Postel (Romain), agriculteur à Torteval.

Digitized by Google

Amélioration de la race chevaline.

Médaille d'argent.

M. Postel (Romain), de Torteval.

Médaille de bronze.

M. Groult (Jacques), agriculteur à Sallen.

Prix de moralité accordés aux anciens domestiques.

HOMMES.

Rappel de prix précédemment obtenu : à M. Marie Anne, domestique depuis 29 années chez M. Desauney, à Sermentot.

1er *Prix* : 60 fr. à M. Jean Bassard, domestique depuis plus de 20 années chez M. Goulay dit la France, à Hottot.

2e *Prix* : 40 fr. à M. Pierre Valette, domestique depuis plus de 15 années chez M. Chedrue, à Anctoville.

3e *Prix* : 25 fr. à M. Louis-Pierre Lecuyer, domestique depuis 10 années chez M. Ygouf, à Sallen.

Mentions honorables.

1re A M. Louis-Désiré Hue, domestique depuis 15 années chez M. Tillard, à Sallen.

2e A M. Jean-Louis Lamy, domestique chez M. N. Vaussy, à Caumont.

FEMMES.

1er *Prix* : 60 fr. à Mlle Euphrasie Le Poissonnier, servante depuis 31 années chez M. Desauney, à Sermentot.

2e *Prix* : 40 fr. à Mlle Marie-F. Macé, pour 28 années de service chez M. L. Gueroult, à la Vacquerie.

3e *Prix* : 25 fr. à Mlle Victoire-F. Guernier, pour 20 années de service chez M. Joseph Behue, à Caumont.

Mentions honorables.

1re A Mlle Marie Le Poultier, pour 17 années de service chez M. Pierre Behue, à Livry.

2e A Mlle Marie Fleury, pour 12 années de service chez M. M.-B. Achard, à Septvents.

Digitized by Google

Médaille de bronze (hors concours).

A Mlle Thècle-Eléonore Burbs, pour 29 années de service chez Mme Deschamps, à Sermeutot.

Concours de labourage.

1er *Prix* : 70 fr. à M. François Guerin, domestique chez madame veuve Authie, à Livry.

2e *Prix* : 60 fr. à M. Jean-François Ecolasse, domestique chez M. J. Gueroult, à Sallen.

3e *Prix* : 40 fr. à M. François Dairel, domestique chez M. F. Chedrue, à Anctoville.

4e *Prix* : 30 fr. à M. Jean Maresquier, agriculteur à Caumont.

Concours de Taureaux.

Prime d'arrondissement.— 300 fr. à M. de Laboire, propriétaire-agriculteur à Castillon, pour un taureau de 22 mois, sous poil *brange*.

Primes cantonnales.

1re *Prime* : 170 fr., à M. Pierre Hue, de la Vacquerie, pour un taureau, âgé de 16 mois, sous poil *brange-rouge*.

2e *Prime* : 130 fr., à madame veuve Aupoix, pour un taureau sous poil *brange-rouge*.

Concours de Vaches laitières et Génisses.

1re *Prime* : 100 fr. à madame Aupoix, pour une vache, âgée de 4 ans, sous poil *brange-rouge*.

2e *Prime* : 75 fr., à M. Farcy, propriétaire-agriculteur, à Caumont, pour une génisse amouillante, âgée de 3 ans, sous poil *brange-gris*.

3e *Prime* : 50 fr., à M. Jacques Postel, de Longraye, pour une vache, âgée de 4 ans, sous poil *brange-caille-rouge*.

Race Ovine.

Prime de 50 fr., à M. Farcy, de Caumont, pour un bélier de race Anglaise.

Race Porcine.

1re *Prime* : 60 fr., à madame Aupoix, pour un verrat, de race du pays.

2e *Prime* : 40 fr., à M. François Varin, pour un verrat.

Digitized by Google

Volailles.

1re *Prime :* 40 fr. à M. François Bataille, de Ducy.

2e *Prime* : 30 fr. à M. Auvray, agriculteur, à Septvents.

Des salves ont salué la proclamation des vainqueurs. Après la distribution des récompenses, des jeux publics, établis sur la place par le soin de l'administration municipale, ont diverti les nombreux spectateurs qui s'y trouvaient réunis.

A 6 heures précises, un banquet de 100 couverts, fort confortablement servi, a eu lieu dans la salle de la halle, qui avait été décorée avec le meilleur goût au moyen de drapeaux et de guirlandes de céréales artistement tressées, d'attributs en harmonie avec la circonstance.

A ce repas ont été conviés les domestiques récompensés pour leurs bons services et leur habileté.

A la fin du banquet, M. Ménigot, sous-préfet de Bayeux, a porté un toast : A l'Empereur Napoléon III, sauveur de la France, protecteur de l'Agriculture ! à l'Impératrice Eugénie, providence des malheureux ! L'assemblée s'associant à la pensée du premier administrateur de l'arrondissement, a répondu à ce toast, avec un respectueux empressement !

Depuis treize ans que la Société d'Agriculture de Bayeux existe, il est un homme dont la voix éloquente et honorée vient jeter un éclat accoutumé sur ses solennités agricoles, et dont la participation a été toujours assurée aux travaux de cette association, c'est l'honorable M. Pezet. Cette année, retenu par de douloureux motifs, M. Pezet s'est vu contraint de se séparer, en ce jour, contre son habitude, de ses collègues et de ne point assister au Comice de Caumont.

L'absence de M. Pezet a été fort pénible à tout le monde. Interprète des sentiments de la Société, M. de Laboire a cru

Digitized by Google

devoir payer la dette de la gratitude publique en portant le toast suivant :

Messieurs,

Je viens vous proposer un toast qui trouvera parmi vous d'unanimes sympathies.

Notre dernier concours de 1847 était présidé par l'honorable M. Pezet, et je croirais manquer à un devoir, si je n'exprimais pas ici publiquement, au nom de tous, le regret que nous éprouvons de ne pas le voir au milieu de nous. Des douleurs de famille trop récentes et trop cruelles ne lui ont pas permis de venir aujourd'hui s'associer à notre fête ; mais sa pensée est avec nous, et aucun de vous, Messieurs, n'a oublié avec quelle chaleur de sentiment, avec quelle éloquence du cœur il exprimait sa sympathie pour tout ce qui intéresse l'agriculture.

Je suis donc certain d'être l'interprète du sentiment général, en portant d'abord la santé de M. Pezet, et en rappelant ses titres à notre reconnaissance.

Pour tous ceux qui connaissent la vie publique et privée de M. Pezet, je suis certain d'être bien compris en affirmant que tous ses jours sont marqués par des services rendus, par un dévouement absolu aux intérêts du pays, par de nobles exemples.

Comme président du tribunal civil de Bayeux, depuis près de trente ans, il a su rendre la justice accessible et bienfaisante pour tous, par sa promptitude et son impartialité.

Comme membre des Conseils électifs de la cité, du département, il a toujours été sur la brèche; pour faire prévaloir les droits du pays, il a consacré son temps et ses veilles à les étudier, sa voix et ses écrits à les défendre.

Enfin, Messieurs, comme président de notre Société réunie à celle des Sciences et Arts de Bayeux, il trouve encore le temps de s'associer à nos travaux et de diriger nos efforts.

Si je ne craignais pas de toucher à des plaies trop vives, je vous parlerais des vertus de famille de M. Pezet, de cette union trop tôt brisée, au souvenir de laquelle il est resté si pieusement fidèle, de ce cœur de père si cruellement déchiré qu'on n'ose pas même lui offrir de consolations. Puisse du moins le sentiment qui nous associe tous à sa douleur lui apporter quelqu'adoucissement !...

Portons tous, avec l'effusion d'une affectueuse reconnaissance, la santé de M. Pezet.

Digitized by Google

L'assemblée a été heureuse de saisir cette occasion d'offrir au magistrat éminent, à l'homme si cruellement éprouvé, un témoignage public de sa vive sympathie et de sa reconnaissance.

M. de Bonnechose, vice-Président-général de la Société, a ensuite proposé un toast au *Canton de Caumont, à sa prospérité agricole, à ses lauréats* !

M. de Caumont, membre du Conseil général de l'Agriculture, a porté à son tour un toast à *la Société d'Agriculture de Bayeux, l'une des premières de France*, a-t-il dit, *par son organisation et les résultats qu'elle obtient.*

Remerciant, au nom de la Société, les habitants du canton de Caumont de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à l'appel qui leur avait été adressé par la Société, M. Douesnel, membre du Conseil général, a proposé un toast à *l'Administration municipale de Caumont, ainsi qu'à MM. les membres de la Commission d'organisation*, aux soins empressés desquels le Concours a du son éclat.

Un dernier toast a été porté par M. Villers, vice-secrétaire-général de la Société, à M. A. de Caumont, qui, défenseur assuré de l'Agriculture nationale auprès du Ministre, avait bien voulu assister au Comice agricole de la Société d'Agriculture de sa ville natale.

Immédiatement après le banquet, un feu d'artifice a été tiré sur la place publique pour terminer la fête ; il a fort bien réussi ; aussi les applaudissements des spectateurs ont-ils remercié les *artificiers Bayeusains* qui leur avaient offert ce divertissement *improvisé seulement pendant la nuit* et auquel personne ne s'attendait.

Ainsi s'est terminée, favorisée par un temps plus propice qu'on pouvait l'espérer, cette solennité agricole qui a laissé dans les esprits de toutes les personnes présentes un vif sentiment de satisfaction.

Digitized by Google

Concours d'animaux de boucherie à Bayeux.

Dans l'année 1853 la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, ayant accueilli la proposition faite par un de ses membres, de faire entrer au nombre des améliorations agricoles qu'elle tient à développer, l'engraissement des animaux destinés à la boucherie, s'empressa de mettre cette idée en pratique par l'institution d'un Concours spécial affecté aux animaux de cette catégorie.

Quoique organisée à la hâte, cette nouvelle exhibition, qui eut lieu le 22 mars à Bayeux par les soins de la Société et de la Ville, appelée à participer pour moitié dans la dépense des primes, dépassa les espérances qu'on attendait de cette innovation.

Deux bœufs remarquables sortis des herbages de M. Auguste Carité, propriétaire au Breuil, et présentés par M. Etienne Lamare, boucher à Bayeux, ainsi que des vaches d'un modèle et d'un embonpoint irréprochables vendues par M. de Laboire et Vautier-Dubourg, et amenées par MM. François Lajehannière et La Couture, bouchers à Bayeux, provoquèrent l'attention générale.

En 1854, la Société, de concert avec l'Administration municipale, a fixé au samedi 18 février la tenue du Concours d'animaux de boucherie.

Cette exhibition, dont le programme avait reçu une extension indiquée comme nécessaire par l'expérience, a attiré un nombre satisfaisant de concurrents.

Ce Concours, qui a eu lieu à dix heures du matin sur la place Dauphine, avait réuni une grande affluence de curieux.

Parmi les animaux présentés on en remarquait plusieurs d'une véritable beauté, notamment une vache, engraissée par M. Henri Le François, de Saonnet, et achetée par M. Victor

Digitized by Google

Suzanne, boucher à Trévières. Ce magnifique animal d'une perfection de formes, aussi irréprochable que possible, pouvait, au dire des personnes compétentes, être considéré comme l'un des types les plus parfaits de la race Cotentine.

L'exhibition des moutons méritait aussi une mention spéciale. On distinguait plusieurs beaux individus de la *race charmoise* perfectionnée, récemment introduite dans notre pays par M. de Laboire, président de la section d'Agriculture.

A midi, M. Pezet, président de la Société, accompagné des membres de l'Administration municipale de Bayeux, des membres du bureau de la Société et du Jury, et en présence d'une foule très considérable de spectateurs, a adressé aux concurrents des paroles de félicitation sur l'empressement mis par eux à répondre à l'appel qui leur avait été adressé ; il les a engagés à redoubler d'efforts pour mériter les distinctions et les encouragements qui leur sont offerts, et maintenir en même temps le renom si justement acquis par les éleveurs et les bouchers de l'arrondissement de Bayeux.

Les primes ont été ensuite décernées dans l'ordre suivant :

Bœufs

Prime de 80 *fr.* accordée à un bœuf *rouge-caille*, présenté par M. Langlois, boucher à Bayeux, et vendu par M. Aubin Simon, de Saonnet.

Mention honorable accordée à un bœuf *rouge*, présenté par M. François Lajehannière, boucher à Bayeux, et vendu par M. Bence, de Vaucelles.

Vaches

1re *Prime* : 70 *fr.* à une vache *rouge*, présentée par M. Suzanne, boucher à Trévières et vendue par M. Henri Le François, de Saonnet.

2e *Prime de* 50 *fr.* à une vache *brange-caille*, présentée par M. Suzanne et vendue par M. Le François.

Moutons.

1re *Prime :* 30 *fr.* pour un lot de quatre moutons de race du pays, présenté par M. François Lajehannière, boucher à Bayeux.

2e *Prime de* 20 *fr.* pour un lot de cinq moutons, de race *charmoise*,

Digitized by Google

présenté par M. Etienne Lamare, boucher à Bayeux, vendu par M. de Laboire.

Mention honorable à un lot de cinq moutons présenté par M. Levèque, boucher à Bayeux.

Après la proclamation des récompenses, les animaux primés, couronnés de fleurs, ont été conduits, tambours et clairons en tête, à la Halle aux Grains et au Marché, où ils ont été l'objet de la curiosité d'une foule nombreuse et empressée.

Digitized by Google

NOTE

Sur les Objets recueillis en 1853 dans le déblaiement de la voûte de l'Hôtel-Dieu de Bayeux,

Par M. G. VILLERS.

—

Dans les premiers jours du mois d'octobre 1853 l'administration municipale de Bayeux crut devoir profiter de l'occasion offerte par l'abaissement exceptionnel du niveau des eaux de l'Aure pour mettre à sec la partie du lit de cette rivière qui passe sous l'Hôtel-Dieu de Bayeux, et réparer les dégâts que l'inondation extraordinaire survenue l'annnée précédente, pouvait avoir causés à la voûte.

Cet hospice, dont l'origine provient incontestablement de la munificence des Ducs de Normandie (1), fut construit dans les conditions propres à un grand nombre d'établissements de ce genre, c'est-à-dire bâti sur un cours d'eau pour des motifs d'hygiène et d'économie domestique.

« Les hôpitaux ou hospices, dit M. de Caumont (2), étaient, au XIII^e^ siècle, des hôtelleries pour les voyageurs et peut-être pourrait-on les comparer, pour quelques localités, aux *mutationes* des Romains, ces espèces de caravenserails où l'on pouvait trouver un gîte. »

(1) *Mémoire historique sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux*, par F. Pluquet. — Caen. — 1825.

(2) De Caumont. *Bulletin monumental*. 20^e^ vol. — 1854.

Digitized by Google

C'est ce qui explique pourquoi ils se trouvaient placés souvent comme à Bayeux à l'entrée des villes et toujours, lorsqu'il était possible, sur une rivière.

A Caen, l'Hôtel-Dieu était placé sur l'Orne; à Angers, sur une des rives de la Maine; à Lisieux, sur la Toucque; à Paris, sur la Seine; à St.-Lo, sur la Vire.

La facilité de se procurer l'eau pour les lessives et les autres nécessités du ménage dut avoir beaucoup influé sur le choix de ces emplacements.

A Bayeux, à Caen, comme à Nuremberg, la proximité de la rivière avait encore une autre importance réelle, car les hospices de ces localités possédaient, pour ainsi dire dans leur enceinte, un moulin à blé, dont l'eau était le moteur commode et économique.

Le dessèchement du lit de la rivière, mise à sec au moyen de vis d'Archimède, opération qui n'avait point été effectuée de mémoire d'homme, permit de pouvoir étudier la disposition de la voûte sous laquelle passe le bras principal de l'Aure. Ce canal souterrain a une longueur de 73 ^{m}, dont 59 en ligne droite, à partir du pont de la rue de l'Hôpital, et 13 formant un coude aboutissant à l'ouest du bâtiment. Sa largeur est à peu près uniformément de 5 ^{m} 65 ^{c}.

Autrefois un intervalle de 3 ^{m} 23 ^{c} existait entre l'intrados de la voûte et le radier primitif, mais des attérissements ayant recouvert le radier primitif, la même hauteur n'existe plus actuellement.

La construction de la voûte qui est à plein cintre, ne remonte pas toute à la même époque. On aperçoit à peu près dans le milieu de sa longueur une solution de continuité (3 ^{m} 34 de longueur) remplie par une maçonnerie postérieure.

Il est très à supposer que dans l'origine les bâtiments de l'hospice n'étaient pas contigus les uns aux autres et qu'ils

Digitized by Google

furent ajoutés successivement, ce qui expliquerait l'interruption existant dans la voûte qui les supporte.

Bien que sa partie cintrée soit en grande partie bâtie en moellon, cependant la voûte présente, surtout dans sa partie inférieure, un travail assez soigné. L'appareil des murs de rive est fort régulier et une corniche bien taillée se trouve à 85^{c} en contrehaut du radier primitif. Cet entablement soutient les premières assises de la voûte.

La corniche semblerait assez porter le cachet du XIII^{e} siècle; dans ce cas il faudrait admettre que la partie de la voûte du XII^{e} siècle (si une partie de cette construction remonte à cette époque) aurait plus tard reçu ce surcroit d'ornementation dans un travail d'appropriation général.

Le déblaiement du canal souterrain n'ayant pas eu lieu jusqu'au radier primitif, aujourd'hui en contrebas de 2 mètres au-dessous du lit actuel de la rivière, les fouilles ont produit peu d'objets curieux.

On trouva une quantité énorme de cornes de vaches et de bœufs, dont la présence s'explique facilement par le grand nombre de tanneurs existant alors dans cette partie de la ville. L'examen de ces cornes attenant encore au frontal a pu faire reconnaître que la race bovine, dans le Bessin, était autrefois loin d'être aussi forte qu'elle est de nos jours.

Le fer d'une pique, paraissant dater du XV^{e} siècle, fut aussi recueilli, ainsi que des clefs assez anciennes.

La seule découverte susceptible d'offrir un certain intérêt a été celle de plusieurs assiettes en étain fin, ayant appartenu à l'Hôtel-Dieu.

Chacun de ces vases porte l'empreinte parfaitement conservée du sceau de l'hospice; ce sceau, de forme ovale, représente une croix latine plantée au-dessus de ce monogramme bien connu : I. H. S. Dans le bas on distingue un cœur enflammé

Digitized by Google

avec les clous du crucifiement. Autour règne cette légende : LES PAVVRES DE BAYEVX. La forme des lettres accuse l'époque du règne de Louis XIII.

La mieux conservée de ces assiettes a été réintégrée à l'hospice, où elle sera conservée comme un souvenir de l'administration des chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin, dont elle porte le symbole (le cœur enflammé). Ces ecclésiastiques desservirent l'Hôtel-Dieu de Bayeux jusqu'en l'année 1644, qu'ils remirent aux mains de Mlle de La Hunaudière, fondatrice de la Communauté des religieuses actuelles, la pieuse mission de tenir ouverte au malheur et à la souffrance l'asile que nos pères baptisèrent de ce nom si touchant et si significatif : *Hôtel-Dieu*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

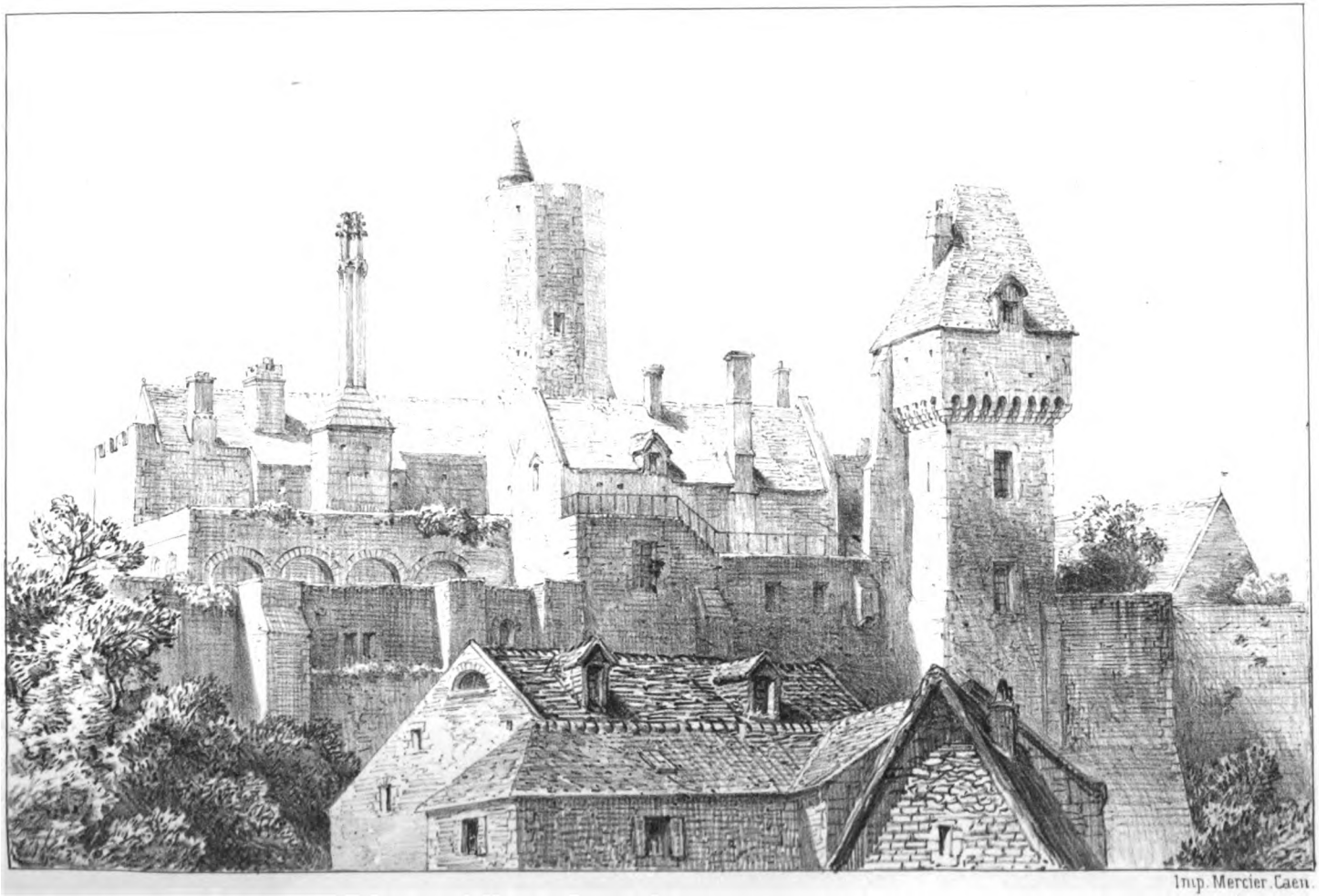

Imp. Mercier. Caen.

CHATEAU DE CREULLY.

Digitized by Google

LES BARONS DE CREULLY,

ÉTUDES HISTORIQUES;

Par M. le Président PEZET.

Au milieu de fertiles campagnes, au dessus d'une riante vallée de prairies dans laquelle serpentent les eaux de la Seulle, aux confins des arrondissements de Caen et de Bayeux, s'élève l'antique château féodal de Creully.

Un donjon octogone surmonté d'un beffroi, une esplanade d'où la vue s'étend sur un horizon riche et varié, des fossés profonds, des murailles hautes et épaisses reliant à un manoir, mélange de constructions de plusieurs âges, une tour couronnée de machicoulis, sont les vestiges assez bien conservés et encore subsistants de la puissance de ces Barons aux vaillantes prouesses célèbres dans les légendes de la contrée.

En visitant ces édifices qui parlent si éloquemment des diverses époques de notre histoire on sent qu'on foule les cendres de ces fortes générations qui ont passé marquant leurs rudes empreintes sur ces dalles, et l'esprit attristé et charmé tout à la fois se plaît à évoquer leurs souvenirs.

Des châteaux forts répandus sur le sol de la Normandie si justement appelée *la terre des Églises et des Châteaux*, il ne reste bientôt plus que des débris. Dès avant 1789 leur déca-

Digitized by Google

dence était déjà très avancée. Combien la main du temps et le vent des révolutions n'ont-ils pas ajouté de ruines à ces ruines !

L'histoire de ces châteaux, monuments poétiques de nos annales, et celle de leurs maîtres forment cependant une partie considérable de l'histoire de la Normandie.

Le nom des Sires de Creully surtout se trouve associé à toutes ses gloires comme à tous ses revers. L'abbé Béziers leur a consacré quelques pages (1), mais elles n'offrent à peu près qu'une nomenclature de noms propres. Elles laissent dans l'ombre le rôle important qu'ils ont joué.

Nous nous sommes proposé de combler cette lacune en plaçant les figures historiques de ces nobles barons dans un cadre où se grouperaient autour de chacune d'elles les événements auxquels ils ont pris part. Qu'est-ce en effet que la biographie d'un homme, quelque soit son renom, isolée du récit des faits au milieu desquels son existence s'écoula, si ce n'est l'esquisse d'un tableau auquel manque tout ce qui peut y donner la vie, les ombres et les couleurs ?

Depuis le moyen âge jusques au-delà de l'époque de la renaissance, dans les guerres civiles et étrangères, dans toutes les vicissitudes politiques, les barons de Creully ont été identifiés avec la Basse-Normandie. L'ordre chronologique de leurs vies nous a donc permis d'encadrer dans leur histoire ces faits partiels et ces détails de localité que l'histoire générale est forcée de négliger, et qui pèsent cependant d'un si grand poids sur la destinée du pays qui leur sert de théâtre. Telle a été particulièrement la pensée qui a inspiré ce travail, et c'est surtout à ce dernier point de vue que nous nous sommes attaché pour réunir, comme dans un tableau d'ensemble, tous les

(1) *Nouvelles recherches sur la France.* T. 1.

Digitized by Google

faits politiques auxquels le Bessin, et plus spécialement la ville de Bayeux, ont mêlé leurs noms :

« Et pius est patriæ facta referre labor. »

Si nous avons quelquefois dépassé la limite restreinte de nos annales locales, c'est lorsque la nécessité de les expliquer nous a contraint de rechercher plus haut les causes des événements ou lorsque sous notre plume se sont rencontrés des noms ou des faits qui s'y rattachaient essentiellement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES BARONS DE CREULLY

SOUS LES DUCS DE NORMANDIE.

LIGNE HAIMON.

HAIMON-AZ-DENTZ Ier BARON.

912. — 1046.

Creully avant la conquête de Rollon. — Haimon Ier baron de Creully. — Pélerinage et mort de Robert-le-Diable. — Division entre les Barons. — Construction des forteresses. — Révolte. — Réunion des conjurés à Bayeux. — Bataille du Val-des-Dunes. — Haimon blesse le Roi de France. — Mort de Haimon.

Il est impossible d'indiquer une époque précise à la fondation du château de Creully (1).

Tout rend vraisemblable que pendant la domination romaine une agglomération d'habitants ou quelque détachement militaire s'était fixé sur ce point. Son élévation au-dessus des campagnes de la contrée, son rapprochement de la voie Romaine qui passait la Seulle à Reviers, et qu'atteste la colonne milliaire du Manoir, rendent présumable que cet emplacement d'où l'on dominait le pays était un des lieux de station

(1) Suivant Huet, *Origines de Caen*, p. 297, le nom de Creully, *Curleïum*, vient de l'anglo-saxon *Churl* qui signifie *Paysan*, *rustique*, sans doute parce que ce canton était peuplé de laboureurs.

Digitized by Google

entre les villes que reliait la grande voie militaire construite pour faciliter la marche des troupes préposées à la garde de cette contrée.

Cette conjecture est encore fortifiée par la découverte de médailles romaines en grand et moyen bronze trouvées récemment à peu de distance de Creully, et par d'antiques fondations de maisons mises à découvert dans le lieu où les médailles ont été recueillies (1).

Cependant aucune preuve ne peut être apportée à l'appui d'un établissement romain à Creully.

La possession du sol Neustrien par les Rois de la 1re race qui succédèrent à la domination romaine eut ceci de remarquable, c'est que les nouveaux vainqueurs prirent bientôt un caractère pacifique. La trempe belliqueuse de leur esprit s'adoucit par la culture et les travaux des champs. Le Neustrien s'occupa plutôt de monastères et d'abbayes que de châteaux forts et de donjons, et cessant d'avoir les armes à la main, il négligea de créneler ses murailles et de se ménager des moyens de défense.

La rapidité avec laquelle les bandes peu nombreuses des habitants du Nord parcoururent et ravagèrent la Neustrie au IXe siècle, suffit pour démontrer que les forteresses étaient rares sur le littoral, et que dans l'intérieur il n'y avait qu'un petit nombre de points fortifiés en état d'opposer de la résistance à l'invasion.

912. Mais de la conquête de la Neustrie par Rollon et du traité de St.-Clair-sur-Epte, date l'époque où la Normandie commence à prendre part aux grands événements. La race Neustrienne vaincue fit place à la race conquérante. Aux mœurs amollies de la première succédèrent les mœurs rudes et énergiques de la seconde qui, régénérant l'ancienne avec le

(1) *Statistique du Calvados*, t. 1, p. 334.

Digitized by Google

sang du Nord, vint prendre dans l'histoire le rang que lui assuraient son mâle courage et sa martiale origine.

On sait que Rollon partagea entre tous ses compagnons la terre conquise.

Richard qui l'avait aidé dans ses diverses invasions, et que quelques historiens présentent comme son second fils, et d'autres comme son neveu, eut de vastes domaines situés dans le Bessin et le Cotentin.

Avant la révolution on voyait encore aux archives du château de St.-Sauveur-le-Vicomte une copie de la concession de ces domaines donnés à *titre d'Honneur* (1) avec obligation d'hommage et de service militaire. Cet acte, écrit en latin, comme tous ceux de cette époque, portait la date de l'an 912, année où fut conclu le traité qui consacra les droits de Rollon et de sa race. (2).

Ce Richard eut deux fils, Néel et Haimon.

Le premier devint possesseur de vastes terrains incultes couverts de bois, situés sur les bords de la rivière d'Ouve. Ce domaine prit le nom de Néhou (*Nigelli Humus*, *Néel Hou*, habitation de Néel.)

Le second, Haimon, eut les domaines de Creully, Evrecy, Mézy et Thorigny (3).

Ce Haimon, *premier baron* (4) *de Creully*, que les vieilles

(1) Dans le style du moyen âge le mot *Honneur*, *Honos*, signifiait *fief* ou *office*. Les grands vassaux recevaient et possédaient les fiefs à eux donnés *sub omni honore et dignitate*.

(2) *Mémoire sur les anciens châteaux du département de la Manche.* — De Gerville.

(3) Thorigny qui appartient aujourd'hui au département de la Manche avait jusques en 1790 toujours été compris dans le Bessin. Il dépendait du bailliage de Bayeux.

(4) Ce titre de *Baron* vient d'un vieux mot français *Ber* dérivé lui-même du teuton-franc *bar* ou *borh* qui signifiait *homme*. Les Barons étaient, dès l'origine, les *hommes* du souverain.

Digitized by Google

chroniques nomment Hains-az-Dentz et que les historiens modernes appellent *Haimon* ou *Hamon-le-Hardi*, ou *le Dentu*, est un de ces personnages dont la tradition a perpétué le long et historique souvenir.

Issu du conquérant de la Normandie, appartenant ainsi à la race ducale, maître de vastes domaines plus, peut-être, que de vassaux nombreux, il était l'un des seigneurs les plus considérables du moyen âge. Son gonfanon portant *d'azur au lion d'or rampant* (1) prouvait par sa ressemblance avec les armoiries des Ducs le haut rang qu'il occupait. C'est de lui que sont descendues les plus nobles et les plus riches familles de la Normandie (2).

La chronique des ducs de Normandie par Benoît de St.-More, trouvère anglo-normand du XII^e^ siècle, le désigne ainsi :

Kar Hains-az-Dentz ce suy lisanz
For home e riche et puissanz
Qui ert *Croilly* et Evrecé
Et qui sire est de Torigné.

C'est dans les mêmes termes que s'exprime Wace dans son *Roman de Rou*, cette iliade un peu froide et prosaïque des fastes normands, mais monument historique d'une grande importance :

Ham-az-Dentz était un normant
De fié et d'homes bien puissant :
Sire était de Torigny
Et de Mizie et de *Croilly*.

Avec cette richesse et cette puissance secondant un caractère entreprenant et audacieux, on ne peut douter qu'il fut l'un des premiers à élever dans ses domaines des forteresses et des châteaux pour y asseoir sa domination.

(1) Bancks. Ext. Peerage.
(2) *Nouveaux Essais histor.* Abbé Delarue.

Digitized by Google

Ce n'était point encore le temps des Croisades (1), cette grande épopée du moyen âge, mais c'était déjà celui des pieux pélerinages au tombeau du Sauveur. La pensée religieuse s'était accrue par la tristesse générale des esprits effrayés du cataclysme prédit pour l'an MIL qui devait voir la fin du monde. Il est pour les nations comme pour les individus des temps de désabusement et de douleur ; quand l'âme est dominée par un profond sentiment de tristesse il est rare qu'on ne se jette pas dans les bras de la foi qui console.

Ce fut en obéissant à cet esprit de son siècle que Robert, VI[e] duc de Normandie, appelé tout à la fois par les légendes Robert *le Diable* et Robert *le Magnifique*, mélange de bravoure et de débauche, type de la chevalerie du moyen âge, résolut d'aller en Palestine pour la rémission de ses nombreux péchés. Prévoyant les périls du voyage, et n'ayant point d'enfants légitimes, il fit reconnaître pour son successeur, avant son départ, l'enfant né de ses amours avec Harlette. Les Barons normands parurent applaudir à ce choix, et en signe de leur foi placèrent leurs mains dans celles du jeune Guillaume; mais beaucoup ne l'agréèrent qu'avec répugnance et ne s'y soumirent qu'avec la pensée secrète de le renverser plus tard.

1035 La mort de Robert à Nicée fut le signal d'une funeste division entre les barons normands, les uns reconnaissant, les autres contestant les droits de son fils.

Cette guerre civile au sein du baronnage normand, tantôt sourde, tantôt ouverte, affaiblit le pouvoir. Ce fut dans ce moment que la plupart des seigneurs, profitant du désordre et de la division, élevèrent des forteresses et se firent entre eux la guerre.

Guillaume de Jumièges qui avait vu ces temps a laissé sur

(1) Ce ne fut que 60 ans après, vers 1075, que commencèrent les prédications de Pierre L'Hermite.

Digitized by Google

l'épouvantable anarchie qui régna en Normandie pendant cette époque, de curieux détails qu'il résume en ces mots :

« Un grand nombre de barons renonçant à leur fidélité, » élevèrent des retranchements et se bâtirent des forteresses » très-solides. Tandis que dans leur audace ils se confiaient » à ces fortifications il s'éleva bientôt entre eux toutes sortes » de guerres et dissensions, et la patrie fut de toutes parts » livrée à de cruelles agitations (1). »

Le roman de *Rou* a aussi caractérisé cette ardeur des barons à élever châteaux et forteresses :

Li barons s'entre guerréièrent
Li forts li fièbles damagièrent.
. . . . . .
Chacun d'els selonc sa richesse
Fesait chastels et forteresse.
Par li chastels s'urstrent les guerres,
E li destrucions de terres,
Granz médiées et granz haenges
Granz purprises, et granz chalenges (2).

Tout porte à croire que ce fut à cette époque de troubles et de désordres que furent jetés les fondements de la forteresse de Creully. D'ailleurs nul lieu ne convenait mieux à cette destination agressive et défensive à la fois. Placé d'un côté dans une vaste plaine, dominant de l'autre par son élévation une longue vallée, baigné par le cours d'une rivière dont l'embouchure à la mer n'était point éloignée, sa situation en faisait un naturel repaire d'hommes d'armes.

Il n'est pas probable toutefois qu'une partie de ce qui en reste aujourd'hui remonte à cette époque primitive. Il n'y a point d'exemples de châteaux ou de murs de défense dont on puisse reporter l'origine avec certitude avant la fin du IX^e^ et

(1) Guillaume de Jumièges. L. 7. ch. 1. Il est mort en 1090 à un âge fort avancé.

(2) V. 8434 et suiv.

Digitized by Google

même du x^e^ siècle. Antérieurement au xi^e^ les fortifications se composaient d'enceintes formées par des fossés et par des remparts de terre surmontés de palissades. C'est encore l'aspect que présente ce qu'on peut reconnaître des ruines du château de Briquesard à Livry qui n'a point été relevé depuis sa destruction après la bataille du Val des Dunes. Au centre de l'enceinte se trouvait une *tour, motte* ou *donjon* qui était tout à la fois la demeure du baron, l'oratoire de la châtelaine, et le dernier refuge en cas de prise des ouvrages extérieurs (1).

1046 C'étaient déjà de rudes joûteurs et de puissants châtelains que ces barons qui, en 1046, contestaient audacieusement au bâtard de Robert ses droits au duché de Normandie, que ce Renouf de Briquesard, Regnault, comte du Bessin, Néel, comte du Cotentin, Haimon le Dentu, baron de Creully et de Torigny, Grimoult du Plessis qui se réunirent dans le château de Bayeux (2) pour y concerter leur résistance et leurs projets!

Livré à ses seules ressources Guillaume n'eût jamais ceint la couronne ducale s'il n'eût imploré et obtenu le secours du roi de France. Une conférence eut lieu entre eux à Poissy. Guillaume y fit entendre à Henri des plaintes amères contre les seigneurs révoltés; ses domaines du Bessin étaient, dit-il, pris ou saisis, toutes ses ressources lui étaient enlevées,

Ne pout en Bessin entrer
Ne droit ne rentes demander,
. . . . . .
De Néel se plesnit ki le mésert
Et de ses rentes ke il pert.
Et se plesnit de Denz Haimon (3).

(1) *Congrès archéologique.* 1852, p. 286.- *Architecture militaire.*-Caumont.

(2) Le château de Bayeux contenait tout à la fois une forteresse et une résidence ducale, avec chapelle. Il avait été construit par Richard-sans-Peur vers 960. — *La Chapelle de Baïex.* — M. Pezet.

(3) *Roman de Rou.* V. 8928 et suiv.

Digitized by Google

Néel et Haimon étaient en effet les chefs de la conjuration ourdie contre lui.

On sait que soit politique, soit affection, le roi Henri Ier s'empressa d'unir son drapeau à celui de Guillaume, et que la victoire du Val des Dunes [1], grâces à l'armée française et à la défection de Raoul Tesson, baron d'Harcourt, assura le triomphe du bâtard de Robert, triomphe chèrement acheté, car la mêlée fut terrible. Le roi de France fut frappé, renversé de son cheval, et manqua de perdre la vie. Ce fut là l'épisode le plus saillant de cette bataille.

La chronique de Normandie attribue ce fait d'armes à Guillesen, seigneur cotentinais, et oncle de Haimon.

Wace est moins affirmatif, ou plutôt le récit qu'il fait de cette prouesse rend vraisemblable que ce fut au baron de Creully que l'honneur en doit être attribué. Chanoine de l'Eglise de Bayeux en 1160, Wace n'écrivait qu'à un siècle de distance des événements. Le moins crédule des chroniqueurs normands, son récit est d'un grand poids, et nous aimons à le reproduire, en traduisant toutefois son vieux langage normand du XIIe siècle assez difficile à comprendre aujourd'hui, quoique beaucoup de locutions soient encore employées par les habitants de nos campagnes.

[2] « Les Français et les *Cotentinais*, dit-il, se mêlèrent avec un furieux choc. Les épées et les lances se croisèrent. Vassaux, sergents, chevaliers se ruent et s'abattent. Le Roi de France fut frappé et désarçonné par un normand qui le voyant trébucher s'écria : puisque le Roi tombe l'armée est perdue. Le Roi qui avait reçu le coup par le travers fut en effet renversé, et il eût certainement été tué, si son haubert n'avait pas été solide..... Le cheval avait été si violemment

[1] Près d'Argences, entre Valmerey et Bellengreville.
[2] *Roman de Rou*, v. 9128.

Digitized by Google

atteint qu'il ne put se relever. On en présenta de suite un autre au Roi qui monta légèrement dessus. A peine fut-il en selle que les grands coups de lance et d'épée recommencèrent avec plus d'acharnement.

» Le Roi rentra dans la mêlée, entouré de ses gardes et fut incontinent attaqué avec une nouvelle vigueur. Ce fut près de lui que fut abattu Haimon-az-Dentz ainsi qu'un nombre infini de ses parents et serviteurs.

» Ce Haimon était un seigneur normand possesseur d'un grand nombre de fiefs et d'hommes. Il était baron de Creully, de Mézy et de Thorigny. Son cri de guerre était *Saint-Amand*, et en le poussant il se ruait avec rage sur les français. L'un de ceux-ci, frappé de son regard orgueilleux, crut le reconnaître pour celui qui avait blessé le Roi ; il le charge alors avec une grande force, l'atteint violemment au milieu de son écu et le renverse par terre. Haimon tomba mort à l'instant. Les guerriers témoins de ce combat disaient qu'Haimon était celui qui avait atteint le Roi et l'avait renversé de son cheval et qu'il fut occis par les français pour en tirer vengeance. Il fut de là porté à Esquay et enterré *devant* l'Eglise.» (1)

Wace, comme on le voit, laisse encore percer quelques doutes, mais Guillaume de Malmesbury, écrivain presque contemporain, affirme sans hésitation : *Haimo*, dit-il, *in acie cæsus, cujus insignis violentia laudatur, quòd ipsum regem equo dejecerat quare à concurrentibus stipatoribus interemptus fuit.* (2) Dumoulin admet aussi cette opinion. (3)

(1) Dans l'origine les sépultures étaient placées devant l'Eglise, *in atrio.* (V. *Mémoire sur les sépultures*, par M. Laffetay.)

(2) Guillaume de Malmesbury. Liv. 3. *De gestis angl.*

(3) Dumoulin. *Histoire de Normandie.*

Digitized by Google

Il est vrai que l'on a longtemps répété ce dicton :

De Cotentin iessit la lance
Qui abattit le Roi de france.

Mais par ce mot *Cotentin*, on entendait toute l'armée opposée à Guillaume, dont le comte de Cotentin, Néel, était le principal chef. Ce mot, ainsi qu'on l'a vu au commencement du récit de Wace, était employé pour désigner l'armée qui combattait les Français.

Rendons donc à la mémoire du premier Baron de Creully l'honneur de ce brillant fait d'armes qu'il expia par une mort glorieuse !

Cette église d'Esquay où Haimon a été enterré serait-elle celle de la paroisse de ce nom, située sur les bords de la Seulle, à peu de distance de Creully? Cela n'est point vraisemblable. Le champ de bataille du Val des Dunes situé entre les communes de Moult et de Vimont, sur la route de Caen à Lisieux, était trop éloigné d'Esquay-sur-Seulle. Il est plus raisonnable de penser que l'église dont parle Wace est celle de Notre-Dame d'Esquay sur les bords de l'Orne (canton d'Evrecy), assez rapprochée du lieu du combat. Cette paroisse devait être d'ailleurs une dépendance des domaines de Haimon, car une charte de donation, émanée de son fils, sous la date de 1086, en donne le patronage à l'abbaye du Mont-St.-Michel (1).

La mort de Haimon épargna à ses enfants le sort de Néel qui, vaincu après des prodiges de valeur, fut obligé de se ré-

(1) *Statistique monumentale du Calvados.* — Caumont.

N. D. d'Esquay, était l'un des quatre patronages que le Mont-St.-Michel possédait dans le diocèse de Bayeux, et pour lesquels il payait à l'évêché une redevance annuelle d'une table de cire, une livre d'encens et une livre de poivre.

Digitized by Google

fugier en Bretagne et vit confisquer tous ses biens. Ceux de ses compagnons furent également confisqués au profit du vainqueur. La seigneurie de Grimoult du Plessis, entr'autres, fut donnée au Chapitre de Bayeux (¹). Les biens de Haimon ne furent point enlevés à sa famille.

C'était au nom du principe de la légitimité ou du moins sous le prétexte de le défendre dans la personne de Guy de Bourgogne, héritier par sa mère, Adèle, du lignage et de la couronne de Robert, que les seigneurs du Bessin et du Cotentin s'étaient armés. Ayant succombé, ils durent se soumettre à l'autorité du bâtard. La plupart se réconcilièrent avec ce jeune prince dont le caractère ardent et batailleur sympathisait d'ailleurs avec ces hommes guerriers et aventureux.

Cette lutte et cette victoire devinrent aussi le signal d'une révolution politique. La force avait assis Guillaume sur le trône. La force seule pouvait l'y maintenir. Son audace et son habileté transformèrent bientôt dans ses mains l'autorité limitée des anciens ducs en un pouvoir despotique et absolu.

(¹) *Le chastelet du Plessis, entre Coustances et Quérentan*, fut démoli par le duc Guillaume. Il n'a point été relevé et est tombé dans un état de dégradation qui ne permet point d'en reconnaître la forme primitive.

Digitized by Google

Digitized by Google

ROBERT-FITZ-HAIMON. — IIe BARON.

1046. — 1087.

Droit d'aînesse de Robert. — Richard, seigneur de Grenevyle.—Fondation du prieuré de Saint-Gabriel. — Combat de Mortemer. — Le comte de Ponthieu captif au château de Bayeux. — Invasion des Français.— Victoire de Varaville. — Conquête de l'Angleterre. — Tapisserie de Bayeux. — Récompenses données à Robert-fitz-Haimon. — Héritage de Birtrick Maw, amant ou fiancé de Mathilde. — Expédition du Pays de Galles. — Récompenses de cette expédition.

Haimon-az-Dentz laissa plusieurs enfants, Robert, Richard et Haimon.

Robert, l'aîné, recueillit dans la succession de son père les baronnies de Creully, de Thorigny [1], et celle d'As-
1047 trénéville [2]. La possession de ces domaines lui appartint sans doute en vertu de son droit d'aînesse.

Rollon, en effet, lorsqu'il obtint de Charles-le-Simple l'investiture de la Neustrie avait promis de maintenir dans la province les lois qui y étaient suivies. Or depuis Charles-le-Chauve le principe qui réglait la succession aux grands fiefs était leur attribution exclusive à *l'aîné*, sans que les cadets eussent le droit d'y prétendre la moindre part. Cette hérédité fut la règle de la transmission des fiefs en Normandie dès l'origine du gouvernement ducal. L'ancien comme le nouveau

[1] *Dictionnaire de Moréri.* Ve Granville.
[2] *Monast. anglic.* T. 1.

Digitized by Google

Coutumier Normand ne firent donc qu'ériger en maximes les lois qui avaient toujours été suivies en France pour les successions féodales.

Richard, le second des fils d'Haimon, recueillit de l'héritage paternel la seigneurie de *Grenevyle*. D'après Moréri et l'abbé Béziers qui l'a copié, on pourrait croire qu'il s'agit de la seigneurie de la ville actuelle de Granville : mais le savant M. de Gerville, l'opiniâtre investigateur des abbayes et des châteaux normands, place ce fief à Grenneville, département de la Manche (1). La maison de Buckingham reconnait ce Richard Haimon pour le chef de sa famille, et nous verrons bientôt qu'en effet il fut *honoré* de la seigneurie de Buckingham. La généalogie de cette famille constate que Richard *de Grenevyle*, devenu premier seigneur de Buckingham, était à la conquête, et la tradition héréditaire a toujours placé son origine et son berceau au *castel* de Grenneville, entre l'Estre et Saint-Vast-la-Hougue.

Pendant l'émigration du clergé français le feu marquis de Buckingham faisait rechercher, avec intérêt, parmi les ecclésiastiques émigrés en Angleterre, *son curé de Grenneville*, et exprimait le regret de ne pas le trouver dans les rangs des prêtres exilés. Il connaissait très-bien la position de l'ancien château et la désignait avec beaucoup de précision (2).

Le premier acte où l'on voit figurer le nom de Robert ou Robert-fitz-Haimon, le second baron de Creully, est l'acte de fondation du prieuré de St.-Gabriel. A peine fut-il en possession de son héritage qu'il voulut, suivant l'esprit du temps, consacrer l'alliance du château et du monastère. Au moyen âge, dans ce temps qu'on loue trop peut-être aujourd'hui, mais qu'on a aussi trop décrié, la pensée religieuse dominait le monde.

(1) *Anciens châteaux de la Manche.* — De Gerville.
(2) *id.* *id.*

Digitized by Google

Heureusement pour l'humanité elle s'unissait à l'esprit conquérant et guerrier, et apportait son contre-poids à la violence de ces hommes d'énergie et de bataille.

Sans doute, grâces aux sages institutions de Rollon et à l'élévation de caractère de la plupart de ses ducs, la Normandie subissait moins que d'autres provinces les rigueurs de la féodalité ; mais là comme ailleurs le vol à main armée avait son excuse, la guerre de château à château était un droit, la hache d'armes un argument, et les crimes avaient leur rédemption et leurs tarifs. Une pieuse et mystique influence pouvait donc seule adoucir ces natures abruptes toujours prêtes à abuser de la force, mais qui s'inclinaient devant l'image de la Vierge et de l'enfant Jésus, devant une mère et un enfant, symboles de la puissance dans ce qu'il y a de plus faible et de plus innocent.

La fondation du prieuré de St.-Gabriel, faite sous l'épiscopat d'Odon et avant la conquête, c'est-à-dire de 1049 à 1066, eut lieu en faveur de l'abbaye de Fécamp, à qui déjà de nombreuses donations avaient été faites dans le Bessin (1). L'évêque de Bayeux, Odon, pour le consentement donné à cette fondation, reçut un calice de 6 livres, et une once d'or de 30 l. pour le dorer. Le duc Guillaume eut deux chevaux de 10 l. qui avaient appartenu à Robert et à Néel de Graye, chevaliers, devenus moines de Fécamp (2). Dans les mœurs du moyen âge le cheval jouait un grand rôle. Souvent le chevalier qui venait chercher un abri à l'ombre d'un monastère contre les orages de la vie donnait son palefroi, en prenant l'habit religieux, à l'abbaye qu'il avait parfois protégée par ses armes.

La puissance de Guillaume s'accroissant chaque jour in-

(1) *Nouveaux Essais.*— Abbé De la Rue.
(2) *Essais*, par l'abbé De la Rue. T. 1.

Digitized by Google

quiéta ses voisins et entr'autres son ancien allié le roi Henri I^er^, oublieux de la reconnaissance qu'il devait au père
1054 de Guillaume (1), ou croyant s'en être acquitté au combat du Val des Dunes. Il fit un appel malheureux aux armes, car au combat de Mortemer, dans le pays de Bray, l'armée normande mit en déroute l'armée française. Dix mille Français y mordirent la poussière, et le roi de France que nous avons vu échapper à la lance de Haimon au Val des Dunes, fut obligé de prendre la fuite et de demander la paix.

Guy, comte de Ponthieu, allié du roi Henri, fut fait prisonnier sur-le-champ de bataille, et envoyé au château de Bayeux où il resta en captivité pendant deux ans (2).

Pour repousser l'armée française Guillaume avait surtout fait appel aux barons du Bessin et du Cotentin, et les conserva près de lui jusqu'à la fin de la campagne :

Venir fit cels du Bessin
E li barons de Cotentin;
. . . . . .
E li barons en lor pays,
E li grand genz qu'ils ont menés
Se restrairent en lor contrée (3).

Il ne peut être douteux que le baron de Creully ait répondu à cet appel et ait fait flotter sa bannière autour de celle de son suzerain.

Il en fut de même lors de la seconde tentative renouvelée par Henri I^er^ quatre ans après la défaite de Mortemer, sous le prétexte de défendre le comte d'Anjou contre les entreprises de Guillaume.

(1) Henri à son avènement au trône obligé de lutter contre un parti puissant soutenu par Constance, sa mère, se réfugia près de Robert-le-Diable, qui prit sa défense, vainquit les révoltés et lui assura le trône.

(2) *Nouveaux Essais.* — Abbé De la Rue.

(3) *Roman de Rou.*

Digitized by Google

La Basse-Normandie fut surprise et rapidement occupée par les troupes françaises. Bayeux dégarni de soldats ne fit aucune résistance, le Bessin fut envahi et l'ennemi pénétra au-delà de Creully, jusqu'à l'embouchure de la Seulle.

Par Béessin franceiez coururent,
Jusqu'à l'Ewe (1) de Seulle furent (2).

1060 Guillaume surpris par cette invasion soudaine manda en hâte ses barons et ses chevaliers :

Afet tous ses barons mander
Et les chevaliers assembler,
Tuz celz ki de li fieufs tenaient
E ki services lui devaient (3).

Le baron de Creully, dont les domaines situés sur les bords de la Seulle avaient été dévastés et envahis, dut être des premiers à prendre les armes.

Atteint à Varaville au moment de passer la Dive sur un pont étroit, Henri surpris et vaincu pour la seconde fois par Guillaume, fit sa paix aux conditions dictées par le vainqueur et ne survécut que peu de mois à cette dernière défaite.

Ce double échec du roi de France assura de plus en plus l'indépendance de la Normandie et permit à Guillaume de préparer l'agrandissement de ses États.

La mort d'Édouard, roi d'Angleterre, fit éclore le projet que le duc Guillaume couvait depuis longtemps : mais avant de se déterminer à aller revendiquer ou conquérir la couronne d'Angleterre il crut devoir assembler ses barons à Lillebonne.

(1) *Embouchure.*

(2) *Roman de Rou.* La Seulle s'étendait alors bien au-delà de son embouchure actuelle. La mer a considérablement envahi sur ce rivage, témoins les débris de forêts sur la côte, l'ancien port de Bernières-sur-Mer, dont il ne reste pas de trace, etc.

(3) *Id.*

Digitized by Google

Là il les entretint de ses projets, leur fit entrevoir la gloire qui devait en rejaillir pour la Normandie, et fit briller à leurs yeux les honneurs et les richesses qui seraient pour chacun le prix de la victoire. Le Duc qui avait besoin de soldats et de navires n'eut garde d'oublier aucun de ses barons, et chacun interpellé en particulier par l'habile Guillaume, accorda un assentiment isolé à ce projet périlleux et gigantesque que l'assemblée, prise en masse, paraissait disposée à rejeter.

Les contingents en hommes et en navires [1] furent fournis avec un zèle et une ardeur qui dépassèrent toutes les espérances. Les barons du Bessin et du Cotentin prirent à cette expédition la part la plus glorieuse :

Bien firent cels de Bessin
Et li baruns de Cotentin
Et Nécl de St.-Salvéor [2].

Nous n'avons point à décrire ici ni les préparatifs immenses de cette entreprise féconde en périls et en gloire, ni la
1066 prodigieuse bataille de Hastings qui plaça la couronne d'Édouard sur la tête de Guillaume. Cette description se lit dans tous les historiens qui ont écrit sur la Normandie et sur l'Angleterre. Quel récit d'ailleurs ne serait froid en présence de ce bulletin brodé de la Grande-Armée normande, de cette chronique en tapisserie deux fois sauvée d'une imminente destruction, que Bayeux ne déployait jadis qu'à ses jours de fête, et que chacun peut maintenant visiter à son gré dans cette galerie de cristal élevée à sa gloire et à sa conservation [3]?

Les noms de Robert et de Richard, fils d'Haimon, ne

(1) Port-en-Bessin construisit *quarante* vaisseaux par les ordres d'Odon, évêque de Bayeux.

(2) *Roman de Rou.*

(3) *Rapport au Conseil municipal, par M. Pezet. Séance du 26 nov.* 1838. Bulletin monumental des antiq. Année 1840, p. 62.

Digitized by Google

figurent nominativement ni sur les listes de Brompton, ni sur celles de l'abbaye de la Bataille où sont conservés les noms des barons normands qui prirent part à la conquête. On serait en droit de s'en étonner, surtout à la vue des preuves qui seront apportées plus tard, si l'on ne savait combien ces listes sont incomplètes et combien elles fourmillent d'omissions et d'anachronismes. Brompton lui-même en convient dans son prologue en vers français :

> Leurs surnoms ici vous denni (*donne*)
> Comme je les trovers en écritz
> Car des vrais noms force n'y a
> Et illis sunt changés sa et la.

Quoiqu'il en soit de cette omission on peut être certain que sous l'une des armures de ces nobles hommes portant le gonfanon et la lance, de ces cottes de mailles, de ces longs et larges boucliers dont la tapisserie de Bayeux contient la représentation, battait le cœur du baron de Creully, devenu après la bataille l'un des chefs les plus considérés et les plus estimés de Guillaume. Il ne fut point oublié lorsque le vainqueur fit la distribution des récompenses dont il gratifia ses vaillants compagnons.

Le premier soin du conquérant fut de faire le dénombrement exact des biens des vaincus, et l'érection nouvelle de comtés, baronnies, châtellenies et fiefs de chevaliers, dont il dota ses officiers et ses soldats. L'Angleterre conserve encore religieusement ce cadastre (1).

Robert-fitz-Haimon eut la concession des *comtés, honneurs*

(1) Le *Domesday-Book* est le papier-terrier de toutes les mutations de propriété opérées en Angleterre par la conquête. Il fut dressé de 1080 à 1086 par quatre chevaliers normands nommés par Guillaume, Henri de Ferrières, Gauthier Giffard, Adam frère d'Eudes Le Sénéchal, et Rémy, évêque de Lincoln.

Digitized by Google

et seigneuries de Glocester et de Bristol (1). Richard fut doté du château et de la seigneurie de Bidford avec d'autres seigneuries dans les comtés de Cornouailles, Buckingham, etc. (2)

L'opinion de la plupart des historiens normands attribue à Guillaume ces donations faites à Robert-fitz-Haimon, d'autres les reculent jusqu'au règne de Guillaume-le-Roux son fils.

Le continuateur anonyme du *Roman de Brut*, fidèle à l'esprit des légendes et des chroniques, donne à cette donation une couleur dramatique. Mathilde, dit-il, avant d'être l'épouse de Guillaume, avait tendrement aimé un grand seigneur d'Angleterre. Birtrick Maw était son nom. C'était après le roi le plus riche baron du royaume.

A lui la pucelle envoya messager
Per sa amor à lui prouver :
Mais Birtrick Maw refusa
Dont elle mult se courrouça.

Et changeant son amour en haine, elle conçut des projets de vengeance. Elle médita

Comment venger se pourra
De Birtrick Maw qu'elle ama
Ki à fame prendre la refusa.

Elle amena par ses caresses le duc Guillaume à seconder ses projets. Birtrick fut envoyé en ambassade au-delà des mers. Étant revenu sur le sol natal après la conquête de l'Angleterre, Guillaume, à l'instigation de Mathilde, le fit arrêter à son château d'Hawley et conduire à Winchester où il ne tarda pas à mourir sans laisser d'enfants. Sa mort fut attribuée à la vengeance de Mathilde.

Il okes mourut en prison
Birtrick Maw par trahison.

(1) *Dictionnaire de Moréri.* — V° Granville.
(2) *Id.* *id.*

Digitized by Google

Après sa mort le Roi saisit son héritage et en fit don en toute franchise à Robert-fitz-Haimon,

Ki avec lui de Normandie
Vint od mult chevalerie (1).

Ce récit romanesque qui accuserait la reine Mathilde est en opposition avec le portrait que Guillaume de Malmesbury trace de cette reine qu'il appelle *un singulier prodige de prudence, le modèle le plus élevé de la pudeur* (2), et avec l'éloge que fait Orderic Vital de la pureté de ses mœurs et de l'élévation de ses sentiments (3). Les légendes ne doivent inspirer qu'une croyance douteuse, et de pareils récits appartiennent plutôt au roman qu'à l'histoire.

Cependant le *Monasticum anglicanum* qui a puisé ses documents dans l'ancienne chronique manuscrite de l'abbaye de Théokesbury, fondée par Robert-fitz-Haimon, et l'auteur de l'introduction générale au Domesday-Book (4) admettent que Birtrick avait été le fiancé de Mathilde et que ses biens dont faisaient partie les comtés de Glocester et de Bristol furent confisqués après sa mort.

Suivant le *Monasticum anglicanum*, et c'est ici qu'il diffère surtout de la légende ci-dessus, les biens confisqués sur Birtrick furent donnés par Guillaume à Mathilde qui en jouit pendant sa vie, et après la mort de sa femme Guillaume les conserva. Mais Guillaume-le-Roux les ayant trouvés dans la succession de son père en aurait fait don à Robert-fitz-Haimon,

(1) *Chroniques anglo normandes* publiées sous les auspices de M. Guizot. T. 1, p. 73.

(2) Guillaume de Malmesbury. L. 3 : *Singulare prudentiæ speculum, pudoris culmen.*

(3) *Reginam hanc simul decoravêre forma, genus, literarum scientia, cuncta morum et virtutum pulchritudo.* Od. Vital.

(4) *Chroniques des ducs de Normandie.* Notes. T. 5, p. 112.

Digitized by Google

homme noble et jeune, *nobilem virum et juvenem*, que Guillaume avait amené avec lui à la conquête de l'Angleterre, *avec toutes les libertés et les dépendances qui y étaient attachées pendant que ces biens étaient dans les mains de Birtrick et de Guillaume.*

Cette donation, est-il dit, fut causée pour récompenser les grands services que Robert avait rendus au conquérant, père du donateur : *Propter magnos labores quos prædictus Robertus sustinuit cum patre suo.*

Il est donc bien incontestable que quelle que soit l'époque de la donation du comté de Glocester, et quel que soit le donateur, ces biens furent la récompense des exploits de Robert-fitz-Haimon à la conquête.

Pendant le reste du règne de Guillaume-le-Conquérant on ne voit pas le baron de Creully, devenu comte de Glocester, prendre une part plus grande que les autres barons normands à l'affermissement du trône conquis.

Après vingt et un ans de règne comme roi d'Angleterre, Guillaume, blessé mortellement au siége de Mantes, cessa
1087 de vivre le 10 septembre 1087, laissant la couronne d'Angleterre à Guillaume-le-Roux, son second fils, au préjudice de son fils aîné Robert, le duché de Normandie à celui-ci et de l'argent à son troisième fils Henri, avec la prédiction qu'il deviendrait bientôt plus puissant que ses frères.

La mort de Guillaume réveilla les haines des Saxons mal assoupies, et l'avénement de son fils ne tarda pas à être suivi de conspirations et de révoltes. Beaucoup de barons normands, de leur côté, penchaient en secret pour Robert qui semblait à leurs yeux, à cause de son aînesse, avoir au trône d'Angleterre des droits plus légitimes que son frère.

Robert et Richard-fitz-Haimon restèrent fidèles à la fortune de Guillaume-le-Roux et l'aidèrent dans ses entreprises

Digitized by Google

contre les populations insoumises. Les habitants du pays de Galles s'étant révoltés, Guillaume mit Robert-fitz-Haimon à la tête de l'armée qu'il envoya pour les soumettre et lui laissa le choix des officiers qui devaient commander sous ses ordres. Le baron de Creully choisit *douze vaillants et célèbres chevaliers* dont son frère Richard faisait partie. A leur tête il attaqua les Gallois, entra dans le pays de Galles, leur livra une bataille dans laquelle leur chef et leur prince fut tué, et dont le résultat fut la soumission du pays tout entier. Le comté de Glamorgam subit le même sort, et ces populations s'obligèrent à payer le tribut au roi d'Angleterre.

Guillaume était prodigue de largesses en faveur de ceux qui le servaient (1). Afin de récompenser Robert Haimon il le créa *prince libre* de toutes les terres conquises dans le pays de Galles pour les tenir lui et ses héritiers à foi et hommage du Roi, son seigneur suzerain (2).

Robert de son côté se montra généreux envers les douze compagnons d'armes qu'il avait choisis. Il partagea avec eux les terres qu'il tenait de la libéralité de Guillaume-le-Roux. Parmi ceux-ci l'histoire cite Robert de St.-Quentin, Pierre le Sourd, Jean Le Flamand et Richard, frère de Robert, qui eurent chacun des villages entiers et des terres, et qui devinrent la tige d'une nouvelle race de riches et puissants seigneurs (3).

Les récits anglais écrits sous l'influence des récriminations des vaincus présentent le baron de Creully et ses compagnons sous un aspect beaucoup moins noble. Suivant eux une guerre civile ayant éclaté entre les Gallois méridionaux, les avides chefs des bandes normandes, établies dans les provinces de

(1) *Roman de Rou.* — V. 14490.
(2) *Dictionnaire de Moréri.* — V° Granville.
(3) Thierry. — *Hist. de la Conq.*

Digitized by Google

l'Ouest, voulurent profiter de ces divisions pour joindre aux terres riches et fertiles qu'ils possédaient en Angleterre les marais et les rochers de la Cambrie. Sous le prétexte de venir au secours de l'un de ces partis, une compagnie d'aventuriers conduite par Robert-fitz-Haimon, s'introduisit dans le pays de Glamorgam et se mit à la solde de l'un des chefs Gallois, qu'il aida à remporter la victoire. Robert fut frappé de l'effet qu'avait produit sur les Cambriens, peuple ignorant et primitif, la vue de ses hommes et de ses chevaux revêtus de fer, et au lieu de retourner dans son domaine de Glocester, il revint tout-à-coup sur ses pas, ramena ses troupes dans la vallée de Glamorgam, et occupant en vainqueur le pays où il avait combattu comme allié, il s'empara des terres et domaines, réserva pour son lot trois villes, et laissa le surplus à ses compagnons d'invasion (1).

S'il en était ainsi il faudrait dire avec un auteur de notre époque (2) : « Ruse et force, telle était la double devise des » normands, l'effroi des vieux chroniqueurs, nobles hommes » qui parlaient encore danois et normand dans la belle cité » de Bayeux. »

Quelle que soit la vérité de ces assertions opposées, ces immenses domaines dans les pays de Galles et de Glamorgam s'ajoutèrent aux richesses de Robert-fitz-Haimon, richesses colossales si on ne les sépare point de ces nombreux fiefs, châtellenies et baronnies qu'il possédait déjà sur la terre normande.

---

(1) *Camb. Biogr.*
Histoire de la Conquête, par Thierry. T. 3.
(2) *Hugues Capet*, par Capefigue. T. 1, p. 226.

Digitized by Google

(SUITE.)

ROBERT-FITZ-HAIMON.

1087 — 1107.

Divisions entre Robert, duc de Normandie et son frère Henri. — Henri en prison à Bayeux.—Le Sire de Creully accompagne Robert à la croisade. —Retour.— Mort de Guillaume-le-Roux.— 1re Guerre entre Robert et Henri Ier. — Négociation de Robert-fitz-Haimon. — Seconde Guerre.— Siége de Bayeux.—Episode de d'Argouges.—Robert-fitz-Haimon assiégé et fait prisonnier dans la tour de Secqueville-en-Bessin. — Débarquement de Henri Ier.— Sermon de Serlon à Carentan.— Barbe et cheveux coupés. — Incendie et sac de Bayeux. — Robert de St.-Rémy s'empare des chevaliers de Caen.— Vente des prisonniers à Robert-fitz-Haimon. — Conseils à Henri.— Gouvernement héréditaire de Caen et de Bayeux. — Siége de Falaise. — Blessure de Robert-fitz-Haimon. — Sa mort. — Regrets de Henri. — Constructions faites au château de Creully.

Le duc Robert-Courte-Heuse s'était résigné en apparence à la volonté de son père et avait paru se contenter du duché de Normandie. Dans un embarras de finances il avait cédé, moyennant une somme de 3,000 l., le Cotentin à son frère Henri, qui avait hérité du trésor paternel. Etait-ce une cession pure et simple, une *vente* qui était intervenue entre les frères? ou bien cette cession n'était-elle qu'un *gage* pour assurer le recouvrement de la somme versée par Henri à Robert?

Digitized by Google

Ce point est resté incertain (1). Mais toujours est-il constant que Robert réclama plus tard la restitution du Cotentin, et que Henri refusa de le rendre. De là une profonde inimitié entre eux.

1088 Dans l'automne de 1088, Henri, accompagné de Robert de Bellesme, venait d'Angleterre en Normandie pour faire reconnaître ses droits sur le Cotentin.

Le duc Robert, son frère, le fit arrêter inopinément avec son compagnon de voyage au moment de leur débarquement, et les envoya en prison l'un dans le château de Bayeux et l'autre dans celui de Neuilly, qui était sous la garde et en la possession d'Odon, évêque de Bayeux, leur oncle, accusé par l'histoire d'être l'instigateur de ces troubles entre les deux frères dans l'intérêt de son ambition (2).

Le baronnage normand s'émut de cette violence et Henri plein de ressentiment fut remis en liberté, après quelque temps de captivité au château de Bayeux. En 1090 il était encore maître du Cotentin et de plusieurs châteaux forts. Sa haine était profonde contre le duc Robert qui l'avait si traîtreusement surpris et mis en prison. Elle n'était pas moindre contre son autre frère, Guillaume-le-Roux, à qui il reprochait de lui avoir enlevé les biens de sa mère provenant de Birtrik pour les donner au baron de Creully (3). C'étaient ces mêmes biens dont nous l'avons vu disposer en faveur de Robert-fitz-Haimon.

Se défiant tout à la fois et du duc de Normandie et du roi d'Angleterre, Henri se retira au Mont-Saint-Michel qu'il fortifia.

1091 Il y fut assiégé par ses deux frères qui réunirent leurs forces,

(1) Wace dit que c'était un gage : Ordéric Vital dit au contraire que ce fut une véritable vente.

(2) Notes de M. Le Prévost sur le *Roman de Rou*.

(3) *Roman de Rou*. Cela justifie l'opinion du *Monast. angl.* ci-dessus rapportée.

Digitized by Google

et fut forcé de quitter la Normandie, heureux d'échapper à l'animosité violente de Robert et de Guillaume (1).

Ces guerres passagères avaient entretenu l'ardeur des normands. La génération qui succédait à celle des conquérants de l'Angleterre brûlait de se signaler et d'aller à son tour conquérir au loin de nouvelles terres. On était alors dans l'ardeur des Croisades. C'était la question d'Orient de ce temps-là; question qui agite encore le monde aujourd'hui sous une autre forme après tant de siècles; qui née à l'occasion du tombeau d'un Dieu de paix a servi de cause ou de prétexte à tant de guerres, et pour laquelle en ce moment même, comme au moyen-âge, le glaive se tire du fourreau!

Les Croisades répondaient dans leur double but à l'esprit religieux et belliqueux des Normands. Robert-Courte-Heuse dépouillé de ses espérances au trône d'Angleterre, pouvait trouver un dédommagement dans ces belles contrées que son aïeul avait visitées. La plupart des princes de l'Europe s'étaient croisés. Il résolut de suivre leur exemple; mais prodigue, insouciant, et ayant besoin d'argent pour cette entreprise, il engagea son duché à son frère Guillaume-le-Roux pour 10,000 marcs d'argent (2), et fit un appel à ses barons normands. Une foule de chevaliers y répondit avec enthousiasme. Le sire de Greully (3) fut des premiers à joindre sa bannière *d'argent à trois lionceaux de gueules rampans* à la bannière ducale (4).

(1) Notes de M. Le Prévost.

(2) Le marc valait 15 l. Les 10,000 marcs représentaient donc à peu près un million.

(3) Masseville. *Histoire de Normandie.*

(4) Ces armoiries ont été extraites par Dumoulin d'un ancien livre écrit sur vélin, trouvé en la bibliothèque de la cathédrale de Bayeux, intitulé : *Les histoires d'outre-mer.* Ce livre n'existe plus.—Robert avait modifié les armoiries de son père; alors les armoiries n'étaient point fixes; elles n'é-

Digitized by Google

1096 L'expédition partit en septembre 1096 et après mille incidents arriva devant Constantinople au printemps de 1097. Le duc de Normandie et ses barons prirent part à toutes les batailles, à tous les siéges et partout signalèrent une valeur chevaleresque. Au siége de Jérusalem ils montèrent les premiers à l'assaut. Comme leurs pères, ils eussent conquis un trône pour leur duc, si celui-ci eût voulu l'occuper, car Godefroy de Bouillon ne porta la couronne de Jérusalem qu'au refus de Robert qui refusa de la joindre à son sceptre héréditaire.

1100 Rappelés en Europe par d'autres intérêts, Robert et ses barons revinrent en Normandie, rapportant pour trophée d'armes le superbe étendard qu'ils avaient enlevé à l'ennemi à la bataille d'Ascalon. Lorsqu'il foula les rivages de la patrie, Robert put apprendre tout à la fois que son frère Guillaume avait cessé de vivre, victime d'un accident de chasse qui reste un mystère que l'histoire n'a pas pénétré, et que son frère Henri, profitant de son absence et au mépris de ses droits, s'était fait sacrer Roi d'Angleterre par l'Evêque de Londres.

1101 Le duc Robert supporta impatiemment cette nouvelle, et dès le mois d'octobre 1101, résolu de conquérir le trône dont il était dépouillé, il s'embarqua au Tréport avec une armée normande et alla débarquer à Portsmouth.

C'était une guerre fratricide. Les deux armées comptaient dans leurs rangs des frères, des parents, des amis. Au moment du combat les barons hésitèrent des deux côtés à engager une lutte où oncles, frères et cousins pouvaient périr de la main les uns des autres (1).

Soit que le baron de Creully eût eu pendant la croisade des

taient à proprement parler que des symboles allégoriques. Ce ne fut que plus tard qu'elles furent régularisées dans le blason héréditaire.

(1) *Roman de Rou.* V. 15482.

Digitized by Google

démêlés avec Robert, soit que des sentiments d'affection ou d'intérêt l'attachassent à Henri, il avait abandonné son prince légitime et figurait parmi les chefs les plus dévoués au nouveau roi d'Angleterre.

Ce fut à ce titre et à cause de son influence sur l'esprit d'Henri I^er^ qu'il fut chargé par les barons anglo-normands de s'entremettre pour amener entre les frères une réconciliation. Il accepta cette mission de paix, et au moment où les deux armées étaient en présence et prêtes à en venir aux mains, on vit

Robert ki fut fitz Haimon
Avec altres riches Barons

aller à plusieurs reprises du Roi au Duc et du Duc au Roi, portant la parole, sollicitant la paix, et leur adressant à l'un et à l'autre les discours les plus touchants dont la légende de Wace a conservé le sens (1).

Ces démarches ne furent point infructueuses, et par son zèle, sa persévérance et son habileté le baron de Creully obtint, presque sur le champ de bataille, moyennant certaines conditions, l'abandon des prétentions de Robert à la couronne d'Angleterre; de son côté Henri renonça au Cotentin et à tout ce qu'il pouvait posséder en Normandie.

Malheureusement cette paix ne fut qu'une trêve et dura peu de temps. Robert-Courte-Heuse était à peine de retour dans
1104 son duché, que Henri voulut se venger des seigneurs normands qui avaient accompagné son frère, et confisqua à son profit les domaines qu'ils possédaient en Angleterre. Leurs plaintes multipliées déterminèrent Robert à aller, seul, en Angleterre, pour s'entendre avec son frère sur cette violation du traité. Une entrevue eut lieu entre les deux frères; elle ne fut pas sans danger pour le duc Robert qui dut reconnaître qu'une guerre

(1) *Roman de Rou.* V. 15517 et suiv.

Digitized by Google

nouvelle allait devenir inévitable. Il revint en toute hâte faire ses préparatifs de défense, tandis que de son côté Henri Ier se disposait à venir envahir la Normandie.

Les villes comme les barons, aussitôt que la guerre fut rallumée, se placèrent sous des bannières différentes. Bayeux et Caen se prononcèrent avec vigueur en faveur du duc Robert.

La ville de Bayeux était commandée et défendue par Roger ou Gaultier d'Aulnay, chevalier d'un grand courage et d'une grande noblesse, qui avait sous ses ordres quelques chevaliers et une troupe d'archers et de paysans armés de frondes et de lances.

Dans l'autre camp était le baron de Creully, Robert-fitz-Haimon, qui voulait soumettre Bayeux à l'autorité de Henri. De sanglants assauts furent donnés par lui inutilement à la ville. Parmi les chevaliers sous ses ordres se faisait remarquer un guerrier étranger venu de *lointaine terre*, très-brave et d'une très-haute stature. Brun ou Bruin était le nom sous lequel il était connu (1). Couvert d'une riche armure, et montant un cheval splendidement enharnaché, il aimait à parader aux portes de la ville et à braver ses défenseurs. Un jour qu'il aperçut en-dehors des murs, à la porte St-Georges (2), un groupe de guerriers réunis, il pique son cheval vers eux et leur jetant un défi il provoque le plus brave en champ clos. Robert d'Argouges, l'un des plus nobles chevaliers que le Bessin ait vu naître, répond à ce défi sans hésiter, saute sur son cheval, prend son écu et se dispose au combat. Au cri des guerriers témoins de cette provocation

(1) Dumoulin le désigne comme né en Allemagne.

(2) La porte St-Georges a été détruite probablement lors des travaux faits vers 1474 par le patriarche d'Harcourt à *la clôture, fossés et murailles de la ville de Bayeux*, et pour l'établissement des boulevards Saint-Jean et Saint-Georges, détruits depuis en 1615 et 1681.

Digitized by Google

chacun fait place. Les deux combattants affermissent leurs boucliers sur leurs poitrines, et la lance en arrêt précipitent leurs chevaux l'un sur l'autre avec une grande vitesse. D'Argouges reçoit le premier coup et est ébranlé. Ferme sur ses étriers, il se relève et porte à son ennemi un coup de lance tellement violent qu'il pourfend son écu et le tue. Brun est renversé à l'instant sur son cheval, mais n'est point jeté par terre parce qu'il était attaché à la selle par des courroies. Le cheval s'emporte dans la campagne traînant avec lui son cavalier. On accourt de toutes parts, on parvient à saisir le cheval, on détache Brun, et on lui prodigue des secours. Secours inutiles! Brun était mort. *L'âme s'en alla pour ne point revenir*, suivant l'expression de Wace dont la légende se complaît au récit de ce combat chevaleresque (1).

Les regrets que cette mort causa parmi la troupe commandée par Robert-fitz-Haimon furent universels. Le roi Henri en conçut un vif ressentiment contre le sire d'Argouges, et lorsque plus tard la guerre fut finie, celui-ci, obligé de s'y soustraire, quitta le pays, et s'en alla dans la Pouille rejoindre les normands qui y étaient établis.

Ce succès de d'Argouges avait été tellement inespéré que le peuple et les soldats, amis du merveilleux, ne voulurent attribuer sa victoire qu'à l'intervention d'une fée d'une rare beauté qui protégea ses jours et qui plus tard accepta sa foi sous une condition fatale dont l'inexécution a produit une de ces traditions mystérieuses transmises de génération en génération jusqu'à nos jours (2).

(1) V. les détails de ce combat dans le *Roman de Rou*.

(2) Telle a été l'origine de la légende si connue de la *fée d'Argouges*. —Cette condition était de ne jamais prononcer devant elle le mot de la *mort*. Ce mot ayant été articulé par mégarde, la fée disparut tout d'un coup en imprimant sa main sur la porte du château. Chaque nuit, vêtue d'une robe blanche, elle revient errer autour du manoir poussant de longs

Digitized by Google

Dans un mémoire manuscrit attribué à l'abbé de Russy on lit le passage suivant :

« La tradition est dans Bayeux de père en fils chez d'an-
» ciens habitants que ce combat devait décider de la prise de
» la ville et de la levée du siége, mais que le Roi d'Angle-
» terre manqua à sa parole. Ils ajoutent que le géant fut en-
» terré dans l'église St-Georges (1), proche du lieu du combat.
» En effet, on a appris depuis peu que ses os ont été trou-
» vés dans cette église, et qu'ils étaient d'une longueur ex-
» traordinaire (2)».

Cet événement ne fit qu'animer Henri Ier contre la ville de Bayeux à laquelle il gardait rancune de la captivité qu'il y avait subie (3). Mais les habitants ne cessaient de repousser vaillamment les attaques des assaillants, et avaient pris surtout en horreur le baron de Creully, leur chef,

Robert ke l'en dit fitz Haimon,
Ki tenu était pour haut baron
E l'énor tint de Thorigny
E grands fieux eut entor Croilly (4).

et funèbres gémissements.—Pluquet. *Contes populaires.* — Mlle Bosquet. *La Normandie romanesque.* p. 98.

(1) L'église St-Georges était l'une des plus anciennes de Bayeux. On ignore l'époque et l'auteur de son érection. Il en est fait mention dans la charte de fondation de l'abbaye de Cerisy en 1034, à qui elle fut donnée par le duc Robert, son fondateur. Cette église occupait l'ancien emplacement de l'école des filles de la Providence, attenant à l'Hôpital-Général, là où est encore aujourd'hui l'école dotée par *M. Ch. Delamare.* Elle tomba en ruines et fut réunie à St-Exupère par Mgr de Nesmond en 1680, et après opposition du Chapitre, par Mgr de Rochechouart, en juillet 1754. — V. Beziers. P. 12 et 92.

(2) Notes de M. Le Prévost sur le *Roman de Rou.*

(3) Béziers. *Histoire de Bayeux*, p. 20.

(4) *Roman de Rou.* Nous relevons ces quatre vers à l'occasion du siége de Bayeux, parce qu'ils démontrent toute l'importance qu'avait dans l'armée de Henri et dans le pays le baron de Creully.

Digitized by Google

Les troupes de Bayeux et de Caen qui défendaient la même cause faisaient des sorties et parcouraient la campagne pour s'emparer de ce dangereux ennemi. Elles finirent par le rencontrer à Secqueville-en-Bessin, à peu de distance de son château de Creully. Après un choc assez rude la troupe que commandait Robert fut défaite. Il se jeta précipitamment dans l'Eglise, mais bientôt il y fut forcé. A bout de ressources il escalada le clocher et s'y défendit, malgré les blessures qu'il avait reçues; mais bientôt ses vainqueurs, ne pouvant lui faire abandonner ce refuge ou n'osant aller l'y chercher, amassèrent du bois et des fascines le long des piliers qui supportaient la pyramide et y mirent le feu. Ce ne fut que lorsque la flamme commença à gagner la naissance de la tour que plutôt que de se laisser brûler vif, il consentit enfin à se rendre (1). Conduit prisonnier à Bayeux il fut accueilli avec des menaces de mort par la population furieuse qui ne cessait de le poursuivre en criant : *La hart, la hart au traître qui a abandonné son Seigneur* (2) ! Les soldats, témoins de son courage, eurent beaucoup de peine à l'arracher à la vengeance des habitants.

1106 Le roi Henri exaspéré par la prise de Robert-fitz-Haimon se décida à se rendre lui-même sur le théâtre de la guerre. Quelques historiens reportent, il est vrai, à une époque antérieure à la captivité de Robert l'arrivée de Henri en Normandie. L'abbé Béziers le fait même assister au débarquement du Roi (3). Mais presque tous sont d'accord pour attribuer la

(1) La tour de Secqueville est romane jusqu'à la naissance de la pyramide, et remonte avant le XII^e^ siècle. Avant la réparation des piliers qui ne remonte qu'à quelques années, on voyait encore très-distinctement les traces du feu. *Caumont.— Statistique du Calvados.* T. 1.

(2) *Roman de Rou.* V. 16,180 et s.

(3) *Nouvelles recherches.* T. 1, p. 258.

Digitized by Google

cause du départ de Henri à la nouvelle de ce succès de Gaulthier d'Aulnay (1). La même erreur conduit aussi Béziers à fixer cet événement en 1104 ; d'autres le placent en 1105 (2). Les plus accrédités fixent l'arrivée de Henri et les événements qui vont suivre en 1106 (3). Cette date est conforme à la tradition générale, attestée ailleurs par Béziers lui-même (4), qui aura puisé son erreur dans l'histoire de la *Maison d'Harcourt* où elle se rencontre en effet (5). Cette erreur ne peut se maintenir surtout en présence du récit d'Orderic Vital, contemporain et témoin des événements.

Ce fut le Vendredi-Saint de l'année 1106, que le roi d'Angleterre, à la tête d'une armée et d'un grand nombre de seigneurs anglo-normands, débarqua à Barfleur. Résolu à ne négliger aucuns sacrifices ni en soldats ni en argent, il apportait avec lui des sommes considérables destinées à corrompre les amis de son frère Robert. *Il se fiait à ses deniers*, dit Wace, *dont il avait mines et septiers*. Il trouva les populations de la Basse-Normandie dans le plus grand effroi, les maisons vides, les habitants en fuite et le clergé appelant à grands cris une protection plus efficace que celle de Robert. Henri arriva à Carentan le Samedi saint. Il y rencontra Serlon, évêque de Séez, qui accourait près de lui, venant d'être expulsé de son siége par le comte de Bellesme, allié du duc de Normandie.

Henri ayant été retenu à Carentan par la solennité du jour de Pâques, le Prélat célébra le saint-office dans l'église (6)

(1) *Hist. de Norm.*, par Dumoulin. P. 284.— Notes de M. Le Prévost sur le *Roman de Rou*.

(2) M. Le Prévost. *Loco citato*.

(3) Orderic Vital. L. XI. — Dumoulin. — *Loco citato*.

(4) Histoire de Bayeux. P. 20.

(5) *Histoire de la maison d'Harcourt*, par Delaroque. L. 1, p. 32.

(6) Cette église n'était point celle qui existe actuellement. Celle-ci, commencée sous le règne de Louis XI et finie sous celui de François Ier par Guillaume de Cerisaye, est un modèle de l'architecture du XVe siècle.

Digitized by Google

remplie de coffres, de paniers, de meubles que la population alarmée y avait déposés comme dans un asile sacré ! A la vue de ce profane usage fait de la maison de Dieu, qui n'attestait que trop les malheurs du temps, à la vue de ce monarque obligé d'entendre la messe, agenouillé entre deux coffres, Serlon ne put retenir son indignation, et poussant avec douleur de longs soupirs, il adressa au Roi le discours suivant :

« Les cœurs de tous les fidèles ont bien raison de s'affliger de voir l'avilissement de l'église et l'abattement du peuple. Il est évident ici que le Cotentin est misérablement dévasté et que toute la Normandie, subjuguée par des brigands profanes, est privée d'un chef habile. La maison de la prière était autrefois la basilique de Dieu et elle est aujourd'hui remplie d'un immonde attirail. Les édifices dans lesquels on ne doit célébrer que les divins Sacrements sont devenus les magasins d'un peuple privé de défenseur. Les fidèles ne peuvent fléchir le genou devant l'autel et y adorer la divine Majesté à cause de cet encombrement d'objets de toute espèce que le peuple apporte dans la maison de Dieu pour les soustraire aux scélérats qui le remplissent d'effroi.... Seigneur Roi, que votre esprit s'enflamme du zèle de Dieu, et s'efforce d'imiter Phinée, Mathatias et ses fils. Levez-vous avec ardeur au nom du Seigneur ; faites avec le glaive de la justice l'acquisition de l'héritage paternel... Votre frère ne gouverne pas la Normandie comme doit le faire un Duc qui devrait conduire son peuple par les sentiers de l'équité. Il est engourdi dans la nonchalance et subjugué par Guillaume de Conversano (1), par Hugues de Nonant, par Gauthier et par d'autres indignes personnages. Il dissipe en bagatelles et en frivolités les revenus de son puissant duché. Il est souvent, faute de pain, obligé de jeûner jusqu'à Nones. La plupart du temps il n'ose se lever de son lit ; et faute de vêtements il ne peut aller à l'église parce qu'il manque d'habits, de bottines et de souliers. Les bouffons et les courtisanes qui l'accompagnent lui dérobent la nuit ses vêtements pendant qu'il dort cuvant son vin et se font gloire en riant d'avoir dépouillé le Duc..... Dans cette grande affliction du sol natal, généreux Monarque, livrez-vous à un utile courroux, et comme le Roi prophète David nous le dit, ne péchez pas et prenez les armes pour la défense de la patrie, et non pour l'ambition d'accroître votre puissance et votre fortune terrestre. »

(1) Beau-frère de Robert qui avait épousé Sybille de Conversano à son retour de la croisade et pendant son séjour en Italie.

Digitized by Google

Un tel langage flattait les desseins secrets de Henri, et ayant pris conseil des barons qui l'entouraient, il n'hésita pas à promettre de procurer *la paix de l'Eglise et le bien des Normands.*

Une circonstance singulière accompagna cette prédication. Malgré les défenses du concile provincial de Rouen, en 1096 (1), la mode avait prévalu de porter la barbe et les cheveux longs. Serlon s'emporta contre cette mode que le Roi et les grands avaient adoptée, et continuant sa prédication :

« Tous, comme des femmes, *ajouta-t-il,* vous portez de longs cheveux; c'est ce qui ne peut convenir à des hommes faits à la ressemblance de Dieu. L'apôtre Paul, ce vase d'élection, ce docteur des nations, a fait voir aux Corinthiens combien il est inconvenant et détestable que les hommes portent de longs cheveux. L'homme ne doit point voiler sa tête parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu : Quant à la femme elle est la gloire de l'homme. Si elle prend soin de ses cheveux c'est qu'ils lui ont été donnés pour lui servir de voile..... Ceux qui soignent leurs cheveux se font imitateurs des femmes, la mollesse les conduit au crime en les éloignant de la force virile et souvent les précipite dans une exécrable apostasie..... Les Pontifes romains et les autres prêtres se sont opposés à cette téméraire habitude et l'ont condamnée dans leurs conciles d'après l'autorité divine, mais les prévaricateurs endurcis opposent opiniâtrement le bouclier de la malice aux traits de la sainte prédication. Ils évitent de se raser de peur que leur barbe coupée ne blesse les maîtresses auxquelles ils donnent des baisers, et couverts de soie ils imitent beaucoup plus les sarrasins que les chrétiens... Ces fils obstinés de Bélial se couvrent la tête de la chevelure des femmes, tandis qu'ils portent au bout de leurs pieds des queues de scorpion (2), se montrant ainsi femmes par la mollesse et serpents par l'aiguillon. Cette espèce d'hommes a été désignée sous le nom de *Sauterelles* il y a mille ans, par Jean, dans l'Apocalypse qu'il publia à Pathmos.... Beaucoup de personnes ignorent combien est criminelle la chevelure dont elles se parent. C'est pourquoi, glorieux Monarque, je vous prie de donner à vos sujets un louable exemple : Que surtout ils voient par vous - même comme ils doivent se coiffer.

(1) Hugues Capet, par Capefigue.

(2) Les souliers pointus étaient alors en vogue. Les nobles les portaient longs de deux pieds et ornés de figures grotesques.

Digitized by Google

A ces mots le Roi et tous les grands obéirent, dit Orderic Vital [1], et l'expéditif Prélat tirant aussitôt de sa manche des ciseaux, tondit de ses propres mains le Roi et plusieurs autres seigneurs. Toute la suite du Roi et les assistants se firent tous tondre à l'envi, et foulèrent aux pieds cette chevelure et cette barbe dont ils avaient fait tant de parade.

Nous avons donné de l'extension à ce discours de Serlon, parce qu'il offre la peinture des mœurs politiques du temps, et présente un type de l'éloquence de la chaire du moyen-âge; à ce double titre il a un intérêt d'autant plus grand qu'il n'est point l'œuvre de l'imagination de l'auteur qui le rapporte. Orderic Vital fut ordonné prêtre par Serlon lui-même l'année qui suivit ces graves événements de la Basse-Normandie, et il l'avait sans doute recueilli de sa bouche afin de le joindre aux matériaux qu'il amassait alors pour écrire son histoire [2].

De Carentan Henri se rendit sans rencontrer d'obstacles devant Bayeux. Il y trouva le comte du Maine qu'il y avait appelé avec des troupes pour l'aider à en terminer le siége.

Un premier assaut ayant été livré inutilement, Henri, furieux, ne recula pas devant le moyen violent de l'incendie. La cathédrale, dix églises, les monastères, le palais d'Odon que décoraient de fort belles peintures, furent la proie des flammes. La ville entière fut brûlée de fond en comble. Un chanoine de Bayeux, Serlon, du même nom que l'Evêque de Séez, a laissé une description de cet incendie dans un poème en vers latins [3] qui ne contient que fort peu de faits au milieu de nombreuses déclamations et n'est guère qu'une peinture ef-

(1) Orderic Vital. Liv. 11.

(2) *Biographie universelle.* Vo Orderic Vital.

(3) M. Pillet, professeur de rhétorique au collége de Bayeux, a publié une bonne traduction française de ce poème.

Digitized by Google

frayante applicable à tous les événements de ce genre (1). Nous lui préférons cette description en quelques vers par Wace :

Dunc veissiez flambes voler
Chapelles arder et moustiers
Maisons trébucher et celliers
E l'église de l'Eveschie
Où mult avait riche clergie.
Tote fut l'église détruite
Et la richesse fors conduite (2).

Quelle part prit le baron de Creully à cet affreux désastre? Quelques auteurs ont pensé que resté prisonnier dans la ville, il avait favorisé l'incendie, si même il n'avait pas allumé de ses mains la torche qui mit tout en cendres; mais suivant Orderic Vital (3) le baron de Creully avait été, avant l'incendie, rendu au Roi par le gouverneur de Bayeux, qui alla au-devant de Henri accompagné de son prisonnier et le lui remit généreusement dans l'espérance vaine de l'engager par cet acte de courtoisie à abandonner le siége.

Dans tous les cas, soit qu'il ait été dans la ville, soit qu'il ait été en dehors parmi les assiégeants, le baron de Creully est chargé par l'histoire du poids de cette épouvantable catastrophe. Il est compris dans la même réprobation dont est justement mulcté (*meritò mulctatum*), le roi Henri par les écrivains anglais les plus favorables à sa cause (4).

(1) En recherchant la cause de la dégradation du pilier ouest de la Cathédrale, on a dit que le noyau de ce pilier aurait souffert par suite de cet incendie, qu'on l'aurait alors conservé sans le refaire, et que cette circonstance ne serait point étrangère aux craintes qu'aurait inspirée cette année (1854) la conservation de la belle tour centrale.

(2) *Roman de Rou.* V. 16,142 et suiv.

Ce dernier vers explique comment la tapisserie de la reine Mathilde a échappé aux flammes.

(3) Orderic Vital. L. 11.

(4) Guillaume de Malmesbury. *De Gest. reg. angl.* L. 5.

Digitized by Google

Puissent-ils l'un et l'autre s'en être purgés devant Dieu comme l'espère Guillaume de Malmesbury (1) ! Mais devant l'histoire et devant l'humanité ils ne seront jamais lavés de cet amas de ruines et de ce sang répandu avec tant d'abondance pour le succès d'une guerre injuste dans son but, plus odieuse encore dans ses moyens.

Cette catastrophe laissa dans le pays un tel ressentiment que lorsqu'en 1134 Richard, petit-fils de Robert-fitz-Haimon, fut nommé à l'évêché de Bayeux, le Chapitre de la Cathédrale s'opposa pendant deux ans à son admission en haine du nom de son ayeul et du fatal souvenir qui s'y attachait (2).

Le pillage de Bayeux fut suivi de celui de tout le Bessin. Les travaux de la campagne furent abandonnés, les paysans s'enfuirent de toutes parts, et les maux de la famine se mêlèrent à ceux de la guerre.

Malgré la prise et le sac de Bayeux, Caen restait fidèle à son légitime souverain, Robert. La ville ayant eu besoin pour la défendre d'un homme de vigueur et de courage, on avait jeté les yeux sur un chevalier fort renommé, nommé Thierry le Balafré, à cause des blessures dont son visage portait les traces. Il était retenu à Rouen ; plusieurs chevaliers se chargèrent d'aller lui annoncer le témoignage de confiance qu'on lui donnait et de le ramener avec eux.

Ils revenaient ensemble en effet lorsqu'entre Argences et Cagny un corps de partisans de l'armée d'Henri, commandé par Robert de St-Remy, s'empara d'eux malgré la valeur avec laquelle ils se défendirent. Tous furent pris et nul n'échappa.

Maître de ces prisonniers St.-Remy les conduisit

A Robert ki fut fitz Haimon
Ki à cel temps fut de grand nom

(1) *Sed utrique, ut speramus, purgabile fuit.* Guill. de Malm. *Loco citato.*
(2) Hermant. *Histoire du diocèse de Bayeux.*

Digitized by Google

et lui proposa de les acheter. Cet usage barbare de vendre les prisonniers faits à la guerre existait encore alors. Le marché fut bientôt conclu. Comme ces prisonniers appartenaient aux plus puissantes familles de Caen, le baron de Creully ne marchanda pas, espérant en retirer une rançon considérable. Il donna en paiement à Robert de St.-Remy les fiefs de la Carbonnière, de *Vaux-sur-Aure* (1), de Colombiers-sur-Seulles, et autres aux environs de Creully.

Ces prisonniers furent conduits et déposés au château de Creully (2), d'où le baron guerroyait dans tout le pays.

Prévoyant le prix élevé dont le Roi les paierait et le parti que celui-ci saurait en tirer, Robert s'empressa de se rendre à Domfront où Henri se trouvait. Il le rencontra à l'hermitage d'Yvrande, au milieu d'une forêt. Là, le Roi l'accueillit avec une grande joie. La cession des prisonniers fut bientôt convenue ; le Roi promit tout ce que Robert demanda, terres, rentes, et entr'autres le *Gouvernement héréditaire* de la ville de Caen, aussitôt que la victoire l'aurait soumise à l'autorité royale.

Le baron de Creully fit plus que de livrer ses prisonniers au Roi. Habile et expérimenté il lui donna le conseil de profiter de l'occasion qui mettait dans ses mains les fils des plus influentes familles de Caen pour se ménager des intelligences dans la ville. Des pourparlers eurent lieu, une convention se-

(1) Philippe Mouskes, évêque de Tournay, qui écrivait une chronique rimée sur l'Histoire de France au 13e siècle, dit que de son temps les descendants de Robert de St-Remy possédaient encore ces fiefs. *Abbé Delarue. Nouv. Ess.* p. 81. Il existe encore à Vaux-sur-Aure une famille qui porte ce nom *de St-Remy*. Serait-ce parce qu'elle possède tout ou partie de cet ancien fief?

(2) C'est évidemment par erreur que Wace nomme le château de Thorigny. Les lieux où se passaient les événements, et le rapprochement des distances démontrent que c'est du château de Creully qu'il s'agit.

Digitized by Google

crète fut arrêtée, et les prisonniers furent rendus à la liberté. Revenus au sein de leurs familles, ils n'eurent pas de peine à entraîner leurs parents à seconder les engagements qu'ils avaient pris. La trahison fut consommée. Le roi Henri entra dans la place sans coup férir. Le duc Robert, sur le point d'être livré par la félonie des siens, n'échappa que par la fuite, escorté d'un seul écuyer, après avoir vu ses bagages pillés.

C'est ainsi qu'Henri put tenir ses promesses envers le baron de Creully, et que celui-ci fut mis en possession non-seulement de la châtellenie héréditaire de Caen, mais aussi de celle de Bayeux.

Après la soumission de Caen, le roi Henri, poursuivant sa conquête, alla ensuite mettre le siége devant Falaise. Le baron de Creully devenu l'un des personnages les plus intéressés à la ruine du duc de Normandie, accompagnait le Roi à ce siége. Dans une sortie de la garnison qui défendait la ville et que Robert-fitz-Haimon était occupé à repousser, une flèche l'atteignit et lui fit une blessure à la tête.

Soit que la violence de ce coup eût donné à son cerveau un ébranlement trop fort, soit que fatigué de tant de combats et des blessures qu'il avait reçues à Secqueville-en-Bessin, il eût vu s'épuiser ses forces intellectuelles, Robert-fitz-Haimon perdit de ce moment la raison [1]. Cet événement fut très-douloureux pour Henri qui le regretta comme un de ses amis les plus chers, *ex carissimis* [2].

On interpréta diversement cet accident. Les uns y virent la peine de sa félonie envers son légitime souverain ; d'autres, tant était profond le sentiment de haine inspiré par la

[1] L'abbé Delarue, *Essais sur la ville de Caen*, t. 2, p. 399, dit que Robert-fitz-Haimon fut tué devant Falaise. C'est une erreur, d'après tous les historiens normands.

[2] G. de Malmesbury. *De Gest. Reg. angl.* l. 5.

Digitized by Google

part qu'il avait prise à la ruine de Bayeux, y virent un châtiment mérité du Ciel pour avoir couvert son pays de ruines et de misères et avoir incendié la maison du Seigneur.

1106 Il ne put assister à la bataille de Tinchebray qui livra à celui dont il avait fait son maître la Normandie entière et le Duc de Normandie lui-même.

1107 Ramené en Angleterre, le baron de Creully y mourut en mars 1107, la septième année du règne de Henri 1^er^, et fut enterré au monastère de Théokesbury qu'il avait fondé ou restauré cinq ans auparavant.

Ce second baron de Creully fut, sans contredit, l'une des plus grandes figures historiques du moyen-âge. Elle est digne d'occuper une place près de celles de Guillaume-le-Conquérant et d'Odon.

A la vue d'une carrière aussi longue, aussi remplie d'exploits, il est permis de se demander si c'est le même personnage qui l'a parcourue toute entière. Nous en avions douté en rapprochant certaines dates. Il y aurait d'ailleurs assez de hauts faits pour occuper deux vies. Une note de M. Le Prévost sur le *Roman de Rou* avait confirmé nos doutes d'autant mieux qu'il paraissait s'appuyer sur le témoignage de Guillaume de Malmesbury. Cet auteur ne nous a nullement paru explicite à cet égard, et nous devons ajouter que le témoignage des historiens normands n'admet point qu'il y ait eu deux Robert-fitz-Haimon.

Robert pouvait être fort jeune à l'époque de la bataille du Val-des-Dunes, où son père fut tué. Il l'était même encore à l'époque de celle de Hastings, car il est désigné dans le *Monasticon anglicanum* par ces mots : *Nobilem virum atque juvenem*, et au temps de sa mort il l'est par ceux-ci : *iste venerabilis*, ce qui doit faire supposer un homme fort avancé en âge. Les hommes de cette époque que n'affaiblis-

Digitized by Google

saient point le luxe et les douceurs de la vie étaient d'une trempe de fer qui permet d'admettre aisément que Robert qui aurait commencé à vingt et quelques années une longue vie d'exploits aurait encore été quarante ans après dans l'activité de la vie guerrière.

On peut d'ailleurs juger de la vigueur des hommes de ce temps par le poids des armures qu'ils portaient. Encore que les armures des XI^e^ et XII^e^ siècles soient très-rares aujourd'hui, les descriptions qui nous en restent font connaître qu'elles étaient non moins lourdes que formidables. Un chevalier était tellement couvert de cottes de mailles, de hauberts, de casque en fer et de bracelets qu'il ressemblait à une muraille d'acier. Les chevaux eux-mêmes étaient caparaçonnés de manière à les rendre invulnérables, de sorte qu'il est vrai de dire que *depuis le cimier du casque jusqu'au dernier clou scellé au pied de son cheval,* un chevalier normand était impénétrable (1).

L'énergie du sang Danois se trahissait chez les barons normands par une sorte de rudesse militaire. Ils avaient d'ailleurs conservé beaucoup des usages du pays natal. C'est ainsi que parmi eux l'investiture de la chevalerie avait lieu avec des formes plus guerrières et moins religieuses qu'ailleurs. Malgré leur ardente dévotion, ils n'admettaient ni la veille des armes dans l'église, ni la consécration de l'épée sur l'autel par les mains du prêtre, et ils ne reconnaissaient point pour un vrai chevalier celui qui s'était fait ceindre l'épée par un *clerc à longue robe.*

On doit attribuer à Robert-fitz-Haimon les augmentaions qui furent faites au château de Creully. Après la bataille du Val des Dunes, Guillaume, pour affaiblir le pouvoir de ses

(1) *Hugues Capet.* — Capefigue. — La Tapisserie de la reine Mathilde présente des *specimen* très-curieux à consulter.

Digitized by Google

vassaux, avait fait détruire les châteaux forts de ceux qui l'avaient attaqué. Par cette mesure il avait ruiné leurs desseins de rébellion et les avait forcés de plier la tête sous sa main vigoureuse. Les événements de la conquête changèrent sa politique. Il comprit que la puissance de ses barons servait la sienne, et il les excita à construire des fortifications en Angleterre. A leur tour, ceux-ci en visitant leurs possessions héréditaires en Normandie y apportèrent le goût des constructions militaires. Robert-fitz-Haimon qui prenait une part si active et si influente aux guerres de la Basse-Normandie, dut sentir la nécessité d'augmenter la force de son château de Creully. Le riche *comte de Glocester* dut aussi vouloir ajouter à la bonne distribution de son manoir. Ce fut d'ailleurs sous le règne de Henri I[er] que fut élevé le plus grand nombre de châteaux en-deça comme au-dela de la Manche.

Malgré tous les changements que le château de Creully a subis, on retrouve encore des traces de contructions du XI[e] siècle. L'ancienne porte de la seconde cour présente des vestiges de moulures romanes bien conservées, et dans l'intérieur des bâtiments, on voit encore des salles voûtées à plein cintre, comme les églises construites à cette époque.

Robert-fitz-Haimon avait épousé Sybille, fille de Roger de Montgommery [1] et n'avait eu aucun enfant mâle.

Quelques historiens assurent qu'il n'eut qu'une fille nommée *Mabile*. D'autres disent qu'il en eut trois autres [2], Cécile, abbesse de Shafton, Hawyse, abbesse de Wilton, et Amincie qui épousa le comte de Bretagne; mais tous sont d'accord pour reconnaitre que Mabile recueillit tous les biens laissés par son père en Angleterre et en Normandie, et entr'autres la baronnie de Creully.

(1) Béziers.—*Nouvelles recherches.*

(2) Notes de M. Le Prévost, p. 537. *Bancks extinct. Peerag.* — *Monast. angl.*

Digitized by Google

LIGNE DE ROBERT DE CAEN, COMTE DE GLOCESTER.

ROBERT DE CAEN, IIIe BARON DE CREULLY.
1107. — 1147.

Mariage de Mabile avec Robert de Caen.— Robert fait comte de Glocester. Gouvernement de Bayeux par Robert, baron de Creully. — Siége de Montfort. — Dons aux abbayes. — Mort de Henri Ier. — Droits de Mathilde. — Hésitation de Robert. — Prétentions d'Etienne de Blois. — Mathilde réfugiée au château de Creully. — Débarquement de Mathilde et de Robert en Angleterre. — Guerre civile. — Siége de Lincoln. — Mathilde monte sur le trône.—Elle en est expulsée. —Robert prisonnier et échangé contre Etienne. — Mort de Robert. — Retour et mort de Mathilde.

MABILE n'était point mariée lorsque son père mourut. La
1107 fille d'un favori du Roi qui l'avait servi avec tant de zèle et de dévouement, l'héritière de si vastes domaines devait tenter plus d'une ambition. Henri avait eu de Sybille Corbet, l'une de ses maîtresses, fille de Robert Corbet, bourgeois de Caen, un fils naturel sur lequel il faisait porter toute son affection. Ce fut lui qu'il se proposa de donner pour époux à Mabile.

Les chroniques du temps s'occupèrent de ce mariage entre une si riche héritière et le bâtard du Roi.

Si l'on en croit le récit des chroniqueurs anglo-normands (1)

(1) *Chroniques anglo-normandes*. T. 1.

Digitized by Google

Robert avait cherché en vain à plaire à Mabile. Elle lui refusa d'abord sa main, et ne céda que sur la demande et les promesses du Roi après une conversation qu'elle eut avec lui et qu'une légende de Glocester, écrite en vers anglo-saxons, a conservée.

Voici cette légende qu'on ne lira point sans intérêt au point de vue de l'histoire et des mœurs de ce temps :

« Il y avait alors en Angleterre un grand seigneur, un des plus grands » qu'il y eût après le Roi Henri, sire Robert-fitz-Haimon, qui fonda l'abbaye » de Théokesbury et y fit venir des moines. Il mourut vers ce temps et fut » enterré dans cette abbaye où est encore son excellent corps.

» Mabile sa fille, fut l'héritière de toutes ses terres, et le roi Henri ré- » solut, à cause de cet héritage, de traiter Robert son fils bâtard en vrai » fils, en lui faisant épouser cette fille qui était très-recherchée. Il proposa » donc son fils pour être son époux. Mabile refusa longtemps. Le Roi lui en » demanda la cause, et à la fin Mabile lui répondit en fille d'esprit qu'elle » était : Sire, il paraît bien que votre choix s'est fixé sur moi plus pour mon » héritage que pour moi-même ; mais avec un aussi bel héritage que celui » que j'ai ce serait une grande honte pour moi d'avoir un seigneur qui » n'aurait point deux noms. Sire Robert-fitz-Haimon était le nom de mon » père, c'était non seulement le sien, mais celui de sa famille; ainsi donc, » Sire, pour l'amour de Dieu, ne me laissez pas avoir pour mari un homme » qui n'aurait pas deux noms. — Demoiselle, tu parles bien, répondit le » Roi. Sire Robert-fitz-Haimon était le nom de ton père; le parti que je » te destine aura aussi un beau nom, car sir Robert-fitz-Roi sera le nom » que je lui donnerai.—Sire, reprit la jeune fille, c'est un beau nom comme » vous le dites pour lui donner toute sa vie une grande renommée, mais » quel sera le nom de son fils et des enfants qui en proviendront ? Il peut » n'avoir point de fils et alors le nom s'éteindrait. Le Roi comprit que la » jeune fille disait une chose raisonnable, et comme Glocester était le chef » de son héritage : Demoiselle, lui dit-il, ton mari aura un nom pour lui » et ses héritiers, un nom beau et sans tache. Car *Robert comte de Glocester* « sera son nom et je le lui donne dès aujourd'hui. Lui et ses héritiers seront » *comtes de Glocester*. — Sire, répondit Mabile, ceci me convient fort. » Dans ces conditions je consens à tout, et tous mes biens sont à lui. — » Ainsi fut fait comte de Glocester ce Robert dont on a tant parlé (1). »

(1) Robert of Glocester. — *Chronicle.*
Thierry. — *Histoire de la Conquête.* T. 2, p. 382.

Digitized by Google

Ce langage de la jeune fille, où perce l'orgueil d'une richesse qu'on ne peut lui disputer, donne la solution de plusieurs points historiques et juridiques souvent contestés. Il prouve : 1° qu'en Angleterre où avaient été portés tout à la fois les armes et les lois normandes les filles étaient habiles à succéder dans les successions où il n'y avait point *d'hoirs* mâles ; 2° que le droit politique de la conservation des biens dans les familles ne s'étendait pas jusqu'aux mâles des lignes collatérales, quand il y avait des filles dans la ligne directe ; 3° que les filles succédaient aux fiefs *nobles* comme aux autres biens ; 4° enfin, que le droit de réversion des fiefs au domaine du souverain n'avait pas lieu lorsqu'il existait des filles aptes à recueillir la succession.

Le domaine de Glocester ayant été donné à Robert-fitz-Haimon et recueilli par sa fille, c'était donc le *titre de Comte* seulement et non le fief que le Roi avait concédé à Robert de Caen. Chez les Anglo-Saxons, en effet, le titre n'était point attaché à la propriété territoriale. Il était purement viager (1). Il est vrai que les concessions faites par Guillaume concédaient tout à la fois et le *titre* et le *domaine*, mais comme toutes les institutions qui détruisent des habitudes anciennes, cette règle ne s'introduisit qu'avec une certaine lenteur.

Robert de Caen, devenu comte de Glocester et baron de Creully, prit pour armoiries un écusson *d'argent à trois lionceaux de gueules*, 2 *et* 1. Elles rappelaient celles de Robert-fitz-Haimon et elles ont été conservées par ses descendants (2).

Il recueillit aussi dans l'héritage de son beau-père le gouvernement héréditaire des villes de Caen et Bayeux, qui avait été donné au baron de Creully et *à sa descendance* pour prix de sa coopération à la félonie des habitants de Caen.

(1) *Histoire d'Angleterre.* — Linghard.
(2) Chevillard. — Armoiries des Creully.

Digitized by Google

Robert de Caen s'attacha pendant la durée de son administration dans la Basse-Normandie à réparer les malheurs que lui avaient causés les guerres entre Robert et Henri et à faire sortir la ville de Bayeux de la ruine où l'avaient réduite le siége et l'incendie.

Il avait été chargé par le roi Henri de réparer le désastre de la Cathédrale en la relevant avec magnificence, *mirificè* [1], mais soit que le temps lui eût manqué, soit que les ressources dont il disposait ne fussent pas suffisantes, il ne paraît pas qu'il s'en soit occupé avec ardeur, car la tradition ne fait pas remonter jusqu'à lui les travaux de restauration de la Cathédrale. C'est généralement à l'évêque Philippe de Harcourt mort en 1163, qu'ils sont attribués [2].

Quoiqu'il en soit il est certain que l'administration de Robert de Caen fut heureuse pour la ville de Bayeux et le Bessin [3].

C'est à lui que Guillaume de Malmesbury a dédié ses œuvres qui ont traversé les temps avec la réputation d'une grande exactitude et d'un esprit de critique inconnu avant lui. « On » admire en vous, lui dit-il, la magnificence de votre bisa- » yeul, la magnanimité de votre ayeul, la prudence de votre » père; l'éclat de votre fortune n'a point altéré votre âme : » vous n'en connaissez le prix que parce qu'elle vous permet » de faire tout le bien que vous désirez [4]. »

1119 Le naufrage de la *Blanche Nef* devant Barfleur, le 26 novembre 1119, horrible catastrophe qui laissa le roi Henri

(1) Guillaume de Malmesbury. — *Loco citato.*

(2) *Recherches sur la Tapisserie*, par M. Lambert. — Il ne faut pas confondre cet évêque *Philippe* d'Harcourt avec l'évêque *Louis* d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, mort le 15 décembre 1479.

(3) *Histoire de Bayeux.* — Beziers. P. 101.

(4) Guillaume de Malmesbury. — *In principio.*

Digitized by Google

sans enfants mâles légitimes (1) releva les espérances des partisans du fils de Robert. Excités d'ailleurs par le Roi de France, ils reprirent les armes pour rendre la Normandie au jeune duc Guillaume. A la nouvelle de ces hostilités, Henri repassa la mer et vint mettre le siége devant le château de
1122 Montfort, appartenant au comte d'Evreux, l'un de ses plus fougueux ennemis. Henri fit appel à son fils, le baron de Creully, qui à la tête des troupes du Bessin fut des premiers à se rendre près de lui, et qui l'assista de la manière la plus active pendant tout le temps du siége qui dura trente jours (2).

Robert employait son temps et sa richesse à faire le bien dans ses domaines du Bessin. Il dota largement plusieurs abbayes, et notamment le prieuré de St-Gabriel, fondé par le père de sa femme, ainsi que nous l'avons dit.

1128 Il maintenait aussi avec fermeté ses droits contre les envahissements du clergé. C'est ainsi qu'on le voit, en 1128, revendiquer contre l'abbaye de Fécamp, dans la dépendance de laquelle était le prieuré de St-Gabriel, le droit appartenant au seigneur de Creully de concourir à l'élection du Prieur, droit qui était tombé en désuétude, mais qu'il releva, et qui se perpétua en faveur de ses successeurs jusqu'au XVII^e^ siècle (3), époque où les abus de *la Commende* vinrent jeter le désordre dans les établissements religieux et préparèrent longtemps à l'avance la chute des cloîtres.

Un seul enfant, une fille, était restée au roi Henri. Il l'a-

(1) Henri avait fait préparer à Barfleur une flotte considérable pour retourner en Angleterre. Un seul vaisseau était resté derrière : ce vaisseau contenait son fils unique, la famille royale, les nièces, les parentes du Roi, les femmes de la cour au nombre de dix-huit et près de trois cents personnes ; ce vaisseau se brisa sur un rocher en sortant du port ; tous périrent hormis un boucher de Rouen nommé Bérold.

(2) *Histoire du duché de Normandie*, par Goube.

(3) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

vait mariée dix ans auparavant à l'empereur Henri V. Veuve sans enfants, Mathilde revint près de son père en Angleterre. Henri consola sa vieillesse par la pensée de lui transmettre le trône d'Angleterre et le duché de Normandie. Il la présenta en 1125 aux Barons des deux pays comme son héritière. Tous lui jurèrent fidélité, et parmi les plus empressés se fit remarquer son cousin-germain, Etienne de Blois, issu d'Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, celui-là même qui plus tard devait être son compétiteur. On le vit disputer au baron de Creully, frère naturel de Mathilde, l'honneur d'être admis le premier à lui donner ce témoignage de son zèle (1).

Le duc de Normandie, Robert, était mort après près de trente ans d'une odieuse captivité. Son fils Guillaume avait péri dans les guerres de Flandre. La transmission du double héritage de Henri Ier semblait donc assurée à sa fille Mathilde, que par une politique habile il avait fait épouser à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou.

1135 A ses derniers moments il appela près de lui Robert de Glocester, baron de Creully. Ce fut en sa présence et en celle de quelques autres personnages, que près d'expirer, et après avoir rempli ses devoirs religieux, il renouvela la déclaration que Mathilde était sa vraie et légitime héritière, et conjura ses amis, qui le promirent, de la *recevoir comme Reine d'Angleterre et Duchesse de Normandie, et de lui rendre tous les services à ce nécessaires* (2).

Robert reçut encore un autre témoignage de confiance de la part de son père, car par son testament le Roi lui remit la garde de son trésor de Normandie, déposé au château de Falaise, et dont la valeur était de 90,000 marcs d'argent, re-

(1) *Biographie universelle.*—Vo Etienne.

(2) *Histoire du duché de Normandie*, par Goube.

Digitized by Google

présentant à peu près cinq millions de notre monnaie actuelle [1].

La plupart des barons normands avaient reconnu, pendant la vie de Henri, Mathilde pour leur duchesse; mais soit qu'ils cédassent aux intrigues fomentées de longue main par Etienne de Blois, soit qu'ils se trouvassent humiliés de voir tomber en quenouille l'héritage de Rollon et de Guillaume-le-Conquérant, ils ne tardèrent pas à reconnaître pour duc de Normandie Etienne [2] qui déjà s'était emparé de la couronne d'Angleterre.

On aurait peine à le croire si l'histoire n'offrait pas de trop fréquents exemples de ces coupables défections, le baron de Creully hésita longtemps dans la ligne de conduite qu'il devait suivre. Il reconnut d'abord l'autorité d'Etienne, et remit à Thibault, frère de celui-ci, le château de Falaise, sans lutte, sans combat, mais il eut soin toutefois, dépositaire fidèle, d'emporter avec lui le trésor que son père mourant avait confié à sa garde [3].

1136 Il se rendit ensuite en Angleterre, où sa présence inquiéta Etienne qui redoutait son influence et son habileté. Comte de Glocester et possesseur des autres domaines de la fille de Robert-fitz-Haimon en Angleterre, il devait au nouveau Roi le serment *d'allégeance*. Il n'osa hasarder un refus, qui eût

(1) *Nouveaux Essais.*—Abbé Delarue, p. 116.

(2) Parmi les seigneurs qui tinrent pour Etienne étaient Raoul, baron de la Haye-du-Puits, et Richard, son frère. Raoul fortifia ses châteaux, et Richard se jeta dans la citadelle de Cherbourg où il fut assiégé. Pendant le siége, se rendant en Angleterre, il fut pris par des corsaires danois, conduit en Danemark d'où il s'échappa, après beaucoup d'aventures. Il revint en Normandie où il épousa Mathilde de Vernon, dame de Varenguebecq. Ils érigèrent l'abbaye de Blanche-Lande, et fondèrent plusieurs autres maisons religieuses, entr'autres le monastère de St-Michel-du-Bosq, en 1154.

(3) *Grandes Chroniques.* — Mathieu Paris.

Digitized by Google

entrainé la confiscation de ses domaines, et il lui rendit *la foi et l'hommage* auxquels il était tenu comme tenancier de la couronne. Mais il se ménagea une sorte de réverve en déclarant qu'il ne satisfaisait à ce devoir que sous la condition qu'il conserverait *ses priviléges intacts, à peu près*, dit Mathieu Paris, *comme dans cette ancienne formule : tant que je serai pour vous un serviteur, vous serez pour moi un Empereur* (1).

Etienne que l'histoire représente comme un prince d'une humeur libérale, gracieuse et affable, mérite rare alors chez les hommes de son rang, n'avait rien négligé pour s'attacher Robert à cause de ses qualités personnelles, d'une part, et de l'autre, parce qu'il avait à sa disposition le pays du Bessin tout entier. Robert flottait entre sa conscience et son intérêt. D'un côté il était porté d'affection vers sa sœur et se croyait obligé de remplir les volontés de son père mourant ; d'un autre, il était tenu envers Etienne par son serment d'allégeance et craignait de perdre son comté de Glocester en le violant. Un religieux leva ses scrupules sur le premier chef en lui démontrant que Mathilde étant l'héritière légitime de Henri, sa conscience n'était point liée par un serment fait à un usurpateur. Geoffroy d'Anjou se chargea de les lever sur le second chef en lui promettant de le dédommager largement en Angleterre (2).

Les tentatives de Geoffroy et de Mathilde avaient d'ailleurs été malheureuses en Normandie. Geoffroy avait été obligé de se retirer en Anjou. Etienne, maître incontesté de la couronne d'Angleterre, était venu en Normandie où il avait été reçu avec joie par les Normands. Ayant perdu l'Angleterre, presque sans espoir en Normandie, remplie d'aversion pour son

(1) *Grandes Chroniques.* — Mathieu Paris.
(2) *Histoire de Normandie.*—Masseville.

Digitized by Google

mari (1). Mathilde se trouvait pour ainsi dire sans ressources et sans asile. Ce ne put être que sous la protection de son frère, en attendant de meilleurs destins, que cette impératrice, trahie par la fortune, dut venir se placer. On a écrit dans une notice publiée à l'occasion de l'incendie du bourg de Creully, que ce fut dans le château de Creully qu'elle trouva un abri. Nous avons vainement cherché la preuve de ce fait; mais il nous semble très-vraisemblable. Le château de Creully était le principal domaine de Robert en Normandie. Il offrait une retraite sûre et sans danger, beaucoup plus sûre que les châteaux de Caen et de Bayeux, dont le baron de Creully était gouverneur; mais par cela même qu'ils étaient une position militaire, ils n'eussent pu garder le secret des préparatifs qui devaient plus tard assurer le succès de l'entreprise qu'elle méditait.

Tout annonce donc que ce fut à Creully qu'elle se tint cachée et que là fut ourdie la trame qui la jeta plus tard sur le sol de l'Angleterre, et mit sur sa tête une couronne qu'elle ne sut pas garder.

Les hésitations de Robert, quelle qu'en fût la cause, furent enfin vaincues. En 1138 Geoffroy d'Anjou entra avec une nouvelle armée dans la Basse-Normandie. De ce moment le baron de Creully se rallia d'une manière ostensible aux drapeaux de Mathilde et devint l'âme de son entreprise. Il
1138 proclama son autorité dans les châtellenies de Caen et de Bayeux dont il était gouverneur. Entraîné par son exemple le Bessin tout entier reconnut la souveraineté du premier Plantagenet, le Cotentin l'imita presque aussitôt; de sorte que la plus grande partie de la Basse-Normandie se trouva soumise.

Le comte de Meulan qui tenait pour Etienne marcha con-

(1) *Histoire d'Angleterre.* — Lingard.

Digitized by Google

tre le baron de Creully qui se retira avec ses troupes dans le château de Caen. Vainement le comte de Meulan tenta un coup de main contre ce château après avoir ravagé le pays et pillé les domaines de la baronnie de Creully. Il fut obligé de se retirer après un combat acharné.

Plus tard Lisieux et Falaise se soumirent à Geoffroy et il ne lui resta plus à conquérir que la Haute-Normandie.

La fortune était donc redevenue favorable à Mathilde. Le zèle de ses amis, de l'autre côté du détroit, s'était ranimé. Robert, hardi, quoique prudent, pensa que l'heure était ve-
1139 nue pour Mathilde d'aller elle-même en Angleterre échauffer par sa présence le zèle des partisans qu'elle s'y était ménagés. Dans le cours de l'été 1139 il quitte secrètement avec sa sœur la Normandie et probablement le château de Creully où s'était noué le drame de cette téméraire entreprise. Sans soldats, accompagné seulement de quelques serviteurs, pleins de confiance et de courage, il vint débarquer pendant la nuit sur la côte de Suffolk, et demanda asile dans le château d'Arundel, à Guillaume d'Aubigny, fils d'un seigneur normand. Il confie Mathilde à sa loyauté, et impatient de lever son drapeau il court, accompagné de douze braves chevaliers qu'il associe à son sort, s'enfoncer dans l'Ouest où l'attendaient quelques amis et quelques troupes gagnées à sa cause.

Pendant que Robert va secrètement tenter le sort, Etienne instruit de l'arrivée de Mathilde et feignant d'en ignorer la cause, lui rendit visite au Château d'Arundel où il fut reçu avec des formes de politesse dus à son titre de cousin-germain, et après une courte entrevue, imprévoyant ou généreux, il quitta Mathilde sans chercher à s'emparer de sa personne.

Bientôt Robert déploie la bannière de Mathilde à Glocester, à Bristol, à Cantorbéry, sur tous ses châteaux, et sur ceux des

Digitized by Google

amis de sa sœur. Une funeste et longue guerre civile éclata sur tous les points de l'Angleterre. Quelqu'élevé que soit le rôle que la fortune y ait donné au baron de Creully, nous ne le suivrons point sur tous les champs de bataille ou il combattit. La victoire passa alternativement avec la force d'un côté et de l'autre. Robert et Etienne se rencontrèrent au siége de Lincoln; Etienne accablé par le nombre fut vaincu, et confiant dans la générosité de son ennemi il demanda à lui rendre son épée. Robert le fit conduire à Mathilde qui non seulement l'envoya prisonnier au château de Bristol, mais eut la cruauté de le faire charger de fers.

Victorieuse, elle se rendit à Londres, accompagnée de Robert, et reçut la couronne des mains de l'archevêque de Cantorbéry.

Mais bientôt une révolution éclata contre elle. Les uns en attribuèrent la cause à son caractère impérieux et altier, à la hauteur méprisante avec laquelle elle traitait les peuples, à la maladresse avec laquelle elle les frappa d'impôts exorbitants; les autres, sans contester son naturel hautain et vindicatif, l'attribuèrent aux manœuvres du légat du pape qui était frère d'Etienne.

Obligée d'échapper par la fuite à ses ennemis, elle emmena avec elle Robert à Winchester, où grâce à l'habileté et au courage de ce dernier, elle se défendit pendant six semaines; mais dans une sortie désespérée Robert fut fait prisonnier.

1142 Telle était son importance que pour lui faire rendre la liberté Mathilde n'hésita pas à la rendre de son côté à Etienne, son compétiteur.

Cet échange fut le signal de nouvelles hostilités. Robert revint en Basse-Normandie (1) et y fit quelques levées d'hommes

(1) Mathilde y fit aussi plusieurs voyages. Ce fut dans l'un d'eux qu'elle essuya une tempête horrible sur les côtes de la Manche. Suivant la tradition locale, elle fit vœu, si elle parvenait à se sauver, de bâtir une chapelle au

Digitized by Google

qu'il ramena avec lui, ainsi que le jeune Henri, son neveu, fils de Mathilde, qui déjà âgé de dix ans, donnait de grandes espérances. Dans la prévision de ses destinées futures, Robert voulait qu'il fût élevé parmi les Anglais, qu'il se formât de bonne heure à leur langage, à leurs mœurs, et que sa présence au milieu d'eux attirant vers lui leurs sympathies, lui ménageât une fortune plus heureuse.

1147 Surveillant avec soin l'éducation de ce jeune prince, assiégeant, assiégé tour-à-tour, Robert combattit pendant plusieurs années encore avec des chances de succès et de revers. Il succomba à une maladie le dernier jour d'octobre 1147. Ses restes furent déposés au prieuré de St-Jacques de Bristol qu'il avait fondé et où reposaient déjà ceux de Mabile, sa femme, décédée avant lui (1). On ignore l'époque de la mort de celle-ci ; mais la date en est postérieure à 1140, car elle fit don cette année de sa terre de Shezeray en Angleterre aux hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem (2).

Il paraît cependant que Robert avait convolé en deuxièmes noces avec la fille de Ranulphe, comte de Chester, qui commandait la cavalerie devant Lincoln et contribua à la prise du roi Etienne, en chargeant brusquement l'armée ennemie en flanc, et la foulant sous les pieds de ses chevaux (3).

Robert avait eu pour maîtresse pendant son séjour en Basse-Normandie, la fille de Samson seigneur de Douvres, Isabelle, qui mourut à Bayeux en 1166 et dont les restes repo-

lieu même où les vagues pousseraient son navire. Peu d'instants après, le pilote reconnut la terre, et lui cria : *Chante, reyne, véchi terre*, et elle aborda à Cherbourg. De là le nom du quartier *de Chantereyne* où elle débarqua, et l'érection de la chapelle *du Vœu*, près de la même ville, sur la route de Querqueville. Cette tradition, du reste, quelque respectable qu'elle soit, est controversée.

(1) *Chroniques anglo-normandes*. T. 1.

(2) *Histoire des grands officiers de la Couronne*. T. 3, p. 289.

(3) *Hist. du duc. de Norm.* Goubes. T. 1. p. 371.

Digitized by Google

sent au pied de la tour méridionale de la Cathédrale (1). De cette liaison était né un fils nommé Richard. Robert de Caen le fit pourvoir par le roi Henri Ier, dans la dernière année de sa vie, de l'épiscopat de Bayeux devenu vacant par la mort de Richard II, frère d'Isabelle ; mais ni l'autorité du Duc-Roi, ni l'influence et la célébrité de Robert ne purent vaincre l'opposition du chapitre et la résistance de l'archevêque métropolitain qui lui refusa les honneurs du sacre. On couvrit cette résistance sous le motif pieux du respect des saints canons et des lois de l'église. A la vérité la bâtardise était depuis le IXe siècle admise comme constituant dans l'église de France une cause d'irrégularité et d'empêchement aux dignités cléricales, mais, comme cette inhabileté pouvait toujours être effacée par une dispense du pape, il est évident que ce ne fut là qu'un prétexte. La destruction de la cathédrale par Robert-fitz-Haimon son aïeul, le retard de Robert son père à relever ces ruines et à faire rentrer le clergé dans la jouissance de ses biens furent la véritable cause de cette longue opposition qui dura plusieurs années, et qui ne céda que devant l'impérieuse autorité du chef de l'église.

On comprendra combien dut être durable ce ressentiment quand on saura que le clergé avait fui cette ville déserte et n'y reparaissait qu'à peine; que l'évêque, Turold de Brémoy, n'avait pu supporter le spectacle de cette basilique réduite en cendres, de ces monceaux de ruines amoncelées, que pour en fuir la vue il avait abdiqué sa dignité, et s'était consacré à la vie solitaire dans l'abbaye du Bec, ce monastère d'où sont

(1) Isabelle de Douvres mourut fort âgée, le 24 avril 1166. C'est à elle que s'appliquent deux distiques latins, assez injurieux à sa mémoire, gravés au-dessus de sa tombe, le long de la tour, et que les injures du temps ne permettront bientôt plus de déchiffrer.—*Mémoires* de M. l'abbé Laffetay, *sur les Obits de la Cathédrale.*

Digitized by Google

sortis tant de maîtres et d'élèves fameux par leur piété, leur science et leur génie.

Cette abdication avait causé l'élévation de Richard II de Douvres, qu'on voit figurer dès 1108 en qualité d'évêque de Bayeux à l'érection d'une abbaye en Angleterre.

Richard III de Glocester ou de Creully (car il est désigné sous l'un et sous l'autre nom), apporta dans son administration la prudence timide de son oncle Richard de Douvres. Comme lui, il n'osa tenter aucune œuvre de restauration au profit de sa cathédrale ou de son clergé ; mais oublieux de ses propres injures, un de ses premiers actes fut de donner aux chanoines qui l'avaient repoussé l'église et la cure d'Isigny dont il était seigneur.

Robert de Caen, son père, lui survécut plusieurs années; car Richard était mort vers 1142, après plus de vingt ans d'un épiscopat qui ne fut pas sans vertus, mais qui n'eut pas un éclat digne de son nom.

La mort de Robert ruina toutes les espérances de Mathilde, et la ramena tristement en Normandie. Les armes de Geoffroy y avaient été plus favorisées. Pendant que sa femme montait sur le trône d'Angleterre et en descendait presque aussitôt, il avait achevé d'une manière durable la soumission de la province, et après tant d'agitations Mathilde trouva du moins la consolation de ses derniers jours dans la possession de la couronne ducale. Elle survécut peu d'années à Robert
1149 son frère, et mourut laissant un fils qui fut depuis Henri II, le chef de la race des Plantagenet.

Avec Robert de Caen, comte de Glocester, troisième baron de Creully, finit le grand rôle que cette baronnie occupa dans l'histoire du moyen-âge. Ce n'est pas que plus tard nous ne trouvions ses barons toujours au premier rang; mais la conquête de royaumes d'outre-mer, les expéditions des Croisa-

Digitized by Google

des, des trônes à fonder sont de prodigieux hasards qui ne sont pas réservés à toutes les générations. Les barons de Creully dont nous allons continuer l'histoire, ne passeront pas sans doute sans laisser à leur tour de nobles traces, mais elles seront moins éclatantes que celles de leurs devanciers. Ils appartiendront d'ailleurs à des époques différentes, à des temps où l'état de la société étant fondé, les individualités s'effacent, et où les hommes paraissent d'autant moins grands que la civilisation étendant ses progrès, aura tout fait grandir autour d'eux.

Digitized by Google

Digitized by Google

RICHARD I DE CREULLY, IVe BARON.

1147 — 1184.

Enfants de Robert de Caen.—Calme de la Normandie.—Dons de Richard aux abbayes.—Voyages de Henri II en Basse-Normandie.—Séjour à Bayeux et à Bure.— Où était situé Bure?—Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux. — Restauration de la cathédrale.— Lettre au pape. — Probabilité du séjour de Henri II à Creully. — Mort de Richard.

Du mariage de Robert de Caen avec Mabile étaient nés plusieurs enfants : *Guillaume* qui fut l'aîné recueillit les biens situés en Angleterre, et la baronnie de Thorigny, en Basse-Normandie ; Richard, le second, eut la Baronnie de Creully, et prit le nom de Richard de Creully (1). Un troisième nommé *Roger* fut évêque de Worchester (2).

Les Chroniques anglo-normandes déjà citées omettent le nom de Richard (3) sans doute parce qu'écrites au point de vue anglais elles ne s'occupent que des enfants restés en Angleterre. Mais l'existence de Richard est parfaitement établie par diverses chartes où on le voit figurer, et par d'autres chartes où prend part son fils Roger, *fils*, est-il dit, *de Richard fils du comte de Glocester*. C'est avec cette qualification qu'il fit, entr'autres, une donation à l'abbaye d'Ardennes, et une autre à l'abbaye de Longues, pour le salut des âmes de son père, de sa mère et de son frère (4).

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt.*—T. 1, p. 1067.
(2) *Grands officiers de la Couronne.*—T. 3. p. 289.
(3) *Chron. angl.-norm.*—T. 1, p. 112.
(4) *Histoire de la maison d'Harcourt.*—T. 1.—*Loco citato.*—*Essais sur la ville de Caen.*—Abbé Delarue.

Digitized by Google

L'*honneur* de Glocester, le domaine de la conquête, passa donc à l'aîné qui devint en Angleterre le chef de cette branche, et qui conserva la seigneurie de Thorigny en Normandie afin de ne pas perdre cette qualité de seigneur normand à laquelle tenaient toutes les familles dont les aïeux avaient pris part à la conquête, jalouses de perpétuer ce titre d'*anglo-normand*, qui formait autour d'elles une auréole de souvenirs et de gloire.

L'habile prévoyance de Robert de Glocester avait produit ses fruits. Les seigneurs *anglo-normands* et le peuple anglais s'étaient attachés à Henri, au fils de Mathilde. Dix-huit années d'une guerre désastreuse avaient lassé les grands et le peuple. La mort du fils unique d'Etienne rendit possible un accord. Henri convaincu qu'il était plus noble de monter lentement les degrés du trône que de s'y asseoir par la violence, reconnut Etienne pour Roi d'Angleterre, et celui-ci à son tour le proclama son successeur.

De ce jour fut définitivement établi le pouvoir de la dynastie des Plantagenet et fut consommée l'œuvre de Guillaume dont la race et les institutions se sont perpétuées pendant des siècles.

La Normandie et l'Angleterre jouirent d'un repos chère-
1154 ment acheté, repos que ne troubla point la mort d'Etienne qui fut suivie sans aucune opposition de la reconnaissance des droits d'Henri II à la double couronne.

Le nom de Richard de Creully ne se trouve mêlé à aucun fait d'armes postérieur à la mort de Robert, son père. La Basse-Normandie, tranquille et parfaitement soumise se reposa pendant le long règne d'Henri II dans une paix qui lui était devenue nécessaire.

Après ces longs troubles on se plaît dans le silence de l'histoire, dans cette insignifiance des faits; on aime à y trou-

Digitized by Google

ver le témoignage solennel du repos et de la sécurité des peuples.

Si l'occasion de se signaler sur les champs de bataille manqua à Richard de Creully, il n'en fut pas de même de celle de faire des dons et des libéralités aux monastères de la province. Les chartes de la plupart des abbayes du Bessin le signalent au nombre de leurs bienfaiteurs. C'est ainsi que, tout entier aux œuvres de foi et de charité, il dota l'abbaye de Longues de plusieurs gerbes de dîmes à prendre sur les terres de Vaussieux qui dépendaient de sa baronnie, et qu'il ajouta aux bienfaits que l'abbaye de Fécamp devait déjà à son père et à son aïeul. Une charte de 1180 contient donation à cette abbaye de la dîme de St-Remy-de-Fresnay, de la huitième partie de la dîme de St-Gabriel, de terres qu'il possédait à Brécy, et des pêcheries de Langrune (1).

Richard était le cousin et le compagnon d'enfance du roi Henri. Il fut fréquemment appelé près de lui dans les nombreux voyages que celui-ci fit en Basse-Normandie. Barfleur était alors le port le plus important et le plus fréquenté; c'était là qu'Henri II débarquait et embarquait, lorsqu'il passait de l'un de ses royaumes dans l'autre, notamment en 1151, en 1154 où il y attendit des vents favorables pendant un mois, en 1156, en 1158, en 1170, en 1173 et en 1174 (2).

Les ducs-rois d'Angleterre avaient l'usage de venir passer dans leurs châteaux de Normandie les jours solennels de fêtes, et ils les occupaient avec une grande splendeur. Les écrivains contemporains citent le château de *Bure* près Bayeux, parmi ceux qui furent souvent honorés de leur visite. C'était aussi l'une des étapes des Ducs après leur débarquement. Si l'on en croit presque tous les historiens, c'était au château de Bure

(1) Abbé Béziers.—*Nouvelles Recherches.*

(2) *Mémoires sur les anciens châteaux.*—Gerville.

Digitized by Google

que Henri se trouvait lorsqu'il apprit l'excommunication lancée contre lui par Thomas Becket, et qu'il laissa échapper cette exclamation qui, suivie du meurtre de cet évêque, pèse si lourdement sur sa mémoire : *Est-ce que je ne serai jamais vengé de ce prêtre ingrat et rebelle* ! (1) Plus tard, après la révolte de ses fils, ce fut aussi à Bure que pendant le carême de 1175 Henri, Geoffroy et Richard vinrent faire leur soumission, et solliciter le pardon de leur faute, pardon généreusement accordé et trop tôt oublié (2).

Où était situé ce château de *Bure*, témoin de tant de somptuosités et théâtre de ces grands événements, jadis l'un des plus considérables de la Normandie? Le temps en a détruit jusqu'aux derniers vestiges. L'abbé Delarue les cherche à Balleroy. M. Pluquet les place à Noron, et il en trouve la preuve dans des titres du XVIIIe siècle qui font mention de la terre de *Bur-le-Roy à Noron* (3). Cette addition *le Roy* lui aurait été donnée depuis qu'il était entré dans le domaine royal après la réunion de la Normandie à la couronne. Quoiqu'il en soit, que ce fût à Noron ou à Balleroy, il était situé près d'une forêt qui portait le même nom ; il touchait aux bois du Vernay, du Tronquay et de Cerisy, si même ceux-ci n'en étaient pas une dépendance, et était situé à une distance peu éloignée de la ville de Bayeux.

Lorsque le traité de réconciliation fut signé entre le père et les enfants, Henri visita avec eux la plupart des villes de la Basse-Normandie et vint passer quelques jours à Bayeux (4). C'est

(1) *Histoire de Normandie*, par Tirel de Montmirel. — On connaît de quelle manière Henri fut servi. Parmi les assassins de Thomas Beket était Hugues, seigneur de Morville, près Valognes.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires.*—T. 16. p. 5.

(3) *Mém. des Antiq. de Norm.*—1824. P. 69.

(4) *Histoire du duché de Norm.*—Goubes. T. 1, p. 436.

Beaucoup de chartes portent la date du château de Bures, entr'autres.

Digitized by Google

de là qu'il ordonna la construction de la forteresse d'Osmanville, dont on voit encore quelques vestiges (1) sur le bord de la route impériale de Bayeux à Isigny.

A Richard de Creully, évêque de Bayeux, venait de succéder l'un des prélats les plus célèbres qui aient occupé ce siége, Philippe d'Harcourt. Naissance, fortune, illustres alliances, il joignait à toutes les qualités que le monde envie, les vertus que l'Eglise honore, et les talents qui font le diplomate habile, le ferme et prudent administrateur. Chancelier du Roi d'Angleterre, successivement Evêque de Salisbury et de Lincoln, il n'hésita point à quitter ces positions pour venir dans sa patrie occuper un siége illustre sans doute, mais où l'attendaient de rudes épreuves et de grands sacrifices.

La ville de Bayeux était à peine sortie de ses ruines encore fumantes; de la Cathédrale et du Palais Episcopal, il ne restait que des pierres éparses et renversées ; les terres et les biens de toutes sortes dont Odon et ses successeurs avaient enrichi l'Eglise étaient tombés dans les mains des seigneurs et des barons dévoués à Henri Ier qui avaient mis la main, avec l'ardeur des gens de guerre, sur ces riches domaines, et les gardaient à titre de conquête. Profitant du désordre et de la confusion les anciens tenanciers avaient cessé de payer leurs redevances; les monastères voisins de ces domaines s'étaient emparés de ceux de ces biens qui avaient échappé à la rapacité du soldat, et ce n'étaient pas eux qui étaient le plus disposés à lâcher leur proie.

Ce que n'avaient ni pu ni osé Richard de Douvres et Richard de Creully, Philippe d'Harcourt n'hésita pas à le tenter

celle qui concernait le privilége de la léproserie de la Chesnaye, près Bayeux. (*Manusc. de la Bibliothèque de Bayeux.*) *Léproseries*, par M. Pillet. p. 23.

(1) *Nouveaux Essais.*—Abbé Delarue.

Digitized by Google

avec l'énergie d'un caractère entreprenant. A l'appui de son droit, il appela l'influence de son crédit, de son nom, de sa famille. Ceux qu'il ne put contraindre à la restitution par la reconnaissance volontaire de ses prétentions, il les y força par l'autorité du souverain, par la menace des châtiments éternels réservés aux usurpateurs sacriléges, et surtout, vis-à-vis des monastères, par les Bulles et les décisions du Pape Lucius II, qui l'honorait d'une tendre et confiante affection. Vainement quelques abbés impatients du joug épiscopal et croyant lasser la patience de Philippe, usèrent-ils de tous les moyens pour éviter cette juste restitution. Leurs aigreurs, leurs tracasseries vinrent échouer contre sa volonté ferme et soutenue, et barons, moines et tenanciers obligés de courber la tête, furent à la fin contraints de restituer ce qu'ils avaient pris *dans le malheur des temps avec grand sacrilége*. Si l'on en croit l'historien de la maison d'Harcourt, ils furent même *obligés de rapporter les intérêts*.

1159 Rentré dans ces immenses possessions, Philippe, en y joignant ses propres richesses, put alors ramasser les pierres du sanctuaire, en réparer les ruines, et élever le nouveau temple que nous admirons encore aujourd'hui (1).

Pendant qu'il donnait l'impulsion à ces vastes travaux de réparation et d'édification, sa renommée aggrandie au sein de ces luttes était arrivée à Rome dans tout son éclat. Chargé par le Souverain-Pontife de négociations difficiles, Philippe d'Harcourt fut souvent arraché à son diocèse et obligé de négliger ses devoirs de pasteur et de père pour veiller aux intérêts de l'Eglise et du monde.

(1) Après Philippe d'Harcourt, les évêques Henri II et Robert des Ablèges firent aussi des travaux à la cathédrale. Quelques parties ont été rétablies dans les XIV^e^, XV^e^ et même XVI^e^ siècles. La tour octogone fut bâtie par Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, et terminée le 1^er^ août 1479.

Digitized by Google

Pendant une de ces trop longues absences le peuple du diocèse dont il soulageait les maux, les chanoines auxquels il avait rendu leurs prébendes, les habitants de Bayeux dont il réédifiait en l'embellissant l'antique basilique, tous désiraient ardemment son retour. Pour l'obtenir on résolut d'adresser au Souverain-Pontife la prière qu'on va lire et qui révèle tout à la fois les bienfaits du Prélat, la fermeté de son caractère et la gratitude des fidèles :

«Nous demandons, *disent-ils*, à VOTRE SAINTETÉ, au nom de l'église de Bayeux qui est dans la désolation, avec tout le respect que nous vous devons, le retour de son évêque, et nous joignons auprès de VOTRE MISÉRICORDE nos prières pour obtenir l'effet de nos demandes. C'est ce que vous demandent aussi tous ceux qui ont vu les dommages qu'on avait faits à cette église, et les ruines de son sanctuaire, à cette église qu'on avait renversée par terre, qui était couchée dans la poussière et qu'il a relevée, qu'il a rendue riche de pauvre qu'elle était, respectable lorsqu'elle était dans le mépris, et glorieuse en la tirant de la bassesse dans laquelle on l'avait réduite.

»Certainement il n'y a personne qui, en considérant le travail et l'industrie qu'il a fallu employer pour achever un si bel ouvrage, ne loue la prudence de ce grand prélat dans la création de ses plans, sa magnificence dans la manière de les exécuter, et son courage à lui faire restituer ses biens et ses anciens héritages. On admire avec autant de plaisir que de surprise comment il a pu rendre à cette église son premier lustre après que la malignité et la fureur des hommes l'avaient ruinée de fond en comble. Ceux même que son zèle, sa piété et son courage ont terrassés se réjouiront de son heureux retour. Déjà ces mains avides qui avaient par leurs rapines fait des brèches si considérables aux biens et aux droits de l'église, en la pillant et en vivant dans la licence effrénée de leurs passions, travaillent à la réparer.

»Mais comme les enfants de l'église et les fidèles redoutent les maux qui pourraient leur arriver, ils ont recours à VOTRE MISÉRICORDE afin que vous leur renvoyez leur évêque pour conserver les biens que ses travaux leur ont déjà fait recueillir. C'est un prélat de bon conseil, courageux, ferme dans ses entreprises, puissant en paroles et en œuvres, habile à conseiller les Rois, et à bien traiter les affaires de l'église, honoré des grands et des princes ; c'est un prélat nécessaire au métropolitain, et à tous les évêques de la province pour arrêter les orgueilleux et les téméraires, et rejeter hors

Digitized by Google

de l'église les insolents et les grands pécheurs. Ceux-là même qui semblent les plus prudents selon le siècle désirent qu'il revienne dans son diocèse, quoiqu'ils aient dans le cœur plus de jalousie que de véritable charité.

Que le Seigneur conserve en bonne santé VOTRE SACRÉE PERSONNE pour le bien de son église pendant de longues et heureuses années [1]»

Ce fut après ce retour que Henri II lui manifesta le désir de venir passer dans sa ville Episcopale de Bayeux les fêtes de Noël [2]. Henri avait connu Philippe d'Harcourt à la Cour d'Etienne dont il était le chancelier : le Prélat avait assisté à son sacre, comme premier suffragant du duché de Normandie, et Henri qui lui avait toujours témoigné une grande considération, était sans doute inspiré par le désir d'admirer lui-même les travaux et les succès de ce Prélat si énergique dans ses résolutions et si habile dans leur exécution. Philippe reçut Henri et sa cour avec tout l'éclat et la magnificence qu'on était en droit d'attendre d'un Evêque qui par le nom et les alliances marchait presque l'égal des Rois. Henri II séjourna plusieurs jours dans cette ville [3] où le nom de son aïeul, en s'éloignant des événements, commençait à perdre l'horreur qu'il y avait inspiré, et s'attacha surtout à gagner le clergé par des grâces qu'il lui accorda et notamment en conférant à l'un des archidiacres du Chapitre, Roger Duhommet, l'évêché de Dol, en Bretagne.

Le baron de Creully, le cousin-germain du Roi, le fils du duc de Glocester qui avait rendu à l'Impératrice sa mère et à lui-même de si grands services, dut nécessairement jouer un rôle important près de Henri II dans ces divers voyages et séjours. Ce ne serait donc pas une assertion hasardée que de

(1) La rédaction de cette lettre est attribuée à Arnoul, évêque de Lisieux, dont quelques-unes des lettres ont été conservées. — Hermant.

(2) Probablement celles de Noël 1161.

(3) *Histoire de la maison d'Harcourt*. P. 2021.
Histoire du diocèse de Bayeux.—Hermant.

Digitized by Google

dire que dans l'une ou l'autre de ces courses dans la Basse-Normandie le château de Creully aurait reçu la visite royale de Henri II.

Richard de Creully avait épousé la fille de Guillaume, seigneur de St-Clair et de Villers-Fossard; elle était sœur du comte de Montfort. De ce mariage naquirent trois fils : Philippe à qui échut la baronnie de Creully, Henri et Richard (1). Les biens maternels furent dévolus à ce dernier qui devint le chef de la branche collatérale de St-Clair, et la souche d'une nombreuse lignée dont nous n'aurons point à nous occuper.

On peut préciser avec quelqu'exactitude l'époque de la mort de Richard de Creully. On le voit, en effet, figurer en 1180 à une charte de donation faite à l'abbaye de Fécamp, et dans un extrait des rôles de l'Echiquier de Normandie pour l'année 1184 (2), on lit que Philippe de Creully, son fils, y est indiqué comme étant resté débiteur envers le Duc de sommes non encore recouvrées par Hamon Le Bouteiller, son préposé
1184 pour la vicomté du Bessin (3). Richard était donc décédé à ce moment, et l'on peut conjecturer que c'est entre 1180 et 1184 qu'il cessa de vivre, après avoir possédé la baronnie de Creully pendant 33 à 35 ans.

La mort de Richard ne précéda que de peu d'années celle de son cousin Henri II, mort le 6 juillet 1189, accablé de chagrins et maudissant ses fils.

---

(1) Ablé Béziers.—*Nouvelles recherches.*

(2) *Philippus de Croileïo debet x solidos pro dessaisina.—Mém. de la Société des Antiquaires.* T. 16, p. 112.

(3) *Hamo Pincerna regis angliæ et senescalus normaniæ.* Il était seigneur d'Asnières, près Isigny. Plein du souvenir des bontés de son roi; il donna après la mort d'Henri II, pour le repos de son âme, un demi acre de terre de son domaine d'Asnières.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES BARONS DE CREULLY

SOUS LES ROIS DE FRANCE.

PHILIPPE DE CREULLY, V^e^ BARON.

GILBERT DE TILLIÈRES, VI^e^ BARON.

1184. — 1222.

Cour plénière de Richard-Cœur-de-Lion.—Dons de Philippe aux abbayes.— Fondation envers l'abbaye de Cerisy.—Mort de Richard-Cœur-de-Lion.— Assassinat d'Arthur.—Usurpation et condamnation de Jean-sans-Terre.— La Normandie réunie à la France. — Soumission du clergé. — Division entre les seigneurs anglo-normands.—Philippe de Creully se rallie à Philippe-Auguste.—Confiscation des biens des seigneurs anglo-normands.— Fiefs. Fermes. — Fiefferme *de Creullet*.— Chevaliers *bannerets*. — Bataille de Bouvines.—Gilbert de Tillières succède à Philippe, son *aïeul*.

Richard-Cœur-de-Lion succéda à Henri II son père, et comme Duc de Normandie et comme Roi d'Angleterre. Ce fut au château de Bure qu'aux fêtes de Noël qui suivirent son avénement il tint sa première cour plénière (1), entouré des évêques, des barons et d'une grande quantité de chevaliers.

1190 Bientôt après il partit pour la Palestine où ses glorieuses aventures, sa captivité, sa délivrance par Blondel, et sa rançon (2) fui firent cette renommée chevaleresque et poétique qui accompagne son nom dans les traditions de la Normandie.

(1) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais*.

(2) Le clergé normand y contribua pour 30,000 marcs d'argent, ou 1,650,000 francs de notre monnaie.

Digitized by Google

Philippe de Creully ne prit sans doute aucune part à ces expéditions d'outre-mer, car on le voit figurer dans le temps où elles avaient lieu à la donation faite à l'abbaye de Longues d'une maison sise à Creully, en face du château, et de plusieurs pièces de terre, à la dédicace de l'abbaye d'Aulnay, et aux fondations que fit en faveur de cette abbaye Guillaume du Hommet, baron de Varenguebecq, connétable héréditaire de la Normandie, qui vint y mourir en 1191 sous l'habit de moine qu'il avait pris dans sa vieillesse (1). Ces renonciations au monde dans les dernières années de la vie n'étaient point rares dans ces temps de foi ardente. On sait d'ailleurs combien aux XII^e^ et XIII^e^ siècles la retraite était douce et paisible dans ces abbayes devenues alors l'asile spécial des lettres, des mœurs tranquilles, et de la plus généreuse charité.

On voit avec une sorte d'émotion les trois frères se réunir, dans un sentiment de piété filiale, pour distraire du domaine de Saint-Clair, appartenant à Richard, le puîné, le patronage et la dîme de Saint-Clair, qu'ils donnèrent en commun à l'abbaye de Cerisy pour le salut des âmes de Richard de Creully, leur père, et de Robert, comte de Glocester, leur aïeul (2).

1198 Les rôles de l'Echiquier de 1198 apprennent que Philippe de Creully paya pour le fief de Tillières *(de Honore Telerii)*, une somme de 394 livres qu'il devait encore *de remanente promissi*, peut-être comme caution du sire de Tillières, son gendre, et que ses vassaux de Langrune (*Ingronia*), versèrent à sa décharge dans le trésor ducal 7 livres pour être quittes et libérés du droit de mouture (3). On y lit encore qu'il avait

(1) Guillaume du Hommet eut pour successeur son fils qui eut sous le roi Jean-sans-Terre le gouvernement de la Normandie, et qui seconda les entreprises de Philippe-Auguste, au détriment de son maître.

(2) Abbé Béziers.—*Nouvelles Recherches.*

(3) *In thesauro liberaverunt et quieti sunt.*

Digitized by Google

cautionné plusieurs personnes envers le Duc et qu'il fut obligé d'acquitter ces cautionnements dans les mains du trésorier. Parmi les personnes cautionnées on remarque le connétable de Normandie, reclus de l'abbaye d'Aulnay, dont nous venons de parler, Guillaume de Calvitz, Radulphe de Montfort (probablement le comte de Montfort, frère de sa mère), et notamment un juif nommé Elie (1).

Richard-Cœur-de-Lion mourut après avoir soutenu glorieusement la réputation de bravoure des ducs normands, mais non celle de leur habileté. Il ne laissait point d'enfants.

D'après le droit de représentation le sceptre devait appartenir à Arthur, fils de Geoffroy, son frère. Lui-même l'avait désigné pour son successeur; mais Arthur n'avait que 14 ans, et Jean son troisième frère, le dernier des fils de Henri II, était dans la force de l'âge. Secondé par les intrigues de quelques partisans, il n'eut pas de peine à dépouiller son neveu de ses droits, et à se faire proclamer non seulement Duc de Normandie, mais aussi Roi d'Angleterre.

Les rebellions excitées sourdement par le Roi de France, Philippe-Auguste, qui jetait sur la Normandie un œil de convoitise; l'attaque imprudente par Jean-sans-Terre du comté d'Eu, arrière-fief de la couronne de France; la captivité et l'odieux assassinat du jeune Arthur; les cris de vengeance poussés contre l'assassin; son appel devant la cour des Pairs de France, comme vassal de la couronne; l'arrêt de cette Cour, le premier arrêt politique qu'elle ait rendu; la déchéance de Jean qui ne sut ni se justifier, ni combattre; le prétexte saisi par Philippe-Auguste pour soutenir le jugement de la Cour des Pairs; l'entrée de ses armées en Normandie pendant que Jean passait tranquillement ses jours dans la mollesse et de honteux plaisirs; sa fuite après que la prise du

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires.* —T. 16. p. 20 et suiv.

Digitized by Google

Château Gaillard eut consommé la soumission de la Haute-Normandie; son refus de quitter l'Angleterre pour venir défendre le patrimoine de ses aïeux, toutes ces péripéties qui rendent si dramatique la fin du gouvernement des ducs de Normandie sont étrangères à notre sujet, parce qu'il ne paraît pas que ni les seigneurs de la Basse-Normandie ni le pays lui-même aient pris dans ces luttes une part que l'histoire ait signalée.

Jean-sans-Terre n'était point cependant tout-à-fait étranger à la Basse-Normandie. Il y avait séjourné à plusieurs reprises. Diverses chartes furent signées par lui à Carentan, à Barfleur, à St-Lo (1). Mais le duc-roi Jean-sans-Terre n'inspirait que haine à cause de son crime, et mépris à cause de sa lâcheté. Ceux des barons normands qui n'étaient point partis pour la croisade secondèrent plutôt qu'ils ne combattirent les agrandissements du Roi de France, et Philippe-Auguste s'avança dans la Normandie sans y rencontrer un seul obstacle sérieux. Comme toutes les villes de la Basse-Normandie Bayeux (2) lui ouvrit ses portes sans résistance, et le Bessin tout entier se rangea sous sa puissance.

Le clergé ne pouvait manifester un intérêt bien sérieux envers un prince atteint et convaincu de fratricide et de félonie; aussi Henri II, évêque de Bayeux, donna-t-il l'exemple de la soumission, et ayant cessé de vivre peu de temps après, son successeur, Robert des Ablèges, s'empressa-t-il d'adresser *au très-excellent seigneur, l'illustre Philippe, le sérénissime Roi*

(1) *Histoire des châteaux de la Manche.*—Gerville.

Ce fut à Barfleur que le roi Jean prit son dernier passage de Normandie en Angleterre. Il reçut d'abord l'hospitalité au château d'*Adam* à Brix, entre Valognes et Cherbourg, et ce fut au vieux château fort de Montfarville, à peu de distance de Barfleur, qu'il passa sa dernière nuit, le 3 décembre 1203.—*Etudes sur le département de la Manche.* P. 92 et 165.

(2) Coustences, *Baïex*, Liziez, Avrenches.—*Chronique de St-Denis.*

Digitized by Google

des Français, une lettre protestant de son *obéissance toute entière*. Philippe-Auguste, de son côté, témoigna son estime et sa considération pour cet Evêque par plusieurs libéralités, et entr'autres par le don de la chapelle St-Ouen-du-Château (1).

La capitulation de Rouen, le 1er juillet 1204, acheva la soumission de toute la Normandie et sa réunion à la France. Elle en était détachée depuis 292 ans. Les descendants de
1204 Jean-sans-Terre, restés sur le trône d'Angleterre n'ont jamais oublié que la Normandie était leur terre d'origine, et nous assisterons bientôt à tous les efforts qu'ils n'ont cessé de faire pour la ravir à la France. De cette époque date cette ère d'hostilités tantôt sourdes, tantôt éclatantes, toutes ces guerres qui se sont succédées pendant 300 ans, jusqu'à ce qu'enfin une séparation complète de la Normandie et de l'Angleterre ait été consacrée par la victoire dans les champs de Formigny.

Ces grandes révolutions ne se produisent point sans blesser de graves intérêts et causer de funestes conflits.

La séparation de l'Angleterre et de la Normandie, unies pendant plus de 130 ans, dut amener entre les seigneurs normands de profondes divisions, et les enrôler sous des drapeaux différents. Les uns prirent parti pour le roi Jean, et le suivirent en Angleterre; les autres se soumirent à Philippe-Auguste. Il en fut de même parmi les seigneurs anglais, les uns préférant se rallier à la France, les autres aimant mieux rester sous les lois du roi Jean. Cette double et réciproque émigration entraîna, conformément aux mœurs et aux lois d'alors, la confiscation des biens situés dans le pays que les seigneurs délaissaient.

Presque tous consultèrent leur intérêt. Dans l'impossibilité de conserver leurs possessions dans les deux royaumes, ceux

(1) *La chapelle de Baïex.*

Digitized by Google

qui étaient plus riches en Angleterre qu'en Normandie suivirent le parti du roi Jean; ceux qui étaient plus riches en Normandie qu'en Angleterre s'attachèrent à Philippe-Auguste.

On vit à cette époque des pères normands concéder à l'un de leurs fils leurs possessions anglaises, et des pères anglais envoyer leurs fils à la tête de leurs possessions normandes, tâchant ainsi de concentrer toutes leurs richesses sinon dans la même main, au moins dans la même famille. C'est là l'origine de la plupart de ces familles du même nom et portant les mêmes armes que l'on trouve encore de nos jours dans l'une et dans l'autre nation.

La politique des deux Rois fut la même. Dans les deux royaumes on prit les mêmes mesures pour forcer les barons anglo-normands à opter; elles se prolongèrent même assez longtemps pour qu'on trouve encore sous le règne de St-Louis des lois qui concernent cet objet.

Parmi les noms des seigneurs bas-normands dont l'une des branches suivit Jean-sans-Terre, se trouvent ceux de Mallet de Graville, de Tournebut, d'Héricy, d'Anneville, de Mathan, de Guillaume Achard, de Venoix, de Briqueville, de Tilly, etc. (1)

Philippe de Creully fut un des seigneurs qui restèrent en Normandie. Les biens dont la conquête avait enrichi son bisaïeul en Angleterre étaient devenus l'apanage du fils aîné de Robert de Glocester. La baronnie de Creully était son domaine le plus considérable; son intérêt d'accord sans doute avec ses affections lui faisait un devoir de s'attacher à la France et à son souverain. D'ailleurs, il faut bien le remarquer, la Normandie n'avait pas été conquise, son Duc avait été dépouillé par un arrêt du tribunal suprême de la Cour des Pairs, preuve incontestable du progrès que faisait le principe de l'autorité royale, et Philippe s'était empressé de jurer *garder le Duché*

(1) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

de Normandie en franchise et liberté comme il était au précédent, et avec telles coustumes qui avaient été maintenues auparavant. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer dans les actes du règne de Philippe-Auguste la formule : *suivant les usages et coustumes de Normandie.* L'esprit de la législation normande ne fut point altéré, et les ordonnances nouvelles ne réglèrent que des points secondaires, ou mal définis pendant le gouvernement des Ducs-Rois.

La plus importante modification fut la suppression de la charge de Grand-Sénéchal de Normandie dont la plupart des attributions furent transportées aux baillis. Ces fonctionnaires moitié civils, moitié militaires jouent aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles l'un des plus beaux rôles dans l'administration de la France. On les voit porter dans toutes les parties du gouvernement une activité morale dont le moyen-âge offre seul l'exemple. Administration de la justice, surveillance des domaines du Roi, impôts, commandement des troupes, visite des châteaux et leur mise en état de défense, approvisionnement des armées, équipement des navires, police et répression des crimes, discipline des agents du Roi, tout était de leur ressort. Cette forte institution fut l'ancre la plus solide de la royauté. Leur unité de vues, leur dévouement au pouvoir central, leur dépendance absolue et leur habileté, contribuèrent à l'affermissement de la puissance royale plus que n'eussent fait des combats et des victoires.

A la différence de Jean-sans-Terre qui fit généreusement don de la plupart des biens confisqués aux parents des anciens possesseurs, Philippe-Auguste réunit à son domaine une grande partie de ceux qu'il confisqua, se montrant jaloux d'acquérir en Normandie une influence territoriale. Il les fit administrer en son nom, ou les inféoda moyennant des rentes soit en argent, soit en denrées. Ces biens confisqués sont l'o-

Digitized by Google

rigine des biens de la couronne, particulièrement dans le Cotentin où ils étaient plus nombreux que dans le Bessin ; c'est aussi celui des *fiefermes* (1) dont les rentes étaient perçues par les receveurs du Roi. Le domaine de *Creullet*, réuni à la baronnie de Creully était une fiefferme qui se nommait alors le *Fief le Comte, au hameau de Creullet* (2), et pour laquelle les barons de Creully payaient une rente au trésor royal.

En prince habile, Philippe-Auguste, pour consolider sa conquête, fit administrer la province par des Français, distribua aux seigneurs Normands des terres en France, et aux seigneurs français des terres en Normandie, favorisa les alliances entre les familles françaises et normandes, effaçant ainsi les traces de l'ancienne division des deux Etats, et acquérant les sympathies de la province conquise par la protection donnée au commerce et à l'agriculture, et la modération des charges imposées à ses nouveaux sujets.

Il chercha surtout à s'attacher la noblesse de Normandie, et fit dresser la liste de tous les seigneurs auxquels il reconnaissait le droit de porter bannière à la guerre. Cette prérogative n'appartenait en France qu'aux nobles, possesseurs de fiefs de bannière, relevant nuement de la couronne , c'est-à-dire qui avaient pour vassaux d'autres chevaliers, dont le nombre variait de 10 à 25. Ceux-ci suivaient à la guerre la bannière de leur seigneur qui de là était appelé seigneur *Banneret*.

C'est ici le lieu de remarquer la différence qui existait entre le système féodal institué par l'habile Guillaume en Angleterre et celui consacré en France. Par ce dernier le vassal devait foi et hommage à celui de qui il tenait directement la terre et à lui seul. Le Roi de France n'avait aucune autorité sur les

(1) On appelait ainsi les aliénations qui étaient perpétuelles, *ad firmam perpetuam*, pour les distinguer d'avec celles qui n'étaient que temporaires.

(2) *Archives du Calvados.—Maison de Creully.*

Digitized by Google

vassaux de ses propres vassaux et ne pouvait les punir pour avoir aidé leurs seigneurs contre la Couronne. Ceux-ci étaient de vrais souverains. Guillaume, au contraire, écartant ce que ce système avait de dangereux pour l'autorité royale, avait soumis à la couronne d'Angleterre par le serment *d'allégeance* tous les détenteurs de fiefs, sans exception des vassaux inférieurs comme des vassaux immédiats, et s'était attaché à ne créer aucune propriété indépendante de son autorité.

1210 Ce rôle ou dénombrement des chevaliers bannerets fut fait en 1210. On lit sur cet *illustre* rôle le nom du seigneur de Creully (1) en compagnie de tout ce que la Normandie avait de plus illustre et de plus éclatant.

1212 Philippe-Auguste était alors en guerre avec l'Allemagne et la Flandre. Il luttait contre l'une des plus formidables coalitions qu'on eut vue en occident. Elle fut vaincue à la bataille de Bouvines où Philippe combattit et paya de sa personne entouré d'une foule de barons et de chevaliers qui l'arrachèrent des mains des ennemis. Les *bannerets* de Normandie dans les rangs desquels on comptait le baron de Creully voulurent sceller de leur sang la nouvelle alliance qu'ils venaient de former avec le Roi de France, et l'histoire les cite comme s'étant fait remarquer dans cette grande journée parmi les preux qui se distinguèrent le plus par leur bravoure.

Cette victoire assura l'indépendance de la France et son repos.

Philippe de Creully survécut peu d'années à la bataille de Bouvines. On fixe sa mort vers 1218.

Il ne laissa qu'une fille unique dont le prénom est inconnu. Elle avait épousé Robert sire de Tillières. L'un et l'autre paraissent être décédés avant Philippe de Creully, n'ayant eu

(1) *Milites Normaniæ ferentes Bannerias.—Histoire de la maison d'Harcourt.* T. 1er, p. 307.

Digitized by Google

qu'un enfant unique GILBERT, qui recueillit la succession de Philippe de Creully, son aïeul, et qui ne tarda pas à mourir sans enfants (1). On doit à peine le compter parmi les barons de Creully, tant paraît avoir été courte la durée de son existence après la mort de Philippe.

1219 On le voit cependant figurer en cette qualité de *seigneur de Creully* en 1219, à une charte de confirmation d'une cession précédemment faite à Pierre de Tilly de certaines pièces de terre sises dans le fief de Mathieu, *moyennant hommage et*
1221 *service* (2) ; et à une donation faite en 1221 à l'église du St-Sépulcre de Caen et aux frères de l'hôpital Saint-Thomas Martyr (3).

(1) *Abbé Béziers.—Histoire de la maison d'Harcourt.*

(2) Cet *hommage* était *prêté* par le vassal, tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, les mains dans celles du seigneur resté assis et la tête couverte, et en prononçant cette formule : *Je deviens votre homme, de ce jour à vous serai féal et loyal, et foi à vous porterai des tenements que je reconnais tenir de vous, sauf la feauté au Roi.*—Art. 107. *Cout. de Normand.*

(3) Abbé Delarue.—*Essais sur la ville de Caen.*

Digitized by Google

HENRI DE CREULLY, VII^e BARON.
RICHARD II DE CREULLY, VIII^e BARON.
RICHARD III DE CREULLY, IX^e BARON.
RAOUL DE CREULLY, X^e BARON.

1222 — 1312.

Silence des chroniques sur ces quatre barons.—Calme de la Normandie.—Voyage de St-Louis et son séjour à Bayeux.—Séjour de Philippe-le-Bel.—Dons faits par ces deux Rois.

1222 La mort de Philippe de Creully avait transmis cette baronnie au fils de sa fille, au détriment de ses collatéraux mâles.

Celle de GILBERT de Tillières, son petit-fils, décédé sans enfants, la ramena dans la branche masculine. Il eut pour héritier son grand-oncle, HENRI de Creully, frère puiné de Philippe.

On ne trouve dans aucuns écrivains des renseignements relatifs à Henri de Creully. Il ne dut posséder d'ailleurs que fort peu de temps cette baronnie, car l'ayant recueillie dans la succession de son petit-neveu, Gilbert de Tillières, qui lui-même n'était devenu héritier de son aïeul que vers 1218, on voit dès 1222 qu'elle était possédée par RICHARD de Creully.

On lit en effet dans une filiation manuscrite des seigneurs Barons de Creully *telle qu'elle peut s'induire des titres conservés aux archives du château de Creully* que Richard de

Digitized by Google

Creully *est le plus ancien qui paraisse dans une chartre latine de l'an* 1222 (1).

Ce Richard de Creully, deuxième du nom, était fils de Henri de Creully et eut pour frère Robert (2) avec lequel il fit des partages en 1223. Il avait épousé l'héritière des sires de Mesnilbuye ou Mesnilbue qui porta dans la famille de Creully ce fief peu considérable alors. Son passage dans la vie n'est
1227 signalé que par ses libéralités envers les abbayes. En 1227
1234 il fait un don considérable à l'abbaye de Fontenay; en 1234
1242 à l'abbaye d'Aulnay. Plus tard, en 1242, après avoir fait plusieurs donations à l'abbaye de St-Etienne de Caen, il souscrit une charte pour confirmer celles précédemment faites, et *consentir* à ce que cette abbaye *continue à jouir librement et honorifiquement de tous les biens qu'elle possédait dans ses fiefs* (3).

Richard II eut un fils, Richard III, qui épousa Isabelle de Tillières (4), et qui paraît avoir été plus ignoré encore que le précédent. Il eut plusieurs enfants. Son fils Raoul héritant du domaine de Creully, prit le titre de *chevalier, sire de Creully et de Mesnilbuye*. C'est ainsi qu'il est désigné dans un grand nombre de chartes latines dont les originaux depuis 1250 à
1250 1312 étaient aux archives du château de Creully (5).

C'est entr'autres avec ces titres qu'il figure dans un accord de l'an 1306 fait entre lui et le seigneur de Bretteville et autres vassaux de la baronnie (6).

Sa mère, sœur de Robert de Tillières, possédait douze li-

(1) *Archives départementales du Calvados.*

(2) *Recherches sur l'Histoire de France.*—Abbé Béziers.

(3) Abbé Delarue.—*Essais sur la ville de Caen.*

(4) Béziers.—Il n'est pas fait mention de ce Richard III dans la *Généalogie des Archives du Calvados.*

(5) *Archives du Calvados.*

(6) Béziers.

Digitized by Google

vres de rente sur la seizième partie du port et péage de Maisons-sur-Seine, que lui et ses frères, enfants de *noble homme Monsieur Richard de Creully, écuyer*, échangèrent avec Pierre de Quettebœuf, écuyer, seigneur du Tronc, au diocèse d'Evreux (1). Il mourut en 1312.

Cet intervalle de 1250 à 1312 qui comprend soixante-deux années pourrait faire douter que ces chartes s'appliquassent au même baron et rendre vraisemblable qu'il aurait pu en exister deux du même nom qui se seraient succédés. Cependant rien ne révèle l'existence d'un second *Raoul*, et comme il ne répugne point de supposer une longévité de 80 ans, on peut admettre qu'il y a identité de personnes dans celle qui figure à la première et à la dernière de ces chartes.

Il ne faut guère s'étonner si aucun fait historique ne se rattache au nom des quatre barons que nous venons de voir se succéder. A partir de Philippe-Auguste, l'histoire de la Normandie se fond dans l'histoire générale du royaume : ses barons ne seront appelés à un rôle individuel que lorsque les événements la forceront à sortir de l'état de calme et de repos dans lequel elle eut à cette époque le bonheur de rester longtemps.

Ce n'est pas cependant que les successeurs de Jean-sans-Terre n'aient tenté plus d'une fois de faire valoir sur le duché de Normandie, soit les armes à la main, soit par la voie des négociations les droits que les fautes du roi Jean lui avaient fait perdre. Plus d'une fois des hostilités furent entreprises, mais elles restèrent sans éclat. Des traités et l'intervention de la cour de Rome préservèrent les Normands de nouvelles guerres qui les eussent divisés, et la politique souverainement habile de St-Louis, ce roi qui personnifie *la puissance unie à*

(1) *Notice sur les biens de la Ste-Chapelle.* — L. Delisle. — *Société des Antiquaires.* T. 17. p. 298.

Digitized by Google

la sainteté, finit par imposer silence à toutes les prétentions du Roi d'Angleterre.

Ce monarque à qui la France dut des jours de tranquillité et de paix, visita plusieurs fois la Normandie qui récemment unie à la France, appelait particulièrement son attention. Il
1255 séjourna entr'autres à Bayeux, en 1255. C'était surtout en faveur des hôpitaux qu'il répandait ses bienfaits : il aimait à contribuer à leur développement par des rentes qu'il leur assignait et des droits d'usage qu'il leur conférait dans les nombreuses forêts de la couronne. L'hôpital de cette ville (1) reçut de lui le moulin de l'Hôtel-Dieu, à charge de lui payer 20 livres de rente, et il lui accorda le droit de prendre chaque semaine trois charretées de bois dans sa forêt de Bur-le-Roi
1269 dont nous avons parlé (2). Il y vint une seconde fois en 1269, à la veille de quitter cette France qu'il ne devait plus revoir.

Philippe-le-Bel avait aussi parcouru la Basse-Normandie et laissé comme son aïeul, St-Louis, des traces de sa géné-
1307 rosité. Il passa à Bayeux la journée entière du 10 mars 1307, et la léproserie de cette ville fut entr'autres aumônée par lui d'une somme de bois à prendre *chaque jour* dans cette même forêt de Bur-le-Roi (3).

Si l'on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y avait souvent dans ces temps de confusion et d'énergie qui forment

(1) L'hôpital de Bayeux avait été fondé par Guillaume-le-Conquérant sous l'invocation de St-Gratien. Ayant épousé Mathilde, sa cousine-germaine, sans une dispense du Pape, il n'obtint l'absolution de son péché que sous la condition de fonder un hôpital pour cent pauvres dans chacune des quatre villes principales de son duché, Cherbourg, Rouen, *Bayeux* et Caen.

Encore i sont, encore i durent
Si comme establis i furent

WACE.—*Roman de Rou.*

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires.* T. 16. p. 75 et 100.

(3) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

le moyen-âge oppression et barbarie, on doit aussi admirer ce puissant instrument de civilisation, l'Eglise, cet *universel ouvrier de Dieu,* inspirant la royauté, et par elle venant au secours de toutes les misères. Par son influence, du x^e^ siècle à la fin du xiii^e^ un grand travail se faisait dans les esprits ; l'ordre moral, religieux et social opérait chaque jour des conquêtes sur la barbarie des mœurs et l'anarchie des habitudes.

Digitized by Google

Digitized by Google

RICHARD IV DE CREULLY, XI^e BARON.

1312. — 1332.

ETATS du Royaume de France.—Richard de Creully membre des Etats.—Loi salique consacrée.—Echiquier de Normandie.—Le baron de Creully membre de droit de l'Echiquier.

Ce fut probablement vers 1312 que mourut Raoul, car dès
1313 1313 son fils RICHARD, devenu baron de Creully, paraît dans une charte et y est qualifié des mêmes titres de *Chevalier*, *Sire de Creully et de Mesnilbue* que portait son père (1). Il avait un autre frère nommé Robert, qui fut fait curé de cette dernière paroisse, et qui dans des chartes de 1317 à 1324 figure sous le nom de *Dom Robert de Creully* (2).

Ce Richard, 11^e baron de Creully, fut appelé à représenter la noblesse de la Basse-Normandie dans une grave cir-
1316 constance politique.

Louis X, dit le Hutin, venait de mourir après avoir assuré par la *Chartre aux Normands* une sauve-garde aux franchises de la Normandie. Il laissait une fille (Jeanne), née de Marguerite de Bourgogne sa première femme, d'avec laquelle il s'était divorcé, convaincue qu'elle fut d'avoir déshonoré la couche nuptiale avec l'un des descendans de ce Gauthier d'Aulnay que nous avons vu défendre si vaillam-

(1) *Archives du Calvados.*
(2) *Id.* *id.*

Digitized by Google

ment Bayeux contre le roi anglais Henri Ier. Sa seconde femme, Clémence, fille du Roi de Hongrie, était enceinte au moment de la mort de Louis, et au mois de septembre suivant elle accoucha d'un fils nommé Jean, qui ne vécut que cinq jours, et dont le nom est généralement omis dans l'histoire de nos Rois. C'était la première fois depuis Hugues Capet, que la couronne cessait d'être transmise directement du père au fils. A qui devait-elle appartenir ?

Le duc de Bourgogne, oncle de Jeanne, la revendiquait pour sa nièce.

De son côté, Philippe, frère de Louis X, qui n'avait pris que le titre de Régent, vu la grossesse de la Reine, prétendait que les coutumes suivies sous les deux premières dynasties excluaient les femmes du droit au trône.

Cette question qui pouvait enfanter tant de troubles fut soumise à la décision des Etats.

Ce n'étaient point encore les *Etats-généraux* tels qu'ils furent constitués depuis ; mais c'était déjà une assemblée des notables des trois ordres, dont l'origine remontait à Philippe-le-Bel qui avait cru, dans ses démêlés avec la papauté, devoir s'appuyer sur le clergé, la noblesse et les *bourgeois* (1) de son royaume.

La noblesse du Baillage de Caen y envoya trois députés qu'elle choisit sans doute parmi les seigneurs les plus considérables, ce furent le baron de Creully (2), le baron de Tilly et le grand-Bailli Robert de Recusson.

Après de longs débats, cette assemblée déclara *qu'au Ro-*

(1) Le tiers-Etat se composait alors des *bourgeois*, nés dans les villes du moyen-âge, des gens de métier affranchis, et des anciens magistrats municipaux. Ils prirent d'abord le nom de *Communes*, et commencèrent bientôt dans les villes ce que depuis on a appelé le *peuple français*.

Châteaubriand. *Et. hist.*

(2) Abbé Delarue.— *Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

yaume de France la femme ne succède pas, et que la couronne ne doit tomber *de lance en quenouille*. Les barons normands nourris dans les idées exclusives du droit des filles durent contribuer à faire triompher les prétentions de Philippe, qui devint Philippe V, et fut surnommé *le Long*.

Ce fut la première consécration légale de la loi salique sous la monarchie de la 3e race (1).

Cette circonstance prouve que si les barons de Creully avaient cessé de jeter un grand éclat militaire dans la province, ils n'avaient cessé d'être du moins au premier rang parmi leurs pairs.

Le titre de baron de Creully leur conférait d'ailleurs un droit qui les empêchait de rester étrangers aux affaires du pays. Ils étaient à cause de cette baronnie membres de droit de l'*Echiquier* de Normandie, cette institution moitié militaire et moitié civile, *œil* et *conseil* des Ducs, tribunal souverain que la politique des successeurs de Philippe-Auguste conserva dans toute sa puissance jusqu'à ce que François Ier l'eût érigé en *Parlement*. Cette prérogative n'appartenait qu'aux Evêques de la province, et à un très-petit nombre de personnages importans. Le Bailliage de Caen n'y comptait que neuf comtes ou barons (2), au nombre desquels était le baron de Creully.

---

(1) Philippe-le-Bel avait laissé trois fils qui régnèrent successivement : Louis X, Philippe V et Charles IV, et qui tous les trois furent sacrés par le même archevêque de Rheims, Henri de Courtenay, tant s'envolent rapidement quelquefois les honneurs de la terre !.. Cet exemple de la succession de trois frères se présente deux autres fois dans l'histoire de la France : François II, Charles IX, Henri III ; puis Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

(2) V. *Dictionnaire du droit normand.*—Houard.—V. Echiquier.

Digitized by Google

Digitized by Google

RICHARD V DE CREULLY, XII[e] BARON.

1332.—1370.

Fortification du manoir de Vaux-sur-Seulles.—Prétentions d'Edouard III à la couronne de France.—Guerre.—COMMENCEMENT DE LA GUERRE DE CENT ANS.—Invasion de la Basse-Normandie par Edouard et par Geoffroy d'Harcourt. — Cause de la vengeance de Geoffroy d'Harcourt.—Pillage et dévastation de la Basse-Normandie par les troupes anglaises. — Nouvelle invasion par Charles-le-Mauvais. — Cause ou prétexte de cette invasion.—Pillage organisé.—Dévastation des campagnes.—Fortifications du château de Creully rasées.—Bayeux saccagé et incendié.—Philippe de Navarre occupe le château de Creully.—Richard de Creully le reprend sur les ennemis.—Lettres-patentes du Dauphin.—Réédification des fortifications de Creully.—Paroisses obligées au service du guet au château.—Geoffroy d'Harcourt est tué.—Paix de Bretigny.—Le baron de Creully fidèle au comte d'Harcourt.—Pardon du Roi.—Continuation d'hostilités partielles.—Peste, mortalité et misère.—Mort de Richard V.

Richard IV qui avait pris part aux Etats du Royaume laissa plusieurs enfants. L'aîné qui se nommait également du nom
1332 de RICHARD, lui succéda vers 1332, ainsi qu'on peut l'induire de diverses chartes de 1333. Il est désigné dans une charte de 1354, sous la qualification de seigneur de *Creully et de Mathew* (aujourd'hui *Mathieu*). Richard V fut marié à une fille de la maison de *Tillières* et il en eut plusieurs enfants, LOUIS qui va suivre, *Guillaume* nommé par Richard à la cure de Mesnilbuye, *Foulques* qui est qualifié écuyer dans une charte, et *Raoul* marié à demoiselle Jehanne Paynel dame

Digitized by Google

d'Agon. Ces deux derniers sont la souche de nouvelles branches collatérales de la maison de Creully (1).

1345 Richard V avait obtenu du Roi en 1345 l'autorisation de fortifier le manoir de Vaux-sur-Seulles (2) dépendant de sa baronnie, et d'y faire une forteresse avec tours, crénaux et fossés pour résister aux ennemis (3).

En ce moment, en effet, la France était déjà engagée dans cette guerre longue et sanglante élevée entre Philippe de Valois et Edouard III dont la prétention de ce dernier à la couronne de Charles-le-Bel était la cause ou le prétexte. Là commence cette longue et triste période de malheurs pour la Normandie qui dura près d'un siècle, et qui, presque non interrompue a reçu le nom trop mérité de *guerre de cent ans*, années lugubres qu'il faut étudier pour avoir le secret de cette immense désolation, et dont les plaies depuis longtemps cicatrisées laissent à peine aujourd'hui un souvenir. A cent quarante ans écoulés depuis Philippe-Auguste sans qu'elle eût eu à subir aucune guerre sur son sol, allait succéder un siècle entier de combats et de désastres.

Avec le roi Charles IV, mort sans enfants mâles, s'était éteinte sa lignée. Philippe de Valois, fils de Charles de Valois cousin-germain du Roi défunt avait été appelé par les douze Pairs et les Barons du royaume à monter sur le trône comme le plus proche héritier *mâle*.

Edouard, roi d'Angleterre, issu de la fille de Philippe-le-Bel et neveu du Roi était plus proche que Philippe, mais par la *ligne feminine*. La loi salique avait prononcé son exclu-

(1) *Archives du Calvados.*

(2) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

(3) Cette forteresse fut construite; elle figure sur l'état des visites de René Le Coustillier, grand-Bailli de Caen, chargé en 1371 de faire réparer les places fortes du bailliage.

Digitized by Google

sion. Mais Edouard n'avait point accepté l'interprétation que les Etats de 1316 avaient donnée à cette loi d'ailleurs assez obscure, et la guerre qui devint bientôt une rivalité nationale éclata entre la France et l'Angleterre.

1346 Le 12 juillet 1346, à la tête d'une armée anglaise, Edouard III débarqua à Saint-Vâast-la-Hougue, tombant, comme Guillaume, en mettant le pied sur la terre envahie, et comme lui s'écriant : *C'est un bon signe, cette terre me désire.* Pour la première fois les descendants des compagnons de Rollon voyaient l'étranger sur le sol de la patrie que leurs pères avaient conquise, et chose douloureuse! un normand, Geoffroy ou Godefroy d'Harcourt, *Homme médiocre dans une haute fortune*, servait de guide aux envahisseurs ! C'était conduit par la vengeance que Geoffroy d'Harcourt venait ravager son pays.

Il avait sollicité pour son neveu la main de Jeanne Bacon (1), orpheline, jeune et riche héritière, d'une des plus opulentes familles du Bessin. De son côté, Bertrand de Briquebecq la réclamait pour son fils. Tous deux invoquaient les promesses de Roger Bacon, décédé (2). Entre les parents et

(1) La famille de Roger Bacon a laissé son nom à la paroisse du Mollay-Bacon (canton de Balleroy), d'où elle tire son origine. Jean-sans-Terre avait inféodé les landes de Baynes à Guillaume Bacon, fils de Roger, à charge de lui faire hommage tous les ans d'une paire d'éperons dorés. Roger Bacon avait donné aux chanoines de Bayeux l'église de Planquery, pour obtenir le pardon de son neveu, Robert de Coulombières, qui, dans le délire d'une passion violente, s'était rendu coupable de meurtre sur la personne de Béatrice, nièce de Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux.

(2) Jeanne épousa Bertrand, l'heureux compétiteur du neveu de Geoffroy d'Harcourt, qui fut tué en Bretagne en 1351, et en secondes noces Jean de Luxembourg, mort en 1364. Sa mère était l'héritière du nom, armes et biens de la maison de Villiers-sur-Port. Jeanne mourut sans enfants en 1376. Si l'on en croit la tradition, elle avait inspiré une telle vénération à ses vassaux qu'ils se cotisèrent pour racheter au prix d'une énorme rançon soit le mari de leur châtelaine, fait prisonnier en mer par les Danois, soit elle-même Plus tard, Jeanne voulant reconnaître leur générosité, leur fit

Digitized by Google

les amis de ces deux puissantes familles la lutte s'était envenimée, et à l'ardeur de la querelle, à la violence des partis, le Roi s'aperçut aisément que des projets plus sérieux, secondant l'ambition personnelle de Geoffroy d'Harcourt, se cachaient sous l'apparence de prétentions à la main d'une riche héritière. Déjà mécontent de la turbulence et de la désaffection de la noblesse normande qui venait de lui refuser des subsides, Philippe fit saisir trois des amis de Geoffroy d'Harcourt, Guillaume Bacon, le châtelain de la Roche Tesson (1) et Richard de Percy. Sans procès, sans jugement ils furent décapités, et l'exposition publique de leurs têtes aux marchés de St-Lo et de Carentan apprit à la Normandie et leur prétendu crime et sa punition.

L'invasion inspirée par d'Harcourt fut soudaine. Ce fut une surprise, l'armée qui l'opérait n'était point attendue. La noblesse du pays était d'ailleurs sous l'influence de Geoffroy d'Harcourt qui partout avait des parents et des alliés, et dont le château, St-Sauveur-le-Vicomte, était à peine à cinq lieues du rivage. « Sire, avait-il dit à Edouard III, je vous conseille de prendre terre en Normandie. Personne ne s'opposera à votre descente. Depuis longtemps les peuples de ce canton sont sans armes, et ils n'ont jamais vu la guerre. Toute la noblesse est au siége d'Aiguillon. Vous trouverez un pays ouvert rempli de grosses villes non fermées où vos soldats s'enrichiront pour vingt ans. Je vous supplie de m'écouter et je réponds du succès sur ma tête (2). »

présent d'une grande étendue de terres incultes, et leur en facilita le défrichement. Dans un procès jugé il y a plus de vingt ans par le tribunal de Bayeux entre les communes de Briqueville et d'Ecrameville, M. Ad. Desclosières, avocat, a publié un mémoire où ces faits sont rappelés.

(1) Le château de la Roche-Tesson était situé à la Colombe, canton de Percy, arrondissement de Saint-Lo.—Rentré au domaine royal, il fut donné au comte de Matignon par François Ier en 1523.

(2) *Etudes historiques*. Châteaubriand. T. 3, p. 265.

Digitized by Google

La Basse-Normandie était en effet, comme d'Harcourt l'avait annoncé, sans aucune défense, les villes et les châteaux sans garnisons, et les populations sans chefs et sans ordres. Partout la résistance fut ou molle ou nulle. Une longue paix avait accumulé d'immenses richesses dans le pays. « L'ennemi, ainsi que s'exprime Froissard, le trouva gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de blé et d'avoine, les maisons pleines de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes, chevaux, pourceaux, moutons et les plus beaux bœufs qu'on nourrissait dans ce pays. Il n'est homme vivant qui puisse dire le butin qui y fut trouvé.»

Quel coup de main pour une armée d'invasion ! Que la vengeance et la haine avaient bien inspiré d'Harcourt ! Aussi le pays fut-il complétement *ars, robé, gâté et pillé.*

Si l'on en croit le même historien, la population qui « oncques n'avait vu d'hommes d'armes et ne savait ce que c'était que guerres et batailles » s'enfuyait de toutes parts, et laissait ses maisons et ses granges à la discrétion de l'ennemi.

Le roi de France, Philippe, avait, il est vrai, convoqué le ban et l'arrière-ban de ses vassaux. Mais ils n'eurent même pas le temps de se rassembler pour repousser cette invasion imprévue, tant elle avait été prompte !

Toutes les villes du Cotentin furent prises excepté Cherbourg (1). Barfleur qui florissait par la navigation et le commerce subit les horreurs du pillage et depuis ne s'est point relevé. Par un hasard heureux, Bayeux ne fut point envahi. L'armée anglaise, partant de Saint-Lo, laissa cette ville sur sa gauche et se dirigea directement sur Caen, qu'elle assiégea; l'Evêque de Bayeux, Guillaume Bertrand, s'y était renfermé avec la

(1) Les têtes des trois chevaliers français étaient encore exposées lors de la reddition de St-Lo. Edouard III les fit inhumer sous le pavé du sanctuaire de l'église des chanoines réguliers.

Digitized by Google

noblesse restée au pays ; la ville se rendit après une vive résistance, et d'immenses et cruelles pertes. Bayeux qui par sa position avait échappé à l'ennemi, craignant qu'un retour en arrière ne lui fit éprouver le même sort qu'à la ville de Caen, adressa des députés au roi Edouard pour faire acte de soumission. Le Roi les renvoya bien sûr qu'après l'exemple qu'il venait de donner, cette ville ne tenterait aucun effort pour troubler ses derrières (1).

La funeste bataille de Crécy, qui suivit de peu de temps cette désastreuse trouée à travers la Normandie, fut suivie à
1349 son tour d'une trève.

Malheureusement un fléau terrible, sorte de peste, se répandit dans le Bessin et ne lui permit pas de respirer avec sécurité. Une mortalité effrayante dépeupla des villages entiers. On calcule que cette peste enleva un vingtième des habitants. Heureux le Bessin si après l'apaisement de ce fléau il eût pu réparer ses pertes ! mais pour lui de nouveaux désastres se préparaient, et ceux dont nous venons de parler n'en auront été que le triste et sanglant prélude !

1350 La mort de Philippe de Valois appela au trône le roi Jean qui dès le début de son règne mécontenta les grands. Ils cherchèrent un appui et le trouvèrent dans le gendre même du Roi, Charles de Navarre, comte d'Evreux et Roi de Navarre par héritage de sa mère. Spirituel, hardi, libéral, d'une éloquence insinuante et d'un esprit fin et délié, *il avait*, dit Mézeray, *toutes les bonnes qualités qu'un mauvais caractère rend pernicieuses.*

Comme Geoffroy d'Harcourt il avait aussi des ressentiments à exercer. Jean s'était rendu coupable envers lui et envers ses amis d'une odieuse trahison. Investi du gouvernement du duché de Normandie, le dauphin, Charles, avait

(1) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

réuni les plus illustres seigneurs dans un banquet à Rouen pour la cérémonie de sa prise de possession. Le Roi de Navarre et les seigneurs de son parti qui étaient les chefs de l'opposition à l'autorité royale se rendirent à l'invitation qui leur fut faite. Là, au milieu d'un repas splendide, on entend un grand bruit : un officier de la couronne introduit dans la salle du festin portant l'épée nue s'écrie : *Que nul ici se meuve pour aucune chose qu'il voie s'il ne veut être mort de cette épée*, et à l'instant apparaît le roi Jean à la tête de cent hommes d'armes. Il désigne du doigt et fait arrêter tous ceux qui lui portaient ombrage, et le premier de tous, son gendre le Roi de Navarre.

Sur l'heure et sans vouloir d'autres juges que lui-même, il fait conduire quatre des principaux chevaliers arrêtés Jean d'Harcourt, Mallet de Graville, Maubue et Olivier Doublet sur une colline en face de la salle du banquet, leur fait trancher la tête en sa présence, et exposer leurs corps aux fourches patibulaires et leurs têtes au haut de piques (1). Charles-le-Mauvais fut de suite conduit à la tour du Louvre.

Parvenu à s'échapper, il appela tous les mécontents à la vengeance, remplit le royaume de factions, et détermina par ses intrigues le Roi d'Angleterre à rompre la trève signée avec le Roi de France.

Charles-le-Mauvais était en possession du Cotentin qui lui avait été cédé en 1355 par le traité de Valognes. Par là maître d'une grande partie des côtes maritimes, il lui était facile d'introduire dans le Royaume les Anglais avec lesquels il avait fait une alliance offensive et défensive. Il n'y manqua
1356 pas. En 1356 Charles-le-Mauvais débarque à Cherbourg avec 10,000 hommes qui en épargnant le Cotentin dont il était

(1) Après les succès de Charles-le-Mauvais, leurs corps furent enterrés avec beaucoup de pompe, le 23 décembre 1357, dans la Cathédrale de Rouen.

Digitized by Google

possesseur, se répandirent comme un essaim sur tous les points du Bessin. Cherbourg était la principale forteresse de ce prince ; il en avait augmenté les fortifications. C'était là que débarquaient pendant cette guerre les troupes anglaises et navarraises, et dans le château fort de cette ville qu'elles se retiraient en sûreté quand elles ne pouvaient plus tenir la campagne. Le Roi de Navarre était sûr de trouver beaucoup de partisans parmi les barons et chevaliers, alliés ou feudataires des maisons auxquelles appartenaient les victimes que le roi Jean avait fait périr.

Aucun but politique n'inspirait l'invasion de Charles-le-Mauvais. Il n'en eut pas d'autre que le pillage et la destruction. S'emparer des bourgs et des châteaux, dominer les villes par la crainte, occuper les forteresses isolées, s'y fixer, se répandre de là dans les campagnes, ruiner les paysans, vivre en un mot de rapines et de butin aux dépens des paroisses, tel fut le plan qu'il se proposa, et qu'il exécuta avec une habileté cruelle.

Bayeux fut la seule ville dont il s'empara afin d'assurer les derrières de cette armée de maraude. Elle fut saccagée et incendiée. On attribue à cette catastrophe, moins horrible cependant que celle de 1106, la diminution considérable que subit l'enceinte de la ville originairement plus étendue [1]. Si l'on juge par une charte de juin 1357 dans laquelle en parlant d'une habitation vendue dans la cité de Bayeux, elle est désignée par ces mots : « *un ménage* tout » ruiné par *engins à feu durant la deraine assaillie* » [2], on devrait penser qu'il fut fait usage d'artillerie à ce siége qui ne paraît pas avoir eu une longue durée On sait d'ailleurs que le premier emploi qui fut fait des bouches à feu servit surtout

(1) *Histoire de Bayeux.*—Béziers. P. 22.
(2) *Histoire de Bayeux* par M. Pluquet.

Digitized by Google

à lancer des pierres qui par leur chute écrasaient les édifices et ruinaient les défenses extérieures des places (1).

Philippe, frère de Charles-le-Mauvais et un chevalier anglais Thomas Holland furent surtout chargés d'excéder le Bessin et toute la contrée entre Caen et Bayeux de pillages et de vexations.

Ce genre de guerre était d'autant plus terrible qu'une fois conquises les forteresses ne servaient qu'à opprimer avec plus de facilité les villages circonvoisins. C'est ainsi que la forteresse de St-Wast, appartenant aux Tesson, le fort de Lingèvres appartenant à l'abbesse de Cordillon, la forteresse de Villers-Bocage et autres, tombées au pouvoir de l'ennemi devinrent autant de repaires de brigands qui sortant de leurs nids se répandaient dans les campagnes environnantes, et y commettaient impunément toutes les exactions qui accompagnent un pillage organisé.

Le baron de Creully, Richard, ne voulut point abaisser la bannière royale du haut de son donjon. Il préféra le raser. Dans l'impossibilité de se défendre et de recevoir des secours, menacé d'une attaque par Philippe de Navarre, il démantela lui-même son château. Puisqu'il ne pouvait plus servir à protéger ses vassaux, il ne permit pas qu'il pût servir à les opprimer (2).

Philippe de Navarre s'empressa de l'occuper, au milieu des ruines faites par Richard, y mit une garnison de cent hommes, et bientôt en fit rétablir lui-même les fortifications.
1357 Cette occupation eut lieu au mois de mars 1357.

C'étaient surtout les moulins et les fours que ces bandes voulaient détruire afin d'affamer le pays. Ils les brûlaient ou

(1) Ces engins ou bombes à feu prirent le nom de *bombardes* ou *bastons à feu*.— *Histoire des découvertes scientifiques*, par Figuier.

(2) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais*.

Digitized by Google

les abattaient dès qu'ils s'en étaient rendus maîtres et tuaient dans les fermes qu'ils pillaient d'abord tout ce qui osait leur résister. Les propriétaires et cultivateurs étaient faits prisonniers et n'étaient rendus que moyennant rançon. Ni les églises, ni les pasteurs n'étaient épargnés. Les populations se dispersèrent, et de nombreuses paroisses restèrent sans habitants. Au milieu de ces brigandages il s'était établi une sorte de régularité. Les impôts royaux étaient perçus par les vainqueurs, les droits féodaux acquittés, autant que le recouvrement était possible, des impôts de guerre étaient levés, et les paroisses qui ne pouvaient solder en argent étaient obligées de payer en denrées qui servaient à ravitailler les forteresses.

Les officiers du Roi restés dans les villes, et notamment le grand-bailli de Caen, le vicomte de Roncheville, et Guillaume du Merle qui commandaient pour le Roi dans la Basse-Normandie faisaient vainement des efforts pour arrêter ces dévastations. Que pouvaient-ils faire d'utile sans être appuyés par des forces suffisantes ?

Le Roi avait bien convoqué dans la province le ban et l'arrière-ban depuis 18 à 60 ans ; mais ces troupes, mal organisées, mal commandées ne pouvaient vivre elles-mêmes que de pillage et étaient un fléau de plus pour le Bessin.

Cependant la patience des populations eut un terme, et l'excès de leurs maux leur rendit quelque vigueur. Elles en reçurent l'exemple du baron de Creully.

A la vue de tant d'outrages et de pillages le sang du vieux Richard, quoiqu'affaibli par l'âge, se réchauffa. Il excita ses amis et ses vassaux à tenter un dernier effort. Sa voix fut entendue. A la tête de ses fils, non moins courageux que lui, Louis, Foulques, Raoul et Guillaume peut-être (car dans ces temps l'état ecclésiastique n'était pas complétement incompatible avec les armes), il vint devant son château qu'oc-

Digitized by Google

cupait la garnison de cent soldats que Philippe de Navarre y avait établis. Plusieurs assauts furent livrés. Les anglo-navarrais firent une vive résistance qui dura plusieurs jours ; mais enfin le dimanche d'avant la St-Pierre 1357, Richard de Creully reprit la forteresse, tua un grand nombre de soldats, fit prisonnier ce qui restait de la garnison, et rentra en vainqueur dans le château de ses pères.

Dans les divers travaux qui ont été exécutés depuis quelques années autour de ce château, et notamment cette année même (1854) dans les fossés, on a trouvé presqu'à fleur de terre un grand nombre d'ossements provenus évidemment des victimes de ces assauts.

On montre encore aux visiteurs un certain nombre de petits boulets et de grosses balles en pierre restés dans le château. Ont-ils servi au siége de 1357? L'affirmative ne peut guère être douteuse. Avant que l'usage de l'artillerie eût prévalu on employait pour l'attaque ou la défense des places des engins destinés à lancer des pierres. Les *mangonnaux* servaient particulièrement à faire voler en l'air de petites pierres pour dégarnir les remparts de leurs défenseurs ou pour éloigner les assaillants. Les pierres qui sont au château de Creully étaient destinées ou ont servi bien certainement à cet usage.

Aussitôt reconquis sur les anglo-navarrais le château de Creully fut remis immédiatement sous l'obéissance du Roi, et confié à la garde du vieux baron et de ses enfants, à qui la remise complète en fut faite plus tard.

1358 Une charte Royale du mois de janvier 1358 contient cette restitution, et offre un tel intérêt que nous croyons devoir la consigner ici toute entière. Elle émane du Dauphin de France qui gouvernait pendant la captivité du roi Jean, et qui plus tard occupa le trône sous le nom de Charles V à qui

Digitized by Google

l'histoire a ajouté celui de *Sage*. Au point de vue de l'histoire générale elle a aussi son intérêt, car elle prouve les progrès qu'avait faits l'autorité royale, puisque l'indépendance des seigneurs se trouvait déjà tellement affaiblie qu'ils ne pouvaient bâtir ou même conserver des forteresses sans l'agrément du Roi :

CHARLES, fils aîné du Roi de France, régent du Royaume, duc de Normandie, et dauphin du Viennois, savoir faisons :

Que nous avons ouï la supplication de Richard de Creully, chevalier, contenant comme au mois de mars dernier passé et un an que les Anglais et autres ennemis du Royaume sont venus en un sien manoir appelé Creully, assis au baillage de Caen, auquel manoir où lui demeurait, mais entendait ledit chevalier le faire desenforcir et les édifices forts abattre et l'avait fait pour cette partie de telle manière que les ennemis se dussent arrêter : Et néanmoins ceulx ennemis par la grande puissance de gens qu'ils avaient par l'aide de Philippe de Navarre qui avec iceulz était, et s'y arrêtèrent et icelui manoir enfoncèrent, et détenu ont jusques au dimanche avant la St-Pierre avant dernier passé, auquel jour et en plusieurs précédents les enfans dudit chevalier et quantité de gens d'armes nobles et austres se mirent devant le châtel, et icelui assaillirent, et finalement le prinrent de force, et les Anglais qui dedans étaient environ cent qui furent tous morts ou prisonniers, et après ce que ledit manoir est demeuré par notre main à la garde dudit chevalier et des enfans par l'ordonnance de nos gens qui illec étaient quand ledit manoir fut prins ;

Et Nous, ayant entendu que ledit chevalier à cause de nos guerres a perdu sa terre en Cotentin et n'a à présent li et ses enfans, desquels l'aisné estoit chevalier avant que lesdits ennemis occupassent ledit manoir appartenant, et a servi lui et ses prédécesseurs bien et loyalement en guerre nos chers seigneurs de bonne mémoire les Rois de France, Nous avons quitté, donné et délaissé par ces présentes, quittons, donnons et délaissons en cas susdit, tout le droit qui à nous pouvait et devait nous appartenir audit manoir à cause de ladite prise d'icelui, audit chevalier et à ses hoirs, etc., etc.

Paris, janvier 1358. Signé : CHARLES.

Après la reprise du château de Creully, les Anglais n'abandonnèrent point cette partie du Bessin ; ils occupaient toujours la mer le long du littoral, et manifestèrent plusieurs fois par quelques tentatives le projet de s'emparer de nou-

Digitized by Google

veau de cette forteresse pour enlever aux populations entre Bayeux et Caen tout abri contre le pillage.

Redevenu maître de son château par une glorieuse conquête, le baron de Creully comprit la nécessité soit de compléter ce que les Anglais avaient rétabli pendant leur occupation, soit de construire de nouveaux bâtiments pour ajouter à la force et à l'importance des fortifications.

C'est évidemment à cette époque qu'il faut attribuer une partie des bâtiments qui existent aujourd'hui. La grosse tour encore debout qui s'élève sur le rempart avait été probablement rasée, au moins dans la partie supérieure. Elle fut exhaussée en y adaptant dans le but de la défendre des machicoulis dont la forme ne se rencontre point dans l'architecture militaire antérieure au XIV^e^ siècle. Le donjon, tour d'observation pour surveiller le pays, fut relevé et on lui donna la forme octogone qui n'a été introduite qu'après cette époque, les donjons antérieurs étant tous ou carrés ou cylindriques. Enfin il est aisé de remarquer une sorte de mélange entre les constructions destinées à l'habitation et celles servant à la défense, et ce mélange est un des caractères auxquels on reconnaît les fortifications du XIV^e^ siècle, introduites lorsque les châteaux prirent des formes plus régulières (1).

Cette restauration du château de Creully mis à l'abri d'attaque rendit un service considérable au pays pendant les années qui s'écoulèrent avant la pacification complète.

Le baron de Creully ouvrit ses vastes souterrains et ses galeries voûtées à ses vassaux et sans distinction aux habitans des paroisses voisines pour y serrer leurs provisions et y déposer leurs valeurs mobilières à l'abri du pillage des maraudeurs armés qui infestaient les campagnes. Ces caves étaient bien autrement profondes qu'elles ne le sont aujourd'hui :

(1) *Architecture militaire*, par M. de Caumont.

Digitized by Google

des remblais énormes les ont comblées jusques à la hauteur du fût des colonnes romanes, de sorte qu'il n'en reste plus que la partie qui formait la voûte.

L'effroi était si grand qu'une ordonnance du grand-bailli de Caen avait prescrit que dans toutes les paroisses on ne sonnerait qu'une cloche pour l'office divin, mais qu'on en sonnerait deux à l'approche de l'ennemi pour avertir chacun de se retirer aux forteresses et châteaux, et d'y porter tous les grains des paroisses afin de les sauver et d'affamer l'ennemi (1).

Malheureusement l'état de dépopulation du pays ne permettait pas de trouver aisément un nombre de soldats nécessaire pour fournir la garnison dont le château de Creully avait besoin. Le nombre des vassaux de la baronnie était devenu insuffisant. Le baron de Creully voulut assujétir à faire le service du guet dans la forteresse ceux qui venaient chercher un abri sous son donjon.

De ce nombre étaient les paroissiens de Ryes, Villiers-le-Sec, Amblye et St-Gabriel qui relevaient de l'abbé de Fécamp. Celui-ci ne voulut point permettre que ses vassaux fussent assujétis envers un seigneur voisin, et dans l'intérêt de sa prérogative seigneuriale il obtint des lettres du Roi qui dispensèrent ses vassaux du service *du guet* dans le château de Creully ; mais à ces lettres le baron de Creully fit opposition. Une ordonnance du 25 mai 1369 les déclara *subreptices*, et imposa aux habitants de ces paroisses l'obligation du service dans le château de Creully, *où*, dit l'ordonnance, *les habitants de ces paroisses avaient coutume lors de la guerre de se réfugier eux et leurs biens* (2).

Pendant que ces choses se passaient dans le Bessin la gar-

(1) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*
(2) *Id.* *Id.*

Digitized by Google

nison anglo-navarraise établie dans le château de St-Sauveur-le-Vicomte et dont Geoffroy d'Harcourt lui-même avait pris le commandement, venait jusqu'aux portes de Bayeux et au-delà exercer ses pillages.

Geoffroy d'Harcourt qui précédemment avait servi ses ressentiments contre la famille de Bertrand de Briquebecq, en assiégeant et réduisant en cendres le château de Neuilly, appartenant à Guillaume Bertrand, Evêque de Bayeux, voulut laisser aussi un monument de sa vengeance contre Jeanne Bacon elle-même. Dans l'une des expéditions de ses troupes dans le Bessin, il les envoya, s'il ne les dirigea en personne, contre le château du Mollay, siége principal des fiefs de la riche héritière par qui son neveu s'était vu dédaigné. Si l'on en croit les légendes du pays, Jeanne Bacon, armée de toutes pièces, attendait elle-même l'ennemi du haut de son donjon et un miracle par lequel le bois environnant la forteresse (1) fut changé de place, lui donna un premier succès ; mais ce qui est plus certain que ce prodige, c'est que la forteresse fut prise par les troupes de Geoffroy d'Harcourt et détruite de fond en comble. Les ruines de ce château célèbre au moyen-âge, situé sur une éminence près de Littry, étaient encore visibles vers la moitié du XVIII^e^ siècle (2). Il n'en reste aujourd'hui aucunes traces.

Les soldats ennemis se débandaient dans les campagnes, et nulle part les chemins n'offraient de sécurité. L'Evêque de Bayeux, Pierre de Vilaines, qui avait quitté la ville aux approches de l'ennemi, s'était retiré dans son château de Neuilly, dont les ruines étaient réparées, et où il succomba à la
1360 maladie et au chagrin le 3 septembre 1360. Avant de

(1) Pluquet.—*Contes populaires*. P. 22.

(2) Le château actuel du Mollay, bâti par M. Le Couteulx, acquéreur de cette terre, et embelli récemment par M. le comte de Chabrol-Crouzol, n'a point été construit sur l'emplacement de l'ancien.

Digitized by Google

mourir il ordonna qu'après sa mort, on gardât son corps dans la chapelle du château, de peur qu'en le transportant à Bayeux pour l'inhumer dans sa cathédrale, près de ses prédécesseurs, les soldats ne l'enlevassent en chemin, et qu'il ne fût livré à leurs outrages. Dans la prévision que cette soldatesque indisciplinée ne voulût venir enlever son corps, il confia la garde du château à un chevalier auquel il donna les munitions et les autres choses nécessaires pour faire subsister le plus longtemps possible la garnison qui devait le défendre.

Le Dauphin envoya enfin contre Geoffroy d'Harcourt 300 lanciers et 500 cavaliers. Ils le rencontrèrent à quelques lieues de son château, lui livrèrent un combat dont on trouve les détails dans Froissard, et dans lequel Geoffroy d'Harcourt, vaillant comme ceux de sa race, succomba percé de plusieurs coups d'épée (1). Mais le château ne se rendit pas, il resta aux Anglais qui en confièrent le commandement à Jean Chandos, le plus habile de leurs généraux.

1361 La bataille de Poitiers, où tant de noble sang fut répandu, et où le roi Jean fut fait prisonnier, ainsi que le refus des Etats-généraux d'accepter l'odieux traité présenté par Edouard amenèrent enfin la paix de Brétigny qui rendit la liberté au monarque français après quatre ans de captivité.

En reprenant sa couronne, le roi Jean se montra indulgent envers les seigneurs normands qui avaient aidé Charles-le-Mauvais dans son invasion. Cependant quelques-uns furent exceptés du pardon. Parmi eux se rencontra le comte d'Harcourt, parent de Geoffroy et frère de ce Jean d'Har-

(1) Froissard n'indique pas le lieu de ce combat. M. de Gerville pense qu'il fut livré à *la Feuillie*, commune du canton de Lessay, où l'on voit les traces d'un ancien camp, et où en 1852 on a trouvé plus de 8,000 deniers de billon, antérieurs au règne de Philippe de Valois.—*Etudes géog. sur le département de la Manche.* P. 136.

Digitized by Google

court que le Roi avait fait périr, et dont Charles-le-Mauvais avait pris la mort pour prétexte de sa rébellion. Le baron de Creully, allié et ami du comte d'Harcourt, voulut partager sa disgrâce. S'il s'était montré vaillant en conquérant son propre château, il se montra fidèle à l'amitié en accompagnant d'Harcourt dans l'exil qui lui était imposé; mais le Roi ne tarda pas à pardonner au comte d'Harcourt, et à ceux qui l'avaient suivi (1). Associé à sa disgrâce le baron de Creully le fut à son retour.

Malheureusement le traité de Brétigny qui avait terminé la guerre avec l'Angleterre n'avait pas fait cesser d'une manière complète les hostilités avec les troupes du Roi de Navarre. Telle était la faiblesse de l'autorité en France que les Navarrais en quittant les forteresses dont ils s'étaient rendus maîtres ne faisaient pour ainsi-dire que changer de place. Ainsi les garnisons qui avaient rendu la tour de Villers-Bocage et la forteresse de St-Vast vinrent ravager le Bessin à l'occident de Bayeux. Malgré la paix ils s'emparèrent du fort de la Ramée à Trévières, de là pillèrent les paroisses environnantes, et rançonnèrent tellement les propriétaires qu'une partie des habitants de ce gros bourg fut mise en fuite, et qu'une autre se retrancha dans l'église où elle pratiqua des moyens de défense derrière lesquels elle fut à l'abri pendant quelques jours (2).

1370 Ce fut au sein des amertumes de cette douloureuse époque que mourut Richard, baron de Creully.

On ne peut se figurer l'état déplorable de ruines, d'appauvrissement et de dépopulation dans lequel ces guerres et ces pillages avaient réduit la Basse-Normandie. On serait accusé d'exagération si des chartes de cette époque et des titres au-

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt.* P. 1057.
(2) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

thentiques ne venaient en prouver la triste réalité.

Les tenanciers, dans l'impossibilité de payer leurs fermages ou leurs rentes, avaient quitté leurs terres, abandonnant leurs propres biens et ceux qu'ils détenaient pour autrui. Les propriétaires étaient réduits à labourer leurs domaines pour vivre du moins avec le peu qu'ils en pouvaient retirer ; mais la dépopulation était telle qu'on ne pouvait trouver *de serviteurs pour cultiver et labourer les terres, et encore voulaient-ils plus gaignier que six serviteurs ne faisaient auparavant* (1).

L'arpent de terre qui était calculé sur le taux de seize boisseaux de froment à peine en rapportait quatre, et l'acre de terre qui avait une valeur commune de huit boisseaux d'orge, en valait à peine un, et on ne trouvait pas qui à ce prix le *voulût prendre* (2).

Ceux des tenanciers qui n'avaient pas déserté le pays exigeaient et obtenaient des remises de moitié, des trois quarts de ce qu'ils devaient, et faisaient réduire pour l'avenir le prix de leurs terres dans cette proportion. D'autres ne pouvant ni réparer les habitations ni payer les rentes de leurs *fiefs* ou *fiefs fermes*, les abandonnaient aux créanciers de ces rentes, délaissant ainsi les améliorations qu'ils y avaient faites. Les loups et autres animaux carnassiers avaient reparu dans les lieux d'où ils avaient été expulsés par la culture.

Dans une notice *sur les biens de la Sainte-Chapelle en Normandie* (3) M. L. Delisle a publié l'extrait d'un grand nombre de chartes accordant des remises et réductions aux débiteurs de la Sainte-Chapelle dans le Bessin pour les pertes éprouvées durant ces temps calamiteux. Parmi les tenanciers auxquels cette corporation religieuse fut obligée de subvenir,

(1) (2) Enquête du vicomte de Bayeux de 1369.

(3) Notice sur les biens de la Sainte-Chapelle.—*Mémoires de la Société des Antiquaires*. 17e vol., p. 298.

Digitized by Google

on voit les détenteurs des fiefs de Maisons, Colleville-sur-Mer, Cormarqueron, Quesnay-Guesnon, Ver-sur-Mer, Clérondes, Anctoville, Littry, Longues, Cordillon, Livry, etc. On cite entr'autres parmi les tenanciers un Jean d'Anisy, tenant de la duchesse d'Orléans le *Neuf Moulin*, à la Cambe, qui *ne pouvant le réparer ni en payer les rentes, en fit l'abandon le* 13 *janvier* 1383 *avec sa vavassorerie à ladite Duchesse.*

Les terres restèrent sans labour pendant l'année 1363, et des actes émanés du trésor Royal apprennent que le Roi fut obligé de venir au secours des paroisses, comme les seigneurs étaient venus au secours de leurs vassaux, en remettant ce qui lui était dû. Les habitants de Trévières et environs obtinrent entr'autres la remise de 2,448 boisseaux de blé et 300 volailles qu'ils devaient au trésor (1).

Les seigneurs et les abbayes qui tenaient des biens de fiefferme étaient eux-mêmes obligés de demander des remises.

Le baron de Creully sollicita et obtint un de ces actes de justice.

Des lettres patentes du roi Charles VI, sous la date de 1396, déchargent Guillaume de Vierville, *son chambellan*, devenu baron de Creully, d'une rente due à cause de la fiefferme de Brécy, dépendant de ladite baronnie, *laquelle fiefferme*, disent ces lettres-patentes (2), *se trouve considérablement amendrie et de petite valeur à cause des guerres et des mortalités qui ont été au pays par l'espace de plus de trente ans.* Et cependant Guillaume de Vierville était un des plus opulents seigneurs de la Normandie, et appartenait à la Cour par la charge de chambellan du Roi !

(1) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

(2) Archives du Calvados.

Digitized by Google

Dans la plupart des chartriers des châteaux normands, il n'était pas rare de rencontrer avant la Révolution de nombreux actes remontant à cette époque, et contenant de semblables énonciations (1), tristes et authentiques témoignages qui servent à écrire l'histoire d'une époque avec autant de vérité que les actes officiels des gouvernements.

Une enquête faite par le vicomte de Bayeux avec toutes les solennités requises, le 3 août 1369, constate que « de» puis 1356, ès pasturages et landes de la paroisse de Lon» graye on n'osait mettre nulles bestes, tant pour les ennemis » et pillards qui estaient sur le pays que pour les loux et au» tres bêtes sauvages qui de jour et de nuit y habitaient, et » aussi n'osait-il y avoir aucun demourer sur le pays qui » pust labourer et avoir nourriture (2). »

Les moines de Mondaye appelés à cette enquête, y déclarèrent que « a esté leur moustier abattu et leur habitation à » cause des guerres et n'ont de quoi vivre si eux ne labou» rent leurs terres (3). »

Ce défaut de labour amena la disette. La disette à son tour produisit nécessairement la famine, malheur inévitable dans ces temps où les difficultés des communications, l'absence de commerce et d'échanges, et le défaut de voies et de moyens de transport ne permettaient pas de suppléer par les importations à l'insuffisance des récoltes locales.

C'était déjà trop que ces fléaux, et cependant il en survint encore un autre, la peste, suivie de son cortége de douleurs et de désespoirs. Cette terrible maladie acheva cette dépopulation que la guerre avait commencée. Des actes nombreux constatent que beaucoup de paroisses restèrent sans habitants pendant quinze ou seize années, que dans quelques-

(1) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais*..
(2) (3) Léop. Delisle.—*Loco citato*.

Digitized by Google

unes il n'était resté que des vieillards, que dans d'autres les femmes étaient obligées de creuser les fosses et d'enterrer les morts (1).

Cette mortalité n'épargnait personne. Des communautés religieuses succombèrent en entier. Guillaume Le Gros, prieur de la Bloutière, dans le diocèse d'Avranches, écrivait dans le cartulaire de son prieuré, rédigé *en l'an* 1369, *pendant que le Roi de Navarre était à Cherbourg*, qu'en 1362 il avait été obligé *de pourvoir à* toutes *les cures de ses bénéfices à cause de la mort de tous les titulaires* (2).

Une démoralisation effrayante était devenue la conséquence de ces maux :

« Et combien que le monde fût merveilleusement appe-
» tissé et détruit, dit le même écrivain, par guerres, par
» loups et par mortalité, le monde est devenu tout nouvel...
» Mal voie, justice temporelle et spirituelle, ne corrige, mais
» tout est dehonté. »

Les villes n'étaient pas plus heureuses que les campagnes. Le défaut d'organisation de la force publique les livrait au premier envahisseur. La civilisation incomplète qui commençait à se développer avec le progrès des lettres et des sciences dans le clergé, et avec les instincts intelligents de la bourgeoisie naissante, s'arrêta et sembla reculer de plusieurs siècles.

Le surplus du royaume était de son côté ravagé par ces troupes errantes de paysans et de misérables qui pendant la captivité du roi Jean se levèrent pour faire aux riches et aux nobles cette horrible guerre connue sous le nom *de la Jac-*

(1) Abbé Delarue.—*Loco citato.*

(2) Les manuscrits de Guillaume Le Gros sont à la Bibliothèque impériale. Ils ont été copiés par Toustain de Billy, auteur de l'*Histoire des Evêques de Coutances.*

Digitized by Google

querie. On sait que si le besoin de défendre leurs champs et leurs chaumières contre des bandes armées que le défaut de solde arrachait aux camps, servit de prétexte à ces hordes sauvages (quel mouvement populaire a jamais manqué de griefs à inscrire sur son drapeau?) elles dépassèrent par leurs horreurs et leurs excès tout ce que le crime avait imaginé jusques là, et que dans ces soulèvements la société faillit succomber à une menaçante dissolution.

Les détails sont la vie de l'histoire. Ceux qui précèdent étaient nécessaires pour bien faire apprécier une époque pleine de douleurs et de deuil, trop peu connue aujourd'hui parce qu'on ne la juge qu'à travers le prisme d'une perspective lointaine.

Digitized by Google

LOUIS DE CREULLY, XIII^e BARON.

PHILIPPE DE CREULLY.

1370. — 1391.

Cession du château de St-Sauveur à prix d'argent.—Etats de Normandie tenus à Bayeux.—Privilége de la Normandie en matière d'impôts.—Voyage de Duguesclin en Basse-Normandie.—Bataille de Rosebecq en Flandre.—Nouveau pillage des Anglais en Normandie sous les ordres du comte d'Arundell.—Tentative infructueuse devant Bayeux.—Mariage de Louis de Creully avec Isabelle Mallet.—Expédition en Barbarie.—Mort de Louis de Creully en Afrique.—Philippe, son fils mineur.—Marie de Creully, unique héritière de la baronnie de Creully.—Importance et valeur à la fin du XIV^e siècle de cette baronnie.

1370 Louis recueillit l'héritage de la baronnie de Creully sous le règne du roi Charles V, ce règne de réparation et de recomposition de la monarchie qui apporta pendant de trop courtes années un adoucissement aux maux de la Normandie.

Le château de St-Sauveur-le-Vicomte, boulevard de la puissance anglaise, tenait encore. Le fameux Jean Chandos en avait augmenté les fortifications (1). Les Anglais s'y maintinrent même après sa mort arrivée en 1369. Plusieurs fois le Roi avait fait de vaines tentatives pour s'en emparer. Jean de Vienne, amiral de France, « chevalier Bourguignon vaillant

(1) C'est lui qui fit construire la grosse tour carrée, appelée *le Donjon*, qui subsiste encore aujourd'hui.

Digitized by Google

aux armes », fut chargé d'aller bloquer la place et d'en faire le siége. Les villes de la province furent appelées à le seconder en armant leurs bourgeois sous le commandement de deux chefs désignés par le Roi, Jean Le Mercier et Dufayel. Ces efforts furent impuissants.

Ne pouvant obtenir par la force la remise de cette forteresse, on résolut de l'obtenir à prix d'argent. Jean de Vienne eut tous les pleins pouvoirs du Roi pour cette négociation.

1375 Lorsque le prix eut été convenu il convoqua à Bayeux (1) en 1375, LES ÉTATS DE NORMANDIE, auxquels prit part le baron de Creully.

Dans cette assemblée composée de gens d'église, de nobles et de bourgeois des villes de la province, il fut arrêté que malgré l'extrême détresse où le pays était réduit, il serait prélevé sur la Normandie un impôt de 59,500 livres qui représenteraient près de 300,000 francs de notre monnaie actuelle, afin de payer la somme promise pour la reddition du château de St-Sauveur, et délivrer enfin le pays de ce qui y restait encore d'un ennemi qui depuis si longtemps en faisait la ruine (2).

Cette réunion des États de Normandie à Bayeux était la conséquence du privilége qui appartenait à cette province en vertu de la *Charte aux Normands* reconnue par Louis-le-Hutin, de ne pouvoir subir aucuns impôts sans son consentement. Peu d'années avant les troubles, Philippe de Valois, en 1335, répondant à une vive et éloquente harangue prononcée par Guillaume de Beaujeu, Evêque de Bayeux, au nom des Etats de Normandie, avait été forcé de renouveler cet engagement de ses prédécesseurs, et avait solennellement promis *de ne plus faire aucune levée d'impôts en Normandie*

(1) *Essais historiques.*—Abbé Delarue.

(2) *Normandie, pays d'Etats*, par dom Le Noir.

Digitized by Google

sans le consentement des trois Etats, c'est-à-dire de l'église, de la noblesse et du peuple (1).

Entre la France et l'Angleterre la défiance était telle que nul ne voulait s'abandonner à la foi de l'autre. Aussi les légats du pape furent-ils choisis pour être les dépositaires tout à la fois et de l'argent et de la forteresse (2), et pendant que d'une part ils remettaient aux Français le château qui fut réuni de ce jour au domaine de la Couronne, de l'autre ils payaient dans les mains des Anglais la somme convenue (3).

Ce dernier sacrifice et l'ardeur que ranimèrent les ordres de Duguesclin dans la province donnèrent aux habitants un nouvel élan. Les forteresses que le Roi de Navarre possédait dans la Basse-Normandie furent toutes prises exepté Cherbourg, et le pays fut enfin délivré de ces bandes de pillards et de maraudeurs.

Découragé par la calomnie, Duguesclin venait d'abandonner son épée de connétable en jurant de ne la reprendre ja-
1377 mais. Inflexible dans cette résolution, il résolut de parcourir ses domaines pour se distraire de l'injustice et de l'ingratitude. Parmi ses nombreux fiefs était la seigneurie de Maisy près Isigny. Il vint la visiter en 1377, et passant par Bayeux, il y reçut de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie un accueil presque royal. La ville s'empressa de lui offrir, comme aux Rois, le vin d'honneur, *une pipe de vin de Beaune, un muy d'aveine et un demi-cent de cire ouvrée dans l'abbaye de Mondaye*. Madame la connétable étant venue rejoindre son illustre époux quelques jours après, les bourgeois de Bayeux

(1) *Farin, Histoire de Rouen.—Constitution normande*, p. 155.

(2) *Normandie pays d'Etats.—Châteaux du département de la Manche*, par M. de Gerville.

(3) Depuis cette époque il n'a plus été que très-peu question du château de St-Sauveur. Il fut, en 1680, converti en un hôpital. A l'extérieur, ses ruines sont encore belles et imposantes.

Digitized by Google

lui offrirent le même hommage *pour lui recommander la ville*. Duguesclin survécut peu à ce voyage, et décéda deux mois à
1380 peine avant le roi Charles V, qui, désabusé des préventions qu'on lui avait inspirées, et honorant le guerrier le plus célèbre du XIV^e^ siècle, lui donna une tombe à St-Denis, près de celle qu'il avait fait préparer pour lui-même.

Charles VI venait de monter sur le trône, lorsqu'éclata la
1382 révolte des flamands, ayant à leur tête Philippe Artevelt. Ils étaient le premier peuple de l'Europe par leurs richesses et leurs libertés; mais les villes continuellement tumultueuses à cause de leurs franchises communales étaient sans cesse livrées à l'anarchie. La France ayant épousé la querelle du comte de Flandre, le jeune Roi voulut être de l'expédition envoyée au secours de son allié. Il alla prendre l'oriflamme à St-Denis, et convoqua à Arras la noblesse et l'armée. Le baron de Creully répondit à l'appel du Roi et le suivit dans cette guerre de Flandre (1). La noblesse y accourut de toutes parts. C'était pour ainsi-dire sa cause qu'elle avait à défendre. C'était en effet au cri *d'à bas les nobles* que les populations flamandes s'étaient soulevées. *Je veux*, s'écriait Artevelt sur les places publiques, *Je veux que l'on tue tous les nobles sans en épargner un seul. Les villes de France nous en sauront gré. Elles voudraient que jamais pied n'en retournât chez elles* (2).

Cette guerre fut terminée par la sanglante bataille de Rosebecq. L'élite de la noblesse française y subit d'abord un rude choc; mais ayant repris l'offensive la boucherie fut horrible. Le nobles, enflammés de colère, ne firent quartier à personne, et 20,000 flamands payèrent de leur vie les jactances d'Artevelt (3).

(1) Généalogie des barons de Creully.—*Archives du Calvados.*
(2) Froissard.—Tome 8.
(3) Mazas.—*Cours d'histoire de France.*

Digitized by Google

1388 Peu de temps après cette époque, les Anglais tentèrent un nouveau pillage dans la Basse-Normandie. Le comte d'Arundell commandant une flotte pour le Roi d'Angleterre, longeait les côtes de la Manche pour détruire le commerce, et descendre, malgré la paix, partout où il trouverait l'occasion de nuire. Vers Noël 1388, il débarqua sur le littoral du Cotentin [1], et tenta de s'emparer de Carentan. Ayant trouvé là une forte résistance, il abandonna cette place et se porta vers Thorigny qu'il dévasta après l'avoir pris de force. De Thorigny il se répandit à travers champs dans le Bessin, s'emparant de tout ce qu'il trouva, argent et meubles, violant femmes et filles, et ne reculant que devant les châteaux assez bien gardés pour lui résister. Il vint devant Bayeux dont il trouva les barrières fermées, et la garnison bien disposée à se défendre. Un assaut fut vainement tenté contre le château, mais après cet infructueux essai et quelques escarmouches, il plia bagage, leva son camp, et se retira dans le Cotentin, en suivant la route des *Gués de St-Clément* [2]. Après s'être rassasié de butin dans ce *gras et fertile clos du Cotentin*, il retourna s'embarquer à Cherbourg.

Vers ce temps, Louis, baron de Creully, épousa Isabelle Mallet [3].

Le père d'Isabelle était ce Mallet de Graville qui fut décapité à Rouen avec Jean d'Harcourt. Il avait pris une part active aux préparatifs de Philippe de Valois contre l'Angleterre, avait servi sous le Roi de Navarre en Picardie, dans les guerres de 1352, et s'était attaché pour son malheur à ce prince dont les manières insinuantes et la grande habileté avaient su

(1) *Froissard.—Alain Chartier.*

(2) Les *Gués de Saint-Clément* ou le *Grand-Vey*, entre les communes de Ste-Marie-du-Mont (Manche) et St-Clément (Calvados).

(3) Généalogie de la maison de Creully.—*Archives du Calvados.*

Digitized by Google

captiver tant de seigneurs Normands. Guy Mallet était le chef de l'une des familles les plus illustres de la Normandie à cette époque (1).

1390 En 1390, les Génois, fidèles alliés de la France, qui avaient versé leur sang pour elle à la bataille de Crécy, étaient en guerre avec le Roi de Tunis, qui faisait éprouver dans la Méditerranée de grandes pertes à leur commerce. Ils vinrent demander des secours au Roi de France qui leur en accorda (2). Une expédition en Barbarie contre la régence de Tunis fut résolue (3). Le duc de Bourbon, à qui avait été confiée l'éducation de Charles VI, et qui s'était opposé pendant la minorité du Roi aux déprédations et aux rivalités des trois tuteurs de ce prince, fut mis à la tête de 1,400 gentilshommes qui se présentèrent pour l'accompagner dans cette lointaine entreprise. Louis de Creully s'arracha aux douceurs de sa nouvelle union et voulut faire partie de l'expédition (4). La noblesse de la Normandie se rendit en foule sous le drapeau du duc de Bourbon (5). Cette sorte de croisade plaisait au caractère belliqueux des gentishommes normands. C'était une sorte de réminiscence des croisades. Le mérite reconnu du prince qu'on mettait à leur tête, le zèle de la religion, le souvenir des exploits de leurs aïeux excitaient leur enthousiasme.

L'expédition commença heureusement. La Méditerranée fut nettoyée des pirates qui l'infestaient. Arrivée sur le sol d'Afrique l'armée livra bataille au Roi de Tunis et remporta une première victoire. Elle alla ensuite assiéger Carthage, mais elle échoua devant ses murs, et obtint seulement l'avantage de forcer les musulmans à lui rendre les captifs chrétiens

(1) *Histoire des grands officiers de la Couronne.* T. 6.
(2) Masseville.—*Histoire de Normandie.*
(3) *Abrégé Chronologique.*—Hénault.
(4) Généalogie de Creully.—*Archives du Calvados.*
(5) Masseville.—*Loco citato.*

Digitized by Google

Peut-être le duc de Bourbon eût-il au XIV^e^ siècle fait la conquête de cette terre africaine qu'au XIX^e^ ont exécutée les armes d'un autre Bourbon, si les maladies causées par le climat n'eussent décimé son armée; mais épuisés par les fatigues, dévorés par un soleil brûlant, atteints d'une maladie pestilentielle qui se répandit dans l'armée, ces vaillants gentilshommes furent obligés de rentrer en France, laissant sur cette terre de feu les ossements de beaucoup d'entr'eux.

Le baron de Creully fut l'un de ceux qui succombèrent (1). Il est incertain s'il fut frappé dans un combat, ou s'il périt victime de la maladie et du climat; mais il ne revit point sa patrie et mourut presqu'aux mêmes lieux où un peu plus d'un siècle auparavant, le roi Saint-Louis s'était éteint sur un lit de cendres.

Avec Louis de Creully, 13^e^ baron, finit la lignée *mâle* de la branche aînée de ces vaillants seigneurs qui occupèrent le baronnage de Creully depuis Haimon-le-Dentu. Descendant de Rollon, des ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre par Robert de Glocester, il fut le dernier rejeton mâle de ce noble sang. La Providence lui réserva l'honneur de le répandre sur le champ de bataille, comme avait fait le chef de sa race.

Il laissa cependant un fils, nommé PHILIPPE, qui mourut en minorité sous la garde du Roi, trois mois à peine après son père, le 17 novembre 1390, et ne peut occuper de place dans l'histoire des barons de Creully.

Ce fut à MARIE DE CREULLY, fille de Louis et sœur unique du jeune Philippe, qu'échut cette grande et opulente succession de la baronnie de Creully.

C'est ici le moment d'indiquer de quels vastes domaines se composait à la fin du XIV^e^ siècle cette baronnie qui s'étendait

(1) Généalogie de la maison de Creully.—*Archives du Calvados.*

Digitized by Google

dans les bailliages de Rouen, du Pays-de-Caux, de Caen, d'Evreux et du Cotentin.

Le baron de Creully était seigneur de Mesnilbue, de Monthuchon, de Creullet, d'Armanville et de Mesnil Richard. De sa baronnie relevaient avec tous les droits et prérogatives qui y étaient attachés, le droit de basse et moyenne justice, les fiefs et seigneuries de Noron, Lantheuil, Manneville, Brécy, Fresnay, Bretteville, Rots, Langrune, Amblie, Saint-Gisles, Bourbeauville, Lorey, Barbières, Villers, Anguerny, Villerville, Criquebœuf, La Chaussée, Saint-Jean, Vauville, Cambes, Colleville, Mathieu, Cosnard, Franqueville, St-Amand, Villiers-le-Sec, Tierceville, Crépon, Le Manoir, St-Sauveur-Lendelin, Goville, Lahaulle, Saint-Pelerin, Conjon, Bretteville-sur-Bordel, Pierrefite, etc. Des droits seigneuriaux nombreux en dépendaient : le droit de guet, celui de halles, foires et marchés, celui de prendre sur chaque laboureur résidant aux neuf paroisses circonvoisines de Creully une gerbe de blé, celui de chasse aux bois et forêts de Bur-le-Roy, de pêche dans tout le cours de la rivière de Seulle, divers autres hommages et redevances de toute espèce, et notamment celle de quatre jambons de porc, et deux gallons du meilleur vin qui étaient dus par les religieuses de la St^e^-Trinité de Caen (1).

Autour du château s'était successivement groupée une foule d'habitants. Lieu d'asile et de protection dans les temps de maraude et de pillage, centre d'échange et de services pour les besoins de la vie, le village de Creully était devenu une bourgade importante et une source d'avantages pour les habitants comme pour le baron qui y avait établi des foires et des marchés.

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt.*

Digitized by Google

LIGNE DE VIERVILLE.

GUILLAUME DE VIERVILLE, XIVe BARON.

1391.—1433.

Mariage de Marie de Creully avec Guillaume de Vierville. — Famille et armes de Vierville. — Guillaume, chambellan du Roi.—Débarquement d'Henri V, roi d'Angleterre, à Touques.—Siége du château de Caen.—Prise du château de Creully.—Occupation de Bayeux.—Libertés et priviléges de Bayeux maintenus.—Entrée et séjour d'Henri V à Bayeux.—Les ouvriers et les manufacturiers quittent la Normandie. — Différents partis adoptés par les gentilshommes. — Fonctionnaires destitués. — Confiscation des biens de la noblesse.—Sauf-conduits payés en argent.—Château de Creully confisqué et donné à Vauclos, chevalier anglais. — Sauf-conduit pour l'enlèvement du mobilier. — Seigneurs dépouillés.—Clergé divisé mais protégé.—Mort de Guillaume de Vierville.

Marie de Creully était la plus riche héritière de la Basse-Normandie. Depuis Jeanne Bacon du Mollay dont la main promise tout-à-la-fois à Robert Bertrand de Briquebecq et au neveu de Geoffroy d'Harcourt avait causé tant de troubles, nulle héritière d'un plus noble sang et d'une plus grande opulence ne s'était rencontrée. Un tel parti était rare, surtout en Normandie, où les filles n'héritaient qu'à défaut d'enfants mâles.

Parmi les prétendants qui s'offrirent GUILLAUME, SIRE DE VIERVILLE, fut choisi. Il épousa Marie vers 1391, car il figure dans une charte de cette année pour passer aveu au Roi de la baronnie de Creully et des terres de Mathieu et de Mesnil-

Digitized by Google

bue (1). Il appartenait à une maison qui prenait son nom du fief de Vierville, en Cotentin (2). Par sa naissance il tenait directement aux ducs de Normandie, et par ses alliances à la maison Royale (3). Il était allié proche de Marie de Creully, par sa mère Isabelle de Tillières, nièce de l'autre Isabelle, mère de Louis de Creully. Dans une charte de 1210 cette famille figure comme possédant un fief de chevalier dans les communes de Louvières et de Ducy. Un Guy de Vierville était Evêque de Lisieux en 1254, et un Guillaume de Vierville prit part comme chevalier aux assises de Bayeux dans les années 1264 et 1265 (4). On voit dès 1276 Richard de Vierville soutenir un procès contre l'Evêque de Bayeux, Pierre de Benais, l'un des plus ardents défenseurs du temporel de son église (5), relativement à l'un des fiefs qu'il possédait dans le diocèse de Coutances, et sur lequel l'Evêque réclamait des droits (6). Outre la seigneurie de Vierville et d'autres domaines, Guillaume apportait aussi le fief de Vatigny qui s'étendait sur les paroisses de Vienne, St-Patrice, Sully et Cussy (7).

(1) Béziers.—*Nouvelles recherches.*

(2) *Vierville*, petite commune du canton de Ste-Mère-Eglise qu'il ne faut pas confondre avec *Vierville*, canton de Trévières. Elle était autrefois du diocèse de Bayeux, qui comptait cinq paroisses enclavées dans le diocèse de Coutances, savoir : Vierville, Chef-du-Pont, Neuville, Lieu-Saint et Ste-Mère-Eglise. Ces paroisses étaient restées annexées au diocèse de Bayeux jusqu'au Concordat, comme témoignage de la mission de Saint-Marcouf et de ses compagnons que l'Evêque de Bayeux avait envoyés pour évangéliser le Cotentin, resté encore payen, quoique Coutances eût déjà eu plusieurs Evêques.

(3) *Histoire de la maison d'Harcourt.* T. 2.

(4) *Mémoires de la Société des Antiquaires.*—Assises de l'Echiquier.

(5) *Mémoires de la Société de Bayeux.—Notice sur la chap. de Baïex.*— par M. Pezet.

(6) *Histoire du diocèse de Bayeux.*—Hermant.

(7) *Histoire de la maison d'Harcourt.* T. 2.

Digitized by Google

Les armoiries de la maison de Vierville étaient *trois merlettes d'argent, fascées d'argent et d'azur, de six pièces, brisées d'une bande en devise, de gueulles* (1).

L'alliance que contractait Marie de Creully était donc digne d'elle sous tous les rapports. Guillaume avait, avant son mariage, noblement soutenu dans les armées l'honneur de son nom. Dans les nombreux combats que se livrèrent en Bretagne le connétable de Clisson et le duc Jean de Montfort, pendant cinq années, Guillaume de Vierville était dans les rangs des chevaliers bannerets. Il s'était signalé au siége de Cognac et devant Bourbourg (2).

Après cette campagne il était venu à Carentan répondre à l'appel qui y fut fait par le Roi à toute la noblesse de la Basse-Normandie, appel qu'on désignait sous le nom *de la Montre de la Noblesse*, et qui avait pour but de faire reconnaître publiquement chacun de ceux qui avaient qualité pour être compté dans ses rangs, et d'en écarter les usurpateurs de titres qui déjà étaient nombreux (3).

Depuis son mariage Guillaume de Vierville s'attacha à la Cour et fut fait *chambellan du Roi* (4).

1407 Son frère, Raoul de Vierville, était prêtre. Ses lettres de tonsure, à la date de 1407, écrites sur une courte et étroite bande de parchemin, émanées de Nicolas Dubosq, alors Evêque de Bayeux, *Conseiller du Roi et président à la chambre des comptes de Normandie*, font partie des pièces déposées aux archives du Calvados (5).

Il était réservé à Guillaume de Vierville d'être le témoin d'une invasion nouvelle des Anglais dans la Basse-Norman-

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt.* T. 2.
(2) *Id.* *id.*
(3) *Id.* *id.*
(4) *Archives du Calvados.*
(5) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

die, invasion suivie d'une trop longue et funeste occupation.

La paix avait rendu quelque tranquillité à cette triste province. Le clergé réparait ses églises, les possesseurs de fiefs reconstruisaient leurs châteaux dévastés, le laboureur relevait sa chaumière abattue, travail facile alors, car il suffisait de quelques pierres, d'un peu de boue pour les joindre et de quelques branches d'arbres empruntées à la forêt voisine. Malheureusement cette ère de repos et de calme ne dura pas longtemps.

Jeune, habile, actif et ambitieux, Henri V voulut reprendre le projet d'Edouard III, d'unir la couronne de France à celle d'Angleterre.

1415 La sanglante bataille d'Azincourt avait affaibli la France non moins que les guerres des Bourguignons et des Armagnacs se disputant l'influence. Appuyé sur la faction des ducs de Bourgogne, Henri débarque à l'embouchure de la Touque, le

1417 12 août 1417, à la tête d'une armée de 25 à 30,000 hommes. En mettant le pied sur la terre normande, il s'imagine retrouver l'héritage de ses pères, et ajoute à son titre de Roi d'Angleterre celui de *Duc de Normandie*. Il s'avance sur Lisieux, qui se rend sans combat, passe l'Orne le 17 et arrive devant Caen le 18. Aucun secours n'avait été envoyé aux habitants de cette ville qui se défendirent avec la plus grande vaillance. Chaque bourgeois était devenu un soldat ; le siége dura jusqu'au 8 septembre, jour où la ville se rendit après un carnage horrible ; mais le château, dans lequel les gentilshommes de la Basse-Normandie, au nombre de mille à peu près, s'étaient retirés, résista vigoureusement jusqu'au 18. Après la reddition de la forteresse, ils retournèrent dans leurs domaines où les vainqueurs ne tardèrent pas à les suivre, si déjà ils ne les y avaient précédés.

Pendant qu'Henri V faisait le siége de Caen, il avait envoyé

Digitized by Google

un détachement de ses troupes pour s'emparer du château de Creully. Le baron ne put faire qu'une courte résistance qui s'explique aisément par l'insuffisance des moyens de défense et le nombre des assaillants. Guillaume de Vierville fut donc obligé de se rendre sans condition. Cette reddition entraînait non-seulement celle du château, mais aussi celle de tous les domaines et de toutes les paroisses de la baronnie qui passèrent en la possession du vainqueur.

La forteresse de Villers-sur-Port, commandée par Raoul de Couvert, celles de Tilly et de Lingèvres succombèrent également.

Le plan de Henri était de s'emparer de toute la Normandie sans en excepter aucune position. Il envoya le comte de Glocester (1) traiter de la reddition de Bayeux qui se soumit immédiatement, tant l'exemple des atrocités commises à Caen avait inspiré d'effroi : ce comte de Glocester était sans doute l'un des descendants de Guillaume fils aîné de Robert de Caen, gendre de Robert-fitz-Haimon, et 3e baron de Creully. Singulier hasard des événements, qui fait ravager par les enfants la terre natale de leurs ayeux !

Un bref de Henri V, du 17 septembre, vint promptement rassurer les intérêts des habitants de Bayeux. Ils furent maintenus par ce bref dans les libertés, priviléges et franchises qui leur étaient précédemment accordés. Aucun changement n'était apporté dans la possession de leurs domaines, manoirs, terres, tennements, possessions et biens mobiliers. Le Roi prenait sous sa protection l'hôpital, et le clergé régulier et séculier obtint les mêmes concessions (2).

Le reste de l'année 1417 et les premiers mois de 1418 furent employés à soumettre les diverses forteresses de la

(1) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

(2) *Mémoires des Antiquaires de Normandie.*—Tome 15.

Digitized by Google

Basse-Normandie. Falaise où s'étaient réfugiés plusieurs gentilshommes du pays fit une vigoureuse, mais vaine résistance.

Le 10 du mois de mars 1418 Henri V fit son entrée dans
1418 Bayeux dont il habita le château. De nombreuses chartes sont datées de cette *résidence royale*. Pendant son séjour ses troupes s'emparèrent des forteresses de Neuilly, Colombières et Maisy restées encore insoumises. Elles passèrent ensuite les Veys et occupèrent en peu de mois les villes du Cotentin.

Cette marche rapide de l'ennemi cesse d'étonner quand on sait que toutes les garnisons des places de la Basse-Normandie avaient été retirées peu de temps auparavant par le connétable d'Armagnac pour les opposer au duc de Bourgogne, et que le pays était ainsi dégarni de troupes. On avait espéré que Cherbourg, la place la mieux fortifiée du pays, occuperait longtemps l'armée de Henri et que pendant ce temps le gouvernement ferait filer des troupes pour arrêter les Anglais; mais la cour ne s'occupait que d'intrigues. Le gouverneur de Cherbourg, Jean d'Engenne, qui ne voyait arriver nul secours, livra la place par capitulation, après avoir résisté quelque temps, quoique, dit-on, il eût pu prolonger sa défense, et l'on accuse l'or des Anglais d'y avoir plus contribué que leur courage (1). Sa mémoire reste chargée du soupçon d'avoir vendu pour de l'argent ce château réputé imprenable.

Henri V séjourna à Bayeux jusqu'au 21 avril. Il en partit pour se rendre à Cherbourg qu'il ne quitta que pour aller mettre le siége devant Rouen, après avoir pris sur sa route quelques places de la Haute-Normandie.

Deux cent quinze années s'étaient écoulées depuis que Philippe-Auguste avait distrait la Normandie de la couronne d'Angleterre, et elle se retrouvait pour la seconde fois sous le même sceptre! Vaincue, mais non soumise, elle n'ac-

(1) *Histoire des duchés de Normandie*. Par Goubes.

Digitized by Google

cepta qu'avec répugnance cette nouvelle réunion. Les cultivateurs restèrent à leurs charrues, mais en murmurant ; les manufacturiers et les ouvriers au nombre de plus de 25,000 se réfugièrent dans la Bretagne où ils portèrent leurs goûts industrieux, l'art et les secrets de nos manufactures ; les drapiers de Caen et de Vire se fixèrent particulièrement à Rennes.

La noblesse se divisa en plusieurs partis ; l'un abandonna ses foyers et se réfugia à la cour du souverain légitime, l'autre adopta le nouveau pouvoir, et le troisième, sans se soumettre sincèrement, mais sans combattre, prêta serment au nouveau souverain et attendit de meilleurs jours.

Une centaine de gentilshommes que la crainte ni l'espérance ne put détourner de leurs devoirs se jeta dans la forteresse du Mont-Saint-Michel et la défendit pendant 33 ans comme le dernier symbole de la patrie libre contre toutes les attaques de l'armée anglaise qui ne put s'en emparer.

Politique habile non moins que guerrier heureux, Henri V ne changea rien aux institutions des Normands qu'il savait profondément attachés à leurs coutumes et à leurs lois. La conquête pesa peu sur le peuple et surtout sur celui des campagnes. Henri avait besoin de l'agriculture, il la ménagea. Il laissa aux cultivateurs déjà ruinés par les factions et les exactions précédentes leurs chétifs héritages, et le pauvre mobilier utile pour les cultures. Le clergé fut traité avec égard, les choses saintes avec révérence (1) ; la division administrative et judiciaire en bailliages, vicomtés, etc., n'éprouva au-

(1) Un officier anglais, nommé Hébert, qui, à la tête d'une troupe de soldats venus de Carentan, avait maltraité Guillaume de Bailleul, doyen du chapitre, dans le cimetière, entre le doyenné et l'église, fut condamné par l'échiquier à lui faire réparation d'honneur devant la porte principale de la cathédrale, ayant deux flambeaux allumés dans les deux mains et les genoux en terre. Cette sentence fut exécutée en présence de la garnison anglaise.

Digitized by Google

cunes modifications. Les Etats de Normandie [1] s'assemblèrent plusieurs fois pendant la conquête, et furent composés des mêmes éléments.

Si rien ne fut changé dans les choses, il n'en fut pas de même dans les hommes; tous les officiers qui exerçaient au nom du Roi de France furent dépouillés de leurs fonctions et des Anglais furent nommés à tous les emplois publics. Le premier gouverneur anglais de Bayeux fut Jéhan Assheton à qui Henri V conféra le droit de nommer tous les fonctionnaires sous ses ordres [2]. Celui-ci choisit pour vicomte de Bayeux un Normand rallié au nouveau pouvoir, Jéhan Héroult, écuyer, sieur de Bernières [3], qui remplaça Nicolas Potier en exercice pour le Roi de France.

La confiscation des biens des seigneurs et des bénéficiers qui refusèrent de prêter le serment de fidélité au nouveau Roi ne tarda pas à être prononcée. Accoutumés à rencontrer la noblesse Normande depuis plus d'un siècle sur tous les champs de bataille, les Anglais furent heureux de la ruiner et de l'affaiblir.

Ceux-là qui résistaient étaient traités comme des rebelles et des brigands : *tanquam brigans et inimicus*. Ce sont les

(1) Dans la collection de M. Danquin on trouve près de 200 pièces originales relatives aux tenues d'Etats sous la domination anglaise, et notamment une quittance avec signature autographe de Berthin Aintwizill, chevalier anglais, seigneur et patron de Briquebecq, député de la noblesse de la vicomté de Valognes aux Etats tenus à Rouen en 1448.

(2) *Dantes et concedentes,* dit le Bref royal du 18 mars 1417, *plenam potestatem et autoritatem faciendi et ordinandi et constituendi omni modo* OFFICIEROS *tam infrà villam de Bayeux quam*, etc.

Rôles normands de la tour de Londres. —*Mém. des Ant. de Normandie,* Tome 15.

(3) Le 12 décembre 1417, Henri V confirma la nomination faite de Héroult le 3 octobre précédent. — V. *le Bref de Confirmation, id. id.*

Digitized by Google

expressions employées dans les sauf-conduits et autres actes émanés des officiers de Henri V, qui ne négligèrent aucun moyen de pressurer les finances de la province conquise.

Beaucoup furent mis en captivité et transportés en Angleterre, où ils eurent à gémir plus ou moins des antipathies nationales.

Les rôles normands de la Tour de Londres contiennent de nombreuses lettres de *sauf-conduit* délivrés soit aux prisonniers qui consentaient à payer leur rançon, au moyen de quoi ils étaient autorisés à se retirer près de leurs parents ou amis, soit à des marchands qui allaient approvisionner l'armée anglaise, et des *brefs de pardon* accordés à ceux qui se soumettaient sous la condition d'avoir la vie sauve, mais les biens confisqués (1).

Henri fit plus que confisquer les biens des seigneurs Normands. A l'imitation de Guillaume-le-Conquérant, et comme une sorte de représailles, il les distribua aux princes de son sang, aux chefs de son armée, aux gentilshommes Anglais qui le servaient ou combattaient pour lui, de sorte que le sol normand se trouva avoir subitement changé de maîtres; tant il est vrai que le langage des vainqueurs aux vaincus est toujours le même :

Hic meus est ager, veteres migrate coloni.

L'un des premiers châteaux conférés à un étranger après la conquête fut celui de Creully. A peine Henri V était-il entré dans Bayeux, que Guillaume de Vierville fut dépouillé non-seulement de sa forteresse et de son manoir, mais de tous les biens qui étaient attachés à son opulente baronnie (2). Le Roi

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires.* T. 15e, p. 216.

(2) Le château de Creully ne fut pas le seul confisqué sur les Vierville. La seigneurie du Vast en Cotentin qui leur appartenait fut confisquée en 1420, et donnée à l'anglais John Heyne.

Digitized by Google

lui octroya toutefois un sauf-conduit spécial sous la date du 22 août 1418, qui lui permit d'enlever et de faire sortir hors de son château et de sa forteresse ses *meubles, charriots et harnais,* à charge de n'employer que *quatre* personnes à ce travail et de le terminer le 30 du même mois, jour fixe et irrévocable pour la fin du sauf-conduit [1].

Suivant les lois de la guerre en ce temps, la confiscation frappait tout à la fois les biens du seigneur et ceux des vassaux. Le Roi consentit exempter de cette rigueur les habitants des vingt-sept paroisses dépendantes de la baronnie [2]. Par un bref du même jour 22 août, *voulant les prendre sous sa défense et protection spéciales, les soumettre à sa paix, et à sa faveur,* il leur fit *donation de* TOUS LEURS *biens, joyaux, chevaux, animaux et harnais qui* LUI *appartenaient en vertu de la reddition qui lui avait été faite du château et forteresse de Creully,* fiction politique qui donnait à l'abus de la victoire l'apparence d'un bienfait.

Hortaux de Vauclos, chevalier Anglais, reçut en don la baronnie de Creully et les terres considérables qui en dépendaient, à charge d'en rendre aveu au château de Caen, et de servir le Roi d'Angleterre à l'arrière-ban avec *deux* chevaliers, *quatre* vassaux à cheval, et *huit* archers [3].

Le nouveau possesseur négligea sans doute de remplir certaines formalités ou conditions de sa donation, car on le voit obligé d'obtenir d'Henri V, le 5 juin 1418, un premier répit

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires.* T. 15e, p. 216.

(2) Voici les noms de ces paroisses telles qu'elles sont portées à ce bref : Creully, *Tiercheville,* Coulombiers, Crépon, Meuvaines, Saint-Gabriel, Fresné *le Crotoux,* Villiers-le-Sec, Brécy, Bazanville, Coulomp, *Cuelly,* Mangneville, *Lantuel,* Pierepont, *Quesnet,* Amblie, le Fresne, *Rie,* Banville, *Grée,* Ste-*Croys*-sur-la-Mer, Secqueville, Tan, *Aasnelles* et *Marcregny.*

(3) *Registre des dons, confiscations et maintenues en* 1418, 1419 *et* 1420. Vautier.

Digitized by Google

jusqu'au 15 juillet, lequel répit fut ultérieurement prorogé jusqu'au 1er mai 1421, et, en attendant, un ordre du Roi du 16 mars 1419, ordonna au bailli de Caen de le laisser jouir [1].

La liste des seigneurs fidèles dépouillés et celle de leurs successeurs seraient beaucoup trop longues. Parmi ceux du Bessin nous citerons Olivier de Coulombières [2] dépouillé de ses biens et de sa forteresse au profit de Richard Drayton; Guillaume Hamon, seigneur de Campigny, au profit de Thomas Haweton; Robert Chrestien, sire de Sommervieu [3], au profit de Henri Tilman ; Michel de Cheux au profit du duc de Clarence, qui fut un des vainqueurs les mieux traités, et beaucoup d'autres dont les noms se sont perpétués dans la contrée, tels que de Tilly, de Briqueville, le Vicomte, de Mathan, de Malherbe, de Tournebut, de Bailleul, d'Harcourt, etc.

Il y eut de singulières exceptions qu'on ne peut expliquer que par des influences dont il est difficile à un si long intervalle de se rendre compte. Ainsi la terre de Vassy, confisquée sur Olivier de Vassy, gendre du baron de Creully, fut donnée par Henri V à Germette et Gislette de Vassy, tantes d'Olivier, qui plus tard la rendirent à leur neveu [4].

Que devint Guillaume de Vierville, baron de Creully, après

(1) *Registres des dons, confiscations et maintenues en* 1418, 1419 *et* 1420. Vautier.

(2) La terre de Coulombières était une des plus anciennes châtellenies de la Normandie. Il y avait un château flanqué de plusieurs tours, entouré de fossés, remplis d'eau vive, fermé de murailles et de ponts levis. Les habitants de huit paroisses étaient obligés au service du guet et à la garde du château.

(3) Le fief de Sommervieu ne devint la propriété des évêques de Bayeux qu'après la restitution qui suivit l'expulsion des Anglais. Il est porté pour la première fois comme dépendance du temporel de l'évêché dans l'état dressé sous Louis d'Harcourt en 1460.—*Man. du Chap. de la cathédrale de Bayeux.*

(4) *Essai sur l'histoire du Bocage.* P. 89.

Digitized by Google

la confiscation de ses biens ? On l'ignore. On eût désiré sans doute le voir partager le sort des nobles défenseurs du Mont-Saint-Michel dans les rangs desquels son nom était digne d'être compté. Il est présumable qu'il se retira à la cour où son titre de *chambellan* lui assurait une place, quelque pénible qu'il fût pour un homme de cœur de devenir le témoin de la démence de son Roi et des déchirements excités par des divisions entre les princes qui troublaient l'Etat au lieu de le défendre.

Un grand nombre de seigneurs (dira-t-on plus prudents ou moins fidèles?) préférèrent garder leurs possessions et se soumirent à prêter serment au vainqueur. On citait parmi eux les noms de d'Argouges, Grimouville, Corday, Montfiquet, Percy, de Vassy, Mathan, Orglandes, Couvert, Marguerie, du Rosel, Carbonnel, Chaumontel, d'Héricy, Pierrepont, Saffray, Loucelles, Bailleul, Suhart, de Baudre, de Tournebu, etc. [1].

Par ces noms on remarque que les familles elles-mêmes se divisèrent, puisque les mêmes noms appartenant à des branches du même tronc se trouvent dans des rangs différents.

La famille de Creully fournit elle-même un exemple frappant de cette diversité de conduite. Une des branches collatérales était représentée en 1417 par Gilbert de Creully, qui possédait la baronnie de St-Clair du chef de Richard de Creully. Il fut maintenu par Henri V en propriété de ce fief [2], lorsque son parent le baron de Creully, représentant de la branche aînée, était dépossédé du sien. Un autre membre de cette famille, Thomas de Creully, fut nommé par Henri V capitaine du château de Neuilly-l'Evêque [3], aux gages de

(1) Abbé Delarue. — *Nouveaux Essais.*

(2) Bref royal de 1424.

(3) Bref de 1426. — *Histoire de la maison d'Harcourt.*

Richard et Thomas portaient les mêmes armes que la branche aînée : mais ils brisaient *d'un lambel d'azur.*

Digitized by Google

cent livres par année, en remplacement d'un chevalier anglais John Stewart, auquel le commandement en avait été confié lors de sa reddition, le 15 mai 1418.

Plusieurs seigneurs, mais en petit nombre, avaient favorisé l'invasion anglaise. Parmi eux étaient Henri d'Esquay, Gervais de Larchant, Jean de Néville, etc. Ils furent maintenus dans tous leurs héritages, et en reçurent plusieurs autres de la libéralité du Roi Anglais (1).

Dans les rangs du clergé se montra la même division que parmi la noblesse. Jean Langret, Evêque de Bayeux, sollicité par trois Evêques anglais que lui députa Henri V, prêta le serment de fidélité. Cet Evêque quitta presqu'immédiatement son siége épiscopal, et se réfugia à Paris où dans un coup de main des Bourguignons contre les Armagnacs, il fut jeté dans la prison du Châtelet, puis assommé avec plusieurs autres prélats. Beaucoup de chanoines et de curés ne voulurent pas suivre l'exemple de leur Evêque et préférèrent être remplacés par Henri V dans les bénéfices qu'ils avaient abandonnés, plutôt que de se soumettre au gouvernement nouveau (2).

De ce nombre était Jean d'Esquay, curé de Geffosses, bien différent de son frère Henri d'Esquay, l'un des partisans les plus dévoués du Roi Anglais, qui le nomma son contrôleur au grenier à sel de Caen, et lui confia la garde des fruits de la cure de son frère par un bref du 7 mai 1418.

Le clergé d'ailleurs n'eut qu'à se louer de la libéralité de Henri V. Par une charte spéciale, il enjoignit à tous les comtes et vicomtes dans ses états de laisser aux chanoines de

(1) *Considerantes grata et laudabilia obsequia quæ dilectus armiger* d'Esquay *impendit... proredditis serviciis et aliis deveris dilecti de* Larchant...
Chartes des 17 janv. et 16 mars 1418. — *Mémoires de la Société des Antiquaires.* 15e vol.

(2) Abbé Delarue. — *Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

Bayeux la libre jouissance de leurs biens à l'abri de toute espèce d'exactions, comme ils l'avaient été du temps de son père et de l'Evêque Odon (1).

De leur côté, par un sentiment de reconnaissance les chanoines fondèrent en son honneur un obit qui se célébrait, même de son vivant, le 10 mars de chaque année, jour anniversaire de son entrée à Bayeux (2).

Ce fut vers ce temps que décéda Guillaume de Vierville. Il mourut sans doute loin de sa patrie, et l'on ne peut fixer avec exactitude ni l'époque ni le lieu de sa mort. Mais il est certain qu'elle arriva pendant la durée de l'occupation anglaise, et sans qu'il soit rentré dans la possession de la baronnie de Creully.

Ce décès doit être antérieur à l'année 1433, époque du mariage de son second fils.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires.* 15e vol.

(2) *Obitus Henrici regis angliæ in favorem privilegii et libertatum Ecclesiæ per eum concessis.*— Mémoire de M. l'abbé Laffetay sur les *Obits.*

Digitized by Google

PHILIPPE DE VIERVILLE, XV^e BARON.

1433. — 1472.

Philippe épouse Marie de Montauban. — Famille de Montauban. — La Normandie écrasée. — Bayeux pillé. — Révoltes partielles en Basse-Normandie contre les Anglais. — Les *Mistoudins*. — Insurrection des paysans. — Appel de Charles VII aux armes, au nom de la noblesse normande. — Aggravation des maux de la Normandie après Henri V. — Plaintes du clergé de Bayeux au cardinal d'York et au duc de Glocester. — Entrée des Français en Basse-Normandie. — VICTOIRE DE FORMIGNY. — Siége de Bayeux. — Capitulation de la garnison. — Cherbourg ouvre ses portes. — Institution d'une procession commémorative de la délivrance. — Mandement de l'évêque de Bayeux. — Antienne du bréviaire de Coutances. — Charles VII à Caen. — Restitution du château de Creully. — FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS. — Gêne financière du baron de Creully. — Fondation de la chapelle de Formigny. — Colonne de Formigny. — Louis XI veut abaisser l'aristocratie. — Démolition du château de Creully ordonnée par Louis XI. — Recherches de la noblesse de Normandie par Rémond de Montfaouq. — Ligue du bien public. — Mort d'Adrien de Vierville à la bataille de Montlhéry. — Le duc de Bretagne s'empare de Bayeux. — Voyage de Louis XI à N.-D. de la Délivrande. — Lettres-patentes pour la reconstruction du château de Creully. — Mort de Philippe de Vierville.

Jean de Vierville, fils aîné de Guillaume et de Marie de Creully, décéda avant son père. Ses droits passèrent à son frère PHILIPPE, mais ses droits seulement et non la baronnie de Creully dont la domination anglaise avait dépouillé Guillaume.

Philippe se maria le 21 janvier 1433 à Marie de Montauban, fille aînée de Robert de Montauban, d'une maison illus-

Digitized by Google

tre de Bretagne [1]. Cette famille possédait des biens dans le Cotentin, et notamment la châtellenie de Gonneville (arrondissement de Cherbourg) [2] qui fut confisquée par Henri V et donnée à un chevalier anglais Thomas Burg [3], le 1er avril 1418. Ces deux familles de Creully et de Montauban étaient donc punies l'une et l'autre pour être restées fidèles au Roi de France. Robert de Montauban, père de Marie, avait servi sous le connétable de Richemont, en qualité de *chevalier banneret* avec quatre chevaliers et vingt-huit écuyers et avait signalé son courage au siége d'Orléans [4].

Ce mariage peut faire supposer que pendant l'occupation anglaise la famille de Creully était allée chercher un asile en Bretagne, et que Philippe avait pris part dans cette province fort agitée à ces guerres de châteaux qui continuèrent dans le nord et l'ouest de la France.

La mort de Henri V et celle de Charles VI en 1422, sur-
1422 vinrent à une distance de cinquante jours l'une de l'autre ; elles furent le prélude de notables événements.

Tant qu'Henri V avait vécu le joug anglais avait été sinon léger, au moins supportable pour le peuple et le clergé Normands. Mais les choses changèrent de face pendant la minorité d'Henri VI et la régence du duc de Bedford.

Enseveli dans son indolence Charles VII semblait même

(1) Généalogie de la maison d'Harcourt. — *Archives du Calvados.*

Robert était frère d'Arthur de Montauban, maréchal de Bretagne, l'ami et le conseiller de François, duc de Bretagne, mort au siége d'Avranches en 1450, dans des circonstances romanesques restées fort obscures. — *Mémoires de la Société des Antiquaires.* T. 19, p. 214.

(2) Anciens châteaux du département de la Manche. — *Gerville.* — Les ducs de Normandie ont séjourné plusieurs fois au château de Gonneville dont il y a encore quelques restes.

(3) Reg. des dons et confiscations, etc.

(4) *Histoire des grands officiers de la Cour.* T. 4.

Digitized by Google

menacé de perdre sa couronne lorsque la Providence suscita Jeanne d'Arc L'étendard des lys à la main, cette héroïne fait fuir partout l'Anglais devant elle, et conduit à Reims le petit-fils
1429 de St-Louis pour y recevoir l'huile sainte qui avait consacré ses aïeux. De ce moment la fortune de la France changea. Dix-huit ans de succès, interrompus par quelques revers, furent cependant encore nécessaires pour que Charles VII pût, pied à pied, reconquérir son royaume. La Normandie seule restait au pouvoir des Anglais.

Ce fut alors qu'obligés de se défendre sur les divers points de la France, ne pouvant plus fournir à leurs besoins aux dépens de leurs anciennes conquêtes, ils imposèrent à la Normandie restée seule en leur possession le lourd fardeau de leur subvenir avec ses uniques ressources. La province fut écrasée sous le poids des tailles et des subsides que les Anglais y prélevèrent. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* nous apprend qu'entr'autres, « en 1433, le 4e jour de fé-» vrier, se partit le régent et alla en Normandie cueillir une » grosse taille de 400,000 livres », qui feraient plus de cinq millions de la monnaie actuelle. Alors les soldats sans solde et sans nourriture vécurent aux dépens des campagnes normandes qu'ils traitèrent en pays conquis. Les chefs aigris, inquiets n'arrêtaient point ces brigandages qu'ils encourageaient en y prenant part.

A la suite des Anglais vinrent aussi des Irlandais, *arrivés*, dit Monstrelet (1), *sans braies, un pied chaussé et l'autre nud*, pillant, dévastant, s'emparant de tout ce qui pouvait tomber sous leurs mains, enlevant même les enfants et les revendant aux parents pour de grosses sommes qu'ils arrachaient à la tendresse de ceux-ci.

Rien désormais ne fut respecté. Bayeux, entr'autres, qui

(1) Monstrelet.—T. 4.

Digitized by Google

jusques-là n'avait subi aucunes vexations fut envahi, le 22 août 1448, par un corps considérable de troupes Anglaises qui, dénuées de tout, vinrent mettre la ville au pillage. L'Evêché fut saccagé, tout ce qui se trouva de plus précieux, sacré comme profane, fut enlevé. L'Evêque fut obligé de s'enfuir, abandonnant aux pillards son mobilier et ses richesses (1). Les maisons particulières subirent le même sort.

Quand un peuple a succombé dans les grandes batailles, il demande, après quelque temps de repos, sa vengeance aux guerres de partisans ou aux insurrections populaires. Plusieurs furent tentées en Normandie. La première eut lieu aux environs de Cherbourg et eut assez de retentissement pour que Juvénal des Ursins l'ait mentionnée dans ces termes : « Après la prise de Cherbourg les Anglais ne trouvèrent plus » personne qui leur résistât, sinon aucuns de ceux du pays » qui s'étaient retirés dans les bois dont était capitaine un qui » se nommait *Mistoudin*, et tous ceux qui faisaient guerre » se nommaient comme lui *Mistoudins*. »

Il y eut plusieurs autres révoltes partielles restées sans résultat, mais dont le nom des auteurs doit être conservé pour l'honneur du pays : celle d'un simple paysan de Marigny, Richard Le Marié, aux environs de Coutances et d'Avranches, qui fut décapité, mais qui trouva des continuateurs et des vengeurs dans ses fils (2); celle de Ricarville à Rouen, en 1432; celle commandée par Ambroise de Loré, maréchal du duc d'Alençon, qui en 1433 surprit la foire de Caen et enleva les marchandises et les marchands ; l'affaire de Fatouville près d'Honfleur, où une bande nombreuse d'Anglais fut exterminée jusqu'au dernier; enfin, quelques rébellions dirigées dans le comté de Mortain et le Val de Vire par un nommé

(1) Hermant.—*Histoire du diocèse de Bayeux.*
(2) *Annuaire de la Manche.* 1850.

Digitized by Google

Boscher, et qui furent réprimées par les mesures prises par Hue Spencier, bailli du Cotentin [1]. Un affreux massacre avait eu lieu aussi en 1433 à la suite d'un mouvement assez confus près de Vicques, canton de Coulibœuf.

La seule insurrection qui eut quelqu'éclat fut organisée en 1434 dans le Bessin et le pays de Caux, depuis Bayeux jusqu'à Honfleur. A sa tête était un homme obscur, mais énergique et intelligent. L'histoire, quelquefois trop dédaigneuse des noms plébéiens, a presque oublié son nom. On croit qu'il se nommait *Quatrepié*, *Catepié* ou *Cantepie*. Trois chevaliers Normands ne dédaignèrent pas de se placer sous ses ordres, Thomas Dubois, Pierre Le Flamand et le sire de Merville. L'hiver était arrivé, et s'étant montré très-rigoureux, les garnisons anglaises avaient été forcées de se réfugier dans les places fortes [2]. Le moment était bien choisi. Le rendez-vous fut indiqué sous les murs de Caen. Les insurgés prirent la croix blanche de Charles VII, et au nombre au moins de 20,000 se dirigèrent vers cette ville. Ils marchaient par trois divisions, l'une venant de Bayeux, l'autre de Vire, et la troisième de la vallée de la Dive. Celle-ci était commandée par Catepié en personne. La ville fut cernée par les insurgés en-deçà et au-delà de l'Orne. Le comte d'Arundell, le descendant de Guillaume d'Aubigny, l'un des Normands qui avaient accompagné Guillaume à la conquête, commandait à Caen pour le duc de Bedford [3], régent d'Angleterre, à cause de

(1) Ordonnance du 31 mars 1435.—Collect. de M. Danquin. — *Bulletin monum.* T. 20.

(2) Les deux hivers de 1433 et de 1434 furent très-rigoureux. Il gela même à la Pentecôte. Le blé monta à 8 ou 10 fr. le septier, prix énorme pour le temps.

(3) Pendant cette régence le duc de Bedfort est venu plusieurs fois à Bayeux. Il y accorda le 25 mars 1433 une charte au profit de la Ste-Chapelle de Paris.

Digitized by Google

la minorité du jeune roi Henri VI. L'attaque fut vive et impétueuse. Les insurgés pénétrèrent jusque dans le faubourg de Vaucelles, et selon quelques historiens « pensèrent même prendre la ville d'assaut ». Mais au moment du triomphe la fortune trahit leur courage. Les Anglais disciplinés et bien armés firent un affreux carnage de ces braves paysans qui marchant, au fond de l'hiver sur une terre couverte de neige, sans vivres et sans munitions, sans autres armes que leurs bâtons et leurs coignées, sans chefs expérimentés, subirent une cruelle déroute. Obligés de battre en retraite, puis de se séparer, ils laissèrent sur le champ de bataille un grand nombre d'entr'eux, et parmi ceux-ci leur vaillant général Catepié. Les autres chefs faits prisonniers pour la plupart, furent jugés, pendus ou décapités (1). Un édit du régent du 24 février 1434, déclara traîtres et rebelles au Roi et à sa seigneurie les habitants des vicomtés de Caen et de Bayeux *tant nobles que austres* qui avaient pris part à l'*assemblée* faite devant la ville de Caen et qui s'étaient absentés de leur domicile (2). Quelques mouvements s'étant produits l'année suivante du côté d'Avranches, un autre édit du 24 mai 1435 prit des mesures sévères contre les *cinquanteniers*, *dizainiers* et autres que les Anglais eux-mêmes avaient armés quelque temps auparavant pour réprimer les brigandages des aventuriers et des pillards qui « allant contre les défenses et édits royaux fourrageaient les biens des communes (3). » et défense leur fut faite sous les peines les plus rigoureuses de s'assembler à l'avenir *en quelque manière que ce soit* (4).

Tandis que ces manifestations populaires révélaient que le

(1) *Monstrelet.—Chroniques d'Alain Chartier.*—Mém. de M. Puiseux *sur les insurrections populaires.—Mém. de la Société des Antiq.* T. 19.

(2) Collect. de M. Danquin.—*Bulletin monum.* 20e vol.

(3) Monstrelet.—T. 6. ch. 182.

(4) Collect. de M. Danquin.

Digitized by Google

sentiment de la nationalité n'était point éteint dans le *menu peuple* bas-normand, la Noblesse maltraitée, humiliée, appauvrie excitait de son côté le Roi de France à combattre pour reconquérir la Normandie.

Un gentilhomme bas-normand, né près de Valognes, Robert Blondel, précepteur d'un prince du sang royal, le comte d'Etampes, fils de Marguerite d'Orléans, sœur du duc-poète d'Orléans, se rendit, entr'autres, l'interprète de ces douleurs et de ces véhémentes excitations. Nous publions cet appel éloquent au courage du monarque, surtout parce qu'il contient le tableau véridique de la détresse dans laquelle la noblesse normande était réduite après la conquête :

«Encore bien, *écrivait-il au Roi*, qu'il ne me soit point permis, comme le ferait un brave soldat, d'affronter les justes luttes de la guerre et d'y chercher le terme de mon existence, en combattant pour ma patrie, cependant l'incroyable désolation de mon pays et le péril imminent de tout le Royaume me contraignent, ô grand prince, de vous exhorter instamment à délivrer le Royaume de la misérable servitude qui l'opprime...

» Prenez donc résolument en main les soins d'une guerre spontanée, si vous voulez recouvrer la partie de votre royaume qui est encore la proie des ennemis et conserver l'autre. Ayez enfin pitié de l'infortune des vôtres, infortune qui n'a point d'égale....

» Lorsque bien souvent le souvenir nous revient de l'indigne exil et de la longue captivité que nos frères subissent pour avoir maintenu leur foi ; lorsque nous nous voyons nous, exilés, bannis, sans ressources, couverts d'opprobes, et eux languissants, opprimés sous le joug le plus dur, alors nous gémissons en proie à la plus amère tristesse et à d'intolérables angoisses.... Mais les choses vont ainsi qu'aujourd'hui par suite de la lâcheté des trèves, il ne nous est permis ni de vivre ni de mourir sans déshonneur....

» Avant la guerre nous étions tous renommés, riches et puissants. Aujourd'hui altérés et flétris par le besoin nous mendions notre vie. Plus d'un d'entre nous, gentilshommes, sont réduits à remplir les offices les plus vils, comme le métier de tailleur ; d'autres à servir dans les auberges ; tandis que des bouviers et des rustres Anglais, sortis de la plèbe, resplendissent dans notre pays, enrichis de nos héritages, et décorés des titres usurpés de ducs, de comtes, de barons et de chevaliers....

Digitized by Google

» Est-ce que la magnanimité de Philippe-Auguste est éteinte chez ses descendants? Est-ce que la piété de St-Louis, chez sa postérité, s'est changée en cruauté? Est-ce que dans les jours anciens, il n'appartenait pas à la très-pieuse majesté des Rois de France de rétablir la noblesse, non pas seulement la noblesse française, mais même la noblesse étrangère, injustement bannie de ses foyers.... ?

» Donc, ô prince très-illustre, nous vos fidèles qui pour la defense de VOTRE MAJESTÉ nous sommes vus chassés de nos propres maisons et frappés d'une longue calamité (Voici bientôt déjà la 35e année qui s'écoule !) nous vous adjurons, nous vous demandons, nous requérons instamment de vous l'assistance qui nous est due, de telle sorte que par la vaillance de vos armes, vous nous restauriez, nous exilés, sur le sol de la patrie qui est la nôtre et la vôtre, ainsi que vous y êtes tenu et astreint envers nous vos fidèles, envers votre propre Majesté, envers votre serment par le droit divin et humain (1).

Aux insurrections du peuple, à cette hardie provocation de la noblesse, se joignaient aussi les doléances du Clergé.

Ménagé dans ses biens et dans ses priviléges, le clergé avait généralement subi ou accepté silencieusement le gouvernement Anglais, mais il ne pouvait enfin, sous l'hermine ou sous la bure, rester insensible aux maux subis par le peuple des rangs duquel il était sorti, ou dont il était le naturel défenseur.

En ce temps là vivait au milieu du chapitre de Bayeux, dont il était la lumière et l'ornement, un chanoine, Roland des Talents (2), qui avait occupé dans le Milanais, dont il était originaire, un rang très-distingué. Appelé en France et dans le diocèse de Bayeux par l'Evêque Zanon de Castiglione, il avait

(1) *Oratio historialis*, par Robert Blondel, restée manuscrite. Ce discours véhément contient beaucoup de discussions sur des points de droit public, et notamment sur le danger des trèves. — Après l'expulsion des Anglais Charles VII fit don à l'auteur du fief de Ravenoville (canton de Sainte-Mère-Eglise), qui avait probablement été confisqué sur lui et donné à l'anglais Thomas Crawford.—*Notice par M. de Viriville.—Mém. de la Société des Antiq.* T. 19. p. 216.

(2) Voir la remarquable *Notice sur Roland des Talents*, par M. l'abbé Laffetay.—*Bulletin de la Société de Bayeux.* 1852. p. 13.

Digitized by Google

conquis un rang et une influence qui donnaient à sa parole une grande autorité. Accoutumé à traiter avec les grands, il eut le courage de faire entendre un langage sévère mais plein de dignité aux chefs politiques que le gouvernement anglais avait placés à la tête de la province.

« Plût à Dieu, *écrivait-il vers* 1446, *à l'archevêque d'Yorck, oncle du jeune Roi*, que VOTRE PATERNITÉ pût juger par elle-même des tristes agitations de ces temps. Non, elle ne pourrait retenir ses larmes en comparant les jours actuels avec ceux qui les ont précédés et en voyant combien est oublié le souvenir du généreux Henri V. On dirait qu'avec lui la discipline, la prudence et l'équité sont descendus dans la tombe. Que le duc de Glocester (LE GOUVERNEUR DE LA NORMANDIE) soit bien convaincu qu'un prompt changement est devenu nécessaire, et que des malheurs et des ruines sont proches si le remède se fait attendre longtemps... J'ai honte et je m'afflige profondément d'être obligé de tenir ce langage; mais c'est pour moi un devoir impérieux de renouveler sans cesse mes plaintes, et de ne m'en désister que lorsque par des mesures rapides et énergiques on en aura fait disparaître la cause. »

Plus tard, ses doléances n'obtenant point de résultat, il se détermina à adresser au duc de Glocester lui-même le tableau des misères sous lesquelles la Normandie gémissait écrasée. On pourra juger par la lettre suivante de l'énergie de ses plaintes :

« J'aimerais, Prince, à écrire souvent à VOTRE GRANDEUR pour la féliciter de la marche des affaires ; mais aujourd'hui je manquerais à ma conscience comme à mon devoir si je ne l'entretenais pas de tout ce qui blesse mon cœur et mon esprit, et si, dans le but de prévenir une imminente catastrophe, je ne lui exposais pas la condition du pays empirant de jour en jour et bientôt désespérée. A la vue de cette triste contrée courbée sous la douleur d'une tyrannie abjecte, et exposée à devenir la proie de la soldatesque, la pitié qu'inspire son malheur ne peut s'exprimer que par des larmes. Elle est agitée par toutes sortes de misères, écrasée sous le poids d'exactions infinies, opprimée par des excursions quotidiennes, foulée aux pieds par ceux-là qui devaient la défendre, pressurée sans terme et sans mesure par des vautours qui semblent avoir pris à tâche de dévorer sa substance. Depuis plus de dix-huit mois les officiers et les soldats n'ont reçu aucune paie

Digitized by Google

et ne vivent que d'exactions et de rapines. Peut-on douter des évènements qu'engendrera bientôt le désespoir?... Qui peut penser que ce navire battu par tant de tempêtes, exposé à un naufrage inévitable puisse être sauvé si la Providence ne lui envoie pas un pilote extraordinaire?... Illustre Prince, si vous avez fait éclater en tant d'autres occasions votre habileté, hâtez-vous de mesurer les secours que nous réclamons à l'imminence des périls et à l'étendue des besoins.... Que si la gloire de sauver un pays conquis par tant de victoires n'inspire pas votre zèle, que la crainte vous y excite. Ne pensez pas que les Français soient une nation vaine et méprisable qui ne sache point secouer le joug. N'oubliez pas que leur pays est immense, puissant par ses armes et par ses ressources, et surtout souvenez-vous que les Gaulois leurs ancêtres osèrent autrefois défier l'empire Romain et en triomphèrent dans de glorieux combats (1).»

La bourgeoisie quoique peu nombreuse et n'étant guère alors représentée que par les marchands et les ouvriers ne se montrait point étrangère à ces provocations, et appelait aussi la fin de ses maux.

Dans ses bacchiques chansons le célèbre foulon Virois, Olivier Basselin, se rendait l'écho de ces sentiments mal contenus.

De son côté, Alain Chartier, né dans les murs de la ville de Bayeux qui naguères a consacré son souvenir (2), poète, orateur, historien, non moins célèbre à tous ces titres que par le baiser de Marguerite,

> Noble et chaste faveur, baiser de l'âme à l'âme,
> Sublime expression d'une céleste flamme,
> Plus pénétrante au cœur qu'une autre volupté (3),

réveillait avec ardeur la haine du pays par de sanglantes in-

(1) Ces deux lettres, en latin, sont conservées dans le manuscrit des Œuvres de Roland des Talents, à la Bibliothèque du Chapitre.

(2) *Recherches historiques sur la maison d'Alain Chartier.*—M. Pezet.—*Mémoires de la Société de Bayeux.* T. 1er.

(3) Vers d'un gracieux sonnet de M. Alph. Le Flaguais, sur *le Baiser de Marguerite*, —Marguerite d'Écosse, épouse du Daupbin, devenu Louis XI.

Digitized by Google

vectives contre ses dominateurs. Rien de plus chaleureux que les accents de son patriotisme dans son *Quadriloge inventif*, dans son dialogue *Super deploratione gallicæ calamitatis*, et surtout rien de plus incisif que sa *Ballade de Fougères*, dernier élan de son indignation à la nouvelle du pillage, des viols et des massacres commis en pleine paix, ou du moins au mépris d'une trève, par les Anglais, lors du sac de Fougères [1], qui précéda de peu de temps le réveil de Charles VII.

Chacun des couplets de cette ballade se terminait par un proverbe et faisait d'autant mieux vibrer la fibre populaire qu'il résumait par une pensée pittoresque comprise de tous, les sentiments les plus élevés, et les plus menaçantes prophéties [2].

Ce langage énergique, ces provocations, ces soulèvements tumultueux du peuple, et ces plaintes de la bourgeoisie prouvent que dans les hautes régions comme dans les bas fonds de la population fermentait la fiévreuse impatience de secouer le joug étranger.

Charles VII parvenu à recouvrer une partie de son royaume comprit que le moment était enfin venu de disputer le reste à Henri VI.

Quittant, comme dit Brantôme, *la chasse et les jardins et*
1449 *prenant le frein aux dents*, il ordonna, en août 1449, à l'un de ses plus illustres généraux, à Dunois, d'entrer en Normandie, et d'en expulser le duc de Sommerset et le vieux Talbot qui y commandaient pour le Roi d'Angleterre.

Chassés de la vallée de la Seine, les Anglais avaient senti

(1) En mars 1449.

(2) Cette ballade est une des dernières œuvres qu'Alain Chartier ait composées. Il mourut à Avignon, en 1449, un an avant la bataille de Formigny.—V. son épitaphe dans les *Recherches historiques ci-dessus citées*.

Digitized by Google

la nécessité d'augmenter leurs forces dans la Basse-Normandie. Thomas Kyriel, *gentilhomme de grand renom*, à la tête d'un corps d'armée de trois mille Anglais, descendit à Cherbourg. Dès son arrivée il rallia tout ce qu'offraient de disponible les garnisons anglaises du Cotentin, et après avoir été rejoint par Robert Ver qui lui amena 600 hommes de Caen, Mathieu Goth ou God qui lui en amena 800 de Bayeux, et Henri de Norbery avec 400 de Vire, il marcha droit vers Bayeux.

1450 Le 14 avril 1450 il franchit les Veys au gué de St-Clément, passant sur le corps de quelques troupes françaises commandées par Pierre de Louvain, qui tentèrent vainement de l'arrêter.

Dans cette marche hardie Kyriel avait laissé sur sa droite Carentan, qu'occupait déjà le comte de Clermont, fort jeune encore et que le Roi avait nommé son lieutenant-général, et St-Lo où le connétable de Richemont était arrivé la veille au soir à la tête de 300 lances et avait été reçu avec allégresse.

Instruit de ces événements, le comte de Clermont, quittant Carentan suivit immédiatement Kyriel à la piste, et avertit le connétable d'accourir à marche forcée sur Trévières. Le mercredi 15 avril il était établi dès la pointe du jour sur la colline qui domine Formigny, attendant le connétable de Richemont à la rencontre duquel il détacha vers Trévières un corps d'archers.

A la vue de la position qu'occupait le comte de Clermont, Thomas Kyriel concentra ses forces, et se retrancha dans les jardins et les vergers du village.

Sans attendre l'arrivée du connétable le comte de Clermont engagea le combat avec vigueur. Nous en empruntons le récit à l'excellent *Mémoire historique* de M. Lambert [1] qui contient le résumé le plus fidèle de ce qui a été écrit par

[1] *Mémoire historique sur la bataille de Formigny*, par Ch.-Ed. Lambert.—1824.

Digitized by Google

tous les écrivains sur cette grande journée et dont la clarté et l'exactitude ne laissent rien à désirer :

« Voici la manière dont les Anglais disposèrent leur ordre de bataille : Robert Ver et Mathieu God eurent le commandement de la cavalerie, qui était de huit cents à mille combattants ; elle fut placée du côté du ruisseau vers le pont. Thomas Kyriel et le reste de son armée descendirent à pied, se rangèrent en bataille, en laissant à dos le village éloigné d'environ un trait d'arc, appuyés par le ruisseau et des jardins remplis de pommiers et d'autres arbres. *Là furent Françoys et Angloys les uns devant les autres par l'espace de trois heures tousjours en escarmouchant, et pendant ce les Angloys feirent grands troux et fossez en terre avec dagues et espées devant eulx, afin que ceux qui les assaudroient peussent tomber eulx et leurs chevaulx sur lesdictes dagues et espées* (1).

» Le comte de Clermont fit alors faire un mouvement à sa troupe, et se plaça devant eux à la distance de trois traits d'arbalètes environ ; là, quinze cents archers, sous la conduite du sire de Mauny mirent pied à terre et les hommes d'armes demeurèrent à cheval dans la direction du ruisseau (2).

» Les Français avaient établi deux couleuvrines en avant de leur position (3), environ soixante lanciers et deux cents archers étaient chargés de les protéger et de tenir les Anglais en échec, jusqu'à l'arrivée du connétable ; mais Mathieu God, qui éprouvait un dommage considérable par l'effet de ces pièces d'artillerie, envoya six cents archers pour s'en emparer, ce qu'ils firent malgré le feu de ces pièces. Les Français furent vivement repoussés et forcés de se retirer en désordre jusqu'à la position qu'occupait le comte de Clermont.

»Dans ce moment, on aperçut le connétable de France (4) qui descendait d'une hauteur au-dessus d'un moulin à vent du côté de Trévières : il avait avec lui deux cent à deux cent vingt lanciers, dont les principaux étaient Jacques de Luxembourg, le comte de Laval, Lohéac, maréchal de France, d'Orval, le maréchal de Brétagne, Ste-Sévère, Boussac et plusieurs autres chevaliers et écuyers et huit cents archers. Le connétable, voyant le désordre des Français, se hâta d'envoyer une partie de son avant-garde *avec ceux qui gouvernoient ses archers* (5), Gilles de St-Simon, Jean et Philippe

(1) Monstrelet. Tome 3, p. 26.

(2) Math. de Coucy et Jean Chartier.

(3) Monstrelet et Alain Chartier, page 197, édit. de 1617, in-4°, *disent quelques faulcons et grosses couleuvrines.*

(4) Jean Charier et Math. de Coucy.

(5) Guill. Gruel, *Hist. du duc de Bretagne, Artus III.*

Digitized by Google

de Malestroit frères, Jean Budes Hector Meriadeuc, Guillaume Gruel, Anceau Gaudin, et *le Bastard de la Trimouille vaillant chevalier en armes* (1), qui marchèrent vers le pont de Formigny, occupé par l'aile gauche de l'armée Anglaise. Le pont fut enlevé, et les Anglais perdirent environ cent vingt hommes (2).

»Mathieu God et Robert Ver, effrayés de cette attaque, abandonnèrent le terrain avec environ mille de leurs gens, et s'enfuirent à Bayeux et à Caen. Kyriel prit alors le parti de se retirer avec sa troupe près du ruisseau et dans le village.

» Le connétable avec le reste de ses gens passa le ruisseau, pour joindre le comte de Clermont, et là, toutes les forces Françaises étant réunies, le connétable de France dit à Prégent de Coëtivi : *allons vous et moi voir leurs contenances* (3), et lorsqu'ils furent entre les deux armées, il lui demanda : *que vous semble M. l'admiral, comment nous les devons prendre ou par les bouts, ou par le milieu?* L'amiral lui répondit qu'il pensait qu'ils resteraient dans leurs retranchements; le connétable lui dit : *je voue à Dieu ils n'y demeureront pas, avec la grâce de Dieu.* Le grand sénéchal de Normandie vint dans ce moment demander la permission de faire descendre son enseigne (sa troupe) vers une redoute qu'occupait l'aile droite de l'armée Anglaise (4). Le connétable, y ayant réfléchi, la lui accorda. Aussitôt les gens du sénéchal enlèvent la redoute et chargent les Anglais avec une telle vigueur qu'ils détruisent totalement cette aile. Dans le même instant, les troupes du connétable et celles du comte de Clermont s'avancent près du village, passent le ruisseau sur le grand chemin, font reculer les Anglais de leur position, et les assaillent vigoureusement de toutes parts. Les Anglais soutiennent vaillamment le choc; mais, enfoncés et rompus sur plusieurs points, ils sont enfin forcés de céder à la fortune des vainqueurs. »

La victoire chèrement disputée passa donc enfin sous nos drapeaux. Les plus beaux noms de la France brillaient parmi les combattants. Tous rivalisèrent de vaillance et d'ardeur (5).

(1) Jean Chartier et les *Grandes Chronicques de Bretaigne.*

(2) Guill. Gruel.

(3) *Idem.*

(4) Guill. Gruel, Monstrelet et Jean Chartier.

(5) On lit dans le feuilleton de *la Presse*, du 31 décembre 1853, l'article suivant :

« L'hymne guerrier qui suit (qu'on attribue à tort à Olivier Basselin), écrit en patois mâle et incisif fut, dit-on, chanté avec un entraînement

Digitized by Google

Sur le champ de bataille même, *environ le soleil couchant*, le jeune vainqueur qui avait noblement gagné ses éperons fut reçu chevalier par le connétable de Richemont son rival de gloire. Des prêtres et des héraults reçurent la mission de faire enterrer les morts. Quatorze fosses furent ouvertes et reçurent 4774 cadavres Anglais, pêle-mêle avec les Français qui avaient succombé et dont le nombre quoique peu considérable est resté incertain.

Kyriel fut fait prisonnier ainsi que ses principaux officiers. Vire, Briquebecq, Valognes et St-Sauveur se soumirent. Plus tard les villes de Falaise et de Domfront furent prises. Caen attaqué par le roi Charles VII en personne, subit un siége de quelques jours et capitula le 1er juillet.

Le lendemain de la bataille, l'armée Française, sous le commandement de Dunois, vint investir Bayeux où commandait Mathieu Goth depuis plusieurs années. La garnison était de 900 Anglais d'autant mieux résolus à se défendre qu'ils avaient été vaincus à Formigny et étaient rentrés dans la place après la bataille. Des assauts furent donnés à la ville et les Français repoussés avec perte. Dunois fut obligé de recourir à l'emploi des machines et engins de siége. Pendant douze jours la ville fut écrasée. Les boulets de pierre grossièrement arrondis qui sont en ce moment dans la cour du Musée de Bayeux proviennent de ce siége et furent employés contre la

inexprimable à la bataille de Formigny :

En avant, gens de village,
Défenseurs du Roi français,
Armez-vous tous de courage
Pour courir sus aux Anglais.
C'est trop peu qu'on les bafoue ;
Autant qu'on en trouvera
Au gibet qu'on les encroue,
S'y trouve bien qui pourra.

Digitized by Google

ville (1). Le comte de Dunois animé du désir de ménager cette ville qui devait redevenir française, proposa une conférence à Mathieu Goth pour convenir des conditions d'une capitulation. Cette capitulation fut enfin arrêtée le 16 mai dans les termes suivants :

« Le lundy 4e jour de may l'an 1450, fut mis et assis le siége au nom du Roy notre souverain seigneur, CHARLES par la grace de Dieu Roy de France, devant la ville, chastel et forteresse de Bayeux, environ deux heures après douze de jour, et d'icelui siége était chef Monseigneur le Bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, grand-chambellan de France, et lieutenant-général du Roi notre Sire ;

» Aussi y étaient Mgr de Monteney, lieutenant du duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte d'Anevers, Robert de Flaques, bailli d'Evreux, et plusieurs autres seigneurs du parti de France ;

» Et le samedi 16e jour dudit mois de may, fut ladite ville, chastel et forteresse de Bayeux composée selon l'appointement et traité dont la teneur en suit :

» Appointement fait par Monseigneur le comte DUNOIS, lieutenant-général du Roy notre Sire, sur le fait de la guerre, et les autres seigneurs du sang et gens du conseil du Roi étant au siége devant la ville de Bayeux, et avec Mathieu Goth, capitaine de gens d'armes étant dedans ladite ville, en la manière qui s'ensuit pour et au nom d'eux et des gens d'église, nobles, bourgeois, habitans d'icelle, promettant :

» Que ledit capitaine, hommes d'armes et archers et autres gens de guerre étant en ladite garnison, bailleront à mondit seigneur le comte Dunois pour et au nom du Roi lesdits ville et castel de Bayeux, loyaument et de fait dans le jour de mardy prochain venant à heure de huit heures du matin ;

» Et pour sûreté de ce bailleront hôtages bons et suffisans jusques au nombre de douze, c'est à savoir six desdits gens de guerre, et six des bourgeois de ladite ville.

» *Item*, et dans ledit jour de mardy se déporteront ceux de ladite garnison tenant le parti du Roi d'Angleterre de ladite ville et chastel de Bayeux *ung baston en leur poing*, et n'en pourront emporter aucuns biens, or, ne argent avec eux et seront tenus les délaisser en ladite ville, et les bailler

(1) Ces boulets sont du même calibre que ceux qui sont restés au Mont-St-Michel et qui furent employés contre cette forteresse lors du siége de cette époque.

Digitized by Google

par inventaire à ceux qui à ce faire seront commis de par mondit seigneur, sauf ceulx de grâce et de courtoisie :

» A été promis aux dessus dits gens de guerre de ladite garnison de pouvoir emporter avec eux pour faire leurs dépenses sur le champ, c'est à savoir, chaque homme d'armes jusques à dix écus, et chacun des autres cinq écus, avec leur vesture de corps autres qu'habillements de guerre, à savoir chacun, une robe jaquette, chaperon, chausses, souliers et chemises tant seulement :

» *Item*, s'en iront les dessus dits de ladite garnison en Angleterre, ou ès isles par la ville de Cherbourg, sans entrer à Caen, garnis de bons sauf-conduits, qui pour ce faire leur seront baillés, et ne pourront demeurer en aucunes villes ou places tenues pour aucun de leur parti, ni faire la guerre pendant le temps de leurs sauf conduits et s'ils sont trouvés faisans le contraire, ils seront exceptés de tous traités et compositions ;

Item, a été promis de grâce et de courtoisie que tous ceux qui veulent demeurer en ladite ville de quelqu'état, pays, nation ou condition qu'ils soient faire le pourront, dans le temps et terme de deux mois, et seront reçus à serment d'être bons et loyaux envers le Roy, et leur seront restitués leurs héritages, possessions, habits quelconques, et aussi s'en pourront aller, si bon leur semble, en la manière susdite comme des gens de guerre ;

» S'employeront mesdits seigneurs envers le Roy de recevoir tous les habitants de la ville qui demeurer voudront, être et demeurer en sa bonne grâce ;

» *Item*, seront restitués envers ceux de ladite garnison toutes personnes qui sont de ceux du parti du Roy et demeureront quittes envers eux de toutes foi et promesse qu'ils leurs pourraient avoir faites à cause de guerre ou autrement ;

» *Item*, seront restitués par ceux de ladite garnison tous les joyaux et ornements d'Eglise qui pouvaient par eux avoir été pris ès Eglises de ladite ville et fauxbourgs dudit Bayeux ;

» *Item*, toutes dames, damoiselles et autres femmes d'estat mariées, auront de *grâce, don et courtoisie* tous leurs joyaux et robes à elles appartenant ;

» *Item*, toutes les personnes qui sont blessées ou ont meurtre de leurs corps et qui seront gens de guerre, pourront demeurer en ladite ville pour eux faire guérir jusqu'à un mois, et s'ils en veulent partir leur sera baillé sauf-conduit bon et valable pour eux aller en Angleterre ;

» Toutes lesquelles choses devant dites, NOUS, COMTE DE DUNOIS, lieutenant devant nommé, promettons par la foy et serment de notre corps, et sur notre honneur, tenir, entretenir, et accomplir de point en point, sans fraude, barat ne mal engin.

Digitized by Google

» En témoing de ce avons signé ces présentes de notre main, et fait sceller du scel de nos armes, ce 16e jour de mai l'an 1450.

» Ainsi signé

» LE BASTARD D'ORLÉANS. »

A la porte de Bayeux, le jour du départ, s'offrit un spectacle qui repose l'esprit après tant de désastres et de guerres. Beaucoup d'officiers anglais et de soldats s'étaient mariés pendant cette longue occupation de trente-trois ans. Ils étaient obligés de laisser derrière eux leurs femmes et leurs enfants, tous les objets de leur tendresse, n'ayant aucuns moyens de transports pour les faire suivre.

A l'heure des derniers adieux ces enfants et ces femmes fondirent en larmes : leur douleur était déchirante. Elle attendrit les officiers Français, généreux après la victoire comme ils avaient été vaillants dans le combat. Emus de compassion, on les vit s'empresser de donner charrettes, voitures et leurs propres chevaux, pour transporter ces pauvres familles, qui dans leur désespoir faisaient *piteux à voir*. Le nombre de ces fourgons ne fut pas assez considérable pour les porter toutes, car elles étaient au nombre d'aumoins 400, sans compter les enfants; mais celles de ces femmes qui avaient assez de force, répondant par leur dévouement conjugal et maternel à la générosité des chevaliers Français, suivirent à pied la garnison vaincue *portant les petits en berseaulx, les moyens par leur pauvre col, et les grandelets en leurs mains que c'était vraiment pitié* (1).

A cette bataille de Formigny qui décida du sort de la Normandie, les deux armées ne présentèrent point de masses imposantes; mais tel était l'affaiblissement où des guerres continuelles et des maux de toute espèce avaient réduit les deux pays qu'une bataille où les deux armées engagées ne

(1) *Jean Chartier.*

Digitized by Google

présentaient pas plus de 12,000 soldats eut les suites les plus décisives [1].

Le premier capitaine de Bayeux nommé par Charles VII fut Amenyon Le Bret, seigneur d'Orval, et le premier gardien du château fut Bernard de Paradines. Un vaillant défenseur de la cause royale au siége de Bayeux, nommé Richard Vaultier, périt dans une circonstance restée ignorée, victime de sa fidélité à son souverain légitime. Sa famille reçut du roi Charles VII la lettre la plus honorable, sous la date du 7 août 1450, avant même que la Normandie ne fût complétement évacuée [2].

Il ne restait plus que Cherbourg à soumettre. Le connétable de Richemont en fit le siége. L'amiral de Coëtivy, l'un des plus vaillants capitaines, qui commandait l'avant-garde à Formigny, fut emporté d'un coup de canon. Enfin au moment de l'assaut cette place dont les Anglais avaient fait leur principale forteresse et qu'ils avaient mise dans un redoutable état de défense, demanda à capituler et ouvrit ses portes à l'armée française LE 12 AOUT 1450 [3], jour de gloire et de délivrance pour la Normandie qui vit après trente-trois ans de possession expulser définitivement les Anglais de toutes les places de la province, et qui mit fin à cette guerre séculaire qui l'avait dévastée et ruinée !

Pour perpétuer le souvenir de cet heureux événement le roi Charles VII demanda qu'une cérémonie religieuse fût célébrée chaque année le 12 août, jour anniversaire de la reddition de Cherbourg.

La chaire de Bayeux était alors occupée par Zanon de Castiglione, né à Milan, promu à l'épiscopat en 1432 ou 1434,

(1) Jean Chartier.

(2) Collect. de M. Danquin.—*Bulletin monumental.* 20e vol. p. 422.

(3) Le château de Cherbourg a été démoli par ordre de Louis XIV, en 1692.

Digitized by Google

pendant l'occupation. Dès le 26 mai il s'était empressé d'accourir à Argentan où était le roi Charles VII, et de déposer dans ses mains son serment de fidélité.

Il accueillit avec respect et avec un *cœur dévoué* le vœu du Monarque, institua la fête demandée, et en consacra l'institution par un mandement ou écrit explicatif qualifié de *Mémorial*. Il n'est pas de point de vue littéraire, historique, religieux et politique sous lequel ce mandement épiscopal, inédit jusqu'à ce jour, qui date de 400 ans, et qui consacre le plus glorieux souvenir, n'offre un puissant intérêt (1) :

« A la louange et à la gloire du Dieu tout puissant qui seul fait des miracles !

» Afin que chacun connaisse la juste cause qui nous a fait instituer cette solennité religieuse, nous avons fait constater avec soin cette partie de l'histoire du roi Charles VII, qui a délivré avec si grande promptitude son peuple de Normandie du joug très-dur et intolérable des Anglais, sous lequel depuis plus de 33 ans il gémissait dans la plus grande anxiété et sous le poids de toutes les charges de la guerre.

» En souvenir de cet heureux événement, cet excellent Prince a voulu que des actions de grâces soient rendues à la divine Majesté, et que le jour de cette complète victoire fût consacré au Seigneur. »

Ici le Prélat rend compte des incidents antérieurs à la reprise de la Normandie, de la rupture de la trêve, de la prise de Fougères, et enfin des ordres du Roi pour faire flotter son étendard dans la Normandie et pour faire avec ardeur une guerre décisive à ces *infracteurs des traités*, ces *perturbateurs de la tranquillité publique*.

(1) Ce mandement ou *Mémorial*, écrit en latin, se trouve dans le registre *manuscrit* des œuvres de Roland des Talents, à la Bibliothèque du Chapitre. Cette circonstance rend vraisemblable que ce chanoine, écrivain distingué, en était le rédacteur. Ce registre avait été enlevé de la Bibliothèque du Chapitre lors de son pillage par les protestans. Il était tombé dans les mains d'un paysan qui le remit au curé de la Haye-Piquenot ; celui-ci en fit don à M. l'abbé Petite, pour qu'il fût rendu à la Bibliothèque. (Notice de M. Laffetay sur Roland des Talents).

Digitized by Google

« Tout s'est passé, *continue-t-il*, avec un tel bonheur que toutes les bénédictions célestes ont favorisé cette glorieuse entreprise. Les éléments eux-mêmes semblaient en avoir reçu l'ordre de la bouche du Tout-Puissant, et n'avoir fait qu'exécuter ses décrets. Partout Dieu a donné des signes évidents de sa grâce. Tout ce que les Anglais ont entrepris, tout ce qu'ils ont tenté s'est retourné contr'eux. Les Français au contraire eurent toujours la fortune favorable. Dans les camps, dans les siéges, dans les marches tout leur fut propice, et cette guerre s'est faite sans massacre de soldats, sans pertes considérables, sans oppression du pays, sans aucune de ces calamités qui accompagnent toujours les guerres.... Les anciens possesseurs sont rentrés dans les héritages dont l'invasion les avait dépouillés. Tous les infortunés réduits à la servitude ont été rendus à la liberté.

» C'est ainsi que, par la grâce de Dieu, la Normandie après tant d'agitations est rentrée sous le sceptre de son prince légitime, de son véritable maître, et en recouvrant ses droits et sa liberté a été dégagée de l'intolérable aiguillon de son plus ancien et de son plus coupable ennemi.

» Dans l'ordre des chose humaines, rien de plus heureux, de plus désirable ne pouvait arriver. Le Roi très-chrétien en considérant attentivement ces témoignages manifestes de la protection divine, convaincu que ce n'était point aux forces humaines que la gloire devait en être rapportée, mais que l'honneur en devait être attribué à la bonté de son Créateur s'est écrié avec le prophète David : *Non nobis, Domine, non nobis, sed Nomini tuo da gloriam...*

»C'est pourquoi, afin que le laps des années ne puisse effacer la mémoire de si grands bienfaits, le Roi a adressé des lettres à tous les archevêques et évêques, aux diverses corporations religieuses, ainsi qu'aux villes et forteresses de tout son Royaume, afin que dans chaque église il soit célébré une solennité annuelle en souvenir de ce bienfait du Ciel et de la joie publique et que des messes d'actions de grâces et des processions soient instituées en témoignage de cette allégresse. Enfin il a désiré que ces fêtes soient solemnisées *à perpétuité* le 12 du mois d'août de chaque année, jour d'une félicité parfaite où se rendit la place de Cherbourg, la dernière qui fût restée au pouvoir des Anglais.

» A ces causes, nous ZANON, par la grace de Dieu, EVÊQUE DE BAYEUX, nous Doyen du Chapitre, et nous Chapitre de ladite Eglise de Bayeux, pour satisfaire à cette volonté d'un grand Roi, considérant que cette religieuse et catholique manifestation de sa reconnaissance envers son Créateur ne sera pas moins salutaire à nous-mêmes qu'à tous les habitants du Royaume, nous avons accueilli cette demande avec des sentiments de joie ardente, de respect et de dévotion cordiale.

» En conséquence, nous ordonnons que le jour mémorable du 12 août

Digitized by Google

soit sanctifié chaque année jusqu'à l'heure de midi, que des actions de grâces soient rendues à Dieu pendant cette journée, que pour en consacrer à jamais l'immortel souvenir, il soit inscrit dans notre Martyrologe comme y sont inscrits les jours de fêtes solennelles, et que cette solennité consacrée à Dieu soit célébrée d'âge en âge à perpétuité.

» Nous exhortons nos successeurs et tous ceux qui vivront après nous à ne point considérer comme un fardeau l'institution nouvelle de cette fête si salutaire, et à ne la négliger jamais par indifférence; nous les exhortons aussi à se rappeler sans cesse les oppressions et les calamités qui pesèrent sur nos pères et sur nous pendant les désastres de ces guerres qui ont coûté tant de sang. Qu'ils croient à notre parole, à nous qui de nos jours avons été les témoins de ces luttes terribles et funestes, qui avons eu le douloureux spectacle de notre patrie pillée, ruinée, énervée par des spoliations et des rapines de chaque jour, qui avons vu périr sur les champs de bataille la fleur de la noblesse, exterminer tant de braves soldats sortis des rangs du peuple, qui avons gémi sur l'effusion de tant de sang et sur tant d'afflictions et de misères.

» Délivrés aujourd'hui par le secours céleste, rentrés après tant d'agitations dans un port de salut, nous respirons à l'abri de la protection d'un Roi très-clément et très-chrétien; nous jouissons enfin de cette sécurité que donne une douce et sereine paix.

» Puissions-nous en jouir longtemps ainsi que notre postérité! Puissions-nous au milieu de ce calme si désiré ne jamais oublier la reconnaissance et les actions de grâces que nous devons à notre Sauveur qui dans nos infortunes s'est souvenu de nous, nous a délivrés de nos ennemis et rétablis heureusement sous le sceptre de notre Roi!

» Ah! que notre ingratitude, ce vice de l'humanité qui afflige tant la bonté de Dieu, n'excite jamais sa colère! Puisse-t-elle ne jamais provoquer le retour de ces fléaux qui seraient d'autant plus amers que nous les aurions mérités par nos fautes! (1)

La procession ordonnée par ce mandement avait toujours été célébrée le 12 août par le clergé de l'église Cathédrale de Bayeux jusques à la révolution de Juillet 1830. Elle cessa à

(1) Là se termine le manuscrit au milieu d'une phrase commencée. Il est présumable qu'il y avait encore quelques lignes qui ont été perdues.— Ce mandement, les lettres de Roland des Talents et le *discours* de Blondel sont de véritables tableaux qui peignent des situations politiques et des mœurs contemporaines. Nous espérons qu'on excusera leur longueur à cause de l'intérêt qu'ils présentent.

Digitized by Google

cette époque en présence de l'opposition que quelques esprits firent aux cérémonies extérieures du culte catholique, et n'a point encore été rétablie.

Dans le diocèse de Coutances on fait encore aujourd'hui mémoire de cette délivrance. Le 12 août les prêtres récitent une antienne qui y est relative et qui a été conservée dans le bréviaire du diocèse (1).

Le clergé normand fut d'autant plus heureux de rentrer sous le sceptre du Roi de France que les Anglais dans les dernières années de leur possession se faisaient remarquer par des hostilités sacriléges qui avaient indigné les populations. Un écrivain contemporain (2) attribue même le succès de la bataille de Formigny à une juste punition du ciel à cause des profanations exercées par eux pendant le temps du Carême qui venait de s'écouler.

Durant le siége de Caen, Charles VII s'était logé à l'abbaye d'Ardennes. Ce fut là qu'il reçut la foi et l'hommage d'un grand nombre de seigneurs qui s'empressèrent de venir reconnaître leur légitime souverain (3). Si quelques-uns purent être accusés d'accourir saluer le soleil naissant, ce reproche ne peut atteindre les barons de Creully, de Coulombières, de Tillières, etc., qui furent remarqués des premiers près de la personne du Roi de France, eux dont les domaines avaient été confisqués à raison de leur fidélité à sa cause.

La restitution de leurs biens fut un des premiers actes par lesquels fut signalée la réunion de la Normandie à la France.

(1) *Omnis populus cantabat in cunctis tribubus dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum, et ipse salvavit nos. Usque quò si letis, et non redimitis regem.*

(2) Robert Blondel, déjà cité.

(3) Le Chapitre de Bayeux envoya à Charles VII une députation pour l'assurer de la fidélité des habitants : les députés étaient Guillaume de Bailleul, doyen du Chapitre, et le chanoine Le Fèvre.

Digitized by Google

Ainsi finit cette série de *cent ans* de désastres, dont, historien fidèle, nous avons retracé le tableau, non sans émotion, mais sans passion, au moment même où réunis pour la première fois depuis Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, les drapeaux Anglais et Français flottent ensemble pour la même cause et sur le même rivage.

Jusques-là il n'y avait point eu en France à proprement parler d'homogénéité nationale, mais des peuples différents vivant sous le même sceptre. La fin de cette longue lutte devint le commencement de la nationalité française. Ce fut à partir de ce moment qu'il y eut véritablement une France pesant de tout le poids de sa forte unité dans la balance des nations.

Philippe de Vierville rentra dans la possession de la baronnie de Creully confisquée sur Guillaume son père. Cette confiscation l'avait réduit dans un tel état de gêne et de malaisance qu'il ne pouvait payer la dot de Thomine de Vierville, l'une de ses filles, et qu'il fut obligé de souscrire une obligation au profit d'Olivier de Vassy, son gendre, pour demeurer quitte des pactions et promesses du mariage. Cette obligation porte la date du 4 mai 1451, immédiatement après la reprise de possession (1).

Son beau-père, Jean de Montauban, fut récompensé des services par lui rendus à l'occasion du recouvrement de la Normandie. Charles VII le nomma bailli du Cotentin, et lors de sa mort il était maréchal de Bretagne, amiral de France, et grand-maître des eaux et forêts.

Vers ce temps Philippe convola en secondes noces avec une demoiselle de Suhard.

Trente-six ans étaient écoulés depuis que les vainqueurs et les vaincus de la grande journée de Formigny dormaient dans la même tombe, et le gouvernement n'avait élevé sur cette

(1) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

terre glorieuse aucun monument commémoratif de la délivrance du pays, lorsque Jean de Bourbon, duc de Clermont, le principal héros de la bataille, voulut réparer cet oubli. Par une charte du mois d'avril 1486 (1), datée de Saint-Joyn, en Poitou, où ce prince s'était retiré, il fonda une chapelle « en l'honneur de M. St-Loys, chef et protecteur de la » couronne de France, au lieu où à l'âge de 24 ans il avait « gagné une journée à l'encontre des Anglais, anciens enne- » mis de la couronne de France, pour son roi Charles VII et » en cette journée obtenu la victoire. » Il voulut que cette chapelle s'élevât sur le bord du ruisseau descendant vers la rivière d'Aure où, suivant la tradition locale, il coula tant de sang, qu'une messe d'actions de grâces y fût célébrée chaque jour et qu'aux jours Saint-Louis et des Morts un *Libera* fût chanté pour les trépassés au lieu et champ où fut ladite journée.

Malgré cette auréole de patriotisme la Révolution ne respecta point ce monument élevé par la piété et par la gloire (2). Rétabli par la munificence du roi Louis-Philippe à qui l'histoire ne reprochera point d'avoir oublié aucune des gloires de la France, il lui manque encore une dotation suffisante pour accomplir le vœu du vainqueur de Formigny et honorer *à perpétuité* par des prières ceux qui versèrent leur sang pour la délivrance de leur pays.

(1) Confirmée par édit du Roi du mois de mars 1487. — V. le *Mémoire* sus-cité de M. Lambert.

(2) Cette chapelle fut vendue en 1795 comme bien national. En 1820 le Conseil général du Calvados émit un vœu, qui n'eut pas de suite, pour la racheter.—Elle fut vendue sur expropriation le 14 mars 1829, à M. Duny, propriétaire à Ecrameville, qui par l'intermédiaire de M. Albert, député de la Charente, son gendre, en a fait hommage au Roi Louis-Philippe. Le Roi en fit faire la restauration à ses frais. Elle a été bénie par Mgr Robin, évêque de Bayeux, en novembre 1845, mais elle n'est point desservie par la paroisse qui ne peut y entretenir de chapelain.

Digitized by Google

Vis-à-vis d'un champ nommé encore *le champ* ou *le tombeau des Anglais*, sur le bord de la route impériale, M. de Caumont qui aime à conserver tous les souvenirs historiques, a fait élever une colonne commémorative de cette victoire. Ce monolythe en pierre a déjà reçu l'outrage involontaire des jeux des enfants qui se jouent là où combattirent et périrent leurs pères. Espérons que le jour n'est pas loin où un monument en granit ou en bronze consacrera ce souvenir national, et prouvera à l'étranger qui souvent nous accuse que la France n'est ni ingrate, ni oublieuse de son passé.

1461 A Charles VII succéda Louis XI, figure sombre et terrible, esprit plein de contrastes. Ce Roi placé entre le moyen-âge et les temps modernes, entre l'aristocratie qui s'écroulait et la démocratie qui s'élevait, s'occupa moins de guerres que de politique et d'administration. L'idée fixe de son règne fut l'abaissement de la féodalité, et la concentration du pouvoir dans ses mains, la substitution de la monarchie absolue à la monarchie féodale.

Pour arriver à ce but, il se proposa la destruction des châteaux et forteresses d'où pouvait sortir un signal de résistance à son autorité. Acheter à vil prix ceux que les seigneurs appauvris consentaient à lui vendre, s'opposer par ses baillis à ce qu'on réparât ceux qui menaçaient ruines, refuser l'autorisation nécessaire pour qu'on en construisît de nouveaux, ordonner la destruction de ceux qu'on ne voulait point lui céder volontairement, tels furent les moyens auxquels il recourut. Le château de Creully fut l'un de ceux dont son ombrageuse défiance ordonna la démolition. Philippe ne se pressa pas d'exécuter les ordres du bailli de Caen ou ne les exécuta qu'avec lenteur. Il respecta la partie militaire du château, mais il abattit en partie l'habitation seigneuriale et fit le sacrifice de quelques pans de fortifications, espérant sans doute

Digitized by Google

obtenir après une apparence d'obéissance la révocation de cet ordre rigoureux.

Louis XI voulut aussi avoir la *vraie connaissance* des nobles de son royaume et de ceux qui usurpaient ce titre. Il nomma des commissaires qu'il chargea de faire ces vérifica-
1464 tions. Cette mesure fut elle ordonnée pour relever l'éclat de la véritable noblesse ou pour l'humilier par d'injurieuses recherches? La haine politique qu'il lui portait a jeté du doute sur ses intentions. L'usurpation de la noblesse et des titres, cet abus si commun de nos jours, ne l'était pas moins dans les temps reculés, car la vanité est de toutes les époques. Les troubles qui avaient désolé le royaume, l'occupation anglaise qui avait causé tant de déplacements de personnes et d'intérêts avaient amené une confusion à l'abri de laquelle bien des gens qui n'avaient pu se faire un nom s'étaient crus autorisés à s'en donner un.

La mission de faire la vérification de la noblesse de la Basse-Normandie fut confiée à Rémond de Montfaouq, qui avait précédemment rempli les fonctions de receveur-général des finances de Normandie sous le roi Henri V, et qui connaissait parfaitement le pays. Il n'est pas besoin de dire que le nom de PHILIPPE DE VIERVILLE DE CREULLY est au premier rang des NOBLES RECONNUS du bailliage de Caen. La consciencieuse sévérité du commissaire du Roi fit justice de beaucoup de supercheries et blessa plus d'un amour-propre. 91 personnes dans l'élection de Caen et 188 dans l'élection de Bayeux furent reconnues nobles; dans la première 21 familles, et 31 dans la seconde furent signalées comme usurpatrices soit de noms, soit de titres (1).

Les grands seigneurs mécontents formèrent contre Louis XI une résistance qui prit le nom de *Ligue du bien public*. « Si

(1) Procès-verbal des recherches de Montfaouq.

Digitized by Google

» j'avais voulu augmenter leurs pensions, disait-il, et leur » permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils » n'auraient jamais pensé au bien public [1] ». Cette ligue fut écrasée à la bataille de Monthléry, où succomba Adrien de Vierville, fils de Philippe [2], qui avec la plupart des seigneurs Normands avait embrassé la cause du Roi.

Après cette guerre du bien public, Louis XI ayant refusé de tenir envers le duc de Bretagne la promesse qu'il lui avait
1468 faite de lui céder le duché de Normandie, ce prince qui était gouverneur de la Basse-Normandie, prit les armes et s'empara de Caen, Bayeux et Avranches [3], mais ce mouvement promptement arrêté n'amena aucuns combats, et causa seulement quelques pillages dans les campagnes.

Les traces en étaient disparues quand Louis XI les par-
1471 courut en 1471, lors du célèbre pélerinage qu'il fit à Notre-Dame de la Délivrande. Le baron de Creully dont il traversa les domaines concourut à la réception pleine de magnificence qui lui fut faite par la noblesse et la bourgeoisie des pays de Caen et de Bayeux, et qui lui avait été préparée par les soins de Louis d'Harcourt [4], patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux. Ce prélat « aussi remarquable par l'éclat de ses ver- » tus, que par sa science et sa sagesse, irréprochable dans » ses mœurs, pieux et bienfaisant, plein de tact et de pru- » dence, avait pour ayeux une longue suite de ducs et de

(1) De Barante. T. 8.

(2) *Histoire de la maison d'Harcourt.*

(3) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

(4) Louis d'Harcourt était gouverneur de la Normandie et archevêque de Narbonne quand il fut appelé à l'évêché de Bayeux. Afin qu'il ne perdît point le rang qui lui était assigné par son titre *d'archevêque*, le Pape Pie II lui conféra le titre honorifique de Patriarche de Jérusalem. Ce titre lui donnait le droit de précéder soit dans le Conseil du Roi, soit dans les Assemblées du clergé tous les autres prélats du Royaume, et même celui de battre monnaie au coin de ses armes.

Digitized by Google

» comtes : sa famille était unie par les liens du sang à celle » du Roi qui le traitait avec une haute faveur (1).» Il accompagna le Roi pendant toute la durée de ce voyage de dévotion et ne négligea rien pour le lui rendre agréable.

Jaloux de reconnaître cette bienveillante réception, Louis XI se plut à laisser des témoignages de bienveillance à ceux dont il avait été entouré. Le baron de Creully fut du nombre des chevaliers dont il aima à reconnaître le zèle. Par des lettres-patentes datées de *Notre-Dame de la Délivrande*, le 9 septembre 1471, comme pour perpétuer le souvenir des causes de sa libéralité, il autorisa *Philippe de Vierville, chevalier, seigneur de Creully, son conseiller et chambellan* à relever le château de Creully, et lui donna le revenu des fiefs-fermes de Ver et de Veret, pour l'aider à reconstruire ce château *qui avait été par l'ordre du Roi en partie démoli et abattu, tellement qu'il n'y avait lieu convenable pour demeurer* (2).

La mort ne laissa pas le temps à Philippe de Creully de terminer cette restauration qui fut achevée par ses successeurs.

(1) Portrait de Louis d'Harcourt, par Roland des Talents.
(2) Collect. de Danquin.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARTHUR DE VIERVILLE, XVI^e BARON.

1472. — 1501.

Arthur de Vierville, baron de Creully.—Pierre de Vierville, abbé de Saint-Etienne de Caen.—Lit de justice à l'Echiquier de Normandie, par Charles VIII. — Insurrection dans le grand Bailliage de Caen. — Soupçons contre Charles de Neufchâtel, évêque de Bayeux. — Assemblée des notables du grand Bailliage de Caen. — Reprise d'hostilités entre la France et l'Angleterre.—Siége du château de Neuilly.—Charles de Neufchâtel, évêque de Bayeux, repousse les Anglais. — Violences d'Arthur de Vierville envers Charles de Martigny. — Il est traduit devant l'Echiquier de Normandie.—Transaction.—Charles de Martigny représentant de l'Evêque René de Prie. — Prise de possession par René de Prie. — Indulgences *en forme de Jubilé*.— Cérémonie religieuse sur la plateforme de la tour octogone.— Mauvaise réputation des barons de Creully. —Examen des griefs qui leur sont reprochés. — Mort d'Arthur de Vierville.

Philippe de Vierville eut de ses deux mariages sept enfants. Arthur qui était l'aîné au moment de son décès en 1472, hérita de la baronnie de Creully. — Un autre D. Pierre de Vierville, fut élu le 37^e abbé de l'abbaye de St-Etienne de Caen.

Les intrigues de la famille de Vierville contribuèrent beaucoup à son élection, qui eut lieu au préjudice de Charles de Martigny, en faveur duquel Guillaume Toustain avait résigné.

Arthur de Vierville fut attaché à la cour en qualité d'*escuyer de l'escurie du Roi* (1).

(1) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

Deux ans après que Charles VIII fut monté sur le trône, il vint à Rouen tenir un lit de justice à l'Echiquier de Nor-
1485 mandie. Dans cette séance, au milieu de l'élite du clergé et de la noblesse, le Roi confirma les priviléges de la province. Le baron de Creully était l'un des 169 membres [1] qui prirent part à cette solennité où furent garanties de nouveau les franchises Normandes.

Après la mort de Louis XI les Etats du Royaume s'étaient ouverts à Tours en 1484. Là on vit poindre déjà les tendances démocratiques qui précédèrent la Réforme, là on tint ce langage hardi [2] « que les Princes sont institués non pour s'enrichir aux dépens du peuple, mais pour enrichir et faire avancer la *chose publique*... que la chose publique n'est que la chose du peuple qui a confié la souveraineté au Prince qui n'existe que pour le peuple. » Malgré la manifestation de ces idées, sorte de réaction contre le règne despotique de Louis XI, ces Etats se séparèrent sans avoir rien fait de fructueux, frappés d'impuissance et d'incapacité politique; mais ces discussions avaient affaibli jusqu'à certain point l'autorité royale, trop absolue sous le précédent règne, et la continuation de la lutte engagée contre Maximilien d'Autriche, à l'occasion des prétentions de celui-ci à la main d'Anne de Bretagne, ainsi que les intrigues des princes contre la régente Anne de Beaujeu, favorisèrent sur plusieurs points des actes de révolte et d'insubordination.

Le grand-baillage de Caen fut entraîné dans ce mouve-
1486 ment. L'Evêque de Bayeux, Charles de Neufchâtel, successeur immédiat du Patriarche d'Harcourt, pourrait bien n'avoir point été étranger à ces troubles qui ne se produisirent que

(1) *Histoire du duché de Normandie.* Par Goubes.

(2) Discours de Philippe Pot, député de la noblesse de Bourgogne.—*Journal de Masselin*, p. 146.

Digitized by Google

d'une manière assez confuse. Cette conjecture est autorisée par la conduite de ce prélat, homme d'action et de résolution, déjà compromis sous Louis XI par son hostilité. La participation qu'il avait prise de bonne heure aux affaires publiques lui avait ouvert les portes du conseil et acquis la faveur de l'Empereur d'Allemagne qui lui avait conféré le titre de comte du St-Empire.

Il occupait le siége de Besançon, alors ville libre et impériale, lorsque dans la guerre entreprise par Louis XI contre Maximilien, cette ville fut forcée de se rendre au Roi de France. Placé haut dans la confiance de Maximilien, il lui conserva son dévoûment sur le siége de Bayeux, auquel il fut nommé en 1480, et entré ouvertement dans les intérêts de ce prince, il fut soupçonné de rébellion contre Louis XI, qu'on n'offensait point impunément. Au moment où celui-ci allait exercer sa vengeance, avec la violence ordinaire à ses ressentiments, Charles de Neufchâtel reconnut sa faute, et Louis XI, à la vue de cet aveu et de la soumission de l'Evêque, lui accorda son pardon et lui fit délivrer des lettres de *grâces et d'abolition* (1). La concordance de ces mouvements insurrectionnels dans le grand-bailliage de Caen, avec les intrigues dirigées par le duc d'Orléans, d'accord avec Maximilien pour enlever la régence à Anne de Beaujeu et conférer le pouvoir aux princes, donne du poids à ce soupçon de la complicité de l'Evêque de Bayeux, ramené par la mort de Louis XI à ses préférences pour la maison d'Autriche. Quoiqu'il en soit, une assemblée des notables du grand-bailliage de Caen (2), dont fit partie le baron de Creully, se réunit extraordinairement dans cette ville et avisa promptement aux moyens de

(1) Hermant.—*Histoire du diocèse de Bayeux.*

(2) Abbé Delarue.—*Nouveaux Essais.*

Digitized by Google

réprimer les graves désordres causés par ce soulèvement contre l'autorité Royale. Des mesures sagement prises et vigoureusement exécutées arrêtèrent le développement de cette insurrection qui fut énergiquement comprimée.

Le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne avait réuni à la couronne de France cette Bretagne qui avait toujours été le lien entre l'Angleterre et les ennemis de l'intérieur. Cette union qui complétait l'œuvre de Louis XI, blessait profondément Maximilien, non-seulement à cause des avantages politiques qu'elle apportait à la France, mais aussi parce que sa fille Marguerite avait été fiancée à Charles VIII, et que lui-même « épouseur de riches héritières », marié par procuration à la jeune duchesse de Bretagne, avait espéré joindre ses Etats à ceux que lui avait apportés sa première femme, Marie de Bourgogne. Furieux de cette alliance, qui lui enlevait sa fiancée et délaissait sa fille, il remplit l'Europe de ses plaintes, et entraîna le roi d'Angleterre, Henri VII, à une nouvelle guerre contre la France. Une troupe anglaise débarqua à la Hougue en 1492 et s'avançait directement dans le Bessin pendant que l'armée principale descendait à Calais.

1492 Cette invasion subite trouva l'évêque Charles de Neufchâtel dans son château de Neuilly. Il craignit d'être exposé à être fait prisonnier en chemin s'il cherchait à se retirer soit à Bayeux soit ailleurs. Cette crainte lui inspira la résolution de se défendre. Il s'enferma dans l'enceinte de cette place après avoir appelé à lui plusieurs chevaliers, la milice qui pouvait se trouver dans le pays, et levé ses vassaux en assez grand nombre pour former une garnison suffisante. Les Anglais voulant s'emparer de cette position alors importante, vinrent mettre le siége devant le château : La défense en fut pleine de résolution et de vigueur, et l'ennemi repoussé avec perte fut obligé de l'abandonner. Cette résistance du château de Neuilly,

Digitized by Google

d'une part, et de la forteresse de Boulogne près de Calais, d'autre part, força les Anglais sur les deux points à repasser la mer, et leur prouva que le temps n'était plus où ils pouvaient impunément traverser nos provinces.

Le baron de Creully que nous venons de voir figurer comme
1501 membre de l'Echiquier de Normandie en 1485, fut menacé d'y comparaître seize ans après comme accusé.

Son frère dom Pierre de Vierville, abbé régulier de Saint-Etienne de Caen, eut de graves démêlés avec Charles de Martigny, qui était devenu abbé commandataire de la même abbaye. Le baron de Creully y prit une part malheureusement trop vive, et portant à ces discussions la violence et l'emportement de son caractère, il s'oublia jusqu'au point de se rendre coupable des excès et des voies de fait les plus répréhensibles envers Charles de Martigny (1).

Offensé dans sa personne et dans sa dignité, celui-ci ne pouvait demander sa vengeance qu'à l'autorité des lois. Il déféra sa plainte au procureur-général du Roi en l'Echiquier de Normandie, et aux assises de 1501 il présenta sa requête aux fins de *faire mettre et retruder* Arthur de Vierville, baron de Creully, dans les prisons du Roi. Est-il besoin de dire que cette poursuite criminelle de la part d'un des premiers dignitaires ecclésiastiques du diocèse contre l'un des gentilshommes les plus haut placés de la province mit en émoi et la noblesse et le clergé? Charles de Martigny était puissant à la cour; il était neveu par sa mère de la belle Agnès Sorel (2), dame de Beauté, *qui avait eu les bonnes grâces du Roi*. L'affaire atteignait à des proportions d'autant plus grandes

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt.*

(2) Manuscrit de D. Jean de Bailhache.—*Bibl. de Caen.*—C'est par erreur que l'*Historien de la maison d'Harcourt* dit qu'Agnès Sorel prit part à cette affaire. Elle était décédée depuis longtemps. Sa mort remonte au 9 février 1450.

Digitized by Google

qu'Arthur de Vierville n'était pas seul compromis. Ses excitations avaient entraîné plusieurs moines de l'abbaye qui furent accusés d'avoir pris part d'une manière plus ou moins directe à ces actes de violences. De part et d'autre on sentit la nécessité d'arrêter le scandale et les poursuites. Des négociations difficiles et longues furent entamées ; enfin la plainte fut retirée et la paix se fit sous la condition qu'un neveu de Charles de Martigny, Pierre, entrerait à l'abbaye de Saint-Etienne comme religieux profès, et qu'ensuite après le décès, la résignation, ou la cessation des fonctions de D. Pierre de Vierville, Pierre de Martigny serait élu par les moines qui en firent la promesse, *abbé* de cette abbaye.

Cette promesse fut religieusement observée. Pierre de Martigny qui fit en effet profession dans l'abbaye Saint-Etienne, fut au décès de Pierre de Vierville élu abbé en son remplacement. Nommé plus tard Evêque de Bayeux, il mourut dans son abbaye avant d'avoir pris possession de la chaire épiscopale, le 13 janvier 1531 (1). Il fut le premier Evêque de Bayeux nommé dans les formes nouvelles déterminées par le Concordat entre François Ier et Léon X.

Ces graves et pénibles débats dans lesquels il avait compromis la dignité de son rang furent d'autant plus affligeants pour Arthur de Vierville et pour sa famille que Charles de Martigny qui avait subi ces outrages était l'un des personnages les plus considérés de la province (2). Il avait été choisi peu de temps auparavant, en 1499, par Réné de Prie, élu Evêque de Bayeux, pour le représenter à la prise de possession

(1) Son cœur fut apporté de Caen à Bayeux dans une boîte de plomb, et placé dans le tombeau de Zanon de Castiglione creusé dans la chapelle Notre-Dame de la Cathédrale.—*Mém. de M. l'abbé Laffetay sur les Obits.*

(2) Il avait été plusieurs fois envoyé en ambassade par les rois Charles VIII et Louis XII. — De Bras. *Antiq. de Caen.* P. 171.

Digitized by Google

de ce siége, et ce choix était d'autant plus honorable que ce Prélat était l'ami de Louis XII qui avait écrit de sa propre main au chapitre pour demander ses suffrages en sa faveur et qui trois ans après le fit élever au cardinalat.

Le pape Jules II tenait Réné de Prie en une telle estime qu'il voulut que l'intronisation de ce nouvel Evêque dans son diocèse fût marquée par des grâces inaccoutumées qui témoignassent d'une bienveillance exceptionnelle. Il fit publier des indulgences *en forme de jubilé* pour tous les fidèles qui assisteraient à la Cathédrale de Bayeux le jour que le nouvel Evêque en prendrait possession effective par lui-même.

Ce jour-là la foule fut immense à Bayeux. Plus de 20,000 étrangers accourus de toutes parts pour profiter des grâces du St-Siége remplissaient la ville et les faubourgs. L'enceinte de la Cathédrale ne pouvant contenir cette masse de fidèles, on choisit la plate-forme de la tour octogone pour y établir l'autel et y célébrer les Saints Mystères, sorte de consécration solennelle de ce chef-d'œuvre d'architecture, élevé vingt ans auparavant par la pieuse générosité du Patriarche d'Harcourt (1). Les Evêques de Lisieux et de Porphyre étaient venus rehausser par leur présence l'éclat de la solennité. Ce fut une cérémonie pleine de pompe et de majesté que ce cortége de prélats, de dignitaires, de chanoines et de prêtres couronnant le faîte de la basilique antique, que ce sacrifice auguste célébré pontificalement entre le ciel et la terre par un beau jour de printemps (2), sous l'éclat d'un soleil dardant ses feux sur l'or et l'argent dont resplendissaient les riches ornements, que ces bénédictions du nouveau prélat descendant

(1) Cette plate-forme était couverte en plomb et fut brûlée en 1676. Le dôme parabolique actuel avec les huit colonettes qui le couronnent, n'a été construit par l'architecte Moussard qu'en 1714.

(2) Le 24 mars 1499.

Digitized by Google

de cette hauteur sur cette foule de fidèles agenouillés et recueillis inondant les parvis, les rues et les places de la cité. L'élite de la noblesse, les chefs d'abbayes, le clergé du diocèse serraient leurs rangs autour de cet Evêque encore inconnu, que les faveurs du Roi et du Pape signalaient à la vénération publique, et qui plus tard, sous le nom de CARDINAL DE BAYEUX, chargé d'importantes missions politiques, trouva le moyen d'honorer deux carrières [1].

Arthur de Vierville mourut, ne laissant point d'enfants mâles. Il avait épousé le 13 mars 1473 Jacqueline, fille de Guillaume de Coulombières Bricqueville, petite-fille du seigneur du même nom dont Henri V avait confisqué les biens [2]. A son décès il n'avait que des filles. La baronnie de Creully tombait donc encore une fois *en quenouille*.

Si l'on en croit quelques traditions populaires, écho mourant des légendes d'autrefois, cette lignée de Vierville se serait signalée par ses violences et ses emportements. « Leur » mémoire, dit l'abbé Delarue, a laissé de fâcheuses traces » chez les paysans relevant de leurs seigneuries. » On les accuse assez généralement de s'être fait un jeu d'abattre à coups d'arquebuse des couvreurs sur les toits, d'avoir assommé des sergents, d'avoir forcé les agents du Roi qu'ils attaquaient à ne devoir leur salut qu'à la ruse ou à la fuite, de faire ferrer leurs chevaux à l'envers pour échapper plus sûrement aux poursuites des agents judiciaires ou autres; des vassaux auraient souvent été battus et maltraités; des filles, des femmes livrées dans d'odieuses orgies aux brutales passions de ces barons. Aucun épisode, aucun fait caractérisé ne sont venus apporter leur autorité à l'appui de ces souvenirs vagues de violence et de dureté. Ces tradi-

(1) Hermant.—*Histoire du diocèse de Bayeux.*

(2) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

tions, réaction populaire de la chaumière contre le château, sont répandues dans presque tous les lieux ou s'élevaient jadis des châteaux forts (1). Il est vrai qu'au XVI^e^ siècle *l'insolence désordonnée des gentilshommes*, comme dit Pasquier, était portée à son comble. La noblesse était devenue batailleuse, indocile dans ses terres, et souvent oppressive pour le pauvre. Le peuple rude et obscur des campagnes était foulé et pressuré. Les seigneurs étaient de *petits tyrans* dans leurs domaines, et sans doute les barons de Creully auront participé à quelques-uns de ces excès dont les Montgommery surtout donnaient l'exemple dans la Basse-Normandie. Il fallut pour les réprimer dans le Bessin l'autorité des *Grands jours* dont les assises tinrent solennellement à Bayeux, et ne rendirent la tranquillité au pays qu'en relevant sur les places publiques l'instrument du supplice et en faisant une rigoureuse et impartiale justice (2).

L'imagination aura brodé sur ce canevas. C'est ainsi que les souterrains du château de Creully ont pris le nom effrayant d'*oubliettes*; c'est ainsi encore qu'un squelette ayant été trouvé dans l'un de ces souterrains il y a une vingtaine d'années, est devenu aux yeux d'une population avide d'émotions, celui d'une jeune ouvrière victime de la séduction de l'un des barons, condamnée à mourir d'une lente agonie, attachée par le pied avec un anneau de fer, et ayant encore ses ciseaux pendus à son cou par une chaîne de laiton...

Nous aurions voulu relier à ces vagues légendes la fondation d'une chapelle érigée sous la touchante invocation de

(1) *Gerville.—Châteaux du département de la Manche.*—Les seigneurs de Rouviers et de Villiers étaient regardés comme coupables des mêmes faits.—*Normandie romanesque.*—M^lle^ Bosquet. P. 478.

(2) *Etudes sur l'administration de la justice dans le Bessin*, par M. Pezet. —P. 133 et suiv.

Digitized by Google

Notre-Dame de Pitié, et qui jadis dépendait du château. Il semblait qu'à ce nom s'attachait quelque souvenir dramatique. Nos recherches ont été vaines, et tout ce que nous avons appris, c'est que cette chapelle d'ailleurs bien dotée était à la nomination du baron de Creully, et que le dernier titulaire était M. l'abbé Bodard, aumônier du duc de Montmorency (1).

Au surplus, il n'est pas permis de douter que les sires de Vierville étaient d'un caractère difficile et processif si l'on en juge par les faits rapportés plus haut, par les révélations des arrêts de l'Echiquier, où ils sistent fréquemment comme parties, et par les dossiers des nombreux procès qu'ils ont subis, notamment contre les familles de Montauban et de Bigars de La Londe, auxquelles ils étaient alliés, dossiers qui sont aux archives du Calvados.

La lignée mâle des Vierville s'éteignit avec ce xv^e^ siècle où se produisirent tant de faits éclatants, la reconstitution de la France et son unité nationale, la prompte circulation de la pensée par la découverte de l'imprimerie, l'emploi dans les armées d'un agent de destruction prompt et meurtrier comme la foudre, la conquête d'une autre hémisphère, en un mot le renouvellement de la société.

(1) Minutes du notariat de Creully.

Digitized by Google

LIGNE DE SILLANS.

JEAN DE SILLANS, XVII^e BARON.

1501.—1536.

Marie et Jacqueline, héritières de la baronnie.—Marie deux fois veuve.—Son procès avec Jannequin de Thieuville.—Partage entre Marie et Jacqueline femme de Jean d'Harcourt.—Premier démembrement de la baronnie.—3^e mariage de Marie de Vierville avec Jean de Sillans.— Famille et armes des Sillans.—Voyage de François I^er en Basse-Normandie.—Le titre de *Baron de Creully* pris par les d'*Harcourt*.—Calme de la France.—Mort de Jean de Sillans.

Quatre filles étaient nées du mariage d'Arthur de Vierville. Deux avaient pris le voile et étaient inhabiles à succéder.

Les lois Normandes n'avaient introduit le droit de primogéniture qu'en faveur des aînés mâles. Le domaine paternel échut donc par portions égales aux deux filles aptes à hériter, MARIE et JACQUELINE.

Marie avait été mariée du vivant de son père au seigneur de Bacqueville, petit-fils de Guillaume de Martel, sire de Bacqueville, tué à la bataille d'Azincourt, défendant avec courage malgré ses cheveux blancs l'*oriflamme qui lui avait été baillée comme au plus brave et au plus prudhomme qui fut oncques parmi les chevaliers*.

Elle fut bientôt veuve et se remaria en 1500, à Eustache de Clermont, fils de René de Clermont, chambellan du Roi,

Digitized by Google

et vice-amiral de France, son parent à un degré assez proche, puisqu'il fallut obtenir des dispenses de Rome [1]. Cette union ne fut pas de longue durée.

Marie depuis son veuvage, quoique déjà sur le retour, avait formé une tendre liaison avec un jeune gentilhomme de la province, Jannequin de Thieuville. Maîtresse d'une vaste fortune, elle forma le projet de mettre par le mariage un terme à ses amours. Jeune, distingué par sa naissance et par ses alliances, ayant devant lui un brillant avenir, Jannequin se refusa à épouser cette veuve de deux maris, vers qui un caprice peut-être l'avait attiré, mais près de laquelle il ne se trouvait fixé par aucun sentiment profond et sérieux. Marie dans l'ardeur de sa passion ne trouva rien de mieux pour le contraindre au mariage que de lui faire un procès. Au mépris des lois de la pudeur, mais ayant dans les veines le sang processif des Vierville, elle osa former contre lui une action judiciaire en alléguant les relations les plus compromettantes pour son honneur, et une prétendue promesse de mariage, cause ou conséquence de ces intimités.

On conçoit le retentissement que dut avoir dans la province ce scandaleux procès qui mit en guerre deux des plus illustres familles. Thieuville était en effet d'une naissance non moins distinguée que Marie. Il appartenait à une des branches de la maison de Matignon [2], si puissante en Normandie. Son père était seigneur de Thieuville et de Mesnilgarnier, l'un des favoris du roi Louis XI, bailli et gouverneur de Caen, et ensuite grand-écuyer de France [3].

(1) *Archives du Calvados.*

(2) *Histoire des grands officiers de la Couronne.* T. 8. p. 495.

(3) Un Raoul de Thieuville était Evêque d'Avranches en 1283. Ce nom est éteint. Le dernier chef de cette famille est mort à Briquebost, près Bricquebeq en 1786.—Il avait perdu son fils unique par un acident de chasse à Yvetot, près Valognes, en 1769.

Digitized by Google

L'affaire fut portée devant le tribunal ecclésiastique de l'officialité métropolitaine de Rouen, tribunal compétent, comme on disait alors, *fœdere matrimonii*. Une enquête fut ordonnée, et l'official de Bayeux fut chargé d'y procéder par délégation. De nombreux témoins furent appelés devant cet official. Si la liaison amoureuse fut prouvée, il paraît qu'il n'en fut pas de même de la promesse de mariage qui seule pouvait imposer à Thieuville le joug devant lequel il fuyait. Marie de Vierville fut déboutée de sa demande, et Jannequin de Thieuville conserva sa liberté [1].

1512 Malgré l'éclat de ce conflit, deux ans après elle épousa en troisièmes noces JEAN DE SILLANS, qui devint le chef de la 3e lignée des barons de Creully.

Jacqueline, sœur de Marie, avait épousé longtemps avant, le 10 mai 1497, Charles d'Harcourt, baron de Beuvron. Des lettres-patentes de 1515, le qualifient de *cousin du Roi*, et l'auteur de l'histoire de sa maison dit à ce sujet que ce titre lui était donné *parce qu'il était issu de la maison royale, y participant par les alliances de sa maison, et par celles qu'il avait prises* EN CELLE DE VIERVILLE [2]. Ce Charles d'Harcourt avait été élevé près du roi Charles VIII, dont il était *écuyer tranchant*. Il se trouva en l'année 1501 à l'armée d'Italie, et se distingua particulièrement à la bataille de Ravennes [3].

Après la mort d'Arthur de Vierville les deux sœurs eurent à partager par portions égales sa succession. Les lots proposés par Jacqueline comme étant puînée ne furent homologués

(1) Les pièces de cette curieuse procédure sont aux *Archives du Calvados*. Un long rouleau de parchemin contient les dépositions des témoins écrites en latin, et difficiles à lire à cause des maculations dont le temps et l'humidité l'ont couvert.

(2) *Histoire de la maison d'Harcourt*. T. 2.

(3) *Histoire des grands officiers de la Couronne*. T. 5. p. 147.

Digitized by Google

qu'en 1508 après des incidents de procédure de toutes sortes (1).

Le premier lot fut enfin choisi par Marie. Il comprenait, entr'autres, le château de Creully et ses dépendances. Le second lot resté à Jacqueline, se composait du *demeurant* de la baronnie, et notamment des fiefs de Creullet, Vienne et le Manoir. La rivière de Seulles servait de ligne de démarcation.

Ce fut là le premier démembrement de cette opulente baronnie dont nous ne tarderons pas à voir le déclin.

Ce démembrement explique le motif pour lequel Charles d'Harcourt et ses descendants devenus par les partages possesseurs d'une partie des fiefs qui en composaient originairement l'agglomération prenaient souvent le titre de barons de Creully qui n'appartenait cependant qu'au mari de Marie de Vierville, comme propriétaire du fief principal. Ce titre fut surtout affectionné par un des petits-fils de Charles, Pierre d'Harcourt, qui le porta avec éclat. Né le 15 août 1550, il avait été élevé comme *enfant d'honneur* avec le roi Charles IX. Il se trouva aux batailles de St-Denis, de Jarnac et de Moncontour et se distingua au siége d'Alençon où il était guidon des gendarmes du comte de Matignon. Il servit sous Henri III et Henri IV, et rendit des services considérables au roi Louis XIII qui le nomma chevalier du St-Esprit. Il avait conservé l'oriflamme de France dont sa famille était dépositaire depuis plusieurs règnes et que son père avait présenté au roi Charles IX, lors de son voyage en Normandie, en 1564 (2). Il prenait encore le titre de baron de Creully dans un acte de 1575, concernant la présentation à la cure de Cully (3). Ce fut le dernier d'Harcourt qui ajouta à ses

(1) *Archives du Calvados.*

(2) *Histoire des grands officiers de la Couronne.* T. 5. p. 250.

(3) Cet acte est en la possession de M. Lambert qui a bien voulu nous le communiquer.

Digitized by Google

titres celui de Baron de Creully.

Le troisième époux de Marie de Vierville, Jean de Sillans, descendait d'une maison originaire de Provence, qui, pour être placée dans une sphère moins élevée que les Haimon et les Vierville n'était point sans illustration. Un Etienne de Sillans était inscrit dès 1230 sur la liste des chevaliers-bannerets de la Provence. Gilbert de Sillans était venu en Normandie à la fin du XIII^e^ siècle. Il y avait fait alliance avec la maison de Montmorency, et était devenu la tige de la branche de Sillans établie en cette province.

Un fils du mariage de Gilbert et d'Alix de Montmorency, Jean, était sergent d'armes du roi Jean, gouverneur de Milan, et est mentionné depuis 1340 jusqu'à 1355 sur les Etats de l'armée des maréchaux de France dressés par les trésoriers de la guerre (1); son arrière petit-fils avait épousé en 1460 Catherine d'Hermanville, d'une riche maison à laquelle l'abbaye d'Ardennes devait sa fondation (2). C'était celle-ci qui avait apporté dans la maison de Sillans le fief d'Hermanville d'où Jean de Sillans, qui avait épousé Marie de Vierville, prenait le titre de seigneur.

Les armes des Sillans étaient d'argent, au sautoir bretessé, et contre-bretessé de gueules, chargé de cinq besans d'or (3),

1532 Le voyage de François I^er^, entouré d'une cour nombreuse en Basse-Normandie, au mois d'avril 1532, fut signalé par des fêtes brillantes que lui donna la ville de Caen (4). Celle de Bayeux le reçut

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt.*

(2) Abbé Delarue.—*Essais sur la ville de Caen.*—Les seigneurs d'Hermanville, et après eux les Sillans avaient leur sépulture dans le sanctuaire de cette abbaye.

(3) Chevillard.—Les *besans* sont des pièces de monnaie de Byzance (Constantinople). Ils étaient dans l'art héraldique le symbole de la rançon des captifs, ou du tribut imposé aux chrétiens par les infidèles.

(4) *Antiquités de Caen*, par de Bras.

Digitized by Google

pendant deux jours entiers. Il n'est point resté de traces des solennités de son séjour ; mais le privilége du *franc-aleu* attribué aux maisons et héritages de la ville, le don de quatre pièces de canon portant la lettre initiale de son nom et qui sont encore aujourd'hui conservées dans la cour du Musée, la dispense pendant le délai d'un an de tous impôts, même de ceux dus pour le débit de boissons, accordée aux vainqueurs aux jeux de l'arquebuse, de l'arc et de l'arbalète (1), tous ces avantages dont ce Monarque guerrier dota la ville de Bayeux, inspirent la pensée que la réception fut digne du Prince et de la suite nombreuse qui l'entoura.

Il paraît que Jean de Sillans se contenta du titre et du rôle de seigneur châtelain de Creully. Rien n'indique qu'il ait pris part aux guerres d'Italie qui signalèrent les premières années du règne du roi Louis XII. La France malgré ces guerres jouissait d'un état de prospérité telle que l'on disait alors : « Il y a 300 ans qu'il ne courut en France si bon temps » qu'il fait à présent. »

Beaucoup de seigneurs profitèrent de ces jours de repos pour améliorer leurs domaines, donner de l'essor à l'agriculture, et, suivant quelques auteurs, *bien la tierce partie du Royaume fut défrichée en ces douze ans* (2).

C'est de ce règne que commencent les habitudes de luxe et d'élégance parmi la noblesse française. Les arts amenés d'Italie (3) développèrent le goût des meubles et des décora-

(1) Ces jeux s'appelaient l'exercice du *Paquegay*. Ils avaient pour but d'exciter la jeunesse aux exercices de la guerre.

(2) *Histoire des Français*.—Téoph. Lavallée.

(3) Leur introduction dans le Bessin peut être constatée par le sanctuaire de l'ancienne chapelle de l'Evêché de Bayeux, aujourd'hui *la chambre du Conseil du tribunal*. Commencé par Louis de Canossa, né en Italie, Evêque de Bayeux, résignataire en 1526, il fut achevé vers 1575, par Bernardin de St-François, autre Evêque, dont les armes qui sont *d'azur, à*

Digitized by Google

tions. Ils commencèrent à déserter les cathédrales et les châteaux-forts pour les constructions élégantes et les palais. Les seigneurs apprirent le chemin de la cour, et abandonnèrent peu à peu leurs antiques châteaux pour se faire courtisans.

Un fils, Antoine, était né du mariage de Marie de Vierville avec Jean de Sillans. L'époque de la mort de ce dernier n'est pas connue d'une manière précise, mais elle est antérieure à 1537, car le 20 mars de cette année (1) Antoine de Sillans rendit aveu au Roi pour la baronnie de Creully.

---

un sautoir d'argent se voient encore au milieu du plafond. Les arcs doubleaux de ce riche plafond orné de dorures et de peintures, les consoles des niches, supportées par des cariatides, en font un curieux monument artistique du beau style de la Renaissance. Le Conseil général du Calvados en a apprécié le prix, et par ses ordres il vient d'être restauré avec autant de soin que de goût.

(1) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

Digitized by Google

ANTOINE DE SILLANS, XVIII^e BARON.

1536. — 1570.

Disette de documents historiques.—Antoine de Sillans, gouverneur de Tombelaine.—Lettres-patentes de Henri II qui le dispensent du *ban* et de *l'arrière-ban*.—Fouquet, dernier gouverneur de Tombelaine.—Antoine, *chevalier de l'ordre du Roi*.—Ordre de St-Michel.—Calvinisme dans la Basse-Normandie.—Excès de tous genres à Bayeux.— Pillage de la cathédrale et des églises par Coulombières.— Fuite de l'évêque.— Sac de l'évêché. — Meurtres. — Incendie de la bibliothèque. — Le duc d'Étampes entre à Bayeux. — Fuite de Coulombières. — Vexations contre les protestants. — Ravilio Ruffo, procureur-général du duc de Ferrare, et capitaine de Bayeux. — Ruse et perfidie du duc de Bouillon. Coulombières et Pierrepont s'emparent une seconde fois de Bayeux.— Horreurs qui y furent commises. — Le doyen des avocats étranglé et pendu.— Projet avorté de la destruction de la cathédrale.— Supplice de Ravilio Ruffo. — Entrée du comte de Matignon à Bayeux. — Mesures de pacification. — Antoine de Sillans fidèle à la foi Catholique. — Sa mort. — Son épitaphe.

Les publications faites depuis quelques années ont applani les obstacles qui rendaient difficile de pénétrer dans les ténèbres du moyen-âge. Il semble qu'en se rapprochant de l'époque actuelle, il serait plus facile encore d'écrire l'histoire à l'aide de renseignements presque contemporains. Il en est cependant autrement. Plus on avance dans les temps modernes, plus les faits particuliers se confondent dans les faits généraux, et c'est quand on aurait le droit d'exiger plus de dé-

Digitized by Google

tails, que l'insuffisance des renseignements historiques force de se circonscrire dans un cadre plus étroit. Ces réflexions s'appliquent à ce qui nous reste à dire sur la famille de Sillans.

Antoine de Sillans naquit vers 1515. Il entra fort jeune au service militaire (1), servit sous quatre rois, c'est-à-dire sous François Ier dans ses dernières années, Henri II, François II et Charles IX. Il fut fait gouverneur du château et place de Tombelaine, *assis en place frontière du pays de Normandie près le Mont-St-Michel*. En cette qualité il jouissait du privilége d'être dispensé du service du *ban* et de *l'arrière-ban* ainsi qu'il le fit reconnaître par lettres-patentes du Roi Henri II, données à Compiègne le 15 juillet 1553 (2).

Ce gouvernement de Tombelaine n'était qu'un titre à peu près honorifique, car ce mont situé tout près du Mont-Saint-Michel, à peine élevé de 40 mètres au-dessus du sol, n'a guère été habité que par quelques moines qui y avaient fait construire un oratoire érigé en prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Michel (3). Pendant le siége du Mont-St-Michel, si vaillamment défendu par les 120 gentilshommes français, les Anglais, sous les ordres de Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, y avaient élevé quelques retranchements dont on ne voit plus les traces (4).

Ce gouvernement semblait cependant réservé à des personnages importants, car le dernier gouverneur fut le sur-intendant Fouquet, qui y établit une garnison, et y fit faire des constructions détruites dix ans après.

Antoine de Sillans fut fait *Chevalier de l'ordre du Roi*. Cet

(1) (2) *Archives du Calvados*.

(3) Tombelaine était le lieu de naissance de Robert, qui fut le 1er abbé de St-Vigor, près de Bayeux.—*Histoire litt. de France*.—T. 8. p. 376.

(4) *Not. sur Tombelaine*, par M. Boudent.

Digitized by Google

ordre était celui qui fut connu sous le nom d'ordre de St-Michel (1), créé par le roi Louis XI en l'honneur de cet archange « qui en son lieu et oratoire appelé Mont-Saint-Michel, l'a » toujours particulièrement gardé, préservé et défendu sans » être pris ni mis ès mains des anciens ennemis de la » France (2). »

Louis XI fut très-avare de cet ordre qu'il avait créé « afin » que tous bons et nobles courages soient excités et plus par- » ticulièrement émus à toutes vertueuses œuvres ». Le nombre des chevaliers ne fut originairement que de 36 ; mais quoique les successeurs de ce Roi en aient été plus prodigues, cette récompense fait supposer que les services d'Antoine de Sillans ne furent point sans éclat.

Il ne fut point entraîné par les progrès que fit le Calvinisme, et ne suivit l'exemple ni de son parent Coulombières-Briqueville, ni de son vassal Pierrepont (3), qui devinrent dans la Basse-Normandie les chefs de la secte nouvelle.

Il y avait déjà longtemps que la lutte entre le Calvinisme et le Catholicisme divisait l'Europe ainsi qu'une partie de la France, et la Basse-Normandie était restée étrangère à ces ardeurs. Le Calvinisme n'avait pas pénétré dans le Bessin avant 1558 et
1558 1560 qu'il se fit jour dans certaines paroisses et notamment dans celles de Secqueville et de Putot-en-Bessin. Quelques curés mécontents de leur Evêque ou blessés dans quelques

(1) Edit du 1er août 1469. La décoration portée par un large ruban noir consistait en un collier d'or orné de coquilles d'argent auquel pendait une médaille d'or à l'effigie de St-Michel, avec cette devise : *Immensi tremor oceani.* Rétabli par la Restauration, il fut supprimé en 1830.

(2) Sur la liste des 120 gentilshommes qui défendaient le Mont-St-Michel sous la conduite du sire d'Estouteville, on voit figurer un *N. de Creulley.* C'était probablement le possesseur du fief *de Creullet*, et peut-être l'un des fils de Guillaume de Vierville.

(3) Le fief de Pierrepont était l'une des dépendances de la baronnie de Creully.—V. le bref d'Henri V ci-devant rapporté.

Digitized by Google

prétentions de finances ou de discipline, embrassèrent la Réforme afin de briser les liens de la sujétion. Cet exemple eut des imitateurs bientôt nombreux. Après l'édit de janvier
1562 1562, connu sous le nom d'*Edit de tolérance*, par lequel le culte protestant fut autorisé, et deux religions rivales furent établies, les huguenots (comme on les appelait alors) se sentant plus appuyés se donnèrent des chefs pris parmi la noblesse dont beaucoup s'était jetée dans la ligue protestante par esprit d'opposition ou de haine contre la cour, et surtout par envie des richesses du clergé. Montgommery, dont le nom était illustre dans la Basse-Normandie [1], se mit à la tête des protestants Normands. De ce moment ce ne fut point à proprement parler la guerre, mais on ne vit partout que coups de main, surprises de villes, incendie et pillage des lieux saints. La ville de Bayeux et ses monuments furent cruellement traités. Nous eussions voulu jeter un voile sur les excès de tout genre dont cette guerre civile la rendit le théâtre, mais la vérité et l'intérêt de l'histoire locale exigent le récit succinct [2] de ces faits à jamais déplorables qu'on ne doit ni céler, ni exagérer, ni affaiblir.

Le signal vint de Caen où les protestants furent excités en-

[1] Les Montgommery y possédaient plusieurs châteaux, entr'autres celui de Chanteloup, canton de Bréhal, et celui de Ducey, arrondissement d'Avranches, lieu de leur principale habitation. Il existe encore des restes bien conservés de ce château.

[2] Nous avons puisé les éléments du récit qui va suivre, pour ce qui concerne le Bessin, dans de Thou, *Histoire universelle*, tome 3.—Masseville, *Histoire de Normandie*, t. 5. - *Les antiq. de Caen*, par M. de Bras.—Béziers, *Histoire de Bayeux*.—Hermant, *Histoire du diocèse*.—Et surtout les *articles présentés le 19 août 1563 à MM. les Commissaires députés par le Roy, par l'Evêque et les Chanoines de Bayeux*, ainsi que la *Requête présentée au parlement de Rouen, en 1572, par le Chapitre de la Cathédrale*. Manuscrit de Béziers.

Digitized by Google

tr'autres par leur ministre, Cousin, qui avait proclamé avec une audace impunie devant les magistrats « qu'on avait trop » longtemps souffert de l'idolâtrie catholique, et qu'il fallait » que tout fût abattu. »

Au commencement de mai 1562, François de Coulombières-Bricqueville, beau-frère de Montgommery, s'avança vers Bayeux à la tête d'une petite armée accompagnée de deux pièces de canon, et somma le gouverneur de lui remettre le château, ce qui eut lieu sans résistance. Le dimanche suivant, 12 mai, Ste-Marie d'Aigneaux, accompagné de quelques seigneurs de la contrée, vint le rejoindre avec une nouvelle troupe de soldats et d'habitants armés de la ville et des campagnes, se disant de la religion réformée. Cette foule se porte, au son du tambour, sur la Cathédrale et les autres églises, en brise les portes, se rue *avec grande furie* dans les nefs et dans les sanctuaires, renverse les autels, abat les croix, met en pièces les châsses et les reliquaires, mutile ou démolit les statues et les décors. Les riches ornements, l'argenterie, les calices, les saints-ciboires, les vases sacrés, les linges sont pillés et enlevés, la chaire et les tableaux incendiés, les titres, registres, papiers et cartulaires du trésor et de l'Evêché déchirés ou brûlés (1). Au dedans comme au dehors des Eglises tout fut saccagé. On peut voir encore les traces de ces criminelles mutilations au-dessus du portail de la Cathédrale. Les tom-

(1) Le 10 décembre 1572 les Doyen et Chapitre de la Cathédrale présentèrent au Parlement de Rouen une requête tendant a être autorisés à poursuivre leurs débiteurs sans être obligés de représenter les titres détruits. Un premier arrêt du 17 décembre 1572, ordonna qu'il soit fait ainsi qu'il était requis ; mais les débiteurs du Chapitre et de l'Evêché s'étant opposés à cet arrêt, et se faisant un moyen de la non représentation des titres pour se dispenser d'acquitter leurs redevances, un arrêt définitif fut rendu par le Parlement de Rouen, le 30 mai 1580, qui prenant en considération les circonstances de la disparition de ces titres, ordonna que les *journaux et comptes des receveurs auraient la même force que les contrats originaires.*

Digitized by Google

bes et les sépultures furent violées, les corps et particulièrement celui du Patriarche d'Harcourt, enfermé dans un cercueil de plomb, furent profanés.

Au premier moment de ce tumulte, l'Evêque, Charles d'Humières, assisté de quelques-uns de ses chanoines, se réfugia dans le château, avec l'autorisation même de Coulombières, dans l'espoir que ces excès auraient un terme. Loin de là, ils continuèrent et s'aggravèrent pendant plusieurs jours. On excita contre l'Evêque les passions des envahisseurs, en répandant le bruit qu'on avait intercepté des lettres de lui pleines de mauvais sentiments contre les Protestants. Exposé dans sa personne, à la vue du danger qui menaçait ses jours, il parvint, le vendredi 17 mai, à s'échapper à pied avec le Doyen de la Cathédrale, emportant uniquement avec lui pour la soustraire à la profanation la chasuble de Saint-Regnobert, avec le coffret d'ivoire qui la renfermait, et ne trouva d'abri qu'à bord de la barque d'un pêcheur de Port, qui lui fut procurée par les soins de du Bosq, gentilhomme de Commes. Il était temps qu'il gagnât le large, car poursuivi jusque sur le rivage, des coups de feu furent encore dirigés contre ce frêle esquif, qui le jeta heureusement sur les côtes de la Picardie, où il possédait des biens assez considérables, et dont son frère, le marquis d'Humières, était gouverneur.

Après les premiers moments laissés à cette fureur destructive, Coulombières qui comprenait toute la responsabilité qui pesait sur lui, avait voulu mettre une sorte de régularité dans la spoliation. Il fit excepter du pillage, à la sollicitation de l'Evêque, quatre grandes châsses d'or et d'argent d'un prix inestimable, la grande couronne devant le crucifix, donnée par Odon, les orgues et quelques autres objets d'une grande valeur. Un inventaire régulier en fut fait en sa présence par le vicomte et l'avocat du Roi, ainsi que celui

Digitized by Google

des livres et manuscrits précieux qui composaient la riche bibliothèque du Chapitre, qui n'avait point été pillée dans le premier moment et qu'il fit transporter à l'Evêché, avec les ornements et joyaux qui avaient échappé au sac du 12 mai.

Mais à peine le bruit du départ de l'Evêque se fut-il répandu, que le même jour 17 mai, une bande de brigands armés, ayant à sa tête l'aubergiste de l'hôtellerie *de la Forte-Main*, sise rue St-Malo, nommé L'Honoré dit Jacob, aussi forcené calviniste qu'il s'était naguères montré ardent catholique, envahit le palais de l'Evêché, s'empare des clefs malgré la courageuse résistance du concierge Michel Verel et de sa femme, le saccage dans toutes ses parties, fait main-basse sur tout ce qui s'y trouvait, meubles, tableaux, chevaux, provisions, etc., pille, détruit les quelques ornements échappés au pillage de la Cathédrale, et (perte immense pour l'histoire locale) déchire et brûle tous les livres de la bibliothèque du Chapitre, *les plus excellents et les plus riches qui se pouvaient trouver en Bibliothèque de France*, celle de l'Evêque, les chartes et les manuscrits. Puis ces furieux entassèrent devant la porte de la Cathédrale tous les autres meubles qui ne leur semblaient pas assez précieux, et en firent un feu de joie.

Les prêtres et les catholiques qui tentèrent de s'opposer à ces pillages et à ces profanations furent tués, égorgés avec barbarie, ou précipités du haut des murailles dans les fossés de la ville.

Après ces tristes exploits, Coulombières se retira laissant quelques gens armés dans la ville sous le commandement de Jean Le Huey, qu'il institua capitaine de Bayeux, et qui permit à ces désordres et à ces vexations de se prolonger sans répression.

Comme s'ils eussent été en pays conquis, les Protestants mirent des gardes aux portes de la ville, établirent partout des

Digitized by Google

patrouilles, et méconnaissant les ordres du gouverneur qui venait de convoquer le ban et l'arrière-ban ils refusèrent de s'y soumettre, et s'élevèrent contre les Edits de convocation affichés dans les places publiques.

Il n'est pas besoin de dire que partout le culte catholique fut interrompu. L'aubergiste de *la Forte-Main* fut fait d'ailleurs gardien des clefs de la Cathédrale, et ne l'ouvrait que pour faciliter les spoliations de ses coreligionnaires. Longtemps on vit dans les maisons de ceux-ci des meubles dorés, des décors de toute espèce, des étoffes de haut prix parant leurs habitations et faisant contraste avec leur ancien dénument. Trois mois s'écoulèrent pendant lesquels les huguenots furent à peu près les maîtres dans la ville.

La noblesse de la province était divisée en trois factions différentes. Les *Protestants* qui s'attachèrent à Montgommery, et parmi lesquels étaient Coulombières, d'Aigneaux, Pierrepont, Rabodanges, Sainte-Marie-aux-Epaules, de Rouvrey, de Jucoville, etc.—Les *Catholiques*, soutenus par le gouvernement, dont Matignon était le chef, et auquel s'étaient ralliés le baron de Clères, le baron de la Haye-du-Puits, le baron de Creully, Grimouville-Larchant, la Bretonnière, Villarmois, le baron de Beuvron et autres.—Enfin une troisième, à la tête de laquelle était le duc de Bouillon, qui sans être l'ennemi des Protestants ne voulait pas paraître se soustraire à l'obéissance due au Roi. Ce parti affectait extérieurement de suivre les ordres de la Cour et comptait dans ses rangs les seigneurs de Tracy, de Fervaques, etc., et en général les commandants des diverses garnisons.

Les deux premiers partis se combattaient ouvertement; le troisième, suspect à tous, était l'adversaire des deux autres et les attaquait comme il en était attaqué lui-même, voulant que la révolte des uns et la résistance des autres ne dépassassent

Digitized by Google

pas certaines limites.

Le duc de Bouillon était gouverneur de la Basse-Normandie. Catholique en apparence, mais «*portant le venin de l'hérésie dans le cœur,* » il publia une ordonnance prescrivant de faire transporter dans le château de Caen toute la grosse artillerie de Bayeux, de Falaise et de Vire, invitant tous les Catholiques qui seraient restés saisis de quelques ornements, de quelques objets précieux, de les y apporter pour les mettre en sûreté, à l'abri de nouveaux pillages. Les Catholiques obéirent avec empressement. Les joyaux et les riches châsses exceptés par Coulombières furent transportés au château de Caen, ainsi que beaucoup d'autres objets d'un grand prix sauvés par quelques zélés catholiques, sacrés dépôts préservés de la destruction quelquefois au péril de la vie. Le duc de Bouillon abusa indignement de cette confiance, et dans un besoin pressant, il profana ces châsses et ces reliquaires, en jeta les ossements, et avec l'or et l'argent qu'il en retira, fit faire de la monnaie pour payer ses soldats et pour lever deux compagnies de chevau-légers dont le commandement fut donné à Jean de Pellevé, seigneur de Tracy, et au seigneur de Fervaques.

Du nombre des objets confiés par le Chapitre au duc de Bouillon étaient deux licornes d'argent d'un grand poids auquel le clergé attachait d'autant plus de prix qu'elles avaient été données par Guillaume-le-Conquérant, et qu'offertes en don à François I^er^, ce prince après les avoir acceptées les avait fait remettre au trésor de la Cathédrale. Le duc de Bouillon fut soupçonné de les avoir gardées pour lui-même, et M. de Bras, témoin de ces événements, l'accuse formellement de ce vol sacrilége.

La cour se détermina enfin à envoyer des troupes en Basse-Normandie. Elle se proposait non-seulement d'arrêter les Protestants dans leurs excès, mais aussi de déconcerter le duc

Digitized by Google

de Bouillon qui par l'affectation d'une dangereuse neutralité leur donnait le temps de se fortifier, et devenait lui-même chaque jour plus puissant. Le duc d'Etampes, Jean de Brosses, gouverneur de Bretagne, ayant sous ses ordres Sébastien de Luxembourg, seigneur de Martigues, son neveu, avec 3 ou 4,000 hommes de pied et 2 à 300 chevaux, eut l'ordre de quitter son gouvernement et de se réunir aux troupes de Jacques de Matignon, qui étaient dans le Cotentin, pour ensuite venir dans le Bessin. Il fit son entrée dans Bayeux le 7 de septembre 1562. Les Catholiques l'accueillirent avec de grandes acclamations de joie, et peu à peu tout rentra dans l'ordre, au moins en apparence.

Les Catholiques profitèrent de la présence des troupes du duc d'Etampes pour restaurer avec les débris qu'ils purent retrouver leurs églises souillées et saccagées. Telle fut leur pieuse ardeur que dès le dimanche 15 septembre le service divin put être célébré dans l'église Cathédrale, malgré les ruines que les dévastations protestantes y avaient accumulées.

Les soldats de Coulombières avaient quitté le Bessin à l'arrivée du duc d'Etampes et s'étaient retirés aux *Dunes et sables d'Oystreham*, d'où ils gagnèrent le Havre, alors occupé par les Anglais, sur des navires que leur envoya le duc de Warvick qui s'était emparé de cette place et prétendait la garder pour dédommager les Anglais de la perte de Calais.

Les Catholiques devenus les maîtres par ce départ devinrent à leur tour persécuteurs, et exercèrent des vexations contre les protestants du pays. La solde, la nourriture et l'entretien des troupes du duc d'Etampes, qui étaient en nombre considérable, furent mises à la charge exclusive des familles protestantes, qui furent ainsi exposées à toutes sortes d'injustices et d'actes arbitraires exercées avec une excessive dureté.

Digitized by Google

Sur d'autres points de la Basse-Normandie, les Catholiques accomplissaient dans le même temps des représailles sanglantes. D'Hermesis voulant se joindre à Montgommery qui s'était retiré à Saint-Lo fut surpris sur le chemin de Bayeux à cette ville par Villarmois, qui lui fit impitoyablement couper les bras et les jambes. A Valognes, une émeute ayant eu lieu à l'occasion d'une levée de troupes que le gouverneur catholique, de Cartot, avait ordre de faire, deux gentilshommes Protestants, les seigneurs de Houesville et de Cosqueville furent massacrés, plusieurs bourgeois furent tués et lapidés. Un huguenot, Jean Guiffard, blessé à coups de pierres, implorant les secours de ses ennemis, fut malgré ses supplications achevé avec des broches et des crocs. Le duc de Bouillon venu sur les lieux avec un millier d'hommes ne put obtenir la punition des séditieux, qu'après un combat sanglant livré aux portes de la ville où prirent part Sainte-Marie-aux-Epaules, d'Aigneaux et Le Clerc contre Matignon et Villarmois.

Quelque temps avant cette époque l'embarras des finances du trésor public avait forcé le Roi d'engager au profit d'Alphonse, duc de Ferrare, les revenus des domaines royaux de la vicomté de Bayeux, afin de le rembourser des sommes considérables que le Duc son père avait prêtées à la France pour l'expédition faite en Italie plusieurs années auparavant. Le Duc avait confié la gestion de ces revenus à un Italien qu'il avait nommé son procureur-général, Julio Ravilio Ruffo, homme dur et violent qui avait obtenu aussi du duc d'Etampes, par le crédit des Guise, le commandement de la ville de Bayeux. Ce fut lui qui devint le ministre des persécutions contre les Protestants. Non-seulement il les pressurait pour faire face à la solde des troupes Catholiques, mais encore pour satisfaire aux dépenses excessives de son jeu, de sa table et de ses

Digitized by Google

ses plaisirs. Aux uns il faisait des procès comme auteurs de la sédition du 12 mai, à d'autres comme pillards et profanateurs des Eglises, à tous il laissait la facilité de se rédimer des condamnations prononcées contre eux à force d'argent. Hâtons-nous de dire toutefois que ces représailles ne furent exercées que contre leurs biens et non contre leurs personnes, et qu'au moins le sang des Protestants ne fut pas cruellement répandu dans le Bessin.

Vers le mois de février 1563, le duc d'Etampes retira ses
1563 troupes, soit qu'il crût le pays pacifié, soit que leur présence fût utile sur d'autres points. L'amiral de Coligny, qui était dans la Beauce à la tête d'une force considérable, vint à Caen après avoir campé à Saint-Pierre-sur-Dives où il pilla l'Eglise, et où il attendit une flotte anglaise qui lui apporta des troupes, 150,000 ducats et huit pièces de canon selon les uns, et quatorze selon les autres.

Avec ce secours, il se porta sur Caen, et fit capituler le Château. Sa présence ranima les hostilités des Protestans en enflant leur espoir. Ecrasés sous le fardeau de leurs charges, aigris par l'arbitraire, ceux de Bayeux et environs s'adressèrent à lui.

Il donna l'ordre à Coulombières qui venait de se signaler par des actes de bravoure au siége de Rouen, et qui s'était retiré chez lui pour se remettre de ses fatigues, de reparaître devant Bayeux et lui confia le commandement d'une petite armée. Pendant que Coulombières, assisté du capitaine de Pierrepont, marchait vers cette ville pour s'en emparer de nouveau, Renouard de Bailleul, commandant de Caen, fit filer vers Bayeux une partie des soldats restés à sa disposition. Ravilio Ruffo s'enferma avec eux dans le château et avec quelques braves bourgeois. Les protestants s'en approchèrent le 14 février 1563, et ce jour-là le siége commença. Les as-

Digitized by Google

saillants furent vigoureusement repoussés dans plusieurs attaques; voyant l'inutilité de leurs efforts et la bonne contenance de la garnison, ils demandèrent des canons que Coligny leur envoya, et qui probablement faisaient partie de ceux amenés par les Anglais. Munis de ce nouveau renfort, ils commencèrent avec le feu de leur artillerie à battre en brèche les fortifications et les murs de la ville.

Pressentant que toute résistance devenait inutile, et que fait prisonnier on lui ferait payer chèrement sa défaite, Ravilio Ruffo alla se réfugier dans une retraite qu'il s'était ménagée. Se voyant abandonnés par leur chef les soldats faiblirent, et les bourgeois effrayés par cette défection et par l'emploi de l'artillerie envoyèrent offrir à l'amiral de Coligny de rendre la place. Il fut demandé à leurs députés 10,000 livres s'ils voulaient prévenir les suites d'un assaut. On discuta d'abord sur l'énormité du chiffre, mais enfin il fut convenu qu'au moyen de cette somme la ville obtiendrait sa rançon [1] et que les propriétés comme les personnes seraient respectées par les vainqueurs. La somme fut payée à l'amiral après avoir été prélevée sur les plus riches habitants. Le feu cessa et le 4 mars 1563, après dix-huit jours de siége, les portes de la ville furent enfin ouvertes.

Coulombières, Pierrepont et leurs soldats s'y précipitèrent avec fureur. Au mépris des promesses de l'amiral et de la capitulation, sans avoir égard au prix de la rançon versé dans ses mains, tout ce qui avait échappé au pillage de 1562, tout ce qui avait été restauré ou rétabli depuis le mois de septembre pour le service divin, fut dégradé, abattu ou mutilé, orgues, boiseries, clôtures, ferrures, portes de fer, grilles, etc. Il n'y avait plus rien à piller dans l'Evêché, mais

[1] Requête du Chapitre du 16 octobre 1572.—*Manuscrit de l'abbé Béziers, apud* M. Georges Villers.

Digitized by Google

les maisons des chanoines furent dévalisées et spoliées, plusieurs même furent abattues, et toutes furent rendues inhabitables. Tout ce qui était or, argent, cuivre, plomb, métal quelconque fut arraché, enlevé, détruit ou fondu.

Dans cette seconde invasion l'ivresse du carnage dépassa encore celle de la première. Plusieurs prêtres ou ecclésiastiques soupçonnés d'être la cause de la résistance que les habitants avaient faite pendant le siége, furent appréhendés ou tués, les autres battus, outragés, liés, garrottés ou traînés par les rues la corde au cou [1]. Des enfants furent massacrés dans les bras de leurs mères; l'un des avocats de Bayeux, le doyen du barreau, Me Thomas Noël, accusé à tort ou à raison d'avoir été le conseil de Ravilio Ruffo, et l'instrument de ses vexations, fut étranglé, puis pendu à sa fenêtre, et la dame Heuste de La Motte eut le visage souillé et maculé du sang de son fils, Denis de La Motte, assassiné sous ses yeux [2]. Si l'on en croit quelques manuscrits du temps, consultés par Béziers, et qu'on aime à croire être empreints d'exagération, des soldats enfouirent dans la terre des prêtres jusqu'au cou, et firent servir leurs têtes de but à des boulets; ils en éventrèrent d'autres et présentèrent dans leurs corps de l'avoine à manger à leurs chevaux. On raconte même que quatre soldats eurent la barbarie de se saisir d'un prêtre de St-Ouen des faubourgs, de le barder comme une pièce de gibier, et de le jeter à leurs chiens après l'avoir rôti et coupé par morceaux [3]. M. de Bras, « présent à toutes ces choses, mais » sans pouvoir ni autorité » raconte des faits qui s'étaient passés à Caen non moins épouvantables, mais que la plume se refuse à retracer [4]. On a peine à concevoir ce sauvage

(1) Articles présentés le 15 août 1563 aux commissaires députés par le Roy.
(2) Requête présentée en 1572 au Parlement de Rouen.
(3) *Histoire de Bayeux*, p. 26.
(4) *Antiquités de Caen*, p. 170.

Digitized by Google

délire aujourd'hui que la passion politique et religieuse qui l'inspira n'existe plus, et que nos mœurs adoucies repoussent le prosélytisme par le glaive et la persécution.

Ravilio Ruffo se tenait caché. Sa retraite était dans la maison d'un chanoine de ses amis, où il avait fait creuser un mur très-épais, recevant le jour de loin par de petits tuyaux. Elle était pratiquée avec tant de secret et d'art que rien au dehors ne pouvait la faire soupçonner. Ce fut là qu'il s'était mis à l'abri avec des provisions de toute espèce, et dans l'espoir de fuir après que la première ardeur serait amortie. On assure que pour charmer ses ennuis il avait enfermé avec lui une jeune et belle fille de Bayeux qu'il avait enlevée à ses parents. Sans la trahison il n'eût jamais été découvert; mais il fut livré par un domestique infidèle, conduit à Caen et abandonné à l'amiral de Coligny qui le fit pendre. Cet acte était une violation des lois de la guerre qui placent sous la sauve-garde de l'honneur du vainqueur la vie des prisonniers. Mais afin de colorer cette implacable vengeance, on prit pour prétexte le rapt dont Ravilio Ruffo s'était, disait-on, rendu coupable, et ce fut non le commandant vaincu et prisonnier, non l'auteur des vexations exercées contre les Protestants, mais le ravisseur, infracteur de la loi, qui fut mis à mort.

Après cette sanglante expédition Coulombières et Pierrepont quittèrent Bayeux en laissant le commandement de cette ville à un officier nommé Rouillé. Il entra dans la pensée de ce soldat, leur émule en vandalisme, d'abattre la Cathédrale. Il en fut détourné par l'intervention du R. P. Feuardent, gardien des Cordeliers, homme éloquent et habile, dont le nom mérite d'être conservé, et qui eut assez de crédit pour persuader à ce farouche capitaine de garder le temple pour l'exercice de la religion réformée (1).

(1) Pendant la Révolution de 1793 la Cathédrale fut aussi menacée de

Digitized by Google

Il est présumable que, dans tous les cas, cet odieux projet n'eût pas eu le temps d'être exécuté, car le comte de Matignon, alors occupé dans le Cotentin et particulièrement vers Cherbourg, revint à Bayeux avec ses troupes le 16 juillet 1563, et força Rouillé et ses gens d'abandonner la place. Sa présence ramena peu à peu le calme et la tranquillité dans le Bessin. Son autorité fit cesser les dévastations et les assassinats. Il parvint à remettre puis à maintenir l'ordre dans le pays tellement éprouvé par cette guerre civile qu'aux Etats de Blois en 1576 le cahier des Doléances des députés du diocèse de Bayeux présentait un État de 10,165 personnes tuées ou blessées dans le diocèse pour cause de religion,

destruction. Tous les biens ecclésiastiques avaient été mis à la disposition de la nation. La loi du 17 prairial an 3, pour en finir plus vite avec les biens nationaux, avait permis à *chaque citoyen* de soumissionner *sans enchères* tel bien national qu'il désirerait, sous la seule condition de payer *en assignats* un *minimum* qu'elle fixait, et avait autorisé l'adjudication *sans publicité, le jour même de la soumission ou au plus tard dans le délai de trois jours*. Le culte ne se célébrant plus dans la Cathédrale, même par les prêtres assermentés, cette église cessait d'être dans l'exception établie par l'art. 11 de cette loi en faveur des édifices *destinés à quelqu'établissement et au service public*. On pouvait donc redouter une adjudication par surprise. Pour la prévenir, M. Le Forestier, administrateur du district de Bayeux, fit acheter un certain nombre de sacs de blé qu'il déposa dans la Cathédrale, et afficha sur la porte principale un placard portant ces mots : MAGASIN DES SUBSISTANCES PUBLIQUES. A ce moyen la Cathédrale se trouva placée dans l'exception de la loi.—Plus tard, et malgré cette précaution, des ordres furent transmis au Directoire de District de préparer le cahier des charges pour servir de conditions à l'adjudication de la Cathédrale. M. Le Forestier détourna encore le danger en insérant une clause imposant a l'adjudicataire l'obligation de faire *la démolition de l'édifice, et l'enlèvement des matériaux dans le délai* D'UNE ANNÉE. L'impossibilité matérielle de l'exécution de cette clause rebuta les spéculateurs; des temps meilleurs survinrent, et la Cathédrale dut peut-être sa conservation à cet homme de bien, comme on doit lui attribuer celle de la tapisserie de la Reine Mathilde.—(V. le Rapport au Conseil municipal, par M. Pezet.—*Bulletin des Antiq.*—1840).

Digitized by Google

et de 700 maisons détruites ou brûlées [1].

L'Angleterre n'était point étrangère à tous ces troubles qu'elle entretenait par son argent et par ses soldats. Pour déjouer les tentatives des Anglais, dissiper les secours qu'ils auraient jetés sur nos rivages, escorter les convois, et se porter avec rapidité partout où pouvait éclater un mouvement tumultueux, Matignon avait établi un camp volant composé de cavalerie légère, qui rendit au pays de grands services [2].

Resté fidèle au culte de ses pères le baron de Creully se plaça sous les ordres du maréchal de Matignon qui avait rallié autour de lui les nobles Catholiques de la province, dont un grand nombre d'ailleurs n'avait pas tardé à se désabuser de leur penchant pour la réforme.

Le voyage du roi Charles IX par toute la France après la publication de l'Edit de pacification en 1563, entraîna à la suite de la Cour les grands des deux partis, et sembla redonner à l'autorité royale plus de nerf et d'action. Ce voyage commença par la Normandie. Le Roi fit son entrée solennelle à Caen le 24 août 1563, entouré de la reine Catherine de Médicis, du duc d'Orléans, son frère, des cardinaux de Guise, de Bourbon et de Châtillon, du Roi de Navarre, et du connétable de Montmorency [3]. La réception fut somptueuse, et la ville de Caen, dans laquelle il passa plusieurs

[1] *Histoire du duché de Normandie*, par Goubes.—Ces députés étaient pour le clergé Bernardin de St-François, Evêque, et Marguerin de La Bigne, docteur en théologie ; pour la noblesse le seigneur de Sourdeval, pour le tiers-état Martin Varin.

[2] *Histoire de Matignon*, par Caillères. P. 55.

[3] Sa fille, Anne de Montmorency, abbesse de Sainte-Trinité de Caen, lui fit don d'un très-beau saphyr que les Protestans avaient arraché au doigt de la reine Mathilde lorsqu'ils profanèrent son tombeau, et que l'abbesse était parvenue à recouvrer.

Digitized by Google

jours, se signala par ses fêtes; mais il ne fut accueilli par les Calvinistes qu'avec une sorte de défiance que semblaient justifier les Edits restrictifs des concessions précédentes, et les paroles sévères du jeune Roi adressées vers ce temps à l'amiral de Coligny, qui peignent les prétentions de la Réforme : « Vous ne demandiez d'abord qu'un peu d'indulgence; au » jourd'hui vous voulez être nos égaux : bientôt vous voudrez » être nos maîtres, et nous chasserez du Royaume. »

La ville de Bayeux ne fut point honorée de la présence du Roi, mais ce voyage contribua à rappeler le pays à des sentiments d'ordre et d'humanité.

Les ecclésiastiques dispersés par la tempête profitèrent de ce moment de calme pour revenir peu à peu dans leurs foyers, reprendre leurs fonctions et rétablir le service divin.

Antoine de Sillans I^er^ avait épousé Jeanne Hébert d'Aussonvilliers, dame de Bréauté dans le pays Chartrain, fille de François, seigneur de St-Pellerin et capitaine de Saint-Lo. Elle était nièce de deux Evêques, Geoffroy, Evêque de Coutances, premier président du Parlement de Rouen, et de Louis, Evêque d'Avranches.

De ce mariage naquirent quinze enfants, dont quatre au moment de son décès étaient au service du Roi.

Il mourut à l'âge de 63 ans, ainsi que l'annonce l'épitaphe
1570 dont nous allons parler, et avant 1570, car sa femme siste dans un acte de cette année avec la qualité de veuve (1).

Son épitaphe se lit encore sur une plaque de marbre noir de dimension assez étroite dans le chœur de l'église de Creully. L'abbé Béziers indique qu'elle était placée du côté de l'Evangile. Elle aura été changée probablement lors d'un nouveau pavage du chœur, car elle est aujourd'hui au pied des marches du sanctuaire, au milieu de l'autel.

(1) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

Cette épitaphe est ainsi conçue :

Cy-gist le très illustre et excellent seigneur
Antoine de Sillans, digne de grand honneur,
Car toujours fut à Dieu et à son Roi fidèle
Desquels il soutenait de bon cœur la querelle.
En son gouvernement tel devoir il sut rendre
Que l'ennemi n'osa sur lui rien entreprendre.
Il servit quatre Rois desquels pour récompense
Pour ses grandes vertus il eut l'*ordre de France*.
De quinze enfants qu'il eut il en a vu les quatre
Pour la foi catholique et pour le Roi combattre.
De son antique race nul n'erra en la foi ;
Mais ont toujours été bons serviteurs du Roi.
Or enfin le seigneur et baron de Creully
A soixante-trois ans fut au Ciel recueilli.
La mort de lui triomphe, son renom est vivant,
Il vit en son épouse qui prie au tout puissant
Que son bon plaisir soit bientôt les rendre unis,
Sous le tombeau leur corps, leur âme en Paradis.

Au moment où mourut Antoine de Sillans le culte catholique avait repris toutes ses solennités. L'Evêque était remonté sur sa chaire épiscopale et réparait chaque jour les ruines dont il avait été le témoin. Les couvents de la ville d'où les religieux avaient été chassés étaient rouverts, et l'on vit reparaître un certain nombre d'ornements et de décors pieux que le zèle et la foi avaient sauvés.

Parmi les objets préservés de la destruction était la tapisserie de la reine Mathilde dont tout le monde connaît l'origine. Déposée dans un appartement de la Maison de Ville au moment de la dévastation, enlevée par force et par violence, comment cette tapisserie qui figurait au premier rang des objets précieux désignés au curieux inventaire des richesses de la Cathédrale, fait en 1476 sous le patriarche d'Harcourt, échappa-t-elle à la destruction? Fut-elle dérobée par une main amie qui en connaissait la valeur monumentale? Fut-

Digitized by Google

elle remise, avec tant d'autres ornements de prix, au duc de Bouillon qui aurait restitué du moins cette toile historique et glorieuse ? C'est ce qu'il est regrettable que l'on n'ait jamais pu savoir. Mais ce qui est certain, c'est qu'elle reprit bientôt dans les solennités sa place et sa destination, et les dangers qu'elle a courus à cette époque et à une autre non moins destructive, ajoutent encore à la vénération patriotique qu'elle inspire.

Il n'en fut pas de même de la magnifique sonnerie de la Cathédrale. On ne l'entendit plus. De ses cloches qui portaient si loin la voix de la prière, et qu'il fallait une escouade de près de trente hommes pour mettre en branle, deux seules, les plus petites, avaient été conservées, et les autres furent descendues et brisées.

Digitized by Google

ANTOINE DE SILLANS II, XIX[e] BARON.

1570.—1578.

Antoine II, aîné de quinze enfants.—*Gentilhomme de la chambre du Roi.— Capitaine de 50 hommes d'armes.— Chevalier de l'ordre du Roi.*—La Saint-Barthélemy dans le Bessin.—Débarquement de Montgommery à la Hougue, après la St-Barthélemy.—Mort de Pierrepont, exécuté à Cherbourg.—Lettres de Charles IX et de Catherine de Médicis.-Coulombières tué sur la brèche au siége de St-Lo.—Montgommery prisonnier de Matignon au siége de Domfront, jugé, condamné, décapité à Paris.

Des quinze enfants d'Antoine de Sillans I[er], l'aîné fut Antoine II, l'un des quatre fils qui étaient au service au moment de la mort de son père.

1571 En rendant aveu de sa baronnie au Roi, le 15 octobre 1571, il prenait le titre de baron de Creully et d'Hermanville en partie (fiefs paternels), de Bréau et de Saint-Pellerin (fiefs maternels).

Ce n'était déjà plus le temps où la noblesse Normande ne vivait que dans les camps ou dans ses châteaux fortifiés. Elle avait appris l'art d'implorer et d'obtenir des faveurs. Aussi vit-on dès-lors les titres honorifiques de la domesticité des Rois se joindre souvent aux titres militaires. Antoine de Sillans fut créé *gentilhomme de la Chambre du Roi* (1).

Il avait épousé en premières noces Catherine de Mesnildot qui était veuve de Louis de Magneville, baron de la Haye-du-Puits, et en secondes noces Antoinette Sanglier,

(1) *Archives du Calvados.—Généalogie.*

Digitized by Google

dame d'Epiney, Aunay, Magny et Boullemont. Il eut plusieurs fils, entr'autres Antoine qui lui succéda, Jean qui entra au service du Roi, et François qui fut moine de l'abbaye Saint-Etienne de Caen.

Malgré le calme apparent qui régnait dans la Basse-Normandie les haines religieuses n'étaient point éteintes. Elles étaient entretenues par les menaces de Coulombières et quelquefois par les engagements partiels que ses gens tentaient tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et qui maintenaient l'agitation et les craintes, malgré les efforts de Matignon.

1572 La nuit sanglante de la Saint-Barthélemy ranima leur ardeur. Les mesures qui accompagnèrent cette horrible catastrophe n'eurent, à la gloire du diocèse de Bayeux, aucunes conséquences funestes dans le Bessin qui ne compta pas une seule victime. Montgommery, Coulombières-Briqueville (1) et quelques autres gentilshommes Normands qui s'étaient réunis à Paris pour assister au mariage du roi Charles IX, et qui, par une sorte de défiance ordinaire dans ces temps de troubles, s'étaient logés ensemble au faubourg St-Germain, échappèrent au massacre, et trouvèrent les moyens de se sauver et de passer en Angleterre.

1574 Ils mirent à profit le temps de leur séjour dans ce royaume dont la politique fomentait ces troubles dans le nôtre. Ayant appelé autour de lui un certain nombre de Français, et levé un corps de troupes anglaises, le comte de Montgommery se jeta sur les côtes de la Basse-Normandie, et descendit à la Hougue au commencement de mars 1574 à la tête d'une armée de 5 à 6,000 hommes; il fut bientôt rejoint par le bouillant Coulombières; les campagnes, les bourgs du Cotentin furent pillés; Valognes, Carentan, Vire et Saint-Lo furent pris. Les Huguenots fortifièrent cette dernière ville dans la-

(1) Masseville.—*Histoire de Normandie.* Tome 5.

Digitized by Google

quelle ils s'établirent. Bayeux ne fut point attaqué. La reine Catherine de Médicis, dépositaire de la suprême puissance pendant la longue maladie de Charles IX, envoya Jacques de Matignon « dont elle connaissait de longtemps la valeur et la fidélité », pour chasser Montgommery de la Basse-Normandie. Le corps d'armée de Matignon était d'environ 6,000 hommes, et fut grossi de la majeure partie de la noblesse du Bessin et du Cotentin. Il avait sous ses ordres deux maréchaux-de-camp, de Fervaques et de Villiers.

Montgommery et Coulombières, à la tête de 2,000 soldats, s'étaient renfermés dans Saint-Lo, où ils se défendirent avec une grande valeur. Pendant le siége, Montgommery qui savait que les ordres réitérés de la Reine prescrivaient de risquer tout pour s'emparer de sa personne, craignant d'être forcé de se rendre, laissa le commandement de Saint-Lo à Coulombières et s'échappa à travers une grêle de balles pour se retirer à Domfront. Matignon l'y suivit avec ardeur, et après une défense désespérée dans laquelle il combattit comme un lion, Montgommery fut obligé de capituler.

Matignon retourna en diligence au siége de Saint-Lo dont il avait confié la direction au maréchal-de-camp de Villiers, reprit les opérations du siége, et le 10 juin 1574 il se rendit maître de cette position importante, devenue dans les derniers temps le boulevard du Calvinisme dans cette partie de la Normandie.

La prise de Montgommery, la reddition de Saint-Lo et la sagesse des mesures ordonnées par Matignon achevèrent de pacifier la Basse-Normandie.

Par mesure de prévoyance et de sûreté, Matignon plaça des garnisons dans les divers châteaux de la contrée. Celui de Creully ne figure point sur l'Etat qui fut dressé de ceux qui devaient recevoir des troupes, soit qu'alors le Bessin, tran-

Digitized by Google

quille, ne lui inspirât aucune inquiétude, soit que déjà le mauvais état des fortifications du château lui eût ôté de son importance.

Il est digne de remarque que les trois principaux chefs Calvinistes qui portèrent la désolation dans le Bessin et y commirent ou laissèrent commettre tant de brigandages, ont succombé tragiquement au milieu de ces guerres civiles.

Le premier qui périt fut Pierrepont. Après le sac de Bayeux, en mai 1563, il se dirigea vers Cherbourg afin de tenter un coup de main sur cette place. Habile et entreprenant non moins que brave, il s'était menagé des intelligences avec quelques officiers du château et quelques bourgeois Protestants. Il avait aussi ourdi une conspiration contre le comte de Matignon qui commandait dans le Cotentin pour la cause Catholique. Son but était ainsi de frapper deux grands coups à la fois. Matignon heureusement averti se tint sur ses gardes, le fit surprendre près de Cherbourg dans une rencontre où la troupe de Pierrepont fut défaite, et où lui-même blessé de plusieurs coups fut fait prisonnier. Matignon se rendit immédiatement de sa personne à Cherbourg pour saisir tous les fils de cette affaire à laquelle les Anglais étaient encore mêlés. Il paraît que Pierrepont fit quelques révélations et promit d'en faire de plus complètes encore; mais condamné à mort, il retracta ces révélations, résolut de garder le silence et fut exécuté.

Si l'on en juge par les deux curieuses lettres suivantes écrites à Matignon par le roi Charles IX et par la reine Catherine de Médicis, la Cour attachait un grand prix à connaître les secrets que Pierrepont emporta avec lui dans la tombe :

« Monsieur de Matignon (1),

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite par le sire de Bizien, présent

(1) Le comte de Matignon ne fut fait maréchal de France qu'en 1580.

Digitized by Google

porteur, entendu sa créance et le contenu au procès-verbal que vous m'avez envoyé par lui des dépositions de feu Pierrepont à l'encontre des personnes nommées audit procès-verbal ; mais s'étant lorsqu'on l'a mené au supplice dédit et déchargé ceux qu'il avait précédemment chargés, l'on ne sait en telles variations que ordonner là-dessus, et croy que vous ne pouviez mieux ni plus sagement faire que de vous en être allé mettre dedans Cherbourg, pour en telle suspicion pourvoir à tous inconvéniens et dangers. Estant bien d'avis, si vous ne l'avez fait, que vous fassiez interroger le lieutenant de Cherbourg sur le fait dont il l'a chargé et pareillement les deux habitans, chacun séparément, sans qu'ils sachent rien l'un de l'autre, pour voir s'il n'y aura point de contrariété ou de variation dans leurs réponses, et faire procéder contr'eux par les Commissaires que j'ai envoyés en Normandie.

» Ce sera aussi bien fait de faire interroger ceux qu'il a chargés d'avoir conspiré d'attenter contre votre personne. C'est chose que je voudrais aussi peu demeurer impunie que le demeurant, tant pour la qualité du lieu que vous tenez, que pour ce que je désire faire telle punition de tous meurtres et assassinats que la rigueur de la peine serve à pourvoir à de tels malheureux actes. Et parce que ce porteur m'a dit que vous étiez résolu d'ôter votre lieutenant du château et d'y en mettre un autre tel qu'il me plaira, je désire que vous m'en nommiez trois de ceux que vous estimerez plus dignes et je choisirai l'un d'eux pour le pourvoir.

» Au demeurant, pour ce que ledit de Pierrepont a fort parlé d'un certain Ecossais qu'il a dit être originairement dépêché par le comte de Montgommery pour aller et venir en Angleterre, et qu'il importe de découvrir quelle peut être l'occasion de tels voyages, je vous prie de donner tout l'ordre qu'il vous sera possible à le faire attrapper, et instruisez tous ceux à qui vous en donnerez la charge qu'ils se saisissent de toutes les lettres et papiers qu'il porterait sur lui afin de voir, et des réponses qu'il fera sur ce dont vous ferez enquérir, si l'on pourra rien tirer de ce que dessus, et mandez-moi quelles marques et signal ledit Ecossais a sur lui afin que s'il vient en cette compagnie je lui fasse mettre la main sur le collet. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» CHARLES. »

« Monsieur de Matignon,

» Je n'ai rien à adjouter à la lettre que le Roy Monsieur mon fils vous escrit présentement, et vous diray seulement que je loue la diligence avec laquelle vous vous êtes allé mettre dans Cherbourg pour prévenir tous inconvéniens. Vous adviserez par les moyens contenus en la lettre du Roy

Digitized by Google

Monsieur mon fils, si l'on pourra tirer et éclaircir quelque chose de ce qu'a déposé feu Pierrepont, et eust été bien fait sans ses blessures et l'éminent péril où il était de la vie, de le garder pour le confronter à ceux qu'il avait chargés. Vous avez par de là deux gens de bien qui sont des commissaires qui y ont été envoyés ; vous ferez bien de les employer à cette affaire, car je m'assure qu'ils y feront tout devoir. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» CATHERINE.

» Ecrit à Fontainebleau, le 2 juin 1563 (¹). »

Coulombières-Briqueville, ce dur et inflexible sectaire dont la présence à Bayeux, aux lieux même qui l'avaient vu naître, avait été signalée par tant d'agitations et de meurtres, fut tué sur la brèche au siége de St-Lo. Ni les prières, ni les promesses de Matignon ne purent l'amener à capituler. Celui-ci qui admirait sa bravoure et voulait l'épargner, tenta un dernier moyen. Il fit conduire devant St-Lo le comte de Montgommery qu'il avait fait prisonnier à Domfront, et ménagea aux deux beaux-frères une entrevue dans laquelle Montgommery pour amener Coulombières à une capitulation qui pouvait disposer la Cour en sa faveur, se proposa lui-même comme exemple des revers de la fortune et de la nécessité de s'y soumettre. « J'ai un meilleur exemple que le » votre à donner à mes soldats, lui répondit Coulombières » avec un amer dédain, c'est de leur apprendre comment il » faut mourir. »

Ce fut en désespéré qu'il succomba. Le 10 juin 1574, au moment du dernier assaut et lorsque tout espoir de salut avait fui, il s'établit au milieu de la brèche plaçant à ses côtés ses

(¹) La branche Protestante de la famille de Pierrepont abjura la religion réformée en 1686 dans les mains du curé de Blainville (arrondissement de Coutances), autorisé par l'Evêque de ce diocèse.—Elle était établie au manoir de Gonneville sur cette paroisse.—*Annuaire de la Manche.* 1852.—Elle est aujourd'hui éteinte.

Digitized by Google

deux fils, l'un âgé de 12 ans et l'autre de 10, armés chacun d'un javelot. « Soldats, s'écria-t-il, je donne à Dieu ma vie » et celle de mes enfants. J'aime mieux les voir mourir *im-* » *polus* (imberbes) et pleins d'honneur que de les laisser » entre les mains des perfides et des apostats. » A peine avait-il dit ces mots qu'un boulet l'enleva, et ses enfants [1] sur le point d'être sacrifiés par cette barbare opiniâtreté furent sauvés par la générosité de Matignon.

La physionomie de Coulombières est une des plus saillantes parmi celles des guerriers qui prirent part à ces luttes civiles et religieuses. Un chant populaire avait célébré ce courage indompté, et nous avons cru devoir en conserver un lambeau arrivé jusqu'à nous, parce qu'il est l'expression du sentiment public au temps et sur le théâtre même de ces événements [2].

Matignon y était
Et sa gendarmerie,
Rampan, Cléret [3],
D'Aigneaux, Ste-Marie
Qui sans cesse disait :
Coulombières, rends-toi
Au grand Charles ton Roi
Où tu perdras la vie.

[1] L'un d'eux servait sous le duc de Montpensier en 1589. Il fut employé par lui pour combattre dans le diocèse de Lisieux et au siége de Falaise contre le duc de Brissac, les ligueurs et les paysans connus sous le nom de *Gautiers* qui s'étaient réunis. Il contribua à arrêter la révolte de ces paysans qui s'étaient soulevés à cause du pillage des gens de guerre et des tailles excessives qui étaient imposées.—*Histoire de Normandie.*—Masseville. T. 5.

[2] *Mémoires des Antiquaires de Normandie.* 1824.

[3] Un des ayeux de M. Alexis *Cléret* de Tocqueville, auteur de *La Démocratie aux Etats-Unis*, membre de l'Institut, qui a laissé les plus honorables souvenirs dans les dernières Chambres, et dans les deux Assemblées constituante et législative, ainsi qu'au ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

Coulombières répond
Tout rempli de furie :
De me rendre en poltron
Qu'on ne me parle mie :
Jamais ne me rendrai,
J'y veux perdre la vie.

Seize jours après Coulombières, Gabriel de Montgommery périssait en place de Grève sur l'échafaud. Pendant que, pour persuader Coulombières, Matignon l'avait conduit devant Saint-Lo, il reçut l'ordre de le faire transférer à Paris. La vie sauve ne lui avait point été promise par la capitulation. Matignon qui connaissait la haîne implacable qu'avait vouée Catherine de Médicis à Montgommery depuis le déplorable tournoi de la rue St-Antoine où il avait eu le malheur de blesser à mort involontairement son mari Henri II, ne lui avait promis *que la vie et les plus grands égards pendant qu'il serait dans ses mains*. Il fut conduit à Paris, jugé par des commissaires nommés par Catherine, condamné à mort, et décapité sans avoir souffert qu'on lui bandât les yeux, le 26 juin 1574.

Ces événements auxquels Antoine de Sillans prit une part plus ou moins directe se passaient peu de temps avant sa
1578 mort, qui eut lieu en 1578. Il avait obtenu pendant sa vie la récompense de ses services, et fut tout à la fois capitaine de 50 hommes d'armes et chevalier de l'ordre du Roi.

Digitized by Google

ANTOINE DE SILLANS III, XX^e BARON.

1578. — 1641.

Antoine de Sillans III, *Conseiller du Roi en ses Conseils d'état et privé.*— Guerres de la Ligue.—Le Bessin y prend part.—La Moricière de Vicques s'empare de Bayeux.—Siége par le duc de Montpensier. — Lettres d'Henri IV.—Mariage d'Antoine avec Sylvie de Rohan.—Lettre du duc de Rohan.—Meurtre de Guerville par Jean de Sillans.—Privilége de *la Ferte de St-Romain.*—Troubles à Rouen à l'occasion de Jean de Sillans.—Lettres-patentes de Louis XIII en sa faveur.—Travaux considérables au château, au bourg et à l'église de Creully par Antoine de Sillans.—Son épitaphe, — Mœurs privées du XVI^e siècle.

Antoine de Sillans III succéda à son père en 1578, dans la baronnie de Creully.

Il passa quelques années de sa jeunesse à la cour de Henri III. Quel rôle joua-t-il à cette Cour où brillaient tant d'hommes jeunes, braves, fastueux? Echappa-t-il à ce mouvement de fiévreuses émotions et de scandaleuses voluptés, *fleurs de plaisir*, dit Pasquier, *teintes de pourpres sanglantes*, qui entraînait dans son tourbillon tous ces courtisans dépouillant chaque jour la royauté des respects qu'elle inspirait jadis aux peuples? On doit l'espérer, car ce fut sans doute à la gravité de sa conduite qu'il dut d'être appelé aux fonctions de *Conseiller du Roi en ses Conseils d'état et privé*, et d'être fait comme son père et son aïeul Chevalier de l'ordre du Roi.

Il venait de recueillir l'héritage de Creully, lorsque les troubles de la Ligue succédèrent aux guerres du Calvinisme. Le contre-coup s'en fit aussi sentir en Basse-Normandie,

Digitized by Google

mais le Bessin fut moins désolé que le Cotentin par les Ligueurs.

Les registres secrets du Parlement de Normandie transféré à Caen par Henri III, sous la présidence du premier président Claude Groulart, apprennent que dans le Cotentin « on » n'entendait parler que de rebellions, d'émotions populaires » et d'assemblées illicites faites par Dutourp, La Grimonnière, » La Boulaye, et Beaulieu, abusant du saint nom de Dieu et » prenant pour prétexte la religion... Le Val de Saire était » comme une caverne où respiraient les meurtriers sous le » commandement de Dutourp (1). Pas un sergent n'eût osé y » paraître (2).

Les ligueurs avaient même tenté de surprendre Cherbourg le dimanche des Rameaux pendant la procession ; mais les habitans ayant été avertis qu'il y avait un rassemblement dans la forêt qui touchait alors aux portes de la ville, ils se mirent sous les armes, firent une sortie sur les rebelles qui s'en étaient approchés et les taillèrent tous en pièces (3).

Le Bessin cependant ne resta pas étranger à cette nouvelle faction, qui combattait l'autorité Royale sous le prétexte de la servir. Plusieurs châteaux du Bessin étaient ouverts aux soldats de la Ligue, qui « passant par les villages dénués ache- » vaient de rendre gueux et mendiants le reste des labou-

(1) Le nom de famille de Dutourp était de La Cour. Il fut tué dans un combat livré à Gonneville entre ses troupes et celles commandées par le comte de Canisy le 22 décembre 1592.—Il existe des détails curieux sur cette guerre du Val-de-Saire, écrits sur quelques feuillets d'un ancien registre de la paroisse de Theurthéville-Bocage, commune qui fut le théâtre de plusieurs combats entre les partisans de Henri IV et les ligueurs.— De Gerville.

(2) *Registre secret du Parlement.*—1589-1592.—Floquet. T. 3. p. 601.

(3) On a fait pendant longtemps à Cherbourg, la veille des Rameaux une procession en souvenir de cette expédition.—*Description géographique de la France*, par Dumoulin. T. 3. p. 207.

Digitized by Google

» reurs (1).» Le château de Neuilly dont Longaunay de Dampierre, l'un des chefs ligueurs, s'était emparé par force ou par surprise, était devenu l'un des boulevards de la ligue. Celui de Creully resta comme son maître dans la soumission au Roi. Il ne paraît pas que les ligueurs aient tenté aucune entreprise contre lui.

Assiégé par le duc de Montpensier avec de l'artillerie amenée de Cherbourg par l'ordre et aux frais du Parlement, alors transféré à Caen, le château de Neuilly fut obligé de se rendre aux troupes du Roi, puis il fut ensuite démoli et rasé. Depuis ce temps la forteresse n'a point été rétablie, et après avoir joué un si grand rôle dans l'histoire de la Basse-Normandie, ce château n'est plus aujourd'hui qu'une ferme au milieu d'un amas de décombres.

La ville de Bayeux où, dans le clergé et dans les classes inférieures la Ligue comptait quelques rares partisans, avait été maintenue pendant quelque temps par les magistrats et les principaux habitants dans les sentiments de fidélité au Roi.
1589 Mais, en 1589, La Moricière de Vicques, commandant une troupe de ligueurs, s'empara par surprise du château et de la ville, et s'y établit pendant quelques mois.

Le duc de Montpensier, après avoir détruit le château de Neuilly, vint mettre le siége devant celui de Bayeux qui ne tarda pas à se rendre, après trois jours d'attaques pendant lesquels il ne paraît pas que la ville ait été maltraitée (2), et

(1) Discours de Claude Groulart au roi Henri III.

(2) Depuis cette époque le château de Bayeux ne figure plus dans l'histoire locale. Il fut fait à ses murs tombant en ruines quelques réparations après les troubles de la Fronde, et il servit à renfermer quelques prisonniers d'état peu importants.— Cependant jusqu'en 1790, il eut toujours un gouverneur. La famille de Couvert de Coulons, aujourd'hui éteinte, a eu l'insigne honneur d'avoir *douze* de ses membres successivement pourvus de cet emploi. (Lettres-patentes du 27 septembre 1771). La destruction des remparts et édifices a été achevée en 1804.

Digitized by Google

força de Vicques à la retraite.

Ces faits se passaient dans les derniers jours de 1589, et dès le 8 janvier 1590 les habitants de Bayeux envoyèrent à Henri IV, alors à Falaise, une députation pour lui remettre les clefs de la ville.

1590 Henri IV annonçait cette nouvelle à la belle Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche, par la lettre suivante (1) qui peint tout à la fois ses faiblesses et sa vaillance :

« Mon âme, depuis le partement de Lycerace, j'ai pris les villes de Séez, Argentan et Falaise où j'ai attrappé Brissac et tout ce qu'il avait réuni de secours pour la Normandie. Je pars demain pour aller attaquer Lisieux en m'approchant du duc de Mayenne qui tient assiégé Pontoise. Mes troupes sont crues depuis le départ de Lycerace de bien 600 gentilshommes et de 2,000 hommes de pied, de façon que par la grâce de Dieu je ne crains rien de la Ligue. J'ai fait la cène la nuit que je ne pensais pas faire en Normandie, il y a un an. Je vous dépêcherai dans trois jours un de mes laquais par mer, car je suis sur le bord. Certes, je fais bien du chemin, et vais comme Dieu me conduit, car je ne sais jamais ce que je dois faire au bout; cependant mes effets sont des miracles, aussi sont-ils conduits du grand maître. Je n'aime rien que vous, et en cette résolution je mourrai si vous ne me donnez occasion de changer. Je me porte très-bien, Dieu merci, fort à votre service. Adieu, mon cœur, je te baise un million de fois.

» HENRY.

» De Falaise, ce 8e janvier 1590.

» En achevant cette lettre ceux de BAYEUX m'ont apporté les clefs qui est une TRÈS-BONNE VILLE.

Quelques hommes considérables de la ville dont la conduite pendant l'occupation de de Vicques, sans être hostile pouvait être suspecte, s'empressèrent de désavouer toute participation à la Ligue, et de demander des lettres d'abolition en protestant de leur obéissance et de leur fidélité. Une de ces requêtes est sous nos yeux et nous paraît mériter d'être publiée :

(1) *Esprit d'Henri IV.* p. 253.

Digitized by Google

« Le lundi 30e jour de janvier de l'an 1590.

» Devant nous J. Vauquelin, Ecuyer, Conseiller du Roi et Lieutenant-Général de M. le Bailly,

» S'est présenté Me Jean Descrametot, écuyer, élu en l'élection de Bayeux, lequel a remontré que combien qu'il n'ait pas porté les armes contre le Roy, si étant que à raison que la ville de Bayeux a été par cy-devant occupée par les rebelles ennemis de S. M., et que lors il fut enfermé dans icelle dont il lui avait été impossible de se retirer jusqu'à ce que Monseigneur le duc de Montpensier fût venu l'assiéger qu'il trouva moyen de sortir de ladite ville, pour cette raison, il déclare qu'en tant que besoin serait, il entend s'aider de l'Edit fait par le Roi au camp d'Amiens le 28 novembre, et suivant icelui déclare être très marri et repentant de s'être tenu dans ladite ville depuis qu'elle a été occupée par les rebelles, et de ce qu'il aurait signé quelques Etats de levée (1), promettant désormais à S. M. toute fidélité et obéissance.

De Vicques qui n'avait guère tiré d'autre parti de son coup de main sur Bayeux que de faire élire par son influence son parent Jacques de La Moricière de Vicques aux fonctions richement rétribuées de Doyen du Chapitre, se dirigea vers l'Avranchin, où dans une rencontre avec le comte de Canisy au siége de Pontorson, il fut tué au commencement d'avril 1590.

Voici une seconde lettre d'Henri IV où il fait part de cet événement à la même Corisande d'Andouin, dans des termes fort honorables pour le comte de Canisy, à la famille duquel, comme nous le verrons, s'allia plus tard la famille de Sillans (2)

« 6 avril 1590.

» . . . . . Vicques avec ses troupes n'a point eu meilleur sort en Normandie. Canisy leur a tombé sus de telle furie qu'il les a couchés tout à plat. C'eust été un triomphe complet s'il ne l'avait payé d'une seconde balafre en la bouche, ce qui n'empêche son brave langage ; mais bien disait-

(1) Les élus de l'Election étaient spécialement chargés de la levée des impôts.

(2) Cette lettre est rapportée dans les *Documents historiques sur l'Histoire de France*. Elle a été extraite des archives de Mme la duchesse de Vicence, née de Canisy.

Digitized by Google

il a Lanoue de ne le plaindre point puisqu'il lui en restait assez pour crier *vive le Roy* quand nous entrerons dans Paris. Voilà certes, mon âme, un brave serviteur. Que ne m'aimez-vous autant ? Dieu me donnera-t-il aussi victoire sur votre cœur ? Ce me sera la plus chère. Bonsoir, mon âme. Je baise un million de fois vos blanches mains.

» Henry. »

Antoine de Sillans épousa en 1602 Sylvie de Rohan, veuve de François d'Epinay, et fille de Louis de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon, pair de France, ca-
1602 pitaine d'une compagnie de trente lances. Elle avait une sœur Elisabeth de Rohan, qui avait épousé le comte de Flers, de cette maison de Pellevé de Flers *assez puissante*, dit Brantôme, *pour faire tête en Normandie au maréchal de Matignon qui en était le gouverneur.*

Cette alliance d'Antoine de Sillans avec une des plus illustres familles de France, prouve l'influence et la considération dont il jouissait dans la province. La famille de Rohan s'était trouvée divisée par les guerres religieuses. Louis de Rohan était le chef de la branche Catholique ; Henri de Rohan et Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, étaient encore pendant la minorité de Louis XIII les derniers appuis de la cause Calviniste.

Louis de Rohan, beau-père d'Antoine de Sillans, était un modèle des vertus publiques et privées. On le croira aisément si l'on en juge par la lettre suivante écrite au comte de Flers, son gendre (1), et beau-frère d'Antoine de Sillans, révélation naïve des mœurs patriarchales qui s'étaient encore conservées, même au commencement du xvn^e^ siècle, au sein des familles les plus élevées.

« 21 février 1604.

« Monsieur le comte, j'ai à ce matin reçu votre lettre par laquelle j'ai entendu de vos bonnes nouvelles que je supplie Dieu de vous contynuer telles. Je vous remercie de votre venaison de laquelle avec l'ayde de Dieu

(1) *Archives du château de Flers.*

Digitized by Google

nous mangerons demain après avoir ouy la messe, et boirons à vous et à votre santé. Vous n'aviez besoing de me faire excuse de ne m'être venu voir, car je ne doupte point de vostre bonne volonté, et que quand j'aurai besoing de vous, vous m'assisterez volontiers comme je le ferais si vous avyez affaire de moy. J'espère avec l'ayde de Dieu en allant ou revenant de Bretaigne vous aller viziter et savoir si ma fille est aussi bonne mesnagère comme elle en a le bruit en ce païs ; mais ce qui me la fait plus estimer c'est que l'on m'a assuré qu'elle vous ayme et honore comme une fame de bien doit faire son mari. Je vous prie de faire toujours estat de moy qui me recommande de bon cœur à toutes vos bonnes prières et bonnes grâces sans oublier ma fille, et supplye Dieu qu'il vous continue sa paix, et qu'il vous tienne, Monsieur le Comte, en sa sainte et digne garde.

» Votre affectionné beau-père et assuré amy.

» Loys de Rohan. »

Antoine de Sillans, né sous Charles IX, avait vu les règnes de Henri III, de Henri IV et partie de celui de Louis XIII. Il servit dans plusieurs siéges, et fut chargé, surtout à l'étranger, de nombreuses missions qui couronnèrent sa carrière publique.

Il avait pris en affection le domaine de Creully. C'est là qu'il fixa les dernières années de sa vie, les employant à y faire le bien, et à embellir le bourg et le château.

Une fâcheuse aventure arrivée à l'un de ses frères occupa vivement la Cour et la province, et troubla ses derniers jours.

Jean de Sillans étant allé dans l'abbaye St-Etienne de Caen, accompagné de deux de ses amis, La Groudière et Sébastien Le More, faire visite à son frère D. François, qui y était religieux, y fit rencontre au parloir des sieurs de Coulombières et de Guerville. Il avait contre eux un ressentiment très-vif de ce qu'ils avaient fait maltraiter quelques jours auparavant par leurs laquais le sieur de Montplaisir, gentilhomme de ses amis. Il leur en adressa des reproches. La querelle s'envenima, et malgré le respect dû au lieu où ils se trouvaient on mit de part et d'autre l'épée à la main. Le sieur de Guer-

Digitized by Google

ville fut tué par Jean de Sillans ou par l'un de ceux qui l'accompagnaient. On supposa aisément que cette rencontre avait été désirée et peut-être recherchée par Sillans, déjà soupçonné du meurtre d'un autre gentilhomme, le sieur de Beaurepaire. Des poursuites très-vives furent dirigées contre lui, et les familles puissantes de Coulombières et de Guerville parvinrent à l'empêcher d'obtenir du Roi des lettres de grâce. On tenta de recourir, en sa faveur, au *privilége de la Fierte de Saint-Romain*.

Ce privilége avait été institué en souvenir du miracle de St-Romain (1), Evêque de Rouen au VII^e^ siècle. Le Roi (on dit que c'était le roi Dagobert), avait ordonné qu'à l'avenir le Parlement de Rouen serait tenu de *délivrer* chaque année un prisonnier *élu* par le Chapitre de la Cathédrale, auquel cette élection vaudrait de grâce complète et absolue. De temps immémorial, et malgré diverses oppositions du Parlement, toujours vaincues, le Chapitre avait conservé ce droit qu'il n'a cessé d'exercer qu'en 1790. Le prisonnier soulevait en public sur ses épaules la châsse du saint Evêque. Il aidait à la porter processionnellement le jour de la fête de l'Ascension, depuis la *Vieille Tour* où elle était déposée jusqu'à la Cathédrale, et cette cérémonie lui servait de lettres d'absolution (2).

Il était difficile d'obtenir auprès du Chapitre la faveur de faire jouir de Sillans de ce privilége à cause des circonstances et surtout du lieu où le crime avait été commis. Le duc de Rohan, dont nous avons parlé ci-dessus, écrivit aux chanoi-

(1) La destruction miraculeuse de la *Gargouille*, serpent monstrueux qui désolait le pays, allusion probable à l'Idolâtrie détruite par le Christianisme.

(2) Au commencement du XVIII^e^ siècle le bénéfice de la *Fierte de Saint-Romain* fut recueilli par le neveu de l'amiral de Tourville, le comte de Vauville, fils de César de Costentin de Tourville, qui avait tué dans un accès de jalousie M. Hellouin, lieutenant-général du bailliage de Périers.

Digitized by Google

nes pour solliciter leur suffrage : « Encore qu'il se trouve, » écrivait-il, quelque difficulté en son affaire, faites qu'il soit » passé outre, attendu que le Roi le désire ainsi, Sa Majesté » voulant se servir de luy en ces occasions présentes. Je vous » assure, outre, que vous obligerez quantité de braves gen- » tilshommes à qui il appartient. » Cette lettre fut vivement appuyée par les démarches de Mgr de Briroy, Evêque de Coutances, dont Jean de Sillans avait épousé la nièce.

Sillans se fit écrouer dans les prisons du vieux palais, et grâce à ces pressantes sollicitations fut enfin *Elu* par le Chapitre avec ses deux complices. A cette nouvelle, les parents de Guerville et de Coulombières signifièrent le jour même, au Chapitre, des lettres d'évocation au Parlement, afin que cette compagnie refusât la délivrance du meurtrier. Le Parlement s'assembla extraordinairement le matin même de la fête de l'Ascension, et les opposants eurent assez de crédit pour faire décider que Sillans et ses complices « ne seraient » délivrés que pour la solennité du jour seulement ; mais il » fut ajouté que les trois prisonniers ne pourraient être arrê- » tés pendant cette journée par les huissiers ni par autre pour » quelque cas que ce fût. » Cette décision qui ne satisfaisait personne donna lieu à de nombreuses démarches. Les adversaires de Sillans menaçaient publiquement de l'enlever à main-armée pendant la procession et de le ramener en prison. Ses amis déclarèrent que si l'on tentait quelque coup de main pour s'emparer du prisonnier il faudrait *mettre balle en bouche*.

Pendant cette fermentation à laquelle prenait part toute la population de Rouen, la procession tardait à sortir de la Cathédrale. Sillans plein d'impatience, l'attendait, conformément à l'usage, au haut du perron de la vieille tour d'où il se préparait à lever la *Fierte*. Inquiet de ce retard et de ces bruits, devinant dans les regards et dans les propos que le

Digitized by Google

Parlement ne l'avait délivré que *pour un jour*, il prit avec la violence de son caractère une prompte résolution. Apercevant un vide au milieu de la foule curieuse répandue dans la place de la Vieille Tour, il s'élance du perron, en descend les degrés avec la rapidité de la flèche et se jette au milieu de ses amis qui l'épée à la main protégent sa retraite.

La procession se mit en marche très-tard, et fut achevée au milieu de la rumeur publique, mais sans qu'on eût pu par l'absence du prisonnier élu effectuer les cérémonies accoutumées (1).

Après un tel événement la position de Sillans faisant éclater une division entre le Chapitre et le Parlement devenait délicate. Le Roi vint enfin à son secours, grâce à l'influence de sa famille et de ses nombreux amis. Des lettres-patentes de 1619 confirmèrent, sans avoir égard à l'arrêt du Parlement, *l'Election faite par le Doyen et les Chanoines du Chapitre pour le privilége de la Fierte de St-Romain*, et pour éviter les retards que la liberté de Sillans aurait soufferte et la lutte qui aurait pu se renouveler, le Roi le dispensa de remplir *aucune des formalités prescrites par les ordonnances* (2).

C'est à Antoine de Sillans III que le bourg de Creully doit ses halles voûtées. Il fit construire les murs du jardin et du cimetière, le pavillon du jardin, les remises et les écuries (3), une des tourelles adossées au château (4), et une chambre richement décorée appelée la chambre dorée, avec une grande cheminée sculptée en relief et ornée de marbres et dorures (5).

(1) Floquet.—*Histoire du privilége de St-Romain.* T. 2.

(2) *Archives du Calvados.* — Ces lettres-patentes y sont conservées en original.

(3) A la voûte des remises se trouve un pendentif chargé d'un écusson aux armes des Sillans et des Rohan.

(4) Cette tourelle est remarquable par l'élégance de sa coupole.

(5) Cette chambre n'existe plus avec cette ancienne ornementation. Deux

Digitized by Google

On voyait avant la Révolution dans la grande salle des gardes quatre statues symboliques de grandeur naturelle, en pierre de Caen, qui sans doute y avaient été placées par Antoine de Sillans dont l'écusson armorié existe encore quoique mutilé au-dessus de la vaste cheminée [1].

L'église de Creully eut part aussi à ses bienfaits. Le maître autel et le caveau sépulchral qui est sous le chœur furent édifiés par lui [2].

1641 Il mourut en 1641, âgé de 63 ans. Sa mort précéda de deux années celle de Louis XIII.

Sa tombe plus que l'histoire nous a révélé sa vie. Son épitaphe en vers français [3] apprend tout à la fois et les services qu'il rendit à son pays, et la douleur de Sylvie de Rohan, sa veuve :

Marbre raconte à la postérité
Qu'un sainct hymen vainct ta solidité,
Et que Sylvie en ces honneurs funèbres
Rend sa mémoire et son amour célèbres.
Aussi l'objet qui fut son digne choix,
Le fut jadis du Conseil de nos Rois,
Et l'étranger qui connut sa prudence
En un françois sut admirer la France.
Aux ennemis sa fatale valeur
Donna toujours ou la mort ou la peur,
Heureux vainqueur si chéri de la gloire
Que chaque assaut lui fut une victoire.

colonnes torses avec enroulement de feuilles de vigne, dans le goût italien, qu'on trouve dans les cours du château, doivent avoir appartenu à cet appartement.

(1) Ces quatre statues ont été mises en vente à Creully il y a peu d'années. Elles viennent d'être rachetées par le propriétaire actuel.

(2) Ce caveau est fermé, et paraît n'avoir point été ouvert depuis longtemps.

(3) Béziers.—*Nouvelles recherches.*—Caumont.—*Statistique du Calvados.*

Digitized by Google

Le vice même à ses pieds abattu
Fit un trophée à sa noble vertu.
Sa main toujours aux pauvres libérale
Fait regretter que sa terre natale
Qui tient de lui ses pompeux bâtiments
Perde en sa mort ses plus beaux ornements.
Ce grand héros des biens de la naissance
Comme plusieurs n'éleva sa puissance
Et ce lui fut sortir des demi dieux
Le moindre don qu'il ait reçu des cieux.
Justement donc cette illustre Sylvie
Qui de haut rang de Rohan prit la vie
Dans ce tombeau résolut de montrer
Que le trépas ne l'en peut séparer.

Cette épitaphe a disparu. Le mausolée élevé à sa mémoire dans l'église de Creully, du côté de l'épitre, existe encore en partie, mais mutilé. Il est en pierre élégamment sculptée avec ornements en marbre noir. Au-dessus étaient les armoiries des Sillans supportées par deux anges en pleurs : elles furent grattées pendant la Révolution.

Si notre voix pouvait être entendue une main réparatrice rétablirait et ces armoiries et cette épitaphe, pieuse expression de la douleur d'une épouse, en même temps qu'elle perpétuerait le souvenir d'une famille qui compte au premier rang des bienfaiteurs de la paroisse.

Une autre épitaphe en vers latins fut composée par Antoine Halley, de Bayeux, célèbre professeur de l'Université de Caen. C'est une sorte de jeu de mots sur la succession du même prénom *Antoine* pendant plusieurs générations dans la même famille et qui n'apprend aucune particularité sur celui dont elle devait recouvrir la tombe [1].

A un père assez illustre pour que le poète Halley ait pu

[1] *Poésies d'Antoine Halley*. P. 393.

Digitized by Google

adresser à sa mémoire cette apostrophe trop emphatique peut-être :

Nobilitate potens, alti sub mole sepulcri
Marmoreâ hic clausus, magne Silane, jaces,
Vir meritis pollens, nulli virtute secundus
Tertius, Antonii, nominis hujus eras,

succéda un fils qui commença la décadence de cette antique maison de Creully.

Il n'en eût point été ainsi sans doute si, à l'exemple d'Antoine III, ses descendants eussent conservé la rigide façon de vivre, et les mœurs graves et saintes dont l'épitaphe ci-dessus nous présente l'idée. Malgré les proscriptions et les cruautés qui forment le caractère distinctif de l'ère des Valois, les existences sévères au fond des châteaux de la province, qui consistaient dans l'exercice des devoirs de la famille, dans la pratique des vertus domestiques et de l'aumône, n'étaient pas rares à rencontrer. Les mœurs privées faisaient au XVI^e^ siècle contraste avec les mœurs politiques : autant celles-ci étaient rudes et farouches, autant les autres étaient calmes et simples.

C'était le temps où Le Maistre, premier Président du Parlement lors de l'entrée d'Henri IV à Paris, stipulait dans les baux de ses fermiers : « qu'aux veilles des quatre bonnes fê-» tes de l'année ils seraient tenus de lui amener une char-» rette couverte avec de bonne paille fraîche dedans pour y » asseoir Marie Sapi, sa femme, et sa fille Geneviève, comme » aussi de lui amener un ânon et une ânesse pour monture » de leurs chambrières, pendant que lui marcherait devant » sur sa mule accompagné de son clerc [1] ».

« La règle ordinaire de mon père et de ma mère, écrit le

[1] Châteaubriand.—*Etudes historiques.*

Digitized by Google

» chancelier d'Aguesseau, était de réserver pour l'exercice de » leurs charités la dîme de tout ce qu'ils recevaient. Ils re- » gardaient les pauvres de leurs terres comme leurs enfants, » de sorte que s'ils avaient dix mille francs à placer ils n'en » plaçaient que huit et en donnaient deux aux pauvres qu'ils » regardaient comme leur propre sang, par une adoption » sainte et glorieuse pour eux qui mettait J.-C. au nombre » de leurs enfants.»

Ces citations qu'on pourrait multiplier suffisent pour faire juger de cette simplicité et de cette austérité des habitudes auxquelles succéda bientôt un luxe et un faste effrénés.

Digitized by Google

ANTOINE DE SILLANS IV, XXI[e] BARON.

1641.—1676.

Premier mariage d'Antoine de Sillans IV. —La Fronde dans le Bessin.— Acquisitions qui rétablissent la baronnie de Creully dans son ancienne valeur.—Deuxième mariage.—Vie à la Cour.—Luxe d'Antoine de Sillans.—*Marquis* de Creully.

Antoine de Sillans IV, né d'Antoine III et de Sylvie de Rohan en recueillant la baronnie de Creully et les fiefs de ses aïeux ne paraît pas y avoir joint le goût du service militaire. Il n'apparaît dans aucuns actes avec d'autres désignations que ses titres patrimoniaux. Il était âgé déjà lorsque son père mourut, car dès le 8 août 1627, longtemps avant cette mort, il avait épousé Anne Fabry, fille du seigneur de Scelles et de Saulcy, au diocèse de Soissons, qui lui apportait en mariage le fief de Scelles. Il est cependant certain qu'il vécut à la cour, mais on cherche en vain le rôle qu'il y joua, soit pendant les guerres entreprises dans les dernières années du règne de Louis XIII, pour empêcher la maison d'Autriche de s'emparer de l'Allemagne et de l'Italie, soit dans ce drame si varié de la Fronde qui signala la minorité de Louis XIV, et dans lequel le vieux sang ligueur se réchauffa pour attaquer Mazarin qui n'en devint que plus puissant et plus redouté.

La Fronde fut peu sérieuse dans le Bessin. Les commissaires envoyés par les frondeurs, n'y purent rallier que de rares partisans. Le comte de Matignon ne se décida lui-même à prendre le parti du duc de Longueville que lorsque la Fronde touchait à sa fin. Il se saisit du château de l'Ile-Marie,

Digitized by Google

à deux lieues de St^e-Mère-Eglise, appartenant au marquis de Bellefont, *jeune seigneur de dix-neuf ans à peine* (1), qui se réfugia dans le château de Valognes dont il était gouverneur pour le Roi. Matignon l'y vint attaquer, mais il se défendit vaillamment depuis le 20 mars jusqu'au 5 avril avec une garnison de cent hommes et obtint une capitulation honorable (2). La garde bourgeoise de Bayeux que Matiguon requit à son passage en sa qualité de lieutenant-général de la Basse-Normandie, concourut à ce siége, mais n'y arriva qu'en petit nombre, la plupart des hommes mis en réquisition ayant abandonné leur chef dans les environs de Trévières (3). Le souvenir des rigueurs exercées quelque temps auparavant par le chancelier Séguier, lors de la révolte des *nu-pieds*, avait glacé l'ardeur des brouillons et des séditieux, et retenu les populations dans le devoir (4).

Antoine IV vendit conjointement avec sa femme le fief de Scelles, le 5 février 1635.

Peu de temps après il fut assez heureux pour faire rentrer dans le domaine de sa baronnie les fiefs qui en avaient été
1643 démembrés par les partages faits avec le baron d'Harcourt et Jacqueline de Vierville. Odet d'Harcourt, comte de Croissy, héritier de ceux-ci, consentit en effet lui retrocéder les herbages de Saint-Gilles, la sergenterie de Graye et les fiefs de Creullet, du Manoir et de Vienne ; cette cession lui ayant été consentie par contrat du 30 avril 1643, la baronnie de Creully se trouva rétablie à peu près telle qu'elle était lors du démembrement de 1508 (5).

(1) Lettre du duc de Longueville au Parlement de Paris.

(2) *Châteaux de la Manche.*—Gerville.

(3) (4) *Etudes sur l'administration de la justice dans le Bessin.*

(5) *Archives du Calvados.*—Ce fut par Odet d'Harcourt, devenu marquis de Thury, que furent construits le dôme et les deux ailes du beau château actuel d'Harcourt.

Digitized by Google

Il augmenta encore l'importance de ce domaine par d'autres acquisitions qu'il fit du baron Gouplieu, dont la réunion à la baronnie de Creully fut autorisée par arrêt de la Cour des Comptes de Normandie en 1655 (1).

En voyant ces acquisitions compléter l'étendue de cette baronnie, qui ne croirait qu'Antoine de Sillans IV ne fût un de ces gentilshommes qui préférant l'obscur honneur de vivre noblement dans ses terres à l'éclat de la cour se proposaient pour but d'accommoder leur fortune ? L'événement prouva qu'il en était autrement. Ces acquisitions faites sans avoir les capitaux nécessaires purent satisfaire sa vanité, mais elles épuisèrent son crédit et ses ressources, et préparèrent la ruine de sa famille.

1660 Il contracta un second mariage en 1660 avec Catherine-Henriette du Refuge, veuve du comte de Flers. Cette alliance qui resserrait les liens des deux familles (2), fixa le baron de Creully à la Cour. Les goûts de luxe et de ruineuses dépenses s'étaient introduits avec les manières élégantes et polies. En attirant les grands seigneurs dans ses palais Louis XIV avait plus fait pour l'affaiblissement de leur puissance que Louis XI en combattant les grands vassaux et Louis XIII et Richelieu en émondant l'arbre féodal. Chaque seigneur alors eut besoin des faveurs personnelles du monarque, et placé sous sa dépendance ne pensa qu'à obtenir des grâces et des bienfaits.

Ces habitudes de cour rendent aisément prodigue. A l'instar du Roi, le baron de Creully voulait être servi par des gentilshommes qu'il récompensait largement, témoin une donation d'immeubles faite par lui le 31 janvier 1660 (3) à Tho-

(1) Registres mémoriaux de la Cour des comptes. — *Société des antiq.* 18e vol. p. 188.

(2) Au contrat de mariage de ce même Antoine et d'Anne Fabry le comte de Flers signait comme *cousin*.

(3) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

mas de Clomesnil, écuyer, sieur de La Huberdière, *pour services rendus audit seigneur en sa qualité de gentilhomme ordinaire.*

Antoine IV n'habita point Creully dans les dernières années de sa vie. Il mourut en sa terre de Bréau, près Chartres, fief provenant de sa trisaïeule, au mois de janvier 1676 (1).

On remarque dans plusieurs des actes où siste Antoine de Sillans IV, qu'il prit le titre de *Marquis* de Creully vers la fin de sa carrière (2). Ce titre de *marquis* fut une mode qui commença sous Louis XIV et que le ridicule ne put vaincre.

> Depuis que dans l'Etat on s'est *emmarquisé*
> On trouve à chaque pas un marquis supposé,

disait un poète du temps.

Il faut croire à un irrésistible entraînement pour s'expliquer comment le descendant des *Barons* de Creully abdiquait volontairement le titre antique qui rappelait les glorieux souvenirs des premiers possesseurs de la terre normande, pour prendre celui de *marquis* qui, introduit sous le premiers successeurs de Hugues Capet, n'était attribué qu'aux gouverneurs des frontières du royaume.

Le titre de *marquis* n'avait point été connu sous les ducs Normands. La noblesse normande ne comprenait alors que deux titres, les *Barons* et les *Chevaliers*. Les premiers représentaient les grands vassaux des Ducs de Normandie, les seconds étaient les possesseurs de fiefs ou châtellenies inféodés par les barons, incorporés à leur propre fief avec lequel ils ne formaient qu'un seul hommage. Le titre de *Comte* n'était point dans l'origine un titre territorial ; il ne s'appliquait qu'aux grands auxquels était confié le gouvernement d'une province, ou d'une grande cité.

(1) *Archives du Calvados.*

(2) *Grands officiers de la Couronne.* T. 2. Gage plège du 30 juillet 1669. *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

ANTOINE DE SILLANS V, XXII[e] BARON.

1676.—1682.

Ruine d'Antoine de Sillans V.—Sa mort.—Saisie de la baronnie par les créanciers.—Liquidation du tiers coutumier des enfants.—Vente par voie de décret du château et des dépendances.

Le fils d'Antoine de Sillans IV fut ANTOINE V qui prit le titre de *Marquis* de Creully, et ne fut connu que sous cette
1676 désignation. Il épousa par contrat devant les notaires de Bayeux, le 24 juin 1655, Marie du Tertre, fille du seigneur d'Englesqueville et de Madeleine de Franquetot d'Auxais [1].

Son père lui avait laissé une fortune obérée malgré des augmentations apparentes qui ne firent qu'accélérer sa ruine. D'autre part, le nombre des enfants que laissa chacun des Sillans et le soin de les doter et de les établir formaient un lourd fardeau que chaque génération transmettait à celle qui la suivait. Le moment vint où toutes ces causes réunies creusèrent le gouffre qui devait engloutir la baronnie de Creully.

Le *marquis* de Creully ne porta point longtemps ce titre qu'il ne devait pas laisser à un successeur. Il survécut à peine trois ans à son père, et mourut à Paris le 30 juillet 1678. Il fut inhumé dans l'église Saint-André-des-Arts, devant la chapelle Saint-Thomas.

A peine fut-il mort qu'une nuée de créanciers s'abattit sur son domaine. Ses enfants, au nombre de trois, Antoine,

[1] *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

François, et Catherine-Madeleine qui avait épousé René de Carbonnel, marquis de Canisy, gouverneur d'Avranches, petit-fils de ce royaliste dévoué dont parlait Henri IV dans la lettre que nous avons rapportée plus haut, renoncèrent à sa succession. Toutes les terres de Creully et dépendances furent saisies réellement. Des procédures de toute espèce surgirent. La connaissance en fut attribuée au Parlement de Dijon qui par arrêt du 15 octobre 1681, autorisa la vente [1] de ce beau domaine.

Les descendants des barons de Creully furent réduits à invoquer le droit tutélaire donné aux enfants par la Coutume de Normandie sous le nom de *Tiers-Coutumier* pour les protéger contre les prodigalités des pères dissipateurs. Des lots eurent lieu entre les enfants et les créanciers. Le second lot qui échut aux enfants consistait dans les fiefs détachés et devint pour eux la ressource que la sage Coutume leur réserva pour les sauver de la détresse [2].

La vente judiciaire du château et de ses dépendances principales fut poursuivie à la requête d'un sieur Courtin, Conseiller-d'Etat, créancier d'une rente de 1,000 francs au ca-
1682 pital de 20,000 francs [3]. Le manoir féodal, comme la forteresse, témoins de tant d'événements, où se passèrent les faits historiques que nous venons de retracer, furent mis sous la main de la justice. Leur antique gloire ne put les sauver de l'ignominie du décret.

L'esprit attristé par cette décadence se demande quel fut le sort d'Antoine et de François de Sillans, ces derniers descendants de tant de preux. On l'ignore. Ils quittèrent la Normandie, et nous n'avons pu retrouver leurs traces.

Là finit à proprement parler l'histoire des barons de Creully. Quelqu'illustres que soient désormais les noms de ceux qui

(1) (2) (3) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

posséderont leur domaine, non-seulement ils n'appartiendront plus à la même famille, mais ce titre ne réveillera pour eux ni souvenir de gloire ni orgueil héréditaire. Aussi, dépouillé de tout intérêt local, ce qui nous reste à dire ne sera guère qu'un exposé généalogique.

Pendant 770 ans, de 912 à 1682, ce nom de Creully transmis par les plus illustres alliances de la province, a été porté par la même race et sans interruption. Si la descendance mâle de Haimon-le-Dentu expire avec Robert (1106), la descendance féminine se perpétue par Mabile dans Robert de Caen jusqu'à Louis de Creully (1390); si celle-ci cesse avec Arthur de Vierville (1501), elle renaît par Marie de Vierville dans les Sillans et ne s'éteint qu'à la sixième génération.

Combien de familles pourraient se flatter d'être ainsi suivies à travers les âges portant glorieusement le même titre, et ayant toujours conservé de génération en génération le même foyer !

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DES BARONS DE CREULLY DE 912 A 1682.

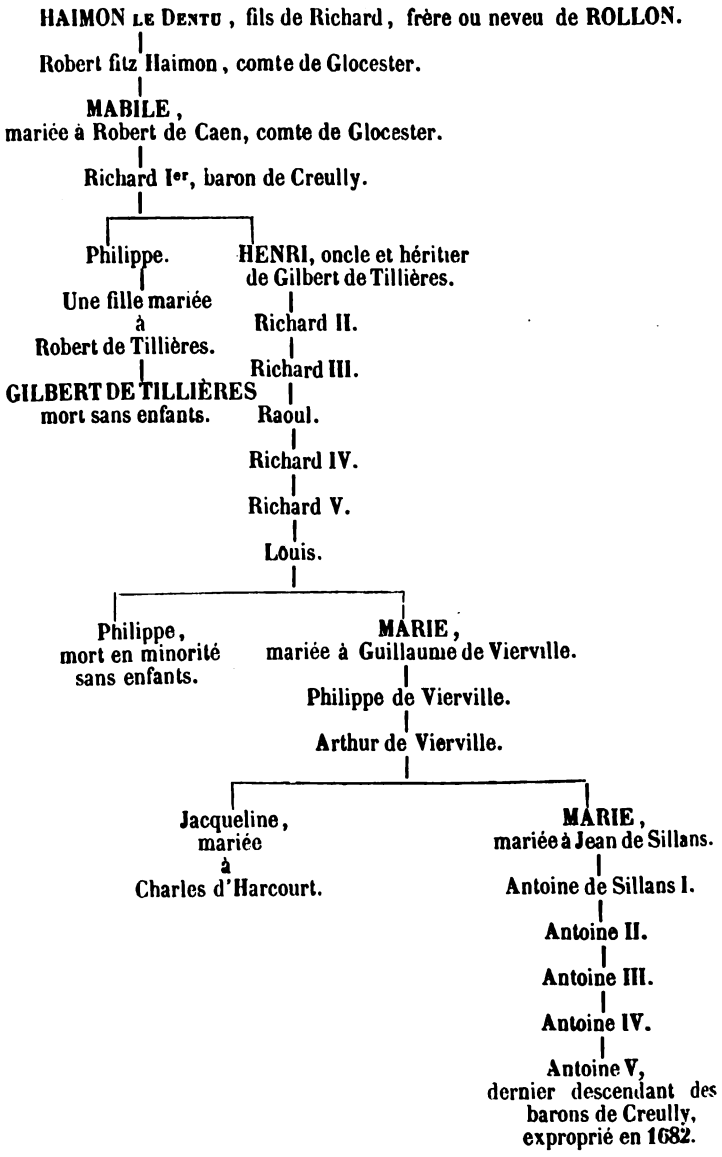

Digitized by Google

LIGNE DE COLBERT.

J.-B. COLBERT, SURINTENDANT DES FINANCES.

1682.—1683.

J.-B. COLBERT, MARQUIS DE SEIGNELAY, PREMIER COMTE DE CREULLY, MINISTRE DE LA MARINE.

1683.—1690.

PAUL-EDOUARD COLBERT, COMTE DE CREULLY.

1690.—1750.

Acquisition du château de Creully par Colbert.—Est-il venu à Creully ? — Sa mort.—Partage de sa succession.—La baronnie de Creully échue au marquis de Seignelay, ministre de la marine.—Erection de la baronnie en *Comté* par lettres-patentes de Louis XIV.—Mort du marquis de Seignelay.—Paul-Edouard Colbert, comte de Creully, son héritier.—Titre de *Donateur et fondateur de St-Gabriel.*—Décès de Paul Edouard.—Succession collatérale indivise.

L'un des noms les plus illustres de l'époque fut substitué à celui des Creully, des Vierville et des Sillans. COLBERT, le
1682 ministre de Louis XIV, se rendit adjudicataire du château de Creully et dépendances par le prix de 163,000 livres [1], suivant acte d'adjudication devant le bailliage de Caen du 14 octobre 1682.

[1] Représentant 290,000 fr. à peu près de notre monnaie actuelle. — *Arch. du Calvados.*

Digitized by Google

Cet homme illustre que quelques-uns font naître dans une position inférieure de la société figurait à la sentence d'adjudication avec les titres suivants :

« Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, baron de » Sceaux, seigneur d'Ormoy, Châteauneuf, Bléville, Hé- » rouville, conseiller du Roi en tous ses conseils, comman- » deur et grand-trésorier de ses ordres, ministre secrétaire- » d'état des commandements de S. M., son intendant et ad- » ministrateur général des bâtiments, arts et manufactures de » France. »

Ce ministre méconnu pendant sa vie et à qui la postérité a décerné le nom de GRAND, dont les travaux eurent pour but le vaste développement du commerce, de l'industrie et de la richesse mobilière, vint-il quelquefois se délasser des soucis du pouvoir en visitant son domaine de Creully?

Nous eussions désiré que c'eût été sur les bords de la Seulle, à la vue de nos campagnes, qu'il eût prononcé les paroles que M. Necker met dans sa bouche et qui revèlent plus de sensibilité que l'histoire ne lui en accorde : « Je vou- » drais que ces campagnes fussent heureuses, que l'abon- » dance régnât dans le Royaume, que tout le monde y fût » content et que sans emploi, sans dignité, banni de Ver- » sailles l'herbe crût dans ma cour. (1) »

Malheureusement nous ne pouvons partager l'opinion exprimée dans une notice publiée à l'occasion de l'incendie de Creully, où l'on affirme *que Colbert vint quelquefois se distraire sur les bords de la Seulle des tracasseries que lui suscitait Louvois.*

Les dates ne sont pas d'accord avec cette assertion. Colbert depuis longtemps malade de la pierre est mort dans les
1683 bras de Bourdaloue le 6 septembre 1683, c'est-à-dire onze

(1) *Eloge de Colbert*, par Necker. 1773.

Digitized by Google

mois après qu'il eut fait l'acquisition de Creully. Il n'est donc pas vraisemblable que cette infirmité dont il était atteint depuis quelque temps ait pu lui permettre de venir visiter en Normandie dans ce court intervalle un domaine d'une modique valeur dans une fortune qui ne fut pas estimée à moins de dix millions.

Les armes de la maison de Colbert étaient *d'or à une couleuvre d'azur*.

Après la mort de Colbert, qui laissa de son mariage avec Marie Charron neuf enfants, six fils et trois filles, sa veuve et ses enfants chargèrent Pussort, conseiller-d'état, le principal rédacteur des ordonnances de 1667 et 1670 pour la réforme de la justice civile et criminelle, de préparer leurs partages. Il était oncle de Colbert, et d'une activité non moins grande que son habileté (1). Il parvint en peu de mois à régler tout ce qui concernait cette immense fortune, et dès le 18 avril 1684 (2) les partages furent terminés. Au mois de mars précédent Mme de Canisy avait vendu aux héritiers de Colbert les rotures contenues dans son lot de tiers-coutumier, par 69,480 livres (3); et dans les estimations qui précédèrent les partages, la baronnie de Creully, avec cette acquisition, figure pour une valeur capitale de 225,000 francs (4).

1684 Elle échut au lot de l'aîné des fils, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, ministre secrétaire-d'état de la marine, homme d'état, « d'un esprit plus vaste encore que son » père, dit Voltaire, beaucoup plus brillant et plus cultivé,

(1) C'est de lui que Boileau a dit dans *le Lutrin* en parlant du progrès de la chicane :

Ses griffes vainement par Pussort accourcies,

(2) *Archives du Calvados.*

(3) *Id.* *id.*

(4) *Id.* *id.*—L'expédition de ces lots et partages se trouve en entier aux Archives.

Digitized by Google

» qui rendit la marine de France la plus belle de l'Eu-
» rope (1). »

Il comptait à peine 22 ans lorsqu'il succéda à son père dans cet important ministère, et prouva qu'il était digne de cette précoce élévation.

Son intrépidité dans l'exécution de ses projets égalait sa sagesse et ses talents pour les concevoir. Il en donna la preuve l'année même où il recueillait la baronnie de Creully dans l'héritage paternel. La France était alors en guerre avec l'Espagne. Les Génois nos alliés n'en avaient pas moins construit et vendu des frégates destinées à cette dernière puissance. Louis XIV en prit ombrage et leur fit défense de les lancer à la mer. Sur leur refus d'obéir, une flotte commandée par Duquesne sort de Toulon, montée par Seignelay, ministre de la marine, qui voulut faire exécuter lui-même les intentions du Roi. Il fait bombarder Gênes, renverse une partie de ses beaux monuments, et donne l'ordre d'un assaut. Effrayés, les Génois s'humilièrent, et Seignelay eut l'honneur de ramener à Versailles le Doge, *moins étonné des merveilles qu'on étala sous ses yeux dans ce palais, que de s'y voir lui-même,* accompagné de quatre sénateurs, chargés d'apporter au grand Roi les excuses de la République.

Le titre de baron de Creully fut donc porté par le nouveau possesseur avec non moins d'éclat et de lustre que par ceux qui l'avaient précédé.

Le marquis de Seignelay attacha une grande importance à la possession de la baronnie de Creully. Il voulut même en relever l'éclat en lui donnant dans la hiérarchie nobiliaire un rang plus élevé.

Le titre de baron qui dans les premiers temps de la féodalité occupait la première place avait été considérablement

(1) *Siècle de Louis XIV.*—Voltaire.

Digitized by Google

amoindri. Les ducs et les comtes ayant usurpé les droits de la souveraineté et ayant voulu, à l'imitation des Rois, avoir des barons autour d'eux, avaient érigé en baronnies les terres possédées par leurs principaux vassaux. Les seigneurs à leur tour avaient presque partout usurpé ce titre de baron, en se l'attribuant comme la conséquence de leur qualité de hauts-justiciers ; l'usage et la vanité avaient consacré cet abus, de sorte que cette dignité devenue plus commune avait perdu de son antique lustre. C'est ce qui peut expliquer pourquoi les derniers barons de Creully, admis aux honneurs de la Cour, avaient substitué le titre de marquis à leur titre originaire.

Sur la demande du marquis de Seignelay, des lettres-patentes de Louis XIV érigèrent en août 1690, la baronnie de Creully en Comté (1), en y joignant, pour y donner l'étendne et l'importance nécessaires, les fiefs de Vienne, du Manoir, d'Hérouville, les sergenteries de Graye et les domaines pro-
1690 venant de l'acquisition faite de Mme de Canisy, lesquels furent incorporés au corps du fief principal.

Il ne s'agissait point ici, comme il arrivait souvent, d'un titre aristocratique substitué à un autre par un caprice ou par obéissance à un préjugé à la mode, mais d'une érection légale attachant à la glèbe un titre patrimonial et héréditaire.

Cette érection ne pouvait avoir lieu que suivant certaines conditions longtemps variables et arbitraires, mais qui, après de longs abus, avaient reçu du roi Henri III leur régularisation et leur fixité.

Pour faire cesser les importunités des seigneurs qui voulaient faire annexer à la glèbe des titres de dignité, et qui ne possédaient que des terres d'une étendue trop bornée, ce Roi

(1) *Archives du Calvados.*

Digitized by Google

par une déclaration du 17 août 1579, avait déterminé le rang de chaque titre nobiliaire, et l'importance des seigneuries auxquelles devaient être jointes les dignités héréditaires.

Le degré inférieur était la *Châtellenie*. Une terre ne pouvait être érigée en châtellenie qu'autant que d'ancienneté elle avait droit de justice, droit de four, marché, prévôté, péage et prééminence sur les églises en dépendant.

Venaient ensuite : la *Baronnie* qui devait être composée de trois châtellenies, unies et incorporées entr'elles : le *Comté* devant réunir deux baronnies et trois châtellenies, ou une baronnie et six châtellenies ; et le *Marquisat* qui ne pouvait être formé que de trois baronnies et trois châtellenies ou deux baronnies et six châtellenies.

Le *Duché* avait la supériorité sur tous titres et fiefs, et à cause du rang qu'il donnait à la Cour et au Parlement quand la pairie y était jointe, des règles spéciales avaient été déterminées par un Edit de juillet 1566.

De cette érection de la baronnie de Creully en comté en faveur du marquis de Seignelay en 1690 il faut donc conclure qu'à cette époque cette baronnie réunissait l'importance d'une baronnie et de six châtellenies au moins.

Si, à cause des antiques souvenirs qui s'y rattachaient, le titre de baron avait conservé en Normandie pendant longtemps plus d'éclat et de prestige que dans les autres provinces, il cessa cependant aussi d'y maintenir sa supériorité féodale. La Coutume de Normandie, rédigée en 1583, postérieurement aux Edits d'Henri III, consacra pour ainsi-dire sa déchéance. En déterminant le prix du *Relief*, c'est-à-dire du droit dû pour le retour fictif du fief dans les mains du seigneur, à chaque mutation du vassal, droit plus ou moins élevé selon l'importance des titres, la Coutume les avait classés dans l'ordre suivant : 1° Duc, 2° Marquis, 3° Comte, 4° Baron, 5° Châtelain ou

Digitized by Google

Chevalier de fief de haubert (1).

Le marquis de Seignelay survécut peu de mois à cette érection, car il mourut à Versailles, le 3 novembre 1690, d'une maladie de langueur. Il eut la consolation sur son lit de douleur de jouir du succès des soins qu'il avait donnés à l'armement de la flotte française qui remporta le 10 juillet de cette année une brillante victoire, à la hauteur de Dieppe, sur les flottes combinées des Anglais et des Hollandais.

De son mariage avec Catherine-Thérèse Goyon de Matignon, fille du comte de Matignon, étaient issus cinq enfants.

Son fils, Paul-Edouard Colbert de Seignelay, fort jeune encore, eut dans sa succession l'héritage de Creully (2), et prit le titre de Comte de Creully, conformément aux lettres-patentes dont il vient d'être parlé. C'est sous cette désignation qu'il fut connu dans le monde et à la cour.

Le comte de Creully avait été colonel du régiment *Royal-Dragons* et était devenu maréchal des camps et armées du Roi. Il avait épousé le 25 juin 1714 Anne-Marie Spinola, fille du prince de Vergaigne, Grand d'Espagne.

Au commencement de ces *Etudes* nous avons indiqué que Robert-fitz-Haimon, le second baron de Creully, avait fondé
1737 le prieuré de St-Gabriel. Le comte de Creully, sinon son héritier, au moins son représentant, fut jaloux sans doute de rattacher son nom à celui de ce monastère. On le voit dans les différents actes auxquels il figure, ajouter à ses titres

(1) Art. 152 et suiv. de la *Coutume*. Le duché devait pour relief 333 écus et un tiers ; — le marquisat 166 écus deux tiers ; — le comté 83 écus un tiers ; — la baronnie 33 écus un tiers ; — le fief de haubert 5 écus.

(2) La famille Colbert possédait d'autres biens en Basse-Normandie, entr'autres la terre et seigneurie de la Haye-d'Ectot (canton de Barneville). Elle fut vendue en 1720 à deux bourgeois de Paris, nommés Capet, l'un marchand, l'autre notaire. Elle possédait aussi un domaine dans la commune d'Yvetot, près Valognes, qui fut confisqué et vendu comme bien national pendant la Révolution.

Digitized by Google

de seigneur et comte de Creully, celui de *donateur et fondateur du Prieuré de St-Gabriel* (1), renouant ainsi la chaîne des temps interrompue depuis plus de 700 ans.

Paul-Edouard Colbert, comte de Creully, mourut en 1750, sans avoir, à l'exemple de son père et de son aïeul, jeté sur son nom l'éclat de grands talents et de grands services. Il ne laissa point d'enfants. Ses héritiers furent les enfants de ses frères et sœurs. Sa succession resta indivise entr'eux pendant près de 18 ans. Les actes du notariat de Creully (2) constatent qu'elle fut pendant cette longue période administrée par des fermiers-généraux, au nom de la *cohérie* en masse.

(1) *Archives du Calvados.* V. le *Gage-Plège* d'octobre 1737 et les nombreux aveux rendus à cette époque.

(2) Ces actes nous ont été communiqués avec une grande obligeance par Me Morice notaire.

Digitized by Google

LIGNE DE MONTMORENCY.

ANNE-LÉON, DUC DE MONTMORENCY.

1750. — 1793.

La duchesse de Montmorency-Luxembourg, nièce de Paul-Edouard Colbert. —Sa fille duchesse de Montmorency, petite nièce de Paul-Edouard, héritière du *comté* de Creully.—Son mariage avec Anne-Léon, duc de Montmorency.—Titres du duc et de la duchesse de Montmorency.—Leurs armoiries.—La révolution de 1789.—Emigration du duc et de la duchesse de Montmorency.—CONFISCATION DU COMTÉ DE CREULLY.—VENTE.—Mort du duc à Munster.—Retour en France et mort de la duchesse de Montmorency.

Un des frères de Paul-Edouard Colbert, comte de Creully, fut Marie-Jean-Baptiste Colbert, brigadier des armées du Roi, maître de la garde-robe de S. M., colonel du régiment de Champagne. Il mourut à la fleur de l'âge le 17 février 1712 (1), ayant à peine atteint sa 29e année, laissant de son mariage avec une princesse de Furstemberg, une fille, Marie-Sophie-Emilie-Honorate.

Celle-ci avait épousé le 9 janvier 1724, le duc de Montmorency-Luxembourg, colonel du régiment de Touraine et gouverneur de la Normandie, fils du maréchal de Luxembourg, l'élève du grand Condé (2).

(1) *Histoire des grands Officiers*. T. 9.
(2) *Id.* *id.*

Digitized by Google

Elle était elle-même décédée lorsqu'enfin l'indivision de la
1768 succession de Paul-Edouard Colbert, son oncle, cessa en l'année 1768.

Son héritière était sa fille, Mme Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, qui avait épousé son parent de la branche aînée des Montmorency, ANNE-LÉON DUC DE MONTMORENCY.

Ce fut ainsi comme représentant tout à la fois sa mère et son aïeule maternelle que la duchesse de Montmorency prit part dans la succession de Paul-Edouard Colbert, son grand-oncle.

L'ancienne baronnie devenue depuis 1690 le *comté* de Creully, lui fut attribuée. M. le duc et Mme la duchesse de Montmorency en prirent immédiatement la possession. C'est ainsi que le château de Creully passa du domaine des Colbert dans celui des Montmorency.

Dans les actes nombreux de la régie de ce domaine depuis 1767, les nouveaux possesseurs figurent avec les titres suivants:

« Haut et puissant seigneur, Mgr Anne-Léon duc de Mont-
» morency, premier baron de France et premier baron Chré-
» tien, chef du nom et armes de sa maison, prince d'Aigre-
» mont, baron libre de l'Empire et des deux Moldaves, *comte*
» de Gournay, Tancarville et *Creully*, marquis de Seignelay,
» Crève-Cœur et Louré, seigneur de Courtalais, La Brosse,
» St-Cyr, Nanteuil-sur-Marne, Bréméré, Precy, l'Ormée-
» de-Brieux, Ligny, Le Châtel, Azy, Lassay et autres lieux,
» maréchal des camps et armées du Roi, menin de feu Mgr
» le Dauphin, connétable héréditaire de la province de Nor-
» mandie,

» Et très-haute et très-illustre dame Mme Anne-Françoise-
» Charlotte de Montmorency-Luxembourg, duchesse de Mont-
» morency-Luxembourg, DAME DE CREULLY, son épouse. »

Digitized by Google

Tous les actes (1) qui les concernent au notariat de Creully ont tous été faits en leur nom par leurs fermiers-généraux, intendants ou régisseurs, ce qui porte à croire que ni l'un ni l'autre n'ont visité cette résidence.

Les armes de Montmorency, les dernières qui aient couronné les tours du château de Creully étaient *d'or à la croix de gueules cantonnées de seize alérions d'azur*, avec cette devise en chef : DIEU AYDE AU PREMIER BARON CHRÉTIEN.

Celles des Montmorency-Luxembourg étaient les mêmes, sauf qu'en plus *au centre de la croix de gueulles* elles étaient chargées *d'un écusson d'argent au lion de gueules, lampassé et couronné d'or*.

Le duc de Montmorency, comte de Creully, avait assisté aux combats de la guerre de Sept-Ans, et contribué sur le champ de bataille de Sunderhauzen à affaiblir sinon à effacer la défaite de Rosbach. Il prit part à l'affaire de Berghem et aux siéges de Cassel et de Munster.

Ce fut là, pour ainsi-dire, que furent tirés les derniers coups de canon qui retentirent en Allemagne avant que la Révolution française n'y allât plus tard déployer son drapeau. Cette révolution s'avançait menaçante. Bientôt la nuit du 4 août 1789 ébranla ce qui restait encore du tronc féodal. La loi du 19 juin 1790 acheva de le renverser en supprimant les titres et les armoiries. L'histoire n'oubliera point que ce fut un Montmorency qui provoqua ce sacrifice, ce qui lui valut ce sanglant reproche d'être le premier Montmorency qui eût mis bas les armes.

Le duc de Montmorency alla chez l'étranger demander un asile contre les commotions de sa patrie. Fidèle compagne de sa vie M^me^ la duchesse de Montmorency, la *Dame de*

(1) L'un des derniers est un échange fait en 1786 pour transférer hors du bourg le cimetière qui était près du château.

Digitized by Google

Creully, l'accompagna sur la terre d'exil. Cette émigration des deux époux entraîna la confiscation de leurs biens. Le château de Creully et toutes ses dépendances furent donc confis-
1793 qués sur M^me^ de Montmorency au profit de la République [1].

C'était la seconde *confiscation* que subissait ce manoir féodal. La première sous le roi anglais Henri V, ne dura que peu d'années; la victoire de Formigny le rendit à son maître légitime : la seconde a été irrévocable.

La vente du domaine et du château de Creully fut faite en de nombreux lots, devant les administrateurs du directoire du département à Caen, et ils furent achetés par un grand nombre d'acquéreurs.

A Munster, là même où trente ans auparavant il avait combattu pour la France, mourut dans l'exil, en 1799, le duc de Montmorency, comte de Creully, le *chef du nom et d'armes* de cette race des Montmorency qui avait donné au pays six connétables, onze maréchaux, quatre amiraux, le descendant de ce Montmorency que les Etats-généraux avaient choisi pour époux à la veuve de Louis-le-Gros «afin de procurer au » Royaume et au Roi mineur l'appui des Montmorency. »

M^me^ la duchesse de Montmorency, la dernière dame de Creully, survécut à son mari et a revu sa patrie après la tempête révolutionnaire. Elle est morte dans un âge avancé plusieurs années après la Restauration [2].

(1) Il ne faut pas confondre M^me^ la duchesse de Montmorency, dame de Creully, avec une autre duchesse de Montmorency, M^lle^ de Matignon, qui possédait le château de Briquebecq et celui de Mont-Martin, dans le département de la Manche. Celle-ci descendait du maréchal de Matignon qui avait acheté le château de Briquebecq sous Henri IV.—Elle a été dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, et obtint de l'Empereur la restitution de ses biens non vendus.

(2) On nous a communiqué des actes datés de 1819 par lesquels elle a ratifié en faveur de quelques-uns des acquéreurs de ses biens de Creully ré-

Digitized by Google

Jamais, on le voit, plus grandes illustrations n'ont honoré un titre plus noble que celui des barons de Creully, et ce n'est pas un des traits les moins saillants de leur histoire que de rencontrer à l'une des extrémités de cette chaine dont pas un anneau n'a été brisé, le neveu de Rollon, premier duc de Normandie, et à l'autre extrémité le dernier descendant du premier baron chrétien.

Nous n'avons plus que quelques lignes à ajouter pour faire connaître les vicissitudes du château de Creully depuis la Révolution jusqu'à ce jour.

Le domaine de Creully fut vendu en plusieurs lots.

Le lot du château avec quelques dépendances de peu d'importance, le seul dont nous ayons à nous occuper, fut acquis par M. Dumont, député du Calvados à la Convention.

Il devint ensuite la propriété de M. Fourmentier, son beau-frère, qui avait abandonné l'état ecclésiastique pour entrer dans l'administration des finances. Il y résida jusqu'à sa mort et y fit quelques réparations et beaucoup de démolitions.

M^me^ de Saffray (Mlle Dumont), sa nièce, en avait été faite donataire par son contrat de mariage ; il fut vendu par elle à un vénérable vieillard, M. de Marguerie, ancien juge à Bernay, père de Mgr l'Evêque actuel d'Autun. Il y fit des travaux de réparation assez considérables. On remarque toutefois cet anachronisme d'avoir placé ses armoiries sur la porte

volutionnairement vendus, les aliénations faites par la République

Ses biens vendus dans le Calvados étaient considérables. Elle fut admise à la liquidation de l'indemnité des émigrés en vertu de la loi de 1825, pour 1,074,633 fr, dans ce département seulement; mais la partie de ses dettes acquittées par l'Etat absorba une grande partie de cette somme.—*Archives du Calvados.*

Digitized by Google

d'entrée de l'intérieur, au lieu de celles traditionnelles des barons de Creully, et de l'avoir restaurée dans le style ogival lorsque tout autour d'elle est du style roman.

Après la mort de M. de Marguerie MM. David et de Choisy l'ont successivement possédé quelques mois, et enfin il est aujourd'hui la propriété de M. Ch. Paysant, ancien négociant à Caen.

M. Charles Paysant sait apprécier la valeur artistique de ce monument, l'une des seules reliques des châteaux du moyen-âge qui soit debout dans notre contrée. Homme de goût et d'intelligence, non-seulement il se montre jaloux de le conserver, mais il se plaît à l'embellir, mêlant habilement les exigences du confort des habitudes actuelles avec l'aspect sévère et la distribution toute guerrière du vieux manoir féodal.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DES COLBERT ET DES MONTMORENCY,

COMME BARONS ET COMTES DE CREULLY.

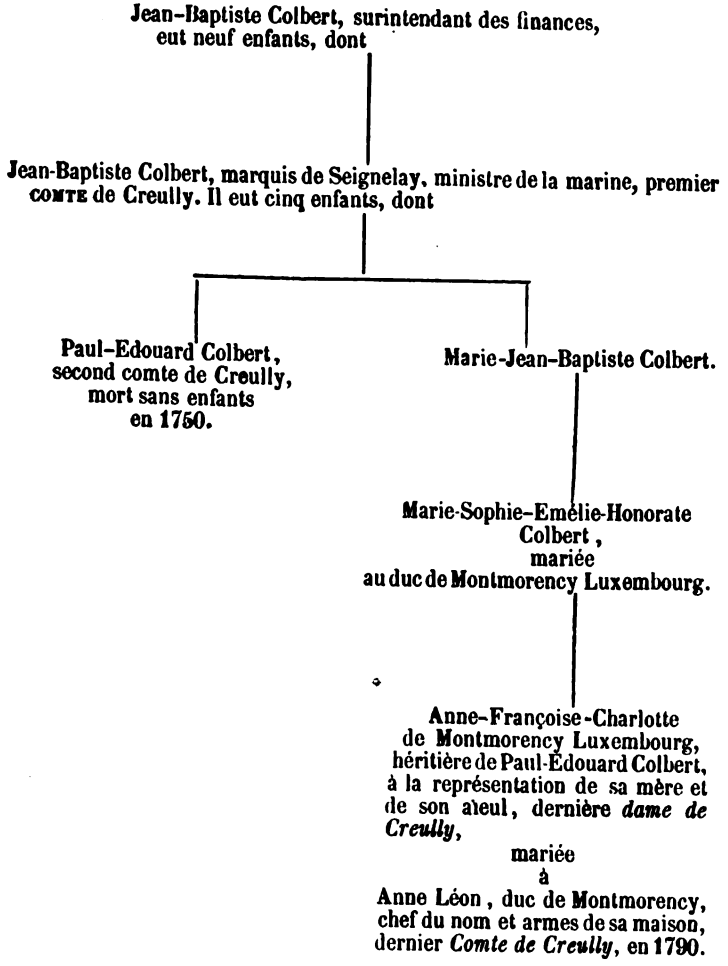

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE.

pages.

Les barons de Creully, études historiques. 253

Les Barons de Creully sous les Ducs de Normandie. — Ligne Haimon.—Haimon-az-Dentz, Ier baron.—912.—1046.

Creully avant la conquête de Rollon.—Haimon, 1er baron de Creully. —Pélerinage et mort de Robert-le-Diable.—Division entre les Barons.—Construction des forteresses.—Révolte.—Réunion des conjurés à Bayeux.—Bataille du Val-des-Dunes.—Haimon blesse le Roi de France.—Mort de Haimon. 257

Robert-fitz-Haimon, IIe baron.—1046.—1087.

Droit d'aînesse de Robert.—Richard, seigneur de Grenevyle.—Fondation du prieuré de St-Gabriel.—Combat de Mortemer.—Le comte de Ponthieu captif au château de Bayeux.—Invasion des Français.—Victoire de Varaville.—Conquête de l'Angleterre.—Tapisserie de Bayeux.—Récompense donnée à Robert-fitz-Haimon. —Héritage de Birtrick Maw, amant ou fiancé de Mathilde.—Expédition du Pays de Galles.—Récompenses de cette expédition. 269

(*Suite.*) Robert-fitz-Haimon.—1087.—1107.

Division entre Robert, duc de Normandie et son frère Henri.— Henri en prison à Bayeux.—Le Sire de Creully accompagne Robert à la croisade.—Retour.—Mort de Guillaume-le-Roux.—1re Guerre entre Robert et Henri Ier.—Négociation de Robert-fitz-Haimon. —Seconde Guerre.—Siége de Bayeux.—Episode de d'Argouges. —Robert-fitz-Haimon assiégé et fait prisonnier dans la tour de Secqueville-en-Bessin.—Débarquement de Henri Ier.—Sermon de Serlon à Carentan.—Barbe et cheveux coupés.—Incendie et sac de Bayeux.—Robert de St-Rémy s'empare des chevaliers de Caen.—Vente des prisonniers à Robert-fitz-Haimon.—Conseils à Henri.—Gouvernement héréditaire de Caen et de Bayeux.—Siége de Falaise.—Blessure de Robert-fitz-Haimon.—Sa mort.—Regrets de Henri.—Constructions faites au château de Creully. . . 281

Ligne de Robert de Caen, comte de Glocester.— Robert de Caen, IIIe baron de Creully.—1107.—1147.

Mariage de Mabile avec Robert de Caen.—Robert fait comte de Glocester.—Gouvernement de Bayeux par Robert, baron de Creully. —Siége de Montfort.—Dons aux abbayes.—Mort de Henri Ier.— Droits de Mathilde.—Hésitation de Robert.—Prétentions d'Etienne de Blois.—Mathilde réfugiée au château de Creully.—Débarquement de Mathilde et de Robert en Angleterre.—Guerre civile.— Siége de Lincoln.—Mathilde monte sur le trône.—Elle en est expulsée.—Robert prisonnier et échangé contre Etienne.—Mort de Robert.—Retour et mort de Mathilde. 301

Digitized by Google

Richard I de Creully, IVe baron.—1147.—1184.

Enfants de Robert de Caen.—Calme de la Normandie.—Dons de Richard aux abbayes.—Voyages de Henri II en Basse-Normandie.—Séjour à Bayeux et à Bure.—Où était situé Bure?—Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux.—Restauration de la cathédrale.—Lettre au pape.—Probabilité du séjour de Henri II à Creully.—Mort de Richard. 317

Les Barons de Creully sous les Rois de France.—Philippe de Creully, Ve baron.—Gilbert de Tillières, VIe baron.—1184.—1222.

Cour plénière de Richard-Cœur-de-Lion.—Dons de Philippe aux abbayes.—Fondation envers l'abbaye de Cerisy.—Mort de Richard-Cœur-de-Lion.—Assassinat d'Arthur.—Usurpation et condamnation de Jean-sans-Terre.—La Normandie réunie à la France.—Soumission du clergé.—Division entre les seigneurs anglo-normands.—Philippe de Creully se rallie à Philippe-Auguste.—Confiscation des biens des seigneurs anglo-normands.—Fiefs-Fermes.—Fiefferme *de Creullet*.—Chevaliers *bannerets*.—Bataille de Bouvines.—Gilbert de Tillières succède à Philippe, son *aïeul*. 327

Henri de Creully, VIIe baron.—Richard II de Creully, VIIIe baron.—Richard III de Creully, IXe baron.—Raoul de Creully, Xe baron.—1222.—1312.

Silence des chroniques sur ces quatre barons.—Calme de la Normandie.—Voyage de St-Louis et son séjour à Bayeux.—Séjour de Philippe-le-Bel.—Dons faits par ces deux Rois. 337

Richard IV de Creully, XIe baron.—1312.—1332.

Etats du Royaume de France.—Richard de Creully, membre des Etats.—Loi salique consacrée.—Echiquier de Normandie.—Le baron de Creully membre de droit de l'Echiquier. 343

Richard V de Creully, XIIe baron.—1332.1370.

Fortification du manoir de Vaux-sur-Seulles.—Prétentions d'Edouard III à la couronne de France.—Guerre. — Commencement de la guerre de cent ans. Invasion de la Basse-Normandie par Edouard et par Geoffroy d'Harcourt.—Cause de la vengeance de Geoffroy d'Harcourt.—Pillage et dévastation de la Basse-Normandie par les troupes anglaises.—Nouvelle invasion par Charles-le-Mauvais.—Cause ou prétexte de cette invasion.—Pillage organisé.—Dévastation des campagnes.—Fortifications du château de Creully rasées.—Bayeux saccagé et incendié.—Philippe de Navarre occupe le château de Creully.—Richard de Creully le reprend sur les ennemis.—Lettres-patentes du Dauphin.—Réédification des fortifications de Creully.—Paroisses obligées au service du guet au château,—Geoffroy d'Harcourt est tué.—Paix de Brétigny.—Le baron de Creully fidèle au comte d'Harcourt.—Pardon du Roi.—Continuation d'hostilités partielles.—Peste, mortalité et misère.—Mort de Richard V. 347

Louis de Creully, XIIIe baron.-Philippe de Creully.-1370-1391.

Cession du château de St-Sauveur à prix-d'argent.—Etats de Normandie tenus à Bayeux.—Privilége de la Normandie en matière d'impôts.—Voyage de Duguesclin en Basse-Normandie.—Bataille

Digitized by Google

de Rosebecq en Flandre.—Nouveau pillage des Anglais en Normandie sous les ordres du comte d'Arundell.—Tentative infructueuse devant Bayeux.—Mariage de Louis de Creully avec Isabelle Mallet.—Expédition en Barbarie.—Mort de Louis de Creully en Afrique.—Philippe, son fils mineur.—Marie de Creully, unique heritière de la baronnie de Creully.—Importance et valeur à la fin du XIVe siècle de cette baronnie. 369

Ligne de Vierville.—Guillaume de Vierville, XIVe baron.—1391—1433.

Mariage de Marie de Creully avec Guillaume de Vierville.—Famille et armes de Vierville.—Guillaume, chambellan du Roi.—Débarquement d'Henri V, roi d'Angleterre, à Touques.—Siége du château de Caen.—Prise du château de Creully.—Occupation de Bayeux.—Libertés et priviléges de Bayeux maintenus.—Entrée et séjour d'Henri V à Bayeux.—Les ouvriers et les manufacturiers quittent la Normandie.—Différents partis adoptés par les gentilshommes.—Fonctionnaires destitués.—Confiscation des biens de la noblesse. — Sauf-conduits payés en argent.—Château de Creully confisqué et donné à Vauclos, chevalier anglais.—Sauf-conduit pour l'enlèvement du mobilier.—Seigneurs dépouillés.—Clergé divisé mais protégé.—Mort de Guillaume de Vierville. . 377

Philippe de Vierville, XVe baron.—1433.—1472.

Philippe épouse Marie de Montauban.—Famille de Montauban.—La Normandie écrasée.—Bayeux pillé.—Révoltes partielles en Basse-Normandie, contre les Anglais.—Les *Mistoudins*.—Insurrection des paysans.—Appel de Charles VII aux armes, au nom de la noblesse normande.—Aggravation des maux de la Normandie après Henri V. — Plaintes du clergé de Bayeux au cardinal d'York et au duc de Glocester.—Entrée des Français en Basse-Normandie.—Victoire de Formigny.—Siége de Bayeux.—Capitulation de la garnison.—Cherbourg ouvre ses portes.—Institution d'une procession commémorative de la délivrance.—Mandement de l'évêque de Bayeux.—Antienne du bréviaire de Coutances.—Charles VII à Caen.—Restitution du château de Creully.—Fin de la guerre de cent ans.—Gêne financière du baron de Creully.—Fondation de la chapelle de Formigny.—Colonne de Formigny. —Louis XI veut abaisser l'aristocratie.—Démolition du château de Creully ordonnée par Louis XI.—Recherches de la noblesse de Normandie par Rémond de Montfaouq.—Ligue du bien public.—Mort d'Adrien de Vierville à la bataille de Monthléry.—Le duc de Bretagne s'empare de Bayeux.—Voyage de Louis XI à N.-D. de la Délivrande.—Lettres-patentes pour la reconstruction du château de Creully.—Mort de Philippe de Vierville. . . . 391

Arthur de Vierville, XVIe baron.—1472.—1501.

Arthur de Vierville, baron de Creully.—Pierre de Vierville, abbé de St-Etienne de Caen.—Lit de justice à l'Echiquier de Normandie, par Charles VIII.—Insurrection dans le grand Bailliage de Caen. Soupçons contre Charles de Neufchastel, évêque de Bayeux.—Assemblée des notables du grand Bailliage de Caen.—Reprise d'hostilités entre la France et l'Angleterre.—Siége du château de Neuilly.—Charles de Neufchastel, évêque de Bayeux, repousse les Anglais.—Violences d'Arthur de Vierville envers Charles de Martigny.—Il est traduit devant l'Echiquier de Normandie.—Tran-

Digitized by Google

saction.—Charles de Martigny représentant de l'évêque René de Prie.—Prise de possession par René de Prie.—Indulgences *en forme de Jubilé.*—Cérémonie religieuse sur la plateforme de la tour octogone.—Mauvaise réputation des barons de Creully.—Examen des griefs qui leur sont reprochés.—Mort d'Arthur de Vierville. 421

Ligne de Sillans.—Jean de Sillans, XVII^e baron.—1501.—1536.

Marie et Jacqueline, héritières de la baronnie. — Marie deux fois veuve.—Son procès avec Jannequin de Thieuville.-Partage entre Marie et Jacqueline femme de Jean d'Harcourt.-Premier démembrement de la baronnie.—3^e mariage de Marie de Vierville avec Jean de Sillans. - Famille et armes des Sillans.-Voyage de François I^er en Basse-Normandie.—Le titre de *Baron de Creully* pris par les d'*Harcourt*.-Calme de la France.-Mort de Jean de Sillans. 431

Antoine de Sillans, XVIII^e baron.—1536—1570.

Disette de documents historiques.—Antoine de Sillans, gouverneur de Tombelaine —Lettres-patentes de Henri II qui le dispensent du *ban* et de *l'arrière-ban*.—Fouquet, dernier gouverneur de Tombelaine.—Antoine, *chevalier de l'ordre du Roi*.—Ordre de St-Michel.—Calvinisme dans la Basse-Normandie.—Excès de tous genres à Bayeux.—Pillage de la cathédrale et des églises par Coulombières.—Fuite de l'évêque.—Sac de l'évêché.—Meurtres.—Incendie de la bibliothèque.—Le duc d'Etampes entre à Bayeux.—Fuite de Coulombières.—Vexations contre les protestants.—Ravilio Ruffo, procureur-général du duc de Ferrare et capitaine de Bayeux.—Ruse et perfidie du duc de Bouillon.—Coulombières et Pierrepont s'emparent une seconde fois de Bayeux.—Horreurs qui y furent commises.—Le doyen des avocats étranglé et pendu.—Projet avorté de la destruction de la cathédrale.—Supplice de Ravilio Ruffo.—Entrée du comte de Matignon a Bayeux.—Mesures de pacification.—Antoine de Sillans fidèle à la foi Catholique.—Sa mort.—Son épitaphe. 439

Antoine de Sillans II, XIX^e baron.—1570.—1578.

Antoine II, aîné de quinze enfants.—*Gentilhomme de la chambre du Roi.—Capitaine de 50 hommes d'armes.—Chevalier de l'ordre du Roi.*—La St-Barthélemy dans le Bessin.—Débarquement de Montgommery à la Hougue après la St-Barthélemy.—Mort de Pierrepont, exécuté à Cherbourg.—Lettres de Charles IX et de Catherine de Médicis.—Coulombières tué sur la brèche au siége de Saint-Lo.—Montgommery prisonnier de Matignon au siége de Domfront, jugé, condamné, décapité à Paris. 459

Antoine de Sillans III, XX^e baron.—1578.—1641.

Antoine de Sillans III, *Conseiller du Roi en ses Consils d'état et privé.*—Guerre de la Ligue.—Le Bessin y prend part.—La Moricière de Vicques s'empare de Bayeux.—Siége par le duc de Montpensier.—Lettres d'Henri IV.—Mariage d'Antoine avec Sylvie de Rohan.—Lettre du duc de Rohan.—Meurtre de Guerville par Jean de Sillans.—Privilége de *la Fierte de St-Romain*.—Troubles à Rouen à l'occasion de Jean de Sillans.—Lettres-patentes de Louis XIII en sa faveur.—Travaux considérables au château, au bourg et à l'église de Creully par Antoine de Sillans.—Son épitaphe.—Mœurs privées du XVI^e siècle. 467

Digitized by Google

Antoine de Sillans IV. XXI[e] baron.—1641.—1676.

Premier mariage d'Antoine de Sillans IV.—La Fronde dans le Bessin.—Acquisitions qui rétablissent la baronnie de Creully dans son ancienne valeur.—Deuxième mariage.—Vie à la Cour.—Luxe d'Antoine de Sillans.—*Marquis* de Creully. 481

Antoine de Sillans V, XXII[e] baron—1676.—1682.

Ruine d'Antoine de Sillans V.—Sa mort.—Saisie de la baronnie par les créanciers.— Liquidation du tiers coutumier des enfants.— Vente par voie de décret du château et des dépendances. . . . 485

Généalogie des barons de Creully de 912 à 1682. 488

Ligne de Colbert.—J.-B. Colbert, surintendant des finances.—1682.—1683.— J.-B. Colbert, marquis de Seignelay, premier comte de Creully, ministre de la marine.—1683.—1690.—Paul-Edouard Colbert, comte de Creully —1690.—1750.

Acquisition du château de Creully par Colbert.—Est-il venu à Creully?—Sa mort.—Partage de sa succession.—La baronnie de Creully échue au marquis de Seignelay, ministre de la marine.—Erection de la baronnie en *Comté* par lettres-patentes de Louis XIV.—Mort du marquis de Seignelay.—Paul-Edouard Colbert, comte de Creully, son héritier.—Titre de *Donateur et fondateur de St.-Gabriel*.-Décès de Paul Edouard.-Succession collatérale indivise. 489

Ligne de Montmorency.—Anne-Leon, duc de Montmorency.—1750 —1793.

La duchesse de Montmorency-Luxembourg, nièce de Paul-Edouard Colbert.-Sa fille duchesse de Montmorency, petite nièce de Paul-Edouard, héritière du *comté* de Creully.-Son mariage avec Anne-Léon, duc de Montmorency.—Titres du duc et de la duchesse de Montmorency.—Leurs armoiries.—La révolution de 1789.-Emigration du duc et de la duchesse de Montmorency.—Confiscation du comté de Creully.—Vente.—Mort du duc à Munster.—Retour en France et mort de la duchesse de Montmorency. 497

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

CONCOURS AGRICOLES DE 1854.

Un temps magnifique a favorisé la tenue du Comice agricole de Balleroy. Aussi ce Concours a-t-il eu tous les caractères d'une véritable solennité.

A midi, les membres de la société et les autorités qui s'étaient réunis à la mairie de Balleroy, s'étaient rendus dans une des avenues du château, où devaient avoir lieu les deux concours. La compagnie de sapeurs-pompiers, en grande tenue, escortait le cortége, dans lequel se trouvaient MM. Pezet, président de la société, Ménigot, sous-préfet, le comte d'Houdetot, député au corps législatif, le marquis de Balleroy et Douesnel, membres du conseil général, Despallières, maire de Bayeux, Senot, maire de Balleroy, du Manoir, Lance, Membres du conseil d'arrondissement, Morière, professeur d'agriculture du département, de Bonnechose, vice-président de la société d'agriculture, de Laboire, président, G^es^ Villers, Tailpied, secrétaires de la société, Pesquerel, juge de paix, les maires des communes du canton, etc.

Les bestiaux présentés étaient beaucoup plus nombreux qu'au concours de 1848, et tout le monde était d'accord pour reconnaître que, sous le rapport de la beauté de leurs formes, il y avait aussi amélioration incontestable.

Le concours de labourage a dénoté également ce caractère qu'a offert, aux concours de cette année, le canton de Balleroy. Neuf laboureurs se sont disputés le prix, et tous ont fait preuve d'une grande habileté.

Digitized by Google

Pendant ces divers concours, une foule nombreuse se pressait sous l'imposant berceau de verdure des arbres de l'avenue, et suivait avec intérêt les opérations du jury ou les travaux des concurrents.

A cinq heures, a eu lieu, en présence de plusieurs milliers de spectateurs, la distribution des récompenses, qui a été faite sur une élégante estrade, élevée sur la pelouse de l'avenue.

Cette distribution a été présidée par M. Pezet, ayant à ses côtés les diverses autorités et les membres du bureau de la société d'agriculture.

M. de Laboire a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Nous sommes heureux de voir revenir, chaque année, cette fête solennelle de l'agriculture, qui nous permet d'apprécier les progrès, de récompenser, d'honorer les travaux de nos habiles cultivateurs.

Mais c'est surtout pour moi un bonheur plus spécial et plus vivement senti, de voir ce concours, ces fêtes, ces récompenses dans le canton où j'ai appris à cultiver la terre, où je me trouve au milieu de mes confrères en agriculture, qui m'ont aidé de leurs conseils et instruit par leurs exemples, où j'ai été assez heureux peut-être pour développer cet amour du progrès qui sera toujours le but de mes efforts.

Deux fois déjà, depuis l'institution de notre société, nous avons visité vos exploitations, et nous avons proclamé ici, au milieu de ces belles campagnes, les noms de ceux d'entre vous qui marchaient les premiers dans la voie du progrès. Nous venons aujourd'hui, pour la troisième fois, constater de nouveaux et de plus grands progrès, encourager tous les efforts, toutes les améliorations. Nous venons donner ici un témoignage de respect et d'amour pour l'agriculture ; nous venons enfin honorer et récompenser, par un suffrage public, le travail agricole dans toutes ses parties, depuis le propriétaire du sol, qui améliore la situation de son fermier par des constructions intelligentes, jusqu'au laboureur qui sait le mieux ouvrir un sillon, pour confier à la terre cette précieuse semence de froment qui nourrit nos populations, jusqu'au plus humble serviteur qui a le mérite, si rare aujourd'hui, de vieillir au foyer du maître, fidèle à ses travaux et à ses devoirs.

Depuis bientôt quinze ans, Messieurs, notre société d'agriculture n'a

Digitized by Google

cessé de poursuivre un noble but : faire progresser l'agriculture, en la relevant à ses propres yeux, en excitant l'émulation, en propageant les bonnes méthodes ; moraliser les domestiques agricoles en récompensant par des prix, par un témoignage de haute estime, la fidélité, le dévouement et la persévérance dans la même maison. Chaque année, chaque nouveau concours vient nous apporter la preuve que nous avons été assez heureux pour atteindre ce but, qui est l'objet de tous nos efforts.

Nos visites de fermes, nos primes, nos modestes médailles excitent, de plus en plus, l'ardeur et l'émulation des jeunes cultivateurs de notre arrondissement. Nous avons été frappés, cette année surtout, d'un fait nouveau qui témoigne du zèle et de l'intelligence des cultivateurs de notre canton. Jusqu'à présent, et malgré les pressantes invitations contenues dans nos programmes, nous ne recevions aucune demande pour la visite des fermes, et les commissions chargées de cette difficile mission étaient obligées de marcher au hasard, en recherchant les exploitations qui leur étaient désignées par la voix publique, et sur lesquelles elles rencontraient souvent de fâcheuses déceptions.

Cette année, au contraire, et pour la première fois, de nombreuses demandes nous ont été adressées, et la commission s'est fait un devoir de visiter, avant tous les autres, les cultivateurs qui en ont exprimé le désir. Il en résultera peut-être quelques omissions regrettables, au préjudice de ceux dont la modestie n'a pas voulu se faire connaître ; mais la règle étant posée par le programme, on a dû s'y conformer.

Cette visite, opérée à six ans d'intervalle, a réalisé une bonne partie des espérances que nous avions conçues, et le rapport que vous allez entendre, vous fera connaître avec détail les nombreuses et importantes améliorations qui signaleront ce nouveau concours.

Les fumiers, si négligés autrefois, sont devenus l'objet d'un travail intelligent et de soins assidus. La culture du colza, si imparfaite encore il y a six ans, et si épuisante pour la terre, qui restait infectée de plantes nuisibles, est devenue améliorante par suite des bons labours, des sarclages, des engrais abondants qu'elle obtient aujourd'hui. Les plantes fourragères, les sainfoins surtout ont pris une grande place dans l'assolement ; mais il est à regretter que la culture des racines alimentaires, si précieuse pour la nourriture des hommes et du bétail, soit demeuré stationnaire.

Le système du pâturage au piquet, qui gagne chaque jour du terrain, en distribuant abondamment, et sans aucune perte, l'herbe de nos prairies, a permis d'augmenter le nombre des bestiaux, et, par une conséquence nécessaire, doublera bientôt la richesse et la fertilité du sol.

Aussi, Messieurs, ce qui a surtout frappé votre commission, c'est l'aug-

Digitized by Google

mentation et l'amélioration du bétail, non-seulement dans les exploitations qui ont été l'objet d'une visite spéciale, mais généralement dans les campagnes qu'elle a parcourues.

Le canton de Balleroy, qui marchait naguères, sous le rapport de l'élève du bétail, presqu'au dernier rang, parmi les six autres cantons de notre arrondissement, s'est élevé aujourd'hui dans ce concours, au-dessus de plusieurs autres, et il a désormais conquis une place honorable entre tous.

Certes, Messieurs, une bonne part de ces progrès et de ces améliorations doit-être attribuée au travail et à l'intelligence de nos cultivateurs ; mais, croyez-vous qu'ils produiraient d'aussi bons résultats s'ils restaient étouffés dans la sphère étroite d'une exploitation isolée ? Non, sans doute, car le génie de l'homme a besoin du choc de la lutte et de la concurrence, pour s'élever et grandir. C'est pour cela, Messieurs, que notre société s'est donné pour mission de rechercher et de mettre en lumière les utiles travaux de chacun, d'exciter ainsi parmi tous les cultivateurs du canton, une louable émulation, en leur proposant des modèles qu'ils s'efforceront d'égaler, qu'ils parviendront bientôt peut-être à surpasser.

C'est pour mieux atteindre ce but que nous vous apportons aussi ces médailles qui vont être distribuées aux vainqueurs, comme un témoignage public du succès qu'ils ont obtenu, et qui auront d'autant plus de prix à leurs yeux qu'elles leur seront données par les premiers magistrats de notre arrondissement, en présence de leurs parents, de leurs amis, témoins de leur triomphe.

Honneur à eux, Messieurs, honneur à vous tous, qui avez pris part à ce beau coucours, à cette lutte pacifique du travail, et qui fécondez de vos sueurs le sol de la patrie. C'est à vous, c'est à vos travaux que nous devons les riches moissons dont les produits vont bientôt abonder sur nos marchés, et diminuer enfin, pour le pauvre, les souffrances et les privations causées par une trop longue disette.

N'oublions pas cependant, Messieurs, n'oublions jamais que, s'il est donné au génie de l'homme de reculer sans cesse les limites du progrès, et de forcer la terre à produire chaque jour davantage, Dieu seul, le souverain dispensateur de toutes choses, peut faire germer nos semences et mûrir nos épis. C'est donc lui, Messieurs, qui, dans sa clémence infinie, a voulu faire succéder l'abondance à la disette. C'est à lui surtout que nous devons offrir, dans ce jour solennel, un hommage public de reconnaissance ; à Dieu, qui vient de nous accorder une riche moisson et un temps adorable pour la recueillir ; á Dieu, dont le soleil bienfaisant dispose encore aujourd'hui si bien nos terres, pour recevoir la semence que les pluies de l'automne ne tarderont pas à féconder ; à Dieu qui, dans sa miséricorde toute

Digitized by Google

spéciale, nous a préservés, presque seuls, de cet horrible fléau qui ravage le monde, et qui vient, hélas! de décimer notre brillante armée d'Orient.

Prions-le donc, Messieurs, prions-le tous de détourner encore de nous ce fléau destructeur, de protéger ces jeunes enfants de nos campagnes, qui combattent loin de nous pour l'honneur de la patrie. Prions-le de nous les ramener bientôt vainqueurs des ennemis de la France, et de nous rendre avec eux les bénédictions de la paix, qui est aujourd'hui, plus que jamais, e premier besoin des peuples et de l'agriculture.

Ce discours a été accueilli par de vifs applaudissements.

M. Laurent, adjoint au maire de Balleroy, qui avait accepté la laborieuse tâche de faire connaître le résultat des travaux de la commission chargée de visiter les exploitations agricoles du canton de Balleroy, a, dans un rapport parfaitement circonstancié, exposé les titres des divers concurrents.

Les noms des lauréats ont ensuite été proclamés dans l'ordre suivant :

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Rappel de la première médaille en argent : M. Saillenfest, agriculteur à la ferme de Vaîmont, à Vaubadon.

Prewière médaille en argent : M. Pierre-Sévère Vivien, agriculteur à la ferme de Marcy, à Littry.

Seconde médaille en argent : M. Charles Longuet, agriculteur à Lingèvres.

Première médaille en bronze : M. Joseph Etienne, agriculteur à la ferme du Château, à Condé-sur-Seulles.

Seconde médaille en bronze : M. Dubreuil, agriculteur à la ferme de la Vallée, à Vaubadon.

Première mention honorable : M. Pierre-Aimé Gouesmel, agriculteur à Littry.

Deuxième mention honorable : M. Lesage, agriculteur à Couvert.

Troisième mention honorable : M. François Groult, agriculteur à la ferme de la Briquesardière, à la Bazoque.

Quatrième mention honorable : M. Jacques Leconte, agriculteur à Campigny.

Cinquième mention honorable : M. Le Pégoix, agriculteur à la ferme de la Carrière, à la Bazoque.

Digitized by Google

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS ET ENGRAIS LIQUIDES.

Médaille en argent : M. Jean Fouquerel, agriculteur à Lingèvres.
Médaille en bronze : M. Dupont, maire de Littry.

CULTURE DES RACINES.

Prix de 50 fr., à M. Laville, agriculteur à Castillon.
Mention honorable : M. Edine, agriculteur à Littry.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Rappel de médaille d'argent : M. François Marion, agriculteur à la Bazoque.
Médailles d'argent : M. Pierre Tranchant, agriculteur à la ferme de Belleval, à Chouain.
Médaille de bronze : M. Augustin James, agriculteur à la ferme de la Quièze, à St-Martin-de-Blâgny.

PRIX DE MORALITÉ AUX DOMESTIQUES DES DEUX SEXES.

HOMMES.

Rappel du premier prix : à M. Auguste Lepetit, pour 31 ans de services.

1er *prix* 60 fr. MM. François Lechevalier, pour 40 années de services chez Mme veuve Lecat, à Trungy.

2e — 40 Jacques Aubraye, pour 35 ans de services, chez M. Le Pegoix, à la Bazoque.

3e — 25 Simon Chauvin, pour 33 ans de services chez M. Barbey, à Planquery.

1re *mention.* Jean-François Mauger, pour 26 années de service chez M. Châtel, à Lingèvres.

2e — Auguste Le Clerc, pour 25 années de services chez les demoiselles Senot, à Cahagnolles.

FEMMES.

Rappel très-honorable du premier prix : à Marie-Madelaine Marieu, pour 36 ans de services chez M. Denize, à Littry.

1er *prix* 60 fr. Mlles Victoire Viquesnel, pour 34 années de services chez M. Fauchon-Mondeval, à Ellon.

2e — 40 Julie Lebourgeois, chez M. Le Pégoix, à la Bazoque, pour 30 années de services.

3e — 25 Victoire Simon, pour 24 années de services chez Mme Lefèvre, au Molay.

Digitized by Google

1re *mention.* Marie-Madelaine MARTIN, pour 19 années de services chez Mme Ve Armand Gassion, à la Bazoque.

2e — Madelaine DUBOURG, chez Mme veuve Le Tellier, à Vaubadon.

TAUREAUX.

Prime d'arrondissement, 300 fr. M. Pierre BATON, à Magny, pour un taureau âgé de 4 ans, couleur orange-caille.

1re *prime cantonnale* (1). 170 fr. M. MARION, de la Bazoque, pour un taureau caille-brange, noir, âgé de 20 mois.

2e — 150 M. RAULINE, de Vaubadon, pour un taureau caille-brange-rouge, âgé de 22 mois.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *prime*, 100 fr. M. Eugène D'ARGOUGES, de Campigny, pour une vache brange-rouge, âgée de 4 ans.

2e — 75 M. LE SAGE, de Couvert, pour une vache brange-caille-noir, âgée de 3 ans.

RACE OVINE.

50 fr. à M. de Laboire, président de la section d'Agriculture, pour un bélier de race charmoise perfectionnée.

RACE PORCINE.

60 fr. à M. Jean-Baptiste FURON, pour un verrat âgé d'une année, de race pure normande.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix*, 70 fr. MM. Auguste AMELINE, domestique à Planquery.

2e — 60 Pierre LE JEUNE, chez M. Saillenfest, à Vaubadon.

3e — 40 Louis LE BOURGEOIS, de la Bazoque.

4e — 30 Louis FAUCON, de Littry.

Mention honorable. Alfred CARDINE, de Balleroy.

(1) M. de Laboire, président de la section d'agriculture, qui avait bien voulu prendre la peine d'envoyer au concours, pour en augmenter l'éclat, plusieurs animaux d'élite qui ne se trouvaient pas dans les conditions du programme, avait présenté en outre un beau taureau de race cotentine que le jury, à l'unanimité, a jugé digne de la première prime cantonnale. Mu par un sentiment honorable, M. de Laboire a fait généreusement l'abandon de cette prime en faveur des cultivateurs de son canton.

Digitized by Google

A l'occasion des domestiques, on a remarqué avec intérêt que sur la liste des lauréats figure le nom d'un agriculteur exploitant une ferme et ceux de deux de ses domestiques, récompensés l'un et l'autre pour leurs longs services.

Cette année, une innovation à laquelle tout le monde a applaudi a été introduite dans le mode de récompenses accordées aux vieux domestiques. Contrairement à l'usage suivi jusqu'à ce jour en pareille circonstance, leurs prix leur ont été remis séance tenante en BONS NAPOLÉONS D'OR; le contentement qui se peignait sur les traits des vainqueurs, a exprimé combien ils étaient sensibles à cette attention.

Après la distribution des récompenses, un banquet de 100 couverts a réuni les membres de la société, les autorités, un grand nombre d'agriculteurs du canton, ainsi que les domestiques et les laboureurs récompensés pour leurs longs services et leur habileté.

A la fin du repas, un toast a été porté à l'Empereur et à l'Impératrice par M. le maire de Balleroy, et accueilli avec une respectueuse sympathie.

M. Pezet a pris à son tour la parole pour féliciter, au nom de la société d'agriculture, les cultivateurs du canton de Balleroy de l'empressement avec lequel ils ont répondu à son appel, et remercier en même temps l'administration municipale de Balleroy et la commission d'organisation du zèle qu'elles ont déployé pour le succès du concours. Il s'est exprimé en ces termes :

En présence du spectacle qui nous est offert par l'éclat et l'animation de ce beau concours, je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous dire la satisfaction que j'éprouve à venir, au nom de la société d'agriculture, présider les assises agricoles du canton de Balleroy.

Les yeux fixés sur le passé, appréciant justement le présent, les comparant l'un à l'autre, ma parole ne peut-être que l'écho des félicitations générales

Digitized by Google

exprimées de toutes parts sur les améliorations qui se sont produites depuis notre première solennité.

Le temps a marché, Messieurs, et le progrès avec lui : le temps qui ne donne la sanction qu'aux œuvres utiles et intelligentes ; le progrès qui naît de l'émulation, de l'exemple et de la persévérance dans le travail.

J'aime à revendiquer pour l'institution des comices agricoles une large part dans ces améliorations matérielles, et une non moins grande dans l'influence qu'elle a exercée sur les améliorations morales.

Qui pourrait en effet lui refuser l'honneur d'avoir, en face, des difficultés des temps, entretenu l'énergie des cultivateurs, soutenu leur courage ébranlé par des événements, évanouis, il est vrai, comme un mauvais rêve, mais dont il doit rester le souvenir pour en éviter le retour.

Qui pourrait dire jusqu'à quel point cette rencontre des propriétaires et des fermiers, des chefs d'exploitation et des serviteurs fidèles sur ces champs de batailles pacifiques, où la victoire n'est remportée que dans l'intérêt de l'agriculture, cette mère nourrice de l'humanité, jusqu'à quel point ce rapprochement des hommes de tous les rangs a fait grandir dans les classes inférieures qui y prennent part, la dignité de soi-même, le respect des droits, le sentiment des devoirs ?...

Messieurs, depuis notre dernière réunion, deux grands faits ont simultanément surgi, la guerre et la disette, terribles épreuves à travers lesquelles les peuples ne passent jamais sans péril pour l'ordre et la sécurité publique.

Les populations agricoles ont accepté la première comme la nécessité d'une cause juste, pleines de foi dans la victoire, pleines de confiance dans le nom prestigieux de Napoléon.

Elles ont supporté la seconde sans troubles, sans violences, sans mouvements tumultueux, avec une résignation sans exemple dans notre histoire.

Eh bien ! Messieurs, permettez-moi de vous exprimer cette pensée, que l'influence de nos fêtes agricoles n'a point été étrangère à cette abnégation, à cette sérénité au milieu de souffrances réelles.

En voyant l'empressement avec lequel les travaux des champs sont honorés, ces expositions de toutes natures, ces primes, ces récompenses, ces nobles distinctions, témoignages irrécusables de la protection qui couvre si libéralement l'agriculture, les populations des campagnes ont eu confiance.

Cette confiance à laquelle ont contribué nos solennités, qui ne sont, en définitive, que le couronnement et la manifestation publique de cette sollicitude et de ces encouragements, a comprimé les mauvaises passions. Secondée par les sages mesures du pouvoir et par les bienfaits de la charité,

Digitized by Google

elle a aidé à supporter des épreuves que nous et nos pères n'avions pas toujours traversées avec le même bonheur.

La Providence a voulu récompenser tant d'abnégation et de sérénité.

D'opulentes moissons ont couvert nos champs. Chaque graine confiée à la terre a multiplié ses germes ; chaque épi qui s'est balancé dans nos plaines au souffle de Dieu a été recueilli dans les granges sous les chauds rayons d'un soleil qui ne s'est pas démenti un seul jour.

Encore quelques jours et après les soins des nouvelles semailles, ces récoltes bénies du Ciel s'entasseront dans nos marchés. Les prix arriveront à un taux normal et suffisamment rémunérateur, la sécurité rentrera dans les esprits et l'aisance dans les ménages.

Encore quelques jours et la victoire couronnant nos glorieux drapeaux nous restituera les bienfaits de la paix !

Alors, Messieurs, dans ce beau et laborieux canton de Balleroy, aucune misère ne restera sans appui, aucune faiblesse sans soutien, aucun bras sans travail. C'est là le but de nos efforts et des encouragements que nous sommes venus distribuer.—C'est notre vœu le plus cher.— C'est aussi notre espoir. (*Applaudissements prolongés*).

Encore un mot, Messieurs. Expression de la gratitude de la Société d'Agriculture de Bayeux, il ne rendra qu'imparfaitement toute sa reconnaissance pour cette gracieuse et bienveillante hospitalité, exercée avec autant de cordialité que de soins et de bon goût ; mais sorti de notre cœur, il aura de l'écho dans tous les vôtres :

A la prospérité du canton de Balleroy ! A M. le Maire de Balleroy ! A MM. les Membres de la Commission d'organisation !

Des applaudissements chaleureux, à tel point qu'ils ont interrompu l'éloquent orateur, ont accueilli ce toast.

Représentant du canton de Balleroy au Conseil général, M. le marquis de Balleroy s'est chargé, au nom de ses commettants, de répondre à M. Pezet, et s'est acquitté de cette mission dans un toast plein de tact et de convenance, en portant un toast à la Société d'Agriculture dans la personne de son honorable président, M. Pezet.

Avant de se lever de table, M. Ménigot, sous-préfet, a proposé un toast au prochain triomphe de nos armées en Orient,

Digitized by Google

toast patriotique auquel l'assemblée s'est associée avec bonheur.

Au sortir du banquet, une brillante illumination a frappé les yeux des convives. Des guirlandes de lanternes vénitiennes aux couleurs variées, suspendues dans un grand espace aux arbres de l'avenue, produisaient un délicieux coup-d'œil ; cette surprise était due à la générosité et au bon goût de M. le marquis de Balleroy, qui, s'associant aux efforts intelligents de M. Senot, maire de Balleroy, et de ses collègues de la commission d'organisation, avait voulu contribuer d'une manière spéciale à rehausser l'éclat de ce concours, l'un des plus beaux qui aient eu lieu jusqu'à ce jour dans l'arrondissement de Bayeux.

Digitized by Google

CONCOURS PROVINCIAL

De l'Association Normande, à Bayeux,

EN 1855.

—

EXPOSITION D'HORTICULTURE ET INAUGURATION D'UNE INSCRIPTION COMMÉMORATIVE SUR LA MAISON DE MICHEL BEZIERS.

L'Association Normande, dont le congrès avait été fixé à Caen pour l'époque du 5 juillet 1855, ayant arrêté que le Concours provincial de bestiaux aurait lieu à Bayeux, le 7 du même mois, l'Administration municipale de cette ville et la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres unirent leurs efforts pour donner à cette fête tout l'éclat qu'elle pouvait comporter.

Dans ce but, la Société avait fixé à cette époque l'ouverture d'une Exposition d'Horticulture, et la pose d'une Inscription commémorative sur la maison où naquit l'abbé Beziers, historien de notre cité et auteur de plusieurs autres ouvrages importants sur l'histoire de notre pays.

Le samedi, à huit heures du matin, les membres de l'Association Normande, au nombre d'une centaine, arrivaient de Caen et étaient reçus à l'octroi de St.-Exupère par M. le Maire de Bayeux, entouré de ses Adjoints, du Conseil municipal, de M. le Président et de MM. les membres de la Société, auxquels avaient bien voulu se joindre, avec un louable empressement, pour faire aux étrangers les honneurs de la cité, MM. les membres des Tribunaux, presque tous les fonctionnaires et les personnes prenant rang dans les cérémonies publiques.

Après un court échange de gracieuses et cordiales saluta-

Digitized by Google

tions entre M. le Maire et le Directeur de l'association, M. de Caumont, le cortége faisait son entrée solennelle, et les bannières des Sociétés agricoles des cinq départements, portées par de jeunes garçons, s'échelonnaient de la manière la plus pittoresque aux côtés de la longue file du cortége qu'escortait un peloton de Sapeurs-Pompiers, précédé de la Musique municipale.

Un soleil resplendissant préludait dès le matin, sous les auspices les plus favorables, à l'éclat de la solennité du jour ; et cette fête patriotique de l'agriculture avait attiré dans la ville une énorme affluence d'étrangers et d'habitants de nos campagnes environnantes.

Après avoir procédé à l'organisation des divers Jurys des Concours provinciaux et de l'Exposition d'Horticulture, les Membres de l'Association Normande se rendirent en corps sur la place du Château, pour y examiner les nombreux bestiaux, dont l'ensemble formait un des plus beaux concours d'animaux qu'il soit possible de rencontrer.

43 taureaux, 95 vaches laitières, 40 génisses, un assez grand nombre d'animaux des races ovine et porcine, plusieurs collections de volailles composaient la plus riche exhibition qu'il soit possible de se figurer. La plupart des animaux venus des cinq départements de la Normandie, étaient d'une rare beauté et les étrangers ne laissaient pas que d'exprimer hautement leur admiration. Des personnes qui ont suivi tous les concours affirmaient que nulle part, — pas même à Paris, — elles n'avaient vu une semblable exhibition d'animaux de la race bovine.

Après avoir payé un juste tribut d'éloges à cette magnifique exhibition, les membres de l'Association Normande revinrent à l'Hôtel-de-Ville visiter l'Exposition d'Horticulture, organisée à l'occasion de leur présence à Bayeux, par la Société

Digitized by Google

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Cette exposition remplissait entièrement la salle des Pas-Perdus, où se pressait une foule des plus nombreuses. Les membres de l'Association Normande y furent reçus par M. Pezet et les Membres du bureau de la Société, qui s'empressèrent de faire aux visiteurs étrangers les honneurs de la belle collection florale organisée à leur intention.

Avec la rare collection de Conifères de M. de Bonnechose, vice-président de la Société, l'exhibition florale de notre habile et excellent horticulteur bayeusain, M. Malherbe, avait le privilége d'attirer les regards. Sa magnifique collection de Géraniums offrait un coup-d'œil des plus gracieux et des plus attrayants. Il avait fourni un contingent de plus de 700 pots de fleurs et de plantes variées. D'autres exposants avaient également présenté de splendides collections.

Des légumes de la plus grande beauté et d'espèces choisies figuraient en grand nombre; et au dire, de l'un des membres du Jury, horticulteur des plus distingués, il est douteux que nulle part, à pareille époque de l'année, on eût trouvé une aussi riche collection des produits de l'industrie maraîchère.

Deux jardiniers avaient exposé chacun un lot de melons de la variété *prescott*, dont le parfum, connu des gourmets, dénotait assez l'excellence et la qualité. Une splendide corbeille de fraises-ananas attirait aussi bien des regards d'envie. En un mot, notre exposition horticole offrait tous les genres de séduction réservés à la vue, au goût et à l'odorat.

L'affluence des curieux ne cessa pas de la visiter pendant les journées du samedi, du dimanche et du lundi.

A cinq heures d'après-midi, les diverses autorités de Bayeux et les membres de l'Association Normande étaient réunis

Digitized by Google

pour la proclamation des récompenses, sous une tente élégante dressée sur la place du Château. Siégeaient au bureau, M. Ménigot, sous-préfet, M. le maire de Bayeux et ses adjoints, M. Pezet et MM. les Membres du bureau de la Société d'Agriculture, M. Jardin, Procureur-impérial, M. Douesnel, membre du Conseil général, M. de Caumont, directeur de l'Association Normande et les dignitaires de cette compagnie.

M. Despallières, maire de Bayeux, présidait cette solennité. Les rapporteurs des divers Jurys proclamèrent les noms des lauréats du Concours provincial.

Le Concours d'horticulture étant spécial à la Société, nous insérons ici la liste des récompenses décernées d'après les décisions du Jury qui avait choisi M. le vicomte de Pommereu pour rapporteur.

HORTICULTURE.

FLEURS.

Grande médaille d'argent. — M. Malherbe, horticulteur à Bayeux, pour sa magnifique collection de fleurs.

1re *Médaille de bronze, petit module.* — M. Desfosses, percepteur à Saint-Loup, pour sa collection de cactus.

1re *Mention honorable.* — M. Lerouet, jardinier au château de Vaussieu, pour ses semis de pétunias et de pensées.

2e *Mention honorable.* — M. de Calonne, propriétaire-horticulteur à Bayeux, pour sa collection de pensées.

3e *Mention honorable.* — M. Bazire, marchand de lingeries, à Bayeux, pour diverses plantes.

PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HORTICULTURE DU CALVADOS, A LA PLUS BELLE COLLECTION DE PLANTES EN FLEURS.

Médaille d'argent. — M. Malherbe, pour sa bonne culture de pélargoniums.

ARBRES.

Médaille de bronze petit module. — M. Leraître, pépiniériste à Bayeux, pour ses élèves d'arbres.

Digitized by Google

LÉGUMES.

Grande Médaille d'argent. — M. Michel Houtteville, de Bayeux, pour sa belle collection de légumes. (Prix de la Société centrale d'horticulture du Calvados).

Médaille de bronze (petit module). ex-æquo — MM. Denize, jardinier à l'Hôpital-Général. Couespel, jardinier au château de Vaussieu.

Médaille de bronze petit module. — Le Rouet, jardinier au château de Vaussieu.

Prix hors concours. ***Médaille d'argent petit module.*** — Lequesne, jardinier à Graye, pour ses cultures de choux de l'Ingreville, d'espèce améliorée.

FRUITS.

Médaille de bronze grand module. — M. Auguste Eudine, jardinier chez M. Pagny, pour ses melons.

Médaille de bronze (petit module). ex-æquo —
- MM. Pierre Eudine, jardinier chez M. Adrien Le Sénécal, pous ses melons et fraises.
- Louis Eudine, jardinier chez M. le comte Gustave de Germiny.
- Michel Houtteville, pour ses melons, fraises et cerises.
- Lerouet, de Vaussieu, pour ses melons et fruits.

FRUITS CONSERVÉS.

1re *Mention honorable.* — MM. Couespel, déjà cité.
2e *id.* *id.* Desfosses, id.
3e *id.* *id.* Madeline, libraire à Trévières (pommes de deux années).

Après la distribution des récompenses, l'assemblée s'étant formée en cortége, se rendit dans la rue Saint-Martin, devant l'une des maisons appartenant à M. Thibault, négociant, pour accomplir une des dernières parties du programme de la journée.

C'est sur la façade de cette maison, construite sur l'emplacement de celle qui vit naître l'abbé Béziers, que l'on devait inaugurer une inscription destinée à conserver le souvenir du modeste et savant historien de la ville de Bayeux.

Digitized by Google

Arrivé dans cette partie de la ville où stationnait une foule considérable, le cortége s'arrêta, et la plaque découverte laissa voir l'inscription suivante :

ICI
NAQUIT EN MDCCXXI,
MICHEL BÉZIERS,
PRÊTRE
HISTORIEN
DE CETTE VILLE.
LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE
BAYEUX,
A
CONSACRÉ CETTE INSCRIPTION
A
SA MÉMOIRE
LE VII JUILLET
MDCCCLV.

Alors M. Pezet, président de la Société, s'étant avancé, prononça le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Il y a cent trente-quatre ans (1), sur cet emplacement, une maison de plâtre et de bois, avec ses fenêtres étroites, à ogives, et son pignon avancé, comme toutes les habitations de la vieille cité bayeusaine, vit naître, dans une famille d'honnêtes et obscurs artisans, l'homme dont la Société académique de Bayeux vient glorifier la mémoire aujourd'hui.

Ni l'éclat du succès dans le domaine des intérêts matériels, ni les découvertes dans les champs de la science, ni la fortune, la gloire ou la renommée n'entourèrent son nom de leurs prestiges.

La vie de l'abbé Béziers fut, en effet, comme sa naissance, simple et presque ignorée (2). Désintéressé des richesses et de l'ambition, véritable bénédictin resté dans le monde, l'exploration des chartes, des manuscrits, des cartulaires, unie aux soins du saint ministère dans ses plus humbles fonctions, occupa seule cette existence de plus de soixante années (3).

(1) L'abbé Béziers est né en 1721, sur la paroisse St.-Malo, de Bayeux.

(2) Voir l'intéressante *Notice biographique* sur Michel Béziers, publiée par M. Lambert, conservateur de la bibliothèque.—1853.

(3) Il est mort le 19 août 1782, à Bayeux, et inhumé dans le cimetière St.-Malo, ainsi que le constate son acte de décès. (*Reg. de l'Etat civil.*)

Digitized by Google

Pourquoi donc cette solennité consacrée à son souvenir ?

Pourquoi cette pierre commémorative élevée sur son berceau, destinée à remplacer celle qu'une main pieuse avait érigée sur sa tombe, au pied de la modeste église qui, entourée d'un étroit cimetière, s'élevait jadis à quelques pas d'ici, et dont la révolution a fait disparaître jusqu'à la trace (1) ?

C'est, Messieurs, parce que cette existence laborieuse et recueillie fut exclusivement employée à étudier l'histoire de notre pays, à disputer à l'oubli ses archives, à fouiller, pour les faire servir à sa gloire, ses dépôts et ses chartriers; c'est qu'au lieu d'étendre ambitieusement l'objet de ses études, d'aller chercher au-delà de l'enceinte bornée de la ville qui le vit naître, et sur un plus vaste théâtre, une célébrité que lui eussent acquise ses talents et son esprit observateur, il préféra circonscrire ses travaux littéraires à en retracer l'histoire.

C'était donc pour la ville de Bayeux un devoir de cœur et de reconnaissance, de perpétuer par un monument simple comme celui à qui il est consacré, la mémoire de son historien, du savant qui étudia ses origines, et l'initia à l'appréciation de ses antiquités monumentales (2).

A l'abbé Béziers appartient surtout d'avoir appris aux générations qui lui ont succédé, à connaître notre antique cathédrale, ce colossal témoignage de la piété de nos pères, et de l'art chrétien aux diverses époques de notre histoire. Il en a pour ainsi dire fouillé chaque pierre, soulevé ses tombeaux, interrogé ses bustes, ses médaillons, ses statues, ses ornements, ses pierres tumulaires ; et, plus que personne il a contribué à inspirer la profonde vénération qui anime tous les habitants de notre cité, on pourrait dire du diocèse entier, pour cette basilique dont la première pierre remonte au berceau du christianisme, et que, jusqu'à ce jour, chaque siècle s'était plu à décorer, à embellir, à marquer de son empreinte. (*Applaudissements.*)

Nous ne savons que trop que ce respect, cet amour des populations pour ces antiques monuments qui sont les titres de gloire et l'ornement des cités de notre Normandie, *cette terre classique des églises et des châteaux*, sont qualifiés du nom de *provincialisme*, par quelques esprits qui n'y voient que des pierres disposées d'une manière plus ou moins confor-

(1) L'église St.-Malo, dont il avait été vicaire, avant d'être curé de la petite paroisse St.-André. Au moment de sa mort, il était chanoine de Moult, en la collégiale du St.-Sépulcre de Caen.

(2) Parmi les ouvrages de M. l'abbé Béziers, on doit citer ses *Mémoires sur le bourg de Creully*, sur la *châtellenie du Molay-Bacon*, sur celle de *St.-Pierre de Semilly*, sur le *Bessin, avec des anecdotes sur Bayeux, sa capitale ; sur le diocèse de Bayeux* (ce dernier ouvrage est resté manuscrit), et enfin l'*Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, 1773, in-12.

Digitized by Google

me aux règles de l'art, de l'art obligé cependant, en plein XIX^e^ siècle, d'avouer parmi nous son impuissance dans les travaux de conservation ou de consolidation. (*Ici, de toutes parts, les applaudissements deviennent si nombreux que l'orateur est obligé de s'interrompre un moment.*)

Nous, Messieurs, en présence des ruines qui nous menacent, en présence des constructions modernes, froides comme l'époque de scepticisme qui les voit naître, nous admirons plus que jamais, dans son magnifique ensemble, cette œuvre de la foi comme du génie de nos pères, et nous rendons grâces en ce jour à l'abbé Béziers de nous en avoir raconté l'histoire.

Merci à vous, Messieurs les membres de l'Association normande, qui portez si haut et si noblement le drapeau de notre province, d'avoir daigné vous détourner un instant de vos importants travaux, pour donner à cette solennité l'éclat de votre présence, et à la Société académique de Bayeux, ce témoignage d'intérêt et de fraternité.

Merci à vous, Monsieur le Directeur de l'Association normande, qui êtes venu dans cette ville, où, vous aussi avez reçu le jour, apprendre comment elle conserve le souvenir, et glorifie le nom de ceux de ses enfants qui l'honorent. (*Applaudissements prolongés.*)

Cette inauguration, Messieurs, à laquelle prennent part avec vous tous les habitans de la cité, ne sera pas seulement un hommage rendu à un savant estimable, à un ami de son pays, elle deviendra aussi, soyez-en sûrs, le germe d'une féconde émulation pour l'avenir.

Après cette allocution qui remua profondément la nombreuse assistance et provoqua de frénétiques applaudissements, la musique municipale fit entendre le *Chant national des Normands* de notre illustre compatriote Auber.

Le cortége se rendit ensuite dans la Grande Salle du Tribunal civil, où l'Association normande devait tenir une séance et se livrer à une enquête sur l'importante question de la supériorité réciproque des races Cotentine et Durham. Une foule nombreuse assistait à cette lutte oratoire, dans laquelle MM. le comte de Vigneral et Mosselman firent ressortir, avec toutes les brillantes ressources de leur esprit, les avantages de la race Durham sur l'espèce normande, qui rencontra dans M. Mabire, maire de Neufchâtel, un victorieux défenseur.

Cette discussion offrit le plus vif intérêt.

Digitized by Google

Le soir, un banquet de 150 couverts, réunit dans la grande salle de l'Enseignement mutuel, les honorables étrangers qui étaient venus visiter notre antique cité, les diverses autorités et les habitants de notre arrondissement, qui s'étaient fait un devoir de recevoir de leur mieux ces missionnaires du progrès. Des toasts chaleureux, la lecture d'une pièce de vers due à la muse patriotique de M. Alph. Le Flaguais, et la plus franche cordialité animèrent ce repas.

A neuf heures on se sépara, les étrangers avec l'espoir d'avoir, dans cette journée, fait faire un pas de plus au progrès agricole dans notre belle Normandie, et les habitants de Bayeux et de l'arrondissement, heureux d'avoir accueilli des hôtes dont le passage laissera un long souvenir parmi nous.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLES

de 1855, à Bayeux.

Une décision de la Société avait fixé au dimanche 30 septembre la tenue du Comice agricole dont la ville de Bayeux, centre du canton, devait être le théâtre. Malheureusement la température ne vint pas favoriser cette solennité. Une pluie torrentielle ne cessa de tomber toute la journée, paralysant les mesures prises par l'Administration municipale pour donner de l'éclat à la fête, et retenant dans les campagnes une partie des concurrents inscrits pour les concours, ainsi que la foule des curieux empressés toujours d'accourir aux solennités de ce genre.

A midi, malgré la pluie, le Jury procéda, sur la place du Château, à l'examen des bestiaux. Ces animaux étaient en quantité plus considérable qu'on n'eût pu l'espérer par suite du temps; il y avait parmi eux de bons specimens de notre race cotentine. Plusieurs taureaux attirèrent l'attention; mais on remarqua surtout plusieurs vaches d'une beauté exceptionnelle.

Le concours de labourage eut lieu à deux heures dans la pièce du jardin botanique, en présence d'une foule considérable que l'eau n'effrayait pas. Malgré les mauvaises conditions qu'offrait le terrain détrempé et presque converti en boue, les concurrents exécutèrent leur tâche en faisant preuve d'habileté.

Digitized by Google

A quatre heures, la séance consacrée à la distribution des récompenses eut lieu dans la grande salle des adjudications de la Sous-Préfecture. L'assistance était nombreuse.

Siégeaient au bureau MM. Pezet, président de la Société; de Bonnechose et Dumanoir, vice-présidents; Le Sueur, vice-président de la Section d'agriculture; Despalllières, maire de Bayeux, et Niobey, adjoint; le Procureur impérial; Douesnel et le marquis de Balleroy, membres du Conseil-général; Guilbert-Duclos, membre du Conseil d'arrondissement; Villers, Tailpied, secrétaires de la Société, etc.

M. le président Pezet ouvrit la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

A pareille époque, il y a 15 ans, la Société académique de Bayeux inaugurait son institution et fondait ses Comices agricoles. Comme aujourd'hui j'avais l'honneur de porter la parole dans cette solennité. Enumérant les améliorations dont les quinze années précédentes nous avaient rendus les témoins, je vous ajournais au terme d'une semblable période pour apprécier les progrès que, durant cet intervalle, la marche incessante de l'esprit humain devait accomplir.

Ce terme est arrivé, Messieurs, et bien que tout soit changé ou modifié autour de nous, hommes et institutions, la Providence, qui mesure à son gré les jours, a permis qu'au bout de ces quinze années, je vinsse encore présider à ce rendez-vous solennel auquel moi-même je vous avais conviés.

Nous pouvons avec orgueil faire aujourd'hui le nouvel inventaire de nos conquêtes agricoles.

Pendant que l'industrie s'est avancée vers la solution de tous les problèmes, et a forcé par des prodiges la nature à obéir à ses lois, moins rapides, mais non moins sûrs, ont été les pas faits par l'agriculture dans notre contrée.

Le perfectionnement des cultures ;

L'usage d'instruments nouveaux qui atténuent les fatigues du labeur ;

L'émulation des propriétaires dans les constructions rurales ;

La meilleure tenue des exploitations et des fermes ;

Le développement des qualités nourricières et lactifères de notre race

Digitized by Google

bovine, constaté par cette magnifique exhibition dont Bayeux a été naguère le théâtre;

L'amélioration progressive de la race chevaline, préparant la réhabilitation commerciale du cheval normand ;

Les études chimiques commençant à jeter sur l'agriculture cette lumière vivifiante qui a tant contribué au progrès de l'industrie ;

L'introduction du drainage déjà expérimenté sur une large échelle ;

Ce sont là, Messieurs, d'incontestables progrès excités par l'élan agricole que vous avez animé, les uns par vos exemples, les autres par vos encouragements ?

Combien cette impulsion ne devra-t-elle pas s'accroître dans un avenir que nos yeux ne peuvent encore qu'entrevoir !

Les chemins de fer, qui créent cette faculté nouvelle donnée aux hommes, comme aux produits agrigoles et industriels, de se mouvoir, par masses, de se déplacer, de courir d'un bout du monde à l'autre, sans être arrêtés par l'espace, renferment des mystères que nul ne peut encore pénétrer.

Quelles bornes d'ailleurs peuvent être mesurées au génie de l'homme quand on voit ces fils électriques qui sillonnent notre arrondissement porter la pensée avec une rapidité telle qu'au moment où le bruit des canons qui renversaient Sébastopol retentissait encore dans l'antique Tauride, à ce moment là même les forts de Cherbourg tonnaient, comme un écho lointain, aux extrémités de la Basse-Normandie, pour annoncer la fin glorieuse de ce siége dont les *colossales proportions* n'ont pas d'égales dans l'histoire (1) ?

Qui pourrait prévoir ce qu'enfanteront, après de tels miracles, ces grandes assises de la science, de l'industrie et des arts que tient aujourd'hui Paris émerveillé, ces visites de peuple à peuple, dans lesquelles les nations se rapprochent, jugent et comparent les produits de leur sol, les œuvres de leur intelligence, de leur génie ?

Napoléon expliquait le secret de nos luttes et de nos révolutions modernes par l'antagonisme de l'industrie qui réclamait sa place, et de l'agriculture qui défendait la sienne. La fièvre industrielle qui nous tourmente, les séductions qui de nos jours sollicitent le propriétaire à échanger le champ de ses pères contre des *titres d'actions* de tous les noms, de toutes les sortes, nous disent assez que cet antagonisme est loin de s'affaiblir.

Est-ce à dire cependant que nous ne soyons point arrivés encore au terme de nos stériles et violentes agitations, et que cette prépondérance que la richesse mobilière tend à conquérir doive nous les ramener !

(1) Rapport du maréchal Pélissier.

Digitized by Google

Non sans doute, Messieurs, non, mais à une condition, c'est que l'Agriculture ne restera point stationnaire, que ses efforts ne s'arrêteront pas, qu'elle continuera sa marche progressive, qu'elle ne cessera d'être et bien étudiée, et habilement pratiquée.

Aujourd'hui tout augmente de prix à la fois, les objets de nécessité première, comme les objets de luxe, les choses essentielles comme les choses superflues. Toute volonté est impuissante pour arrêter ce mouvement qui frappe sur le riche comme sur l'indigent, et qui trouve son explication tout à la fois dans des circonstances temporaires, et dans des causes permanentes qui ont fait subir à la vie domestique des conditions imprévues.

Des apparences de richesse et de prospérité couvrent, il est vrai, les dangers de cette élévation de prix des denrées alimentaires ; mais sans parler des moyens moraux qui peuvent calmer les souffrances et tempérer les douleurs, il n'est au point de vue matériel qu'un contrepoids sérieux, un seul remède : *le développement de la production agricole.* Les sillons des champs renferment le pain qui alimente les peuples. Il faut donc en faire sortir tout ce que la terre peut donner, augmenter sa fertilité, la faire produire beaucoup et toujours. Là est l'unique secret de la vie à bon marché.

Les populations sur qui pèsent ces nécessités comprennent parfaitement ce but de nos Concours agricoles.

Voilà pourquoi, Messieurs, leurs sympathies vous accompagnent, pourquoi elles attachent un prix si grand aux récompenses que vous décernez. Qui de vous, en parcourant nos campagnes, n'a pas remarqué avec satisfaction, que ces diplômes et ces médailles reçues de vos mains *sont* partout mises en évidence, à la place d'honneur, dans la demeure du riche descendu et sorti vainqueur dans la lutte pacifique du travail, comme au foyer de la ferme ou de la chaumière : semblables à cette autre médaille qui brille par sa simplicité sur la poitrine de nos généraux, au milieu des ordres de chevalerie les plus enviés, en même temps qu'elle décore le modeste, mais glorieux uniforme du soldat.

Le salut du pays, le sort de ses destinées sont dans nos mains, agriculteurs et propriétaires. Rendons la France aussi riche par l'agriculture qu'elle est grande par les arts de la paix, que nos armées la rendent grande par leurs victoires et nous la maintiendrons calme, heureuse et paisible. Profitons des jours tranquilles qui nons sont faits, de ces jours où dans sa force et à l'ombre d'un pouvoir respecté, le pays se repose de ses longues et tristes épreuves, pour tourne l'activité des esprits vers un but utile à l'humanité. Améliorons les conditions de la vie humaine afin qu'il y ait des souffrances de moins, du bien-être de plus. Que rien ne coûte à nos efforts pour ajouter à la fécondité de notre mère-nourricière à tous, cette

Digitized by Google

terre de la patrie sur laquelle on se sent heureux de vivre, pour laquelle nos jeunes soldats, dignes de leurs aînés, viennent de prouver qu'il est noble et glorieux de mourir.

En vous adressant ces dernières paroles, Messieurs, je ne puis me défendre d'une pensée étrangère, il est vrai, au but principal de cette solennité, mais non au sentiment d'amour de la patrie et d'intérêt général qui l'inspire. Il y a quelques jours de tristes préoccupations eussent pesé sur nos esprits à la vue des ruines qu'on nous avait faites, par la certitude de celles qu'on nous préparait encore.

Ah ! si le Roi le savait ! Tel était le cri de nos pères dans les calamités. Il a été le nôtre, Messieurs. L'Empereur a su, et notre monument a été sauvé. Que l'hommage public et respectueux de notre reconnaissance s'élève jusqu'à lui !

Consacrée par les arts, la religion et le temps, mélange heureux des styles différents des trois siècles qui l'ont édifiée, le moyen-âge, l'époque des croisades, le siècle de Louis XIV, notre tour centrale continuera de s'élever au-dessus de notre basilique, à la place que lui avaient assignée le frère du Conquérant, le Patriarche de Jérusalem, et ce bon Evêque de Nesmond dont la mémoire s'est perpétuée dans les traditions populaires, moins parce que le Grand Roi l'appelait *son ami*, que parce qu'il fut le plus doux des Evêques et le plus libéral envers les pauvres.

Honneur au ministre prudent et sage qui n'a cessé de prêter une oreille attentive à nos raisons, qui n'a reculé devant aucun moyen de s'éclairer, et qui vient de donner un noble et rare exemple !

Honneur aux maîtres de l'art et de la science, dépositaires de sa pensée, qui ont résolument entrepris, et qui conduiront glorieusement à sa fin cette restauration objet de nos vœux et de nos espérances !

M. Jahiet, au nom de la Commission chargée de la visite des exploitations, dans un rapport des plus détaillés, et rempli d'observations d'une haute importance, fit connaître le résultat des investigations du Jury.

Après lui, M. Tailpied entretint l'Assemblée du résultat des concours de labourage et de bestiaux, et proclama les noms des domestiques qui avaient obtenu des récompenses pour leurs longs et bons services.

Enfin M. A. Deshameaux, au nom de la Commission chargée

Digitized by Google

de la visite des jardins et pépinières du canton, donna lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Les sacrifices que vous avez faits en faveur de l'arboriculture, les encouragements que vous avez décernés, il y a quelques années, ont porté leurs fruits. Une noble émulation s'est emparée de nos jardiniers. A des méthodes surannées et routinières ils ont substitué une pratique intelligente et raisonnée. Ce qui n'était que l'exception est devenu la règle générale : dans tous les jardins qu'elle a visités votre Commission a retrouvé l'application des principes si habilement professés par M. Manoury.

Toutefois, Messieurs, nous n'avons pas cru devoir borner notre mission à constater ces heureux résultats, une autre branche de l'arboriculture appelait aussi notre attention. Si, par une taille habile, un horticulteur arrive à déployer toute la beauté d'un arbre, prolonger son existence, et lui faire produire des fruits aussi gros et aussi délicats, qu'il en donnerait de petits et de revêches abandonné à lui-même, et obtient ainsi vos récompenses; celui qui se livre à la production et à l'élève de ce même arbre mérite également des encouragements. L'industrie du pépiniériste à peine naissante lors du dernier concours est aujourd'hui en pleine prospérité et a pris des développements considérables. Pour les arbres fruitiers, votre canton, il y a quelques années, était tributaire des arrondissements d'Orléans et d'Angers, l'industrie locale se bornait à la production de quelques essences forestières. Aujourd'hui cet état de choses est complètement changé : arbres fruitiers, arbres et arbustes d'ornement, essences forestières, tout s'élève et grandit dans nos pépinières. Nous vous proposerons donc de décerner deux ordres de récompenses : les unes pour les pépinières, les autres pour la taille des arbres fruitiers.

PÉPINIÈRES. — En première ligne nous vous citerons deux vastes établissements dirigés, l'un par M. *Malherbe*, l'autre par M. *Le Rattre*.

Situés sur la route de Port, aux portes de la ville, les jardins de M. Malherbe attirent tout d'abord le regard par une propreté exemplaire et un ordre parfait. En parcourant leurs spacieuses allées le visiteur rencontre d'abord un beau groupe de *gladiolus* aux couleurs brillantes et variées, de nombreux plants de *rosiers* des espèces les plus nouvelles; ient ensuite une collection complète d'arbres fruitiers : *pommiers*,

Digitized by Google

poiriers, *pruniers*, *cerisiers*, *pêchers*, etc.

D'autres carrés contiennent des semis considérables d'*épines*, *ormes chênes*. *frênes* et autres essences forestières ; quelques-unes de ces espèces s'y montrent même à haute tige.

Enfin viennent les nombreuses variétés d'arbres et d'arbustes d'ornement, tels que *picéas*, *mélèzes*, *ifs*, *cèdres du Liban* et de *Virginie*, *rhododendrons*, *azalées*, *kalmias*. *sedaums*, *mahonias*, plantés dans des encaissements de terre de bruyère et une foule d'autres espèces qui ne se rencontrent que dans les grands établissements horticoles et dont nous pourrions vous faire l'énumération si nous n'avions craint de transformer ce rapport en un long et fastidieux catalogue.

En un mot, Messieurs, l'établissement de M. Malherbe peut rivaliser avec les pépinières les plus complètes et les mieux tenues.

Ce que nous venons de dire des cultures de M. Malherbe, on peut l'appliquer à celles de M. Le Raître : mêmes soins, même intelligente direction, collections aussi complètes et aussi variées.

De pareils établissements montés sur une aussi vaste échelle sont rares et votre Commission a pensé qu'ils méritaient tous les deux également vos encouragements les plus flatteurs. Nous vous proposons de décerner, *ex æquo*, à MM. Malherbe et Le Raître, une médaille d'argent grand module.

Dans de moindres proportions, les pépinières de M. Perrée ont paru à votre Commission mériter les récompenses de la Société. Nous avons trouvé dans ses jardins des poiriers, des pruniers, des pêchers, des cerisiers dirigés d'une manière intelligente et qui présentent une vigoureuse végétation. Nous avons l'honneur de vous proposer de lui décerner une médaille d'argent petit module.

Enfin, Messieurs, nous vous demanderons deux mentions honorables : la première pour M. Le Rosier, pépiniériste à Cremel, qui nous a présenté quelques quenouilles vigoureuses et quelques pêchers qui déjà ont pris entre ses mains une forme régulière, indiquent une pratique éclairée ; la seconde pour M. Bellanger (Auguste), pépiniériste à St.-Patrice, qui, outre des essences forestières cultivées avec intelligence et succès, a montré à la Commission quelques arbres d'ornement, tels que thuyas du Canada, cèdres de Virginie, pins d'Ecosse, etc.

Nous pourrions encore, Messieurs, vous citer d'autres pépinières qui, sans être parvenues au dégré de perfection de celles que nous venons d'énumérer, ne manquent pas d'un certain mérite ; mais ce serait dépasser les limites de ce rapport, et nous avons dû nous souvenir que nous n'étions qu'à la moitié de notre tâche. En effet, il nous reste à vous parler de la visite des jardins et à vous rendre compte des motifs

Digitized by Google

qui ont dicté les décisions de votre Commission.

JARDINS. — Si, après la visite des pépinières, nous avons quelquefois éprouvé de l'embarras pour nous prononcer sur le mérite relatif des concurrents, ici nous avons retrouvé les mêmes difficultés, rencontré les mêmes hésitations, et plus nombreuses encore. Deux fois votre Commission s'est vue dans la nécessité de partager les récompenses mises à sa disposition, tant il lui eût été difficile d'attribuer la supériorité à l'un ou à l'autre des concurrents. Aussi nous vous proposons de porter à *sept* le nombre des récompenses à décerner aux jardiniers qui ont conduit leurs arbres avec le plus de soin et d'intelligence.

Au premier rang, nous devons vous signaler Pierre Eudine, jardinier de M. Adrien Le Sénécal, à Bayeux. Chargé de la direction de jardins considérables, il nous a présenté des arbres taillés et conduits avec un soin et une intelligence hors ligne. Pyramides, arbres en espalier soumis aux formes les plus variées et les plus régulières, tous méritent des éloges. Le pêcher, cet arbre si capricieux et si difficile à conduire dans notre pays, a acquis, sous la direction de Pierre Eudine, une vigueur et une étendue exceptionnelles. En un mot, Messieurs, les arbres de Pierre Eudine sont des modèles que tous les arboriculteurs ne sauraient trop étudier. Tant de persévérance, tant de soins intelligents, nous ont paru mériter la plus élevée de vos récompenses. Nous vous demandons de décerner à Pierre Eudine une *médaille d'argent grand module.*

Dignes frères de Pierre Eudine, Louis et Auguste Eudine, le premier jardinier chez M. le comte de Germiny, le second chez M. Pagny ont fait voir à votre Commission des pyramides et des espaliers assez bien conduits. Le pincement a été pratiqué à propos, les branches de remplacement sont bien établies. Toutefois, ces deux jardiniers nous ont paru avoir adopté pour leurs espaliers, une forme qui n'a pas toujours été calculée sur le peu d'élévation des murs contre lesquels ils ont été palissés. Attribuer à l'un une supériorité sur l'autre n'a point paru possible à votre Commission : elle vous propose donc d'accorder, *ex æquo.*, une *médaille d'argent petit module* à Louis et à Auguste Eudine.

Lelièvre, jardinier de l'Hôtel-Dieu, Louis Denize, jardinier de l'Hôpital-Général, dirigent leurs arbres avec goût : nous vous demanderons une *médaille de bronze* (petit module) *ex æquo*, pour chacun d'eux.

Enfin, votre Commission vous propose de décerner deux mentions honorables :

L'une au jardinier Blondel, employé chez M. Henneguy, à Bayeux ;

L'autre au jardinier Bellarmin, employé chez les Dames religieuses Bénédictines, à Bayeux.

Nous arrêtons ici, Messieurs, la rapide esquisse des améliorations

Digitized by Google

et des progrès que nous vous énoncions en commençant ce rapport. Sans doute, le sujet est important et demanderait de plus amples développements. Mais nous nous sommes dit qu'en ce jour vos moments étaient comptés, et que déjà peut-être nous avions outrepassé la part qui nous était faite.

Le soir, à cinq heures, un banquet termina, suivant l'usage, la journée consacrée à la fête de l'Agriculture.

Ce banquet qui, malgré le mauvais temps, réunit soixante convives, eut lieu dans la salle des Pas-Perdus, fort élégamment décorée.

A la fin du repas, pendant lequel la musique municipale fit entendre des symphonies, M. le Maire de Bayeux porta un toast » *A l'Empereur, protecteur de l'Agriculture!* et *à notre vaillante armée* qui, sortie en grande partie de la classe des agriculteurs, vient de planter notre drapeau sur les murs de Sébastopol. »

M. Pezet, président de la Société, dans quelques paroles éloquentes, proposa un toast à la continuation du progrès de notre agriculture.

M. Douesnel, membre du Conseil général pour le canton de Caumont, porta à son tour, la santé de l'honorable M. Pezet.

Avant de se lever de table, M. G. Villers, secrétaire de la Société, rappela que si le marteau de la démolition a cessé de s'acharner sur la magnifique tour, ornement de notre contrée, ce résultat a été dû en grande partie au dévouement et au patriotisme de quelques hommes qui n'ont pas reculé devant la responsabilité d'une reconsolidation difficile. Puis, annonçant que parmi les convives se trouvait l'un de ces hommes de cœur et de talent, il pria l'assemblée de conférer à l'habile collaborateur de M. Flachat, M. l'ingénieur de Dion, arrivé à Bayeux pour se consacrer tout entier au salut de

Digitized by Google

notre Cathédrale, le *droit de cité*, en portant sa santé. Inutile de dire que les sympathies de tous répondirent à ce patriotique appel.

LISTE DES RÉCOMPENSES ACCORDÉES.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

1° Rappel très-honorable des médailles d'argent de 1844 et 1849 : M. de Baussy, cultivateur à Sully, ferme de M. Guillot.

2° Rappel honorable de la médaille d'argent de 1849 : M. Talbot, cultivateur à Gueron.

3° Rappel honorable de la médaille d'argent de 1849 : M. Thezard, cultivateur à Cottun, ferme de M. de Molandé.

Première médaille d'argent : M. Gilles (Michel), dit Martinière, cultivateur à Arganchy, ferme de Mme Gaugain.

Deuxième médaille d'argent : M. Barbey (Michel), cultivateur à Cottun, ferme de M. de Chivray.

Rappel honorable de la médaille de bronze de 1849 : M. Dubosq (Pierre) cultivateur à St-Vigor-le-Grand, ferme de M. Duhomme.

Première médaille de bronze : M. Bailleul, cultivateur à St.-Vigor-le-Grand, ferme de M. Salles.

Deuxième médaille de bronze : M. Périaux, cultivateur à Monceaux, ferme de M. Mayer.

Première mention honorable : M. Lamy (Antoine), cultivateur à Subles, ferme de M. de Menou.

Deuxième mention honorable : M. Seigle (Michel), cultivateur à Arganchy, ferme de Mme Duhamel.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS ET ENGRAIS LIQUIDES.

Médaille d'argent : M. Dubosq (Pierre), de St-Vigor-le-Grand.
Médaille de bronze : M. Thézard, de Cottun.

BETTERAVES.

Premier prix, 60 fr. : M. Bailleul, de St-Vigor-le-Grand.
Deuxième prix, 40 fr. : M. Dubosq, de St-Vigor-le-Grand.

Digitized by Google

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Médaille d'argent : M. de Baussy, de Sully.
Médaille de bronze : M. Talbot, de Gueron.

PRIX DE MORALITÉ AUX DOMESTIQUES DES DEUX SEXES.

HOMMES.

Premier prix, 60 fr., M. François Piperel, dit des Ruisseaux, domestique chez M. Numa Gouet, à St-Vigor-le-Grand.

Deuxième prix, 40 fr., M. Jean-Baptiste Olive, chez M. Lajehannière, à Bayeux.

Troisième prix, 25 fr., M. Thomas Marie, chez M. Lamy, cultivateur à Subles.

Première mention honorable : M. François Enouf, chez Mme Hallard, à Saint-Martin-des-Entrées.

Deuxième mention honorable : M. Louis François, chez M. de Baussy, à Sully.

FEMMES.

Premier prix : 60 fr., Mlle Catherine Mauques, chez M. Guillot, à Nonant.

Deuxième prix, 40 fr., Mlle Marie Briouze, chez M. Dubosq, maire de Saint-Vigor-le-Grand.

Troisième prix, 25 fr., Mlle Eléonore Midou, chez Mme Deslonchamps, à Saint-Loup-Hors.

Première mention honorable : Mlle Julie Jarres, chez M. Gouet, à Saint-Vigor-le-Grand.

Deuxième mention honorable : Mlle Marie Turgis, chez M. Bence, à Vaucelles.

Troisième mention honorable : Mlle Céleste Jeanne, chez M. Le Duc, à Saint-Vigor-le-Grand.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Premier prix : M. Pierre Perriaux, fils, cultivateur à Monceaux.
Deuxième prix : M. Alexandre L'Hermite, domestique chez M. Jean-Louis Le Romain, à St-Vigor-le-Grand.
Troisième prix : M. Pierre Mahouy, domestique chez Mme Allard, à Saint-Martin-des-Entrées.
Quatrième prix : M. Isidor Avonde, domestique chez M. Alphonse Carpentier, de Damigny.

Digitized by Google

Cinquième prix : M. Tauffrey, domestique chez M. Bence, cultivateur à Vaucelles.

HORTICULTURE.

PÉPINIÈRES.

Médailles d'argent (grand module), *ex œquo :* MM. Le Raître et Malherbe, horticulteurs à Bayeux, pour l'ensemble de leurs pépinières d'arbres et arbustes divers.

Médaille d'argent : M. Perrée, horticulteur à Bayeux, pour sa pépinière d'arbres fruitiers.

Première mention honorable : M. Le Rozier, horticulteur à Cremel, pour ses pépinières d'arbres fruitiers.

Deuxième mention honorable : M. Bellenger (Auguste), pépiniériste à Bayeux, pour ses plants d'arbres forestiers.

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS.

Médaille d'argent (grand module) : M. Eudine (Pierre), jardinier de M. Adrien Le Sénécal, à Bayeux.

Médailles d'argent *ex œquo.* :
- M. Eudine (Louis), jardinier de M. le comte Gustave de Germiny, à Bayeux.
- M. Eudine (Auguste), jardinier de M. Pagny, à Bayeux.

Médailles de bronze *ex œquo.* :
- M. Denize (Louis), jardinier à l'Hôpital-Général de Bayeux.
- M. Le Lièvre (René), jardinier à l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

Première mention honorable : M. Blondel, jardinier chez M. Henneguy, à Bayeux.

Deuxième mention honorable : M. Bellarmin, jardinier chez les Dames RR. Bénédictines de Bayeux.

BESTIAUX.

TAUREAUX.

PRIME D'ARRONDISSEMENT.

300 fr. à M. Adeline, fils, de Blay, pour un taureau bringe, âgé de moins de 4 ans (1).

(1) Cette prime a été augmentée d'une somme de 80 fr. dont M. Douesnel a fait don, dans ce but à la Société, et qui provenait du montant d'une prime obtenue par lui au concours de l'Association Normande, à Bayeux.

Digitized by Google

PRIMES CANTONNALES.

Le jury ne crut point devoir décerner la première prime cantonnale.

La deuxième de 130 fr., fut partagée entre MM. Dubosq, maire de Saint-Vigor-le-Grand, et Talbot, maire de Gueron.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

Première prime, 100 fr., M. de Laboire, maire de Castillon.

Première prime cantonnale, 90 fr., M. Vautier-Dubourg, de Saint-Martin-des-Entrées.

Deuxième prime cantonnale, 70 fr., M. Gilles, dit Martinière.

Le jury crut devoir accorder deux primes supplémentaires pour les vaches et génisses, eu égard à la beauté des bestiaux exposés.

Troisième prime cantonnale, 60 fr., M. Dudouet, cultivateur à Saint-Loup-Hors.

Quatrième prime cantonnale, 50 fr., M. Alexandre Douesnel, propriétaire à Bayeux.

RACE OVINE.

Prime de 40 fr., M. Pierre Hue, d'Agy.

RACE PORCINE.

Première prime, 60 fr., M. Talbot, maire de Gueron.

La deuxième ne fut pas décernée.

Digitized by Google

Digitized by Google

A LAMARTINE.

SONNETS.

Par M. Alphonse LE FLAGUAIS,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ.

I.

Lorsque Chateaubriand se coucha dans sa tombe,
Immortel monument, glorieuse prison,
On entendit gémir la divine colombe,
Le soleil attristé pâlit à l'horizon.

La France qui disait : Mon fils aîné succombe !
Fut bientôt consolée en prononçant ton nom.
Le sceptre du grand homme entre tes mains retombe,
Ne balançais-tu pas sa gloire et son renom ?...

L'Art chrétien parmi nous lui dut sa renaissance ;
Mais ta jeune vertu signalant ta puissance,
Augmenta ses splendeurs, et ton succès fut beau !

La Liberté n'eut pas d'orateur plus fidèle.
Quand la Terreur parut sous son rouge lambeau,
Tu sauvas des ingrats qui tremblaient devant elle !

II.

Ils osent te railler de tes nobles sueurs ;
Ils disent qu'aujourd'hui le poëte est manœuvre.
Mais le travail t'honore, et pour faire ton œuvre
Ta lampe est un soleil aux divines lueurs.

Va, le venin jaloux d'une vile couleuvre
N'est pas digne un instant d'attirer tes rigueurs.
Ton multiple génie a toutes les vigueurs ;
Il répond chaque jour par un nouveau chef-d'œuvre.

Digitized by Google

Quand tu peins à grands traits Socrate, Cicéron,
Ou quand tu fais revivre Homère, Fénélon,
Tu révèles ton âme, et tu te peins toi-même.
Comme le vol de l'aigle était dans tes discours,
Dans les nombreux écrits que l'historien sème
La griffe du lion se retrouve toujours !

III.

Ne sois pas infidèle à ta première muse;
C'est une noble amante, une épouse au cœur pur.
Elle t'offre ta lyre... et ta main la refuse;
Ou bien tu la reçois pour l'appendre à ton mur !

Ton siècle en même temps te couronne et t'accuse,
Car il veut d'autres chants pour le siècle futur.
Qu'un nouveau *Joceleyn* soit ta brillante excuse
Contre ceux qui diraient que ton soir est obscur !

Oh ! ta lyre est toujours la lyre préférée !
Pour remuer nos cœurs elle fut inspirée,
Et te conquit d'un peuple et l'encens et l'amour.

Poëte ou prosateur, ta féconde parole
Comme la voix d'un sage instruit, charme et console :
Mais tes vers font rêver le céleste séjour !

IV.

Tu l'as dit autrefois au Romancier-poëte
Qui redonna *Stuart* au rivage écossais,
Traça d'*Ivanhoe* l'épique silhouette,
Et fut à *Louis onze* historien français.

Sans le secours du vers la gloire est incomplète ;
Son moule d'airain seul fait l'immortel succès ;
Et c'est au second rang que l'avenir rejète
La prose qui plus haut ne peut avoir accès !

Le temps est toujours juste, et tu n'en dois rien craindre,
Si tu touches le but que tu pourrais atteindre,
Si tu ne manques pas à ton noble destin.

Digitized by Google

Eh quoi ! n'aurais-tu fait qu'une promesse vaine
Lorsque tu commenças cette Epopée humaine
Qui prépare à ta lyre un triomphe certain?...

V.

Non ! et déjà ton front porte le poids sublime
De l'œuvre séculaire où Dieu sera présent,
Où de l'humanité l'âme entière s'exprime,
Songeant aux jours meilleurs, et les prophétisant.

Ce poëme sacré d'un barde magnanime
Charmera les esprits en les moralisant.
Il répandra l'amour qui t'inspire et t'anime,
Et sera pour les cœurs un trésor bienfaisant.

Sans t'accuser d'orgueil, sans blâmer ton audace,
Dante se rangera pour te faire ta place
Sur le trône immuable où montent peu d'élus.

Alors, tu porteras la royale couronne,
Laurier d'or dont l'éclat d'un feu divin rayonne...
Ton nom sera si grand qu'il ne grandira plus !

VI.

Sans doute, retiré sous de riants ombrages,
Tu goûtes maintenant des heures de repos,
Abandonnant parfois un doux songe aux nuages,
Et respirant les fleurs qui parent ton enclos.

A Saint-Point, délivré de tous les esclavages,
Tu n'entends plus mugir que les vents et les flots ;
Et tu retrouves là ces immortelles pages
Dont tes seuls bien aimés sont les touchants héros.

Que Dieu te donne encor de paisibles journées
Dans ce séjour chéri de tes jeunes années,
Et que nous connaissons sans l'avoir visité !

Que cet accent d'un cœur qui garde ta mémoire
Et qui n'a qu'un seul vœu : ton bonheur et ta gloire,
En passant par le ciel, demain te soit porté !

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Procès-verbal de la séance générale du 24 janvier 1852. . . 5

Notice sur la vie et les écrits de Roland des Talents. chanoine de Bayeux, par M. l'abbé Laffetay. 13

Le président Labarre, par M. Victor-Evremont Pillet. . . 61

Procès-verbal de la séance générale du 19 juin 1852. . . . 101

Concours agricoles de 1852. 113

Mémoires sur les fondations, les obits et les sépultures de la Cathédrale de Bayeux, par M. l'abbé Laffetay. . . . 139

Compte rendu des Concours agricoles de 1853, par M. G. Villers. 233

Note sur des objets recueillis en 1853 dans le déblaiement de la voûte de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, par M. G. Villers. 248

Les Barons de Creully, études historiques, par M. Pezet. . 252

Compte rendu des Concours agricoles de 1854, par M. G. Villers. 511

Concours provincial de l'Association normande, à Bayeux, en 1853. — Exposition d'horticulture et inauguration d'une inscription commémorative sur la maison de Michel Beziers. — Compte rendu par M. G. Villers. 522

Compte rendu des Concours agricoles de 1855, par M. G. Villers. 531

Sonnets à Lamartine, par M. Alphonse Le Flaguais. . , 545

Digitized by Google

ERRATA.

—

P. 272, 11e ligne.—Au lieu de *sur-le-champ*, lisez : sur le champ.
P. 309, 1re ligne,—Au lieu de *mari.* lisez : mari,
P. 327, avant-dernière ligne.—Au lieu de *fui*, lisez lui.
P. 359, 16e ligne. – Au lieu d'*après*, lisez : à.
P. 374, 18e ligne.—Au lieu de *sorte de croisade*, lisez : entreprise.
P. 382, dernière ligne, note.—Au lieu *des duchés*, lisez : du duché.
P. 384, note 1re.—Ajouter après cette note : Pendant l'impression de ces *Etudes*, le Conseil-général du Calvados a autorisé M, le Préfet à acheter les pièces de la collection de M. Danquin qui seraient relatives à la partie de la Basse-Normandie composant le département du Calvados. Ces pièces sont ou vont être aux Archives départementales.
P. 419. 6e ligne.—Au lieu de *bienveillance*, lisez : reconnaissance.
P. 429, note. 2e ligne.—Au lieu de *Rouviers*, lisez : Rouvres.
P. 434, 26e ligne.—Au lieu de 1564, lisez : 1563.
P. 436, note 1re, 1re ligne.—Au lieu de *Paquegay*, lisez : Papegay.
P. 467, 8e ligne.— Au lieu de *ferte*, lisez : fierte.
P. 492, 28e ligne.—Au lieu de *relever*, lisez : rehausser.
P. 498, 9e ligne.—Au lieu de : *aïeule maternelle*, lisez : aïeul maternel.
P. 499, 2e ligne.—Supprimez : *tous*.
P. 500, 2e ligne.—Après le mot *biens*, ajouter : *conformément aux lois des* 27 *juillet* 1792, *et* 28 *mars* 1793.

Bayeux. — Typographie de St.-Ange Duvant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

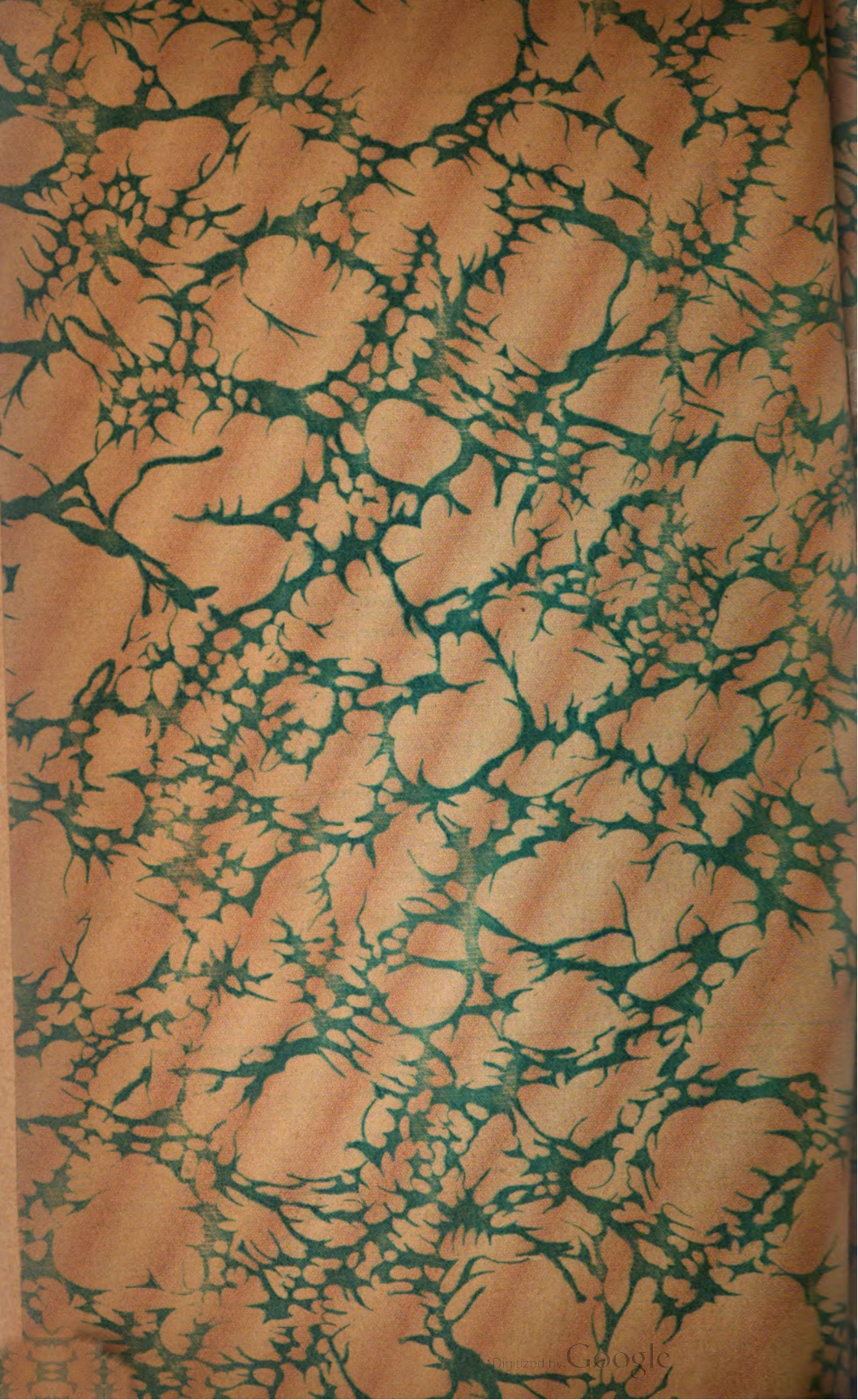
Digitized by Google

Digitized by Google